

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

HISTOIRE PARTIALE

HISTOIRE VRAIE

DU MÊME AUTEUR

Librairie Gabriel BEAUCHESNE (117, rue de Rennes).

Histoire partielle, Histoire vraie, t. II : Moyen Age.
Renaissance. — Réforme. (21^e édition) 3 fr. 50

EN PRÉPARATION (pour paraître en janvier 1913)

Tome III : *L'Ancien Régime et la Révolution.*

Librairie LECOFFRE (90, rue Bonaparte).

Saint Dominique (6^e mille). Collection *les Saints*. 1 vol. 2 fr.

L'Église Romaine et les origines de la Renaissance (4^e mille). 1 vol. 3 fr. 50

Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne
1 vol. 3 fr. 50

La séparation et les élections (5^e mille). 1 vol. . 3 fr. 50

Librairie PICARD (82, rue Bonaparte),
et chez l'Auteur.

Cartulaire de Notre-Dame de Prouille, précédé
d'une étude sur *l'Albigéisme languedocien aux XII^e-XIII^e
siècles*, 2 gros volumes 50 fr.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

dirigée par MM. Paul ALLARD et Jean GUIRAUD

Revue trimestrielle de 350 pages par livraison.

ABONNEMENT (5, rue Saint-Simon, Paris).

Paris et départements (un an) 20 fr.
Étranger (un an) 25 fr.

*Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays.*

F
39655h

Jean GUIRAUD

*Professeur d'Histoire à l'Université de Besançon,
Directeur de la « REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES ».*

Histoire Partiale Histoire Vraie

I

Des Origines à Jeanne d'Arc

TRENTIÈME ÉDITION



128691
—
41713

PARIS

Gabriel BEAUCHESNE, Éditeur

Rue de Rennes, 117

1912

IMPRIMATUR

Parisiis, die 7 Novembris 1910.

H. ODELIN, Vic. Gen.

A L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS

qui, dans sa lettre collective du 14 septembre 1909,
a défendu contre l'erreur et le mensonge,
les droits de la foi religieuse
et la cause de la vérité historique.

A SA GRANDEUR MGR GAUTHEY
ARCHEVÊQUE DE BESANÇON

Filial homage

de son dévoué diocésain.

I. G.

AU LECTEUR

La publication de cet ouvrage a pour objet immédiat de répondre, preuves en mains, d'après les documents et les derniers résultats de la science historique, aux erreurs et aux mensonges que renferment les manuels scolaires condamnés par l'Épiscopat et imposés par l'État aux écoles publiques, en violation de la neutralité scolaire.

Nous avons relevé dans ces livres les nombreux passages qui dénaturent le rôle social de l'Église et notre histoire nationale ainsi que ceux qui tentent de réhabiliter les excès et les crimes de la politique sectaire. Nous les avons cités textuellement en tête de nos chapitres, et nous leur avons répondu avec l'unique souci de défendre l'Église contre la calomnie et la vérité historique contre ses détracteurs.

Les erreurs que nous avons relevées traînent partout, dans les méchants journaux, dans les conférences jacobines, dans les conversations des ignorants. Aussi avons-nous cherché à faire de ce livre un vrai *manuel d'apologétique historique*, mettant à nu la faiblesse des accusations que dirigent contre nos traditions religieuses et nationales les apôtres de l'irrégion et de l'antipatriotisme.

Nous espérons qu'il pourra être de quelque utilité aux *catéchistes* qui, malgré la menace d'injustes condamnations, revendiquent pour l'Église le droit d'enseigner la vérité intégrale, dans les domaines insépa-

rables du dogme et de l'histoire ; aux *conférenciers* qui, par leurs discours et leurs contradictions, répondent hardiment aux calomnies de nos adversaires ; aux *publicistes*, soucieux de donner à leurs polémiques une documentation scientifique ; aux jeunes gens des *cercles d'étude*, qui veulent s'éclairer sur le grand rôle de l'Eglise à travers les siècles et chercher dans le passé de salutaires leçons pour le présent.

Pour leur rendre aussi pratique que possible l'usage de ce livre,

1° Nous avons fait précéder l'étude détaillée des erreurs historiques d'un aperçu d'ensemble sur les manuels condamnés, montrant l'esprit général qui les anime et les défauts essentiels qui les disqualifient.

2° Nous avons placé en tête de chaque chapitre un sommaire pouvant servir de plan pour une conférence à faire sur le sujet de ce chapitre.

3° Nous l'avons fait suivre de renseignements bibliographiques donnant la liste de livres utiles à connaître si l'on veut approfondir la question par des études personnelles. Ces bibliographies n'ont pas la prétention d'être complètes, et l'on y remarquera souvent l'absence d'ouvrages cependant bien faits et intéressants. Les dimensions restreintes que nous voulions conserver à ce manuel nous ont forcé de choisir quelques livres entre mille

4° Sans multiplier les références, comme on le ferait dans un livre de pure érudition, nous avons indiqué autant que possible les textes et les ouvrages qui nous ont servi pour ces réfutations documentées.

A la fin du deuxième volume figureront des tables et des index qui rendront aussi rapides que possible les recherches à faire parmi les huit cents pages qui composeront l'ensemble de cet ouvrage.

Lettre de S. E. le cardinal MERRY DEL VAL,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE S. S. PIE X.

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITÀ

Dal Vaticano, 27 février 1911.

N° 49.225.

Monsieur,

Le Saint-Père a agréé avec une particulière bienveillance l'hommage que vous avez eu la filiale pensée de Lui faire du premier volume de votre « Histoire partielle, Histoire vraie »

Les lettres d'approbation et d'éloges dont plusieurs Membres de l'Épiscopat français ont honoré ce livre, sont une preuve éloquente de l'opportunité et des mérites de votre ouvrage.

Aussi bien, le Souverain Pontife s'unît-Il volontiers à tous ces témoignages, et Il est heureux de vous féliciter du zèle et des nobles intentions qui vous ont fait entreprendre avec votre érudition et votre compétence, cet intéressant travail, ce manuel d'Apologétique scientifique.

Il appartenait en effet à un professeur distingué d'histoire et à un catholique convaincu de venir, à son tour, démontrer combien fut sage l'acte solennel et collectif de l'Épiscopat français dans la question de l'enseignement primaire, et d'opposer aux erreurs, aux mensonges de l'histoire partielle, les lumières et les enseignements de l'histoire vraie.

Ce beau livre offrira de réels avantages aux conférenciers, aux cercles d'études des jeunes gens et au clergé lui-même.

En exprimant le vœu qu'un second volume vienne compléter votre œuvre, le Saint-Père vous remercie de votre filiale hommage et vous accorde de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

Je joins mes vifs remerciements pour le volume que vous m'avez gracieusement offert, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

R. Card. MERRY DEL VAL.

Lettre de S. G. Mgr GAUTHEY
ARCHEVÊQUE DE BESANÇON.

ARCHEVÊCHÉ
DE
BESANÇON

Besançon, le 14 octobre 1910.

A Monsieur JEAN GUIRAUD,
Professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Monsieur,

Vous venez de faire une œuvre digne de tous les éloges de votre Archevêque. Aussi bien est-ce avec élan qu'il prend la plume pour vous féliciter et vous remercier : vous féliciter de ce que vous avez travaillé en historien et en savant, aussi bien qu'en honnête homme et en chrétien ; vous remercier du dévouement avec lequel vous vous êtes imposé, pour la cause de la vérité, un labeur de surcroît, au lieu de jouir, au milieu de votre belle famille, de vacances bien méritées.

Vous êtes un vaillant, toujours prêt au bon combat par la parole ou par la plume. L'enjeu de la bataille actuelle, c'est l'école. La secte franc-maçonne en voudrait faire, dans notre France, l'apprentissage de l'irréligion. Les Evêques ont élevé la voix ; ils ont affirmé très haut leur droit de veiller à ce que l'enseignement donné dans les écoles de l'État ne fût pas attentatoire à la foi, à la religion et à la morale chrétienne. Et pour montrer qu'ils n'entendaient pas se borner à des plaintes stériles contre les violations de la neutralité solennellement promise, ils ont condamné un certain nombre de manuels scolaires. Dieu ! quel tapage ! quelle levée de boucliers ! Les primaires ne parlaient de rien moins que de poursuivre tous les Evêques devant la Justice. Ils se sont contentés de mener devant les tribunaux quelques-uns d'entre eux qui n'y ont pas fait, grâce à Dieu, mauvaise figure.

La tactique plus générale a été de feindre l'étonnement et de

dire que les livres condamnés étaient inoffensifs; que, dans tous les cas, ils étaient véridiques et que l'Église montrait son intolérance et ses prétentions tyranniques, en essayant de tenir la lumière sous le boisseau.

Il a donc fallu justifier devant le public la condamnation portée par les Évêques. Beaucoup s'y sont employés, prêtres et laïques, avec talent et avec succès. Vous avez voulu, vous, faire œuvre de votre profession. Historien et professeur d'histoire, penseur chrétien, catholique convaincu et militant, vous étiez qualifié mieux que personne pour entreprendre et mener à bonne fin un travail d'ensemble de réfutation des erreurs historiques contenues dans les manuels scolaires condamnés. Vous avez adopté une méthode très claire pour grouper, au grand profit de vos lecteurs, les différents chefs d'erreur des manuels et les réponses que vous aviez à leur opposer. Sous trente titres, vous passez en revue, depuis les origines de l'humanité jusqu'à Jeanne d'Arc, les principales questions qui ont été et qui sont l'objet de controverses, d'accusations injustes, d'appréciations fausses ou malveillantes contre l'Église, les Papes, les Saints et les grands hommes de notre pays. Après cette première série, vous publierez un second volume qui mènera votre œuvre d'apologétique historique jusqu'à notre époque.

J'ai entre les mains les bonnes feuilles de votre premier volume. Je les ai lues avec une pleine satisfaction. Dans une introduction de quatre-vingts pages, vous caractérisez nettement les manuels condamnés en faisant ressortir la légèreté, la précipitation, l'incompétence de leurs auteurs. La plupart, incapables de puiser aux sources ou de lire les textes du moyen âge, emploient des matériaux de seconde et de troisième main et les prennent exclusivement dans des historiens opposés à la religion et à l'Église. Partout, dans leurs écrits, on trouve un esprit faux, des généralisations banales ou ridicules, le parti pris de dénigrer le passé et d'exalter sans discernement la Révolution et le régime actuel. « Loin d'être une œuvre sereine, respectueuse de la vérité, chacun des Cours composés pour les écoles est une entreprise mercantile, flattant les passions sectaires des instituteurs et des politiciens. » Il s'y agit avant tout de déconsidérer l'Église par tous les moyens, sa doctrine, sa hiérarchie, son action religieuse, sociale et intellectuelle dans le monde. L'esprit étroit de cette « littérature scolaire de

bas étage » est si choquant que nos adversaires les plus intelligents en ont parlé peut-être plus sévèrement que nous.

Votre introduction est une synthèse saisissante des bêtises, des sottises, des erreurs, des calomnies et des injustices aussi bien que des ignorances et de la malice intéressée des auteurs des manuels qui « ont voulu tenir, pour les écoles laïques, la marchandise laïque ».

Les trente chapitres du volume qui traitent chacun une question historique avec sagesse, modération, impartialité, à l'aide des documents authentiques et d'après les écrivains dont l'autorité est incontestable, forment une démonstration par le détail des affirmations générales de votre introduction.

Je suis stupéfait à la pensée du nombre de documents, d'ouvrages, de publications que vous avez dépouillés pour les citer ou les utiliser. Votre livre fournira aux conférenciers, comme aux cercles d'études des jeunes catholiques, une mine extrêmement riche à exploiter en toute sécurité. Vous leur avez préparé un manuel d'apologétique historique.

J'aime à vous entendre déclarer que les Evêques, « en défendant la vérité religieuse, ont défendu aussi la vérité scientifique. »

Je puis dire, à mon tour, que vous avez, en rétablissant l'histoire vraie, en face de l'histoire partielle, défendu les vraies gloires de la France et l'honneur de l'Eglise, en même temps que la vérité historique.

Vous avez fait justice de légendes acceptées par les auteurs des manuels, uniquement parce qu'ils pouvaient les tourner contre l'Eglise. Je citerai, entre plusieurs autres, la légende de l'an mil. Leur a-t-elle servi pour donner à croire que l'Eglise avait exploité les terreurs de l'an mil afin de s'enrichir ! C'était la grande escroquerie de l'an mil ! Or, il est démontré maintenant par tous les historiens sérieux que ces terreurs de l'an mil n'ont pas existé. Et aussi le prétendu mot du légat Arnould de Cîteaux : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens, » que personne n'ose plus répéter comme une parole authentique.

Vous voyez, cher Monsieur, avec quel plaisir je me laisse aller à parler longuement de votre beau travail. C'est une grande œuvre et un acte courageux. Vous avez tenu à dédier votre livre à l'Episcopat français. Mes vénérés collègues ne me démentiront

pas si je vous dis que l'Épiscopat vous remercie par ma voix et appelle sur vous et sur votre famille les meilleures bénédictions de Dieu.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments cordialement respectueux.

† FRANÇOIS LÉON,
Archevêque de Besançon.

Lettre de S. E. le cardinal COULLIÉ,
ARCHEVÊQUE DE LYON ET DE VIENNE.

ARCHEVÊCHÉ

DE
LYON

Lyon, le 25 novembre 1910.

Cher Monsieur

Je ne saurais tarder à vous remercier de l'hommage que vous avez bien voulu me faire de votre excellent volume : « Histoire partielle, Histoire vraie, » et je suis heureux de joindre mes félicitations à toutes les hautes approbations que vous avez déjà reçues.

En développant et en justifiant par des citations saisissantes la pensée qui a dicté à l'Évêque français la Lettre Collective du 14 septembre 1909, vous faites œuvre éminemment catholique, et vous prenez une place de choix dans la phalange de ceux qui veulent à tout prix défendre, contre les attentats de l'erreur et du mensonge, les âmes des enfants de France.

C'est donc de grand cœur, cher Monsieur, que j'appelle sur votre précieux travail toutes les bénédictions de Dieu.

† PIERRE, Card. COULLIÉ,
Archevêque de Lyon et de Vienne.

Lettre de S. G. Mgr ARDIN,
ARCHEVÊQUE DE SENS.

ARCHEVÊCHÉ

DE
SENS

Sens, le 26 octobre 1910.

A Monsieur GUIRAUD,
Professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Cher Monsieur,

Réfuter les manuels scolaires condamnés par l'Episcopat, présenter la critique d'ensemble de cette littérature « laïque et primaire », relever une à une les erreurs historiques qu'elle renferme et pour chacune donner une réfutation très documentée, c'est une œuvre magnifique et des plus opportunes.

Je ne m'étonne point que vous l'ayez entreprise, car j'ai pu apprécier, pendant votre séjour à Sens comme professeur du Lycée, en même temps que votre haute science, votre grande âme de catholique, tabernacle où la vérité divine s'est intégralement conservée, et votre conscience d'apôtre ardente et vigoureuse.

Je vous félicite très cordialement de ce travail et je ne doute pas que vos deux volumes formant le « Livre du maître, » pour les curés, directeurs d'œuvres de jeunesse, conférenciers, etc., ainsi que le « Livre de l'élève » où les erreurs historiques sont réfutées, ne rendent de réels services.

A une époque où la vie morale s'éteint dans les cœurs, où l'athéisme, le panthéisme, le matérialisme s'étalent sans pudeur dans les programmes de l'instruction publique, il est consolant de voir un membre distingué de l'Université de France prendre courageusement la défense des droits de Dieu, et montrer, par des arguments aussi clairs que la lumière du soleil, que la suppression de l'enseignement religieux est la cause réelle de la dépravation des cœurs qui tend à devenir un vrai danger social

Si les auteurs des livres condamnés ne veulent pas entendre

la voix de l'Église, dont vous leur rappelez si bien les enseignements, ils devraient au moins écouter celle d'un philosophe païen, Platon, écrivant ces mots qui sont pour eux accablants : « C'est un devoir de veiller à ce que l'enfance et la jeunesse soient élevées dans l'honnêteté et la sainteté, loin de toute impiété, de toute immoralité, initiées dès les premières années aux rites du culte divin, imbues des maximes de la sagesse, formées à la pratique du bien comme à l'amour du vrai, pliées à vaincre les passions et les inclinations vicieuses du cœur. »

Mais, hélas ! la franc-maçonnerie a juré de détruire l'ordre social et de déchristianiser la France. C'est pourquoi elle s'attaque d'abord aux enfants et répand par milliers des feuilles qui portent partout le mensonge, la calomnie et le blasphème.

L'Épiscopat français, à qui vous dédiez votre ouvrage, partagera sans aucun doute mes sentiments et vous sera reconnaissant d'avoir défendu la vérité outrageusement dénaturée et vengé la religion des odieuses calomnies lancées contre elle.

Agréez, cher Monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

† ÉTIENNE, Arch. de Sens.

Lettre de S. G. Mgr MIGNOT,
ARCHEVÊQUE D'ALBI.

ARCHEVÊCHÉ
D'ALBI

Albi, le 3 novembre 1910.

Monsieur,

Je n'ai déjà que trop tardé à vous remercier de l'aimable hommage que vous m'avez fait de votre livre intitulé : Histoire partiiale, Histoire vraie. Je vous remercie surtout de l'avoir écrit et d'avoir ainsi apporté dans le grand débat qui s'est institué devant la conscience publique sur la sincérité de l'Ecote le poids de votre compétence et de votre autorité.

Que pourrais-je ajouter de plus après le jugement si élogieux qu'a porté sur votre ouvrage Mgr l'Archevêque de Besançon, sinon que je m'associe pleinement à ce jugement et aux considérations qui l'accompagnent ?

Votre travail est une œuvre critique qui tend à rétablir la vérité historique sur tous les points où elle a été attérée par une hostilité systématique contre l'Eglise catholique. Il est d'une incontestable opportunité tant pour la controverse présentement ouverte que pour l'instruction des maîtres chrétiens, qui ont à mettre en garde les jeunes esprits contre les préjugés courants.

Mais, si vous me permettez de dire ici toute ma pensée, ce que j'apprécie surtout dans votre œuvre, c'est qu'elle est, de la part d'un maître incontesté, un éloquent rappel à l'honnêteté scientifique qui a fléchi trop souvent, comme bien d'autres, sous la pression des passions et des intérêts. La véritable histoire ne doit être ni une apologie ni un procès; elle est simplement l'impartiat-témoignage des faits, de tous les faits, à chacun desquels la conscience de l'historien doit avoir le scrupule de donner le relief et l'importance relative qu'ils ont eus dans la réalité. Nous autres, Evêques, nous ne réclamons, au nom de l'Eglise, que cette histoire-là; et nous avons la confiance que de son témoignage, dans lequel les fautes du passé ne sauraient être dissimulées, mais où toutes les grandeurs seront aussi mises en

lumière, il résultera spontanément le plus grand honneur pour la tradition morale et religieuse que nous représentons, et qu'à travers la série des vicissitudes humaines, la main de Dieu qui les conduit et les domine toutes se laissera deviner.

Voilà, Monsieur, le vœu que j'émet et en la réalisation duquel votre livre me donne espoir. Il prépare courageusement le retour à la sereine sincérité des grands historiens, et il fera passer un peu de leur esprit dans l'âme des plus humbles maîtres

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués et religieusement dévoués.

† EUDOXE IRÉNÉE,
Archevêque d'Albi.

Lettre de S. G. Mgr RICARD,
ARCHEVÊQUE D'AUCH.

ARCHEVÊCHÉ
D'AUCH

Auch, le 24 novembre 1910.

Monsieur,

Je ne veux mettre aucun retard à vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre beau livre : Histoire partielle, Histoire vraie.

La matière qu'il traite, le nom et la qualité de celui qui l'a signé m'ont attiré à lui avec une curiosité qui s'explique et je tiens à venir vous remercier de la haute leçon d'histoire, histoire de l'Église, histoire de France, que vous m'avez donnée, leçon aussi instructive que pleine de charmes.

Votre œuvre est un hommage à la science historique que vous vengez des misérables mensonges accumulés par des passionnés ou des ignorants ; un hommage à l'Église dont vous montrez le rôle bienfaisant à travers les âges ; un hommage à votre foi de chrétien qui ne sait pas rougir au milieu de toutes les lâchetés et faillites actuelles.

Soyez donc béni pour l'œuvre que vous avez accomplie.

Il serait difficile de révéler avec plus de clarté l'ignorance souvent la mauvaise foi des ennemis de l'Église et de son histoire, comme aussi de résumer avec plus de puissance de synthèse et de vérité son action bienfaisante.

Votre livre est un véritable manuel complet dont pourront difficilement se passer ceux qui, en quelques heures, veulent avoir la clef de nos problèmes historiques, et trouver réponse aux objections avec lesquelles on croit pouvoir occabler l'Église.

Malheureusement l'erreur continuera à faire son œuvre dans des cénacles fermés où seule elle a le droit d'entrer et de parler. Mais il est toujours bon que des hommes de votre compétence crient à l'imposture ; ces cris finissent par faire ouvrir les yeux.

Veillez agréer, Monsieur, avec mes remerciements, l'expression de mes dévoués sentiments.

† ERNEST,
Archevêque d'Auch.

Lettre de S. G. Mgr DUBILLARD,
ARCHEVÊQUE DE CHAMBÉRY.

ARCHEVÊCHÉ

DE

Chambéry, le 21 décembre 1910.

CHAMBÉRY

Bien cher Monsieur,

J'aurais dû depuis longtemps vous donner mon appréciation sur le riche volume que vous venez d'écrire : Histoire partielle, Histoire vraie, mais votre premier envoi ne m'est pas parvenu, et le second m'est arrivé trop tard, après votre première édition. Aujourd'hui, j'ai pu faire lire votre ouvrage par des hommes compétents qui l'estiment et le jugent de première valeur. Je l'ai lu moi-même, rapidement il est vrai, mais suffisamment quand même, pour que je puisse le louer sans réserve, et au point de vue de l'orthodoxie, et principalement au point de vue de l'histoire, et le juger absolument irréprochable.

Avec une logique irrésistible et des preuves irréfutables, vous savez confondre les auteurs des manuels condamnés, et les convaincre de mensonges et de réticences à peine excusables chez des ignorants, mais tout à fait intolérables chez des intellectuels, qui veulent poser en première ligne dans l'enseignement et se donner pour des maîtres en histoire. Vous avez donc fait une bonne œuvre, qui servira grandement à ceux qui veulent réfléchir, et contre laquelle viendront se briser, tôt ou tard, les efforts impuissants de l'erreur et de la mauvaise foi.

Continuez, cher Monsieur, avec courage et vaillance, cette savante révision, puisée aux vraies sources de l'histoire et vous aurez rendu un éminent service à l'Église, mais plus encore à la Patrie. Les Francs-Comtois dont vous êtes devenu le compatriote et l'ami, vous applaudiront de loin comme de près et ils salueront sous votre plume claire et précise une noble fierté, une salutaire indépendance et une générosité, qu'amis et ennemis s'empresseront de reconnaître et d'applaudir.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

FRANÇOIS-VIRGILE,
† Archevêque de Chambéry.

Lettre de S. G. Mgr de BEAUSÉJOUR,
ÉVÊQUE DE CARCASSONNE.

ÉVÊCHÉ
DE
CARCASSONNE

Carcassonne, le 27 octobre 1910.

A Monsieur JEAN GUIRAUD,
à Besançon.

Cher Monsieur,

J'allais vous écrire pour vous donner mon appréciation sur le nouveau volume que vous venez de composer « Histoire partielle, Histoire vraie », lorsque j'ai lu la magistrale lettre que vient de vous adresser, à ce sujet, Monseigneur Gauthey, votre Archevêque de Besançon. Je suis donc devancé. Je suis quelque peu jaloux de l'avoir été ; toutefois j'ajouterai bien vite que je suis très heureux de l'avoir si bien été.

La lettre de l'éminent prélat, que je puis aussi, à bien des titres, appeler mon Archevêque, est en effet si complète vis-à-vis de l'ouvrage et si justement flatteuse à l'endroit de l'auteur, que je ne saurais moi-même dire plus ou mieux.

Je souscris donc pleinement aux éloges si mérités que Monseigneur Gauthey vous décerne. Il loue ce travail incessant qui vous a permis de réunir rapidement les nombreux documents qui figurent dans votre volume : je sais moi-même comment vos dernières vacances ont été consacrées à votre dernier labeur, à travers les livres de la Bibliothèque nationale. Il loue votre dévouement à la grande cause de l'enfance et de la jeunesse : je sais aussi tout ce que votre cœur renferme d'amour pour ces jeunes âmes et comment vos propres enfants en sont les premiers et les plus chers objets. Il loue votre vaillance : je sais, avec la Franche-Comté tout entière, villes et villages, le courage dont vous faites, chaque jour, profession, dans les combats que vous soutenez pour la cause de Dieu et de l'Église. Il

loue votre haute compétence dans les matières que vous abordez : comment ne la reconnaitrais-je pas à mon tour ? les fonctions que vous remplissez et les œuvres que vous avez déjà éditées la proclament assez haut.

Vous donnez aujourd'hui de nouvelles preuves de toutes ces qualités. Dans votre ouvrage, tout serait à lire et à analyser. Cependant vous ne vous étonnerez pas que, parmi ses trente chapitres, aussi attrayants les uns que les autres par le choix de leurs sujets et par la manière vive et profonde avec laquelle ils sont traités, j'aie eu un regard plus ouvert pour ceux qui ont traité à « la croisade des Albigeois » et au « sac de Béziers ». Ceci est pour nous de l'histoire locale. J'y ai trouvé, heureusement rappelées, plus d'une page de l'éloquente préface sur l'Albigéisme dont vous avez fait le prologue de vos deux beaux volumes du « Cartulaire de Prouille. » Cette période de l'histoire de notre Languedoc vous est familière. Aussi, en lisant vos nouvelles réfutations, on sent combien vous êtes à l'aise pour détruire les erreurs et les préjugés qui concernent cette époque et qui, avec complaisance et peut-être avec perfidie, prennent encore place dans les manuels condamnés.

Si le diocèse de Besançon, qui n'est que votre diocèse d'adoption, peut être fier de votre ténacité au travail, de votre dévouement à la cause de l'enfance qui est aussi celle de Dieu, de votre courage à l'action, de votre haute compétence dans le savoir, celui de Carcassonne, qui est votre diocèse d'origine, applaudit de loin à vos constants efforts et vous envoie, par la plume de son Evêque, qui se dit aussi votre ami, ses plus vives félicitations, en vous promettant pour votre ouvrage tous les succès et en vous adressant pour votre chère famille et pour vous-même ses meilleures bénédictions.

Votre bien affectueusement dévoué en N. S.

† PAUL, Ev. de Carcassonne.

Lettre de S. G. Mgr GUILLIBERT,
ÈVÈQUE DE FRÉJUS ET TOULON.

ÈVÈCHE
DE
FRÉJUS

Toulon, le 26 octobre 1910.

A Monsieur JEAN GUIRAUD,
Professeur d'histoire à la Faculté des lettres
de l'Université de Besançon.

Cher Monsieur,

Je joins volontiers aux éloges si puissamment motivés que vous décernez votre Ordinaire, Mgr l'Archevêque de Besançon, mes plus cordiales félicitations d'ami, témoin, il y a quelques années, en Provence, de vos premiers succès professionnels et de votre noble dévouement à vos convictions religieuses.

Le nouveau livre « Histoire partielle, Histoire vraie », va rendre un signalé service à la vérité historique, et par là même à la religion catholique, « qui n'a besoin, comme on l'a dit, que de la vérité », pour faire éclater partout ses bienfaits sociaux. N'est-ce pas elle « qui a fait la France, » qui a affranchi ce fier peuple franc, lui apprenant à s'exercer progressivement à la juste revendication de ses droits, dans le respect loyal de la hiérarchie sociale où il trouva, à l'heure opportune, ses plus fermes appuis ?

C'est avec une sûreté impeccable d'érudition, de mémoire et de sens critique; c'est avec une modération de langage déconcertant toute réplique, que vous relevez une à une les inconcevables bévues et erreurs de tout genre des quatorze manuels condamnés, où la tendance systématique à dénigrer l'Église et une mauvaise foi, allant chez quelques-uns jusqu'au cynisme, ne peuvent plus essayer même de se couvrir de l'exactitude matérielle des faits allégués, ou se prévaloir de sources d'informations, reconnues sérieuses par la science qui se respecte.

Et j'avoue qu'il est particulièrement intéressant de voir ce

rappel énergique et victorieux à la probité littéraire, émis par un représentant très qualifié du haut enseignement universitaire.

En vengeant l'Église sa mère, le professeur de la Faculté des lettres honore le corps auquel il appartient, en écartant de lui tout soupçon de complicité avec la bande de médiocres ambitieux ou de déclarés sectaires, qui s'acharnent à empoisonner la jeunesse française.

Je n'ai pas à augurer une publicité considérable à votre nouvel ouvrage, votre nom seul l'assure ; mais il m'est bien doux de vous remercier de l'avoir écrit.

Croyez, cher Monsieur, à mes bien dévoués et affectionnés sentiments.

† FÉLIX, Évêque de Fréjus et Toulon.

Lettre de S. G. Mgr BELMONT,
ÉVÊQUE DE CLERMONT.

ÉVÊCHÉ
DE
CLERMONT

Clermont-Ferrand, le 29 octobre 1910.

A Monsieur JEAN GUIRAUD,
Professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Cher Monsieur,

J'apprends avec la plus vive satisfaction que vous publierez très prochainement une réfutation d'erreurs historiques qui nous ont obligés à condamner certains manuels scolaires.

Certes! nul n'est mieux qualifié que vous pour exercer avec autorité une telle critique; car la riche documentation de vos écrits, notamment celle de votre intéressante étude sur l'Église et les Origines de la Renaissance, montre combien est profitable aux amis de la vérité l'hospitalité libérale avec laquelle les Souverains Pontifes ouvrent à leurs recherches les Archives vaticanes. Aussi, savez-vous mieux que les auteurs dont vous rectifiez les erreurs, que l'Église n'a point peur de la vérité; mais que, si, pour sa défense, elle n'a pas besoin du mensonge, son droit n'est que plus certain à ne point permettre à ses adversaires l'emploi de cette arme déloyale.

Il me plaît donc singulièrement de voir un représentant tel que vous de la science historique dans l'Université, constater combien est excessive la prétention de certains écrivains à un monopole si absolu en cette matière, que leurs affirmations doivent tenir lieu de preuves, et qu'il accusent d'empiéter sur leurs droits ceux qui parlent de leur propre histoire.

Agréez, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

† PIERRE-MARIE, *Évêque de Clermont.*

**Lettre de S. G. Mgr DIZIEN,
ÉVÊQUE D'AMIENS.**

ÉVÊCHÉ
D'AMIENS

Amiens, le 29 octobre 1910.

Cher Monsieur,

Vous voulez bien me rappeler des souvenirs que je n'ai pas oubliés, des sympathies qui me restent précieuses. Vous étiez, en ce temps-là, un professeur très goûté, un catholique aux fermes convictions, un laborieux et un caractère.

Les années ont passé et je vous retrouve aux Facultés où vous enseignez avec succès, où vous prouvez, une fois de plus, que le savoir et la foi ont de naturelles et nécessaires harmonies. Avec non moins de courage et plus d'autorité, vous prenez aujourd'hui la défense de la vérité si attaquée dans les manuels scolaires justement condamnés par l'Église.

Ce fut le tort de ces trente dernières années de faire trop facilement crédit à ces livres en usage dans les écoles publiques et où la jeunesse, sous des inspirations trop connues, se nourrissait de notions aussi erronées que dangereuses.

A l'histoire partielle et mensongère, il est plus que temps d'opposer l'histoire impartiale et vraie.

L'histoire, disait Cicéron, est le témoin des temps, la lumière de la vérité, la vie de la mémoire, la maîtresse de la vie, la messagère du passé : historia testis temporum, lux veritatis, vita memoriae, magistra vitae, nuncia vetustatis.

N'en a-t-on pas fait trop souvent la complice de ses préventions et de ses tendances, l'instrument de ses passions antireligieuses? Certains manuels ne sont pas pour infirmer ce jugement et ils sont d'autant plus condamnables qu'ils s'adressent à des esprits que leur âge ne permet pas de se prémunir contre l'erreur.

En face d'affirmations gratuites, de jugements a priori, de récits sans valeur scientifique, vous avez eu la courageuse pensée de nous donner « une histoire vraie ». — Vous l'avez conduite depuis nos origines jusqu'au XV^e siècle; vous la

mènerez, cette année même, jusqu'à nos jours, grâce aux documents recueillis au cours de vos studieuses recherches et marqués au coin de votre esprit de critique, si ferme et si autorisé.

Monseigneur l'Archevêque de Besançon a dit de votre travail qu'il est « une mine extrêmement riche à exploiter en toute sécurité ». — Vous ne pouviez obtenir meilleur éloge et je ne veux rien y ajouter.

Permettez toutefois que je vous félicite à mon tour et vous remercie du service que vous rendrez aux élèves et aux maîtres, du service plus précieux peut-être que vous rendrez aux membres des Cercles d'étude et des Patronages qui, grâce à vous, sauront plus utilement et mieux défendre l'Église.

Vous n'avez eu d'autre ambition que de faire du bien. Le succès sûrement vous viendra par surcroît et personne ne s'en réjouira plus que moi, heureux de vous redire, cher Monsieur, mes sentiments de respectueux et dévoué attachement.

† LÉON, Év. d'Amiens.

Lettre de S. G. Mgr MAILLET,
ÉVÊQUE DE SAINT-CLAUDE.

ÉVÊCHÉ

DE

Saint-Claude, le 2 décembre 1910.

SAINT-CLAUDE

Cher Monsieur,

Je m'empresse de vous remercier de l'envoi que vous m'avez fait de votre dernier ouvrage : Histoire partielle, Histoire vraie, Des origines à Jeanne d'Arc).

Après en avoir pris connaissance, je puis bien vous dire qu'il justifie admirablement son titre. En face des allégations fausses ou tendancieuses contenues dans les manuels scolaires que l'Évêché français s'est vu dans la nécessité de prohiber, vous avez dressé un monument de vérité et de science devant lequel s'inclinera tout homme de bonne foi.

Les auteurs des manuels condamnés poursuivraient un but avoué, mais visible : rendre odieux le rôle de l'Église dans toute la suite des temps, et laisser croire que tout ce qui est antérieur à la Révolution ne mérite que mépris, tout au moins d'être oublié le plus profond.

S'ils avaient voulu être quelque peu impartiaux, ils n'auraient pu s'empêcher de reconnaître les services indéniables que l'Église a rendus à la société et à la cause de la civilisation ; ils auraient aussi convenu que tout n'était pas à blâmer dans les institutions qui régissaient la France avant 1789. Sans doute, personne n'en disconviendrait, il y avait çà et là matière à critique. Mais pourquoi fermer volontairement et obstinément les yeux sur certains faits pour ne les ouvrir que sur d'autres, uniquement parce que les uns sont favorables à une thèse préconçue et que les autres la condamnent ? Pourquoi surtout ériger en règle générale ce qui n'est que l'exception ? Entre une critique juste, sévère même, et le dénigrement systématique ou une préférence voulue il y a loin : il y a, dirai-je, toute la distance qui sépare la loyauté de la passion sectaire.

Votre livre rend service au même degré à la vérité historique et à l'Église. En rétablissant les faits dénaturés ou passés sous silence, en réfutant les erreurs contenues dans les manuels, vous travaillez également à l'honneur de l'une et de l'autre, vous faites à la fois œuvre de savant et d'apologiste.

C'est ici le cas de répéter l'adage : Peu de science éloigne de Dieu, beaucoup de science y ramène. Pendant que les demi-savants tout gonflés d'eux-mêmes croient pouvoir se passer de Dieu et deviennent des maîtres d'impiété, les vrais savants se font gloire de proclamer l'existence de ce Dieu qu'ils découvrent au bout de toutes leurs recherches, et emploient leurs talents à la défense de la cause religieuse.

C'est à cette noble tâche que vous consacrez les vôtres si remarquables d'historien à l'érudition aussi sûre qu'étendue, et d'écrivain au style précis et élégant. Et non seulement vous offrez courageusement à l'Église persécutée le secours de votre plume, vous lui apportez aussi l'appui de votre parole, dont nos congrès de jeunesse ont déjà souvent applaudi l'éloquence et l'accent de conviction.

Les catholiques vous seront reconnaissants de vous faire l'apôtre de leur foi.

Votre nouvel ouvrage leur fournira des arguments solides pour répandre aux mensonges et aux affirmations calomnieuses de leurs ennemis ; il sera un trésor pour nos hommes d'œuvres, nos cercles d'études, nos conférenciers et nos catéchistes, pour tous ceux enfin qui ont au cœur l'amour de la vérité.

Avec mes très vives félicitations et mes remerciements, je vous prie, cher Monsieur, d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments en Notre-Seigneur.

† F. ALEXANDRE,
Évêque de Saint-Claude

Lettre de S. G. Mgr HENRY,
ÉVÊQUE DE GRENOBLE.

ÉVÊCHÉ
DE
GRENOBLE

Grenoble, le 14 novembre 1910.

Monsieur le Directeur,

Je suis confus d'avoir tant tardé à vous répondre. Plusieurs absences successives, depuis le 20 octobre, ne m'en ont pas laissé le loisir. Je n'en ai pas moins pris connaissance, avec tout l'intérêt que mérite un tel livre, de votre « Histoire partielle, Histoire vraie », dont vous avez bien voulu me communiquer les bonnes feuilles.

J'accède de grand cœur à la demande que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser de m'unir à Mgr l'Archevêque de Besançon et à ceux de mes vénérés collègues qui ont pris ce livre sous leur patronage et de le présenter au public pour qui vous l'avez écrit.

Il rient d'ailleurs à son heure. Je n'en sais pas qui réponde mieux aux nécessités du moment présent, aux justes préoccupations des catholiques qu'inquiète et révolte le parti-pris manifeste d'un certain enseignement de l'histoire dans un trop grand nombre d'écoles officielles.

Aussi bien — j'en demande pardon à votre modestie — nul n'était plus autorisé que vous à l'écrire. L'histoire est proprement votre domaine. Vous en avez éclairé sur bien des points les obscurités. Vos adversaires eux-mêmes ont dû rendre hommage à la sincérité de vos recherches, à la scrupuleuse conscience de votre érudition, à l'impartialité sereine dont vous vous montrez animé dans tous vos travaux.

La liste de vos œuvres est déjà longue. A leur mérite technique, dont l'éloge n'est plus à faire, s'en ajoute un autre qui leur donne plus de prix encore à nos yeux : c'est que, sur quelque sujet que vous ayez porté votre étude, s'il s'est rencontré que l'Église y ait tenu un rôle et que ce rôle ait été déna-

turé ou faussé par une pensée hostile, vous n'avez jamais hésité à en appeler, par une documentation savante, au témoignage authentique des faits, à la vérité historique toute pure, et puisée à ses sources, pour rengler l'Église. Chez vous l'historien est merveilleusement doublé d'un apologiste.

Pour tout cet ensemble de raisons, l'importance et la valeur de l'ouvrage que vous publiez aujourd'hui n'échappera à personne, pas même et moins encore qu'à tous autres, à ceux qu'atteignent les traits de votre pénétrante et irréfutable critique. C'est une véritable apologie du Christianisme et de l'Église à travers les siècles que vous y avez entreprise, au nom de l'Histoire vraie, sabotée à plaisir par certains auteurs, dans les manuels scolaires

Vous vous êtes appliqué à une lecture attentive de ces manuels, plus particulièrement de ceux que l'Épiscopat français a condamnés. Vous en avez relevé toutes les erreurs graves — une centaine, si je ne me trompe — et vous les avez réfutées une à une. Vous avez stigmatisé, comme il convenait, les niaiseries sectaires qu'on y rencontre, soulignées par des illustrations à la Brossolette, d'une narrante et tout de même irritante bêtise.

Tel qu'il est, votre ouvrage se présente donc comme un arsenal d'armes bien fourbies où pourront s'approvisionner les catholiques, et j'estime pour ma part qu'on ne saurait trop le recommander aux curés pour leurs catéchismes et leurs œuvres, aux conférenciers, aux directeurs et aux membres des cercles d'étude, aux pères de famille éclairés, jaloux de surveiller de près l'enseignement donné à leurs enfants à l'école, au lycée, à la Faculté même; en un mot, à tous les chrétiens désireux de combattre effectivement l'influence des mauvais manuels, non seulement en démasquant l'erreur, mais en rétablissant la vérité.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes vœux pour la diffusion de votre livre et mes remerciements pour tout le bien qu'on en peut attendre, le sincère hommage de mes sentiments de profond et bien dévoué respect.

† PAUL-ÉMILE HENRY,

Évêque de Grenoble.

Lettre de S. G. Mgr MEUNIER,
ÉVÊQUE D'ÉVREUX.

A Monsieur GUIRAUD,
Professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

ÉVÊCHÉ
D'ÉVREUX

Évreux, le 15 décembre 1910.

Monsieur,

J'ai lu votre « Histoire partielle, Histoire vraie ».

J'ai lu le volume en entier, avec un intérêt qui n'a fait que croître dès les premières pages, et je comprends pourquoi la critique l'a appelé « un volume admirable ».

Cette appréciation est exacte.

Je comprends aussi pourquoi Mgr l'Archevêque de Besançon, excellent juge en pareille matière, écrit que « c'est une œuvre digne de tous les éloges... et que vous avez travaillé en historien et en savant, aussi bien qu'en honnête homme et en chrétien. »

Il m'est bon de m'associer à cet hommage mérité.

Car, aux assertions des manuels justement condamnés par l'Épiscopat, vous avez répondu pour venger « les droits de la vérité religieuse et la cause de la vérité historique ».

Et alors, avec une indiscutable autorité, vous avez relevé les innombrables erreurs, volontaires ou non, dont les auteurs des manuels se sont rendus coupables ; vous avez démontré, par les témoignages d'une science vraie, que ces auteurs avaient accumulé légèretés et mensonges ; en vous appuyant sur des documents authentiques et sur les travaux d'historiens incontestés, vous avez réfuté, une à une, ces erreurs, plus étranges les unes que les autres, quand elles ne sont pas monstrueuses.

En un mot, vous avez réhabilité la vérité historique, en particulier au profit du moyen-âge, si calomnié parce qu'il était chrétien.

Je forme ici deux souhaits .

Le premier, que votre travail se répande et soit lu par tous ceux que la vérité attire et que le mensonge révolte, par tous ceux qui veulent défendre l'Église avec les armes de la science que vous mettez en leurs mains ; le second, que vous acheviez votre œuvre, et que vous nous donniez un deuxième volume qui soit, comme le premier, puissant en idées, exact en documents, sage en vues générales, fort en raisonnements.

Et vous aurez fait une grande œuvre.

Agréez, Monsieur, l'hommage de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

† PHILIPPE,
Évêque d'Évreux.

Lettre de S. G. Mgr PÉCHENARD,
ÉVÊQUE DE SOISSONS.

EVÊCHÉ
DE
SOISSONS

Soissons, le 2 décembre 1910.

Monsieur le Professeur.

*Depuis l'heureuse ouverture de la campagne contre l'école
thée, provoquée par la Lettre des Evêques, j'ai lu beaucoup
de documents sur les manuels en usage dans les établissements
officiels ; or, je suis heureux de vous dire que je n'en ai point
rencontré de mieux fait ni de plus solide que votre beau volume :
Histoire partielle, Histoire vraie. Vous abordez les questions avec
une admirable franchise, vous les exposez avec une parfaite
netteté, vous disséquez avec une merveilleuse habileté les textes
des manuels, et vous tirez des conclusions irréfutables.*

*Quiconque vous lira attentivement comprendra la grandeur
du péril signalé par l'Épiscopat français, et la pauvreté des
accusations portées par les primaires contre la Religion,
l'Église et la Patrie. Je ne saurais assez louer le sens critique
qui conduit toutes vos recherches et l'esprit de modération dont
vous ne vous départez jamais.*

*Votre livre portera à l'adversaire un coup terrible, et ouvrira
les yeux à grand nombre de personnes qui ne soupçonnaient
peut-être pas la profondeur du mal qui s'accomplissait dans
le silence. Si nous devons revoir une pratique plus saine dans
le régime scolaire, vous aurez certainement beaucoup contri-
bué à la ramener.*

*Que votre ouvrage ait tout le succès qu'il mérite, c'est mon
vœu le plus ardent, c'est aussi mon espérance.*

*Veillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes sentiments les
plus distingués.*

† PIERRE-LOUIS,
Evêque de Soissons.

Lettre de S. G. Mgr BOUQUET,
ÉVÊQUE DE CHARTRES.

ÉVÊCHÉ
DE
CHARTRES

Chartres, le 23 novembre 1910.

Monsieur,

Je viens de recevoir un exemplaire de votre premier volume de réponses aux mensonges historiques des Manuels scolaires et je suis heureux, en vous remerciant, de joindre mon modeste tribut d'éloges à ceux que mes vénérés collègues vous ont adressés. Vous rétablissez les faits avec tant de précision et d'à propos que je n'hésite pas à recommander votre livre dans mon diocèse comme un arsenal où l'on pourra largement et sûrement puiser pour la rectification des faits indignement travestis par nos adversaires. Pose espérer que le deuxième volume que vous annoncez ne tardera pas à compléter cette belle défense qui vous honore d'autant plus qu'elle est de votre part aussi savante que spontanée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments bien respectueusement dévoués.

HENRI-LOUIS,
Évêque de Chartres.

Lettre de S. G. Mgr de LIGONNÈS,
ÉVÊQUE DE RODEZ ET DE VABRES.

ÉVÊCHÉ

DE

Rodez, le 10 décembre 1910

RODEZ

Monsieur,

Votre ouvrage intitulé « Histoire partiiale, Histoire vraie » est un de ceux dont je voudrais procurer la diffusion aussi largement que possible.

Avec toute l'autorité qui s'attache à votre science et à votre caractère, vous donnez à ceux qui veulent combattre les préjugés et rectifier les idées du peuple, les indications les plus précieuses.

J'en suis tellement convaincu que dans une Circulaire à mon Clergé, je viens de signaler votre livre et d'en recommander, chaudement la lecture à tous mes prêtres.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et reconnaissants en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† CHARLES,

Évêque de Rodez.

Lettre de S. G. Mgr SEVII^r,
ÈVÈQUE DE CHALONS.

ÈVÈCHÈ
DE
CHALONS

Châlons, le 1^{er} décembre 1910.

Monsieur,

Votre beau livre, « Histoire partielle, Histoire vraie, » a obtenu d'illustres suffrages ; ce n'est que justice, car votre méthode et vos immenses recherches les méritent amplement.

On a déjà opposé bien des réfutations aux Manuels scolaires que les Évêques ont condamnés ; je n'en connais point qui soit aussi lumineuse, aussi substantielle, aussi nourrie de faits que la vôtre. Aussi est-ce de tout cœur que je lui souhaite la plus large diffusion.

Je voudrais qu'elle passât dans les mains de tous nos prêtres, qu'elle devînt familière aux chefs de familles, aux catéchistes volontaires, aux membres de nos cercles d'études, aux publicistes et aux conférenciers catholiques. Ils y trouveraient des arguments victorieux pour défendre l'Église contre les attaques dont elle est l'objet à l'école et dans la presse ; et ils y puiseraient pour cette épouse du Christ un amour d'autant plus vif qu'ils verraient mieux à quelles armes et à quels procédés s'abaissent, pour la renverser, ses ennemis.

Nos adversaires eux-mêmes commencent à voir que les manuels condamnés sont des œuvres d'ignorance ou de haine, qu'ils ont été forgés pour blesser le catholicisme et non point pour servir la vérité, qu'ils sont par essence antiscientifiques, car ils se donnent a priori, et avant tout examen des faits, cet unique but. déshonorer l'Église.

E. Quinet pensait qu'il est permis, pour anéantir l'Église, de sortir de la légalité et d'entrer dans ce régime de violence sournoise qui rend l'exercice de la religion matériellement impossible ; il y a, ce semble, des gens pour croire que lorsqu'il

s'agit d'extirper nos croyances, il est permis de sortir de l'histoire et d'entrer dans la fantaisie ou la calomnie.

Puissent vos pages, qui démasquent si vigoureusement cette tactique, tomber sous les yeux de nos adversaires de bonne foi ; elles dissiperont, j'en suis sûr, tous leurs préjugés, et elles les amèneront à constater que, tout le long des siècles, depuis Jésus-Christ, il y a eu corrélation étroite entre les progrès du catholicisme et les progrès de la civilisation. Vous ne vouliez que faire œuvre de savant ; et en exposant les faits tels que vos recherches les établissaient, vous avez fait œuvre d'apologiste. Soyez en remercié ! Il y a plus. Toute œuvre de lumière est une œuvre de pacification. Qui dira les révoltes et les colères engendrées par les Manuels, ou plus exactement par les erreurs des Manuels ? Vous ne pouvez mettre à néant les unes sans étouffer les autres, et la concorde ne profitera pas moins que la science de votre labeur ; ce qui est bien fait pour réjouir ceux qui sentent de quel prix est la paix régnant entre les intelligences.

Veillez, Monsieur, agréer, avec mes félicitations, l'assurance de mon respectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† HECTOR-IRÈNÉE,

Évêque de Châlons.

Lettre de S. G. Mgr LAURENS,
ÉVÊQUE DE CAHORS.

ÉVÊCHÉ
DE
CAHORS

Cahors, le 27 novembre 1910.

Monsieur,

Après toutes les félicitations que vous avez reçues de mes vénérés confrères, j'ose à peine vous adresser les miennes et vous remercier d'avoir dédié à l'Épiscopat français votre « Histoire partielle, Histoire vraie. »

Plusieurs ont dit que la lettre collective des Evêques de France était restée sans résultat appréciable : votre livre, si bien documenté, est une preuve du contraire. Les Manuels scolaires inspirés par la passion antichrétienne avaient envahi les écoles primaires et autres : l'avertissement donné par les évêques a provoqué un examen sérieux de ces livres et l'opinion a été fortement impressionnée par les constatations occasionnées par cet examen.

Mais vous, Monsieur, avec une autorité et une compétence qui vous appartenaient bien, vous ne vous êtes pas contenté de constater les erreurs, vous avez dans votre livre rectifié la leçon d'histoire donnée par les manuels, et à l'histoire partielle substitué l'histoire vraie.

Veillez me permettre d'exprimer le vœu qu'un second volume vienne bientôt compléter votre œuvre, et ajouter aux droits que vous avez à notre reconnaissance.

Veillez agréer, Monsieur, mes sentiments bien respectueux et dévoués.

† VICTOR ONÉSIME,
Évêque de Cahors.

Lettre de S. G. Mgr DUPARC,
ÉVÊQUE DE QUIMPER ET DE LÉON.

ÉVÊCHÉ
DE
QUIMPER

Quimper, le 30 novembre 1910.

Monsieur,

Vous dédiez votre volume à l'Épiscopat français. Il faudrait une Lettre collective de l'Épiscopat pour vous remercier.

Je souhaite que les ennemis de l'Église discutent à fond ce manuel de critique historique. Il leur sera difficile de le combattre : il est trop solidement documenté. Il leur sera impossible de n'en pas profiter : ils y trouveront la réponse précise à tous leurs préjugés et à toutes leurs erreurs.

Mais je souhaite plus vivement encore que tous les amis de l'Église lisent votre livre et apprennent à s'en servir. Ce sera entre leurs mains un instrument parfait d'apostolat pour la justice et la vérité.

Leur reconnaissance se joindra à la nôtre pour vous féliciter, et vous demander d'achever par un second et prochain volume l'œuvre si bien commencée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon respectueux dévouement au Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† ADOLPHE,

Évêque de Quimper et de Léon.

Lettre de S. G. Mgr CASTELLAN,
ÉVÊQUE DE DIGNE.

ÉVÊCHÉ

DE

DIGNE

Digne, le 3 décembre 1910.

Monsieur,

Je suis dans le ravissement de votre réfutation des mauvais Manuels scolaires d'histoire. Votre premier volume m'enchanté. J'attends avec impatience le second.

C'est clair, c'est pondéré, c'est concluant. On ne peut désirer mieux.

Je le souhaite entre les mains de tous. C'est une arme précieuse pour les amis de la vérité.

Puissent les autres y trouver leur confusion et reconnaître leurs torts.

En vous offrant mes respectueuses félicitations, je suis heureux de me dire votre frère en saint Dominique.

† DOMINIQUE,
Évêque de Digne.

Lettre de S. G. Mgr BOUGOUIN,
ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX ET DE SARLAT.

ÉVÊCHÉ

DE

PÉRIGUEUX

Périgueux, le 24 novembre 1910.

Monsieur,

Comme je suis ici entre deux lournées de visites pastorales, je veux vous remercier sans délai de l'envoi de votre beau volume : « Histoire partielle, Histoire vraie ; » le premier me fait espérer le second ; nouveau motif de reconnaissance.

Je n'ai pu que parcourir les premières pages : le plan, le dessein, l'exécution m'ont satisfait. Pour le reste, je m'en réfère aux lettres qui vous sont parvenues de juges, meilleurs appréciateurs de votre réel mérite, que je ne le pourrais être...

Veillez agréer, Monsieur, avec ma gratitude, mes hommages respectueux et dévoués.

† HENRY-JOSEPH,

Évêque de Périgueux et de Sarlat.

Lettre de S. G. Mgr MANIER,
ÈVÊQUE DE BELLEY.

ÈVÊCHÈ
DE
BELLEY

Belley, le 6 décembre 1910.

Monsieur,

En vous remerciant de l'envoi de votre volume : « Histoire partielle, Histoire vraie, » je tiens à joindre mes félicitations à celles que vous avez reçues nombreuses et justement méritées.

Vous pouvez dire : Exegi monumentum. Non seulement vous avez rendu un superbe hommage à la vérité historique, mais vous avez mis encore à son service des armes puissantes pour la défendre. Vous avez noblement vengé la loyauté, la sincérité trop souvent outragée dans l'histoire. Soyez-en remercié.

Veillez agréer, Monsieur, avec mes félicitations, mes sentiments de respectueux dévouement.

† ADOLPHE,
Èvêque de Belley.

Lettre de S. G. Mgr MONNIER,
ÈVÈQUE DE TROYES.

ÈVÈCHÈ
DE
TROYES

Troyes, le 25 décembre 1910.

Monsieur,

Je remplis un véritable devoir de ma charge pastorale en vous félicitant d'avoir opposé, dans l'ouvrage que vous avez bien voulu m'envoyer l'Histoire vraie à l'Histoire partielle et fausse qui s'étale sans vergogne dans les manuels condamnés par l'Èpiscopat.

C'est un plaisir de lire ces pages si claires, si décisives, où vous mettez en relief l'ignorance, les erreurs, et faut-il dire les mensonges de tous ces manuélistes. Rien n'est plus piquant que de voir les fait protester, à chaque instant, contre leurs ténéraires affirmations. Il est évident que la plupart d'entre eux écrivent sans savoir ce qu'ils disent; ayant ramassé dans les journaux irrèligieux des sottises cent et mille fois répétées, ils les ressassent avec une tranquillité sereine qui désarme presque la critique; ils n'ont vérifié aucun texte, ne se sont assurés d'aucun fait, et d'une page à l'autre ils se contredisent eux-mêmes avec la plus singulière incohérence.

Que ces manuels soient absolument sans valeur, quiconque aura lu votre ouvrage ne pourra s'empêcher d'en convenir. Mais il n'y aurait que demi-mal si leur insignifiance n'était pas doublée d'une hostilité de parti-pris contre tout ce qui tient à la religion. Les idées les plus fausses, les réoits les plus inexacts, les calomnies les plus odieuses contre les dogmes et les institutions de l'Èglise, y sont répandus à foison. Rien n'échappe à leurs atteintes. Même nos saints les plus populaires, nos martyrs, nos vierges, sont dépouillés de l'aurole dont les siècles chrétiens les avaient si justement entourés.

Et le résultat de ce pitoyable enseignement, c'est que les enfants auquel on l'inocule prennent la religion et l'Èglise en

mépris et en haine. Comment resteraient-ils fidèles à la foi de leurs ancêtres, quand tous les jours on la tourne devant eux en ridicule, quand tous les jours on leur répète qu'elle n'a jamais rien fait pour le bonheur des peuples et que son œuvre presque unique a été de les tenir dans l'ignorance, la misère et l'asservissement ?

Je vous remercie, Monsieur, d'avoir démolì d'une main si ferme et si sûre l'échafaudage de contre-vérités que les auteurs des manuels condamnés ont dressé en face de l'Église, et qu'ils ont si fâcheusement réussi à installer dans la plupart de nos écoles publiques. C'est un service dont tous les amis de la cause catholique ne sauraient jamais vous être trop reconnaissants.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

† LAURENT,
Évêque de Troyes.

Lettre de S. G. Mgr MARTY,
ÉVÊQUE DE MONTAUBAN.

ÉVÊCHÉ
DE
MONTAUBAN

Montauban, le 25 décembre 1910

Cher Monsieur,

Je suis bien en retard avec vous. Mais vous en avez certainement deviné la raison! Un évêque a tant à faire! Je ne voulais pas vous remercier, sans vous offrir, en connaissance de cause, mes félicitations... Je vous prie aujourd'hui de les accepter. Elles sont bien sincères et suivies d'une vraie reconnaissance pour la victoire que votre savoir donne à la vérité.

Veillez agréer, Monsieur, avec mon merci, l'expression de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

† PIERRE,
Évêque de Montauban.

Lettre de S. G. Mgr DU VAUROUX
ÉVÊQUE D'AGEN.

ÉVÊCHÉ
D'AGEN

Agen, le 30 décembre 1910.

Monsieur,

Vous avez bien voulu me faire hommage de votre volume : « Histoire partielle, Histoire vraie ». Je vous remercie et je joins mes félicitations sincères aux éloges autorisés que vous avez déjà reçus.

On nous accuse d'avoir outragé, par intolérance religieuse, les droits imprescriptibles de la science. La vérité toute pure c'est qu'en condamnant certains manuels scolaires, nous avons défendu les intérêts de l'histoire aussi bien que ceux de la foi : Il fallait le prouver.

Votre démonstration est claire, définitive; elle s'impose à la conscience du lecteur impartial.

Vous avez donc rendu un grand service à la religion, à la science, à la justice, au patriotisme, au bon sens.

Agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

† CHARLES-PAUL,
Évêque d'Agen.

Lettre de S. G. Mgr FABRE,
ÉVÊQUE DE MARSEILLE.

ÉVÊCHÉ
DE
MARSEILLE

Marseille, le 11 janvier 1911

Monsieur,

Votre livre est une œuvre remarquable qui sera éminemment utile à la cause de la vérité.

Vous la servez depuis longtemps avec une sainte passion et vos études lui ont déjà rendu de signalés services.

Puisse votre nouvel ouvrage se répandre dans le clergé, dans le monde scolaire, dans le public non seulement religieux, mais simplement honnête. Il y fera grand bien et hâtera notre délivrance.

Vous aurez ainsi vérifié une fois de plus la parole de Notre Seigneur : la Vérité vous délivrera.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueux sentiments.

† JOSEPH-ANTOINE,
Évêque de Marseille.

Lettre de S. G. Mgr CHOLLET,
ÉVÊQUE DE VERDUN.

ÉVÊCHÉ
DE
VERDUN

Verdun, le 27 janvier 1911.

Cher Monsieur,

Je viens de recevoir le second exemplaire que vous avez en l'extrême bonté de m'adresser de votre livre, le premier exemplaire s'étant égaré entre Besançon et Verdun, ce qui est, sans doute, une preuve de sa valeur. Je connaissais déjà votre œuvre, du reste, me l'étant procurée et l'ayant lue dès son apparition, vous en ayant dit aussitôt mon admiration.

Avec mes remerciements, veuillez agréer mes sincères félicitations. Vous avez prouvé combien les manuels condamnés par tout l'épiscopat, étaient condamnables, non pas seulement au point de vue moral et religieux, mais encore au point de vue purement historique. Quiconque a de la probité scientifique les réprovera. Grâce à vous, ceux que la passion ou la haine ne conduit pas, reconnaîtront que les évêques français ont très sagement agi, et, cette fois-ci encore, travaillé à sauver, avec les âmes des enfants, la sincérité de l'histoire.

Donnez-nous bientôt le second volume et, aussitôt après, un manuel qui dise ce que ceux-là auroient dû dire.

Et croyez, cher Monsieur, à mes sentiments respectueux et dévoués.

† JEAN,
Évêque de Verdun

Outre ces lettres, nous avons reçu les plus précieux encouragements de LL. GG. Mgr BONNET, évêque de Viviers; Mgr RENOARD, évêque de Limoges; Mgr CHESNELONG, évêque de Valence; Mgr CAMPISTRON, évêque d'Annecy; Mgr BERTHET, évêque de Gap.



INTRODUCTION

L'HISTOIRE DANS LES MANUELS CONDAMNÉS

glise condamnée Dans sa belle lettre collective du *ces manuels*; 14 septembre 1909, l'épiscopat français *fat les impose*. tout entier a condamné, en ces termes, un certain nombre de manuels d'histoire, de morale et d'instruction civique en usage dans beaucoup d'écoles primaires :

Usant d'un droit inhérent à notre charge épiscopale et que les lois et les tribunaux chercheraient en vain à nous contester, nous condamnons collectivement et unanimement certains livres de classe qui sont plus répandus et dans lesquels apparaît davantage l'esprit de mensonge et de dénigrement envers l'Eglise catholique, ses doctrines et son histoire.

Ces manuels, dont la liste est annexée à la présente lettre pastorale, contiennent une foule de pernicieuses erreurs. Ils nient ou présentent comme vérités insuffisamment démontrées les vérités les plus essentielles, telles que l'existence de Dieu, la spiritualité de l'âme, la vie future et ses sanctions, la déchéance originelle, et ils rejettent par voie de conséquence tout l'ordre surnaturel.

Aussi nous interdisons l'usage de ces livres dans les écoles, et nous défendons à tous les fidèles de les posséder, de les lire et de les laisser entre les mains des enfants,

quelle que soit l'autorité qui prétende les leur imposer.

Cette sentence portée par vos évêques a l'autorité d'un jugement doctrinal qui oblige tous les catholiques et, en premier lieu, les pères de famille. Les instituteurs de leur côté ne pourront pas ne pas en tenir compte; ils se condamneraient eux-mêmes si, dans leurs écoles, dont les élèves sont tous ou presque tous catholiques, ils introduisent des ouvrages que le pape et les évêques, seuls juges compétents en matière d'orthodoxie, ont formellement prohibés.

D'autre part, le gouvernement a maintenu dans toutes les écoles les manuels ainsi condamnés. En le faisant, il a violé sciemment la loi de 1882 qui proclame la neutralité confessionnelle de l'école publique et déclare que, si la religion ne peut plus y être enseignée, elle ne doit pas non plus y être niée, attaquée ou blasphémée. Il a rioté ses propres règlements qui laissent aux instituteurs et institutrices le libre choix des livres scolaires parmi ceux qui figurent sur la liste départementale; il a en effet frappé de peines disciplinaires, telles que le déplacement d'office et le blâme, les maîtres qui, sur le vœu des conseils municipaux ou de la population, avaient substitué à ces livres condamnés par l'épiscopat d'autres livres également approuvés par l'autorité universitaire. Il a violé le droit qu'ont les parents de coopérer avec les maîtres à l'éducation de leurs propres enfants; car il a rejeté de parti pris toutes les réclamations qui lui ont été présentées sur ces mauvais manuels par des pères de famille soit isolés, soit groupés en associations. Enfin, il a violé le principe de la gratuité scolaire en obligeant les familles — fussent-elles indigentes — à acheter ces manuels, et en chassant de l'école tout élève qui ne se les était pas procurés.

Jamais livres n'ont été plus formellement condamnés par l'Eglise, plus énergiquement imposés par l'Etat.

Que sont-ils donc?

Certes, un catholique n'a pas besoin de se faire là-dessus une opinion personnelle. Il sait, comme le lui rappelle la lettre collective de l'épiscopat, que le pape et les évêques seuls sont juges compétents en matière d'orthodoxie. Il réproouve ce qu'ils condamnent, il accepte ce qu'ils enseignent, quand il s'agit de questions dogmatiques et morales échappant au libre examen de la raison individuelle et relevant uniquement de la révélation surnaturelle. Un catholique qui agirait autrement serait, sans s'en douter peut-être, un vrai protestant. Il ne nous est pas interdit cependant de montrer à nos adversaires que, sur cette question, comme sur toutes les autres, notre adhésion aux enseignements de l'Eglise est raisonnable, *obsequium rationabile*, et que, loin d'agir arbitrairement ou par passion politique, comme des adversaires de mauvaise foi le lui ont reproché, l'épiscopat n'a eu que trop de motifs — d'ordre purement spirituel — de condamner ces manuels et d'en interdire formellement la diffusion et l'enseignement.

Les griefs qu'il leur fait se résument en somme à deux :

1° Ces livres dénaturent ou nient des dogmes formels du catholicisme ;

2° Ils dénaturent, par leurs mensonges, le rôle religieux et social de l'Eglise à travers les siècles.

Il y a donc un point de vue théologique et moral, et un point de vue historique. Nous laissons à de plus savants que nous le soin de mettre en lumière le premier, estimant plus particulièrement de notre compétence d'examiner le second. Nous soulignerons donc cet *esprit de mensonge et de dénigrement envers l'Eglise catholique, ses doctrines et son histoire*, contre lequel l'épiscopat met en garde les fidèles.

Nous étendrons plus loin notre enquête et nous rechercherons si, même quand la passion irrégieuse ne les aveugle pas, ces livres sont vraiment scientifiques et si,

en dehors des services qu'ils peuvent rendre à la campagne d'irréligion, ils méritent la faveur des esprits uniquement attachés à la vérité scientifique et aux saines méthodes pédagogiques.

Enfin nous ne nous contenterons pas de signaler les affirmations tendancieuses ou volontairement incomplètes, les erreurs, les mensonges et les calomnies qu'ils contiennent, nous leur opposerons les enseignements impartiaux de l'histoire, en les empruntant le plus souvent à des historiens étrangers au catholicisme, mais que n'a veugle pas le fanatisme irrégieux.

..

Ces manuels sont contestés même par beaucoup de nos adversaires. Une première constatation s'impose, c'est que ces manuels sont contestés même par beaucoup de nos adversaires. A la Chambre, dans la deuxième séance du 20 janvier 1910, M. Maurice Allard, député socialiste et anticlérical du Var, insistait sur la difficulté de faire de bons manuels, et il n'hésitait pas à déclarer que les auteurs de manuels laïques avaient entièrement échoué dans leur entreprise et étaient tombés dans le ridicule et la niaiserie. « Il est impossible, disait-il, en une phrase de peindre un personnage, que ce soit un philosophe ou tout autre personnage historique. Voilà ce qui fait la difficulté de la rédaction de ces manuels, et voilà ce qui fait que, malgré toutes les bonnes intentions de leurs auteurs, malgré leur valeur intellectuelle, ils sont arrivés à produire ces malheureux manuels dont on a cité quelques exemples qui ont excité l'hilarité à gauche comme à droite », et plus loin, il reprochait à ces livres « d'entas-

1. *Journal officiel*. Chambre des députés, 2^e séance du 20 janvier 1910, p. 221.

ser, dans les petites cervelles des enfants qui vont à l'école, un tas de phrases creuses, de formules et de clichés. »

Et M. Jaurès lui-même¹, après avoir attaqué certains livres d'auteurs catholiques, avait la loyauté de signaler *les graves erreurs* et les niaiseries que reproduisent les manuels laïques condamnés : « Ces erreurs, disait-il, je ne les méconnais pas ; rien après tout n'est plus difficile que de faire l'histoire et que de la résumer. Mais savez-vous ce qui me frappe ? C'est que ces manuels ont pour le présent une sorte d'optimisme excessif... Il y a dans quelques-uns de nos manuels une sorte d'admiration un peu complaisante et béate pour les choses d'aujourd'hui qui est injurieuse pour le passé et stérilisante pour l'avenir. Je vous l'avoue, quand je lis dans nos manuels, à la charge des siècles passés, à la charge de la monarchie, qu'alors les riches vivaient dans des palais splendides et que les pauvres végétaient dans des taudis, j'ai peur précisément qu'un des fils du peuple, venu à l'école par le détour de nos riches avenues et sortant de ces pauvres taudis où sont accumulés tant de familles ouvrières, j'ai peur que cette tête ne se relève anxieuse et interrogative et que l'enfant ne dise tout bas ce qu'il n'ose peut-être pas dire tout haut : « Eh bien ! et aujourd'hui ? » J'ai peur que nos écrivains ne soient pas justes lorsqu'ils condamnent toute une époque par le seul trait des famines qui l'ont désolée, oubliant que ce n'est pas la seule faute de l'organisation politique et sociale d'alors, mais d'une insuffisance des moyens de production, et je trouve douloureux que nous reprochions ainsi aux siècles passés les famines qui venaient de pauvreté, de misère, quand, dans l'abondance et dans la puissance des moyens de production d'aujourd'hui, nous ne pouvons pas toujours, nous ne savons pas, ou nous ne voulons pas épargner

1. *Ibid.* Séance du 24 janvier 1910, p. 273.

toujours aux hommes ces dures épreuves! Famine de l'Inde, famine d'Irlande, en plein XIX^e siècle! Oh! messieurs, glorifions le présent, mais avec mesure, avec sobriété! »

C'est un reproche semblable qu'adresse aux manuels d'histoire laïque, le directeur de l'enseignement primaire lui-même, M. Gasquet, dans ses conférences à l'école normale d'Auteuil¹ : « Il semble, dit-il avec raison, que pour beaucoup de nos livres primaires, la Révolution ait marqué une ligne de démarcation absolue entre deux époques, qu'avant cette date fatidique, la France ait végété en une ère d'ignorance et de ténèbres, en un abîme de souffrance et de misère où l'aube de 1789 commence à laisser filtrer le premier rayon d'espoir et de salut. *C'est là une conception simpliste et fausse.* Elle est injurieuse pour nos ancêtres, capables d'avoir supporté si longtemps ce joug d'iniquité. Elle est impossible à concilier avec les chefs-d'œuvre de civilisation réalisés dans ce passé, avec la collaboration de tous. Cet ancien régime a connu des siècles de splendeur et de prospérité. »

Chacun sait que le grand journal parisien, le *Temps*, est par définition ministériel, car il appuie tous les ministères et loue pour le moment le ministère Briand ; ajoutons que la plupart de ses collaborateurs sont protestants ou libres penseurs. Or, dans un article du 22 octobre 1909, il reconnaît lui-même que plusieurs de ces manuels scolaires « sont tendancieux jusqu'à l'intolérance et véritablement dignes des censures que ne leur ont ménagées ni M. E. Bocquillon dans ses articles, ni tout récemment

1. *Conférences d'Auteuil*, p. 14, citées par M. PERNOD dans son intéressante étude sur *l'Histoire à l'École*. (Thonon, Masson, 1910), p. 10. Comme nous le verrons plus loin, ces critiques frappaient en plein M. Devinat, directeur de l'école normale d'Auteuil et M. Brossolette, professeur à la même école, l'un et l'autre auteurs de manuels où s'étale le défaut si justement signalé par M. Gasquet.

M. D. Gurnaud dans *L'École et la Famille*.... Il y a encore parmi les manuels scolaires, quoi qu'on en dise, de bons livres impartiaux et respectueux de l'enfance; *mais tout de même les autres sont trop!* » Et dans son numéro du 17 novembre, le même journal officieux reconnaissait que si « la plupart des manuels scolaires sont véritablement conformes à la neutralité obligatoire,.. d'autres sont sans contredit tendancieux et dissimulent mal, dans l'exposition des idées, la rédaction des sommaires ou des questionnaires, le choix des textes ou des lectures, un dessein d'exercer sur des cerveaux malléables... une vigoureuse pesée au profit d'un parti ou d'une secte... *Pour ne pas distinguer la partialité concertée de quelques-uns d'entre ces manuels, il faudrait être un aveugle volontaire* ¹ ». Enfin, dans un organe socialiste, *La Terre libre*, le révolutionnaire Janvion adressait, en termes plus vifs, la même critique aux manuels scolaires : « L'histoire qu'on enseigne dans les écoles de l'État, ce n'est pas l'histoire tout court, collation et interprétation aussi exactes et aussi impartiales que possible des faits; c'est une histoire où les faits sont maquillés, les documents travestis, où leur enseignement est faussé et dénaturé ². »

Esprit de mensonge et de dénigrement, écrivent les évêques; *phrases creuses, formules et clichés*, répond M. Allard; *conception simpliste et fausse*, dit le directeur de l'enseignement primaire; *faits maquillés, documents travestis*, ajoute M. Janvion. Toutes ces critiques, provenant des esprits les plus différents, concordent à merveille pour mettre en méfiance contre les manuels scolaires toute intelligence sincère et loyale.

1. Cités par M. BRICOUT dans son livre sur *Ce qu'on enseigne aux enfants dans nos écoles publiques*. Letouzey, in-16, p. 311 et 320.

2. Cité par M. PEANOU. *L'Histoire à l'École*, p. 6.



Nombreuses erreurs matérielles, preuve d'une rédaction hâtive. Pour excuser ces défaillances, inconscientes ou voulues, les défenseurs de ces manuels laïques allèguent, avec M. Jaurès, qu'il est difficile d'écrire l'histoire et

encore plus de la résumer. C'est tout à fait notre manière de voir. Nous n'irons pas cependant jusqu'à dire, comme l'a fait M. Charles Benoist à la Chambre, que faire un bon manuel est chose impossible. Mais il est certain que, pour résumer en quelques pages, en quelques lignes même, des siècles d'histoire et de grands événements; tracer en peu de mots le portrait d'une époque ou d'un personnage; resserrer en des formules rapides et concises la variété souvent infinie et la complexité parfois inextricable des faits et des idées; donner dans un tableau d'ensemble aux hommes et aux choses une place proportionnée à leur importance; porter enfin des jugements qu'on ne saurait longuement motiver et qui par conséquent doivent donner au lecteur l'impression de la justice et de l'impartialité, tout cela demande un soin particulier, un tact d'une délicatesse extrême, une science consommée de la composition, une conscience rigoureuse, un souci scrupuleux de la vérité historique. Le succès d'une telle entreprise réclame toutes les forces de l'intelligence et toute l'attention de l'auteur, qui doit éviter les préoccupations étrangères à la science et rejeter les passions qui pourraient faire dévier sa pensée et fausser son jugement.

Les auteurs des manuels condamnés ont-ils recherché ces qualités? se sont-ils seulement douté des conditions que devraient réunir leurs livres, sous peine de manquer leur but scientifique? ont-ils essayé de les réaliser? C'est ce que nous allons étudier.

Le mérite banal que doit rechercher tout livre d'histoire, c'est d'être exact. L'auteur doit l'avoir préparé si consciencieusement qu'aucune faute matérielle ne puisse s'y glisser ; des erreurs de dates grossières, des anachronismes, des confusions de personnages sont des défauts qui dénotent de la part de l'écrivain trop de légèreté dans la préparation et la rédaction de son œuvre. et par là même, un défaut de conscience qui doit mettre en garde le lecteur.

Or, plusieurs des manuels condamnés par l'épiscopat fourmillent d'inexactitudes, et parfois de lourdes erreurs que pourraient rectifier les enfants eux-mêmes auxquels on veut les imposer.

Prenons par exemple les cours de MM. Gauthier et Deschamps, ceux qui sont les plus répandus dans les écoles, puisque le cours moyen en est à son 396^e mille. Voici toute une série d'erreurs matérielles relevées dans son *cours supérieur*.

P. 21. — *Clovis se trouva le seul roi chrétien* ; or chacun sait que les rois des Wisigoths, des Burgondes, des Ostrogoths, des Vandales, contemporains de Clovis, étaient eux aussi chrétiens quoique ariens ; le manuel aurait évité cette erreur s'il avait mis *catholique*.

P. 40. — *Lothaire... vint à Rome humilier la couronne impériale devant Innocent III* ; c'est *Innocent II* qu'il faut mettre.

P. 51. — Sous le règne de Louis XI, Gauthier et Deschamps mentionnent *la Maison d'Orléans créée en 1344*. Il est vrai que Philippe VI de Valois donna le duché d'Orléans à son second fils Philippe ; mais nul n'ignore que Philippe ne fit pas souche et que la Maison d'Orléans qui existait sous Louis XI, représentée par celui qui devint plus tard Louis XII, descendait de Louis, fils de Charles V, frère de Charles VI, celui-là même qui fut assassiné par ordre de Jean sans Peur, et qu'ainsi elle avait été créée en 1392.

P. 53. — *La Maison de Luxembourg garda la couronne impériale plus d'un siècle (1308-1438)*. Gauthier et Deschamps oublient que de 1313 à 1347 l'empire fut gouverné par *la Maison de Bavière* avec Louis IV et de 1400 à 1410 par Robert de *la Maison du Palatinat*.

P. 54. — Gauthier et Deschamps font vivre Brunellesco de 1337 à 1444, tandis qu'il vécut de 1377 à 1446.

P. 59. — Ils citent la *Toscane comme une puissance au xv^e siècle*. A cette époque, la Toscane n'était qu'une expression géographique comprenant une série de républiques municipales et une partie des Etats pontificaux. Elle ne devint un duché qu'au xvii^e siècle.

P. 65. — *Le Concordat de 1516 donnait au roi le droit de nommer directement... les cardinaux* (Lemonnier). En aucun concordat, le pape ne s'est dessaisi de la nomination des cardinaux : Pie VII l'a refusée même à Napoléon qui le premier l'avait réclamée.

P. 96. — « Catherine d'Aragon, nièce de Charles-Quint. » C'est tanté qu'il faut dire, Catherine étant sœur de Jeanne la Folle, mère de Charles-Quint.

P. 146. — Gauthier et Deschamps placent la mort de Gustave-Adolphe en 1633 ; on sait que le roi de Suède fut tué à la bataille de Lutzen en 1632.

P. 114. — « Le Parlement dirigé par son *président* Broussel. » Or Broussel n'était que simple *conseiller* ; Gauthier et Deschamps le confondent avec Molé.

L'avènement de Guillaume d'Orange au trône d'Angleterre est placé en 1685 (p. 128), en 1683 (même page), en 1688 (p. 146) : c'est la dernière date qui est exacte ; les deux autres par conséquent sont fausses.

P. 160. — Gauthier et Deschamps placent le traité de Vienne qui mit fin à la guerre de succession de Pologne, en 1733 ; il est de 1738.

P. 164. — Gauthier et Deschamps nous disent que Maurepas fut au ministère le successeur de Necker, en 1781. C'est exactement le contraire ; Maurepas fut ministre dès l'avènement de Louis XVI, en 1774 ; Necker ne fut ministre que plus tard.

P. 170. — *Gustave II, dernier roi de la Maison de Vasa*, écrivent Gauthier et Deschamps ; c'est *Gustave IV* qu'il faut dire.

P. 181. — Gauthier et Deschamps citent, sans la rectifier, l'affirmation de Camille Desmoulins disant que *le cardinal de Lorraine avait 25 ou 30 évêchés*. Or, à l'époque de la Révolution, il n'y avait pas de cardinal de Lorraine. Camille Desmoulins, dans cette phrase oratoire, doit faire allusion au cardinal de Rohan qui était évêque de Strasbourg, en *Alsace*, et qui d'ailleurs n'avait qu'un évêché.

P. 190. — Gauthier et Deschamps font de Robespierre un *membre de la Législative*. On aurait évité cette erreur si on s'était rappelé que la Constituante, avant de se séparer, avait déclaré tous ses membres inéligibles à l'Assemblée qui devait suivre et qui fut la Législative. En fait, Robespierre fut député à la Constituante et à la Convention, et non à la Législative.

P. 249. — Gauthier et Deschamps enseignent, que par les traités de Vienne de 1815, l'Autriche se faisait attribuer la moitié de l'Italie. En réalité elle obtenait la Lombardie et la Vénétie qui qui n'ont jamais constitué la moitié de l'Italie.

P. 249. — Ils prétendent que les mêmes traités firent entrer la Hollande dans la confédération germanique. C'est encore une erreur : ils ont confondu la Hollande avec le Luxembourg.

Dans leur *cours moyen*, p. 16, Gauthier et Deschamps citent une lecture où il est dit qu'au moyen âge l'église fut le seul théâtre et que l'on y jouait des *mystères*. Or les *mystères* ne commencent qu'au xv^e siècle et ne furent jamais joués à l'église.

P. 66. — Ils placent parmi les *chefs des plus illustres familles* de France, sous Louis XIII, à côté de Montmorency, Cinq-Mars et de Thou qui appartenaient l'un à la petite noblesse, l'autre à une famille de parlementaires.

P. 254. — « Tous les monarques de l'Europe avaient signé un traité dit de la Sainte-Alliance. » Gauthier et Deschamps oublient que le roi d'Angleterre ne voulut pas y adhérer non plus que le sultan.

P. 255. — Gauthier et Deschamps placent l'expédition d'Espagne en 1825, par conséquent sous Charles X (1824-1830); elle eut lieu en 1823, sous Louis XVIII.

P. 273. — Gauthier et Deschamps font du 2 décembre 1851 l'*anniversaire du 18 brumaire*. Ils devraient savoir que le 18 brumaire correspond, dans le calendrier grégorien, au 9 novembre et non au 2 décembre.

P. 323. — Gauthier et Deschamps disent que *la Bulgarie fut déclarée indépendante par le traité de Berlin de 1878*. C'est une erreur : elle fut alors placée sous la suzeraineté de la Turquie et c'est seulement l'année dernière (1909) qu'elle-même s'est déclarée indépendante en s'érigant en royaume.

Les manuels de Guiot et Mauc ne sont pas plus exempts de ces erreurs matérielles qui dénotent la rapidité avec

laquelle un livre a été « bâclé ». En voici quelques-unes relevées dans leur *cours supérieur*.

P. 9. — Guiot et Mane placent en 1882 les découvertes sur l'égyptologie de Champollion. Or Champollion est mort en 1832 et il a publié en 1824 son *Précis du système hiéroglyphique* qui est le résumé de ses découvertes.

P. 56. — Ils placent la *prédication du Christ sous l'empereur Auguste*. Or, à la mort d'Auguste (14 ap. J.-C.), Jésus avait quatorze ans, ou même dix, d'après certains calculs chronologiques. Sa prédication eut donc lieu vers les années 30 ou 34, c'est-à-dire sous Tibère.

P. 71. — Ils prennent faussement pour un prêtre musulman le muezzin, cesacristain qui, à des heures précises, appelle les fidèles à la mosquée pour la prière.

P. 91. — Ils appliquent faussement à la royauté anglaise du XIII^e siècle la formule du XIX^e siècle : le roi règne et ne gouverne pas.

P. 93. — Dans une image représentant la scène de Canossa, (XI^e siècle), ils nous montrent le pape avec la double croix et la tiare; ils ignorent que jamais la double croix n'a été un insigne de la papauté et que les souverains pontifes ne portent la tiare que depuis le XIV^e siècle; c'est un anachronisme de trois siècles.

P. 95. — Ils placent les *débuts du grand schisme en 1400*; or c'est en 1378 qu'eut lieu la double élection d'Urbain VI et de Clément VII qui le détermina.

P. 100. — En enseignant qu'« au XIII^e siècle la libre science a son martyr Étienne Dolet », le manuel Guiot et Mane commet un *anachronisme de trois siècles*. Étienne Dolet est mort en effet, non au XIII^e siècle, mais le 3 août 1546.

P. 102. — Guiot et Mane mettent en 1356 la révolte de la Jacquerie; elle eut lieu en 1358.

P. 126. — Ils font de la basilique de Saint-Pierre la *cathédrale de Rome*; en réalité la cathédrale de Rome est l'église Saint-Jean de Latran.

P. 126. — Ils appellent *Trezel* au lieu de *Tetzel* le dominicain qui fut en lutte avec Luther sur la question des indulgences.

P. 136. — Guiot et Mane donnent l'année 1620 comme la date de l'avènement de Jacques I^{er} d'Angleterre; en réalité il succéda à Élisabeth en 1603, 1620 et en il était roi depuis dix-sept ans.

P. 136. — De même, ils marquent en 1690 l'avènement de Charles II d'Espagne qui succéda à son père Philippe IV en 1665.

P. 185. — Dans cette phrase : *Après la mort de Fleury, la Lorraine est réunie à la France (traité de Vienne, 1738)*, il y a un anachronisme et une inexactitude. Anachronisme : Fleury mourut en 1743, par conséquent le traité de Vienne de 1738 eut lieu *avant et non après sa mort*. Inexactitude : le traité de Vienne donna à titre viager la Lorraine à Stanislas avec une clause de réversibilité à la France, par conséquent ne fit que préparer une réunion qui eut lieu seulement en 1766, à la mort de Stanislas.

P. 238. — Guiot et Mane placent à *Dresde* l'entrevue de Napoléon et d'Alexandre qui eut lieu à *Erfurt*.

P. 314. — Ils datent le traité de Francfort du *1^{er} mai 1871* ; page 317, il l'est du 10 ; la première date est inexacte.

P. 316. — Au cours supérieur, la déclaration de guerre est faite le *15 juillet 1870*, tandis qu'elle l'est le *19 juillet* à la page 240 du cours moyen. La seconde date seule est exacte.

Relevons encore, à titre d'exemples, quelques erreurs du cours moyen.

P. 18. — MM. Guiot et Mane font de saint Avit un évêque de Poitiers ; il était évêque de Vienne.

P. 94. — Ils font de Calvin un moine ; en réalité il fut chanoine et à ce titre appartint au clergé séculier et non au clergé régulier.

P. 101. — « Notre pays est doté d'une industrie nouvelle, celle de la soie », écrivent Guiot et Mane parlant de Henri IV. Ils oublient que déjà Louis XI avait établi cette industrie à Tours, cent trente ans auparavant.

P. 106. — *Marie de Médicis abandonne le pouvoir à de Luynes*. On sait au contraire que de Luynes fut substitué par Louis XIII au maréchal d'Ancre, le favori de Marie de Médicis, et que son élévation amena la fuite de la reine-mère et sa première brouille avec son fils.

P. 114. — Le traité de Nimègue est faussement daté de 1679 ; p. 120, au contraire, il est indiqué exactement en 1678.

P. 143. — MM. Guiot et Mane érigent de leur propre autorité l'évêché de Strasbourg en archevêché ; le pape seul peut le faire !

Les autres manuels sont moins constellés d'erreurs que

ceux de Gauthier-Deschamps et de Guiot-Mane. Cependant nous en relevons encore dans le cours de Calvet.

P. 2 du cours supérieur. — *Les Romains*, dit-il, *vinrent s'établir en Gaule, de la Méditerranée au lac de Genève*. En réalité, les établissements romains ne s'éloignèrent pas de la zone du littoral et de la vallée du Rhône; jusqu'au temps de César, les populations des Alpes et du lac de Genève restèrent autonomes quoique protégées des Romains; les Romains n'eurent pas, dans leurs pays, des établissements.

P. 34. — M. Calvet nous dit que *Philippe-Auguste fit commencer Notre-Dame*. Il se trompe de dix-sept ans; car Notre-Dame fut commencée par l'évêque de Paris, Maurice de Sully, en 1163, et Philippe-Auguste ne fut roi qu'en 1180.

P. 37. — Il prétend que la huitième croisade, celle de 1270, fut faite par saint Louis uniquement en vue d'être agréable à Charles d'Anjou. C'est une erreur. Chacun sait que saint Louis la médita dès son retour de la 7^e, c'est-à-dire dès 1254, par conséquent à une date où Charles d'Anjou n'avait aucune visée sur Tunis. On sait surtout le motif purement surnaturel qui a inspiré à saint Louis ses deux expéditions contre les Infidèles.

P. 325. — *Les Albigeois*, dit-il encore, *adoptèrent la doctrine des Vaudois*. Or il est prouvé aujourd'hui que les doctrines des Albigeois et celles des Vaudois formaient deux systèmes absolument différents et parfois même rivaux.

P. 325. — M. Calvet place au XIV^e siècle le concile de Constance qui se tint en 1415 et celui de Bâle qui s'ouvrit en 1431.

P. 326. — Il place en 1485 l'avènement du roi d'Angleterre Richard III qui date en réalité de 1483.

P. 77. — Il fait à tort de la maison d'Albret, qui était une branche de la maison royale de Navarre, une branche de la maison de Bourbon.

P. 85. — Sous une reproduction d'ailleurs ridicule de la Joconde, M. Calvet met cette note : « reproduction d'une peinture de Raphaël.... » La Joconde passe toujours pour être de Léonard de Vinci.

P. 96. — Reproduisant l'erreur que nous avons déjà relevée dans le *Cours moyen* de MM. Guiot et Mane, M. Calvet attribue à Henri IV l'établissement en France de l'industrie de la soie. Nous rappelons qu'il remonte plutôt à Louis XI.

P. 332. — « Les Stuarts, dit M. Calvet, cessèrent de soutenir le

protestantisme. » Que faisaient-ils donc lorsque, sous Jacques I^{er}, à la suite de la Conspiration des Poudres, ils persécutaient les catholiques, lorsque, sous Charles I^{er}, ils écrasaient l'Irlandecatholique et envoyaient Buckingham porter secours aux Rochellois protestants, révoltés, pour cause de religion, contre leur patrie catholique, la France?

P. 121. — « Louis XIV a fait des guerres de conquêtes, dit-il, mais non Richelieu et Mazarin. Cette phrase, dans sa deuxième partie, contient des erreurs grossières. Lorsque Richelieu se proposait de donner à la France les frontières de l'ancienne Gaule et de reculer par conséquent ses limites jusqu'au Rhin, aux Alpes et aux Pyrénées, il se proposait de faire des conquêtes; c'est le but qu'il poursuivait en se mêlant à la guerre de Trente Ans et c'est ainsi que fut préparée l'acquisition de l'Artois, de l'Alsace et du Roussillon. En poursuivant sa politique de conquête, Mazarin réalisa la réunion de ces trois provinces en 1648 et 1659. Sur ce point il n'y a pas opposition entre Louis XIV et les deux grands précurseurs de sa politique, Richelieu et Mazarin.

P. 128. — M. Calvet fait du Régent l'oncle de Louis XV; il était en réalité le cousin germain de son grand père le Dauphin.

P. 192. — Il dit que les articles organiques réglaient les rapports des différents cultes. En réalité ils étaient une police du culte catholique imposée par l'État sans accord préalable avec le Saint-Siège.

P. 41. *Cours moyen.* — Philippe le Bel fait arrêter Boniface VIII à Rome; chacun sait que ce fut à Anagni.

Quoique plus consciencieux, M. Devinat a commis lui aussi quelques erreurs, comme par exemple lorsqu'il déclare que le Temple de Paris occupait le tiers de la ville (p. 46).

* * *

Grossières contradictions, preuve d'une rédaction hâtive. Les contradictions fourmillent autant que les erreurs, dans ces manuels que leurs auteurs ne semblent pas même avoir relus. En voici quelques spécimens bien caractérisés.

GAUTHIER et DESCHAMPS, *Cours supérieur*, p. 180. L'abolition des privilèges dans la nuit du 4 août est la conséquence d'un mouvement d'enthousiasme *généreux*; à la page précédente, c'est une mesure *habile* et intéressée.

P. 189 du *Cours supérieur*, on nous dit, d'après Quinet, qu'avec l'œuvre de la Constituante, *pour la première fois la France apparut*. Elle fait donc son apparition en ce monde vers 1791. Or le *Cours moyen*, (p. 16) reporte cet événement au règne de Philippe le Bel, environ 500 ans plus tôt; et le *Cours élémentaire* (p. 24) le fait remonter à Philippe-Auguste, 600 ans plus tôt. Tout cela manque de cohésion et d'unité.

Le *Cours supérieur* (p. 207) nous fait, d'après Napoléon, l'éloge de Robespierre « incorruptible, incapable de causer la mort de qui que ce fût par inimitié personnelle ou par désir de s'enrichir, dont l'intention était de revenir à l'ordre et à la modération. » Et le *Cours moyen* (p. 98) nous dit qu'il fut odieux.

L'adjonction des capacités aux électeurs censitaires est attribuée (p. 260) à la révolution de 1830; six pages plus loin, on nous la montre encore à faire en 1847.

Dans GUIOT et MANE, *Cours moyen* (p. 90), Charles-Quint est orgueilleux au haut de la page et modeste au bas; il redevient orgueilleux, p. 93.

Partant de la guerre de 1792, le *Cours supérieur* dit que « c'est la nation française qui l'a déclarée à l'empereur d'Allemagne et au roi de Prusse (p. 219); dans le *Cours moyen*, c'est la Prusse et l'Empereur qui déclarent la guerre à la France (p. 178).

A propos de la politique extérieure de Louis-Philippe, Guiot et Mane disent (*Cours supérieur*, p. 273) qu'elle abandonna les nations à leur malheureux sort » et (*Cours moyen*, p. 224) qu'elle imposa à la France un rôle effacé; et aussitôt après, ils racontent

les brillantes interventions d'Ancone et d'Anvers en faveur des Italiens et des Belges.

Le Cours de M. Brossolette présente des contradictions aussi flagrantes.

Il nous dit (*Cours moyen*, p. 27) que « le marchand d'autrefois restait dans sa boutique et ne sortait pas de sa ville », et à la page suivante, il nous montre, dans une image accompagnée d'une légende, « les marchands d'Allemagne, de Flandre, de Suède, d'Italie, d'Orient accourant *tous les ans* à la foire de Troyes et s'y écrasant devant les boutiques et devant les échoppes. » Ils sortaient bien de leurs boutiques et de leurs villes respectives pour venir de si loin, et cela *tous les ans*!

Parlant de la bataille de Crécy, il nous dit que Philippe VI prit la fuite, et quelques lignes plus bas, d'après Michelet, que ce même roi « ne pouvait pas s'arracher du champ de bataille et que Jean de Hainaut fut obligé de l'entraîner » (p. 34).

..

manuels con- Quelques regrettables qu'elles soient, ces erreurs de détail et ces contradictions ne sont pas le plus grave défaut de *tous l'œuvre* ces manuels. Il serait facile de les faire disparaître dans un prochain tirage et si nous les avons mentionnées, c'est tout simplement pour souligner la rapidité avec laquelle ont été faits ces livres imposés par le gouvernement comme un nouvel évangile. Ce qu'il y a de plus grave en eux et ce qu'il sera absolument impossible de corriger, c'est *l'esprit faux* dont ils font preuve de la première page à la dernière et la *mécon-*

naissance complète des règles de l'histoire que trahissent leurs auteurs.

La plupart de ces faiseurs de manuels d'histoire sont des « primaires ».

La signature Gauthier et Deschamps qui se trouve sur le cours édité par la maison Hachette est une raison sociale désignant non pas deux auteurs très précis, mais une femme qui a travaillé avec la collaboration d'instituteurs et d'historiens. Cette femme ne semble pas avoir fait des études originales sur l'histoire; en tout cas, l'esprit primaire lui a été soufflé, si elle ne l'avait pas infus en elle-même, par les instituteurs, ses collaborateurs. Le cours édité par la librairie Delaplane est signé de M^{me} Guiot, professeur d'école normale, directrice de l'école annexe à l'école normale d'Aix, et M. Mane, professeur de septième au lycée de Marseille; encore deux primaires! car si M. Mane est dans un lycée, par ses origines et surtout la méthode de son enseignement, il se rattache au personnel primaire. Le manuel d'histoire publié par Félix Juven est encore dû en partie à un inspecteur de l'enseignement primaire, M. Rogie, le collaborateur de M. Despiques. La librairie Delagrave a édité le cours de M. Brossolette, ancien inspecteur primaire, professeur à l'école normale d'instituteurs de la Seine; M. Devinat, directeur de la même école, a rédigé le cours de la maison Quantin; enfin, les manuels Calvet, eux aussi, s'ils sont signés par un maître de l'enseignement secondaire, ont bénéficié de la collaboration de certains instituteurs, comme le déclare une note de la couverture.

Ainsi, à l'exception des petits livres dus à la collaboration de MM. Aulard et Debidour, *tous les manuels d'histoire condamnés ont été faits en totalité ou en partie par des « primaires »*.

Loin de moi la pensée de jeter, avec ce qualificatif, le mépris sur l'ensemble des maîtres qui forment

dans les écoles primaires, officielles ou libres, la jeunesse de France. Parmi eux, il en est beaucoup qui ont la passion de leurs fonctions et qui par là même, s'en acquittent fort bien. Ils savent à merveille parler à l'enfance avec laquelle ils vivent et qu'ils aiment, et en fait de pédagogie pratique, ils pourraient en remonter aux auteurs de manuels de pédagogie, fussent-ils, comme feu M. Marion, professeurs à la Sorbonne. La question n'est pas là. Il s'agit de savoir si la formation intellectuelle qu'ils doivent à leurs études à l'école normale, si la préparation de leurs certificats et brevets, si la pratique de leur métier peuvent leur donner assez le sens de l'histoire et de ses méthodes pour leur permettre de faire des manuels vrais dans leur ensemble comme dans les détails, donnant des époques, des institutions et des faits une note exacte.

primaires sont Remarquons tout d'abord qu'ils n'ont
apables de con- appris aucune langue morte; le grec et
lter la plupart le latin leur sont aussi étrangers que le
es documents sanscrit et le chinois, et de ce chef,
originaux. ils ne peuvent pas aller chercher eux-
 mêmes l'histoire dans les sources originales écrites
 en grec et en latin. Or, ne l'oublions pas, le latin a été
 jusqu'au xvi^e siècle la langue universellement employée
 dans les actes de la vie politique, religieuse, économique
 et sociale de l'histoire européenne. L'Eglise parle tou-
 jours le latin, et c'est en cette langue qu'elle n'a jamais
 cessé de donner au monde entier ses enseignements et
 de manifester son action. Ajoutons encore que jusqu'au
 xvi^e et même au xvii^e siècle, le latin a été la seule langue
 employée par les savants et les érudits. Ainsi les docu-
 ments des chancelleries royales, féodales ou municipales,
 les actes diplomatiques, les contrats privés de toutes
 sortes, achats, ventes, inventaires, locations, statuts et
 règlements, livres de comptes, les correspondances diplo-
 matiques, les bulles pontificales, en un mot, la plupart

des documents originaux que renferment par milliers et par milliers les archives publiques et privées échappent au primaire. Il ne peut pas les lire, et encore moins en tirer parti personnellement.

Il pourrait sans doute relever les documents écrits en français et faire uniquement de l'histoire moderne et contemporaine. Mais lui a-t-on appris à le faire ? Y a-t-il dans les écoles normales des cours de paléographie, de diplomatique, de critique des textes ? Et si le primaire, par ses efforts personnels, en « autodidacte », parvient à pénétrer le mystère des vieux papiers, aura-t-il une compréhension assez générale de l'ensemble de l'histoire pour ne pas éprouver devant des faits dont il ignore les précédents dans l'histoire de l'antiquité et du moyen âge, des étonnements de souriceau ? Saura-t-il, par exemple, que l'impôt progressif sur le revenu qu'il vante à ses élèves comme une invention bienfaisante des temps modernes, a été en usage dans les républiques antiques, dans les cités italiennes du moyen âge et partout une cause de gaspillage financier, de troubles civils et de décadence sociale ? Évidemment non ! son horizon historique borné le maintiendra dans des affirmations incomplètes et par conséquent erronées ; il pêchera dès lors par omission, ou bien encore sa documentation étant insuffisante, il généralisera trop vite. En histoire, comme dans les sciences physiques et naturelles, on ne peut établir des lois et apporter des principes généraux que lorsqu'on a vérifié un grand nombre de cas particuliers et que tous conduisent à une même conclusion. S'il y a discordance, entre des documents exposant des faits ou des idées contradictoires, la probité la plus élémentaire ordonne de se borner à des affirmations particulières et de donner le *pour* et le *contre*, laissant au lecteur le soin de se faire une opinion personnelle forcément incertaine. Mais pour cela il faut avoir établi de vastes enquêtes, discuté et confronté quantité de textes. C'est parfois après une

vie entière consacrée à la critique des documents, qu'un savant, tel que M. Fustel de Coulanges, peut aboutir à une idée générale, susceptible d'ailleurs d'être révisée par d'autres érudits, à la suite d'autres découvertes des documents ou d'interprétations différentes. Or, la plupart des primaires ne se doutent même pas de ces difficultés inhérentes à toute recherche historique, ils n'ont pas l'idée de la complexité de la vie politique et sociale telle que nous la révèlent des documents qu'ils ne connaissent pas. Un texte pris au hasard d'une lecture ou présenté par un auteur favori, qu'ils sont incapables de critiquer eux-mêmes, leur suffit pour poser une affirmation générale. Leur ignorance du document les empêche de voir ce qui fait la force ou la faiblesse de cette affirmation, les textes qui doivent l'atténuer, sinon la contredire. Ils l'ont vue écrite quelque part et cela suffit pour qu'ils l'affirment hautement avec une sécurité imperturbable.

manquent en général de sens critique ». Et ainsi le primaire est en général simpliste et dogmatique; la contradiction des documents ne le trouble jamais dans son inaltérable sérénité faite au fond d'ignorance et d'un manque parfois complet de critique.

La critique! On la recommande de toute manière aux enfants des écoles officielles quand il s'agit de la religion. P. 63, M. Brossolette loue la Réforme qui « habitue les hommes à ne plus accepter sans contrôle les enseignements de l'Eglise, à ne plus croire sans comprendre », il félicite les hommes du xvi^e siècle qui « apprennent ainsi à faire usage de leur raison ». « Si nous ne voulons pas être des polichinelles qui reçoivent leurs idées toutes faites, dit M. Payot aux enfants des écoles, dans sa *Morale à l'école* (p. 208), si nous voulons être des citoyens d'intelligence libre, nous ne devons pas facilement croire. La méfiance est nécessaire à un citoyen qui doit examiner tout avec raison. » Il

dit encore (p. 197) : » Il faut avoir le respect de la liberté de pensée, ne s'incliner que devant la raison¹. »

Or cette critique si chaleureusement recommandée à des intelligences de dix à onze ans, les instituteurs eux-mêmes sont incapables de l'exercer, du moins dans le domaine de l'histoire. *Comment pourraient-ils critiquer personnellement des documents qu'ils ne savent pas même lire ? Comment pourraient-ils discuter une documentation que le plus souvent ils ne soupçonnent même pas ?*

Aussi, dans leur enseignement oral et écrit, dans leurs leçons et dans leurs manuels, ils recourent, pour leur usage personnel, à *ce principe d'autorité qu'ils nient, quand il s'agit de religion et qu'ils acceptent — sans trop oser le dire — dans le domaine de la science où il n'est*

1. Remarquons ici en passant que l'esprit critique est recommandé uniquement quand il s'agit des enseignements de la religion et du curé. *Vis-à-vis de l'instituteur au contraire, on prêche aux enfants l'admiration la plus absolue et la plus complète soumission d'esprit et de cœur.* « L'instituteur, dit M. Payot, nous aide à nous affranchir... à devenir des hommes vraiment libres, fiers et dignes », il est « notre libérateur ». (*La Morale à l'École*, p. 195-196). Pour M. Bayet, l'école est « un sanctuaire » (*Leçons de Morale*, p. 149); les instituteurs, « représentants des parents et représentants de l'État, sont doublement respectables... ce sont des citoyens généreux et dévoués »; leur profession est « la plus belle et la plus noble de toutes »; l'instruction qu'ils donnent est « le plus précieux de tous les biens », car ce sont « les hommes les plus instruits de chaque département »; leur manquer de respect est « la faute la plus grave qu'un enfant puisse commettre ». Mieux vaudrait sans doute pour lui tuer père et mère ! Ainsi les manuels condamnés font de l'instituteur laïque un être unique, aussi savant que généreux, s'imposant à la vénération et à l'obéissance absolue des enfants, plus que le curé qui ne représente que des « superstitions », plus que les parents qui, ne représentant que la famille, sont *simplement* respectables, tandis que le maître, représentant à la fois les parents et l'État, est *doublement* respectable. C'est une théocratie nouvelle qui est ainsi prêchée, la *théocratie laïque*, dont les instituteurs sont les pontifes. Comme le disait spirituellement M. Faguet, dans le *Gaulois* du 16 novembre 1909, ils sont sacrés « tabou ». Cf. Baicour, *op. cit.*, p. 196 et suiv.

plus de mise. En somme, les auteurs de manuels scolaires n'ont fait que *compiler et résumer des ouvrages de seconde et de troisième main* ; et ce qu'il y a de grave dans leur cas, c'est que le choix qu'ils en ont fait a été déterminé sans esprit de discernement et de critique.

Vouloir écrire des résumés sur l'histoire du monde ou tout simplement sur l'histoire de France, en ne tenant compte que d'études personnelles, faites directement sur les documents originaux, serait évidemment une entreprise chimérique ; et c'est apparemment parce qu'il conçoit ainsi un bon manuel, que M. Charles Benoist l'a déclaré impossible. Nous n'allons pas aussi loin. Un bon manuel nous semble sans doute fort difficile à faire, possible cependant, mais à deux conditions. Il faut : 1° que l'auteur ait une pratique assez courante des sources originales pour pouvoir apprécier la documentation des ouvrages de seconde main dont il a à se servir ; 2° qu'il soit assez au courant du mouvement historique contemporain pour s'aider des ouvrages les plus modernes et les mieux faits, apportant les résultats les plus récents de la science historique contemporaine.

es manuels con- Or ce n'est pas le cas des auteurs
damnés sont écrits des manuels condamnés. Ils ont un vrai
'après des histo- culte pour un certain nombre d'histo-
riens tendancieux riens qui les enthousiasment. C'est au
et démodés. premier rang Michelet : M. Brossolette
 l'appelle « notre véritable historien national¹ », et
 M. Primaire le salue « comme un des plus grands génies
 et un des plus vaillants fondateurs de la France républi-
 caine² ». D'après MM. Guiot et Mane, « nul n'a mieux
 compris que Michelet l'âme du peuple³ », et il est « le
 plus intéressant de tous les historiens ». C'est encore

1. *Cours supérieur*, p. 326.

2. *Cours moyen*, p. 253.

3. *Lectures*, p. 17.

Quinet que M. Primaire proclame « un des plus grands parmi les penseurs français du XIX^e siècle ; à la fois poète, philosophe *et surtout historien*... un des hommes dont notre démocratie républicaine doit être le plus fière et qu'elle doit le plus honorer¹ ». C'est Henri Martin que tous ces primaires placent avec respect auprès de Michelet et de Quinet et dont l'histoire, disent Gauthier et Deschamps, « est dans toutes les bibliothèques où on la consulte comme un précieux document² ». Dans son *Manuel de lectures classiques*, M. Primaire a réservé à l'histoire et au civisme quarante lectures. Voici les historiens qui sont mis à contribution : Michelet quatre fois, Voltaire quatre fois, Quinet cinq fois, Jules Barni (*Les Martyrs de la libre pensée*) deux fois, Camille Pelletan deux fois, Erckmann-Chatrion deux fois, Scignobos et Mignet une fois. Il demande à Zola de nous décrire les angoisses patriotiques de la France en face de l'invasion et du siège de Paris, et à M^{me} Quinet de nous raconter les obsèques de son mari. Au risque de paraître exigeant, je crois qu'on aurait pu composer cette liste avec des noms plus marquants, qu'Erckmann-Chatrion ne compense pas l'absence de Taine, Camille Pelletan celle de Sorel, Barni celle de Vandal, Zola celle de Fustel de Coulanges ou de Tocqueville. Nous avons relevé les emprunts faits par M. Brossolette à des historiens du XIX^e et du XX^e siècle ; sur quatre-vingt cinq lectures, vingt et une, soit le quart, sont fournies par le seul Michelet, treize par des manuels classiques sans originalité, une seule par Fustel de Coulanges, Taine, Sorel, Guizot.

Ces constatations nous amènent à cette conclusion que la documentation de ces manuels est empruntée soit à d'autres manuels — et dans ce cas, la vérité scientifique

1. *Lectures*, p. 176.

2. *Cours moyen*, p. 158. Ils placent d'ailleurs son portrait à côté de ceux de Thiers et de Michelet pour représenter l'histoire au XIX^e siècle.

est transmise par une série d'intermédiaires et chacun la dégrade selon son tempérament, ses idées ou ses procédés de travail — soit à des ouvrages tels que les histoires de Michelet, de Quinet, d'Henri Martin, de Lacroix, qui ont, entre autres défauts, celui de dater du milieu ou même de la première moitié du XIX^e siècle et ainsi de retarder de soixante-quinze ans au moins sur l'état actuel de la science. Michelet, Henri Martin, Lacroix et Quinet sont aussi démodés que les crinolines que portaient leurs contemporaines ou les perruques de leur jeunesse ; leurs propres admirateurs le reconnaissent. « Son histoire, dit M. de Crozals parlant de Michelet, est comme un roman.... Que se dit le lecteur en le quittant ? Un seul mot et funeste : *Je doute*. C'est le châtiment de cette imagination souvent inspirée, déréglée parfois, pour le moins capricieuse.... En se séparant de lui, on ne cesse ni de l'estimer ni de l'aimer ; mais on cherche du regard un guide plus calme et plus sûr¹. » Or c'est précisément le guide qu'ont pris les auteurs de la plupart des manuels condamnés.

Nos primaires aiment surtout de Michelet son *Histoire de la Révolution*, ses écrits contre les Jésuites, son *Histoire moderne*. Or c'est précisément la partie la plus contestable de son œuvre. « Alors, dit un critique cependant anticlérical, M. Lanson, alors son imagination dominée par sa foi et ses haines, devient une machine à déformer toute réalité. Son histoire, dès lors, débordant de diffamations et de calomnies fantaisistes, tourne à *l'hallucination délirante*..., les défauts, l'injustice, la folie iront en s'accusant jusqu'à ce que Michelet regagne la Révolution² » ; là ils atteignent leur point culminant. Quoi d'étonnant, si, procédant de Michelet, les manuels

1. Dans l'*Histoire de la littérature française* de PETIT DE JULLEVILLE, VII, p. 503 et 504.

2. LANSON. *Histoire de la littérature française*, p. 1011

condamnés reproduisent ses « diffamations et ses calomnies fantaisistes », ses « injustices et sa folie ? » Michelet et Quinet se sont unis en 1843 pour publier contre les Jésuites le livre qui remplit d'enthousiasme nos primaires. Or voici comment cette œuvre est jugée par un disciple de Michelet qui est, en même temps, protestant, comme Quinet dont il a été l'ami, M. Monod. Michelet, dit-il, a écrit « d'une manière très générale et superficielle » ; quant à Quinet, il a *dénaturé les textes* dont il se sert contre les Jésuites : « Toutes les citations que fait Quinet et les traductions qu'il donne trahissent le *parti pris* avec lequel il a lu et interprété les textes. » M. Monod termine en disant : « Ce que je trouve surtout à critiquer dans la manière dont Michelet et Quinet et beaucoup des adversaires des Jésuites ont exposé et jugé leurs actes et leurs doctrines, c'est qu'ils ont négligé de les replacer dans le milieu où ils ont pris naissance et dans les circonstances qui les expliquent ¹. » Autant vaut dire que Michelet et Quinet ont manqué de justice et de critique. Et voilà les grands historiens que les instituteurs suivent sans le moindre discernement, par enthousiasme et par fanatisme, et dont ils offrent l'enseignement aux enfants pour développer en eux l'amour de la vérité historique ! Quant aux autres flambeaux des primaires, Lacretelle et Henri Martin « qui est dans toutes les bibliothèques où on consulte son histoire comme un précieux document », ils sont si démodés, si oubliés que les récentes histoires de la littérature française, celle de Petit de Julleville et celle de Lanson ne les mentionnent même pas ;

Sacrés ils sont... car personne n'y touche.

si ce n'est ces auteurs attardés, malgré leurs couplets en

1. BOEHMER, *Les Jésuites*, introd. par Gabriel MONOD, p. x, xii, xvii.

l'honneur du progrès, qui se nomment Gauthier et Deschamps, Brossolette, Primaire, Guiot et Mane.

Les primaires nous apparaissent maintenant avec les défauts de leur formation intellectuelle et leur tare professionnelle. Leur instruction superficielle qui leur a dispensé « quelques clartés de tout », sans leur permettre de rien approfondir et étudier par eux-mêmes, leur a donné à la fois un simple vernis de culture et une foi imperturbable en leur modeste bagage scientifique, fait uniquement d'emprunts et de connaissances livresques. De là une facilité toute particulière à se lancer dans des inductions dont ils ne soupçonnent pas la témérité ou la fausseté, une tendance fâcheuse aux généralisations les plus aventureuses, fruit naturel d'esprits simplistes et niaisement sûrs d'eux-mêmes. Compilateurs sans originalité, ils manquent d'un sens critique qu'on n'a pas cultivé au contact des textes ; et ainsi, leur documentation est faite sans discernement, selon le hasard, ou, ce qui est encore plus grave, d'après les passions politiques et religieuses du jour.



Le moyen âge représenté comme une époque de misère et de désespoir. Les auteurs de manuels ont naturellement projeté ces défauts sur leurs livres, et c'est ce qui explique le ton faux qui les disqualifie aux yeux des savants sincères, autant qu'auprès des croyants. Sous leur plume se pressent les affirmations les plus fantastiques et les assertions les plus naïves, d'un pessimisme farouche, quand l'époque décrite a le malheur de leur déplaire, d'un optimisme rêveur et béat, lorsqu'elle a la bonne fortune de leur agréer. D'un côté, aucun trait pour corriger d'une teinte claire la noirceur du tableau ; de l'autre, aucune ombre pour souligner la splendeur de

l'ensemble ; ici le noir est sans mélange ; là on nage en plein azur !

Prenons par exemple l'histoire de MM. Guiot et Mane. Voyez quelle sombre description elle nous trace du moyen âge :

P. 81, du *Cours supérieur*, elle nous parle d'une « Marseillaise du désespoir entonnée par cent mille affamés ». Quelle était cette Marseillaise, où a-t-elle été chantée, quels étaient ces cent mille affamés ? M. Mane ne nous le dit pas, pour une raison bien simple, c'est que cette Marseillaise n'a existé que dans son imagination de Marseillais et que ces cent mille affamés sont aussi réels que la sardine monumentale qui, toujours à Marseille, bouchait jadis l'entrée du Vieux Port !

P. 35, du *Cours moyen*, Guiot et Mane nous décrivent la féodalité, « cette époque excessivement malheureuse... , cet affreux régime » où le seigneur est un guerrier brutal, cruel, ignorant (p. 36), foulant les moissons dorées (p. 37). Plus loin : « Le moyen âge est l'époque des épouvantables famines ; alors sur les chemins les forts saisissent les faibles, les déchirent et les mangent ! Quelques-uns présentent un fruit à un enfant, ils l'attirent à l'écart pour le dévorer ! »

P. 34, du *Cours élémentaire*, on lit : « Le seigneur est constamment en guerre, ses plaisirs sont cruels... , le moyen âge est l'époque des affreuses famines : le paysan mange l'herbe des prairies, les forts saisissent les faibles, les déchirent et les dévorent... , bien peu d'enfants reçoivent l'instruction... , plaignons les écoliers ; ils sont constamment battus de verges (p. 35)... Que font ces enfants à l'école ? Tous pleurent ! » Et le résumé affirme gravement qu'« au moyen âge le sort du paysan est affreux : il vit dans l'épouvante et travaille gratuitement pour le seigneur... , dans les rares écoles les enfants sont constamment fouettés. » Enfin le *Cours préparatoire* écrit (p. 30) : « Qu'il est triste le village d'il y a mille ans !

C'est la misère noire..., le paysan pleure et se désole à la vue du château qui lui rappelle qu'il est serf... Ses enfants ne lui appartiennent pas; ils peuvent être vendus, le fils est séparé de son père, et la fille de sa mère. »

A quel homme tant soit peu instruit, ou simplement à quel homme de bon sens fera-t-on admettre que les choses se passaient ainsi, « il y a mille ans » ? Dans quel pays, si déshérité qu'on le suppose, tous les enfants, sans exception, pleurent-ils dans les écoles, parce qu'ils sont *sans cesse* battus de verges ? Concevez-vous une école où le maître passe *tout son temps* — sans en distraire une minute — à fouetter les enfants et où tous les enfants sont uniquement occupés à pleurer ? Mais quand donc le maître enseignait-il ? Quand donc les enfants faisaient-ils leurs devoirs et récitaient-ils leurs leçons ? C'est ce que nous racontent MM. Guiot et Mane : « tous les enfants pleurent..., parce qu'ils sont **CONSTAMMENT** battus de verges ! » Ce n'est pas de l'histoire de France, c'est plutôt une *histoire de loup-garou* destinée à effrayer les petits enfants !

A quel homme raisonnable fera-t-on croire que dans ce pays, que la poésie populaire du moyen âge a appelé la « douce France », tous les paysans pleuraient devant le château du seigneur, comme leurs enfants sous le fouet du maître (que de larmes !), qu'ils ne se nourrissaient que d'HERBE et qu'ils étaient dépouillés de leurs fils vendus comme esclaves ? A qui fera-t-on croire que la France du moyen âge était un pays de cannibales où les forts, au lieu de manger la viande des moutons ou des bœufs, absorbaient la chair des faibles, où, dès qu'un enfant sortait sur la route, on lui présentait une pomme pour l'attirer à l'écart, et le manger ! C'est là une *histoire d'ogres* et non une histoire de France !

Remarquez d'ailleurs que les documents protestent contre les traits d'un pareil tableau. Nous avons des inventaires de granges, de fermes, de maisons de pay-

sans au moyen âge. Le dénombrement de leurs provisions nous prouve qu'ils vivaient non d'herbe — à moins que ce ne fût, comme de nos jours, de la salade ! — mais de viande de mouton et de porc — plus rarement de bœuf — de veau quand on était malade, de salaisons, de poissons frais ou salés, et de légumes. Nous avons plusieurs lois des empereurs chrétiens du iv^e siècle interdisant formellement de séparer un esclave de sa femme et de ses enfants. Quant à la famille du serf, un tout petit raisonnement aurait prouvé à MM. Guiot et Mane qu'elle ne pouvait pas être dispersée par le seigneur, puisqu'elle était attachée à la glèbe, et que, par conséquent, s'il ne lui était pas permis de quitter la terre où elle vivait, on n'avait pas non plus le droit de l'en détacher, et d'en vendre isolément les membres. Enfin, M. Luchaire, professeur à la Sorbonne et membre de l'Institut, déclare avec raison dans la grande *Histoire de France* de Lavis, qu'à la fin du xii^e siècle, c'est-à-dire en pleine féodalité, il n'y avait que peu de serfs et qu'en tout cas, ils ne devaient pas tout leur travail au seigneur. « On constate qu'au début du xiii^e siècle, les affranchissements individuels ou collectifs ont diminué beaucoup le nombre des serfs. Les terres, qui ont la malheureuse propriété de rendre serfs ceux qui les habitent, ont été graduellement absorbées par les terres libres. L'hérédité même du servage est atteinte. Des provinces entières, la Touraine, la Normandie, la Bretagne, le Roussillon, plusieurs régions du Midi semblent ne plus connaître le servage, ou être en très grande partie libérées. Dans les pays où il subsiste, par exemple le domaine royal et la Champagne, même quand les propriétaires ne se relâchent pas facilement de leurs droits, la condition servile est devenue moins intolérable. La taille arbitraire n'existe plus en beaucoup d'endroits; le formariage, la main-morte sont souvent supprimés. Nombre de paysans ne sont plus soumis qu'à la capitation, impôt de trois ou quatre de-

niers¹. » Ainsi, au moyen âge, la plupart des paysans étaient libres, les serfs étaient l'exception.

Au XIV^e siècle, le mouvement vers la liberté s'accrut dans des proportions considérables; en 1315, Louis X affranchissait tous les serfs du domaine royal et de la Champagne qui avait résisté jusque-là au mouvement d'émancipation. Quant aux paysans libres, c'est-à-dire à la presque totalité de la population rurale, « les concessions de privilèges et d'exemptions leur sont vraiment prodiguées (au XII^e siècle) par les seigneurs du temps de Louis VII et de Philippe-Auguste. C'est l'époque de la grande diffusion de la charte de Lorris. A l'exemple de Louis VII et de son fils, les seigneurs de Courtenai et de Sancerre et les comtes de Champagne la distribuent assez libéralement aux villages de leurs fiefs. Même quand cette charte n'est pas octroyée intégralement et d'une manière explicite, son influence se fait sentir, surtout par l'abaissement du taux des amendes judiciaires, dans la plupart des contrats qui intervenaient alors, de plus en plus nombreux, entre les seigneurs et leurs paysans. En 1182, l'archevêque de Reims, Guillaume de Champagne, concéda à la petite localité de Beaumont-en-Argonne une charte qui allait servir de modèle à la plupart des chartes d'affranchissement accordées aux localités rurales des comtés de Luxembourg, de Cheny, de Bar, de Réthel, et du duché de Lorraine. En Champagne, elle fit concurrence à la charte de Soissons et à la loi de Verviers. Elle ne donnait pas seulement aux villageois des franchises étendues, elle leur concédait une apparence d'autonomie, des représentants librement élus, les échevins, un maire et le libre usage des bois et des eaux... D'autres constitutions, moins répandues que celles de Lorris et de Beaumont, transformaient peu à peu l'état civil et économique des campagnes... Le village ne formait pas une per-

1. Tome III, partie I, p. 390-391.

sonne morale, mais il était représenté par un maire¹. »

Des paysans signant des contrats librement débattus avec leurs seigneurs, recevant d'eux pour leurs villages des constitutions et des chartes où leurs droits étaient nettement précisés, élisant leurs maires et s'administrant eux-mêmes, comme les habitants de nos communes, vivaient-ils sans cesse *dans l'épouvante*, comme l'écrivent MM. Guiot et Mane? Le seigneur avait-il tout-pouvoir sur eux, et en particulier celui de leur saccager leurs moissons dorées? Les documents disent précisément tout le contraire. Mais alors MM. Guiot et Mane sont-ils des faussaires? Certes non. Ce sont tout simplement des esprits insuffisamment renseignés qui ont généralisé des cas particuliers, en les grossissant démesurément par ignorance, excès d'imagination et passion.

Ils ont trouvé, dans quelques histoires, des citations de Raoul Glaber ou de tel autre chroniqueur du moyen âge, signalant, à une date donnée et dans tel pays, une famine ou même simplement un renchérissement des vivres, quelques actes criminels suggérés par la misère; ailleurs, ils ont vu un seigneur abusant de son pouvoir et imposant à ses paysans des vexations arbitraires ou des impôts écrasants. Ils ont accepté ces faits sans les contrôler — car, en bons primaires, ils manquent de critique — ils n'ont pas vu, par exemple, avec M. Gebhart — professeur de la Sorbonne et membre de l'Académie française — que Raoul Glaber avait une imagination débordante poussant tous les faits au drame, et que par conséquent, il faut se défier de ses affirmations. Bien plus, ces faits admis, ils ne se sont pas demandé s'ils étaient signalés précisément parce qu'ils étaient exceptionnels; ils n'ont pas vu qu'ils avaient produit, sur l'esprit du chroniqueur qui les rapporte, une impression d'autant plus profonde qu'ils étaient rares et monstrueux. Et par

1. LAVISSE, *Histoire de France*, t. III, partie I, p. 391.

une induction prématurée et dès lors antiscientifique, ils ont fait de l'exception la règle. Raoul Glaber cite comme un événement particulièrement abominable et *inouï* qu'un jour par misère un brigand a tué un homme et l'a mangé ; MM. Guiot et Mane écrivent que, *pendant tout le moyen âge*, tous les forts mangeaient les faibles et que les enfants qui acceptaient d'un passant un fruit étaient attirés à l'écart, dépecés et mangés sans poivre ni sel ! Voilà la généralisation bâtive dans toute sa fausseté. Et voilà l'histoire qu'au nom de l'Etat, on enseigne de force aux enfants pour les délivrer de tout préjugé et libérer leur esprit !

La troisième République représentée comme un régime de béatitude universelle. Laissons le moyen âge et passons aux temps modernes héritiers de la Révolution ; d'un enfer peuplé d'Hugolins, les manuels nous transportent dans un ciel sans nuage où, comme les élus, les citoyens

libres du XIX^e siècle jouissent d'un bonheur sans mélange.

Page 267 du *cours moyen*, MM. Guiot et Mane nous déclarent que l'école actuelle a « la toiture faite avec des tuiles rouges toutes neuves ou avec des ardoises noires bien lisses... des bancs tout neufs » ; pour maître « un savant muni de nombreux diplômes ». On y donne toujours « des leçons instructives et amusantes » ; aussi « les heures y passent trop vite au gré des enfants » qui ont tous « la mine éveillée » et qui tous sont « suspendus aux lèvres de leur instituteur » Leur regard peut porter au loin « sur les riantes prairies émaillées de fleurs que dominant les verdoyants coteaux. »

Ils nous disent encore (p. 268) que dans les lycées et collèges « on approfondit toutes les sciences » et que, lorsqu'on arrive enfin au « beau jour du baccalauréat », les parents « bénissent la République qui assure un avenir inespéré à leurs fils ! »

M. Brossolette est aussi lyrique. Page 263, il déclare

que « l'administration financière et ses percepteurs témoignent dans leurs opérations d'un ordre rigoureux et d'une probité scrupuleuse et que les administrateurs ne peuvent plus aujourd'hui exercer leur pouvoir que conformément à la loi » ; p. 264, que « les soldats sont convenablement nourris et habillés », que la « discipline est patriotiquement acceptée de toute l'armée et les grades accessibles à tous les soldats selon leurs aptitudes et leur capacité ». P. 266, il nous trace un tableau alléchant de la maison du paysan moderne : « Bâtie en pierre ou en briques, couverte en tuiles ou en ardoises, bien aérée et bien éclairée, elle est devenue saine et agréable. »

MM. Rogie et Despiques renchérissent encore sur ces louanges (p. 171) : « La Commune, disent-ils, fait elle-même ses propres affaires par l'intermédiaire du maire.... Voilà pourquoi dans la Commune la vie est si tranquille et cette tranquillité est faite du bon accord de tous ! » Page 168, ils nous tracent un tableau idyllique du village moderne où la plupart de nos pays ne se reconnaîtront pas malheureusement ! « Les rues s'ouvrent droites avec de chaque côté des façades blanchies à la chaux, des trottoirs pour les piétons, des caniveaux pour l'écoulement des eaux... dans les rues règne la sécurité la plus complète, les mamans causent sur le pas des portes ; vous-mêmes, petits garçons et petites filles,.. vous vous rendez tranquillement en classe ; vous n'allez pas barboter à la fontaine qui alimente d'eau le village, vous vous gardez de lancer des pierres.... » Si nous en croyons M. Calvet (cours préparatoire p. 117), les étrangers « voient avec plaisir l'air satisfait et calme des travailleurs des champs et des ouvriers ».

Ces tableaux idéalisés n'ont qu'un rapport lointain avec la réalité, et ces auteurs de manuels traitent vraiment trop leurs lecteurs en naïfs auxquels on peut faire prendre des vessies pour des lanternes !

S' imagine-t-on toutes nos écoles, à quelque date que

remonte leur construction, avec des tuiles *toujours neuves*, des ardoises *toujours lisses*, des bancs *toujours neufs*? Ou bien ces objets inanimés participeraient à l'éternelle jeunesse des esprits bienheureux, ou bien on les changerait toujours et ce serait un gaspillage financier vraiment blâmable.

Et espère-t-on nous faire croire que l'instituteur est « un savant muni de nombreux diplômes... donnant des leçons toujours instructives et amusantes? » Mais nous savons que la plupart ont un diplôme, le brevet simple, plusieurs deux, le brevet simple et le brevet supérieur, enfin quelques-uns trois, si on ajoute le certificat d'aptitude pédagogique. Et cela ne suffit pas pour faire des instituteurs des *savants*. Ils ne le savent que trop les professeurs de lycée ou de Faculté qui ont fait passer ces examens et décerné ces brevets! Quant à l'enseignement, il dépend des qualités d'esprit et de cœur du maître : ici il est vraiment instructif; mais là il peut être absurde et n'être amusant que par son caractère grotesque. Cet instituteur de la Haute-Saône qui pour contrefaire l'entrée du Christ à Jérusalem, faisait son entrée en classe devant ses élèves, enfourchant sa femme transformée pour la circonstance en ânesse, donnait-il un enseignement instructif? Enfin, sans vouloir douter de l'intelligence réelle de nos petits Français et de leur goût du travail, peut-on dire que *tous* ont « la mine éveillée », que *tous* « sont suspendus aux lèvres du maître » sans la moindre distraction, sans la moindre velléité de causer, de rire, de taquiner leurs camarades, ou de regarder par la fenêtre vers ces prairies « continuellement émaillées de fleurs » — même en hiver sous la neige — et « vers ces coteaux, sans cesse verdoyants », qui, d'après Guiot et Manc, se trouvent toujours devant les écoles?

Peut-on dire avec M. Brossolette que notre « administration financière est d'un ordre rigoureux et d'une probité scrupuleuse »? Ce n'est pas l'avis de la Cour des comptes,

qui maintes fois a présenté sur les irrégularités financières des observations sévères, imprimées au *Journal officiel*, et dans l'espèce, elle est mieux renseignée que nos faiseurs de manuels. Ce n'est pas l'avis de la Commission d'enquête de la marine qui a relevé des obscurités inquiétantes dans l'emploi des milliards qui ont été gaspillés en pure perte pour la marine, surtout quand elle était dirigée par M. Camille Pelletan, ce « danger national ». On a vu récemment comment le gouvernement a surveillé la gestion du « milliard » des Congrégations qu'il avait confiée à ces fameux « liquidateurs » qu'on a dû « liquider » à leur tour. Quand M. Brossolette célébrait les charmes de la nourriture des soldats, de l'hygiène des casernes, de la discipline militaire patriotiquement acceptée par tous, ignorait-il les affaires, si souvent répétées ces dernières années, d'approvisionnements avariés faits à l'armée par des fournisseurs sans scrupules, la plupart juifs? Ignorait-il les multiples interpellations qui ont été portées à la tribune du Sénat et à celle de la Chambre — même par des parlementaires ministériels — sur la fâcheuse hygiène des casernes, la mauvaise qualité de l'eau qui s'y boit trop souvent et les épidémies qui en sont la funeste conséquence? Ignorait-il les excitations à la révolte qui ont pénétré dans notre armée avec l'hervéisme, les documents les plus secrets de la défense nationale qui ont été livrés à l'étranger par des officiers le plus souvent juifs, les mutineries militaires qui se sont produites en Algérie et dans le Midi de la France, et le drapeau qui a été jeté par des soldats dans les latrines, à la caserne de Mâcon?

Nous laissons à nos lecteurs le soin de décider si on peut célébrer, avec M. Brossolette, l'*union* des communes où le délégué organisa la délation et d'un pays où a éclaté le scandale des fiches, où les troupes ont maintes fois tiré sur la foule à Fourmies, à Châteauvillain, à Narbonne, à Villeneuve-Saint-Georges, où les inventaires ont mis

aux prises la population avec la police sur un grand nombre de points du territoire, où des Français et des Françaises ont été spoliés de leurs biens, chassés de leurs propres demeures et traduits devant les tribunaux, uniquement à cause de leur robe ou de leur cornette; puis de là, jetés en prison ou hors des frontières! Aux lecteurs encore de voir si les grévistes du Nord que M. Clémenceau a essayé de calmer, et qui ont tué le lieutenant Lantour, si les grévistes de Villeneuve-Saint-Georges qu'il a fait fusiller parce qu'ils saccageaient tout sur leur passage, avaient « cet air satisfait et calme » que selon Brossolette « les étrangers voient avec plaisir sur le visage des travailleurs des champs et de la ville ». A nos lecteurs de dire si tous nos villages ont de magnifiques maisons, des caniveaux et des trottoirs, si l'hôtel de ville est le plus bel édifice de toutes nos villes, comme le prétendent Rogie et Despiques; si, par exemple, à Reims, à Amiens, à Beauvais, à Rouen, à Bourges, à Marseille, à Besançon, à Séz, à Coutances, il éclipse de son élégance, de ses magnifiques proportions, de ses riches sculptures, de ses voûtes majestueuses, de ses flèches élancées, de ses tours monumentales, de ses éclatants vitraux, nos splendides cathédrales, chefs-d'œuvre d'élan mystique et de civilisation chrétienne?

Mensonges alors que toutes ces affirmations des manuels scolaires? Peut-être. Mais surtout, comme nous l'avons déjà dit, ignorance complète des exigences de la critique et des méthodes scientifiques! En parlant du moyen âge, on a édifié sur quelques faits monstrueux et exceptionnels une théorie qui fait de cette époque un temps de barbarie, de famine, de cruauté, de larmes et d'oppression. On a fait de même pour notre temps, mais en un sens diamétralement opposé. On a pris prétexte de certains progrès politiques, économiques et sociaux, pour généraliser contre toute vérité, et laissant, de parti pris, tous les

traits, tous les faits qui pouvaient apporter quelques ombres, on a tracé de la société moderne et du gouvernement républicain un tableau tellement beau qu'il se présente comme chimérique, dès le premier abord, comme foncièrement faux lorsqu'on l'examine de près, en appréciant et en discutant les traits qui le composent. Toujours l'abus de cette généralisation simpliste qui est l'un des traits les plus caractéristiques de l'esprit primaire!

Les manuels condamnés trahissent les passions politiques et les préjugés de leurs auteurs.

Ces graves défauts ont une autre cause plus importante encore, la passion politique. Les auteurs de ces manuels proclament eux-mêmes leur partialité et s'en font un titre de gloire. « L'histoire du peuple français, qui est celle de son affranchissement, est substituée à la biographie des rois et aux récits de convention si longtemps confondus avec l'histoire, » tel est le programme que nous donnent de leur histoire¹ Gauthier et Deschamps. Sur la couverture du cours supérieur, ils nous montrent une République donnant au monde la paix et la liberté et sur celle du cours moyen, Mirabeau prononçant la fameuse phrase qui semble apocryphe : « Nous sommes ici par la volonté du peuple... » Quant à Guiot et Mane, ils écrivent « pour faire de leurs élèves, dès l'âge le plus tendre, des hommes de progrès, de bons et sincères républicains..., Quel bonheur s'ils sont convaincus de la grandeur de l'œuvre accomplie par la Révolution française, continuée par la 3^e République!² » « En diminuant la place accordée aux siècles lointains au profit des périodes voisines de nous », M. Brossolette a eu « le soin constant de s'attacher surtout aux hommes et aux faits qui, par leur action ou leur

1. Déclaration « aux Maîtres » figurant sur la couverture du *Cours supérieur*.

2. *Cours préparatoire*, p. 3 ; *Cours élémentaire*, p. 4 ; *Cours moyen*, p. 4 ; *Cours supérieur*, p. 4.

influence, ont apporté leur contribution à la formation de la société contemporaine »; et il ajoute que son petit ouvrage « suffira à montrer aux enfants des classes primaires que, dans son effort de vingt siècles, la France, malgré d'apparentes réactions, n'a jamais cessé de s'élever vers plus de progrès, de justice et de liberté »¹. Définissant lui-même son *Manuel d'éducation morale civique et sociale* où une part importante est faite à l'histoire, M. Primaire s'exprime sans ambages : « Il est, dit-il, *franchement laïque*. Nous sommes de ceux qui veulent pour les futurs citoyens d'une République un enseignement républicain². » Son *Manuel de lectures classiques* (p. 3) est inspiré, dit-il, par « le même esprit rationaliste et laïque ».

MM. Aulard et Debidour n'appartiennent pas au monde des primaires; ils n'en sont pas moins partiaux. L'esprit de leur cours est « *franchement démocratique et laïque*, comme il convient quand on s'adresse à des enfants qui seront citoyens d'une République. L'œuvre de raison et de justice accomplie par la Révolution française y est glorifiée³. » M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, a félicité lui-même tous ces auteurs de manuels de leur partialité : « Nous n'hésitons pas à déclarer, disait-il à la Chambre, le 18 janvier 1910, que les manuels d'histoire doivent enseigner les gloires républicaines et les conquêtes de la pensée moderne⁴. »

1. Page 2 du *Cours moyen*.

2. Page 2.

3. *Cours supérieur*, p. vi.

4. *Journal officiel*, Chambre des députés, p. 166. Telle n'était pas l'opinion d'un député socialiste, ancien instituteur, M. Alexandre Blanc, qui protestait par avance contre les paroles du ministre et blâmait la tendance avouée de tous ces Manuels : « Si l'on veut, disait-il, que l'école ne soit l'objet d'aucune attaque, si, à un moment donné, quelques-uns d'entre vous rêvent d'établir le monopole, il faudra que l'école soit absolument neutre, ni républicaine, ni monarchiste, ni religieuse, ni libre penseuse, qu'elle soit sim-

Nous pourrions demander ici de quel droit, en un temps de liberté de conscience et d'opinion, l'État prétend enseigner la foi en la République et le culte de ses gloires, de quel droit, l'école publique imposerait un credo politique républicain aux fils de monarchistes que la foi oblige à lui donner leurs enfants. Nous pourrions demander aussi si, comme l'Église infallible, la République a un clergé qualifié pour définir les dogmes républicains, canoniser les gloires républicaines dignes d'un culte, et pour prononcer entre ceux qui attribueraient à une idée ou à un homme l'estampille républicaine et ceux qui la lui refuseraient. Y a-t-il même une doctrine républicaine d'État, assez définie pour que tous les républicains, depuis les socialistes jusqu'aux libéraux, l'admettent et en acceptent l'enseignement ? Mais là n'est pas la question qui nous intéresse pour le moment.

Il s'agit de savoir si un enseignement dont le but est fixé d'avance est scientifique, si les recherches dont les conclusions sont formulées *a priori* et auxquelles les faits devront se plier sont conformes à la méthode critique et au libre examen que réclame toute science. Il s'agit enfin de savoir si l'Histoire doit recevoir des ordres de M. Doumergue et si elle ne doit exister qu'avec l'estampille du gouvernement qui lui dictera ses jugements et ses lois.

Ce n'est pas ce que l'on croyait jusqu'ici. Dans sa *Lettre à l'Académie*, Fénelon déclarait que l'historien ne doit être d'aucun temps et d'aucun pays, pour que la justice de ses jugements ne subisse l'influence d'aucun préjugé national et soit l'expression rigoureusement impartiale de la vérité. On nous dit de nos jours que l'histoire doit

plement l'école. Mon système ne consiste pas à faire des futurs citoyens appelés dans quelques années à devenir des électeurs, des électeurs forcés, des partisans obligatoires de telle ou telle politique. (*Journal officiel*, 2^e séance du 17 janvier 1910, p. 136).

être « objective », ce qui revient à dire que celui qui l'écrit doit se dépouiller de ses sentiments personnels ou subjectifs quels qu'ils soient, religieux, politiques, sociaux, nationaux, patriotiques, pour ne considérer que les objets extérieurs à lui-même qu'il étudie, c'est-à-dire les faits, les institutions, les idées, sur lesquels il lui est interdit de projeter ses manières de voir. Dire d'une étude historique qu'elle est tendancieuse, c'est affirmer qu'elle est faussée dans son principe même et qu'elle déforme perpétuellement la vérité. M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, redoutant ce reproche qu'il savait mérité, s'en défendait par avance, toujours dans la séance du 18 janvier 1910 : « L'esprit tendancieux, disait-il, ce n'est pas dans nos livres qu'il faut le chercher! »

Il ne faudrait pas cependant nier l'évidence; en face des déclarations du ministre et des auteurs de manuels, il est nécessaire de poser ces questions :

Ecrire un manuel, comme le font Guiot et Mane, « pour faire des élèves de bons et de sincères républicains », n'est-ce pas écrire avec une tendance politique, étrangère à la simple recherche historique?

Vouloir, de parti pris, dès la première page du livre, prouver la grandeur de l'œuvre révolutionnaire et républicaine, n'est-ce pas introduire dans l'étude de l'histoire — qui doit être désintéressée — une préoccupation politique et travailler pour un parti?

Déclarer, avec M. Primaire, que l'enseignement de l'histoire doit être républicain, n'est-ce pas le subordonner à un idéal qui peut être juste et beau, mais qui est forcément plus étroit que la recherche de la vérité universelle et absolue?

Dire, avec MM. Debidour et Aulard, que l'esprit du cours doit être démocratique et laïque, n'est-ce pas l'asservir à un point de vue spécial et montrer l'histoire sous un angle particulier, avec des verres colorés, risquant de nous la faire voir incomplète ou maquillée?

Et n'est-ce pas tout cela qui constitue cet esprit tendancieux que M. Doumergue nie et recommande tour à tour et qui suffit à lui seul à déformer l'histoire?

L'étude des manuels « laïques » nous le prouve.

Puisqu'ils veulent avant tout admirer la République démocratique et laïque et exalter les temps modernes issus de la Révolution, il faut qu'ils démontrent que plus on remonte le cours des siècles qui ont précédé la Révolution, plus on s'enfonce dans la barbarie et que, s'avancer vers les temps modernes, c'est au contraire marcher vers la gloire, la liberté et la lumière.

De même la laïcité étant l'idéal que doit réaliser tout gouvernement, il faudra prouver que toute société soumise à l'influence religieuse vit dans les ténèbres de l'ignorance, les chaînes de la tyrannie, les affres de la misère, tandis que toute nation laïque nage en pleine lumière, en pleine liberté, et coule le parfait bonheur.

De là une tendance naturelle et forcée à exagérer tous les traits qui noirciront les sociétés qui n'ont pas connu la Révolution et la laïcité et à atténuer, jusqu'à les supprimer entièrement, ceux qui seraient à leur avantage. De là aussi une tendance corrélatrice à faire le panégyrique du gouvernement républicain et laïque, à exalter tous ses actes, quitte à laisser dans l'ombre ou même à supprimer les faits — fussent-ils importants — qui pourraient apporter, au milieu de ces actions de grâces, une note quelque peu discordante. De là enfin la tendance à n'apprécier une époque, une société, un gouvernement, une loi, un homme, qu'en raison de la révélation plus ou moins grande qu'ils ont pu recevoir de la Révolution et de la laïcité. On introduira dans le ciel pur de l'histoire républicaine tous les élus qui auront reçu ces lumières laïques, et on laissera dans les ténèbres extérieures tous ceux qui les auront méconnues ou ne les auront pas même soupçonnées.

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis!

disait Philaminte dans les *Femmes savantes*.

Nul ne sera civilisé, savant, heureux, hors nous et nos amis, disent les auteurs des manuels laïques.

Ne cherchons pas ailleurs la raison des exagérations, des graves omissions, des mutilations de toute sorte dont est victime l'histoire dans ces petits livres condamnés. Nous en citerons quelques exemples.

Reconnaissance du rôle de la féodalité dans l'évolution des sociétés. La féodalité avec sa société hiérarchisée est aux antipodes de la Révolution démocratique et niveleuse. Elle aura donc tous les défauts. Elle est tyrannique; elle exploite par la violence le travail du peuple : « Le pauvre paysan, dit Calvet, travaille toujours; s'il refuse, on le met en prison, on le bat, on lui coupe le nez et les oreilles, on lui arrache les dents, on lui crève les yeux ¹... Les rois protégeaient les pauvres gens à peu près de même que les bergers gardent les brebis du loup, pour pouvoir traire leur lait et vendre leur laine ² ». Pour Brossolette, tous les barons féodaux sont « brutaux et farouches ³ ». Il nous parle de serfs qui « se lassèrent d'être sans cesse pillés, battus, emprisonnés, pendus »; il nous montre les marchands, tapis de peur dans leur ville et leurs sombres boutiques ⁴. Quant au paysan, disent Rogie et Despiques, il vivait dans une cabane « dont les murs étaient faits de lattes entremêlées de torchis... le toit de chaume, le parquet de terre battue, le plus souvent sans fenêtre ⁵ ». Aucun de ces auteurs ne se pose même cette question : « Comment un régime que l'on nous dit aussi affreux a-t-il duré plusieurs siècles? » Encore

1. *Cours préparatoire*, p. 39.

2. *Ibid.*, p. 45.

3. *Cours moyen*, p. 17.

4. *Ibid.*, p. 26 et 27.

5. Page 41.

moins nous exposent-ils la raison que nous en a donnée Taine : si dans toute l'Europe du moyen âge la féodalité est restée puissante et a été acceptée pendant plusieurs siècles, c'est parce qu'elle répondait à une nécessité sociale, que cette organisation convenait le mieux à ces temps-là et que, pendant l'anarchie que les invasions et la dissolution de l'empire carolingien avaient déchainée, les paysans et les habitants des villes avaient été heureux de trouver dans les seigneurs de puissants protecteurs, derrière les murs de leurs châteaux un asile, dans leur épée une sauvegarde pour la sécurité de leurs récoltes, de leur industrie et de leur commerce.

Méconnaissance du rôle historique de la royauté. La royauté est la négation de la République ; les auteurs de manuels s'efforceront en conséquence de démontrer qu'elle a eu tous les vices, exercé toutes les tyrannies, qu'elle s'est opposée à l'instruction, faisant de l'ignorance la complice de son despotisme. Dans un de ses exercices, M. Calvet demande à ses élèves de prouver qu'un « roi absolu à qui rien ne résiste est incapable de bien gouverner ¹ », comme si des souverains absolus tels que Pierre le Grand en Russie, Frédéric II en Prusse, Henri IV en France n'avaient pas bien gouverné leurs États. Pour Brossolette, « Louis XI ne fut ni plus fourbe ni plus méchant que les princes ses contemporains ² » ; ce qui revient à dire qu'an xv^e siècle tous les princes sans exception étaient fourbes et méchants, même quand ils s'appelaient le « bon roi » René. Pour nous faire connaître le « peuple sous Louis XIV », le même auteur, qui nous indique à peine d'un mot les efforts souvent couronnés de succès que fit Colbert pour diminuer les impôts par la réforme de la taille, trouve plus scientifique de résumer tout le règne en quatre faits mis en images :

1. Cours élémentaire, p. 117. — 2. Cours moyen, p. 143.

la révolte des Boulonnais contre les receveurs de l'impôt, une sédition à Rennes, une scène purement fantaisiste de famine, et l'histoire de M. de Charnacé abattant d'un coup de fusil un couvreur qui travaillait sur un toit¹. En admettant que tous ces faits soient exacts et que la royauté ait commis ou approuvé toutes sortes de crimes, il est une vérité qui a son importance et que passent sous silence tous les manuels, sauf celui de Calvet, c'est qu'elle a fait la France. N'est-ce pas elle qui a réuni patiemment au domaine royal toutes les provinces qui s'étaient enfermées si longtemps en elles-mêmes? Par un travail persévérant de plusieurs siècles, elle a reformé en une seule nation la poussière d'États qui était sortie du chaos des invasions, et donné à la race française, avec l'unité, la prépondérance politique et économique dans l'Europe du moyen âge, sous saint Louis, dans l'Europe du XVII^e siècle, avec Louis XIV. Un pareil rôle ne méritait-il pas d'être rappelé? Mais en le signalant, on aurait montré aussi la part qu'ont prise à la formation et à la gloire de la patrie des tyrans qui n'étaient ni révolutionnaires ni laïques; on a préféré passer ces grands faits et mutiler l'histoire.

Glorification sans discernement de la Révolution. Quand on arrive à la Révolution, on la mutile d'une autre manière. Puisqu'à partir de la prise de la Bastille, « victoire de la raison libre sur la raison despotique² », la liberté et la raison se sont révélées au monde, il faut que désormais l'histoire de France soit transformée, et que les ombres de l'Ancien régime fassent place à la lumière du Nouveau. On va donc s'efforcer de faire disparaître tout ce qui pourrait ternir la splendeur révolutionnaire. Si le 14 juillet et le 6 octobre ont vu des scènes odieuses telles que le massacre de Launay et de Flesselles et les

1. *Ibid.*, p. 90. — 2. ALLARD et DEDIDOUR. *Cours moyen*, p. 144

exploits sinistres des bandes conduites à Versailles par Théroigne de Méricourt et Maillart, M. Calvet ne s'en trouble pas ; la faute en est à la royauté de laquelle, « au 6 octobre comme au 14 juillet, est venue la provocation ¹ ». Si le peuple fait perpétuellement des coups de force, en n'en accuse ni ses passions, ni son inexpérience, ni sa foi aveugle dans ses sanguinaires meneurs ; c'est qu'il n'a pas d'autre manière de faire des réformes, dit Calvet ². Puisqu'il s'agissait d'établir la République laïque, tous les moyens n'étaient-ils pas bons ? Dans les premiers jours de septembre 1792, des massacres abominables eurent lieu dans les prisons parisiennes de l'Abbaye, de la Force et des Carmes ; près d'un millier de prisonniers désarmés, des femmes, des vieillards, des prêtres furent égorgés par des bandes lancées par la Commune de Paris avec la complicité du ministre de la justice Danton ; ces massacres eurent leurs répétitions en province et ne firent pas moins de victimes que la Saint-Barthélemy. Il est prouvé aujourd'hui que cette boucherie fut une manœuvre destinée à terroriser le corps électoral qui élisait alors la Convention, et à lui faire nommer des députés révolutionnaires. Ces massacres sont pour la Révolution une tache de sang plus indélébile encore que celle de Macbeth. Nos manuels laïques ne se scandalisent pas pour si peu. Le farouche républicain Madier de Montjau disait jadis : « Supprimons ce qui nous gêne ! » Guiot et Mane ont suivi ce conseil. Ils ont fait le silence sur ces faits plutôt gênants et d'un trait les ont supprimés de l'histoire. Gauthier et Deschamps sont aussi discrets dans leurs cours élémentaire et moyen. S'ils se décident à en parler dans le cours supérieur ³, c'est uniquement pour innocenter Danton, sans donner d'ailleurs de preu-

1. Page 151 du *Cours supérieur*.

2. *Cours moyen*, p. 184.

3. Page 196.

ves. Calvet nie la préméditation et met ces faits, évidemment regrettables, sur le compte de l'exaspération populaire que « nul n'aurait pu contenir¹ ». Du coup la Révolution et Danton sont innocentés de n'avoir pas arrêté un mouvement que « nul n'aurait pu contenir ». Brossollette a trouvé mieux. Si les aristocrates ont été massacrés sans défense dans les prisons, la faute en est à eux-mêmes, et non aux assassins : « les royalistes relevaient la tête² », dit-il ; Maillart et ses acolytes ont bien fait de la leur raccourcir !

Dans la seule année 1793-1794, le régime de la Terreur a fait de la guillotine, érigée en permanence sur nos places publiques ou promenée de village en village, un instrument de règne ; c'est par cinquantaines que chaque jour les charrettes fatales déversaient au pied de l'échafaud les flots de condamnés. A la barrière du Trône où la guillotine dut émigrer en 1794, le ruissellement du sang répandu tous les jours et l'amoncellement des cadavres avaient déterminé dans tout le quartier une odeur fétide. A Nantes, Carrier préside chaque jour à ses mariages républicains : un citoyen et une citoyenne réfractaires sont attachés l'un à l'autre et noyés ensemble dans la Loire. Toutes les nuits — nuits d'épouvante — « là-bas³, vers la Sécherie, des lueurs circulent, le vent apporte le bruit de coups frappés sur des planches, d'un piétinement de foules, d'une bousculade rapide et lointaine. Il y a noyade en Loire, et tout à l'heure s'élèvera la clameur désespérée, montant du grand cercueil où 500 vivants se débattent cloués et sombrent lentement dans l'eau profonde... Les passants mornes supputent le bilan probable des tueries de la nuit ; un matin, sur la place du département, se voient les restes d'un massacre : du sang, des

1. *Cours supérieur*, p. 161 ; *Cours moyen*, p. 180.

2. *Cours moyen*, p. 146-147.

3. LENOÛRE. *Vieilles maisons, vieux papiers*, 4^e série, p. 275.

sabots, de vieux chapeaux. Des ponts de la Loire on regarde tournoyer dans l'eau des cadavres que le courant apporte d'Ancenis ou des Ponts-de-Cé; d'autres remontent avec la marée. Le nombre des cadavres que le flux ramenait à Nantes fut si considérable qu'on afficha une ordonnance qui défendait de boire l'eau de la Loire et de manger de son poisson ». Et les autres proconsuls de la Convention, Lebon à Arras, Couthon à Lyon renouvelaient avec la guillotine les macabres exploits de Carrier. En un an plus de *deux cent mille victimes*, jeunes gens et vieillards, femmes et enfants, prêtres et religieuses, nobles aristocrates ou gens du peuple furent immolés aux fureurs révolutionnaires; *en un an, la Convention fit beaucoup plus de victimes que l'Inquisition en cinq cents ans!*

Les admirateurs du Bloc révolutionnaire ne sont pas plus gênés par la Terreur que par les massacres de septembre; ils trouvent pour l'excuser les raisons les plus variées. A Nantes, si Carrier noie 500 personnes par nuit, c'est pour sauver la France trahie par les royalistes; et ainsi, pour M. Calvet¹, ces horribles scènes de cruauté deviennent des actes de patriotisme et de salut public et Carrier un bon républicain! M. Brossolette approuve les massacres ordonnés par la Convention, « qui crut que tous les moyens, même les plus violents, pouvaient être employés pour sauver la France² »; et MM. Aulard et Debidour saluent chez cette assemblée révolutionnaire « une énergie parfois inhumaine, souvent sublime³ ». M. Devinat⁴ décerne à son tour un témoignage de satisfaction à la Convention qui « malgré les excès de la Terreur, a bien mérité de la Patrie ». C'est aussi le sen-

1. *Cours moyen*, p. 192.

2. *Cours moyen*, p. 157.

3. *Cours supérieur*, p. 210.

4. *Cours moyen*, p. 140.

timent de MM. Gauthier et Deschamps, Aulard et Debidour¹. Ces appréciations sont vraiment étranges : il est bien lugubre d'enjamber des milliers de cadavres pour monter au Capitole et chanter la Convention qui, à force d'hécatombes, a sauvé la patrie !

Mais il y a mieux encore dans ces manuels. Ces Jacobins sont transformés en héros d'abnégation, se sacrifiant eux-mêmes pour le salut de la France, en hommes sensibles et doux, supprimant la peine de mort pour obéir à l'humanité de leur cœur : « Ils sacrifièrent tout, même leur vie, à ce qu'ils crurent être le salut public », disent avec attendrissement Gauthier et Deschamps, transformant ainsi en victimes, les pourvoyeurs, toujours altérés de sang, de la guillotine. Quelques lignes plus loin, Gauthier et Deschamps célèbrent l'humanité et la douceur de ces conventionnels qui tranchèrent en un an plus de deux cent mille existences : « La Convention, disent-ils, pitoyable aux malheureux, voulait que l'infirme, l'enfant abandonné fussent recueillis par la patrie. Le dernier décret de ces législateurs terribles portait : la peine de mort sera abolie² ». Il était temps ! « La Convention, dit de son côté M. Brossolette, multiplia les hospices et les hôpitaux ; elle montra là beaucoup d'humanité³ », et il ne voit pas qu'avant de fonder des hospices pour les invalides, la Convention aurait pu ne pas transformer la France en un charnier pour les hommes valides. Mais il faut célébrer quand même les gloires républicaines, selon le vœu de M. Doumergue ! Voilà pourquoi M. Brossolette oublie l'odeur des cadavres et exalte Camille Desmoulins, Vergniaud le régicide, Condorcet et Robespierre lui-même, l'incorruptible, qui « malgré ses erreurs, représenta, à la Convention, la probité politique et la

1. *Cours moyen*, p. 98 ; AULARD. *Cours supérieur*, p. 265.

2. *Cours supérieur*, p. 209.

3. *Cours moyen*, p. 162.

vertu civique¹ »! A son tour, M. Calvet chante les louanges de Danton et de Robespierre qui, le 9 thermidor, donna, dit-il, en se laissant prendre par ses ennemis, « un dernier exemple d'obéissance à la loi² »! Danton, le complice des massacres de septembre, l'un des principaux auteurs de la mort de Louis XVI, est pour Gauthier et Deschamps « un esprit largement libéral et humain ». Enfin, Marat lui-même n'est, aux yeux d'Aulard et de Debidour³, qu'un « journaliste patriote, parfois délirant, et qui donnait trop souvent au peuple des conseils sanguinaires » inspirés apparemment par son amour de la patrie et de l'humanité! Ne nous étonnons pas d'une pareille indulgence; n'est-ce pas M. Aulard qui a découvert, qu'en ce temps de carnage, « on ne formait qu'une grande famille, dans la République démocratique⁴ »!

L'histoire impartiale doit mettre chaque chose à sa place et donner aux faits, dans ses récits, le relief que réclame leur importance relative. Telle n'est pas la manière de voir de l'histoire laïque qui doit rabaisser, coûte que coûte, les adversaires de la République. Autant on dissimulera, on glorifiera même les crimes des amis, autant on flétrira, en les exagérant, les peccadilles des adversaires. Le gouvernement de la Restauration débuta par des mesures de rigueur et ses partisans fanatiques se livrèrent, dans le Midi, à de blâmables excès; environ deux cents personnes furent victimes de ce mouvement de réaction. Loin de nous la pensée de justifier de pareils meurtres, qu'ils aient été ordonnés par la loi ou qu'ils aient été l'œuvre de la populace. Jamais cependant, nous n'aurions pensé à établir un parallèle quelconque entre les excès de la Restauration et ceux de la Convention,

1. *Ibid.*, p. 165-167.

2. *Cours moyen*, p. 193.

3. *Cours supérieur*, p. 259.

4. *Cours moyen*, p. 175.

comparer Louis XVIII à Robespierre, le comte d'Artois à Marat, assimiler les exécutions de 1815 à celles qui, vingt-deux ans auparavant, avaient fait mille fois plus de victimes !

C'est ce que font les manuels laïques : ils opposent tous la Terreur blanche de 1815 à la Terreur rouge de 1793 ; ils donnent même à la première une plus grande importance qu'à la seconde. Le cours élémentaire d'Aulard et Debidour résume en une ligne toute l'histoire de 1793 : « Beaucoup de sang fut versé, disent-ils discrètement, et il y eut d'horribles souffrances » ; mais quand ils arrivent à la Terreur blanche, ils sont plus prolixes et ne manquent pas de questionner à ce sujet leurs petits élèves. Dans leur cours moyen, ils consacrent à la Terreur rouge une page et demie ; mais deux pages et demie et une image à la Terreur blanche ¹. Ces manuels laïques trouvent toutes sortes d'explications, de justifications même, aux hommes de 1793, absolument aucune à ceux de 1815 : « En 1793, disent Gauthier et Deschamps, la Terreur a pu non pas s'excuser, mais s'expliquer par les dangers qui menaçaient la France ² ; or, en 1815, la paix régnait partout ; donc rien ne peut atténuer l'odieux de la Terreur blanche ³. » MM. Guiot et Mane envoient aux guillotineurs de 1793 un simple *blâme* ; mais ils réservent une *flétrissure* pour les hommes de 1815 ⁴.

Les manuels condamnés trahissent les passions antireligieuses de leurs auteurs Si les auteurs de ces manuels montrent une partialité aussi déclarée pour la Révolution et contre tout le reste de l'Histoire de France, c'est parce que, en exaltant la Révolution jusque dans

1. P. 171-172 ; p. 206 et 210.

2. Et qui ont été aggravés par le mauvais gouvernement de la Convention.

3. *Cours moyen*, p. 119.

4. « Flétrissons les excès de la Terreur blanche de 1815, comme nous avons blâmé ceux de la Terreur rouge de 1793. » (GUIOT et MANE, *Cours moyen*, p. 220.)

Robespierre « l'incorruptible », ils attaquent indirectement le catholicisme vers lequel se concentre toute leur haine et toute leur action. Aussi leur passion s'épanouit-elle lorsqu'ils ont à parler directement de l'Eglise. C'est là surtout que s'accuse, grossier, monstrueux même, leur esprit tendancieux. Si MM. Aulard et Debidour se vantent d'avoir considérablement abrégé la partie relative au moyen âge, et si leur exemple est suivi par la plupart des autres auteurs, c'est sans doute pour réserver plus de place aux panégyriques enthousiastes de la Révolution et de la 3^e République; mais c'est surtout pour passer sous silence tout ce que, au cours des siècles, l'Eglise a fait pour la civilisation et la nationalité française.

Lorsque la décadence romaine et les invasions barbares eurent précipité la société dans l'anarchie, une seule puissance resta debout au milieu des ruines amoncelées. Ce fut cette Eglise que les empereurs avaient persécutée de toute manière, et qui allait s'interposer, comme une médiatrice salutaire, entre les Romains et les barbares, pour protéger les uns et civiliser les autres. Pendant plusieurs siècles, elle allait se faire l'éducatrice du monde nouveau qui se préparait et des nations qui naissaient du sein de la confusion et de la douleur. Avec une persévérance inlassable due à sa forte organisation, au sentiment de sa haute mission sociale, à son esprit surnaturel de charité, elle devint la civilisatrice des rois barbares, la législatrice écoutée des sociétés, la maîtresse de l'esprit humain, la dispensatrice de tout bien-être, l'initiatrice de tout progrès. Telle nous la montrent tous ceux qui ont étudié les onze premiers siècles de notre ère : l'historien protestant Guizot, qui, dans ses admirables leçons sur la civilisation en France et en Europe, rend hommage à cette œuvre prépondérante de l'Eglise dans l'élaboration des sociétés issues du monde gallo-romain; l'historien catholique Ozanam, qui a salué avec respect l'action civi-

lisatrice de la papauté, de l'épiscopat et de l'ordre monastique auprès des Germains.

« Au milieu de la désorganisation de l'Etat romain et de la société antique, dit un historien peu suspect de cléricalisme, M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur, l'Eglise représenta l'ordre et la tradition, elle apparut comme la véritable héritière de l'Empire qui avait assuré sa puissance après l'avoir d'abord persécutée; elle en conserva, dans une grande mesure, l'esprit de gouvernement, les institutions, l'action énergique et pratique... Les populations se groupèrent autour des évêques et leur remirent la défense de leurs intérêts. Ces souvenirs restaient vivaces et quand l'Etat franc s'organisa, jamais les comtes n'eurent dans les villes une autorité comparable à celle des évêques. Mais, d'autre part, ceux-ci surent inspirer aux barbares le respect de leurs personnes et de leur mission sociale... Ainsi s'explique la place que tient alors l'Eglise; elle domine tous les éléments en présence dans ce monde troublé.

« En elle se concentre non seulement la vie religieuse, morale, intellectuelle; mais en grande partie la vie politique et sociale ¹. »

Méconnaissance du rôle civilisateur de l'Eglise. C'est là précisément ce qui gêne le plus nos faiseurs de manuels. Avouer que l'Eglise peut exercer un rôle social aussi considérable, et que, selon ses propres expressions, « elle a les paroles de la vie présente, comme celles de la vie éternelle », c'est contraire à l'esprit laïque; c'est rendre hommage à une institution qui se dit divine et que l'on voudrait présenter non seulement comme humaine, mais comme malfaisante et absurde. Et alors, ou bien on passe absolument sous silence le rôle qu'elle a joué pendant ces longs siècles de l'élaboration des civi-

1. *Histoire de France* de LAVISSE, t. II, partie I, p. 216-217.

lisations modernes, ou bien, si l'on en parle, c'est rapidement, d'une manière volontairement incomplète, sur un ton maussade et malveillant. Le manuel de Devinat, par exemple, alors qu'il consacre une page entière, avec quatre images, à « une séance de la Convention » (p. 135), une autre page, avec encore quatre images, aux prétendus excès du parti clérical sous la Restauration (p. 169), une autre page, toujours avec ses quatre images, au retour des émigrés (p. 172), ne dit absolument rien sur le rôle politique et social de l'Eglise dans le monde romain, la Gaule et la France, pendant les *dix* premiers siècles de notre ère. Une page pour un jour de l'histoire révolutionnaire ; aucune pour dix siècles de l'histoire de l'Eglise, qui est alors l'histoire de toute civilisation, c'est vraiment peu. M. Brossolette consacre une image et une lecture au supplice du chevalier de La Barre (p. 101 et 103) ; quatre images, occupant une page entière, à la dernière année de la vie de Voltaire ¹ (p. 115) ; une page et demie et quatre images à la prise de la Bastille (p. 132-133) ; une page entière et quatre images à la fuite à Varenne (p. 143) ; en revanche il n'accorde que *quatre lignes* au rôle de l'Eglise dans le monde pendant les *dix* premiers siècles de son existence. Il se contente de dire qu'elle était alors puissante, qu'elle avait eu des martyrs et que les Mérovingiens et les Carolingiens ont réalisé l'alliance du trône et de l'autel — alliance qu'il se réserve de présenter plus loin comme un monument d'erreur, et une œuvre nefaste. Le cours supérieur de Gauthier et Deschamps ne nous fait grâce d'aucun président de la République ; dans cette belle galerie, Jules Grévy, Carnot, Casimir-Périer, Félix Faure, Emile Loubet et Armand Fallières, défilent avec leurs bustes et reçoivent chacun son compliment, quoique, à vrai dire, on ne parle pas

1. Comme il a vécu 84 ans, il est heureux que M. Brossolette ne se soit occupé que de la dernière année.

à M. Jules Grévy de M. Wilson, ni à M. Félix Faure de Fachoda. En revanche, on escamote en trois lignes le rôle de l'Eglise jusqu'à Pépin le Bref.

Ne nous en plaignons pas outre mesure ; car lorsque les manuels laïques s'occupent de l'Eglise, c'est pour en présenter aux enfants une détestable caricature. D'après Gauthier et Deschamps, elle n'a exercé une influence sur Clovis que pour lui faire faire aux Burgondes et aux Wisigoths « des guerres de religion » (p. 21), et l'on sait le sens odieux que ces « esprits laïques » attachent à cette expression. MM. Aulard et Debidour ont un paragraphe sur « le clergé sous les Mérovingiens », mais c'est uniquement pour le représenter comme un exploitateur de l'humanité. Il exerçait alors « une puissance redoutable » ; les évêchés et couvents possédaient « la plus grande partie des terres » ; « le clergé ne payait pas d'impôts », ce qui est absolument faux, il se faisait « au contraire payer la dime » ; enfin l'Eglise accapare les procès importants pour ses tribunaux. De son rôle bienfaisant et civilisateur, rien !

Omissions volontaires. Pendant plus de mille ans, du v^e au xv^e siècle, l'Eglise fut l'unique dépositaire du patrimoine intellectuel de l'Europe. Ses moines, ses clercs, ses évêques et ses papes le communiquèrent libéralement à toutes les classes de la société, par les écoles souvent gratuites qu'entretenaient les cathédrales, les couvents et les paroisses même rurales. Sous l'impulsion de l'idéal chrétien, les églises se multiplient, les arts se développent. Et par une évolution savante, la basilique latine se transforme en église byzantine ; l'art byzantin donne naissance à l'art roman dont l'art gothique est lui-même le splendide épanouissement. Les moines, dit un libre-penseur, Viollet-le-Duc, sont eux-mêmes les architectes de l'art roman, et les évêques les promoteurs de l'art gothique.

Les Universités du moyen âge, qui attiraient aux pieds de leurs chaires des milliers d'étudiants de toute classe sociale et de toute nation, étaient des fondations pontificales, comme les écoles avaient été des créations épiscopales et monastiques. Enfin c'est à l'Eglise qu'appartenaient presque tous les professeurs et tous les savants, prêtres, moines ou évêques ; et avec fierté elle voyait ses clercs rivaliser dans le champ de la science et des lettres avec la jeunesse laïque. « Heureuse cité, s'écrie au XII^e siècle, l'abbé de Bonne-Espérance, Philippe de Harving, où les écoliers sont en si grand nombre que leur multitude en vient jusqu'à dépasser celle des habitants laïques. » — « En ce temps-là, affirme l'historien Guillaume le Breton, les lettres florissaient à Paris ; on n'avait jamais vu en aucune partie du monde, à Athènes ou en Egypte, une telle affluence d'étudiants ¹. »

Tous ces faits, signalés par les documents du moyen âge, sont reconnus de nos jours par tout historien au courant dont la passion n'égare ni l'esprit ni le jugement. « L'Eglise, écrit M. Luchaire, était fière, au moyen âge, de sa grande école de Paris, immense séminaire où se fournissaient la France et l'Europe ². » Et cette magnifique Université, comme toutes celles qui se multiplièrent sur le sol de l'Europe, était l'œuvre du clergé et des papes. « L'Université est une confrérie religieuse : elle est composée presque entièrement de clercs, de maîtres et d'étudiants portant la tonsure ; c'est un organe de l'Eglise.... Son sceau en marque bien le caractère religieux. Ce sont les papes qui ont créé les corporations universitaires et leur *intervention fut bienfaisante* ³. » C'est encore le clergé que M. Luchaire salue comme le promoteur de l'art gothique et le grand bâtisseur de ces cathédrales du moyen âge

1. *Histoire de France* de LAVISSE, t. III, partie I, p. 332.

2. *Histoire de France* de LAVISSE, t. III, partie I, p. 333.

3. *Ibid.*, p. 342.

qui restent, au milieu de nos villes modernes, des merveilles d'art incomparables et inimitables : « On se tromperait, dit-il¹, en croyant que nos cathédrales ont été, comme l'enseignait Viollet-le-Duc, une création d'un art laïque né du mouvement communal et des libertés populaires. Sans doute, le peuple prend une part de plus en plus grande et directe à la construction de la maison de Dieu... ; mais ces laïques travaillent sous la direction et pour le compte de l'évêque ; c'est lui qui, avec son corps de chanoines, est l'inspirateur, l'ordonnateur souverain et le principal bailleur de fonds de l'entreprise². »

Voilà certes des faits importants, universellement admis par des écrivains étrangers à toute idée chrétienne mais soucieux de la vérité scientifique. Ils importent, au premier chef, à l'histoire de la civilisation et à l'histoire générale et leur influence a eu sa répercussion sur plusieurs siècles, même sur le nôtre. Que vont en dire les manuels laïques ? En les citant vont-ils rendre hommage à l'Eglise ou tout simplement à la vérité ?

Non ! l'Eglise n'est pas une gloire républicaine, sa pensée ne date pas des temps modernes et l'on sait que, d'après M. Doumergue, le manuel laïque a pour unique mission de célébrer les gloires républicaines et la pensée moderne !

On va donc soit taire, soit atténuer, soit travestir ce grand rôle intellectuel et artistique de l'Eglise au moyen âge.

Le cours supérieur de Gauthier et Deschamps passe tout cela sous silence et, s'il parle de l'Université de Paris et de la construction de Notre-Dame, c'est pour en attribuer faussement l'origine non aux papes et

1. *Ibid.*, p. 323-324.

2. Voilà ce qu'il ne faut jamais cesser de redire à ceux qui approuvent la spoliation de nos cathédrales et de nos églises par l'Etat, à la suite de la loi de Séparation.

aux évêques de Paris, mais au roi Philippe Auguste. Même silence et même erreur dans le cours supérieur de Calvet (p. 34), silence absolu de la part de MM. Aulard et Debisdour, qui cependant connaissent bien les ouvrages de leurs collègues MM. Lavisse et Luchaire. Ayant ainsi escamoté le mouvement intellectuel et artistique imprimé par l'Eglise au moyen âge, ces auteurs font croire à leurs jeunes élèves que, pendant plus de dix siècles, on a vécu dans l'ignorance et la barbarie. Voyez Calvet : « Le moyen âge, dit-il dans son cours moyen, avait été trop souvent une époque de misère générale et d'ignorance », jusqu'au xvi^e siècle « où l'esprit d'examen reprend ses droits, comme si l'intelligence humaine, engourdie et morte au moyen âge, avait recommencé à vivre¹ ».

D'autres manuels parlent des lettres et des arts au moyen âge, mais avec toutes sortes de réticences et en taisant le rôle de l'Eglise. M. Brossolette (p. 21) dit qu'elle avait alors « quelques écoles » et que le plus souvent « pour elle des légions d'ouvriers bâtissaient de magnifiques cathédrales ». Mais il ajoute (p. 63) que « l'ignorance fut en honneur au moyen âge ». M. Devinat reconnaît (p. 12) que « l'Eglise conservait dans les monastères l'amour de l'étude, » et nous serions tentés de le remercier de ce jugement vrai quoique bien sommaire; mais, à la page 46, il ajoute que, « au moyen âge, l'ignorance était profonde et que pour l'Eglise la diffusion des livres était le triomphe du diable ». Ce qui revient à dire que l'Eglise a réservé jalousement pour ses moines, dans le mystère des cloîtres, des bribes de science qu'elle se garda bien de communiquer au grand public. Affirmation pleine d'ignorance ou de mauvaise foi!

MM. Guiot et Mane veulent bien reconnaître que le moyen âge a eu des écoles « annexées aux églises et aux monastères », mais qui les a fondées? il ne le dit pas, ou

1. Cours moyen, p. 72-76.

s'il le dit, c'est pour en attribuer le mérite aux rois. Il faut voir d'ailleurs la caricature qu'il trace des écoles où les étudiants « au lieu d'être assis sur des bancs confortables », (comme dans nos écoles laïques) sont accroupis en classe sur des bottes de foin, où on est « toujours battu de verges » au moindre prétexte, où « l'on apprend des mots, toujours des mots », « la mémoire étant seule en honneur ». Et aussitôt eux mêmes, pour vous montrer leur science, commettent un anachronisme de trois siècles en allumant le bûcher de Dolet au XIII^e siècle¹!

MM. Rogie et Despiques² veulent bien reconnaître qu'il y a eu un art au moyen âge; ils reproduisent même la cathédrale romane du Puy et la cathédrale gothique d'Amiens; mais ils ne font remonter cet art qu'à l'an mil, supprimant ainsi d'un seul trait l'art basilical, l'art byzantin et la renaissance carolingienne, soit Sainte-Sophie de Constantinople, Saint-Marc de Venise, les monuments de Ravenne, l'église d'Aix-la-Chapelle! « Pendant les invasions barbares *et les siècles qui suivirent*, les arts furent délaissés... Après l'an 1000, la misère étant moins grande, une première renaissance des arts se produisit. » Parlant de l'art gothique, ils déclarent ensuite que « hommes de foi avant tout, peintres et sculpteurs du moyen âge se souciaient peu de représenter les corps; ils s'attachaient à rendre, sur les visages des statues, l'expression de leur foi et de leur espérance » (p. 113), et ainsi, ils donnent à entendre que leur foi était une entrave à leur perfectionnement artistique. Il y a cependant longtemps déjà qu'on a rendu hommage non seulement à l'expression, mais aussi au modelé, au dessin, à la science des statues et des bas-reliefs qui ornent les portails de Notre-Dame de Paris, de Notre-Dame d'Amiens, de Notre-Dame de Dijon. Le beau Dieu

1. Cours supérieur, p. 121.

2. Cours élémentaire, p. 110.

et la Vierge dorée d'Amiens passent pour des chefs-d'œuvre même au point de vue de la forme. MM. Rogie et Despiques les connaissent probablement, mais leur tendance laïque les leur fait mépriser.

De même (p. 96), ils veulent bien admettre que l'Eglise conserva « au fond de ses cloîtres, un reste de la civilisation ancienne » ; mais c'était comme « une petite veilleuse dans la nuit ». Ils reconnaissent qu'évêques et abbés ouvrirent des écoles dans leurs cathédrales et dans leurs monastères, mais c'était uniquement « pour apprendre à leurs élèves le latin qui était la langue de l'Eglise. » Ils avouent encore que le « moyen âge ne fut pas une époque tout à fait barbare » et que « l'Université de Paris, renommée dans le monde entier, comptait des milliers d'élèves. Mais ils n'en intitulent pas moins leur chapitre « l'ignorance au moyen âge, » et ne disent rien sur ce grand mouvement artistique et littéraire, tout entier inspiré par l'Eglise, que M. Luchaire a si bien célébré. Ils aiment mieux parler des fées, des ogres et des loups-garous qui, pour leur esprit laïque, représentent la mentalité du moyen âge ! On ne saurait montrer une partialité plus sournoise et plus hypocrite.

Si les manuels scolaires sont si laconiques sur les bienfaits de l'Eglise, s'ils effacent d'un seul trait des siècles de son histoire sociale, en revanche ils ne manquent pas de signaler, en les grossissant, les erreurs qu'a pu commettre tel ou tel de ses représentants. Ils ramassent dans les journaux et les pamphlets les plus odieuses calomnies, les répétant, se les appropriant, sans le moindre esprit critique, sans la moindre réserve, transformant ainsi leurs propres manuels en pamphlets.

Calomnies ou jugements haineux. — Croisades. Les croisades ont été la grande époque de la France chrétienne ; à quelque parti qu'on appartienne, on ne saurait refuser son admiration à l'idéalisme de ces seigneurs et

de ces hommes du peuple qui, par enthousiasme religieux, partaient à la délivrance d'un tombeau vide, sans doute, mais rendu à jamais vénérable par la présence momentanée d'un Dieu! A quelque parti qu'on appartienne, on doit se réjouir de la gloire que ces expéditions donnèrent à la France, en la mettant à la tête des nations chrétiennes et en la faisant apparaître aux populations de l'Orient comme le puissant soldat de Dieu : *Gesta Dei per Francos*. Elles nous ont conquis dans ces pays un prestige qui dure toujours, après sept siècles, et nous y vaut une influence politique, commerciale, intellectuelle, qui est l'une des richesses de notre patrimoine national. Enfin le contact de la civilisation romaine et de la civilisation arabe, déterminé par les croisades, a fait faire à l'humanité, aux arts, aux sciences, à l'industrie, au commerce des progrès que nul ne conteste. Voilà certes des raisons suffisantes pour saluer les croisades avec enthousiasme, et dans les croisades, le rôle prépondérant de la France.

Sans doute! mais ces foules que soulevait le souffle religieux n'étaient pas laïques; ces expéditions faites sous l'étendard de la Croix et au cri de « Dieu le veut! » étaient cléricales. Cela suffit pour qu'elles soient calomniées et présentées aux enfants comme des manifestations de l'ignorance et de la barbarie des siècles de foi. Ce qu'en retient surtout M. Brossolette, c'est que, après la prise de Jérusalem, « les croisés firent un affreux massacre de musulmans », après avoir « égorgé beaucoup de juifs en Allemagne¹ ». Il signale, *en une ligne*, les avantages des croisades. Il a d'ailleurs grand soin de taire toutes les persécutions que le fanatisme arabe ou turc avait fait subir, pendant des siècles, aux pèlerins de Terre Sainte; car M. Brossolette s'intéresse aux juifs et aux musulmans mais jamais aux catholiques et aux chrétiens. MM. Aulard et Debidour font contre les croisades un réquisitoire

1. *Cours moyen*, p. 21 et 23.

haineux et calomnieux ; ils déclarent que les croisés massacrerent toute la population ; or, chacun sait qu'il en resta encore beaucoup après l'entrée de Godefroy de Bouillon à Jérusalem. Pour frapper l'imagination des enfants¹, ils leur montrent des « monceaux de pieds, de mains, de têtes humaines » dans les rues et sur les places de la Ville Sainte, alors qu'ils se gardent bien de signaler les monceaux de têtes qu'a fait tomber, sous la Terreur, la guillotine. Comme résultats des croisades, ils ne voient que des « flots de sang, la destruction de villes admirables, plus de haine entre les chrétiens et les musulmans, enfin plus de difficultés pour le commerce avec l'Orient ». « En somme, concluent-ils, elles avaient fait plus de mal que de bien². » Notez qu'ils seraient bien embarrassés de signaler les villes admirables qui furent détruites par les croisades, alors que les autres manuels eux-mêmes, notamment celui de Brossolette — si sujet à caution, — insistent sur les progrès que les croisades ont fait faire au commerce. Gauthier et Deschamps, de leur côté, affirment que « les croisades firent naître de vastes relations commerciales entre les ports d'Asie et d'Italie³ ». Cette vérité si évidente que les manuels laïques eux-mêmes doivent la reconnaître, MM. Aulard et Debisdour ne l'ignorent pas ; mais ils se sont avant tout rappelé la fameuse formule : « Mentez, mentez ; il en restera toujours quelque chose ! »

Il est une croisade qui intéresse tout particulièrement ces maîtres « laïques » de la jeunesse ; c'est la croisade contre les Albigeois. Ils ne lui consacrent pas six lignes — comme à l'ensemble des huit autres ; mais des pages et surtout des images destinées à terrifier l'imagination de

1. *Récits familiers*, p. 57 et 58.

2. *Ibid.*, p. 64.

3. *Cours supérieur*, p. 36.

4. C'est le tarif de M. Devinat.

lecteur de dix ans. C'est que cette croisade est pour eux une occasion de faire un nouveau réquisitoire contre l'Église. Ils insistent d'abord sur le caractère doux et inoffensif, sur l'intelligence et la civilisation de ces hérétiques modérés que va combattre la barbarie catholique, pour le plus grand dommage de la civilisation. « C'étaient, disent MM. Gauthier et Deschamps, des gens simples, de mœurs pacifiques, mais peu austères. » « Les Albigeois, s'écrient MM. Guiot et Mane, heureuses populations paisiblement adonnées au commerce, qui cultivent la poésie, l'harmonieuse et sonore langue des troubadours! » D'après MM. Aulard et Debidour, « ils réprouvaient la corruption et les excès de l'Église et voulaient, tout en simplifiant le culte, ramener la morale chrétienne à une parfaite pureté »; et ainsi, ces mêmes Albigeois que Gauthier et Deschamps, tout en les louant, déclarent peu austères, deviennent, dans Aulard et Debidour, des martyrs de la morale, immolés par la corruption de l'Église. Il y a là une petite contradiction que nous signalons en passant.

Ce que ne dit aucun de ces manuels, c'est que les Albigeois prêchaient les doctrines les plus abominables : le suicide, la ruine de la famille, la destruction des enfants avant même leur naissance ; ils niaient la patrie et les obligations militaires ; ils faisaient de l'inertie et de la mort l'idéal de leur morale pessimiste. Et ils ne se contentaient pas de prêcher : ils passaient à l'action. Plusieurs d'entre eux, poussés par le fanatisme, rendirent à des coreligionnaires le service de l'*endura*, c'est-à-dire qu'ils les tuèrent pour les envoyer dans une vie meilleure. D'autres vivaient dans les débauches contre nature pour montrer le mépris qu'ils faisaient de leur corps ; d'autres saccageaient les églises, brisaient les œuvres d'art qui étaient pour eux des signes d'idolâtrie, ou bien encore tuaient les prêtres et les fidèles catholiques. N'oublions pas que la cause déterminante de la croisade

fut l'assassinat du légat apostolique Pierre de Castelnau. Ce sont ces faits, bien étudiés et bien connus, qui ont fait dire à un historien peu suspect de cléricisme, l'américain Lea, protestant et libre penseur, dont *l'Histoire de l'Inquisition* a été traduite par un juif, M. Salomon Reinach : « Si l'albigéisme avait triomphé, l'Europe serait retournée à la barbarie ! » — « En poursuivant le catharisme, dit M. Vacandard dans son beau livre sur l'Inquisition, l'Eglise remplissait un office de salubrité publique et l'État n'avait qu'à lui prêter main forte, s'il ne voulait pas périr lui-même avec tout l'ordre social. » Voilà ce qu'il faut savoir avant de raconter la croisade des Albigeois ; voilà ce que certains de nos faiseurs de manuels connaissent assurément, mais ce que cache soigneusement leur esprit tendancieux et sectaire.

En revanche, presque tous racontent, avec les détails les plus odieux, l'un des épisodes de cette guerre, la prise de Béziers. « Béziers fut saccagé, disent Gauthier et Deschamps, et 60.000 habitants massacrés. » M. Devinat et la plupart de ces auteurs ne manquent pas de signaler le fameux mot prêté au légat Arnaud de Cîteaux : « Tuez les tous ! Dieu connaîtra les siens ! » M. Brossolette mentionne ce mot et les 60.000 victimes qu'il aurait faites et il ajoute une image représentant le sac de Béziers. MM. Aulard et Debidour amplifient encore : « On massacra, disent-ils, des populations entières, sans épargner des femmes et des enfants. » — « Ce fut une horrible tuerie, dit Calvet ; à Béziers toute la population fut sacrée. »

Or, tout cela est un tissu de faussetés et d'exagérations. M. Brossolette le sait bien, puisque, citant le mot attribué à Arnaud de Cîteaux, il n'ose pas l'affirmer : « Tuez les tous, Dieu reconnaîtra les siens, *aurait* dit un des croisés. » Cette réserve est juste ; car il est prouvé aujourd'hui que le mot ne fut pas prononcé ; aucun historien contemporain de la croisade ne le cite et il se trouve pour

la première fois dans un livre allemand écrit plus de cinquante ans après la croisade et à deux cents lieues de Béziers. Et encore cet auteur cite ce mot sous réserve, comme un *on-dit*. Quant au total de 60.000 victimes, il est purement fantaisiste. Le massacre de Béziers eut lieu dans l'église de la Madeleine qui pouvait à peine contenir deux mille personnes, et comme les vainqueurs ne se tuèrent pas eux-mêmes, il faut réduire singulièrement ce chiffre pour évaluer le nombre de victimes qui furent faites chez les vaincus. Quant à la population de la ville, elle fut si peu massacrée qu'elle put, quelques années plus tard, se révolter contre les croisés. Narbonne et Toulouse ne furent jamais saccagées.

Nous n'irons pas jusqu'à nier l'effusion du sang ; comme toute guerre, cette croisade en détermina ; mais les morts se trouvèrent en même nombre dans les deux camps et, si les soldats du Nord furent emportés vers ces excès que nos auteurs laïques citent en les exagérant singulièrement, les Albigeois ne se firent pas faute, de leur côté de massacrer des catholiques — ce que l'on se garde bien de dire. Que dirait-on d'un historien qui, racontant la guerre de 1870, ne mentionnerait que des victimes allemandes, se faisant sur les morts de l'armée française ? Les manuels qui décrivent la guerre des Albigeois ne font pas autrement.

a Réforme et les Même partialité quand il s'agit de
erres de religion. la Réforme. On s'étend avec complai-
sance sur les abus qui s'étaient glissés dans l'Église
et servirent de prétexte à la révolte de Luther :
« Le moine allemand Luther et le français Calvin préten-
dirent rendre plus pure la religion chrétienne et faire
disparaître les pratiques grossières qui la dégradèrent. »
Ainsi s'expriment MM. Rogie et Despiques (p. 99).
« L'Église étant très corrompue, disent MM. Aulard et
Debidour, Luther avait essayé de la réformer. » M. Cal-

vet va encore plus loin : « Les croyants eux-mêmes se mirent à discuter les prétentions d'une Eglise qui se disait infallible et n'avait même pas pu réformer les mœurs de ses prêtres!... Quelques esprits hardis trouvèrent qu'un corps qui prétendait gouverner les consciences devait commencer par donner l'exemple de toutes les vertus; ils voulurent d'abord réformer l'Église, puis, par une conséquence naturelle, ils s'en prirent à la religion elle-même¹. »

Ici encore les manuels pèchent par exagération et par omission. Faire de Luther et de la plupart des réformateurs des modèles de vertu, et du luthéranisme une réforme des mœurs, est une entreprise singulièrement risquée. Luther lui-même proclame que la plupart des religieux qui apostasiaient leurs vœux et leur catholicisme, à sa suite, et se mariaient le faisaient « non dans une pensée chrétienne, mais parce qu'ils trouvaient dans la liberté évangélique un manteau commode pour cacher leur mauvaise conduite ». Un des disciples de Luther, Hans Sachs, disait aux premiers protestants² : « Si vous étiez évangéliques, comme vous vous en vantez, vous feriez les œuvres de l'Évangile. Mais vos excès de table, votre vacarme, vos insultes contre les prêtres, vos querelles, vos sarcasmes, vos dédains, votre conduite dissolue ont porté un grand préjudice à la doctrine évangélique. » Quant aux mœurs de Luther, voici comment les décrit un de ses condisciples de Wittenberg : « Je connais à fond ta conduite, lui écrivait Valentin Ickelshamer... Je ne veux rien dire ici de ton petit doigt couvert de bagues qui scandalisaient beaucoup d'entre nous, ni du bel appartement près de la rivière où l'on buvait et faisait si bonne chère avec les docteurs et les seigneurs... J'étais scandalisé de voir que, sans te préoccuper de

1. *Cours moyen*, p. 82; *Cours supérieur*, p. 90.

2. Ces citations sont empruntées à L. CRISTIANI, *Luther et le Luthéranisme*, p. 322-331.

tant d'intérêts importants, tu restais assis près de ta bière... Le commis d'un marchand de Leipzig me parla aussi de toi un jour chez Pirkheimer : il faisait peu de cas de ta sainteté ; tu jouais bien du violon, disait-il, tu portais des chemises enrubannées, mais c'était tout ce qu'on pouvait dire à ta louange.... A cette époque, ce qui me déplaisait encore en toi, c'était de voir la vie folle que l'on menait à Wittenberg et de t'entendre dire que nous ne pouvions être des anges ! »

Si Luther s'est dressé contre l'Église, disent encore ces messieurs, c'est par piété : « Le premier des réformateurs, Luther, ne songeait nullement à cesser d'être catholique; il voulait simplement une réforme de l'Église », dit M. Calvet ; et M. Devinat écrit de son côté : « Luther, moine très pieux, avait trouvé les messes des prêtres trop courtes et leurs repas trop longs. » Il est possible que Luther eût pu donner des leçons de piété à MM. Calvet et Devinat ; mais voici comment il parle lui-même de sa piété, alors qu'il était encore moine catholique : « A ma fausse confiance dans ma propre justice s'ajoutaient un doute continuel, le désespoir, l'effroi, la haine et le blasphème. J'avais tant d'éloignement pour le Christ que lorsque je voyais quelque-une de ses images, comme par exemple le crucifix, je ressentais aussitôt de l'épouvante, je baissais les yeux et j'eusse plus volontiers vu le diable ¹. » Ces traits du caractère de Luther, ces mœurs des premiers réformateurs ne nous sont rapportés par aucun des manuels laïques ; et cependant n'étaient-ils pas nécessaires pour nous donner une idée exacte du mouvement protestant à ses origines ? Sans doute, mais ils étaient contraires à la tendance anticatholique de ces livres et leurs auteurs n'ont pas craint là encore de donner de grands coups de ciseaux dans l'histoire.

Nous tomberions nous-même dans un semblable défaut

1. Cité par JANSSEN. *L'Allemagne et la Réforme*, II, p. 72.

si nous dissimulions les abus qui déparaient, au xv^e et au xvi^e siècle, l'Eglise catholique; nous les avons signalés sans réticences dans notre ouvrage sur *l'Eglise romaine et les origines de la Renaissance*. Mais pour être exact, il faut ajouter — ce qu'omettent de parti pris les manuels — que le catholicisme n'avait pas attendu Luther « avec ses chemises enrubannées, ses doigts chargés de bagues », ses formidables repas et sa haine pour le crucifix, pour se réformer. On a pu écrire des articles sur l'esprit de réforme au sein de l'Eglise au xv^e siècle. Un historien, si peu au courant soit-il, connaît l'œuvre réformatrice du bienheureux Dominici et des Prêcheurs de l'Observance, de saint Bernardin de Sienne et des franciscains de l'Observance en Italie, du bienheureux Nicolas de Cusa et des Frères de la vie commune en Allemagne. « En France, dit M. Pernoud dans sa belle brochure, *l'Histoire à l'école*¹, un personnage extraordinaire, Jean Standonck, en est l'âme. Des évêques, Simon de Paris, Aubusson de Carcassonne, Luxembourg du Mans, le prédicateur Maillard, grand remueur de foules, les abbés de Cluny, de Marmoutiers, de Château-Landon, des universitaires propagent par leurs actes ou par leurs écrits ses idées généreuses. » Les manuels ne soufflent mot sur cette réforme catholique².

Lorsqu'ils racontent les luttes de l'Eglise et du protestantisme, toutes leurs sympathies vont à ce dernier; ils le représentent comme le libérateur des esprits, l'apôtre du libre examen et de la tolérance et par là, le précurseur de la Révolution. Ses doctrines s'établissent par la force même de leur vérité, tandis que, pour les arrêter, l'Eglise met en œuvre la persécution, les massacres, les guerres

1. P. 36.

2. On voit dès lors ce qu'il faut penser de cette affirmation de GAUTHIER et DESCHAMPS (*Cours moyen*, p. 56) : « La Réforme était nécessaire. »

civiles ! « La Réforme, dit M. Brossolette ¹, habitue les hommes à ne plus accepter sans contrôle les enseignements de l'Église, à ne plus croire sans comprendre. Ils apprenaient ainsi à faire usage de la raison. » Si, au cours du xvi^e siècle, les protestants prirent les armes en France, en Allemagne ou ailleurs, on nous dit que ce fut toujours pour se défendre contre les attaques et les persécutions des catholiques ; et on célèbre avec enthousiasme les héros protestants : en France, Coligny et Jeanne d'Albret, le Rochellois Guiton, malgré son appel aux Anglais ; Gustave Adolphe en Suède ; plus tard Guillaume d'Orange, l'ennemi de Louis XIV. Du protestantisme on tait soigneusement tous les torts, toutes les cruautés, tandis qu'on charge le catholicisme des plus grands crimes.

Tous les manuels mettent sur le compte de l'Église la mort d'Étienne Dolet dont ils font un martyr de la libre-pensée. C'est à ce titre que Primaire le présente, dans une de ses lectures, à la vénération des enfants. Aulard et Debidour, Brossolette donnent une image représentant ce supplice ; en face du bûcher, ils dessinent un évêque mitré faisant porter la croix devant lui. Or les archives nationales conservent le texte original de la condamnation de Dolet, il n'y est pas dit un mot du clergé. La condamnation est requise par « la femme Compaing » et elle a été prononcée parce que, après avoir essayé de souiller un jeune peintre lyonnais du nom de Compaing, Dolet l'avait assassiné. On voit par là combien est fausse la légende libre-penseuse — dont ces manuels se font tous les échos — et qui transforme en martyr de la pensée un débauché condamné pour sodomie et assassinat !

Tous les historiens et les auteurs mêmes des manuels reconnaissent que la Saint-Barthélemy fut un crime politique ordonné par Catherine de Médicis, pour suppri-

1. *Cours moyen*, p. 63.

2. PERNOLD, *op. cit.*, p. 52.

mer Coligny et les huguenots qui gênaient son gouvernement. MM. Aulard et Debidour le disent textuellement (p. 156. *Cours supérieur*). Cela ne les empêche pas de placer en tête du chapitre (p. 152) une image ou plutôt une caricature où un moine grimaçant, portant une grande croix sur son froc, préside au meurtre, tenant d'une main le crucifix, de l'autre une torche. Et cela pour donner à entendre que l'Église a ordonné la Saint-Barthélemy ! on ne saurait être de plus mauvaise foi.

M. Calvet signale et flétrit avec raison le massacre des Vaudois, ordonné par le Parlement d'Aix et exécuté par les soldats de François I^{er} ; il le met sur le compte du fanatisme catholique et il tait tous les efforts faits par l'aumônier du roi et l'évêque de Carpentras pour l'empêcher. Ailleurs, il fait remonter au massacre de Vassy la première origine des guerres de religion ! « Il faut reconnaître, dit-il, que ce sont des catholiques qui par le massacre de Vassy ont commencé la lutte ¹. » Le massacre eut lieu le 1^{er} mars 1562 ; or il fut précédé de massacres de catholiques et d'excès de toutes sortes commis sur plusieurs points du territoire par les huguenots. Excitées par « les appels sauvages » de leurs pamphlétaire, les passions protestantes « faisaient rage dès 1560 ». Dans les provinces du Midi surtout, il y avait des prêches en armes, des pillages, saccagements d'églises, des courses, des combats entre les bandes huguenotes et les troupes royales. Mouvans, choisi pour chef par les soixante églises de Provence, courant le plat pays, abattait les images et faisait jeter au creuset les objets du culte et les trésors d'orfèvrerie (avril). Lui vaincu et la Provence soumise, du Puy-Montbrun reprit la lutte dans le Dauphiné (août) ². »

En 1561, les huguenots avaient saccagé l'église Saint-

1. *Cours supérieur*, p. 87.

2. *Histoire de France* de LAVISSE, t. VI, partie I, p. 25.

Médard et plusieurs autres. Dans un certain nombre de villes du Languedoc, ils s'étaient emparés à main armée de plusieurs églises. à Montauban, Béziers, Castres, Nîmes, ils avaient interdit tout culte catholique, arraché les religieuses de leurs couvents et forcé ces innocentes victimes à assister aux prêches; à Montauban, ils y avaient poussé le peuple à coups de fouet et de nerfs de bœufs. Ceux qui avaient essayé de résister avaient été mis en prison et fouettés jusqu'au sang; plusieurs mêmes avaient expiré sous les coups. Le 20 octobre 1561 (toujours avant Vassy), à Montpellier, les huguenots avaient pris les armes, s'étaient rués à l'improviste sur les catholiques, avaient tué, avec le gardien des Cordeliers, près de quarante personnes et pillé plus de soixante églises ou chapelles ¹.

On nous cite perpétuellement les actes de persécution des gouvernements catholiques depuis François I^{er} jusqu'à Louis XV en France, de Marie Tudor en Angleterre, des empereurs d'Allemagne ou des rois d'Espagne; mais ceux des gouvernements protestants ne paraissent jamais.

Ce Luther qui est venu prêcher le libre examen et la tolérance, si nous en croyons les manuels laïques, n'a jamais cessé de pousser les princes à persécuter quiconque ne pensait pas comme lui. « Ma doctrine, disait-il avec une superbe assurance, ne peut être jugée par personne, même par les anges; car je suis certain de sa vérité; par elle, je prétends être votre juge et celui des anges eux-mêmes, comme dit saint Paul. » Voilà comment Luther entendait le libre examen! « Les princes, autant qu'ils le peuvent, le plus vite possible, doivent abattre Baal et les idoles, écrivait-il en 1539, en parlant du catholicisme, et suivre les exemples des anciens rois de Juda et d'Israël, et plus récemment, de Constantin, de

1. PÉRONOU, *op. cit.*, p. 58.

Théodose et de Gracien ». Voilà comment il entendait la tolérance ! Dans le procès de Servet, le pasteur Farel, l'une des gloires du protestantisme, proclama hautement l'obligation qui incombait aux gouvernements d'envoyer tout hérétique au bûcher¹. « Les juges, disait-il, seront les véritables ennemis de l'Eglise, s'ils demeurent insensibles aux horribles blasphèmes par lesquels cet exécrationnable hérétique porte atteinte à la majesté divine, s'efforce de renverser l'Evangile du Christ et de corrompre toutes les églises. Mais j'espère que Dieu inspirera à ceux qui savent si bien punir les voleurs et les sacrilèges une conduite qui leur vaille dans cette affaire de justes éloges, et qu'ils feront mourir l'homme qui a persévéré avec tant d'obstination dans les hérésies et qui a perdu un si grand nombre d'âmes² ». L'Eglise protestante de Schaffhouse demandait de son côté aux Genevois le supplice de Servet : « car employer de longs raisonnements à détruire ses erreurs, ce serait raisonner avec un fou. » Est-ce là ce libre examen, cette tolérance que, d'après les manuels laïques, le protestantisme est venu apporter au monde ?

Les rigueurs du bras séculier étaient la conséquence forcée de pareilles doctrines. Aussi voyons-nous, au xvi^e et au xvii^e siècle, le protestantisme s'établir de force partout, au moyen de la violence et de la persécution. Dans le pays de Montbéliard, le pasteur Toussain écrivait au comte Georges de Wurtemberg, seigneur du pays : « Mon dit seigneur devrait plutôt souffrir que la ville et tout le pays fût écrasé que d'endurer telle méchanceté (le catholicisme) » et de fait, le prince défendit « sous peine de punition corporelle et arbitraire, d'aller à anciens pèlerinages et saintes, ni assister à messe, communion ou confession de prêtres, d'apporter leurs enfants à baptiser

1. JANSSEN. *L'Allemagne et la Réforme*, II, p. 235

2. DIDE. *Michel Servet et Calvin*, p. 268.

à autres qu'à leurs ministres¹ ». Dans le Béarn et le pays d'Albret, Jeanne d'Albret, que célèbrent à l'envi les manuels scolaires, ne s'y prit pas autrement pour établir de force le protestantisme, confisquer les églises et détruire le culte catholique. En Angleterre, ce fut par milliers que Henri VIII et Elisabeth envoyèrent à l'échafaud les catholiques qui ne voulurent pas renier leur foi, et il fallut un demi-siècle de persécution sanglante aux Wasa pour implanter le luthéranisme dans la Suède qui voulait rester catholique. Voilà ce que ne nous disent pas les auteurs laïques lorsqu'ils vantent le « libre examen » du protestantisme. Ils le cachent soigneusement ; car il faut faire croire aux enfants et aux naïfs que l'Eglise a le monopole de l'intolérance !

Conclusion. Dès lors une conclusion s'impose et ce sera celle de tout ce travail. Ce n'est pas seulement l'Eglise qui a à se plaindre de ces manuels erronés, faits à la légère, sans esprit critique et sans impartialité, par des auteurs qui ont voulu tenir pour les écoles laïques la « marchandise laïque » que réclamaient M. Doumergue et la Ligue de l'Enseignement. Loïn d'être une œuvre sereine, respectueuse de la vérité, chacun de ces cours est une entreprise mercantile, flattant les passions sectaires des instituteurs et des politiciens. Et dès lors, comme l'on comprend ces expressions : « phrases creuses, formules et clichés », « faits maquillés, documents travestis », par lesquels les socialistes eux-mêmes ont flétri cette littérature scolaire de bas étage ! On voit aussi que ce « maquillage » poursuit toujours le même but : la calomnie dirigée sans cesse contre l'Eglise, sa doctrine, ses représentants, son action religieuse, sociale et intellectuelle dans le monde.

1. Nous empruntons ces citations à un auteur protestant qui loue hautement Toussain et le prince Georges de Wurtemberg, M. JOHN VIENOT, dans son *Histoire de la Réforme dans le pays de Montbéliard*, p. 163.

Les évêques ne pouvaient donc pas laisser passer sans protestation des livres dont l'unique intention est de faire mépriser l'Eglise à des enfants sans défense ; ils devaient dénoncer « l'esprit de mensonge et de dénigrement » que nous avons surpris à chaque page de ces manuels et mettre en garde contre eux les parents et les chrétiens. S'ils ne l'avaient pas fait, ils auraient manqué à leur premier devoir. Ne sont-ils pas avant tout les dépositaires de la doctrine catholique et de l'honneur de l'Eglise ?

Mais, ce qu'après cet examen nous pouvons ajouter, c'est qu'*en défendant la vérité religieuse ils ont défendu aussi la vérité scientifique*. En dénonçant l'esprit de mensonge, ils ont protégé l'histoire contre ces gens sans scrupules qui veulent la prostituer à la politique des sectes. Une fois de plus, les droits de la conscience religieuse et de l'esprit humain étroitement unis ont été revendiqués par l'Eglise contre un gouvernement, esclave de la maçonnerie qui veut imposer par la force le blasphème aux consciences et l'erreur scientifique aux esprits.

I

L'antiquité de l'homme.

AULARO et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 2).

« Pendant des centaines et peut-être des milliers de siècles, il y a eu sur la terre des hommes... ils n'ont rien écrit et ils ne nous sont guère connus que par les objets grossiers de leur industrie. »

GAUTHIER et DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 2).

« La période préhistorique englobe des milliers et des milliers de siècles. »

ROGIE et DESPIQUES, p. 10.

« L'homme existe sur la terre depuis des milliers et des milliers d'années... Nous n'avons d'autres témoignages de son existence que des sépultures et quelques ustensiles de ménage. »

SOMMAIRE. — Tendances des auteurs matérialistes à reculer indéfiniment les origines de l'humanité. — Cette tendance s'explique par leur désir de contredire la Bible et de prouver l'hypothèse de l'évolution. — La Bible n'assigne aucune date à l'origine de l'humanité. — Cette question est du domaine exclusif de la science. — Dans l'état actuel de nos connaissances, la vraie science ne peut lui apporter aucune réponse.

Les auteurs matérialistes et irréli­gieux ont une tendance marquée à exagérer l'antiquité de l'homme, et il n'est pas étonnant que, s'inspirant de leurs doctrines, les auteurs des manuels condamnés fassent remonter à des « milliers de siècles » l'origine de l'humanité.

La raison de ces affirmations est bien simple. En recu-

lant indéfiniment l'apparition de l'homme, on espère affaiblir l'idée de la création et faire de cette antiquité de l'humanité comme un indice de son éternité ; on cherche aussi à fortifier la théorie de l'évolution en confondant dans le recul presque infini des temps préhistoriques l'humanité et l'animalité. Ces amoncellements de siècles sont l'effet non pas de découvertes nouvelles, mais de la passion irréligieuse. Les Titans révoltés entassaient Pélion sur Ossa pour escalader le Ciel, nos modernes ennemis de Dieu entassent siècles sur siècles pour confisquer l'infini et la création.

Ils manquent d'ailleurs leur but. Des millions de siècles accumulés ne sauraient diminuer d'un jour la distance incommensurable qui sépare le fini de l'infini. Que l'homme ait paru il y a 6.000 ans ou 600.000 ans, qu'importe, si auparavant il y a eu encore un nombre incalculable de siècles, c'est-à-dire l'infini ? Il n'en reste pas moins qu'il a commencé à un moment donné et qu'ayant commencé, il a dû à autrui — c'est-à-dire au Dieu créateur — son existence et sa raison d'être. Et si on veut le faire sortir de l'animalité, on ne fait que reculer d'un degré le problème puisque, dans ce cas, il faudra chercher comment a commencé l'animalité elle-même et comment s'est manifesté en ce monde le premier germe de vie, et ainsi, quel que soit le nombre de siècles que l'on supposera à l'humanité, au règne animal et à la nature tout entière, on ne pourra jamais éluder le grave problème de la création.

En exagérant l'antiquité de l'homme, on croit aussi porter atteinte à la Bible et à l'autorité que lui reconnaissent tous les chrétiens. Beaucoup d'interprètes de nos livres saints ont vu dans la Bible que l'homme a été créé 4.000 ans avant Jésus-Christ ; or, en reculant de 600.000 ans les premiers jours de l'humanité, on prétend leur donner et par eux à la Bible elle-même le plus éclatant démenti.

Il est facile de répondre que les Saintes Écritures ne fixent aucune date à la création de l'homme.

Dès le xvii^e siècle, bien avant les hypothèses matérialistes et irréligieuses de nos jours, un savant jésuite, le P. Pétau le proclamait en ces termes¹ : « On n'a aucun moyen de savoir à quelle date a eu lieu la création et il faudrait une révélation expresse de Dieu pour la connaître. Ceux-là sont donc dans l'erreur qui non seulement osent la préciser avec assurance, mais traitent avec hauteur ceux qui croient pouvoir ajouter ou retrancher à leurs calculs. » C'est ce que répètent de nos jours les exégètes catholiques les mieux qualifiés par leur science et leur rigoureuse orthodoxie : « Le texte sacré ne fixe pas la date de la création, » dit le P. de Valroger². « La date précise de l'apparition de l'homme sur la terre nous paraît ne pouvoir être fixée avec certitude, » dit Mgr Meignan, archevêque de Tours.³ « La Bible ne dit nulle part que le monde a duré quatre, cinq ou six mille ans avant Jésus-Christ ; c'est nous qui avons cru pouvoir arriver à ce nombre par le calcul ; ces totaux ne sont autre chose que le résultat d'additions dont nous n'avons pas tous les éléments, » dit à son tour M. Wallon. Et M. Vigouroux le répète avec l'autorité toute spéciale que lui donne sa qualité de secrétaire de la Commission biblique⁴ : « L'Écriture, dit-il, ne dit nulle part que tant d'années ou de siècles nous séparent de la création de l'homme, c'est en additionnant les années des personnages mentionnés par l'histoire sainte que les interprètes de la Bible — et non la Bible — ont établi une chronologie. Or ces calculs sont extrêmement différents entre eux ; on en a recueilli plus de deux cents, dont le plus court marque 3.483 ans

1. PETAVIUS. *De doctrina temporum*, XI, VI.

2. DE VALROGER. *L'âge de l'homme et du monde*, p. 59.

3. Mgr MEIGNAN. *Le monde et l'homme primitif selon la Bible*, p. 290.

4. VIGOUROUX. *Les livres saints et la critique rationaliste*, I, p. 547.

et le plus long 6.984 depuis la création de l'homme jusqu'à Jésus-Christ. Voilà donc une différence de 35 siècles entre deux interprétations du même document. Au milieu de ces divergences, l'Église ne s'est jamais prononcée; elle n'impose aucune chronologie. » Et se tournant vers les savants sincères, M. Vigouroux leur demande de poursuivre avec le seul souci de la vérité leurs calculs sur l'origine de l'humanité : « Établissez sur de bonnes preuves l'antiquité de l'homme et des anciens peuples, la Bible n'y contredira pas. »

Or la science répond-elle à cet appel et a-t-elle établi « sur de bonnes preuves » l'antiquité de l'homme ?

Écoutons sur cette question l'un des maîtres de la géologie et de la paléontologie, M. de Lapparent, membre de l'Académie des sciences ¹ : « La science n'est pas encore à ce point d'avoir conquis un chronomètre qui lui permette de mesurer le temps écoulé, même dans la période qui a immédiatement précédé la nôtre. Il est sage de n'attendre cette conquête que de l'avenir, et pour nous, il nous suffit d'avoir établi à quel point sont dépourvus de base rigoureuse tous ces calculs qui distribuent généreusement les centaines et les milliers de siècles entre les diverses phases de l'époque quaternaire. » L'un des fondateurs de la science géologique et paléontologique allemande, Ratzel, avoue l'embarras où se trouve la science quand il s'agit d'introduire dans la paléontologie des essais de chronologie ². « La plus grande difficulté que nous rencontrons ici, dit-il, c'est le manque d'un point fixe pour déterminer la chronologie. Les documents écrits, parchemins ou papyrus, médailles ou monuments lapidaires, nous manquent complètement. Si le lecteur veut se faire une idée en ouvrant un vieux livre d'histoire du chaos dans lequel étaient, par exemple, les

1. DE LAPPARENT. *Traité de géologie*, pp. 1282-1284.

2. RATZEL. *Die Vorgeschichte des europaischen Menschen*, p. 21.

antiquités égyptiennes avant qu'on sût déchiffrer les hiéroglyphes... il pourra se rendre compte de l'embarras où on se trouve pour reconstituer d'une manière fidèle l'antiquité préhistorique. »

Ainsi, de l'aveu des plus grands savants, la préhistoire ne nous présente encore que des idées confuses et vagues ; et en réalité, elle ne sait rien de précis sur les origines de l'humanité et la première apparition de l'homme sur la terre.

En étudiant la géologie et ces « objets grossiers » de l'industrie humaine primitive qui sont les seuls documents de la paléontologie, M. Guibert est arrivé à cette approximation ¹ : « Les premières traces humaines que la science découvre en Europe datent tout au plus de la période préhistorique que l'on appelle *interglaciaire*, et de la période géologique dite *quaternaire*. On a bien essayé de trouver dans les couches tertiaires des vestiges humains ; mais l'attribution de ces vestiges humains a été démontrée apocryphe et, jusqu'à nouvel ordre, on ne peut rechercher au delà de l'époque quaternaire l'origine de l'humanité. » Or, depuis cette période interglaciaire, le temps écoulé se divise en deux périodes : 1^o l'époque actuelle que les données de l'histoire n'étendent pas au delà de 7.000 à 9.000 ans ; 2^o l'époque quaternaire, telle que la préhistoire la révèle à l'homme, dont la durée ne dépasse guère 10.000 ans. « Si, en additionnant ces deux chiffres, nous trouvons un nombre de 18.000 à 20.000 ans. Notre pensée n'est pas d'affirmer que tel est exactement l'âge de l'humanité, mais que c'est approximativement dans ces limites qu'il faut placer la création de l'homme. »

Vingt mille ans ! Comme nous sommes loin des 100.000 ans du matérialiste Haeckel, des 250.000 ans de l'anticlérical Mortillet et des « centaines et des milliers de siècles » qu'à leur suite, MM. Aulard et Debidour,

1. GUIBERT. *Les origines*, p. 148.

Gauthier et Deschamps, Rogie et Despiques attribuent à l'humanité. Cet écart est la mesure de leurs préjugés irrégieux et la meilleure preuve de l'absence de sens critique de ces faux savants

BIBLIOGRAPHIE

- GUIBERT. *Les origines*. Questions d'apologétique (Ch. VII. Antiquité de l'espèce humaine).
- DE LAPPARENT. *Traité de géologie*.
- DE NADAILLAG. *Le problème de la Vie*.
- DE QUATREFAGES. *L'espèce humaine*.
- VIGOUROUX. *Les livres saints et la critique rationaliste*.
-

II

La Grèce mère de toute civilisation.

GAUTHIER et DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 11).

C'est en Grèce que se sont formées toutes les grandes idées qui sont le fond de notre civilisation.

GUIOT et MANE (Cours supérieur, p. 22).

A Athènes, pour la première fois, nous voyons fonctionner un régime démocratique.

SOMMAIRE. — Le christianisme a eu, lui aussi, une influence considérable sur notre civilisation. — Les religions viennent de l'Orient. — Grandes idées sorties de la Bible et de la civilisation hébraïque : unité de la Divinité, la Providence, universalité de la religion. — Les républiques grecques, établies sur l'esclavage, étaient en réalité d'étroites aristocraties, moins démocratiques que le peuple juif. — La Bible reste le Livre de l'Humanité.

Faire de la Grèce antique l'unique source de notre civilisation, c'est nier l'influence que le christianisme a exercée sur notre histoire, nos idées et nos mœurs ; c'est nier l'évidence. Nos adversaires eux-mêmes, en multipliant leurs efforts pour « laïciser notre société », proclament qu'encore de nos jours, elle est pénétrée de christianisme ; s'acharneraient-ils contre l'influence de l'Église comme ils le font, si elle n'était qu'un fantôme ? Les manuels les plus sectaires reconnaissent d'ailleurs, tout en le déplorant, que la société de Moyen Age a été inspirée par l'idée chrétienne. Il est inutile d'insister sur une vérité que nul ne conteste et qui contredit radicalement l'affirmation de Gauthier et Deschamps.

Faire de la Grèce seule l'éducatrice de l'humanité,

c'est oublier le rôle qu'a joué l'Orient et en particulier Israël dans cette grande œuvre de l'élaboration des sociétés modernes. Même en faisant abstraction du christianisme qui est venu de l'Orient, on peut dire que les peuples de l'Asie ont influé sur nous autant que la Grèce. C'est Renan lui-même qui l'a proclamé, malgré cet enthousiasme pour l'hellénisme que nous témoigne sa *Prière sur l'Acropole*.

Il a fait remarquer que d'Orient sont venues les grandes idées religieuses qui sont au fond de notre civilisation. Bouddha, Zoroastre sont des Orientaux ; ils avaient élaboré des systèmes religieux puissants alors que la Grèce en était encore à ses premiers essais d'anthropomorphisme. Le mysticisme des cultes orientaux débordait en des livres pleins de poésies tels que l'*Avesta*, alors que Rome s'en tenait à la sécheresse de ses cultes latins et ombriens et que la Grèce s'essayait timidement au mysticisme dans ses mystères d'Eleusis.

Mais c'est surtout dans la Bible, le livre saint des Hébreux, que toutes les civilisations modernes sont allées puiser leur inspiration religieuse. Dès ses premières pages, sont affirmées magnifiquement l'unité et la majesté divines que les Grecs ont à peine entrevues. Tandis que chaque cité du monde hellénique adorait ses dieux particuliers, ennemis des dieux de la cité voisine, la Genèse annonçait un Dieu universel, créateur de toutes choses, maître de la nature et père de l'humanité ; entre le petit dieu de la cité grecque et le Dieu universel de la Genèse qu'adore de nos jours l'humanité occidentale, il y a un abîme. C'est donc à l'Orient et surtout au livre inspiré d'Israël que nous devons notre conception de la Divinité, de la Création, de la Providence, idées dont nos adversaires proclament eux-mêmes l'existence et la force par les efforts qu'ils consacrent à leur destruction.

Chez les anciens Grecs, la religion avait pour limites les limites étroites de la cité ; les Juifs ont enseigné

l'universalité de la religion. Leur Dieu n'était pas seulement le Dieu d'Abraham et de Jacob comme Athéna était la déesse d'Athènes ; il était aussi le Dieu de l'humanité, et cette idée se développe et s'exprime, en des accents admirables, par la bouche des grands prophètes d'Israël. Tandis que l'antiquité occidentale restait enfermée dans sa conception étroite de religions nationales, les prophètes juifs et surtout Isaïe avaient la vision nette de la religion universelle, réunissant dans l'adoration du même Dieu l'humanité tout entière, sans distinction de races et de conditions. Or c'est l'idée que se fait de nos jours tout esprit religieux : elle vient de l'Orient et non de la Grèce.

Les anciens Grecs ont attendu longtemps avant d'admettre l'unité de la race humaine, si tant est qu'ils y aient jamais cru. Aristote n'enseignait-il pas, malgré son génie, que les esclaves sont d'une autre nature que les hommes libres ? Voyez au contraire, dès les premiers chapitres de la Bible, comme cette notion que nous admettons tous aujourd'hui était nette chez Israël ! L'humanité tout entière nous est représentée comme descendant du même couple ; elle a deux ancêtres communs, Adam et Eve, desquels proviennent tous les peuples, toutes les races, tous les hommes, quelles que soient les distinctions politiques ou sociales qui les séparent. Encore une grande vérité qui éclaire de nos jours l'humanité et qui nous est venue d'Orient !

Les admirateurs de l'hellénisme nous représentent la Grèce comme la terre classique de la liberté et Athènes comme la cité démocratique par excellence. Habiles à collectionner les banalités et à les enregistrer sans critique, MM. Guiot et Mane célèbrent à Athènes la première apparition de la démocratie. Ils seront sans doute étonnés d'apprendre que le monde hellénique a été en réalité une aristocratie et qu'avant lui la civilisation hébraïque a eu une notion plus exacte de la liberté humaine.

A Athènes, ce n'était qu'une faible partie de la popula-

tion qui jouissait de la liberté individuelle, de la liberté politique et des droits civiques, la majeure partie des habitants étant réduite en servitude. La masse des esclaves, privée de tout droit individuel et de tout droit politique, travaillait pour un petit nombre de privilégiés qui, seuls, formaient l'ensemble des citoyens libres. Une élite, en général dédaigneuse de tout travail, prenait part aux assemblées, écoutait les discours, se laissait entraîner par l'éloquence de ses orateurs, jugeait et vivait de l'exploitation de l'esclave et des peuples vaincus. On ne saurait donner une pareille société comme l'exemple d'une vraie démocratie. En réalité, comme tous les Etats antiques où l'esclavage était à la base de la société, les cités grecques étaient des aristocraties étroites, où socialement et politiquement, une poignée de citoyens libres vivait de l'exploitation du grand nombre.

Les Juifs avaient une conception plus juste de la liberté humaine; chez eux, l'esclavage n'était qu'une exception temporaire. A chaque année jubilaire qui revenait tous les quarante-neuf ans, tout esclave était affranchi et la liberté humaine était rétablie dans ses droits; ainsi, la théocratie juive était en réalité plus large, plus respectueuse des droits de l'humanité que la prétendue démocratie athénienne. La liberté naturelle de l'homme, méconnue dans tout le monde païen par l'institution universellement répandue de l'esclavage, était respectée par les Juifs, au moins à chaque année sabbatique. Encore une idée où l'Orient semble avoir précédé la civilisation gréco-romaine.

Loin de nous cependant l'intention de méconnaître tout ce que nous devons à la Grèce et à Rome; la Grèce, par ses arts, sa littérature et sa philosophie; Rome, par ses lois et ses jurisconsultes, ont marqué profondément leur empreinte sur nos idées, nos mœurs et nos institutions; mais est-ce une raison pour diminuer le rôle du christianisme et de l'Orient et oublier que la Bible est le livre de l'humanité?

III

Les druides.

CALVET (Cours supérieur, p. 2).

Les druides croyaient à l'existence d'un seul dieu.

GUIOT et MANE (Cours moyen, p. 8).

Les druides croient à un dieu unique.

SOMMAIRE. — Les druides enseignaient l'existence d'un grand nombre de dieux. — Les grands dieux. — Teutatès. — Les dieux de la nature, des montagnes, des sources.

La tradition chrétienne nous apprend que lorsque parut le Messie, l'humanité tout entière, à l'exception du peuple juif, était livrée au paganisme et que la mission providentielle d'Israël avait été de conserver, à travers toute l'antiquité païenne, la notion d'un Dieu unique. En voilà assez pour que les auteurs de manuels condamnés recherchent dans l'antiquité des traces de monothéisme afin de prendre en défaut l'enseignement chrétien.

En ce faisant, MM. Guiot et Mane ont commencé par se mettre en contradiction avec eux-mêmes. Ils affirment (p. 8 de leur Cours moyen) que les druides croyaient à l'unité divine et (p. 13 du même livre) ils écrivent : « Les sociétés antiques n'ont connu qu'une religion, le paganisme, qui admettait une infinité de dieux. » Nous ne nous chargeons pas de concilier ces deux affirmations absolument contradictoires, émises à cinq pages de distance dans le même livre : à moins que M^{me} Guiot ait écrit l'une et M. Mane l'autre et que ces deux écrivains aient oublié de s'accorder.

Mais, chose plus grave encore, MM. Guiot et Mane, suivis en cela par M. Calvet, se sont mis en contradiction avec

la science historique elle-même, qui affirme, avec quantité de preuves à l'appui, la croyance des Gaulois et des druides à la multiplicité des dieux. Nous connaissons en effet les noms d'un grand nombre de dieux gaulois. C'étaient Taran que les Romains avaient identifié avec leur Jupiter; Bélénius qui représentait la force de la chaleur et était assistée, dans son œuvre, par la déesse Sirona; la déesse Épona, qui s'occupait des chevaux; Esus, qui était le dieu des combats et faisait rage dans les batailles; une infinité de divinités présidant aux forêts, aux sources, surtout aux sources thermales; d'autres habitant les hautes cimes sur lesquelles on leur avait élevé des temples, tels que le dieu Penninus, dont le sanctuaire se trouvait sur les Alpes auxquelles il a donné son nom; et le Mercure gaulois qui était adoré sur le sommet du Puy-de-Dôme. Enfin, qui ne connaît le grand dieu Teutatès, l'auteur même de la race gauloise, que nos ancêtres considéraient comme le père des dieux et des hommes?

Quelque grand qu'il fût aux yeux des Gaulois, jamais il ne fut considéré et adoré comme un dieu unique. C'est ce qu'affirme le plus récent historien de la Gaule, M. Julian, dont le livre, couronné par l'Académie française, jouit dans le monde savant d'une autorité incontestée : « Teutatès, dit-il, n'exerçait point une autorité exclusive et jalouse. Il avait près de lui des compagnons et des collaborateurs. Les druides n'enseignaient pas l'unité de la puissance divine.... Teutatès était entouré d'une sorte de famille ou de cour et, en cela, la religion gauloise tendait à se rapprocher des panthéons classiques. » C'est la contre-partie exacte des affirmations de MM. Calvet, Guiot et Mane; entre eux et M. Julian, nul ne saurait hésiter; leur science retarde.

BIBLIOGRAPHIE

C. JULLIAN, *Histoire de la Gaule*, 3 vol.

IV

Les livres saints.

AULARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 19).

... le peuple hébreu ou israélite. Son histoire nous est surtout connue par la Bible, livre sacré formé de deux parties : l'Ancien Testament qui, à côté d'ouvrages purement religieux, renferme des récits purement légendaires (comme la Genèse) relatifs à l'origine du monde, à ses débuts, mais surtout au développement et à la vie publique de la nation israélite ; et le Nouveau Testament qui est tout entier relatif à Jésus-Christ et à la propagation de sa doctrine.

GUIOT et MANE (Cours supérieur, p. 14).

« En résumé, le peuple israélite a eu un rôle assez effacé. A quoi doit-il sa renommée universelle ? A son livre sacré, la Bible, qui renferme d'admirables pages pleines de poésie. »

ROGIE et DESPIQUES. Histoire de France (Cours supérieur, p. 24).

« Les légendes et les croyances religieuses des Juifs sont contenues dans la Bible, le livre sacré et national de ce peuple, et surtout dans la première partie, l'Ancien Testament. Les Juifs attribuaient à ce livre une origine divine ; mais des savants critiques, au XIX^e siècle, ont remarqué le manque d'unité de l'ouvrage et reconnu qu'il a été rédigé par des hommes d'époques et d'idées différentes. »

SOMMAIRE. — Attaques contre la Bible. — De quels livres se compose l'Ancien Testament ? — Multiplicité de ses auteurs, âges divers de ses livres. — Transcendance de la Bible prouvée par la sublimité de sa doctrine. — Enseignements bibliques sur Dieu, le Messie, la Création, la Rédemption. — Nature de l'inspiration divine dans la Bible. — L'interprétation des Saintes Écritures ¹.

¹. Nous avons demandé cette dissertation sur les livres saints à M. l'abbé Camuset, curé-doyen de Scey-sur-Saône (Haute-Saône).

Les auteurs des manuels abordent en passant la question de nos livres saints. D'après M. Payot, « la critique des textes, patiente, bien armée, libre de s'attaquer aux livres sacrés des religions, a découvert qu'ils ne pouvaient avoir été révélés par un être souverainement bon et intelligent. Ils datent d'une époque d'ignorance et de faible développement intellectuel ¹. »

M. Payot ne précise pas le livre sacré dont il s'agit, mais on entend bien qu'il veut parler de notre Bible. Le *Rig-Véda* des Hindous le préoccupe assez peu et c'est à des petits chrétiens qu'il veut enlever leur foi. Plus loin, il donne des détails sur cette ignorance et cette faiblesse intellectuelle qu'il s'étonne de trouver si manifeste dans nos livres saints. « Les grossières conceptions juives prêtaient à Jéhovah des sentiments barbares. Nous avons vu qu'ils faisaient de Dieu un despote oriental, arbitraire, capricieux, sensible aux supplications, aux génuflexions, aux manifestations de la peur et de la soumission la plus basse ². »

MM. Guiot et Mane sont moins sévères. La Bible leur paraît contenir une grande poésie, si grande même qu'elle expliquerait l'influence des Juifs dans l'antiquité. « Le peuple Juif a eu un rôle assez effacé. A quoi doit-il sa renommée universelle? A son livre sacré, la Bible, qui renferme d'admirables pages pleines de poésie ³. »

En tout cas, pour ces Messieurs, la Bible ne saurait être divine; MM. Rogie et Despiques le déclarent sans ambages : « Les Juifs attribuaient à ce livre (l'Ancien

Ancien élève de l'Institut Catholique de Paris, de l'École biblique de Jérusalem, de la Faculté de théologie catholique de Tubingen, il était particulièrement qualifié pour traiter avec la plus haute compétence cette grave question. Nous le remercions de sa précieuse collaboration. (J. G.)

1. Jules PAYOT. *Cours de morale*, p. 190.

2. Jules PAYOT. *Cours de morale*, p. 199.

3. GUIOT et MANE. *Cours supérieur*, p. 14.

Testament), une origine divine ; mais de savants critiques, au XIX^e siècle, ont remarqué le manque d'unité de l'ouvrage et reconnu qu'il a été rédigé par des hommes d'époques et d'idées différentes ¹. »

MM. Aulard et Debidour se contentent de déclarer légendaires les récits de la Genèse relatifs à l'origine du monde ².

Il n'y a pas lieu d'insister sur le ton d'affirmation tranchante qu'emploient ces auteurs. Ils sont pédagogues et parlent toujours comme ayant autorité. Mais on va voir qu'ils s'attribuent une science et une compétence qu'ils sont loin d'avoir.

L'Ancien Testament comprend quarante-cinq livres dont le premier est *la Genèse* et le dernier *le second livre des Macchabées*. Ces livres s'échelonnent sur une période de quinze cents ans environ. Les premiers ont été écrits par Moïse, dont la jeunesse s'était passée à la cour des rois d'Égypte. Les derniers sont l'œuvre d'écrivains de condition plutôt modeste. Parmi les rédacteurs de l'époque intermédiaire, il y a eu des prophètes de race royale comme Isaïe, de simples bergers comme Amos, des annalistes comme l'auteur des livres *des Rois*. Il y a eu des poètes ; il y a eu des prosateurs ; chacun d'eux écrivait selon son propre génie, dans le goût de son époque, avec la langue parlée de son temps. Ces choses sont connues depuis toujours. On les enseignait dans les écoles rabbiniques avant Notre-Seigneur, on les a toujours enseignées depuis, et c'est naïveté de venir nous dire avec MM. Rogie et Despiques qu'elles ont été *découvertes* par les « savants critiques du XIX^e siècle ». De grâce, qu'on veuille bien éviter au moins les erreurs les plus grossières et, si on veut attaquer la divinité de nos

1. ROGIE et DESPIQUES. *Histoire de France*, Cours supérieur, p. 24.

2. AULARD et DEBIDOUR. *Cours supérieur*, p. 19.

saints livres, qu'on s'efforce de trouver de meilleurs arguments !

Mais si les savants n'ont pas *découvert* la multiplicité des auteurs de la Bible et la variété de leur style, ils ont du moins mis la main sur des documents bien précieux. A Suse en Perse, à Ninive en Assyrie, à Babylone en Chaldée, ils ont trouvé des documents d'un genre tout semblable à celui de nos livres saints : des récits de la création et du déluge comme il y en a dans la Genèse ; un code sémitique comme en contient le Lévitique, des annales historiques qui rappellent nos Livres des Rois, des collections de cantiques religieux qui se rapprochent de notre Psautier. On a pu, dès lors, comparer livre à livre, document à document, et on est arrivé à cette conclusion certaine qu'au point de vue religieux et moral, la Bible est incomparablement supérieure aux productions similaires des pays voisins.

Tout d'abord, la Bible connaît et enseigne l'unité de Dieu, sa toute-puissance créatrice, sa bonté et sa justice. Elle fait adorer ce Dieu, elle veut qu'on le prie et qu'on aime, elle le reconnaît pour la source de toute équité, pour la récompense de toute justice. Or les livres assyriens ou égyptiens ne savent presque rien de ces choses. Leurs dieux sont multiples. Ils sont en partie impuissants. Ils ne peuvent presque rien sur la matière qu'ils n'ont pas créée, qui existait même avant eux. Ils sont limités par leurs attributions réciproques, ils sont soumis aux formules de la Magie, et le culte qu'on leur rend consiste surtout à les violenter par des incantations. Comparés au Dieu d'Israël, ils ne sont que de pauvres fantoches qui n'ont conservé que quelques traits épars de figure divine. Ceci est universellement reconnu, et les « savants critiques » sont unanimes à cet égard.

Ils ne se contentent donc pas, comme MM. Guiot et Mane le voudraient faire croire, d'admirer la poésie de la Bible. A plus forte raison ne disent-ils pas, avec M. Payot,

« que nos livres sacrés datent d'une époque d'ignorance et de faible développement intellectuel ». Ils ne se laissent pas toujours, comme M. Payot, déconcerter par les anthropomorphismes qui abondent dans les premiers documents, et ils ne trouvent pas que Dieu y soit décrit comme un despote oriental, « un barbare ».

Ils affirment même positivement le contraire. Ils s'étonnent de trouver des doctrines si belles et si pures dans des livres si anciens ; il leur semble anormal qu'un peuple si pauvre, si grossier ait pu s'élever, par ses conceptions religieuses, si fort au-dessus des puissants royaumes qui l'avoisinaient. Pour trouver quelque explication de ce phénomène, ils ont essayé d'abaisser la date de composition de nos livres saints. Mais leur tentative est restée vaine et surtout inutile à leur cause. A supposer même que nos livres sacrés n'aient été composés qu'à partir du VIII^e siècle avant notre ère, ils n'en demeurent pas moins une merveille. Ils parlent de Dieu comme nous en parlons nous-mêmes, après dix-neuf siècles de christianisme, et ils en parlent à un peuple adonné aux jouissances matérielles, porté à l'idolâtrie, entouré de nations polythéistes. Qui donc a donné aux auteurs de la Bible cette science religieuse, cette manière heureuse de la présenter, ce courage pour implanter leur merveilleuse doctrine, cette puissance pour la faire triompher ?

Les livres de la Bible ne parlent pas seulement de Dieu, de sa Providence, de nos devoirs à son égard. Ils parlent encore du Messie. D'abord d'une manière assez vague : les premiers documents font entendre à ce peuple d'Israël qu'il est destiné à répandre la lumière religieuse à travers les nations, et ceci est déjà étonnant. Quel peuple s'est jamais cru pareille destinée ? Mais l'idée se précise à mesure que s'avance l'histoire du peuple Juif. Lorsque celui-ci est écrasé au Nord par l'Assyrien, ou au Sud par l'Égyptien, qu'il est sur le point de perdre à la fois sa patrie et sa nationalité, qu'il doit, par conséquent,

regarder comme un rêve ses anciennes ambitions de domination universelle, alors, en ce moment critique, apparaissent les écrivains bibliques qu'on appelle les prophètes. Chez ce peuple désolé, ils raniment les anciennes espérances ; à ces vaincus, ils parlent de victoires futures ; à ces hommes qui dépeuillés et liés deux à deux suivent le char triomphal des dieux babyloniens, ils annoncent que leur Dieu sera un jour le Dieu de toute la terre, et que toutes les nations s'empresseront pour l'adorer. Ils parlent de ce Dieu d'une penplade vaincue en termes si sublimes qu'ils n'ont jamais été imités. Ils décrivent son œuvre créatrice dans le passé, son œuvre rédemptrice et ses jugements dans l'avenir, et voilà qu'on ne peut les lire sans se sentir transporté d'admiration. Ils donnent des détails sur l'avenir messianique. Il en font l'œuvre d'un homme, le Messie. Ils le décrivent d'avance, ils le voient, ils lui tendent les bras et le peuple hébreu est haletant ! Il ne vit plus que pour cette espérance.

Ces choses se sont réalisées. Le Messie a paru, a sauvé le monde. Nos adversaires eux-mêmes qui repoussent le Seigneur Jésus, sont obligés de reconnaître du moins que la terre entière adore ou adorera un jour le Dieu d'Israël, et que sur ce point les prophètes d'Israël avaient bien vu. Cette constatation est pour eux un sujet d'étonnement : ils avouent que le *prophétisme* est un fait unique dans l'histoire. Ils admirent ces hommes qui, pendant de longs siècles, ont eu la maîtrise intellectuelle du peuple d'Israël. Ils se demandent d'où venaient aux prophètes ces idées si grandes, si généreuses, ces intuitions pénétrantes, et ils ne parviennent pas à répondre à cette question, à résoudre ce problème.

L'Église catholique et, avant elle, la Synagogue juive nous donnent le mot de l'énigme.

Les écrivains de la Bible étaient inspirés de Dieu. Et voici le sens de cette expression. « Dieu les a excités et

» poussés à écrire. Pendant qu'ils écrivaient, il les a telle-
» ment assistés qu'ils ont d'abord bien conçu dans leur
» esprit, puis fidèlement voulu rendre et enfin exprimé
» exactement, avec une infaillible vérité, ce que Dieu leur
» ordonnait d'écrire. » Certains d'entre eux avaient conscience de cette action divine. D'autres peut-être ne l'ont pas soupçonnée. Les uns et les autres l'ont cependant subie. Ils ne perdaient pas pour cela leur liberté. A la réserve de certains passages qui leur étaient révélés, ils trouvaient en eux-mêmes, dans leur intelligence, leur imagination, leur mémoire, leurs habitudes littéraires, les choses qu'ils écrivaient. Ils choisissaient la forme de leurs livres, en fixaient le contenu, en déterminaient les expressions. Leurs écrits étaient bien à eux et portaient par conséquent leur empreinte. Mais ils étaient aussi et principalement de Dieu, qui connaît les secrets ressorts de la nature humaine, prépare de loin ceux qui seront un jour ses instruments, et, sans les violenter dans leurs tendances et dans leur liberté, leur fait produire, au temps voulu, l'œuvre qu'il a décidé de faire.

Tel est le dogme chrétien, mystérieux comme tous les dogmes. Certes, nous soupçonnions bien dans nos saints livres, au moins dans une partie d'entre eux, quelque intervention spéciale de la puissance divine, mais, laissés à nos propres forces, nous n'aurions jamais connu la vraie nature de cette intervention, surtout nous n'en aurions jamais eu la certitude. C'est l'Eglise qui nous procure cette connaissance et cette certitude. A cause de son enseignement, nous croyons à l'inspiration. Nous y croyons parce que Dieu l'a révélée et qu'il est la vérité même. Mais dès lors que nous y croyons, nous voyons dans une vive lumière ce qui paraît si obscur aux incroyants. Encore ici, la foi illumine l'intelligence. Nous comprenons maintenant le rôle de la Bible, l'influence des écrivains sacrés, le développement de la vie religieuse, intellectuelle et morale chez le peuple Juif. Dieu, Dieu

lui-même était là, guidant son peuple et lui créant de toutes pièces une littérature qui le rendit indépendant des fables grossières, des leçons immorales, des exemples déprimants que n'auraient pas manqué de lui fournir les littératures voisines et ses propres tendances.

Suivant l'opportunité et les besoins des temps, il lui donnait une théologie simple et familière, mais libre d'erreurs; une législation qui modifiait peu ses usages ancestraux, mais les dégageait de licences odieuses; une philosophie de l'histoire qui élevait son âme et l'inclinait à la vertu; des proverbes usuels soigneusement épurés de toute idolâtrie et de toute indécence; des prières splendides pour les cérémonies religieuses; des récits édifiants et délicats pour les entretiens intimes de la famille. Et peu à peu, de profondes modifications se sont produites dans l'esprit de ce peuple. Sous l'influence des saintes Lettres, il s'est purifié, il s'est affiné. Il est devenu capable d'enseignements théologiques plus profonds, de leçons morales plus relevées et d'espérances sublimes. Alors Dieu lui a envoyé les prophètes et les écrivains des derniers temps. La Bible a guidé ce peuple dans son évolution, comme elle avait dirigé ses premiers pas, et les Juifs n'exprimaient que l'exacte vérité lorsqu'ils écrivaient aux Spartiates¹: « Pour nous, nous n'avons besoin de rien, trouvant notre soulagement dans les saints livres qui sont entre nos mains. »

L'interprétation des livres sacrés n'était pas laissée à l'arbitraire des lecteurs, même pieux. La Synagogue se l'était réservée, estimant avec raison qu'un livre inspiré de Dieu n'est bien commenté que par une autorité émanant aussi de Dieu. L'Eglise catholique revendique ce même privilège, et à plus juste titre encore, puisque d'une part, elle est douée d'une infailibilité que n'avait pas la Synagogue, et que, d'autre part, l'intelligence de la

1, I Macchab XII,

Bible est moins facile qu'autrefois. Tel texte, d'une clarté parfaite pour les contemporains de l'écrivain sacré, était déjà obscur aux temps de Notre-Seigneur; il est devenu pour nous presque inintelligible. C'est le cas du premier chapitre de la Genèse que MM. Aulard et Debidour croient sans doute bien comprendre, puisque superbement ils le dénoncent comme un récit purement légendaire.

Les rabbins du 1^{er} siècle de notre ère ne se prononçaient pas avec tant d'assurance. Ils ne pouvaient s'entendre sur l'interprétation de ce texte et ils avaient fini par en interdire la lecture aux Juifs. Les Pères de l'Église y ont trouvé les mêmes difficultés. La clef en est perdue pour nous et les dix opinions contradictoires qui existent à son sujet sont loin, on le comprend, d'en éclairer l'obscurité. Ce cas n'est pas unique. Il se retrouve assez fréquemment au cours de nos quarante-cinq livres sacrés. C'est alors qu'avec son autorité intervient l'Église, comme jadis la Synagogue. Plus accueillante aux chercheurs que n'était celle-ci, elle leur donne toute liberté de fouiller les textes et de les éclairer à la lumière de la philologie et de l'histoire. Mais elle entend du moins que, parmi ces contestations — parfois acerbes des savants, — le sens traditionnel et certain demeure incontesté. Dans le cas du récit de la création, elle veut que sa portée théologique reste en dehors de la discussion et continue à la dominer, à savoir, que Dieu, au commencement des temps, a créé toute chose et l'homme en particulier. Aussi bien, cette leçon est seule importante, et c'est elle que l'écrivain sacré a voulu inculquer à ses lecteurs.

Remercions la Providence de nous avoir donné ce moyen sûr de résister aux attaques de l'ignorance et de la mauvaise foi. Après avoir donné à nos pères et à nous un enseignement divin, elle nous a ménagé une Église infallible, chargée de nous le transmettre et de nous le commenter.

BIBLIOGRAPHIE

Sur la doctrine théologique de la Bible :

Cardinal MEIGNAN. *Les prophètes d'Israël : Quatre siècles de lutte contre l'Idolâtrie.*

Abbé de BROGLIE *Questions Bibliques.*

— *Le Progrès religieux suivant les doctrines rationalistes et la doctrine chrétienne.*

Sur les prophéties Messianiques :

Cardinal MEIGNAN : *Les prophètes d'Israël et le Messie depuis Salomon jusqu'à Daniel.*

TROCHON : *Introduction générale aux prophètes.*

Sur l'Inspiration et l'Interprétation de la Bible :

CHAUVIN : *l'Inspiration des divines Écritures.*

CALMES : *Qu'est-ce que l'Écriture Sainte ?*

BRANDI : *La question biblique et l'Encyclique Providentissimus Deus.*

Sur les premiers chapitres de la Genèse :

GUIBERT : *Les origines.*

DUILHÉ DE SAINT-PROJET : *Apologie scientifique de la foi chrétienne.*

LESÈTRE : *Histoire Sainte.*

La personne et l'enseignement du Christ.

AULARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 21).

« Jésus surnommé Christ, ... vers l'âge de trente ans, se mit à évangéliser le peuple, c'est-à-dire à lui porter la bonne nouvelle. Cette bonne nouvelle était une morale privée, sociale et religieuse, très élevée, dont les préceptes portaient qu'il fallait aimer Dieu de toute son âme, aimer son prochain comme soi-même, pardonner les injures, mépriser les richesses, les honneurs et promettaient le royaume des cieux aux pauvres, aux humbles et aux petits. »

GAUTHIER et DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 5).

« C'est sous le Romain Hérode que Jésus naquit à Bethléem c'est sous le Romain Pilate qu'il mourut. »

GUIOT et MANE (Cours supérieur, p. 14).

« ... L'Hébreu Jésus-Christ, né 600 ans après la prise de Jérusalem, qui a prêché et fondé la religion chrétienne » ... p. 56
 « Au temps de l'empereur Auguste, l'Hébreu Jésus-Christ, fils d'un pauvre charpentier, parcourt la Palestine. Il s'annonce comme Fils de Dieu, et sème à tous les vents, dans les villes, dans les campagnes, la bonne parole, l'Évangile. Jésus donne l'espérance aux déshérités du monde... il prédit le règne de la justice aux victimes de l'indignité des grands... Plus d'esclaves, plus d'êtres soumis à l'impérieuse volonté d'un maître ! « Aimez-vous les uns les autres ! » telle est la généreuse maxime qui résume la doctrine du Christ.

Bientôt s'éveille la jalousie des grands, des riches. Pour perdre Jésus, ils l'accusent de se faire « roi des Juifs ». Nouveau Socrate, le juste est condamné à mort. Il expire sur la croix. »

ROGIE et DESPIQUES. Histoire de France. (Cours supérieur. p. 25).

« Du judaïsme est sorti le christianisme dont le fondateur est le juif Jésus... p. 78, « le Christ... avait parcouru son pays en disant des paroles qui semblaient étranges.

SOMMAIRE. — Embarras des manuels quand ils ont à parler du Christ. — La plupart le passent sous silence. — D'autres voient en lui un simple Juif. — D'autres un philosophe, « nouveau Socrate ». — On ne signale dans sa doctrine que des préceptes moraux. — Comment elle renferme aussi des dogmes. — Confession de la divinité du Christ.

Rien n'est plus curieux que l'embarras des manuels scolaires quand ils ont à parler du Christ. Comment définir son œuvre et même sa propre personne ? Osera-t-on s'incliner ouvertement devant la divinité qui était unie à son humanité ? Osera-t-on adorer en lui le Fils de Dieu et proclamer la transcendance du christianisme fondé par lui ? Non ! Car le manuel risquerait, sur l'ordre des loges, d'être mis à l'index laïque et interdit dans toutes les écoles. Là où l'on a décroché les crucifix, on n'a pas à parler de la divinité du Christ ! Dira-t-on alors qu'en « se faisant Fils de Dieu », comme le lui reprochaient les Juifs, qu'en prédisant sa résurrection comme le signe de sa divinité, qu'en déclarant ses paroles éternelles, il était un imposteur et que les Juifs ont eu raison de mettre à mort ce séducteur du peuple ? Non ! on recule encore devant de tels blasphèmes ; on conserve toujours une certaine vénération pour la personne du Christ ; mais surtout, on sait que la conscience populaire serait scandalisée par de pareils propos et que les tenir serait accuser trop brutalement le caractère irrégulier de l'école laïque. Que faire alors ?

La plupart des manuels ont résolu la difficulté en passant sous silence le Christ et la fondation du christianisme. On nous parle de Tartuffe, en une image on nous donne même son portrait ; mais Celui dont la voix retentit depuis dix-neuf siècles jusqu'aux extrémités de la terre, qui soulève les enthousiasmes d'une partie de l'humanité et les rages de l'autre, on le passe sous si-

lence, dans des livres qui prétendent nous retracer l'histoire de l'humanité ! On nous avertit de l'influence qu'ont eue sur le cours des idées la pensée de Vanini, les plaisanteries de Rabelais, et dans ces « histoires de la civilisation », on ne prononce pas le nom de Celui dont a procédé la civilisation de dix-neuf siècles et qui, de nos jours, reste la préoccupation essentielle de quiconque réfléchit et pense ! Peut-on imaginer pareille lacune ? La censure, contre laquelle s'élèvent ces libres esprits, a-t-elle jamais donné, dans une œuvre, un aussi formidable coup de ciseau que celui que donnent dans l'histoire de la civilisation du monde ces faiseurs de manuels laïques ?

D'autres auteurs osent citer le Christ, mais avec quelle discrétion ! MM. Gauthier et Deschamps lui consacrent une ligne mentionnant sa naissance à Bethléhem, sous « le Romain¹ Hérode » et sa mort sous le « Romain Pilate. » Dire d'un homme qu'il est né, puis qu'il est mort, c'est le moins qu'on en puisse dire ! On trouvera que c'est peu quand il s'agit de Jésus-Christ et qu'on écrit un manuel d'histoire générale. S'ils s'en tiennent à cette phrase si laconique, les élèves auront une idée vraiment trop vague du fondateur du christianisme. Ils en sauront plus long sur Madame Roland, que le même manuel qualifie « d'admirable femme » (p. 191), ou sur Robespierre dont on fait l'éloge (p. 207.). Glorifier Robespierre et ne rien oser dire du Christ ! Voilà qui nous donne à penser sur la mentalité du manuel Gauthier-Deschamps.

Dans leur cours supérieur, MM. Rogie et Despiques insistent davantage sur l'enseignement du Christ ; ils nous disent que le christianisme est sorti du judaïsme, et que son fondateur tenait des propos « qui semblaient étranges ! » Que Jésus ait été Juif par sa nature humaine, nul n'y

1. Dans cette phrase, cependant si courte, il y a un mot de trop puisqu'il constitue une erreur ; Hérode, de la dynastie *Asmonéenne* n'était nullement Romain.

contredira ; mais pourquoi ne prendre dans les Évangiles que cet unique renseignement ? Les textes historiques ne disent-ils pas aussi qu'il était descendant de David, et le Messie prédit par les prophètes ? Ne disent-ils pas encore qu'il se donnait lui-même comme Fils de Dieu ? Ces affirmations ont une certaine importance ; pourquoi les avoir laissées de côté, sinon parce qu'on veut enlever au Messie son auréole divine et le réduire aux proportions vulgaires d'un Juif quelconque ? On nous présente de même le christianisme comme une variété du judaïsme, et on se garde bien de nous dire en quoi la religion nouvelle différait de celle dont elle était sortie et dans quelle mesure elle en avait élargi les horizons. Il est facile de saisir là encore cette tendance marquée de rapetisser le christianisme avec son fondateur. MM. Rogie et Despiques la trahissent surtout lorsque, dans la prédication sublime de l'Évangile, ils ne voient que « des paroles qui semblaient étranges. » Ah ! ce n'est pas ainsi que s'exprimaient les foules qui suivaient le Christ ! Après avoir entendu ses discours, Simon Pierre s'écriait dans son enthousiasme : « Seigneur, vous avez les paroles de la Vie éternelle ! » les Juifs de Nazareth en admiraient la profonde sagesse : ¹ saint Luc nous dit qu'à les entendre tout le peuple était ravi ², et lorsque le sanhédrin voulait condamner le Christ, il craignait de provoquer une sédition de la foule ³ en faveur de ce prophète merveilleux dont les paroles la charmaient. C'est le séducteur du peuple, disaient de lui ses ennemis ⁴. Une aussi profonde impres-

1. S. JEAN, VI, 69. « Simon Pierre lui répondit : « Seigneur, à qui irions-nous ? Vous avez les paroles de la Vie éternelle. »

2. S. LUC, IV, 15. « Il enseignait dans leurs synagogues et tous publiaient ses louanges. » V, 15 « On venait par troupes nombreuses pour l'entendre. »

3. S. LUC, IV, 22. « Tous lui rendaient témoignage et admiraient les paroles de grâce qui sortaient de sa bouche. » S. JEAN, VII, 46. « Jamais homme n'a parlé comme lui. »

4. S. MARC, XII, 2 ; S. LUC, XX, 19 ; MATH, 2. ; S. JEAN, VII, 47, et VII, 12.

sion aurait-elle été produite par des paroles « étranges » ? En employant ce terme inconvenant, MM. Rogie et Despiques ont méconnu les textes évangéliques et par là trahi l'histoire.

Avec MM. Aulard et Debidour, Guiot et Mane, nous saisissons sur le vif un autre procédé pour défigurer Jésus-Christ et son œuvre. On nous le représente comme un philosophe aux sentiments élevés sans doute, mais exclusivement humains, « un nouveau Soerate ». Sa prédication est une « morale privée, sociale et religieuse ». Il n'est pas question qu'elle ait été inspirée par une pensée théologique, ni qu'elle ait établi aucun dogme. Si Jésus meurt sur la Croix, c'est uniquement parce que ses prédications en faveur des pauvres et des déshérités ont excité contre lui les méfiances et les haines des riches et des grands.

Cette conception est absolument contraire aux données de l'histoire. Pourquoi les Juifs ont-ils fait mourir le Christ ? L'Évangile dit formellement qu'ils cherchaient avec ardeur à le faire mourir, parce que, non content de violer le sabbat, il disait encore que Dieu était son Père et se faisait « égal à Dieu. » « Lorsque Jésus fut devant les princes des prêtres, Caïphe lui demanda : « Vous êtes donc le Fils de Dieu ? » Jésus lui répondit : « Vous le dites ¹. » et, s'adressant à la foule, Caïphe déclara que la cause était entendue et qu'en se déclarant Fils de Dieu, le Christ s'était condamné lui-même. Il résulte donc de ces textes que la cause légale de la mort du Christ fut la proclamation de sa filiation divine, et par là même de sa divinité. C'était une affirmation importante à ses yeux puisqu'il lui sacrifiait sa vie : qu'en font les auteurs de manuels ? à l'exception de Guiot et Mane qui

1. S. MATH, xxvi, 63-64. « Alors ils dirent tous : « Tu es donc le Fils de Dieu ? » Il leur répondit : « Vous le dites, je le suis. » S. LUC, xxi, 70. « Le grand prêtre l'interrogea de nouveau, il lui dit : « Es-tu le Christ ? le Fils de celui qui est béni ? » Jésus lui dit : « Je le suis. » S. MARC, xiv, 61-62.

y font allusion sans s'y arrêter, puisqu'ils font de Jésus « un Hébreu, fils d'un pauvre charpentier », les autres la suppriment. Et pourquoi, sinon parce qu'elle a une valeur hautement théologique et dogmatique et qu'elle contredit leur conception d'un Jésus « nouveau Socrate »? Ailleur, le Christ va encore plus loin : il se présente non seulement comme le Fils de Dieu incarné, mais comme Dieu lui-même, puisqu'il affirme son identité avec le Père céleste ¹, et ainsi, il jette le germe du dogme de la Trinité divine, après avoir proclamé celui de l'Incarnation. Lorsqu'il institue la Cène, il présente son sang et sa mort comme le sceau de la Nouvelle Alliance entre Dieu et l'humanité ². Qu'est-ce à dire sinon que le sang du Messie nous a réconciliés avec Dieu? Dans ces mêmes circonstances solennelles, il parle de « ce sang de l'alliance qui est répandu pour beaucoup en rémission des péchés », et il affirme ainsi d'une manière de plus en plus claire le dogme de la Rédemption. A maintes reprises enfin, il proclame l'universalité de sa doctrine qui sera annoncée, dit-il, dans le monde entier et durera éternellement, il affirme la nécessité de la foi qu'il apporte ; d'après lui, il ne suffira pas d'accomplir ses préceptes moraux, il faudra encore, pour être sauvé, croire à sa doctrine et être baptisé. Est-ce ainsi que parlait Socrate? Les paroles sorties de la bouche du Christ promulguent-elles seulement des préceptes de morale, de charité, de fraternité et d'humilité? N'y ajoutait-il pas des révélations sur Dieu, sur le Fils de Dieu, sur les rapports de l'humanité avec Dieu, sur l'Incarnation, la Rédemption, la Vérité religieuse, la Foi? Si un manuel d'histoire n'avait pas à donner le détail de cet enseignement, il était tenu du moins de n'en pas cacher l'existence, en ne mentionnant que l'enseignement moral. En enlevant ainsi tout surnaturel à la per-

1. S. JEAN, chap. xv et xvi.

2. S. MARC, xiv, 24.

sonne de Jésus, en vidant son Évangile de tout enseignement dogmatique, on cache de parti pris des traits d'une importance capitale. C'est, sous couleur de laïcisme, faire une œuvre essentiellement antiscientifique et partielle.

Historiens probes autant que chrétiens sincères, recueillons du texte évangélique la définition que le Christ a donnée lui-même de sa propre personne. « Que dit-on de moi? » demanda-t-il un jour à ses disciples, et ils lui répondirent : « Les uns disent que vous êtes un prophète, d'autres que vous êtes Elie, d'autres que vous êtes Jean-Baptiste. » — « Et vous, leur demanda-t-il à eux-mêmes, que dites-vous de moi? » — Et Pierre répondit : « Vous êtes le Christ. Fils du Dieu vivant. » Et heureux de trouver sur les lèvres du futur chef de son Église cette affirmation si nette de sa divinité, Jésus lui dit : « Pierre, ce n'est ni la chair ni le sang qui t'ont révélé cette vérité, mais mon Père qui est dans les cieux. » Ainsi Jésus confirmait la définition que venait de donner lui-même son disciple, et après Pierre, il affirmait sa propre divinité. Nous aussi, laissons les ennemis du christianisme multiplier les efforts pour donner du Christ une idée contraire à l'Évangile, c'est-à-dire aux textes historiques qui nous le font connaître. Laissons-les dire « Jésus est un Juif, un Hébreu, un nouveau Socrate, un prédicateur aux paroles étranges, » et répétons avec les siècles et avec l'Évangile, c'est-à-dire avec l'Histoire, la magnifique parole de saint Pierre : « Christ et Messie, vous êtes le Fils du Dieu vivant¹. »

BIBLIOGRAPHIE

Les Évangiles.

Mgr BATIFFOL. *L'enseignement de Jésus.*

Mgr BOUGAUD. *Jésus-Christ.*

PICARD. *La transcendance de Jésus-Christ.*

BOUCARD. *La vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

1. S. LUC, IX, 18-21. S. MATHIEU, XVI, 13-17. S. MARC, VIII, 27-30.

VI

L'origine du pouvoir des papes.

CALVET (Cours supérieur, p. 324).

Le pape, d'abord simple évêque de Rome, était devenu, au VI^e siècle, le chef du monde chrétien.... Il conçut (après Charlemagne) le projet de dominer le monde.

GAUTHIER et DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 40).

Le gouvernement de l'Église ou papauté commença à s'organiser fortement sous Charlemagne.

SOMMAIRE. — La primauté universelle de l'Église romaine au V^e siècle : Gélase I, S. Léon, Boniface I. — au IV^e siècle : le pape Damase et le concile d'Aquilée. — Au III^e siècle : S. Cyprien. — Au II^e siècle : S. Ignace d'Antioche. — L'origine de cette primauté se confond avec l'origine de l'Église romaine. — Exercice de cette primauté : au IV^e siècle, Innocent I, Damase, concile d'Arles. — Au III^e siècle : S. Denys d'Alexandrie. — Fin du I^{er} : S. Clément et l'Église de Corinthe. — La venue de S. Pierre à Rome.

L'Église catholique enseigne que le Christ a donné à saint Pierre la primauté sur tous les autres apôtres et l'a désigné comme le chef de la société religieuse qui allait perpétuer son œuvre à travers les siècles ; que saint Pierre est venu à Rome et en a fait ainsi la capitale du christianisme naissant ; et que les papes qui se sont succédé à travers les siècles à la tête de l'Église romaine, se sont transmis la suprématie religieuse qu'ils tenaient de leur plus ancien prédécesseur, saint Pierre lui-même ; qu'enfin, de tout temps et dès les premières origines chrétiennes,

le pouvoir du pape, évêque de Rome, fut reconnu par l'universalité des églises, celles qui le combattaient parfois n'étant que des exceptions dont l'attitude était généralement regardée comme une révolte ou un conflit passager.

Animés du désir de détruire l'Église, les auteurs laïques » essaient d'en ébranler les fondements historiques. Ils cherchent en conséquence à démontrer que le pouvoir des papes était inconnu des premiers siècles chrétiens, qu'il s'est établi par une succession d'usurpations et d'empiètements de l'évêque de Rome et ne s'est pas manifesté avant le VI^e siècle. Saint Grégoire le Grand, vers l'an 590, serait le fondateur de la primauté romaine qui, en aucun cas, ne saurait remonter à saint Pierre dont on nie même la venue à Rome. M. Calvet se fait l'écho inconscient de ces affirmations, quand il déclare que, simple évêque de Rome, à l'origine, le pape ne devint qu'au VI^e siècle le chef du monde chrétien.

Que répondent à ces assertions tendancieuses les textes que nos « primaires » dédaignent — car ils ne savent pas même les lire — et auxquels cependant, en bonne méthode historique, doit appartenir le dernier mot ?

A la fin du V^e siècle, nous trouvons un texte d'une netteté parfaite affirmant que la primauté universelle de l'Église romaine est d'institution divine et remonte à saint Pierre. Un concile de 70 évêques, tenu à Rome sous la présidence du pape Gélase¹, déclarait en effet : « Quoique toutes les églises du monde tirent leur origine du Christ, cependant la sainte Église romaine ne doit sa suprématie sur toutes les autres à aucun décret conciliaire, mais à la parole du Seigneur notre Sauveur, qui lui donna la primauté en disant : « Tu es Pierre et sur cette pierre j'édifierai mon Église et les portes de

1. GÉLASE. Ép. 33, dans DOM COUSTANT. *Epistolæ pontificum romanorum* I, III.

l'enfer ne prévaudront point contre elle, et je te donnerai les clefs du royaume des cieux. »

Un demi-siècle auparavant (milieu du v^e), saint Léon affirmait la même doctrine dans le sermon qu'il prononça le jour anniversaire de sa consécration, déclarant tenir son autorité de saint Pierre, le fondateur de l'Église romaine, qui avait reçu de Dieu lui-même, avec le soin de ses propres brebis, la direction de tous les pasteurs¹. C'est, dit-il, son autorité qui continue à diriger l'Église romaine et l'Église universelle par le moyen de son successeur. Remontons encore à cinquante ans auparavant et sur les lèvres du pape Innocent I (401-417) nous recueillerons ce témoignage formel : « Son pouvoir, dit-il, dépasse les limites de sa ville et de n'importe quelle province ; il ne tient pas à la grandeur de la cité où il est fixé, mais au fait que le premier des apôtres y a établi son siège². » Et vers la même époque, le pape Boniface s'exprimait en des termes encore plus explicites : « C'est de l'autorité conférée à Pierre que l'Église romaine naissante tire son pouvoir universel ; pour toutes les églises répandues dans le monde entier, elle est la tête et elles sont ses membres : quiconque se sépare d'elle, s'exclut de la religion chrétienne puisqu'il ne trouve plus en elle le lien de l'unité³. » Vers le milieu du iv^e siècle, le

1. S. LÉON. *Sermon IV*. « Si quid itaque a nobis recteque discernitur, si quid a misericordia Dei quotidianis supplicationibus obtinetur, illius est operum atque meritorum, cujus in sede sua vivit potestas et excellit auctoritas... His itaque modis, dilectis simi, rationabili obsequio celebratur hodierna festivitas, ut in persona humilitatis meæ ille intelligatur, ille honoretur in quo et omnium pastorum sollicitudo cum commendatarum sibi ovium custodia perseverat, et cujus etiam dignitas in indigno herede non deficit. »

2. INNOCENT I, *Ep.* 27. « Non tamen pro civitatis magnificentia quam quod prima primi Apostoli sedes esse monstretur. »

3. BONIFACE, *Ep.* 14, parlant de l'Église romaine en 422. « Institutio universalis nascentis Ecclesiæ de beati Petri sumpsit honore prin-

schisme désola l'Église romaine (366); Ursinus disputant le Saint Siège au pape Damase, les Pères du Concile d'Aquilée s'occupèrent de cette affaire qu'ils jugeaient d'une extrême gravité parce qu'elle « pouvait troubler la chrétienté tout entière; » car, écrivaient-ils aux empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, « l'Église romaine est la tête du monde chrétien, elle garde la foi sacro-sainte des apôtres et c'est d'elle que prend sa source la communion des chrétiens ¹. »

Au III^e siècle, le grand évêque de Carthage, saint Cyprien, eut une querelle avec l'Église romaine au sujet du baptême; il envoya au pape Etienne des lettres assez vives. On en a tiré prétexte pour affirmer que la suprématie romaine était contestée par l'évêque de Carthage et, avec lui, par les florissantes chrétientés d'Afrique. Rien n'est plus faux; car, précisément dans les œuvres de saint Cyprien, nous trouvons les témoignages les plus explicites sur la suprématie qu'exerçait le pape sur l'Église universelle, dès le III^e siècle. « Il n'y a qu'un seul Dieu, disait-il à ses fidèles, qu'une seule Église, qu'une seule chaire fondée sur Pierre par la volonté même du Seigneur, *cathedram unam super Petrum Domini voce fundatam* ². » Or cette chaire de Pierre sur laquelle est établie l'Église universelle, c'est l'Église romaine ³; voilà pourquoi, dit encore saint Cyprien ⁴,

capitulum, in quo regimen ejus et summa consistit... Hanc ergo ecclesiam toto orbe diffusis velut caput suorum certum est esse membrorum; a qua se quisquis abscidit, fit christianæ religionis extorris, cum in eadem non ceperit esse compage.

1. Cité par S. AMBROISE, *Ep.* 11. « Totum corpus ecclesiæ toto orbe diffusum et universa turbare possent... totius orbis Romani caput atque illam sacrosanctam apostolorum fidem ne turbare ineret, obsecranda fuit clementia vestra... inde enim in omnes venerandæ communionis jura dimanant. »

2. *De catholicæ Ecclesiæ unitate*, début.

3. *Épître* LV 9; *de catholicæ Ecclesiæ unitate* 4; *Ep.* XLIII, 5; LIX, 7; LXVI, 7; LXVI, 3; LXIII, 7.

4. *Ep.* LIX, 14. « Ad Petri cathedram atque ad ecclesiam princî-

cette « Église est l'Église principale, d'où est sortie l'unité de l'épiscopat, celle dont la communion établit dans l'unité de la charité de l'Église. » Sans doute, dans ses polémiques avec l'Église romaine sur la question baptismale, saint Cyprien fut amené par une pente naturelle à exagérer l'indépendance épiscopale; il n'est pas moins vrai qu'il reconnaissait dans la papauté le centre de l'unité et qu'il déclarait que quiconque n'était pas en communion avec Rome était hors de l'Église; ce qui était mettre le siège de Pierre au-dessus de tous les autres, lui donner autorité sur tous les évêques. Voilà ce que l'on enseignait touchant l'Église romaine vers l'an 250, c'est-à-dire 300 ans avant le temps où les manuels laïques voient pour la première fois le pouvoir des papes s'exercer hors de Rome!

Nous pouvons d'ailleurs pousser plus loin encore notre enquête. Saint Ignace, évêque d'Antioche, gouvernait une église dont les origines étaient apostoliques comme celles de l'Église de Rome et qui même regardait saint Pierre comme son fondateur; il aurait pu être tenté de se considérer pour cette raison comme l'égal du pape. Or dans ses lettres, il reconnaît à l'Église romaine une place à part dans l'ensemble de la chrétienté. Non seulement il lui donne les plus belles louanges, mais encore il lui assigne un rang éminent entre tous les autres¹. Il la désigne comme « présidant dans le lieu du pays des Romains », comme « dignement chaste et présidente de la charité. » Et comme dans la primitive Église ce mot de charité désignait souvent l'ensemble des fidèles unis par les liens de l'amour divin, cette « présidence de la charité » est la présidence de l'Église universelle elle-même. Or, cette lettre de saint Ignace aux Romains où

palem, unde unitas sacerdotalis exorta est... Communicationem tuam id est catholicæ ecclesiæ unitatem pariter et caritalom. »

1. S. IGNACE. *Épître aux Romains.*

il rend ainsi témoignage à la primauté du Saint-Siège, est de l'an 110 et elle nous manifeste, par la bouche de l'un des évêques les plus considérés du monde chrétien, l'idée que se faisait de la suprématie romaine la génération qui avait reçu sans intermédiaire les enseignements des apôtres.

On peut donc dire que l'affirmation de la suprématie du Siège romain se poursuit sans interruption à travers les siècles jusqu'aux premières générations chrétiennes. Il n'y a pas de tradition plus constante : dès que l'Eglise romaine apparaît dans l'histoire, elle est revêtue aux yeux de tous de sa dignité particulière, de son caractère spécial, de sa juridiction et de sa prééminence sur toutes les églises du monde.

Il ne suffit pas, il est vrai, qu'une primauté soit reconnue ; elle peut n'être que d'honneur comme celle que les anglicans de la Haute-Eglise n'hésitent pas de nos jours à accorder au pape, dont cependant ils restent séparés. En réalité, les papes des premiers siècles ont-ils exercé une autorité sur les églises du monde entier ? Nous en trouvons l'affirmation solennelle dans des documents qui tirent de leur propre caractère ou du nom de ceux qui les ont écrits la plus haute portée. En déclarant que, dans les cas graves, il fallait recourir de toutes les provinces au siège de Pierre, capitale de l'unité, le concile de Sardique proclamait, dès 344¹, le gouvernement universel de la papauté ; car il ne s'agissait pas là d'une question amenée par des circonstances particulières et transitoires, mais d'une conséquence logique de ce fait que l'Eglise de Pierre était considérée comme la tête de l'Eglise universelle. En 314, le concile d'Arles ne pensa pas

1. DOM COUSTANT. *Epistolæ Romanorum pontificum* I, p. 395. Hoc optimum et valde congruentissimum judicabitur si ad caput, id est ad Petri sedem, de singulis quibusque provinciis Domini referant sacerdotes.

autrement lorsqu'il demanda au pape Silvestre la confirmation de ses décisions¹. Le pape Innocent I^{er} ne faisait donc que rappeler une pratique antérieure au moins d'un siècle, lorsqu'il écrivait, en 404, à l'évêque de Rouen, Victrice, que, pour les causes importantes, on pouvait, après le jugement de l'évêque, en appeler à Rome.

Ce droit universel d'appel donnait au pape le contrôle et par là le gouvernement réel, quoique indirect, de toute la chrétienté. On s'explique, dès lors, les consultations nombreuses qui parvenaient, au iv^e siècle, au pape Damase, de l'Orient et de l'Occident, et pour lesquelles saint Jérôme nous apprend qu'il lui prêtait son concours : « *ut in chartis ecclesiasticis juvarem Damasum Romanæ urbis episcopum, et Orientis atque Occidentis consultationibus responderem* »². Les évêques des églises les plus importantes sollicitaient, sur les questions douteuses, les avis du Saint-Siège; tel fut le cas, à la fin du iii^e siècle, de l'évêque d'Alexandrie, Denys³. De toutes ces interventions de l'Église romaine la plus célèbre est aussi la plus ancienne : à la fin du i^{er} siècle, le pape Clément s'interposa pour calmer les troubles qui déchiraient l'Église de Corinthe et les partis opposés, quelque vifs que fussent leurs désordres, acceptèrent sa décision; et cependant l'Église de Corinthe, fondée par saint Paul, était apostolique elle aussi. Comment aurait-elle unanimement accepté cette immixtion d'une Église étrangère dans ses affaires intérieures, si cette Église n'avait pas été la tête de toutes les autres? Le cas de Corinthe nous transporte, comme la lettre de saint Ignace d'Antioche

1. *Ibid.*, p. 341.

2. INNOCENT I, lettre 2, DOM CONSTANT I, 745 et suiv. « Si majores causæ, in medium fuerint devolutæ, ad sedem apostolicam, sicut synodus statuit et beata consuetudo exigit, post episcopale judicium, ad apostolicam sedem referantur,

3. S. JÉRÔME, cité par DOM CONSTANT, *op. cit.*, I, xxix.

4. DOM CONSTANT, I, p. 266.

citée plus haut, au premier âge du christianisme ; il nous prouve par conséquent que, dès la génération qui a suivi les apôtres, la primauté romaine n'était pas simplement honorifique ; elle déterminait une juridiction qui s'exerçait sur les églises du monde entier, même les plus vénérables par leur antiquité et le prestige de leurs fondateurs.

Ne pouvant nier cette juridiction, certains adversaires du catholicisme la traitent d'usurpation, et se refusent à reconnaître le fait historique sur lequel s'appuient les églises chrétiennes, pour s'incliner devant Rome, et qu'invoque l'Église romaine pour réclamer l'obéissance de tous les chrétiens : la venue de saint Pierre à Rome et la fondation, par ses prédications et par son martyre, de l'Église romaine.

Dans cette question, comme dans tant d'autres où la cause catholique est engagée, ils sont obligés, pour maintenir leurs négations, de fermer les yeux à l'évidence et de tronquer les textes. Une série de documents nous permet en effet de constater, de génération en génération, en remontant jusqu'à saint Pierre lui-même, une tradition constante affirmant la venue à Rome et l'épiscopat romain de saint Pierre. Dès l'an 200, le prêtre romain Caius, voulant confondre l'hérésie des Montanistes, leur rappelait les enseignements de saint Pierre et de saint Paul, les fondateurs de l'Église romaine. « Je puis, leur disait-il, vous montrer les monuments des apôtres ; que vous veniez au Vatican ou sur la voie d'Ostie, vous aurez sous les yeux les monuments des fondateurs de notre Église ¹. » Et Tertullien lui-même ne raisonnait pas autrement lorsque, discutant contre Marcion, il établissait sur la venue de saint Pierre à Rome l'autorité doctrinale qu'il reconnaissait à l'Église romaine ². Dans sa polémique

1. EUSÈBE. *Histoire ecclésiastique*, II, 25.

2. TERTULLIEN. *Adv. Marcionem*, IV 5

contre les gnostiques, il rappelait, une fois de plus, le martyre que, sous Néron, saint Pierre et saint Paul avaient subi à Rome, le premier sur la croix, le second sous le glaive du bourreau¹. En Gaule, le grand docteur de l'Église de Lyon, le représentant de la tradition de Smyrne à laquelle il se rattachait par son maître Polycarpe, saint Irénée, affirmait, vers 170, « que les apôtres Pierre et Paul ont fondé et évangélisé l'Église romaine². »

Soixante ans plus tôt, au seuil de l'âge apostolique, c'est l'un des successeurs de saint Pierre à Antioche qui fait allusion à son voyage et à son martyre à Rome. C'était en 110, sous Trajan : saint Ignace, évêque d'Antioche, venait d'être condamné au dernier supplice et il était envoyé dans la capitale de l'Empire pour être livré en pâture aux fauves dans les jeux du cirque. Ayant appris que la communauté chrétienne de Rome avait commencé des démarches pour le sauver, il lui écrivait, la suppliant de ne rien faire qui pût retarder son martyre, car il avait hâte « d'être broyé par les dents des bêtes pour devenir le pain immaculé du Christ. » Et il terminait par cette dernière adjuration : « Ce n'est pas comme Pierre et Paul que je vous commande ; eux ils étaient apôtres et moi je ne suis qu'un condamné ; ils étaient libres et je ne suis encore qu'un esclave. » « Ces paroles, dit Mgr Duchesne, ne sont pas l'équivalent littéral de la proposition : Saint Pierre est venu à Rome. Mais supposé qu'il y soit venu, saint Ignace n'aurait pas parlé autrement ; supposé qu'il n'y soit pas venu, la phrase manque de sens. »

Le troisième successeur de saint Pierre à Rome, le pape saint Clément, nous apporte sur cette question une affirmation encore plus ancienne, puisqu'elle remonte au

1. *Adversus gnosticos Scorpiace.*

2. S. IRÉNÉE. *Contra haereses*, III, 1.

règne de Domitien (81-96). Écrivant à l'Église de Corinthe pour blâmer et extirper certains abus, saint Clément cite les belles actions dont il a été lui-même témoin. « Laissons, dit-il, les exemples tirés du passé, voyons les généreux athlètes qui ont vécu avec nous et les traits d'héroïsme de notre temps, » et il décrit la persécution de Néron. La manière dont il le fait donne l'impression qu'il en avait vu les scènes tragiques. Il met en relief les souffrances des deux apôtres Pierre et Paul qui, dit-il, « restent chez nous le plus beau des exemples. » Comme il parle ainsi des supplices qu'il a vus à Rome et aussitôt des Apôtres qui sont d'un grand exemple, dit-il, « chez nous » force nous est de conclure que, dans sa pensée, c'est à Rome qu'avait eu lieu sous Néron le martyre de saint Pierre et de saint Paul. « Cette interprétation si naturelle de ce texte, dit Mgr Duchesne, s'est imposée à la plupart des critiques auxquels des préjugés protestants ne jettent pas un voile sur les yeux ¹. »

Enfin saint Pierre lui-même témoigne de sa mission à Rome, lorsqu'il date de Babylone sa première épître. « En ce passage, dit Renan, Babylone désigne évidemment Rome. C'est ainsi qu'on appelait, dans les chrétientés primitives, la capitale de l'Empire ². »

S'il y a donc une vérité historique fondée sur une tradition constante, c'est que saint Pierre est venu à Rome et y a fondé une Église dépositaire désormais de ses pouvoirs. Il en est une autre aussi solide, c'est que, dès les origines du christianisme, la primauté romaine a été reconnue par l'Église universelle et s'est traduite non seulement par des honneurs spéciaux rendus au Saint-Siège, mais aussi par une juridiction de suprématie

1. Ces divers passages sur la venue de S. Pierre à Rome sont empruntés à notre étude sur le même sujet parue dans nos *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne*.

2. RENAN. *L'Antéchrist*, p. 122, note 2.

exercée par lui sur toutes les église, même patriarcales et apostoliques. Pour le nier, il faut ignorer ou supprimer les textes. C'est ce que fait M. Calvet quand il affirme, avec autant de gravité que d'ignorance, que, simple évêque de Rome tout d'abord, le pape ne devint qu'*au VI^e siècle* le chef du monde chrétien.

BIBLIOGRAPHIE

Mgr BATAIFFOL. *L'Église naissante et le catholicisme.*

GUIRAUD. *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne : La venue de saint Pierre à Rome.*

TIVIERONT. *La théologie anténicéenne* (tome 1 de son *Histoire des dogmes.*)

VII

Les martyrs.

ALLARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 59).

« Les premiers chrétiens se firent du tort aux yeux des empereurs par leur intolérance et leur mépris des lois. La persécution des chrétiens eut pour effet la mort d'un certain nombre d'entre eux qui provoquaient souvent le martyre par leurs actes.

(Cours moyen, p. 12). Le gouvernement résista d'abord aux chrétiens qui bravaient ses lois.

(Récits familiaux, p. 13). Les Gaulois et les Romains ne voulaient pas accepter la religion nouvelle. Comme ils étaient d'abord les plus nombreux, ils firent périr quelques chrétiens.

ROGIE et DESPIQUES (Cours moyen, p. 10).

Si l'Église primitive a été persécutée, c'est que « certains de ses disciples fanatiques et imprudents s'étaient mis... en révolte ouverte contre les lois romaines. »

SOMMAIRE. — Les martyrs ont été les premiers apôtres de l'inviolabilité de la conscience. — Leur nombre a été considérable. — Les chefs de la primitive Église ont toujours recommandé la soumission aux empereurs, aux lois et aux magistrats. — Les fanatiques étaient des hérétiques. — Aucun soulèvement de chrétiens contre les empereurs persécuteurs.

S'ils étaient sincèrement amis de la tolérance et de la liberté de conscience, les libres penseurs devraient être des admirateurs enthousiastes des martyrs et s'unir au culte que nous leur vouons. En effet, par leurs souffrances et leur mort, les martyrs ont couquis à l'humanité la liberté de conscience. En face du monde païen, qui admettait la toute-puissance des lois sur les consciences

et qui confondait dans une même législation ce que l'on devait à Dieu et ce que l'on devait à César, les premiers chrétiens, à l'exemple du Christ, ont proclamé que la conscience de chacun est un sanctuaire inviolable, que les lois divines ne peuvent pas se confondre avec les lois humaines et qu'il vaut mieux mourir dans les pires tourments que trahir ses croyances et ses convictions. Au prix de trois siècles de persécutions et de millions de victimes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, le christianisme a fait admettre ces vérités à un monde qui auparavant les ignorait totalement. Le premier acte du premier empereur chrétien, Constantin, vainqueur du paganisme, a été de proclamer, dans l'édit de Milan, la liberté de conscience et la liberté religieuse.

Or, par une contradiction étrange, nos modernes apôtres de la libre pensée affirment à la fois leur amour de la liberté de conscience et leur haine pour ces martyrs qui l'ont proclamée et conquise. La raison en est très simple : les martyrs étaient chrétiens ! C'est pour la vérité religieuse qu'ils souffraient, c'est pour le Christ qu'ils versaient leur sang ; en voilà assez pour qu'ils soient un objet de mépris pour des esprits étroits et haineux qui détestent la vérité religieuse plus qu'ils n'aiment la liberté de pensée, ou plutôt qui n'aiment la libre pensée que parce qu'ils voient en elle le moyen de détruire la religion, leur tolérance apparente n'étant que le masque dont ils cachent leur sectarisme irréligieux et leur anticléricalisme persécuteur.

Les auteurs de manuels laïques ne vont pas jusqu'à glorifier les empereurs romains d'avoir immolé à leurs dieux des multitudes de martyrs chrétiens ; une pareille attitude serait en opposition trop flagrante avec les principes de liberté dont ils se réclament. Ils trouvent plus habile de diminuer l'importance des persécutions et de les expliquer par des raisons d'état. Ils en arrivent ainsi aux affirmations que nous avons trouvées sous la plume

de MM. Aulard et Debidour, Rogie et Despiques, et que l'on peut résumer en ces deux propositions :

1^o Le nombre des martyrs condamnés aux supplices et à la mort pendant les trois premiers siècles de l'Église a été très faible.

2^o Les empereurs ont dû ordonner ces *rare*s exécutions pour défendre la sécurité de l'empire et l'autorité des lois menacées par quelques chrétiens fanatiques et révoltés.

3^o Presque toujours, les martyrs ont provoqué par des actes de rébellion les rigueurs qui les ont frappés.

Ainsi les persécutions ont été amenées par les excès des chrétiens, lassant la longanimité des empereurs! D'après cette théorie, les martyrs méritent moins de pitié que ces malheureux empereurs devenus par devoir des persécuteurs malgré eux.

Rien n'est plus faux qu'une pareille thèse; pour la formuler et essayer de la prouver, il faut ignorer ou défigurer l'histoire et l'on aurait peine à imaginer qu'elle ait pu être soutenue par MM. Aulard et Debidour, des historiens de profession, si on ne les savait sujets à être complètement aveuglés par la passion antireligieuse. Étudions à la lumière des faits et des documents les affirmations que nous venons de relever.

Les martyrs, nous dit-on, ont été peu nombreux; la persécution fit mourir *un certain nombre* de chrétiens.... *quelques chrétiens...* disent MM. Aulard et Debidour, *certaines disciples* fanatiques et imprudents de l'Église, affirment MM. Rogie et Despiques.

Or les documents disent exactement le contraire.

Parlant de la persécution de Néron, le pape Clément, qui en fut le témoin oculaire, nous dit qu'elle fit périr à Rome une foule considérable¹; et cette affirmation se retrouve, avec les mêmes expressions, sous la plume

1. CLÉMENT. *Ep. aux Corinthiens*, 6. πολὺ πλῆθος.

d'un historien païen que l'on ne saurait accuser de sympathie pour les chrétiens, Tacite¹.

La persécution de Domitien nous est décrite en termes énergiques par l'auteur de l'Apocalypse, qui en rappelle les innombrables victimes². A propos de celle qu'ordonna, à la fin du II^e siècle, l'empereur Septime Sévère, Clément d'Alexandrie écrit³ : « Chaque jour nous voyons de nos yeux couler à torrents le sang des martyrs brûlés vifs, puis en croix ou décapités. » Vers le milieu du III^e siècle, un témoin oculaire, Denys, évêque d'Alexandrie⁴, décrit ainsi à deux de ses amis, Démétrius et Didyme, les massacres de chrétiens qui ensanglantèrent, sous le règne de Dèce, la ville d'Alexandrie : « Je ne vous indiquerai pas le nom de ceux des nôtres qui ont péri ; sachez seulement que des hommes et des femmes, des soldats et des citoyens, des personnes de toute condition et de tout âge, les uns par les fouets, d'autres par le feu, d'autres par le fer, ont vaincu dans le combat et gagné la couronne du martyre. » En 259, les massacres de chrétiens se poursuivirent en masse et pendant plusieurs jours dans la ville africaine de Cirta⁵. Comme, le dernier jour fixé pour ces exécutions, il restait encore beaucoup de condamnés, le bourreau les fit agenouiller en longues files, au bord d'une rivière où le sang pouvait s'écouler ; passant alors entre chaque file, il abattit toutes les têtes.

La persécution de Dioclétien laissa dans tout l'Orient un tel souvenir d'horreur, par le nombre de ses victimes, que l'on fit commencer de sa première année une nouvelle ère chronologique, l'ère des martyrs. Les massacres s'étendirent au monde romain tout entier : à Nicomédie⁶, « une

1. TACITE, *Annales*, xv, 44. « Multitudo ingens. »

2. *Apocalypse*, vi, 9-11.

3. CLÉMENT, D'ALEXANDRIE, *Stromates*, II, 125.

4. DENYS DES EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, VII, II, 20.

5. RUINART, *Acta sincera*, 231.

6. EUSÈBE, VIII, 6, 6.

foule compacte de chrétiens » eut la tête tranchée, d'autres furent brûlés ; une « autre foule » fut jetée à la mer. En Egypte, Eusèbe¹ mentionne l'exécution de dix mille hommes, sans compter les femmes et les enfants : pour avoir trop fonctionné, « les épées s'émoussaient, ne coupaient plus, se brisaient et les bourreaux succombant à la fatigue étaient obligés de se remplacer les uns les autres. » D'après Lactance, témoin oculaire² de ces horreurs, lorsque les condamnés au feu étaient trop nombreux, on ne les brûlait pas un à un mais par troupes. En 305, dans une ville de Phrygie³, tous les habitants qui étaient chrétiens furent enfermés dans la cathédrale et brûlés avec elle !⁴ A Sébaste, quarante soldats furent martyrisés ensemble. Les fossoyeurs se lassaient d'enterrer, comme les bourreaux de tuer, et ce fut dans d'immenses sépultures collectives qu'ils durent entasser les victimes de la persécution. Le poète Prudence en vit soixante dans une seule tombe à Rome ; le pape Damase cite soixante-douze chrétiens, mis à mort le même jour, qui furent ensevelis ensemble dans la catacombe de Thrason à Rome. Les pèlerins qui vinrent dans les siècles suivants vénérer les martyrs aux catacombes, mentionnent plusieurs de ces groupes, un de trois cent soixante-deux dans une catacombe romaine de la Voie Salaria, un de quatre-vingts sur la Voie Appienne, un autre de soixante-deux sur la Voie Salaria, deux de trente et de quarante sur la Voie Lavicane.

1. *Ibid.*, VIII, 9. 3.

2. LACTANCE, *De morte persecutorum*, 15.

3. Nous empruntons ces faits et les suivants à M. PAUL ALLARD, *Leçons sur le martyre*.

4. Nos auteurs « laïques » ne parlent jamais de ce massacre tandis qu'ils insistent tous sur celui des Albigeois dans la cathédrale de Béziers en 1209. Les massacres ne les émeuvent que lorsque des hérétiques en sont victimes ; quand ce sont des catholiques, comme sous Dioclétien ou sous la Terreur, ils restent indifférents et leur amour de la liberté de conscience disparaît.

Il est impossible de s'élever de ces chiffres particuliers à un total général; comment faire un dénombrement pareil avec la pénurie des documents qui nous restent? On l'a tenté cependant et les appréciations les plus modérées portent à plus de cinq millions le nombre des martyrs qui furent immolés, pendant les trois premiers siècles de l'Église, par l'intolérance païenne. L'Inquisition a prononcé en six siècles cent fois moins de condamnations que les empereurs païens en trois siècles! On peut donc admettre deux cents martyrs pour une victime de l'Inquisition; et cependant MM. Aulard et Debidour trouvent abominable l'Inquisition et naturelles les persécutions; il est vrai que, selon eux, l'Inquisition fit « d'innombrables victimes » au lieu que les persécutions eurent seulement pour effet « la mort d'un certain nombre » de chrétiens. Mais pour tenir un langage si éloigné de la réalité, il leur a fallu supprimer les textes les plus précis et les plus formels, écrits par des témoins oculaires et même par des païens, plus soucieux qu'eux-mêmes de la vérité historique.

MM. Aulard et Debidour, Rogie et Despiques essaient encore de justifier les empereurs persécuteurs en représentant les martyrs chrétiens comme des révoltés et des anarchistes qu'il fallait réprimer dans l'intérêt de l'empire, de la société et des lois. Dans sa belle tragédie de *Polyeucte*, Corneille affirmait tout le contraire lorsqu'il faisait dire des chrétiens à Sévère :

Ils font des vœux pour nous qui les persécutons.

Les textes donnent raison à Corneille et tort à nos faiseurs de manuels laïques. Pour voir dans les chrétiens de la primitive Église des rebelles, il faut oublier ou ignorer les documents les plus précis et les plus significatifs. Il nous suffira de les rappeler pour rétablir les droits de la vérité historique.

Dès les premières années du christianisme, avant la

première persécution, le grand apôtre des gentils, saint Paul, recommandait, en ces termes, aux fidèles Romains l'obéissance aux empereurs et aux lois¹ : « Que toute âme soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu et celles qui existent ont été instituées par lui. C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront sur eux-mêmes une condamnation ; car les magistrats ne sont point à redouter pour les bonnes actions mais pour les mauvaises. Veux-tu ne pas craindre l'autorité ? Fais le bien et tu auras son approbation ; car le prince est pour toi ministre de Dieu pour le bien. Mais si tu fais le mal, crains ; car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant ministre de Dieu pour tirer vengeance de celui qui fait le mal et le punir. Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte du châtiment, mais aussi par motif de conscience. C'est aussi pour les mêmes raisons que vous payez les impôts ; car les magistrats sont des ministres de Dieu appliqués à cette fonction. Rendez donc à tous ce qui leur est dû : à qui l'impôt, l'impôt ; à qui le tribut, le tribut ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur. »

Voilà en quel termes, les fondateurs de l'Église prêchaient la plus entière soumission au gouvernement établi, même lorsqu'il avait à sa tête un empereur s'appelant Néron.

Un demi-siècle plus tard, l'Église, après avoir connu les horreurs de la persécution de Néron, subissait vaillamment les cruautés de Domitien. Le pape saint Clément faisait allusion, dans sa lettre aux Corinthiens, aux scènes déchirantes qu'il avait eues sous les yeux et qui se renouvelaient tous les jours. Or, dans la même lettre où il décrit les tourments des martyrs, il

1. S. PAUL. *Ep. aux Romains*, XIII, 1-8. De nos jours, on serait presque tenté de trouver excessifs ces conseils de respectueuse soumission à un gouvernement persécuteur !

rappelle les préceptes de saint Paul sur l'obéissance due aux magistrats et compose pour les persécuteurs cette admirable prière ¹ : « A nos princes, à ceux qui nous gouvernent, c'est toi, Seigneur, qui as donné le pouvoir et la royauté par la vertu magnifique et inénarrable de ta puissance, afin que, connaissant la gloire et l'honneur que tu leur as départis, nous leur soyons soumis et ne nous opposions pas à ta volonté. Accorde-leur, Seigneur, la santé, la paix, la concorde, la stabilité pour qu'ils exercent sans obstacle l'autorité que tu leur as confiée. Car c'est toi, Maître céleste, Roi des siècles, qui donnes aux fils des hommes la gloire, l'honneur, la puissance sur les choses de la terre. Dirige, Seigneur, leurs conseils selon le bien, suivant ce qui est agréable à tes yeux, afin que, exerçant avec douceur et paisiblement le pouvoir que tu leur as donné, ils te trouvent propice. »

C'est en ces termes que saint Clément, avec l'autorité qui s'attachait à sa qualité de chef de l'Église romaine, parlait de la soumission due au gouvernement, même quand il était persécuteur et que son chef s'appelait Domitien ! Le vers de Corneille ne définit-il pas à merveille l'attitude que nous révèle chez les premiers chrétiens cette lettre de saint Clément ?

Passons une nouvelle génération ; c'est toujours la même doctrine et les mêmes accents que nous trouvons dans l'Apologie que l'Église de Rome adressa à l'empereur, par la plume de son grand philosophe, saint Justin. Au milieu de la persécution, il rappelle la soumission dont les chrétiens font profession à l'égard des empereurs et des lois ² : « Ils s'efforcent, dit-il, de payer, avant

1. CLÉMENT, *Ep. aux Corinthiens*, 61.

2. S. JUSTIN I. *Apologie*, 17. Cette pensée devait être reprise, dix-sept siècles plus tard, par un philosophe dont MM. Aulard et Debidour ne contesteront pas la haute portée d'esprit, Montesquieu. Il s'exprime ainsi dans son *Esprit des lois* : « Les principes du christianisme, bien gravés dans le cœur, seraient infiniment

tous les autres, les tributs et les taxes à ceux qui ont mission de les recevoir. » Et il continue par cette profession de foi adressée aux empereurs : « Nous n'adorons qu'un Dieu, mais pour tout le reste, nous vous obéissons avec joie, vous reconnaissant pour les rois et les princes des hommes et demandant par nos prières qu'avec la puissance souveraine vous obteniez aussi une âme droite. » Enfin il fait remarquer que par principe les chrétiens veulent donner l'exemple de l'obéissance aux lois et du dévouement à l'Empire : « Ils sont les auxiliaires les plus utiles de l'Empire, eux qui enseignent que personne n'échappe à l'œil de Dieu, l'ambitieux, le méchant, le conspirateur aussi bien que l'homme vertueux et que tous reçoivent une sanction éternelle, selon le mérite de leurs œuvres. » Au cours des révolutions militaires qui, à plusieurs reprises, décidèrent du sort de l'Empire romain, les chrétiens gardèrent l'attitude la plus réservée, ne se mêlant à aucune conspiration, même quand elle aurait pu les délivrer d'un empereur sanguinaire et persécuteur. C'est ce que proclamait, dans son Apologie, Tertullien, en faisant allusion au meurtre de Domitien¹ : « D'où sont sortis les Cassius, les Niger, les Albinus, ceux qui forcent le palais à main armée, plus audacieux encore que ne furent les Sigerius et les Parthenius ? *Ils étaient Romains mais non chrétiens.* » Un siècle plus tard, lorsque de nouveaux troubles militaires firent passer le pouvoir de la dynastie des Antonins à celle des Sévères, les chrétiens restèrent étrangers aux coups d'Etat et aux coups de force.

A ces textes, dont la force est irréfutable, les ennemis du christianisme en opposent d'autres. Ils vont emprunter à Tertullien ses plus fougueuses invectives contre

plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques, et cette crainte servile des Etats despotiques. »

1. TERTULLIEN. *Apologie*, 35,

l'Empire; ils exploitent le passage de son *De corona militis* où le grand docteur africain essaie d'établir une opposition irréductible entre la profession de christianisme et le métier des armes; et ils en tirent prétexte pour dire, comme font MM. Aulard et Debidour, Rogie et Despiques, que les chrétiens étaient en rébellion contre les lois et la constitution de l'Empire et que les persécuteurs ne les ont punis que pour les réduire à l'obéissance.

Il est facile de répondre, dans ce cas, que les écrits de Tertullien, quelque valeur qu'on leur suppose au point de vue philosophique et littéraire, ne nous donnent que sa pensée personnelle, tandis que les passages que nous avons relevés dans l'Épître aux Romains de l'apôtre saint Paul et dans la Lettre aux Corinthiens du pape saint Clément, nous représentent la doctrine officielle de l'Église tout entière. Autre chose est, dans l'Église, l'opinion personnelle d'un écrivain et l'enseignement d'un apôtre ou d'un pape. Nous ferons remarquer, en second lieu, que lorsque Tertullien écrivit ces passages subversifs et révolutionnaires, dont un gouvernement soucieux de ses devoirs aurait dû en effet se préoccuper, il était montaniste et avait abandonné, pour une hérésie d'illuminés, la pure orthodoxie qu'il avait jusqu'alors si éloquemment défendue. Pour définir l'attitude des martyrs chrétiens, on ne saurait s'appuyer sur des livres et des docteurs que l'Église avait condamnés et qui, dès lors, ne représentaient plus sa doctrine.

On nous objecte encore qu'en fait, plusieurs soldats chrétiens ont été martyrisés pour avoir refusé de se plier à des actes que leur imposait la discipline militaire, comme par exemple de faire brûler de l'encens devant la statue de l'empereur et de participer à son culte. Ce cas s'est en effet plusieurs fois présenté, mais il est à remarquer que lorsque des chrétiens ont dû ainsi choisir entre les devoirs de leur conscience religieuse et ceux de leur profession, ils se sont soumis avec une entière obéis-

sance aux sanctions cruelles qu'on leur infligeait ; ils ont accepté sans se révolter les tortures du chevalet, la condamnation aux travaux forcés des mines, la sentence capitale. C'est ainsi que la légion thébéenne s'est laissé décimer sans la moindre protestation, sans esquisser le moindre mouvement de révolte. N'est-il pas vraiment extraordinaire qu'au cours de trois siècles où la persécution a été édictée, sinon toujours effective, on ne puisse mentionner aucune révolte de chrétiens ni au sein des armées, ni au sein des populations de l'Empire ? Rien dans la primitive Église, lorsque l'État persécuteur lui prenait des millions de victimes, rien qui rappelle les révoltes des protestants des Cévennes contre Louis XIV, de la Vendée catholique et royaliste contre la Convention, des républicains contre le prince Louis-Napoléon, après son coup d'État du Deux-Décembre ; et cependant un Domitien, un Néron n'étaient pas plus dignes de respect que les intendants du grand roi, les proconsuls de la Convention, les préfets du coup d'État ? Si les chrétiens ne se révoltaient pas, c'est qu'ils gardaient au cœur les préceptes de saint Clément et de saint Paul sur la soumission due à l'autorité temporelle, émanation de l'autorité divine.

Ils savaient d'ailleurs que si l'Église leur ordonnait de préférer la mort à un acte d'apostasie, elle leur interdisait d'aller au devant du martyr et de provoquer les rigueurs des persécuteurs par des insultes, des violences ou des révoltes spontanées. Le chrétien qui encourait la mort pour avoir outragé une idole, renversé la statue d'un dieu, profané un temple, troublé une cérémonie païenne, n'était pas considéré comme un martyr et, quelque courageux que fût son acte, il était blâmé par l'Église et elle défendait à ses fidèles de l'imiter. Les provocations sans raison ont toujours été condamnées par les chefs de l'Église. Où se trouvent donc ces violences, ces actes de fanatisme que nous signalent les manuels laïques pour justifier les cruautés des empereurs ? Chez des

herétiques intransigeants qu'ils affectent de confondre avec les vrais chrétiens,... à moins que ce ne soit dans leur imagination surexcitée par le désir de calomnier l'Église.

Quoi qu'ils fassent, les persécutions dont l'Église a souffert ne peuvent se justifier aux yeux de tout homme sage et impartial, connaissant le prix d'une conviction sincère et respectueux de l'héroïsme. Rien ne saurait excuser les empereurs romains immolant à leur absolutisme et au fanatisme païen des millions d'hommes qui, par leur soumission et leurs vertus publiques et privées, étaient, au dire de saint Justin, les plus utiles auxiliaires de l'Empire. Mais n'est-il pas curieux qu'entre des hommes d'élite signant de leur sang l'indépendance de leur conscience, et des empereurs sanguinaires tels que Néron, Domitien et Dèce, nos auteurs laïques prennent parti pour ces derniers, c'est-à-dire pour l'absolutisme contre la liberté et pour la force brutale contre les droits de la conscience ?

BIBLIOGRAPHIE

- PAUL ALLARD. *Dix leçons sur le martyre*, 1 vol.
— *Les persécutions de l'Église*. 4 vol.
-

VIII

L'Église et l'Empire romain.

AULARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 59).

La nouvelle religion qui prêchait l'égalité et la fraternité tendait à ébranler les bases sociales du monde ancien... le christianisme vainqueur ne fut pas un élément de force pour l'Empire; bien au contraire, il rendit plus rapide sa désorganisation et sa décadence.

GUIOT et MANE (Cours supérieur, p. 57).

Intitulé un chapitre : Double échec du stoïcisme et du christianisme ... plaçant leur idéal en dehors des biens matériels, se détachant des grandeurs terrestres.

Moîtres pendant un siècle de l'Empire, les chrétiens n'ont pas eu un seul homme d'État capable de défendre les frontières, assez habile pour donner aux provinces une forte organisation.

(Ibid., p. 65). Jusqu'en 476, l'Église s'est désintéressée des affaires publiques.

SOMMAIRE. — Chrétiens représentés comme indifférents au sort de l'Empire romain et responsables, en cela, de sa chute. — Apologie indirecte des persécuteurs. — Les chrétiens ont été les meilleurs sujets de l'Empire. — Leurs charges civiles. — Leurs services dans l'armée. — Vraies causes morales, politiques et sociales de la décadence de l'Empire. — Le christianisme aurait pu le sauver s'il n'avait pas été persécuté. — Doctrines du christianisme sur la vie future et la vie de ce monde. — Le devoir social condamne l'indifférence. — Hommes d'État chrétiens au IV^e siècle. — L'évêque *defensor civitatis*. — Il est l'homme d'État et de gouvernement pour chaque cité.

Ces affirmations de MM. Aulard et Debidour, Guiot et Mane, ont pour objet de légitimer toutes les persécutions

édictees, pendant trois siècles, contre les premiers chrétiens par l'Empire romain. La nouvelle religion, nous disent MM. Aulard et Debidour, avait pour conséquence fatale de désagréger l'Empire par ses doctrines politiques et sociales; l'Empire était donc en état de légitime défense et les empereurs qui, comme Dèce et Dioclétien, avaient conscience de leur haute mission, devaient faire tout leur possible pour sauver la société et leur gouvernement, en détruisant le christianisme; la rigueur de leur persécution est la mesure de leur conscience de chefs d'Etat, et, loin de les en blâmer, il faut les admirer.

Les chrétiens, ajoutent MM. Guiot et Mane, plaçaient leur idéal dans l'autre monde; par conséquent, ils se désintéressaient de celui-ci. Ils méconnaissaient les vertus civiques et militaires qui avaient fait la gloire de Rome et lui étaient toujours nécessaires; leur indifférence était une cause de faiblesse pour l'Empire, et plus elle s'étendait, avec le nombre de chrétiens, plus la société inclinait vers la décadence. N'était-il pas, dès lors, nécessaire d'arrêter les progrès d'une pareille doctrine faite pour le ciel et non pour la terre? et ne devons-nous pas féliciter les empereurs de l'avoir essayé, même au moyen des plus cruelles persécutions?

En tout cas, ce qui prouve que les empereurs eurent raison, disent ensemble MM. Aulard, Debidour, Guiot et Mane, c'est que le triomphe définitif du christianisme, au IV^e siècle, a précipité la décadence de l'Empire, preuve que *ceci devait tuer cela*.

Nous connaissons ces théories, elles traînent dans toutes les œuvres des historiens anticléricaux qui nous ont parlé des origines du christianisme. Pour y répondre, il suffit de voir à la lumière des textes.

Si le christianisme a prêché à ses adeptes l'abstention des devoirs civiques:

Si la décadence de l'Empire ne s'explique pas plei-

nement sans qu'il soit besoin de faire intervenir le christianisme :

Si, au IV^e siècle, les chefs de l'Église se sont désintéressés de la vie publique et sociale de leur temps.

Au cours de ses prédications, Jésus lui-même¹ avait déclaré que, si l'on devait rendre à Dieu ce qui est à Dieu, on doit aussi rendre à César ce qui est à César, voulant dire par là que son vrai disciple devait s'acquitter de toutes ses obligations envers l'autorité civile et l'État ; et il avait prononcé cette parole à propos de l'impôt dont il avait ordonné le paiement. Dans un passage maintes fois cité de son épître aux Romains, saint Paul s'était fait l'écho de ces enseignements du Maître en exigeant de tous les chrétiens l'obéissance aux empereurs et aux lois et l'accomplissement de tous les devoirs civiques. Il recommandait la soumission aux magistrats, le respect de toute autorité, le paiement de l'impôt². Les mêmes sentiments ont inspiré la belle prière de saint Clément pour les empereurs et les exhortations à leur obéir qu'il adressa lui-même aux Corinthiens, sous le règne de Domitien — un empereur cruellement persécuteur³ ! Une foule de documents nous prouvent que, pendant toute la durée de l'Empire, les chrétiens orthodoxes suivirent fidèlement ces ordres que leur donnaient unanimement les chefs de l'Église. « Les chrétiens, disait saint Justin aux empereurs, sans crainte d'être démenti, sont les plus utiles auxiliaires de l'Empire.... ils s'efforcent de payer, avant tous les autres, les tributs et les taxes à ceux qui ont mission de les recevoir⁴. » Loin de désertier les fonctions publiques, les chrétiens les envahissaient ; Clément d'Alexandrie et

1. S. MARC, XII, 16 ; S. LUC, XX, 25.

2. S. PAUL. *Ep. aux Romains*, XIII, 1-8.

3. Nous avons développé cette pensée, en l'appuyant sur des textes, dans notre chapitre sur les martyrs.

4. S. JUSTIN I, *Apologie*, 17

Tertullien lui-même, malgré l'intransigeance de son caractère, les y encourageaient¹, et ce dernier nous les montre remplissant la curie, le forum, c'est-à-dire les charges civiles ; les camps, c'est-à-dire les charges militaires, à tel point que s'ils s'en retiraient, la solitude s'y ferait. Une lettre adressée par le patriarche d'Alexandrie, saint Denys, au patriarche d'Antioche, Fabius, nous prouve qu'au milieu du III^e siècle, pendant la persécution de Dèce, de nombreux chrétiens exerçaient des fonctions officielles². Il en était de même dans l'armée ; en un temps où les obligations militaires étaient si lourdes que la plupart des Romains les fuyaient et étaient remplacés aux camps par des mercenaires barbares, les soldats chrétiens étaient nombreux : « Nous remplissons les camps, disait Tertullien aux païens dans son Apologie, nous combattons à vos côtés. »

Les inscriptions viennent confirmer cette parole et montrer qu'elle était l'expression rigoureuse de la vérité. Elles nous signalent en effet un grand nombre de chrétiens dans la plupart des légions dont la composition nous est connue, par exemple dans la *III Augusta* de Numidie, la *II Trajana* d'Égypte, la *XII Fulminata* d'Arménie, la *VII Gemina* d'Espagne, la *II Parthica*, les cohortes prétoriennes de Rome. Les Actes de saint Maurice nous les montrent commandant une légion presque entièrement chrétienne, la légion thébéenne. Les autres Actes des martyrs nous indiquent un grand nombre de chefs militaires aussi fidèles à leur foi qu'obéissants à l'empereur, tels que saint Sébastien. De plus en plus, les Romains méprisaient la vie militaire et leurs devoirs de soldats, tandis que l'Église recommandait aux chrétiens d'y être fidèles. Le concile d'Arles de 314 frappe d'excom-

1. CLÉMENT D'ALEXANDRIE *Pædagogium*, III, 11, 78; TERTULLIEN, *Idololatria*, 17.

2. EUSÈBE. *Histoire ecclésiastique*, VI, 41, 11.

munication comme traîtres à la patrie les soldats déserteurs. Pouvait-on prendre en main avec plus d'énergie la cause de l'Empire qu'en excluant de l'Église ceux qui l'abandonnaient ? Mais alors que deviennent les affirmations de MM. Aulard et Debidour, Guiot et Mane ? de pures calomnies !

Ces auteurs connaissent les vraies causes de la décadence irrémédiable de l'Empire ; car elles ont été maintes fois décrites par des historiens qu'on ne saurait ignorer quand on a la moindre culture scientifique. Ils les négligent de parti-pris, dans l'intérêt de leur thèse tendancieuse, et ainsi, après avoir enseigné un mensonge historique, ils suppriment la vérité ; à nous de la rétablir.

Beaucoup de raisons expliquent la décadence du monde romain, et il serait trop long de les énumérer toutes. Signalons les principales d'après des historiens dont la valeur est universellement reconnue et que personne ne soupçonnera de partialité pour l'Église puisque l'un, Fustel de Coulanges, n'était pas croyant, et que l'autre, Guizot, était protestant. Ils nous enseignent que, si la société romaine succomba, ce fut parce qu'une anémie, provenant de sa mauvaise constitution physique et morale, avait paralysé peu à peu tous ses organes et l'avait livré sans défense à l'invasion brutale et à l'infiltration lente des barbares. Comme cela arrive dans toute société qui perd de vue l'idéal et oublie les fortes vertus pour se vautrer dans les jouissances matérielles, la population avait diminué dans de grandes proportions ; et ce qui en restait avait abandonné les travaux austères de la campagne pour les séductions de la ville. Dépopulation de l'Empire, désertion des campagnes, voilà donc deux causes profondes de décadence qui provenaient de l'affaïssement de tout idéal dans cette corruption patenne.

De ces deux grands faits sociaux découlaient les plus graves conséquences : les campagnes n'étant pas cultivées

par des bras libres, il fallut augmenter, dans des proportions considérables, le nombre des esclaves, et encore ne réussit-on pas à en avoir assez pour les besoins de la culture. Dès lors, la misère grandit à la fois par la multiplication des bouches à nourrir et par la diminution de la production, et comme les riches devenaient cependant plus puissants par la part qu'ils prenaient aux charges publiques, au gouvernement et aux entreprises financières, l'abîme se creusa de plus en plus large, de plus en plus profond, entre les déshérités et les favorisés de la fortune. La classe moyenne des petits propriétaires et des travailleurs libres disparut, mais aussi disparut avec elle ce qui fait la force d'une nation. L'impôt se paya plus difficilement puisque l'agriculture et les petits cultivateurs se dérobaient ou disparaissaient; l'armée, qui toujours s'était recrutée dans la classe moyenne, ne put subsister qu'en faisant appel aux mercenaires. Des impôts rentrant mal alors que la guerre perpétuelle contre les barbares rendait nécessaires de continuelles augmentations de défense; une armée plus indispensable que jamais pour protéger la frontière contre les invasions, ne se recrutant plus que d'étrangers payés, barbares eux-mêmes, c'étaient là deux causes de décadence d'autant plus irrémédiable que la société atteinte dans tous ses organes était incapable de se relever elle-même. En effet, ce qui avait fait la force des premiers temps de Rome, la famille, avait été atteinte dans sa constitution et sa vie par une corruption profonde; les progrès du luxe, amenés par la conquête et le pillage des vaincus, avaient causé le relâchement des mœurs; dès lors, la vie conjugale, la sainteté du foyer, avaient disparu devant l'immoralité et le divorce tellement généralisé qu'il avait transformé le mariage en union libre.

Quant au gouvernement, n'ayant plus de racines dans le pays puisqu'il n'était plus établi sur une constitution séculaire et sur les libertés publiques, il ne s'appuyait que sur

la force d'une armée qui lui faisait perpétuellement payer sa protection par des révolutions militaires, des *pronunciamentos* de prétoriens. De là les changements perpétuels de dynastie par l'assassinat de leurs représentants, les luttes des trente tyrans et la coexistence d'une centralisation despotique et de l'anarchie gouvernementale.

Et en face d'une société qui s'effondrait ainsi de toutes manières, que l'on considère la poussée, à la fois lente et violente, des Germains refoulés eux-mêmes sur l'Empire romain par des invasions asiatiques ! Ils s'infiltrèrent dans la population comme travailleurs agricoles et colons à la place des cultivateurs romains disparus ; ils pénètrent dans l'armée et en deviennent l'élément principal comme mercenaires ; de grade en grade, ils montent jusqu'aux plus hautes situations, jusqu'au trône ; en 247, un Arabe, Philippe, devient empereur. Et pendant ce temps, leurs frères demeurés de l'autre côté du Rhin, du Danube et de l'Euphrate tentent sans cesse de forcer les frontières pour reprendre, dans le territoire de l'Empire, les terres que les hordes venues d'Orient leur enlèvent dans leur pays d'origine. Un corps anémié pénétré d'éléments étrangers, rongé par l'anarchie, ayant à faire face aux attaques chaque jour plus redoutables et plus générales d'envahisseurs de plus en plus nombreux, voilà ce qu'était l'Empire romain, dès le III^e siècle. Est-il besoin de chercher en dehors de lui-même les causes profondes de sa décadence et de sa prochaine disparition ; et que dire d'auteurs qui taisent ces raisons pour en inventer d'imaginaires ?

En réalité, le christianisme seul aurait pu empêcher cette décadence. L'esprit latin qui s'affaiblissait chaque jour par suite de l'infiltration barbare, s'était réfugié dans l'Église¹ ; elle seule en conservait le dépôt intact,

1. C'est ce que constate un historien étranger à l'Église, M. DURUY. *Histoire des Romains*, VI, 389.

elle seule aurait pu le maintenir et avec lui le patriotisme romain dont il était l'âme. Seules les vertus chrétiennes auraient pu rendre à la société romaine le ressort dont elle avait besoin pour se ressaisir, reconstituer la famille, l'armée et le gouvernement par l'esprit d'autorité, d'ordre et de sacrifice. Seule elle aurait pu réconcilier les classes sociales et les refondre dans une harmonieuse unité par ses doctrines d'égalité et de fraternité ! Seule enfin, par sa puissante hiérarchie, elle aurait pu retenir la société sur cette pente de l'anarchie politique et sociale qui l'emportait à sa ruine.

Mais pour cela, il aurait fallu qu'elle prit plus tôt la direction de l'Empire. Quand elle l'eut, avec les empereurs chrétiens du iv^e siècle, il était trop tard ; la société était trop gangrenée par le matérialisme païen pour être reconstituée ; l'influence du christianisme ne pouvait plus s'exercer utilement que sur une société renouvelée par l'apport barbare. Ce furent donc les persécutions qui, en retardant le triomphe définitif du christianisme, l'empêchèrent d'apporter à l'Empire les remèdes qui auraient pu le sauver, de sorte que, si les empereurs, tels que Dèce et Dioclétien, ont cru faire une bonne œuvre sociale et politique en persécutant l'Église, et n'ont pas, tout simplement, obéi à leur orgueil et à leur fanatisme, il faut reconnaître qu'ils se sont grossièrement trompés puisque, par la force brutale, ils ont écarté le seul principe qui aurait pu rendre au corps vieilli et épuisé de l'Empire la vie dont il avait besoin. Si « le christianisme vainqueur ne fut pas un élément de force pour l'Empire, » ainsi que l'affirment MM. Aulard et Debidour, ce fut parce que la société romaine était déjà à l'agonie quand elle consentit à recevoir — trop tard — les secours de l'Église.

L'Église essaya cependant de sauver la société et si elle ne réussit pas à empêcher la ruine de l'Empire d'Occident, elle préserva du moins de la barbarie la civilisation et protégea contre les Germains envahisseurs les

populations romaines. Lorsque MM. Guiot et Mane affirment sans hésitation que, pendant un siècle de l'Empire, « les chrétiens n'ont pas eu un seul homme d'État capable de défendre les frontières, assez habile pour donner aux provinces une organisation, » et lorsque, ailleurs, ils enseignent que « jusqu'en 476, l'Église s'est désintéressée des affaires publiques », ils font preuve de la plus grossière ignorance.

Sans doute le christianisme place son idéal non en dehors mais au-dessus des besoins matériels ; sans doute aussi il prêche le détachement des biens terrestres ; mais est-ce à dire qu'il se désintéresse de ce qui se passe en ce monde ? En le donnant à entendre, MM. Guiot et Mane montrent à quel point ils méconnaissent la doctrine et la politique de l'Église.

Si le christianisme élève nos pensées vers le ciel et si c'est vers la vie éternelle qu'il dirige nos aspirations, il nous enseigne aussi que nous devons y parvenir en nous servant, le mieux possible, de la vie d'ici-bas. Dès lors, notre activité en ce monde prend une valeur infinie puisque d'elle dépend la possession de la vie éternelle ; médiocre par elle-même, son importance grandit d'autant plus que nous lui assignons un but plus sublime. Cette pensée est un stimulant qui donne aux actions humaines un mobile d'une puissance incomparable et fait du chrétien, non l'être passif, indifférent et inutile que MM. Guiot et Mane essaient de représenter dans leur caricature, mais un homme de dévouement, de sacrifice et de progrès. Ne doit-il pas, en effet, pour « faire son salut » travailler au salut d'autrui, par l'exemple, la parole, l'enseignement ? Ne doit-il pas faire à son prochain tout le bien qui est en son pouvoir ? N'a-t-il pas le devoir strict de faire régner, selon ses facultés, plus de justice et plus de charité en ce monde ? et dès lors, ne doit-il pas suivre de près toutes les manifestations de la vie matérielle, intellectuelle, politique et sociale pour les diriger vers la

réalisation de l'idéal chrétien en ce monde, vers le règne de la Vérité, de la Justice et de la Charité?

Et c'est parce que l'Église est profondément pénétrée de cette doctrine qu'elle s'est toujours passionnée pour les graves intérêts politiques et sociaux de toutes les formes de société et de tous les siècles. N'est-ce pas d'ailleurs ce que lui reprochent, par une singulière contradiction, ses adversaires eux-mêmes? n'est-elle pas l'ennemie à leurs yeux non seulement parce qu'elle enseigne une doctrine qu'ils ne veulent point admettre, mais surtout parce qu'elle en tire des règles de conduite pour les individus et les sociétés?

Les grands chrétiens du iv^e et du v^e siècle ont été fidèles à ces principes. C'est le temps où l'Empire jette un dernier éclat avec les empereurs chrétiens, Constantin, Valentinien I^{er}, Théodose. Ces princes qui passèrent la plus grande partie de leur vie à refouler les invasions et dont l'un mourut en combattant les Barbares, étaient-ils incapables de protéger les frontières? Ils avaient dans leur entourage des ministres et des conseillers de la plus haute valeur. C'était le grand évêque de Milan, saint Ambroise qui fut le tuteur des empereurs Valentinien II et Gratien et sut rappeler Théodose lui-même au respect des lois de l'humanité, après le massacre de Thessalonique. Se désintéressait-il des affaires de ce monde, lorsqu'il arrêtait sur le seuil de la basilique de Milan ce puissant empereur couvert du sang de ses sujets, et le soumettait à une pénitence publique pour venger les victimes et donner aux princes ses successeurs un salutaire exemple? Se désintéressaient-ils du sort des populations, les évêques qui s'interposaient entre les vainqueurs et les vaincus pour dompter la violence des uns et rendre aux autres le courage? Saint Loup, évêque de Troyes, saint Aignan, évêque d'Orléans, organisant la résistance de leurs villes épiscopales contre les hordes d'Attila; saint Augustin, évêque d'Hippone, défen-

dant sa cité contre les Vandales qui l'assiégeaient (429) restaient-ils insensibles, par un faux mysticisme, aux malheurs de leurs concitoyens? Et pour qui connaît la collection des homélies que saint Jean Chrysostome prononça du haut des chaires patriarcales d'Antioche et de Constantinople, ce saint ne défendait-il pas la cause sacrée des humbles, des faibles, des travailleurs contre quiconque voulait les écraser de son luxe ou de sa puissance? Ses enseignements et ses démarches sont une action sociale s'exerçant dans les circonstances les plus variées et toujours avec la même ardeur.

L'Eglise, nous dit-on, n'a pas produit, en un siècle de domination, un seul homme d'État. Mais elle en avait un au moins dans chaque cité du monde romain! c'était l'évêque. Dans le désarroi où la décadence de l'Empire jetait la société, c'est autour de lui que se groupaient les populations, à lui qu'elles demandaient aide et protection contre tout acte arbitraire et secours dans tout danger. Laissées sans direction par l'absence, la fuite ou l'incapacité des gouverneurs, c'est sous son autorité qu'elles se plaçaient spontanément. C'est ainsi que la puissance temporelle des évêques naquit des services qu'ils rendaient à leurs concitoyens abandonnés et de l'obéissance toute volontaire que ceux-ci lui prêtèrent.

Avant 476, la voix du peuple donne déjà partout aux évêques le beau titre de *defensor civitatis*, défenseur de la cité. Leur cité épiscopale, ils la défendaient en effet de toute manière. Tantôt ils s'interposaient entre elle et l'envahisseur barbare dont ils détournaient la marche soit par leur ascendant de ministres de Dieu, soit par d'habiles négociations; c'est le cas de saint Léon arrêtant loin de Rome Attila, le fléau de Dieu. Tantôt ils la défendaient de l'ennemi en organisant et dirigeant eux-mêmes la résistance; c'est le cas de saint Aignan et de saint Loup. Tantôt ils la protégeaient contre les exigences du fisc impérial en sollicitant pour elle des

diminutions d'impôts. Tantôt ils la préservaient de la famine en lui distribuant les biens de l'Eglise, et parfois même leur patrimoine : ainsi fera saint Grégoire le Grand à Rome. Si MM. Guiot et Mane avaient connu tous ces faits, auraient-ils écrit que « jusqu'en 476 l'Eglise s'est désintéressée des affaires publiques? » Il est vrai que des « primaires » ne lisent guère les lettres de saint Grégoire et les chroniques qui nous relatent les beaux faits de la vie de saint Augustin, de saint Léon ou de saint Loup. « *Latinum est, non legitur!* » Mais alors pourquoi parler avec une imperturbable assurance de ce qu'on ignore et se faire les détracteurs d'une Eglise qu'en réalité on ne connaît pas? Ce n'est ni juste, ni loyal, ni scientifique.

BIBLIOGRAPHIE

DUG DE BROGLIE. *L'Eglise et l'Empire romain au IV^e siècle.*

IX

Constantin, l'Église et le paganisme.

AULARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 59).

Constantin jugea politique d'accorder l'édit de Milan... se montra dur pour l'ancienne religion... devint à son tour violemment persécuteur.

(Cours moyen, p. 12). Quand les empereurs eurent adopté la nouvelle religion, l'Église s'attacha à détruire, non seulement par la persuasion, mais par la force, ce qui restait de l'ancienne religion.

(Cours supérieur, p. 59). Le christianisme vainqueur... devint à son tour violemment persécuteur.

SOMMAIRE. — Constantin proclame, par l'édit de Milan, la liberté des cultes. — Liberté et privilèges du culte païen. — Quelques mesures restrictives inspirées par le souci de la sécurité de l'État et le soin de la moralité publique. — Cultes païens immoraux. — Prohibition des sacrifices promulguée sous Constance mais non exécutée. — Culte païen public au IV^e et au V^e siècle. — A Rome, dans les villes et les campagnes. — Droits inouis maintenus au paganisme. — Supplice des Vestales.

Prétendre que Constantin, après avoir donné la liberté au christianisme, a persécuté le paganisme, prétendre que le paganisme a été tué non par sa propre décadence, mais par les coups de l'Église chrétienne devenue persécutrice au lendemain de sa victoire, c'est commettre une double erreur historique. Les faits démontrent tout le contraire.

Dans l'édit de Milan, Constantin proclamait, pour la première fois dans l'histoire du monde, la liberté de con-

science qui devenait ainsi la conquête de trois siècles de martyre. Il garantissait au paganisme la liberté qu'il reconnaissait au christianisme. « La liberté de religion, disait-il, ne doit pas être contrainte et il faut permettre à chacun d'obéir, dans les choses divines, au mouvement de sa conscience¹. » Voilà comment s'exprimait, près de quinze cents ans avant la *Déclaration des Droits de l'homme*, un empereur chrétien ; la liberté des cultes était assurée par lui quinze siècles avant la proclamation qu'en fit la Révolution qui, sur ce point, n'a par conséquent rien inventé.

Le paganisme ne fut pas réduit au régime du droit commun et de la liberté qui était, depuis l'édit de Milan, celui de l'Eglise. Il conserva ses privilèges qu'il tenait du temps encore tout récent où il était la religion officielle de l'Empire et l'unique culte permis. Quoique chrétiens, Constantin et ses successeurs immédiats continuèrent à se regarder comme les chefs du paganisme et à porter le titre de *pontifices maximi* qui les faisaient les protecteurs attitrés et les plus hauts dignitaires des collèges sacerdotaux païens. Le culte des idoles garda les dotations et les richesses de toutes sortes qui lui avaient été assurées pendant des siècles, soit par les particuliers, soit par l'Etat². Constantin, cet empereur que MM. Aulard et Debidour nous représentent comme « violemment persécuteur, » n'eut jamais la pensée de faire subir aux temples païens la confiscation générale que leurs amis politiques ont fait subir, de nos jours, à l'Eglise catholique.

Bien plus, il leur maintint des privilèges anciens qui semblaient périmés depuis que le paganisme n'était plus la religion de l'Etat. Une loi rendue après la mort de Constantin, mais relative à des faits de 333, montre à cette

1. EUSÈBE. *Histoire ecclésiastique*, x, 5.

2. Code Théodosien, IV, XVII, 2 ; XII, 1, 21. Code Justinien, V, XXVII, 1.

époque le collège des pontifes en possession de ses anciens droits sur les sépultures¹. On augmenta même les privilèges des prêtres chargés de célébrer, au nom des provinces ou des villes, le culte de Rome et de l'Empereur. De nos jours, cette prétendue loi de liberté qu'est la loi de séparation interdit à tout corps constitué, État, commune, département, etc., d'allouer au culte la moindre subvention directe ou indirecte, et supprime toutes les charges religieuses, grevant, de par la volonté des défunts, les établissements publics. Or rien de pareil ne fut édicté contre le paganisme par cet empereur « violemment persécuteur ». L'État continua à subvenir au culte païen; les provinces, les villes continuèrent à l'entretenir, à édifier des temples, à faire célébrer des fêtes et des sacrifices.

Les modernes persécuteurs de l'Église usent perpétuellement contre elle de mesures de représailles; que ses fidèles essaient, en se servant de leurs droits légaux de citoyens, de repousser les attaques dont elle est l'objet à l'école, par exemple, et aussitôt on forge contre elle de nouvelles lois restreignant encore sa liberté ou la soumettant à une inquisition encore plus étroite et plus malveillante. Constantin, empereur chrétien, agit tout autrement envers le paganisme. De 319 à 323, son collègue Licinius, empereur d'Orient, persécuta dans ses provinces le christianisme. Quand il entra en guerre avec Constantin, il annonça l'intention de rétablir le paganisme comme religion d'État et d'abolir le christianisme par des mesures violentes. Tous les païens, même dans les États de Constantin, firent des vœux pour le succès de Licinius. Vainqueur de son rival, Constantin n'usa d'aucune « représaille », d'aucune mesure « de défense chrétienne », contre

1. Malgré leurs tirades sur la liberté et la tolérance, nos sectaires n'ont pas respecté de la même manière les droits de l'Église sur les sépultures. Ils s'en sont emparés dernièrement et cependant ils prétendent n'être pas « violemment persécuteurs. »

ce mouvement offensif du paganisme. Par un édit de 323, il renouvela ses déclarations de 313 sur la liberté du culte païen, la conservation des temples des idoles et loin « de faire des fiches » contre les païens, il interdit de chercher querelle à personne en raison de ses opinions ¹.

Il faut avoir cependant la loyauté de signaler quelques mesures par lesquelles il semble avoir restreint la liberté du culte païen ², mais qui d'ailleurs étaient parfaitement légitimes.

En 319, il réprima les abus de la divination privée. Mais en édictant ces prescriptions, il ne faisait que remettre en vigueur des lois promulguées par Tibère et Dioclétien que nul ne soupçonnera d'hostilité contre le paganisme et de sympathie pour le christianisme. Ces lois étaient inspirées par la raison d'Etat et non par un motif religieux. Constantin comme Tibère voulut empêcher les complots qui pouvaient se tramer, sous prétexte de divination, contre la sécurité de l'Etat et de l'Empereur.

Il prit aussi des mesures contre certains cultes d'une nature toute spéciale; c'est ainsi qu'il ferma quelques temples d'Égypte où des prêtres dits androgynes accomplissaient des actes d'une débauche particulièrement révoltante. En Cilicie, il ferma des temples de Vénus où se pratiquait la prostitution sacrée et qui, sous le couvert de la religion, étaient, au dire de Mommsen, de vraies maisons de prostitution. Personne, j'imagine, ne verra dans ces actes commandés par le souci de la moralité publique, des actes d'intolérance chrétienne. D'ailleurs, aux yeux des païens, Constantin avait le droit de prendre de pareilles mesures; n'était-il pas toujours *pontifex maximus* et à ce titre le grand ordonnateur du culte païen dont il devait régler le fonctionnement et les manifestations ?

1. EUSÈBE. *De vita Constantini*, II, 46, 60.

2. Citées par Paul ALLARD. *Le paganisme au milieu du IV^e siècle*, pass.

Les successeurs de Constantin, Constance et Constant, semblèrent vouloir rompre avec cette politique de liberté et de tolérance. En 341, par une loi insérée au code Théodosien¹, ils prohibèrent les sacrifices païens et menacèrent de mort quiconque en célébrerait. Le paganisme paraissait atteint dans l'une de ses pratiques les plus essentielles ; et si on s'en tenait à cette constatation, on pourrait, à la suite de MM. Aulard et Debidour, accuser l'Eglise d'avoir inspiré aux empereurs chrétiens des lois intolérantes ; mais gardons-nous de nous laisser duper par des apparences.

En réalité, la loi de 341 ne fut pas appliquée, même quand elle eut été renouvelée, en 356, par Constance et Julien².

Les païens continuèrent à jouir de leurs privilèges. « Les sénateurs païens se partageaient, comme auparavant, les titres sacerdotaux et les gros revenus qui y étaient attachés ; la surintendance des sépultures était maintenue par les empereurs chrétiens aux collèges des pontifes et les chrétiens en étaient exclus. » Au Sénat, les païens avaient la majorité et les séances commençaient par un acte de dévotion à la statue de la Victoire, malgré la présence de la minorité chrétienne³. Le culte païen continuait à être célébré solennellement par des manifestations sur la voie publique ; et les empereurs chrétiens ne songèrent pas à interdire les processions païennes. Le pontife païen Symmaque, le chef incontesté des païens au Sénat, a pu rendre à Constance cet hommage⁴ : « Il conserva l'ancien culte à l'Empire bien qu'il suivit lui-même une autre religion... il respecta les privilèges des vierges de Vesta, il nomma des nobles aux sacerdoces et ne refusa pas de subvenir aux frais des cérémonies romaines. » En

1. Code Théodosien, XVI, X, 2.

2. *Ibid.*, XVI, X, 4.

3. Paul ALLARD, *op. cit. pass.*

4. SYMMAQUE. *Ep.* I, 3.

382, sous les empereurs chrétiens, Valentinien et Gratien, les pontifes réparaient les repositoires destinés à la procession traditionnelle des boucliers sacrés dédiés au dieu Mars et promenés à travers Rome par les prêtres Saliens. Cent ans plus tard, les Lupercales étaient toujours célébrées par des courses dans les rues, et en 400, le poète chrétien, Prudence, voyait se dérouler la procession de Cybèle¹.

Les sacrifices eux-mêmes se sont toujours célébrés malgré la loi de 341 qui semble être restée lettre morte au IV^e et au V^e siècle. Les hauts dignitaires de l'Empire ne craignaient pas d'en offrir eux-mêmes : ce fut le cas, en 359, du préfet de Rome, Tertullus, qui sacrifia dans le temple de Castor et Pollux, à Ostie, en présence d'une foule considérable. « Les tauroboles ou sacrifices de taureaux au dieu Mithra étaient universellement pratiqués dans l'Empire ; car au IV^e siècle, Lyon nous a laissé de nombreuses inscriptions tauroboliques : on en a trouvé aussi à Die, Riez, Valence, Vence, Orange, Vaison... Narbonne offrit des tauroboles pour toute la province. » Ces sacrifices se poursuivirent en Gaule, au cours du V^e siècle². En 390, le forum de Madaure, en Afrique, avait toujours son peuple d'idoles adorées publiquement avec des sacrifices publics³. Vers la même époque, les sacrifices des *ambarralia* étaient offerts par des paysans des environs de Trente et les paysans tuaient les missionnaires de l'évêque qui essayaient d'arrêter ces pratiques idolâtriques.

L'une des coutumes les plus cruelles du paganisme, celle d'enterrer vivantes les Vestales infidèles à leurs vœux, continuait à être en vigueur dans l'Empire chrétien. Ces faits et quantité d'autres que nous signalent les écrivains

1. PRUDENCE. *Peristephanon*, x, 154.

2. Paul ALLARD, *op. cit.*, p. 154.

3. Paul ALLARD, *op. cit.*, p. 34.

3. S. AUGUSTIN. *Ep.* 16, 17.

du IV^e et du V^e siècle nous montrent la grande liberté dont jouissaient les païens sous l'Empire chrétien et l'injustice qu'il y a à taxer de fanatisme les empereurs qui l'ont sauvegardée. En réalité, l'Église et l'État laissèrent le temps poursuivre l'œuvre de destruction du paganisme, et c'est de lui-même qu'il s'effondra comme un arbre vermoulu.

BIBLIOGRAPHIE

Paul ALLARD. *Le paganisme au milieu du IV^e siècle.* (*Revue des questions historiques*, 1^{er} octobre 1894).

— *Julien l'Apostat*, 1^{er} vol.

DUC DE BROGLIE. *L'Église et l'Empire romain au IV^e siècle.*

Julien l'Apostat.

AULARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 60).

Julien tenta de protéger le paganisme.

BROSSOLETTE (Cours élémentaire).

Julien ne pouvait pas souffrir les premiers chrétiens qu'il trouvait ignorants. Et les chrétiens ont dit beaucoup de mal de lui. Il n'en a pas moins été un prince bienfaisant : il n'en a pas moins été l'empereur aimé des Gaules... l'un des meilleurs empereurs romains.

SOMMAIRE. — Julien a été un mauvais empereur, incapable de retenir l'Empire dans la voie de la décadence. — Il a donné libre cours à ses rancunes. — Il n'a accompli aucune œuvre de progrès. — Il n'a pas su protéger l'Empire contre les invasions des Parthes. — Il n'a eu qu'une préoccupation : la destruction du christianisme. — Il a combattu le christianisme par la violence. — Surtout par la persécution légale, telle que celle dont les catholiques français sont aujourd'hui victimes : 1° Chrétiens exclus des emplois publics ; 2° chrétiens victimes de l'injustice légale ; 3° chrétiens privés de la liberté d'enseignement. — Il voulait condamner les chrétiens à l'ignorance. — Julien essaie de rendre la vie au paganisme en plagiant les enseignements et l'organisation du christianisme.

Il est impossible de comprendre ce qui a pu mériter à Julien l'Apostat ces titres de « prince bienfaisant » et de « l'un des meilleurs empereurs romains », que lui décerne complaisamment M. Brossolette, à moins que le désir ardent de détruire le christianisme n'ait été jugé par cet auteur suffisamment utile et glorieux, pour dispenser l'Apostat de tout autre acte de vertu.

En réalité, Julien a été un homme médiocre, aux mœurs relâchées, au caractère sans élévation et sans générosité,

dont les ambitions ont été toutes personnelles. Sa restauration du paganisme ne fut pas une simple et trop large interprétation de la liberté des cultes. Lui-même prenait part aux cérémonies païennes, et chacun sait combien toute morale et toute décence en étaient absentes ; Saint Jean Chrysostome¹ parle d'une procession suivie par Julien dans laquelle figurèrent, à Antioche, « de jeunes garçons efféminés et des courtisanes tirées de leurs bouges ; » il fait allusion aux propos honteux que tenaient en public ces étranges serviteurs des dieux ! On serait tenté de trouver de l'exagération dans ces paroles de l'orateur chrétien ; mais il a répondu d'avance à ce reproche, en faisant appel à tous ceux qui, dans son auditoire, avaient vu passer cette procession et en les défiant d'opposer leur témoignage au sien. Les païens sérieux souffraient de voir leur prince accepter de telles promiscuités.

Il n'est pas étonnant que des mœurs aussi basses aient pu permettre à celui qui les pratiquait de se montrer grand par ailleurs. Sans parler du soupçon qui pèse sur Julien d'avoir fait empoisonner sa femme Héléne², il témoigna de viles rancunes contre les conseillers de son prédécesseur Constance, qu'il exila ou qu'il fit mourir et dont il confisqua les biens. « C'était, dit l'historien Ammien Marcellin, à faire pleurer la justice elle-même³. » Il n'a su réaliser aucun progrès, résoudre aucun des problèmes sociaux qui se posaient à cette époque. « Sur l'esclavage, dit M. Allard⁴, il semble en être demeuré aux idées ultra-conservatrices de Platon et d'Aristote. Il est même un des rares empereurs qui n'aient promulgué

1. S. JEAN CHRYSOSTOME. *In sanctum Babylon*, 14.

2. AMMIEN MARCELLIN. *Histoires*, XXII, 14. Aminien était païen.

3. ZONARAS. VIII.

4. AMMIEN MARCELLIN XXII, 3 et 4.

5. PAUL ALLARD. *Julien l'Apostat*, II, 273.

aucune loi en vue d'améliorer la condition des esclaves. Rien de ce qui touche aux progrès des classes populaires ne semble avoir ému la pensée aristocratique de Julien. Aucune grande institution d'assistance publique ne fut fondée ou seulement rêvée sous son règne. »

L'Empire poursuivit à grands pas sa marche dans la voie de la décadence; Julien se trouva même incapable de le protéger contre les invasions des Parthes. A vrai dire, cet empereur intelligent et instruit eût pu tirer peut-être un tout autre parti de ces dons naturels, s'il n'avait été hypnotisé en quelque sorte par une seule idée, la destruction du christianisme. Cette préoccupation incessante rendit stériles toutes ses autres entreprises, et il sacrifia tout à ce but, sans l'atteindre, comme il arrive, encore de nos jours, à des hommes de gouvernement qui retardent toute réforme sociale, renoncent à toute conquête utile, reculent toute loi bienfaisante, jusqu'à la fin de la lutte qu'ils ont entreprise contre l'Église éternelle!

Dominé par sa haine du christianisme, Julien se rendit en plus d'une occasion, coupable d'actes de persécution violente. Il confisqua la cathédrale de Césarée en Cappadoce; il fit brûler l'église de Beyreuth; sur son ordre, les églises d'Antioche furent fermées, et la principale basilique en fut profanée sans qu'il s'y opposât et avec la complicité de parents à lui¹. Il fit encore profaner les tombeaux des chrétiens et les reliques; et lui-même se vanta d'avoir ordonné de « détruire tous les tombeaux des athées². » Sur sa volonté, « les païens, écrit saint Grégoire de Nazianze, mirent le feu aux sépulcres des martyrs, en même temps qu'ils brûlaient le corps de ceux-ci, mêlés par dérision aux plus vils ossements, et jetaient au feu les cendres³. »

1. *Ibid.*, *passim*.

2. JULIEN. *Misopogon*.

3. S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE. *Discours*, v. 29.

Des meurtres et des massacres de chrétiens suivirent ou accompagnèrent ces confiscations d'églises. Antioche vit le martyr de Théodoret, Ancyre celui de saint Basile, coupable d'avoir tout haut prié Dieu de préserver les chrétiens de l'apostasie. Déféré pour ce fait au gouverneur de la province, et « ayant, pendant le procès souffert de nombreux tourments, il consumma intrépidement son martyr¹. » A Alexandrie, « la population païenne dirigée par un philosophe de cour, Pythéodore, envahit l'une des églises et la remplit d'un double sang, celui des victimes et celui des hommes². A Héliopolis, le diacre Cyrille fut assassiné, des religieuses exposées nues devant le peuple, outragées, torturées, dépecées ; « des misérables goûtèrent de leur foie et, arrachant leurs entrailles pantelantes, les jetèrent, saupoudrées d'orge à des porcs. » A Gaza, le fanatisme païen, déchainé par l'exemple de l'empereur, accomplit de semblables crimes³.

Cependant les actes de violence furent moins nombreux sous Julien que sous le règne des autres empereurs persécuteurs. On se tromperait en attribuant ce fait à sa générosité ou à sa tolérance : s'il versa moins de sang, il provoqua plus d'apostasies. Par un calcul infernal, il avait compris que tout homme supporte plus aisément la mort, même au milieu des pires tortures, qu'une longue vie sans gloire et sans joie ; aussi ne s'attachait-il pas tant à faire mourir les chrétiens, qu'à obtenir le reniement de leur foi « par des promesses, par l'octroi d'une charge, même par de l'argent offert à propos. » « Il étalait, dit saint Grégoire de Nazianze, devant les yeux des hommes les honneurs et les profits, par un marchandage plus digne d'un esclave que d'un roi. » Si les apostats

1. SOZOMÈNE. *Histoire ecclésiastique*, v, 2.

2. S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE. *Discours*, iv, 87 ; SOZOMÈNE, v. 10.

3. *Ibid.*

étaient assurés de sa faveur, les chrétiens restés fermes dans leur foi avaient par contre à subir toutes les vexations et toutes les injustices. Julien ne s'occupait du bien des villes que lorsqu'elles cessaient d'être chrétiennes. Les officiers étaient mis en demeure de sacrifier aux dieux ou de se démettre ; le refus de sacrifice entraînait pour eux la dégradation ; la milice était fermée à tout soldat qui se déclarait chrétien. Les emplois civils étaient également réservés aux païens et aux apostats¹. « J'en atteste les dieux, écrivait Julien, je ne veux ni massacrer les Galiléens, ni les maltraiter contrairement à la justice, ni leur faire subir aucun mauvais traitement... Je dis qu'il faut leur préférer des hommes qui respectent les dieux ; et cela en toute rencontre². »

Nous connaissons, car elle est de tous les temps, la fourberie qui consiste à protester qu'on ne veut pas « maltraiter, contrairement à la justice », ceux qui sont restés fidèles à leur foi ; mais que cependant on leur « préférera en toute rencontre » ceux qui l'ont reniée. Nous avons pu, sans remonter au règne de Julien, voir des officiers catholiques placés dans l'alternative d'attaquer les églises ou de donner leur démission, et d'autres mis en retrait d'emploi pour un acte de foi public ; des fonctionnaires frustrés de tout avancement et jusqu'à des pauvres privés du morceau de pain que l'Assistance publique devait à leur misère. Nous avons vu l'adhésion à une société secrète anticléricale tenir lieu de brevet de capacité aux plus hauts emplois, aux situations les mieux rétribuées ; et nous savons, par expérience, quels ont pu être pour l'Église, au temps de Julien, les funestes effets de cette « persécution plutôt alléchante que contraignante », comme s'exprime saint Jérôme.

Mais ce n'était pas assez de combler d'honneurs les

1. PAUL ALLARD. *op cit.*, II, *pass.*

2. JULIEN. *Ep.*, 17.

apostats, de léser les fidèles dans tous leurs intérêts. Pour celui qui veut détruire ou changer les croyances d'un peuple, l'avenir n'est pas assuré tant que l'enfant n'est pas atteint. Il faut que, dès les premières années, il soit imbu des principes qu'on veut lui inculquer, qu'il vive tout petit dans l'atmosphère morale et intellectuelle que l'on prétend voir devenir celle du peuple dont on conduit les destinées ; et c'est pourquoi l'un des premiers soins d'un gouvernement despotique est toujours d'attaquer, de restreindre et de supprimer, s'il le peut, la liberté d'enseignement. Julien n'y manqua pas. « Tous ceux qui font profession d'enseigner devront désormais avoir l'âme imbue des seules doctrines qui sont conformes à l'esprit public¹, » dit Julien. « Il interdit l'enseignement de la grammaire et de la rhétorique aux maîtres chrétiens à moins qu'ils ne se convertissent au culte des dieux². » M. Allard qui rapporte ce fait ajoute : « Plus de professeurs ni publics ni libres sans un billet de confession païenne ! » Beaucoup de chrétiens « médecins, sophistes ou rhéteurs, » furent ainsi chassés de leurs chaires ; d'autres apostasièrent pour les garder.

L'empereur, non content de ces prescriptions tyranniques, chercha à jeter le mépris sur les fidèles qu'il venait de priver d'une des plus inviolables libertés ; et après leur avoir enlevé le droit de répandre leur science, il voulut les dépouiller de cette science elle-même et les réduire à l'ignorance : défense fut faite aux chrétiens d'*apprendre et d'enseigner* les belles lettres. Saint Grégoire de Nazianze a des accents douloureux pour

1. JULIEN. *Ep.* 42. L'esprit public que ce païen voulait imposer à tous les maîtres, c'est l'équivalent de « l'esprit laïque » que le gouvernement d'aujourd'hui veut généraliser, par la suppression de la liberté d'enseignement. Les persécuteurs emploient contre l'Eglise les mêmes procédés, à seize siècles de distance.

2. AMMIEN MARCELLIN, XIV, 4.

flétrir cet acte de persécution raffinée et atroce¹ : « Nombreux et graves sont les motifs de haïr Julien, s'écrie-t-il ; mais sur aucun point il ne s'est montré plus haïssable. Qu'avec moi s'indigne quiconque aime l'éloquence et appartient, comme moi, au monde de ceux qui la cultivent ! » L'historien Ammien Marcellin, tout païen qu'il fût, déplora lui-même de telles iniquités : « C'est un acte barbare, qu'il faut couvrir d'un éternel silence². »

Mais l'intolérance de Julien s'embarrassait peu de ces désapprobations : il poursuivait son but de destruction par les moyens qui pouvaient l'assurer, fussent-ils iniques : « Il défendit aux chrétiens par une loi de fréquenter les écoles, de peur, selon son expression, que, s'ils aiguisaient leurs langues, ils ne répondissent plus facilement à la dialectique des païens³. » Voilà la vraie raison de tant d'actes tyranniques : supprimer jusqu'à la possibilité de la contradiction, n'est-ce pas le vrai moyen d'avoir toujours raison ? Julien l'Apostat n'a pas été, hélas ! le dernier à l'employer ; dans un siècle qui se réclame de la tolérance et de la liberté, la France a vu ses maîtres chrétiens réduits à l'exil, par crainte de la concurrence que créaient leurs succès à l'enseignement public, elle a vu refuser à ses prêtres le droit de passer certains examens réservés aux laïques ; et elle a pu entendre — suprême hypocrisie ! — le reproche fait à ces mêmes prêtres de ne pas posséder tous les grades requis par l'enseignement public pour ses maîtres !

Quinze à seize siècles de civilisation ne paraissent pas avoir fait faire, depuis Julien l'Apostat, un grand pas à la liberté, à la tolérance ou même à la bonne foi !

BIBLIOGRAPHIE

PAUL ALLARD. *Julien l'Apostat*, 3 vol.

1. S. GRÉGOIRE DE NAZIANZE. *Discours*, 4, 100.

2. AMMIEN, XXII, 10.

3. SOCRATE. *Histoire ecclésiastique*, III, 32.

L'Église et l'esclavage.

Silence à peu près général sur cette question, dans tous les manuels.

ROGIS et DESPIQUES (Lectures, p. 18).

« Des philosophes recommandèrent de bien traiter les esclaves. »

SOMMAIRE. — La suppression de l'esclavage antique est l'une des plus grandes questions de l'histoire de la civilisation. — Presque tous les manuels la passent sous silence pour n'avoir pas à faire, à ce sujet, l'éloge de l'Église. — Rogis et Despiques semblent en faire remonter le mérite aux philosophes. — Que pensaient les plus nobles philosophes païens de l'esclave? — Le dogme de la fraternité humaine prêché par le christianisme tue l'esclavage. — Réhabilitation de l'esclavage par la foi et le martyre. — L'affranchissement, œuvre de charité par excellence. — Nombreux affranchissements dus au christianisme. — La rédemption des captifs.

Relèvement de la condition sociale de l'esclave. — Ame de l'esclave respectée. — L'Église lui rend une famille. — Législation impériale améliorant le sort de l'esclave, inspirée par l'Église. — Législation des conciles. — Transformation de l'esclavage antique en servage.

Il n'est peut-être pas, dans toute l'histoire de la civilisation, une question qui, par la gravité des droits humains qu'elle a méconnus, ou par les passions qu'ont soulevées tous les essais faits pour la résoudre, mérite plus l'intérêt et l'étude que la question de l'esclavage. Pendant toute l'antiquité païenne, des millions d'êtres humains ont été soumis au joug le plus odieux ; un travail excessif dont ils ne recueillaient pas les fruits, a abrégé leur existence ;

ils ont aimé une femme et des enfants, et ils ont pu être séparés de leur famille par un maître brutal; leur vie sans joie ne leur a pas même appartenu et celui qui en était le possesseur a pu la trancher contre toute justice. Pendant un grand nombre de siècles, cette iniquité a régné triomphante, sans qu'aucun écrivain, aucun législateur songeât à la dénouer; puis, sous une influence bienfaisante, des améliorations se sont produites dans le sort de l'esclave; son maître l'a traité en homme, souvent en frère; un grand nombre ont été affranchis, les autres ont vu leur condition adoucie; leur vie, leur famille ont été respectées. Bientôt, il n'a plus été un esclave, mais un serf, qui, un peu plus tard, devint lui-même un homme libre.

Comment le problème historique et moral de cette effroyable iniquité pesant sur l'humanité et du relèvement progressif de la dignité de l'esclave, n'a-t-il tenté aucun de nos auteurs de manuels scolaires? Pourquoi les uns se sont-ils contentés d'un mot jeté en passant, tandis que les autres gardaient le silence le plus absolu? La raison en est simple; il aurait fallu avouer que l'influence civilisatrice qui avait réussi sans bouleversement à transformer tout un ordre social odieux et à faire respecter des êtres humains dégradés, c'était celle de l'Église. Et plutôt que de faire un tel aveu, plutôt que d'exposer impartialement aux enfants, qu'ils sont censés instruire, un fait qui eût risqué de soulever leur admiration pour le christianisme, ces historiens de parti-pris ont préféré laisser une immense lacune dans leur œuvre, malgré le discrédit qui devait forcément en rejallir sur elle.

MM. Rogie et Despiques nous affirment que « les philosophes recommandèrent de bien traiter les esclaves. » Il oublie malheureusement de nous citer les paroles de ces philosophes et même leurs noms. La vérité est que presque tous les écrivains païens n'ont eu que des doctrines dures et méprisantes à l'égard des esclaves. « Une tête servile

n'a pas de droits, » disait un stoïcien ; et Caton prétendait que le vieil esclave devait être vendu comme les vieilles ferrailles ¹.

Si quelques-uns ont fait preuve parfois d'un peu plus d'humanité, c'était à peu près par le sentiment qui nous porte aujourd'hui à ne pas maltraiter un animal, mais non point par une idée juste de la dignité humaine. Cicéron écrit de belles pages sur l'amour de l'homme pour son semblable, ... et en même temps, il rougit de verser des larmes sur la mort d'un esclave. Il condamne les combats de gladiateurs comme inhumains, ... et il écrit à son ami Atticus pour le féliciter sur les merveilles qu'on disait de ses gladiateurs et sur la bonne affaire qu'il a faite en louant à des entrepreneurs de jeux leur sang et leur adresse ². Sénèque appelle les esclaves « d'humbles amis », mais il voit si peu quel remède apporter à l'horreur de leur situation, qu'il leur conseille le suicide ³ ! Ceux mêmes qui se montraient doux envers eux, les méprisaient comme une race vile ; ainsi le jurisconsulte Ulpien, qui donnait des consultations humaines, en faveur des esclaves, ne les en assimile pas moins aux animaux (*servus vel animal aliud*) ⁴.

En somme, on ne peut que se rallier à la conclusion impartiale de M. Allard, qui a écrit sur ce sujet des pages aussi intéressantes que sensées ⁵ : « Il faut le reconnaître avec un rationaliste moderne, l'esclavage est l'écueil où se brise la morale antique. Les généreuses conséquences qui ont arraché à la tragédie et surtout à la comédie plus d'une parole empreinte de douceur et d'équité, les scrupules de quelques penseurs anonymes que réfuta Aristote, disparaissent devant le fait brutal.

1. PAUL ALLARD. *Esclaves, serfs et mainmortables*, p. 87.

2. *Ibid.*

3. *Consolatio ad Marciam*, 20.

4. Cité par PAUL ALLARD, *op. cit.*

5. PAUL ALLARD, *op. cit.*, p. 37.

Le mépris du travail manuel, considéré comme indigne du citoyen, et l'épouvantable raison d'Etat qui asservit la plus grande partie de l'humanité pour permettre à une petite élite d'hommes libres de jouir d'un noble loisir, tel est le fond de la philosophie politique de la Grèce. Ni Socrate, si grand et si pur, ni Xénophon, son doux et harmonieux écho, ni Platon, le plus sublime des penseurs, ni Aristote, le plus exact et le plus pénétrant des esprits, ni les épicuriens égoïstes, ni les rigides stoïciens n'ont essayé de renverser cette base inhumaine, d'abattre les murs étroits de la cité antique, de restituer au travail sa noblesse originelle, de fonder sur l'égalité et la justice les rapports des hommes entre eux. Cette réforme qui nous paraît si simple, n'a commencé à être réalisée que depuis dix-huit siècles. La civilisation romaine, fille de la civilisation grecque, était fondée, comme celle-ci, sur l'inégalité, l'oppression, l'esclavage. »

La seule société antique où l'esclavage ait connu quelque adoucissement à son sort, c'est le peuple hébreu. Adorateur d'un Dieu unique, il tirait de cette pure doctrine une idée, encore rudimentaire, mais qu'on ne retrouve nulle part ailleurs, de la liberté et de la fraternité humaines; et si ses captifs devenaient esclaves, du moins ne l'étaient-ils pas à perpétuité : tous les quarante-neuf ans, un affranchissement général leur était accordé, ils reprécuaient leur condition d'hommes libres.

La prédication de l'Évangile apporta tout à coup un immense changement dans le sort de l'esclave : doctrine d'amour, il enseignait que tous les hommes sont frères, également créés par Dieu, également rachetés de son sang; et il disait : « Aimez-vous les uns les autres. » Doctrine d'humilité, il assurait que le plus petit parmi les hommes serait le plus grand dans le royaume des cieux, que les premiers seraient les derniers et que les derniers seraient les premiers. L'esclave, si humilié qu'il fût dans sa condition humaine, se sentait relevé par ces espé-

rances éternelles. « Qui es-tu? demandait un préfet de Rome à l'esclave Evelpistus, traduit devant lui en même temps que l'apologiste saint Justin. — Esclave de César, répond-il, mais chrétien, ayant reçu du Christ la liberté et, par sa grâce, ayant la même espérance que ceux-ci ¹! »

Les maîtres comprenaient de même la dignité de leurs esclaves, leurs frères dans la foi : « Les sentiments de Blandine et de sa maîtresse sont ceux d'une mère et d'une fille, » dit Renan ². Quand l'esclave avait payé de sa vie sa fidélité au Christ, il était honoré comme un saint, et cette auréole du martyr qui le faisait implorer par tant d'hommes libres, rejaillissait sur toute la foule des esclaves où chaque jour un autre élu pouvait être choisi par Dieu. Ces esclaves martyrs furent nombreux et parmi tant d'autres, il suffit de citer avec Evelpistus, Boniface, Théodule, Ischyriou, Matrona, Digna, Zoé, Eunoïa, Eutropia, Dula, Potamienne, et Félicité à Carthage ³. « Les chrétiens dit le sophiste Eunape, honorent comme des dieux des hommes punis du dernier supplice... Ils nomment martyrs des esclaves infidèles, qui ont reçu le fouet, qui ont porté sur leur corps les cicatrices de châtimens causés par leurs crimes ⁴. »

Mais pourquoi, si l'Église a compris la première indignité de l'esclavage, ne l'a-t-elle pas absolument condamné? Pourquoi n'a-t-elle pas usé de sa merveilleuse influence pour faire cesser sans retard cette situation intolérable? Pourquoi son clergé et ses couvents eux-mêmes ont-ils eu des esclaves? Voilà une objection qui a été bien souvent posée à l'Église par ses adversaires; car il est à son honneur de constater qu'on lui demande toujours plus qu'aux autres, et que tel qui ne songe pas à

1. *Ibid.*, p. 120.

2. RENAN. *Marc-Aurèle*, p. 610.

3. *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie, article agriculture* de dom LECLERCQ.

4. *Ibid.*

s'étonner que l'antiquité païenne ait asservi des millions d'esclaves, se trouve fort scandalisé que l'Eglise en ait conservé quelques-uns.

L'Eglise, assurée de son éternité, n'éprouve pas les fiévreuses agitations des sociétés civiles; elle a la patience parce qu'elle a la durée; elle sait, pour ne pas compromettre l'accomplissement final d'un projet utile, accepter temporairement, non en principe mais en fait, un état de choses regrettable, pour en éviter un pire. Les lumières qu'elle répand, les conseils qu'elle renouvelle perpétuellement, les exemples qu'elle donne, forment à la longue un état d'esprit nouveau qui permet, sans secousses, sans bouleversement social, sans qu'aucun intérêt légitime soit méconnu, le changement qui avait été dès le début prévu et désiré par elle. Il n'est, hélas! que trop facile de prouver les effroyables conséquences de la précipitation apportée dans la revendication d'idées justes et de réformes utiles. Si la Révolution a abouti à la Terreur, à une série de crimes sans précédent, ce n'est pas que son principe fût vicié et dût fatalement la mener à ce gouffre sanglant; mais c'est que des hommes, trop pressés de faire disparaître des abus réels et de proclamer des libertés nécessaires, ne comprirent pas la lente adaptation des âmes qu'exigeaient de telles transformations pour se faire avec calme; c'est qu'ils ne surent pas deviner que la réalisation trop rapide de la justice entraînait parfois derrière elle l'iniquité; et qu'une réforme n'est jamais solide qu'autant que les esprits sont préparés à la recevoir. Par trop de hâte, faute de la longue patience indispensable aux œuvres durables, les mots de liberté, d'égalité, de fraternité sont depuis cent vingt ans écrits dans nos lois et les idées qu'ils expriment ne sont pas encore passées dans nos mœurs.

Ce n'est donc pas par indifférence, mais par une sage prudence que l'Eglise usa de persuasion et non de condamnation pour obtenir la suppression de l'esclavage.

Nous avons vu qu'elle avait fait aux maîtres un devoir étroit de traiter avec douceur leurs esclaves. De bonne heure, elle leur présenta l'affranchissement de ces pauvres êtres, leurs frères en Jésus-Christ, comme l'œuvre de charité par excellence et l'acte qui pourrait le mieux leur obtenir la miséricorde de Dieu. Aussi, dès les premiers siècles, voyons-nous de nombreux chrétiens rendre la liberté à leurs esclaves. Les Actes des Martyrs nous rapportent qu'Hermès en affranchit 1.250, le jour de Pâques; Chromatius, préfet de Rome, 1.400; Mélanie la Jeune, 8.000 en un seul jour¹. Beaucoup d'autres, ne l'ayant pas fait de leur vivant, accordaient du moins la liberté à l'approche de la mort. Des épitaphes nous ont conservé le souvenir de ces actes et des raisons surnaturelles qui les dictaient : « *captivos opibus vinclis laxavit iniquis* »². Un autre affranchissement est accordé « *pro redemptione animæ suæ* » « au nom du Seigneur, afin que, quand je sortirai de la vie et que mon âme paraîtra au tribunal du Christ, je mérite d'obtenir miséricorde »³. Enfin, l'affranchissement était encore offert à Dieu, comme une œuvre pie, à l'occasion de la mort de quelque parent ou ami, pour la rémission de ses péchés. A la mort d'un évêque anglais, le concile de Calchyte⁴ ordonna ainsi d'affranchir tous ses esclaves. Chaque évêque ou abbé devait lui-même en libérer trois en leur donnant un *viaticum* (816).

L'Église ne se contentait donc pas de mettre ses esclaves en liberté, elle continuait à les protéger ensuite, pour qu'ils ne retombassent pas en servitude. Une partie des biens qui lui étaient offerts et avec lesquels elle soutenait déjà les pauvres, les veuves et les orphelins, était consacrée au

1. PAUL ALLARD, *op. cit.*, p. 131.

2. LE BLANT. *Inscriptions chrétiennes de Gaule*, II, n° 543.

3. Dans dom LECLERCQ. Article *agriculture* du *Dictionnaire d'archéologie*.

4. LABBE. *Concilia*, VII, 1688.

rachat des esclaves ; et telle était à leur égard la charité héroïque des chrétiens que Clément a pu écrire : « Nous avons connu beaucoup des nôtres qui se sont jetés dans les chaînes d'eux-mêmes pour en racheter d'autres ; beaucoup se sont donnés eux-mêmes en esclavage et ont nourri les pauvres du prix de leur vente. » Seize siècles plus tard, saint Vincent de Paul rachetait ainsi de sa propre liberté celle d'un malheureux galérien, tant il est vrai que la charité suscitée par l'Église est immortelle.

Pendant les invasions barbares, l'Église continua avec zèle cette sainte œuvre de la rédemption des captifs. Par ses instances auprès du roi Gondebaud, ou à prix d'argent, saint Epiphane, évêque de Pavie, délivra, en 494, plus de six mille Italiens que les Bourguignons retenaient captifs dans les Gaules¹. Saint Eptade, d'Autun, racheta plusieurs milliers d'Italiens et de Gallo-Romains emmenés aussi en esclavage par les Burgondes et une foule de Wisigoths captifs de Clovis². Saint Césaire, en 510, libéra des Francs et des Gaulois, prisonniers des Goths³. Saint Grégoire le Grand fit racheter des captifs italiens et des prisonniers d'Afrique⁴. Saint Eloi racheta des prisonniers saxons et les affranchit⁵. Alcuin agit de même⁶.

En même temps, comme l'Église, tout en favorisant les affranchissements, ne pouvait les ordonner comme une mesure générale, elle s'efforçait d'améliorer par tous les moyens la condition sociale des esclaves. Elle faisait un devoir au maître chrétien de leur procurer le mariage légitime. Elle défendait de disperser sa famille. « Séparer deux esclaves mariés, c'est, dit un pape, un crime

1. DOM BOUQUET *Historiens des Gaules*, III, 371.

2. *Ibid.*, p. 381.

3. *Ibid.*, p. 385.

4. S. GRÉGOIRE LE GRAND. *Ep.* II, 66 ; VI, 35 ; XII, 44 ; III, 16.

5. *Vita S. Eligii*, I, 9 et 10.

6. DOM BOUQUET, *op. cit.*, V, 609, (Ep. 98).

énorme. » Elle relevait la dignité de la femme et lui rendait l'honneur que son maître s'était trop souvent cru en droit de lui ravir : « Que vous ayez séduit une reine, dit saint Jean Chrysostome, ou que vous ayez séduit votre esclave qui a un mari, c'est un crime semblable. Ceci et cela est un adultère, parce que ceci et cela est un vrai mariage. » Profitant de son influence sur les empereurs chrétiens, l'Église leur fait introduire dans la législation romaine un grand nombre d'articles en faveur des esclaves. De Constantin à Justinien, on voit se multiplier dans les lois les cas d'affranchissement légal. Constantin reconnaît les affranchissements *in ecclesia*, c'est-à-dire faits dans l'Église, sous la garantie du clergé et de ses sanctions. Les atteintes à la liberté de conscience de l'esclave ou à sa pudeur exposent son maître à l'obligation de l'affranchir. Les ventes d'enfants par leurs pères sont déclarées nulles. L'enfant abandonné ne peut être réduit en esclavage par celui qui le recueille. Justinien déclare l'esclavage « une institution barbare et contraire au droit naturel. » — « Ce n'est pas nous, dit-il, qui voudrions réduire à l'esclavage une personne libre, nous qui, depuis longtemps, consacrons nos efforts à procurer l'affranchissement des esclaves ¹. »

On sent dans de telles paroles la pénétration de l'esprit chrétien, et il est curieux de remarquer que lorsque « en pleine époque chrétienne, la philosophie païenne remonte pour quelques années sur le trône en la personne de Julien, celui-ci est le seul des successeurs de Constantin qui n'ait ajouté aux codes de l'Empire aucune loi en faveur des esclaves ². »

Après la ruine de l'Empire romain, l'influence prépondérante de l'Église, sous la dynastie mérovingienne,

1. Ces détails et ceux qui précèdent sont empruntés à M. PAUL ALLARD. *Esclaves, serfs et mainmortables, passim.*

2. PAUL ALLARD, *op. cit.*, p. 87.

s'exerce encore plus directement pour modifier ou abolir l'esclavage. Ce sont les conciles cette fois qui dictent des préceptes : « Un homme libre ne doit pas être condamné à l'esclavage, » décrète le concile de Reims, en 625 ; et une vingtaine d'années plus tard, le concile de Châlons ajoute qu' « aucun esclave ne doit être vendu hors du royaume. » Le droit d'asile pour les esclaves est consacré à trois reprises par les conciles d'Orléans, en 511 et 549, d'Épône en 517. Les travaux des esclaves sont prohibés le dimanche, par le concile d'Auxerre, vers 580 ; et le concile de Berghamsted, en 697, précise encore : « Lorsque sur l'ordre de son maître, un esclave travaille entre les premières vêpres du dimanche et celles du lundi, son maître paiera une amende de quatre-vingts solidi. » Le concile anglais de 691, sous Ina de Wessex, est même plus sévère : « Si un esclave travaille le dimanche d'après les ordres de son maître, l'esclave sera libre¹. »

Peu à peu l'esclavage disparaissait, tant sous le progrès continu du sentiment chrétien, que sous la pression de tant de lois répressives édictées par l'Église ou sous son influence. Il se transformait en servage. Les manuels scolaires font de la misérable condition des serfs une peinture lamentable, sans paraître se douter qu'elle constituait un immense progrès sur l'ancien état de choses. Le serf, qui ne pouvait être vendu, séparé de la terre qu'il cultivait, ni enlevé à sa famille, était certainement beaucoup au-dessus de l'esclave, absolument assimilé par son maître aux animaux et souvent plus maltraité qu'eux. Ce n'est pas à dire cependant que l'Église se contentât pour lui de ce premier progrès. Poursuivant toujours dans la voie où elle s'était engagée dès le début, elle continua à prêcher aux seigneurs et aux chevaliers la

1. On retrouvera les Canons de ces divers conciles dans *Maxxi. Concilio um amplissima collectio*, tomes VII et suiv.

protection des faibles, comme elle avait prêché la douceur et l'humanité aux possesseurs d'esclaves; et comme elle avait conseillé l'affranchissement des esclaves, elle encouragea la liberté des serfs. Nous avons un certain nombre d'actes qui en font foi : « Puisque le Créateur et le Rédempteur du monde, écrit saint Grégoire, a voulu s'incarner dans l'humanité afin de rompre par la grâce de la liberté la chaîne de notre servitude et de nous restituer à notre liberté primitive, c'est bien et sagement agir que de rendre le bienfait de la liberté originelle aux hommes que la nature a faits libres et que le droit des gens a courlés sous le joug de la servitude... C'est pourquoi vous, Montanus et Thomas, serviteurs de la Sainte Église romaine que nous servons aussi avec l'aide de Dieu, nous vous faisons libres à partir de ce jour et citoyens romains, et nous vous abandonnons tout votre pécule. » Le chapitre de Saint-Laud d'Angers exprime les mêmes raisons surnaturelles en affranchissant un de ses serfs : « Notre Seigneur Jésus-Christ a ordonné à ses fidèles de remettre à leurs débiteurs ce qui leur était dû, afin de pouvoir eux-mêmes attendre du Souverain Juge la grâce de leurs fautes. Nous donc, chanoines de Saint-Laud, nous affranchissons de tout lien et de toute dette de servitude notre fidèle Raoul pour le salut de nos âmes et de celles de l'excellent comte Geoffroy, le principal fondateur de notre église, et de tous nos bienfaiteurs ¹. »

Au VII^e siècle, saint Wilfrid, recevant du roi de Sussex un vaste domaine pour y fonder un monastère, commença par baptiser et affranchir les deux cent cinquante serfs ou serves qui s'y trouvaient ². Enfin, ce fut un évêque qui parvint à mettre fin, en Angleterre, à l'exportation des esclaves : « Wulstan, évêque de Worcester,

1. PAVL ALIARD, *op. cit.*, p. 244 et suiv. donne ces deux textes.

2. *Ibid.*, p. 272.

visita Bristol plusieurs années de suite; il résidait des moitiés dans le voisinage et prêchait tous les dimanches contre la barbarie et l'impiété des trafiquants d'esclaves. A la fin, les marchands, convaincus par ses discours, résolurent dans une assemblée solennelle de renoncer désormais à ce négoce ¹. »

Le monde païen plongé, malgré sa civilisation, dans l'erreur et l'iniquité, asservissant des millions d'êtres humains à quelques rares privilégiés; le christianisme apportant sa radieuse lumière à ces pauvres créatures sacrifiées, les traitant à l'égal de leurs oppresseurs, obtenant de ceux-ci plus de douceur, plus de justice et enfin la liberté pour tous les hommes, telles sont les questions que les auteurs des manuels scolaires n'ont pas trouvées dignes de leur intérêt.

N'ont-ils pas craint plutôt d'avoir à répéter, après Montesquieu : « Le christianisme a aboli en Europe la servitude civile ² »

BIBLIOGRAPHIE

PAUL ALLARD. *Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, 1 vol.

— *Esclaves, serfs, mainmortables*, 1 vol.

DOM LECLERCQ. Article agriculture dans le *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*.

HÉRELÉ. *Slavery und Christentum*, 1. vol.

WALLOX. *Histoire de l'esclavage*, 2 vol.

1. LINGARD. *Histoire d'Angleterre*. 1. p. 163.

2. *Esprit des lois*, xv, 8.

XII

Saint Martin.

BROSSOLETTE (Cours élémentaire, p. 6-7).

Sa foi était si vive... son zèle si grand qu'il couvrit... la Gaule de ruines. Pendant qu'il était vivant, les gens d'alors avaient cru naïvement qu'il pouvait faire des miracles. Après sa mort, on crut que son tombeau pouvait en faire également.

SOMMAIRE. — Saint Martin n'a détruit que des idoles. — Il l'a fait sans violences. — Le paganisme gaulois de son temps était grossier, sanguinaire et immoral. — En le combattant saint Martin travaillait pour la civilisation. — Saint Martin a construit beaucoup d'églises rurales qui sont devenues des centres de population. — Ses miracles sont attestés par les documents les plus irréfutables.

Dans ces quelques lignes, M. Brossolette essaie de représenter saint Martin comme un Vandale accumulant, par fanatisme religieux, les destructions et les ruines, et dans les chrétiens qui, de son vivant et après sa mort, ont cru à ses miracles, des naïfs, dupes de leur crédulité. C'est un moyen d'attaquer l'Église en dénigrant l'un de ses plus grands saints et en jetant le discrédit sur les miracles auxquels elle fait profession de croire.

Mais M. Brossolette oublie de nous dire quelles sont exactement les ruines dont « saint Martin couvrit la Gaule. » Ce ne furent ni des villes, ni des œuvres d'art, comme ces expressions vagues le laisseraient supposer ; ce ne furent pas non plus des maisons particulières ; mais quelques grossiers temples rustiques dans lesquels les populations ignorantes de la campagne continuaient à

adorer les dieux gaulois ou orientaux. Avant de l'accuser de violence et d'intolérance, il faut voir comment il détruisait ces sanctuaires et ce qu'on y faisait. Or tous les textes déclarent que, dans ces expéditions contre les idoles et leurs temples, jamais saint Martin n'usa de violence contre les personnes. « On les païens, touchés par son éloquence, laissaient paisiblement renverser leurs temples et même aidaient à les renverser, ou ils manifestaient une opposition décidée, et alors saint Martin se laissait maltraiter, ou bien se retirait pour revenir un peu plus tard à la charge, après s'être fortifié, durant plusieurs jours, par le jeûne et la prière. Telles étaient ses seules armes ¹ ! »

D'autre part, ne l'oublions pas, ces temples d'une religion grossière et en décomposition étaient le théâtre d'actes immoraux et barbares. Les cultes orientaux qui s'y célébraient consistaient dans des actes de débauche infâme. C'étaient les orgies des Saturnales et des Lupercales dans lesquelles, dit Beugnot ², s'était renfermé, à la fin, tout le paganisme. C'était cette prostitution légale qui, au dire d'un historien allemand, protestant et libre-penseur, Mommsen, avait transformé les sanctuaires des dieux en maisons de débauche ; c'étaient les impuretés du culte de Mithra que les écrivains du iv^e siècle, contemporains de saint Martin, tels que Prudence, saint Ambroise et saint Augustin ³, nous ont décrites avec dégoût. Dans ces temples, dit un poète latin du iv^e siècle, dont on a découvert les œuvres, en 1867 « il n'est permis de garder aucune pudeur ⁴. »

1. LECOY DE LA MARCHE. *Vie de saint Martin*, p. 130.

2. BEUGNOT. *Histoire de la destruction du paganisme*, 1, 370 ; II, 130.

3. PRUDENCE. *Hymnes*, 10 ; S. AUGUSTIN, *De civitate Dei*, II, 4 ; S. AMBROISE *op. IV*, 460.

4. Bibliothèque de l'École des Chartes, au 1867, p. 297 et suiv. « *Sacris liceat nullis servare pudorem.* »

Les sacrifices humains pratiqués jadis par les druides dans toute la Gaule avaient été interdits dans les villes par les lois romaines ; mais ils s'étaient parfois maintenus dans les sanctuaires reculés des campagnes et on en faisait encore au IV^e siècle ; c'est ce qu'affirme l'historien Eusèbe¹. Dans ces conditions, qui oserait reprocher à saint Martin d'avoir fait disparaître ces derniers refuges d'une religion qui faisait alterner les rites barbares et les pratiques impures, et n'offrait aux dieux que le sang des humains et la honte de leurs débauches ?

Ce que ne dit pas M. Brossolette, c'est que saint Martin remplaçait par des constructions nouvelles les ruines bienfaisantes qu'il faisait. « Tout temple détruit, nous dit l'historien Grégoire de Tours², était remplacé par une église, et bientôt l'oratoire, la paroisse, ainsi établis par saint Martin, devenaient le centre d'une agglomération rurale. Jusqu'alors, les campagnes étaient presque désertes, les paysans vivaient disséminés sur de grands domaines agricoles, les églises, multipliées dans les champs par les missionnaires chrétiens et par saint Martin, donnèrent naissance à de nombreux villages et contribuèrent au repeuplement des campagnes³. « Aussi ils sont innombrables en France, les bourgs et les villages qui font remonter jusqu'à saint Martin la consécration de leur église et leur propre fondation, et c'est là ce qui de tout temps a rendu si populaire, dans nos campagnes, le culte du grand évêque de Tours. Un grand nombre d'églises sont sous son vocable dans la France entière et une multitude de pays ont adopté sa fête comme leur fête patronale

1. EUSÈBE. *Præparatio Evangelica*, 4.

2. GRÉGOIRE DE TOURS. *Hist. Franc.* x, 31. Grégoire de Tours était bien renseigné puisqu'il a été le successeur de saint Martin sur le siège épiscopal de Tours.

3. Voir dans LECOY DE LA MARCHE, *op. cit.*, p. 200 et suivantes, une longue liste de ces fondations de paroisses rurales et de villages par saint Martin.

Quant à ses miracles, ils sont prouvés avec autant de rigueur que les faits historiques les plus incontestés. Ils nous sont rapportés par l'ami, le disciple, le commensal de saint Martin, Sulpice Sévère, qui nous « les raconte d'après les témoins oculaires, d'après ce qu'il a vu lui-même : il cite les noms, les lieux, il invoque des populations entières à l'appui de son dire; il contrôle, quand faire se peut, l'exactitude des détails¹. » Dans son récit, les règles de la plus stricte critique sont presque toujours observées; si on les nie, il faut, pour être logique, nier aussi les faits les plus incontestés de l'histoire.

Que reste-t-il donc, après ces constatations, des insinuations vagues et perfides de M. Brossolette, sinon la preuve de sa partialité ?

BIBLIOGRAPHIE

LECOY DE LA MARCHE. *Vie de saint Martin*.

RÉGNIER. *Saint Martin*, collection *les Saints*.

1. LECOY DE LA MARCHE. *Op. cit.*, p. 341.

XIII

Sainte Geneviève.

BROSSOLETTE (Cours élémentaire, p. 2).

« Ne quittez point votre ville; Attila n'y viendra pas ! » disait sainte Geneviève aux Parisiens effrayés. Les Huns en effet ne songèrent point à s'approcher de Paris : ils marchèrent droit sur la ville d'Orléans. Et on répéta que sainte Geneviève avait sauvé Paris.

(Cours moyen, p. 8). Sainte Geneviève, dit-on, rassura les Parisiens.

SOMMAIRE. — Les actes de la vie de sainte Geneviève sont prouvés. — Sa vie a été démontrée authentique. Sainte Geneviève a vraiment organisé la résistance de Paris et par son patriotisme, autant que par sa foi, mérite le culte que lui a voué, depuis de nombreux siècles, la capitale.

Dans ces phrases, M. Brossolette essaie de nous présenter comme une pure légende populaire le rôle de sainte Geneviève et d'enlever toute réalité aux actes que lui prête l'histoire. La vie de la Sainte, son patriotisme, le zèle qu'elle déploya pour rassurer les Parisiens et organiser leur résistance à Attila, tout cela ne serait que des récits populaires sans valeur historique.

En prenant cette position, M. Brossolette montre que sa science retarde et qu'il n'est pas au courant des travaux consacrés par les plus récents critiques à la vie de sainte Geneviève.

C'est un protestant suédois, Wallin, qui le premier mit en doute, en 1723, la valeur historique de la vie de sainte Geneviève ; il alla même jusqu'à nier l'existence

de la patronne de Paris. Sa thèse a été reprise, vers 1890, par un autre érudit allemand, Bruno Krusch.

Mais deux savants français de la plus haute valeur ont montré le caractère fantaisiste des négations de Krusch et de Wallin. Le premier, c'est Mgr Duchesne. En deux articles parus dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1893, t. 54, pp. 209-224) et dans le *Bulletin critique* (5 septembre 1897, pp. 473-476), il a repris en détail les arguments de Krusch, et en a prouvé la témérité et la fausseté. Il conclut que la *Vie de sainte Geneviève*, que nous relatent ses actes, est contemporaine de la sainte elle-même, puisqu'elle a été écrite avant 520, et que de ce chef, elle mérite toute confiance. « Elle doit être maintenue au nombre des documents historiques. » Le second de ces savants français, M. Kohler, dans une revue qui passe pour n'être ni cléricale, ni catholique, la *Revue historique*, a examiné la thèse de M. Krusch. Il déclare qu'elle est fantaisiste, « d'une ingéniosité tellement supérieure à nos moyens ordinaires de critique qu'elle semblerait vraiment tenir du don de seconde vue. » Il conclut en disant que les résultats de la dissertation de M. Krusch n'ont rien à voir avec la raison. Les attaques des érudits protestants allemands ont produit un résultat tout autre que celui qu'elles poursuivaient; elles ont fait reconnaître d'une manière plus torte que jamais la parfaite authenticité de la *Vie de sainte Geneviève* et le caractère strictement historique des faits qu'elle nous rapporte.

Or c'est dans ce document, d'une certitude absolue, que nous est relaté le beau rôle joué par la protectrice de Paris. En 451, Attila venait de prendre Metz et se dirigeait sur Orléans; le peuple de Paris s'attendait à le voir paraître à tout instant sous ses murs et de toutes parts on cherchait le salut dans la fuite; on n'osait pas s'enfoncer le *fléau de Dieu*. Au milieu du désarroi général, une seule personne conserva son sang-froid; ce fut une femme de

vingt-huit ans, Geneviève. Elle rassembla les femmes de Paris et les fit prier plusieurs jours dans le baptistère de saint Jean-le-Rond ; puis, se tournant vers les hommes, elle les supplia d'arrêter leur fuite et de s'organiser pour la défense de la cité. Elle y parvint à force d'énergie et devant la résistance ainsi préparée par les Parisiens, Attila renonça à attaquer la ville.

En cette circonstance, Geneviève commença la lignée de ces saintes de la Patrie qui ont uni dans un même amour le culte de Dieu et de leur pays ; elle annonçait sainte Clotilde et la bienheureuse Jeanne d'Arc ; en sauvant Paris, elle mérita bien le titre de patronne de Paris qu'elle a porté à travers les siècles.

Mais cela suffit aussi pour exciter contre elle la haine de ceux qui « veulent laïciser » l'histoire de France en supprimant de ses annales le rôle prépondérant que l'Église y a joué, avec ses saints et ses grands personnages. Et voilà pourquoi M. Brossolette n'a pas craint de s'inspirer d'une science retardataire pour jeter le doute sur l'existence et les hauts faits de sainte Geneviève.

BIBLIOGRAPHIE

LESÈTRE. *Sainte Geneviève*. Collection *les Saints*.

KOHLER. *La vie de Sainte Geneviève est-elle apocryphe ?* (*Revue historique*, 1898, pp. 282-320).

DUCHESNE. *La vie de sainte Geneviève*. (*Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1893, p. 209-224).

XIV

Clovis.

BROSSOLETTE (Cours élémentaire p. 10-11).

La promesse de Clovis à Tolbiac n'est qu'une belle légende... les évêques lui pardonnèrent facilement les crimes qu'il commit.

DEVINAT (Cours moyen, p. 5).

Le plus habile (des premiers rois francs) fut Clovis. Pour avoir l'appui des évêques, il se fit chrétien.

CALVET (Cours préparatoire, p. 26).

Deux images se faisant face, avec ces deux titres : 1^o Clovis se fait baptiser. 2^o Clovis fait assassiner un chef franc.

P. 27. *Après s'être fait baptiser par intérêt, pour avoir l'appui des évêques, Clovis a fait tuer tous les chefs francs, ses parents.*

JAUTHIER et DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 21).

Les guerres qu'il fit aux Burgondes et aux Wisigoths furent des guerres de religion.

(Cours moyen, p. 4). *Le Franc Clovis., pour s'assurer la protection des évêques..., épousa Clotilde princesse chrétienne.... Clovis, dont le but était de conquérir toute la Gaule, s'était fait baptiser à Reims.*

GUIOT et MANE (Cours préparatoire).

Sa conversion ne change pas son caractère.... Les rois francs quoique chrétiens sont barbares; ce sont de vrais loups!

SOMMAIRE. — Rien ne prouve que la conversion de Clovis ait eu un caractère intéressé. — Elle eut, il est vrai, d'heureuses conséquences politiques. — Le récit de la bataille de Tolbiac n'est nullement légendaire. — Au contraire, les meurtres reprochés à Clovis sont légendaires. — En tout cas, si ces faits sont réels, ils se sont passés avant la conversion de Clovis. — Après sa conversion, Clovis se montra clément.

Clovis fut le premier chef franc chrétien, l'allié des évêques, sa conversion rapide et loyale mérita à la

France le titre de « fille aînée de l'Eglise ». Il ne faut pas s'étonner que nos auteurs de manuels aient cherché à défigurer cette physionomie dont la foi et l'énergie chrétienne les blessaient. Les uns ont voulu attribuer au baptême de Clovis un mobile intéressé : il ne cherchait, disent-ils, qu'à s'attirer l'appui des évêques, très puissants sur l'esprit des Gaulois. Les autres ont traité de légende le récit de la bataille de Tolbiac et le vœu de Clovis au Dieu de Clotilde, ne pouvant supporter l'idée que le Seigneur lui-même eût semblé choisir le peuple franc pour accepter le premier et porter aux autres peuples barbares les lumières de l'Evangile. Presque tous ont assuré avec joie que le baptême n'avait pas adouci les mœurs du roi franc, et que, cruel malgré sa foi, il avait fait assassiner tous ses parents pour s'emparer de leurs Etats. Intéressé, fourbe, sanguinaire, telle est l'idée que les enfants des écoles doivent se faire du premier roi chrétien. Examinons les textes : ils nous fourniront des données toutes différentes.

Pourquoi supposer gratuitement que Clovis ne se convertit que par habileté politique ? S'il est vrai que de ce jour, l'Eglise lui prêta son concours, et que les évêques l'aidèrent grandement à étendre ses conquêtes sur les petits Etats gouvernés par des chefs encore païens ou hérétiques, il ne semble pas que, durant les premières années de son règne, Clovis ait été frappé de ces avantages. Peut-être son mariage avec Clotilde, princesse catholique, fut-il en partie dicté par son désir de se concilier les évêques ; mais aux exhortations pressantes de sa femme à recevoir le baptême, il n'opposa d'abord que des refus, malgré l'intérêt qu'il eût trouvé dès lors à conclure son alliance avec l'épiscopat. Ce ne fut que touché de la grâce, alors qu'il voyait faiblir ses troupes sur le champ de bataille de Tolbiac, qu'il eut recours au Dieu de Clotilde, et promit de se faire baptiser s'il remportait la victoire.

Il est vrai qu'afin de pouvoir plus facilement accuser Clovis de s'être fait baptiser par intérêt, Brossolette traite de légende le récit de Tolbiac. Mais il ne s'appuie sur aucune preuve; et nous avons au contraire les textes les plus formels relatant, avec des détails précis, le vœu de Clovis et le changement de ses troupes aussitôt raffermies. On pourrait à la rigueur alléguer que le récit de Grégoire de Tours¹, qui l'écrivit cent ans après l'événement, n'offre pas, à cause de cette date trop éloignée du fait même, toutes les garanties désirables d'authenticité, si nous n'avions pour le corroborer le témoignage de deux contemporains de Clovis l'historien goth, Cassiodore², et l'évêque de Vienne, saint Avit³. L'un et l'autre, parfaitement à même d'être renseignés, ont écrit, sur la promesse de Clovis, des récits qui ne permettent pas de la traiter de légende, à moins qu'on n'ait l'esprit aussi prévenu que M. Brossolette.

Nous avouons au contraire n'avoir pas la même certitude sur la réalité des meurtres des chefs francs, bien que presque tous les manuels soient d'accord pour les affirmer et que MM. Guiot et Mane en concluent que « les rois francs, quoique chrétiens, sont de vrais loups! » De savants auteurs, ne trouvant trace de ces violences dans aucun document sérieux, mais seulement dans des chansons répétées avec toute sorte de variantes d'un pays à l'autre, ont cru pouvoir en déduire que les meurtres reprochés à Clovis n'ont existé que dans l'imagination de ses compagnons, guerriers encore barbares, qui croyaient l'entourer de prestige par ces récits d'exploits sanguinaires : « Il est aujourd'hui acquis que les traditions sur la mort de Chararic, de Ragnacaire et des siens, de même que certains autres ne sont autre chose que des

1. GRÉGOIRE DE TOURS. *Historia Francorum*, II, 30.

2. CASSIODORE. *Variarum*, II, 41.

3. S. AVIT. *Ep.* 46.

chants populaires... Clovis devint une de ces figures chères aux barbares; ils en firent un Ulysse, qui n'était jamais à court de ressources et qui assaisonnait d'une jovialité sinistre les scènes de carnage et de trahison¹. »

Il est utile d'ailleurs de remarquer que, si ces assassinats ont réellement eu lieu, ils sont assurément antérieurs au baptême de Clovis. En effet, c'est en 491 que furent vaincus les Thuringiens dont Chararic était roi; et, en 496, Raguacaire n'était déjà plus roi de Cambrai; la ville appartenait à Clovis, qui y fonda cette même année un monastère². Ses crimes, s'il en connut de tels que ceux qui lui sont reprochés, remontent donc à la première partie de sa vie, barbare et non chrétienne, et c'est un non-sens et une calomnie voulue que de représenter comme l'a fait M. Calvet sur deux images placées côte à côte : 1° le baptême de Clovis, 2° le meurtre d'un roi franc, comme si ces deux actes découlaient l'un de l'autre, ou tout au moins que l'acte religieux eût été impuissant à empêcher l'acte sanguinaire.

Après sa conversion, Clovis témoigna, en quelques circonstances que l'histoire nous précise, des sentiments de clémence qui permettent encore plus fortement de douter des faits de cruauté qui lui ont été reprochés. C'est ainsi que Grégoire de Tours fait le récit de sa magnanimité envers les Alamans, vaincus à Tolbiac³ : « Ils jettent les armes et, sur le champ de bataille même, ils demandent grâce au roi franc. Celui-ci les traite avec douceur et générosité, et se contentant de leur soumission, il met aussitôt fin à la guerre. »

Saint Avit qui, nous l'avons vu, écrivait du temps même de Clovis, nous retrace également la miséricorde du vainqueur à l'égard des vaincus : « *Numquid fidem per-*

1. КСЯТН. *Clovis*, 285 et suiv.

2. *Ibid.*

3. GRÉGOIRE DE TOURS, *op. cit.*, II, 30.

*fecto prædicabimus, quam ante perfectionem sine prædicatore vidisti.... An misericordiam, quam solutus a vobis adhuc nuper populus captivus gaudiis mundo insinuat lacrimis Deo?** »

Il y a loin de ce prince au roi féroce et rusé que vous laient nous représenter les manuels !

BIBLIOGRAPHIE

KURTH. *Clovis*, Tours, Mame.

— *Sainte Clotilde*. (Collection les Saints).

* CASSIODORE, *loc. cit.*

XV

L'Église sous les Mérovingiens.

AULARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 78). (Cf. aussi Cours moyen, p. 18).

Le clergé possédait dans notre pays une grande partie des terres ; il ne payait pas d'impôt ; il se faisait payer la dime.

(Cours moyen, p. 28. Cours supérieur, p. 79). Sujets de devoir : *de quels avantages jouissait l'Église sous les Mérovingiens ?*

SOMMAIRE. — Chaos du monde romain au V^e siècle. — L'Église réorganise la société. — Repopulation des campagnes, défrichements par les moines. — Les évêques administrateurs des villes. — L'évêque protecteur des populations. — Soulagement des misères, protection de la faiblesse par l'Église. — L'Église éducatrice des rois barbares.

Les pamphlets grossiers de l'anticléricalisme représentent l'Église catholique comme une institution parasite qui, sans rendre le moindre service à l'humanité, n'a cessé de la tyranniser et de l'exploiter. Si nous en croyons leurs diatribes, les prêtres auraient toujours vécu dans le luxe et l'abondance, en abusant de la crédulité des naïfs. Que les ignorants conservent d'aussi grossiers préjugés, il n'y a rien que de naturel ; car ils se laissent prendre aux affirmations les plus absurdes, pourvu qu'elles leur soient présentées avec assurance. Mais que des hommes d'étude, au courant de l'histoire, ayant suivi dans les documents le rôle de l'Église dans tous les pays, à travers les siècles, se fassent les colporteurs de pareilles assertions, c'est ce qui ne saurait s'expliquer, à moins qu'ils

ne soient fermement résolus à faire passer leur haine anticléricale avant le souci de la vérité historique.

Il semble bien que ce soit le cas de MM. Aulard et Debédour, dans ces passages de leurs manuels consacrés à l'Eglise mérovingienne. Ils nous la montrent accaparant le sol de la Gaule, se déroband à toutes les obligations, extorquant au peuple la dime. Ils demandent aux élèves de décrire « les avantages dont jouissait l'Eglise sous les Mérovingiens. » Et comme ils se gardent bien de faire la moindre allusion aux services qu'elle rendait, au rôle social qu'elle remplissait, ils inclinent l'esprit du lecteur et de l'élève à cette conclusion, que, jouissant d'avantages pécuniaires et politiques considérables, sans la moindre utilité pour le peuple, l'Eglise s'acquittait de son mieux du vilain rôle d'exploiteuse de l'humanité. Ils ne le disent pas formellement, mais tout dans leurs affirmations conduit à cette conclusion que l'instituteur malveillant ne manquera pas de développer. Aussi, est-il nécessaire de couper court à cette manœuvre, en montrant combien fut bienfaisante de toute manière l'activité de l'Eglise pendant la période mérovingienne.

Pour en mesurer l'importance, que l'on se représente le chaos où se trouvaient la Gaule et tout le monde occidental, pendant les invasions des barbares, au v^e siècle.

L'Empire d'Occident n'était qu'une ombre sans réalité jusqu'au jour où il disparut sous le souffle d'un barbare, le roi des Hérules, Odoacre. Privée de sa tête, la centralisation romaine s'effondra; les populations se trouvèrent brusquement sans autorité, sans chef, sans protection; au sein de l'anarchie, surgissait parfois un homme qui s'érigait le seigneur d'un pays, d'une ville, ne rendant compte à personne de ses actions qui le plus souvent étaient des actes de violence. Le lien social s'étant dénoué, la dissolution était générale; qui allait rendre la justice, veiller aux travaux publics, aux approvisionnements dont l'Etat s'était si longtemps chargé? Les barbares

arrivaient de toutes parts, promenant leurs ravages d'un bout à l'autre du monde civilisé, comme le firent Genséric et Attila; qui allait grouper contre eux les populations appurées, leur donner confiance et transformer en vaillants soldats des fuyards désarmés? Etablis dans l'Empire, ces barbares s'en considéraient comme les maîtres; qui allait les civiliser, leur apprendre à modérer leur ardeur guerrière et leur tyrannie victorieuse, à avoir pour les vaincus des égards et du respect? Abandonnées par la main-d'œuvre pendant la lente agonie de l'Empire, ravagées à plusieurs reprises par les envahisseurs, les terres étaient incultes, les beaux domaines de jadis étaient occupés par des ronces et des broussailles; qui allait remettre l'agriculture en honneur et défricher le sol envahi par les bois et les forêts? La civilisation romaine semblait menacée; qui allait la prendre sous sa puissante sauvegarde, protéger les monuments qu'elle avait élevés, maintenir ses écoles, continuer la série de ses écrivains? A ces barbares eux-mêmes, qui avaient jusqu'alors vécu en hordes nomades, qui leur apprendrait les usages et les coutumes de peuples organisés en Etats? qui allait codifier leurs usages et en faire des lois écrites? qui leur révélerait cette civilisation romaine au milieu de laquelle ils devaient vivre désormais? qui dicterait à leurs chefs les règles du gouvernement, les transformant de conducteurs de bandes guerrières en rois policés? et dans le premier désordre des établissements francs, burgondes, wisigoths, qui assurerait les services publics, en l'absence des administrations romaines disparues et des administrations nouvelles en voie de formation? qui servirait d'intermédiaire entre les états de la veille et ceux du lendemain? quelle puissance enfin serait assez forte ou assez persuasive pour imposer, de gré ou de force, sa médiation aux vainqueurs encore barbares, en faveur de vaincus sans défense?

Dans ce chaos du v^e siècle, dans cette lente réorgani-

sation qui va de Clovis à Charlemagne, il y avait un rôle nécessaire à remplir pour maintenir, au sein du désordre et de l'anarchie, l'ordre et l'autorité, au sein de la barbarie la civilisation et pour appeler à l'existence, au milieu de la dissolution romaine, de nouveaux royaumes par la fusion d'éléments germaniques et d'éléments romains. Ce fut le rôle de l'Eglise parce qu'elle était la seule puissance demeurée debout dans l'universelle destruction, parce que seule elle avait un ascendant suffisant pour s'imposer à tous et faire parler la loi de Dieu dans la confusion inexprimable des lois humaines. Ce fut par elle que la civilisation romaine survécut à l'Empire et pénétra les barbares. Ce fut chez elle que les vaincus trouvèrent une protection efficace et les vainqueurs un frein. En le rappelant, nous ne faisons que répéter, en les affaiblissant, les paroles de grands historiens qui, quoique étrangers aux croyances catholiques, ont, par amour de la vérité historique, rendu de solennels hommages au grand rôle de l'Eglise mérovingienne.

* Elle eut l'initiative dans cette reprise du mouvement de vie et de progrès ; dépositaire des plus nobles débris de l'ancienne civilisation, elle ne dédaigna pas de recueillir, avec la science et les arts de l'esprit, la tradition des procédés mécaniques et agricoles. Une abbaye n'était pas seulement un lieu de prière et de méditation ; c'était encore un asile ouvert contre l'envahissement de la barbarie sous toutes ses formes. Ce refuge des livres et du savoir abritait des ateliers de tous genres et ses dépendances formaient ce qu'aujourd'hui nous appelons une ferme modèle ; il y avait là des exemples d'industrie et d'activité pour le laboureur, l'ouvrier et le propriétaire. Ce fut, selon toute apparence, l'école où s'instruisirent ceux des conquérants à qui l'intérêt bien entendu fit faire sur leurs domaines de grandes entreprises de culture et de colonisation... Quand ces hameaux se trouvèrent situés dans une position favorable, ils conti-

nuèrent de grandir et devinrent des villages, où tous les métiers nécessaires à la vie commune s'exerçaient sous la même dépendance. Bientôt la construction d'une église érigeait le village en paroisse et par suite, la nouvelle paroisse prenait place parmi les circonscriptions rurales... De là, naquirent sous l'autorité de l'intendant rural unie à celle du prêtre, des ébauches toutes spontanées d'organisation municipale où l'Église reçut le dépôt des actes¹.

Voilà comment Augustin Thierry nous montre les groupes de population se reformant dans les campagnes, l'agriculture et l'industrie y renaissant, la vie municipale y développant ses premiers germes à côté de la paroisse. C'était à la voix de l'Église et sous l'action de ses moines que la vie renaissait dans les campagnes. Montalembert dans ses *Moines d'Occident*, Maury dans son livre sur les *Forêts de l'Ancienne Gaule*² et surtout Mabillon, dans ses *Annales de l'Ordre de Saint-Benoît*, ont tiré des documents une infinité de faits qui confirment ces lignes d'Augustin Thierry. Ils nous montrent saint Fiacre défrichant les plateaux de la Brie, alors occupés par une immense forêt, et transformant en riches cultures tous les environs de Meaux; saint Colomban et ses disciples peuplant et cultivant les solitudes d'Annegray, de Luxeuil et de maints cantons du Jura et de Suisse; saint Delle en faisant autant dans la forêt de Lure, jusqu'alors peuplée de sangliers que venaient abattre les rois francs et leurs compagnons; une série d'ermites, parmi lesquels on cite saint Arbogast et saint Déodat, conquérant, aux VII^e-VIII^e siècles, des cultures sur la vaste forêt d'Haguenau qui dut son nom de *Sylva-Sancta* à la sainteté de ses solitaires; les anachorètes flamands du VII^e siècle rendant à

1. AUG. THIERRY. *Recueil de documents inédits de l'histoire du Tiers-Etat*. Introduction, p. x. Collection des Documents pour l'histoire de France (éditée par le gouvernement).

2. MAURY. *Forêts de l'Ancienne Gaule*, chap. v.

l'agriculture la forêt *Thigabresca* de Poperinghe à Roulers, et desséchant les marais¹.

En présence de faits du même genre, remplissant les chroniques mérovingiennes, M. Laboulaye a pu écrire : « Ce sont les moines qui ont défriché et peuplé les immenses solitudes qu'avaient faites la nature, l'avarice romaine et la conquête². »

Dans les villes, l'évêque et son clergé étaient les protecteurs de la population et veillaient à ses besoins. « Les évêques, dit Fustel de Coulanges, rendent la justice et la population les voit siéger sur leur tribunal aussi souvent pour le moins que les comtes royaux. Les textes les représentent volontiers comme de grands justiciers³. Certaines lois de royaumes barbares plaçaient même le comte sous le contrôle et la surveillance de l'évêque, l'autorité religieuse étant considérée comme la garantie puissante d'une bonne administration. Les grands travaux publics sont entrepris presque toujours par l'évêque et aux frais de l'Eglise; c'est lui qui assainit les villes, qui construit les remparts. Saint Didier, évêque de Cahors, élève ceux de sa ville épiscopale; saint Léger agit de même à Autun. Rigobert, évêque de Reims, fait mieux encore : il assure la garde de la ville, habite près des remparts et c'est à lui que sont remises chaque soir les clefs des portes⁴. » S'il y avait des routes à tracer, dit M. Fustel de Coulanges, des digues à construire contre les inondations, c'était l'évêque qui dirigeait le travail et en faisait les frais.⁵ A Mayence, en effet, le Rhin fut endigué pour protéger la ville, et ce fut l'évêque Sidoine

1. *Ibid.*, pp. 127, 129.

2. LABOULAYE. *Histoire du droit de propriété foncière en Occident*. Cf. aussi MONTALEMBERT. *Moines d'Occident*, II, pp. 389-407 :

3. *La monarchie franque*, p. 508.

4. Cf. pour ces cas DOM BOUQUET. *Historiens des Gaulles*, II, 612; *Vita Rigoberti*, Bollandistes, janvier, I, 176.

5. FUSTEL DE COULANGES. *La monarchie franque*, p. 508.

qui fit exécuter le travail avec ses propres ressources¹. » Cahors manque d'eau ; son évêque Didier lui en assure par la construction d'un aqueduc. A Nantes, l'évêque Félix rectifie le cours de la Loire pour apporter la prospérité à toute une région.

L'évêque est l'avocat attitré des populations auprès des rois et de leurs représentants. Si la population est accablée de taxes qu'elle ne peut pas payer, il va porter ses doléances au prince et, usant du prestige que lui donne le caractère sacré dont il est revêtu, il obtient presque toujours un adoucissement aux charges de son peuple. Saint Grégoire, évêque de Tours, saint Yrieix, évêque de Limoges, saint Sulpice, évêque de Bourges, saint Eloi, évêque de Noyon, tentèrent d'heureuses interventions de ce genre auprès des rois mérovingiens. Pour exercer ce rôle tutélaire, plusieurs n'attendaient même pas d'avoir pris possession de leur siège et d'être entrés en contact avec leurs ouailles. « Nizier, nommé évêque de Trèves par le roi Thierry, revient d'Italie en Gaule, escorté par les envoyés royaux. Ceux-ci, près de Trèves, lâchent leurs chevaux dans les champs de blé des paysans : « Faites sortir vos chevaux du champ du pauvre ! leur dit-il, sinon je vous exclurai de ma communion. » Et lui-même chasse les chevaux des champs² ».

Le commerce était fort incertain dans ces temps troublés : il était sous la protection de l'Eglise qui veillait sur les négociants en voyage et plaçait sous sa sauvegarde la sécurité de leurs personnes et de leurs contrats. Un jour, le commerce de Verdun subit une forte crise dans laquelle pouvait sombrer la prospérité de cette ville, l'évêque, Dizier, emprunta au roi d'Austrasie, Théodebert, la somme considérable de sept mille *aurei* pour la répartir entre les marchands de la ville dont les affaires furent ainsi rétablies.

1. FORTUNAT. *Œuvres*, IX, 4.

2. LAVISSE. *Histoire de France*, II, chap. 5 (par M. Bayet, directeur de l'enseignement supérieur).

Le soulagement de toutes les misères, de toutes les souffrances, la protection de toutes les faiblesses, était dans les attributions de l'évêque et de son clergé. « Patrons et défenseurs des populations, dit M. Bayet, ils s'efforcent d'atténuer les maux des invasions et des guerres, relèvent les villes abattues, nourrissent les affamés. L'évêque, répète-t-on sans cesse, est « l'espoir du clergé, le tuteur des veuves et des faibles, le pain des pauvres, le libérateur des captifs. » Les canons des conciles édictent fréquemment des mesures de protection contre les opprimés et des sanctions contre les oppresseurs : « Que les comtes et les puissants qui oppriment les pauvres, s'ils ne s'amendent point, après avoir été avertis par l'évêque, soient excommuniés. » Ainsi parle un concile et M. Bayet qui cite ces paroles ajoute ce commentaire : « A combien de personnes de conditions diverses s'appliquait ce terme de pauvres qu'emploient les canons des conciles ! Ce sont les veuves, les orphelins dont la tutelle appartient aux évêques, les esclaves que l'Eglise veut qu'on traite sans violence, les affranchis dont elle cherche à multiplier le nombre.... Dans la clientèle ecclésiastique, les indigents forment le gros de l'armée ; c'est un devoir pour les évêques de leur donner des vivres, des vêtements.... Dans cette revue des troupes auxiliaires de l'Eglise prennent encore place les prisonniers et les captifs. L'archidiacre ou son délégué s'occupe des prisonniers tous les dimanches, leur fournit des aliments ; pour les protéger, les prêtres, les saints eux-mêmes, sont en lutte avec l'Etat ; au rachat des captifs doit s'appliquer une partie des ressources des églises. Parmi les moyens qu'emploie saint Amand pour combattre le paganisme, ce fut un des plus puissants : « Il rachetait d'innombrables captifs, dit son biographe, les baptisait et les exhortait à persister dans les bonnes œuvres ¹. »

1. *Ibid.*

Reconnaissant l'immense charité de l'Église, l'Etat se déchargeait sur elle du soin des œuvres de bienfaisance et d'assistance; elle était pour tous les princes un ministère permanent « d'assistance et de prévoyance sociales. » Le code Justinien¹ proclame que, dans tout l'Empire romain, les pauvres, les enfants et les infirmes *appartiennent à l'évêque, forment sa famille*. Si MM. Aulard et Debidour avaient bien voulu réfléchir à cet article, ils auraient vu que l'Église n'avait pas seulement la propriété de grands domaines et de la dime, mais aussi la propriété, — moins productive — de toutes les misères à soulager. Chez les Wisigoths² d'Espagne, tout orphelin était pourvu d'un tuteur et on dressait de ses biens un inventaire qui était confié à l'évêque ou à un prêtre choisi par la famille. Le patrimoine de l'orphelin était donc sous la sauvegarde de l'Église. Tous les opprimés pouvaient obtenir justice par l'intermédiaire de l'évêque; les *Novelles* établissaient en effet que lorsqu'un fonctionnaire sortait de charge, l'évêque devait recevoir, pendant cinquante jours, toutes les plaintes qu'il avait pu provoquer par ses malversations ou ses actes de tyrannie; ³ et la loi des Wisigoths plaçait sous son contrôle l'administration du comte⁴. Il y avait une catégorie de personnes qui étaient plus particulièrement opprimées parce que, ayant perdu toute dignité, elles soulevaient le mépris et servaient d'autre part de jouet aux plus basses passions de l'humanité; c'étaient les filles perdues. L'évêque était leur protecteur légal; à lui il appartenait de les relever de leur chute profonde, de les réhabiliter et de les protéger contre l'injure et la violence⁵.

Les textes de lois que nous venons de citer nous

1. *Code Justinien*, xi, 40.

2. *Forum judicum*, iv, 3.

3. *Novelle*, cxxviii. 23.

4. *Lex Wisigothorum*, ii, 1.

5. *Code Justinien*, xi, 40.

prouvent que l'Etat reconnaissait l'influence charitable qu'exerçait l'Eglise et son grand rôle social. C'est que les codes eux-mêmes s'inspiraient des principes chrétiens, parce que les évêques et le clergé avaient une part importante à leur élaboration. Dans les assemblées où les peuples barbares rédigeaient leurs lois, le clergé avait une place d'honneur; dépositaire de l'instruction, de la tradition romaine et des principes surnaturels, il était particulièrement écouté quand il s'agissait de régler les rapports des hommes entre eux. Lorsque les usages germaniques, si souvent grossiers, sont pénétrés d'une pensée généreuse d'idéal, de miséricorde, de fraternité, de liberté, ne nous y trompons pas, c'est l'esprit du christianisme qu'y souffle l'Eglise. Chez les Francs, c'est par un cri de foi que débute la loi salique : « Vive le Christ qui aime les Francs ! » Chez les Wisigoths, c'était dans les assemblées mixtes de Tolède, où les évêques délibéraient avec les grands, que toutes les lois étaient rédigées. Justinien, et avant lui, Théodose II, ont élaboré leurs grandes compilations juridiques avec le concours des évêques, autant qu'avec celui des jurisconsultes.

A la cour de tous les princes, le clergé a la place d'honneur; nous trouvons des évêques dans l'entourage de Clovis et de ses fils. Chilpéric et Frédégonde, malgré leur brutalité, subissent leur ascendant et, maintes fois, Grégoire de Tours arracha des actes de charité et de miséricorde à ces cœurs naturellement fermés à la pitié. Dagobert eut pour principal ministre saint Eloi, dont l'influence fut considérable sur l'extension de l'Empire franc, les lettres et les arts. Les souverains anglo-saxons de l'Heptarchie, dès qu'ils eurent reçu des missionnaires de saint Augustin le christianisme romain, se soumirent à l'ascendant de la papauté; c'est à elle qu'ils demandèrent au cours de leurs fréquents pèlerinages et par de nombreuses missions, avec la règle de la foi, les lumières de la civilisation et les procédés d'un bon gouvernement.

En même temps que l'Eglise se faisait ainsi l'éducatrice des peuples et des princes chrétiens, elle ne cessait d'appeler de nouveaux peuples à la civilisation par ses missionnaires et ses moines. Saint Remi, évêque de Reims, annonçait l'Évangile aux peuples de la Belgique, et son œuvre était reprise, au VII^e siècle, sous la puissante impulsion de saint Eloi, évêque de Noyon. Pendant ce même siècle, l'abbaye de Luxeuil devient un foyer d'expansion chrétienne et civilisatrice; saint Colomban et ses moines combattent à la fois l'erreur et la barbarie, en Suisse et dans le haut bassin du Danube. Avec les maires du palais de la famille carolingienne, l'évangélisation de la Germanie et de la Frise fait les plus rapides progrès par les missions de saint Willibrod et de saint Boniface; et partout où les prédicateurs du christianisme portent leurs pas, des monastères se construisent et deviennent des centres agricoles et industriels; des marchés se tiennent à l'occasion de leurs fêtes et à l'ombre de leurs clochers; dans leurs cloîtres, s'ouvrent des écoles et des hospices; puis ce sont des villes qui se fondent, des solitudes rustiques qui se peuplent; l'influence franque et l'action de l'Évangile se font sentir, refoulant toujours plus loin la barbarie.

En somme, toutes les œuvres de charité, d'assistance, d'instruction, la plupart des travaux publics, le contrôle des administrations, l'expansion de la civilisation étaient du ressort presque exclusif de l'Eglise. Elle assumait en cela une tâche dont s'acquittent les Etats modernes et pour laquelle ils réclament des impôts considérables. Était-il excessif de sa part de prélever la dîme pour faciliter non seulement le service des autels, mais encore ce rôle social si bienfaisant et si nécessaire, que seule elle pouvait remplir? Les princes qui recevaient d'elle de si grands services et qui se déchargeaient sur elle du soin de leurs peuples, lui faisaient-ils une grande faveur en l'exemptant des impôts que leur payaient d'ailleurs

d'une manière fort irrégulière leurs autres sujets ? Enfin n'était-ce pas une reconnaissance toute naturelle en présence de tant de bienfaits, qui excitait les particuliers à faire aux évêques, au clergé séculier et aux moines les donations spontanées qui constituèrent les richesses de l'Eglise ? Ainsi ils augmentaient la portée de son rôle bienfaisant et par son intermédiaire, ils faisaient des libéralités à l'humanité tout entière. Voilà ce que MM Anlard et Debidour auraient dû dire quand ils parlaient des avantages dont jouissait l'Eglise à l'époque mérovingienne ; pour être justes et permettre à leurs lecteurs de juger en connaissance de cause l'action du catholicisme de Clovis à Charlemagne, ne devaient-ils pas mettre face à face les deux pages du bilan, les avantages et les charges ? En signalant les avantages et en escamotant les charges, ils ont présenté un compte volontairement tronqué et faussé et par là tenté d'induire en erreur les jeunes intelligences auxquelles ils se targuaient d'apprendre la science sans parti-pris et sans préjugés. Nous les prenons ainsi en flagrant délit d'injustice et de partialité. Comment, alors qu'ils usent de pareils procédés, osent-ils encore parler de science sereine, de vérité et de justice ?

BIBLIOGRAPHIE

- Histoire de France de LAVISSE.* t. II, chap. v (écrit par M. Bayet, directeur de l'Enseignement supérieur).
- MONTALEMBERT. *Les moines d'Occident.*
- GUIZOT. *Histoire de la civilisation en France.*
- BAUDRILLART. *S. Séverin apôtre du Norique* (Collection *les Saints*).
- KURTH. *S. Boniface.* (Collection *les Saints*).
- DOIN CARROL. *L'Angleterre chrétienne avant les Normands* (Collection de la Bibliothèque pour l'enseignement de l'histoire ecclésiastique).
-

XVI

L'Église et les écoles sous les Mérovingiens

AULARD et DEBIDOUR (Récits familiers, p. 32).

Les écoles établies en Gaule étaient à peu près disparues depuis la chute de l'Empire romain.

SOMMAIRE. — Evêques savants et lettrés à l'époque mérovingienne. — Ecoles épiscopales et monastiques ouvertes aux laïques comme aux clercs et aux novices. — Écoles paroissiales. — Canon du Concile de Vaison.

Les auteurs de manuels « laïques » font le silence le plus absolu sur l'enseignement pendant la période mérovingienne ; il semble, à les lire, que pendant les trois siècles qui séparent Clovis de Charlemagne, la Gaule ait été plongée dans la plus noire ignorance. MM. Aulard et Debidour parlent des écoles à cette époque ; mais c'est pour dire qu'elles « avaient à peu près disparu ».

C'est effacer d'un trait tout ce que l'Église fit pendant cette période pour maintenir l'instruction et transmettre aux peuples barbares le dépôt des lettres et des arts qu'elle avait reçu elle-même de l'antiquité défailante. Les manuels offerts à M. Doumergue nous ont accoutumés à ces mutilations de l'histoire et à ce silence voulu sur le rôle civilisateur de l'Église ; à nous de rétablir les droits de la vérité contre les Loriguets du jacobinisme.

Une première constatation qui s'impose, quand on lit les documents de l'époque mérovingienne, c'est que la plupart des évêques et des abbés de ce temps-là sont

savants et lettrés. Félix, évêque de Nantes¹, parlait le grec comme sa langue maternelle ; le successeur de saint Remi à Reims était un poète ; saint Fortunat, évêque de Poitiers, nous a laissé toute une collection de pièces de vers parmi lesquelles figure l'hymne *Vexilla Regis*, qui se chante pendant le temps de la Passion. Saint Grégoire, évêque de Tours, a composé notre plus ancienne histoire nationale ; saint Didier, évêque de Cahors², au VII^e siècle, « avait appris premièrement les lettres latines ; en second lieu, on l'avait exercé à l'éloquence dont la Gaule conservait le culte, enfin il s'était appliqué à l'étude des lois pour tempérer par l'abondance et l'éclat des orateurs gaulois la gravité des Romains. » Ainsi s'exprime sa biographie. Saint Paul de Verdun (mort vers 647) avait étudié la grammaire, la dialectique, la rhétorique et les autres sciences³. Il en était de même des évêques Nicetius de Trèves, Agricola de Châlons, Grégoire de Langres, Ferréol d'Uzès. C'est déjà là un indice de l'existence d'écoles où ces prélats ont reçu leur culture littéraire et scientifique.

Ces écoles d'ailleurs nous sont mentionnées par les documents.

L'*Histoire littéraire de la France*⁴ nous cite, pendant la période mérovingienne, les écoles épiscopales de Paris, Chartres, Troyes, Le Mans, Lisieux, Beauvais, en Neustrie ; de Poitiers, Bourges, Clermont, en Aquitaine ; d'Arles, Gap, Vienne et Chalon-sur-Saône, dans le royaume de Bourgogne ; d'Utrecht, Maestricht, Yvois au diocèse de Trèves, Cambrai, Metz et Mouzon, en Austrasie. Dans ces écoles, les évêques ne dédaignaient pas d'enseigner en personne la théologie, la poésie, les lit-

1. OZANAM. *La civilisation chrétienne chez les Francs*, p. 411.

2. DOM BOUQUET, *Hist. des Gaules*, III, 527.

3. MABILLON. *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, sec. III, p. 1, p. 90.

4. *Histoire littéraire*, III, p. 417.

tératures anciennes. Les monastères à leur tour ouvrirent des écoles non seulement pour leurs religieux, mais pour les populations au milieu desquelles ils étaient établis. Saint Oyand, abbé de Condat (Saint-Claude), enseignait, du temps de Clovis, le latin et le grec. Au monastère de Saint-Hilaire de Poitiers, le cycle des études durait sept ans et comprenait tous les arts libéraux ; l'école de Fontenelle en Normandie avait trois cents élèves. Des écoles monastiques on en trouvait encore à Ligugé, Jumièges, Saint-Taurin d'Evreux, Solignac, Saint-Germain d'Auxerre, Montai-la-Belle au diocèse de Troyes, Mici, Agaune (Saint-Maurice-du-Valais), Saint-Vincent de Laon, Saint-Valéry-Grandval¹. Enfin le palais du roi eut une école qui se perpétua pendant plusieurs siècles et où les fils des nobles apprenaient les lettres, les sciences et les arts de leur temps ; là furent élevés saint Yrieix, saint Lambert, saint Didier de Cahors, saint Ouen de Rouen².

Comme ces écoles cathédrales ou monastiques ont formé un grand nombre d'évêques et de religieux, on pourrait s'imaginer qu'elles étaient réservées uniquement aux clercs et destinées à les former à la vie religieuse. Il n'en était rien : elles étaient ouvertes aux laïques et, après les avoir instruits, elles les rendaient à la vie séculière. L'évêque de Lisieux Etherius recevait dans son école tous les enfants de la cité ; un élève de l'école monastique de Saint-Hilaire de Poitiers vécut plusieurs années dans le monde avant d'entrer dans le clergé ; à l'école palatine, c'étaient tous les fils des lendes qui étaient élevés, qu'ils se destinassent ou non au sacerdoce. M. Ferdinand Buisson lui-même signale dans

1. Tous ces renseignements sont empruntés à l'*Histoire littéraire*, III, p. 428.

2. Sur l'école du palais, voir PITRA, *Histoire de saint Léger*, chapitres II et III ; OZANAM, *Op. cit.*, p. 426et suiv.

son *Dictionnaire de pédagogie* ces écoles épiscopales et monastiques de l'époque mérovingienne et l'influence bienfaisante qu'elles exercèrent sur toutes les classes de la société. « L'origine des écoles cathédrales ou épiscopales, dit son collaborateur M. Maggiolo, remonte au IV^e et au V^e siècle; elles remplacent les écoles municipales. L'évêque, trésorier de la cité, défenseur de ses droits contre le fisc, est obligé d'établir une école auprès de l'église cathédrale; il y enseignera par lui-même ou par un délégué choisi parmi les plus habiles... Le but semble d'abord restreint; on y prépare, comme plus tard dans les séminaires, des enfants, des adultes, des clercs pour le service des autels; cependant on y reçoit des fils des princes et des écoliers qui ne se destinent pas à l'Eglise. Il y a, en dehors du cloître, des écoles pour les laïques et les externes. Les écoles cathédrales de Reims, de Verdun, de Metz, de Toul, sont au premier rang; il y en a de célèbres aussi au centre de la France, à l'Ouest et au Midi; elles exercent une heureuse influence sur le développement des écoles élémentaires. » Le même *Dictionnaire de pédagogie* parle aussi des écoles monastiques et reconnaît qu'elles recevaient non seulement de futurs religieux, mais aussi « des élèves appelés à vivre dans la société laïque. » « Il y a dans chaque monastère une école interne spéciale pour l'instruction des moines, entièrement distincte de l'école publique et externe pour les enfants pauvres¹. »

Les paroisses urbaines et rurales devaient aussi avoir leurs écoles pour tout le peuple. Le premier canon du concile de Vaison², (529), en faisait un devoir à tous les curés; dans toutes les paroisses de la Gaule, comme cela se passait

1. *Dictionnaire de pédagogie* publié sous la direction de M. F. Buisson. Articles: *Ecoles cathédrales ou épiscopales* et *Ecoles claustrales et monastiques*.

2. MANSI. *Conciliarum amplissima collectio*, t. VIII, p. 725.

dans la généralité de l'Italie, ils devaient recevoir chez eux et nourrir des jeunes gens pour les instruire et les diriger vers la vocation ecclésiastique, sans cependant les y contraindre ; à l'âge d'homme, ces jeunes gens, ainsi instruits et élevés par les curés, pouvaient se marier et par conséquent demeurer dans la vie laïque.

Il est inutile de poursuivre plus loin cette enquête. A l'encontre de l'assertion de MM. Aulard et Debidour, elle nous a prouvé, par un grand nombre de textes, qu'à l'époque mérovingienne :

1° Il y avait en Gaule une infinité d'écoles épiscopales, monastiques, paroissiales.

2° Qu'on y donnait l'instruction non seulement aux futurs clercs et aux moines, mais aussi à ceux qui ne devaient pas faire profession religieuse.

3° Que les pauvres y étaient reçus comme les riches et qu'il y avait des écoles créées spécialement pour eux.

BIBLIOGRAPHIE

- KURTH. *Les origines de la civilisation moderne*, tome II.
 OZANAM. *La civilisation chrétienne chez les Francs*.
 GUIZOT. *Histoire de la civilisation en France*.
-

XVII

Charlemagne.

AULARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 81. Cours moyen, p. 21)

Les Saxons qu'il convertit de force au christianisme...

(Récits familiers, p. 23). *Charlemagne fit la guerre aux Saxons qui voulaient garder leur religion. A force de violences et de massacres, il les soumit et les convertit.*

CALVET (Cours supérieur, p. 12, Cf. p. 19).

Charlemagne resta un vrai barbare.

(Cours moyen, p. 13). *Il avait surtout l'idée de répandre la religion du Christ; il fut ainsi amené à une lutte d'extermination contre les Saxons pour les forcer à abandonner leurs croyances; rien de plus injuste qu'une telle guerre; car nul n'a le droit de contraindre la liberté d'autrui.*

(Cours élémentaire, p. 24). *Charlemagne entreprit de forcer les Germains à se faire chrétiens.*

(Cours préparatoire, p. 28). *Image grotesque tournant à la caricature, représentant un envoyé de Charlemagne sous les traits d'un évêque au ventre proéminent et au regard stupide.*

GAUTHIER et DESCHAMPS, p. 25 (Cf. Cours moyen, p. 6).

Les trois grandes guerres de Charlemagne ont eu pour prétexte la religion.

SOMMAIRE. — En faisant la guerre aux Saxons, Charlemagne a continué l'œuvre de ses prédécesseurs. — La christianisation de la Saxe a été non la cause de la guerre mais un moyen de pacification. — Causes politiques des autres guerres de Charlemagne. — Charlemagne a-t-il été un barbare? — Sa modération et sa douceur envers les vaincus. — Sa législation civilisatrice. — L'agriculture, le commerce, les lettres, l'instruction sous son règne. — L'enseignement populaire gratuit. — Charlemagne gloire nationale et chrétienne.

Si Charlemagne a porté au plus haut degré de puissance l'Empire franque, il a eu aussi la pensée de faire régner le christianisme et s'est proclamé humblement l'auxiliaire du Siège apostolique. C'est assez pour que la passion des manuels laïques méconnaisse sa grande œuvre et blasphème sa mémoire. Charlemagne est la gloire de la race franque, l'un des plus grands génies que notre race ait fournis à l'humanité... Qu'importe ? il a été avant tout chrétien et il a voulu régner à l'ombre de la croix, c'était un barbare ! Charlemagne se retrouve à l'origine des nations modernes qui sont sorties de ses conquêtes : l'Allemagne doit son organisation première et les débuts de sa civilisation à ses victoires sur les Saxons, les Bavarois et les Slaves ; l'Autriche est sortie de la Marche orientale qu'il avait fondée pour contenir les barbares de l'Est ; la Prusse est sortie de la Marche germanique qu'il avait organisée sur l'Elbe pour défendre la Saxe conquise contre les invasions des Slaves ; les royaumes chrétiens qui devaient plus tard former l'Espagne ont grandi sous sa protection.... Qu'importe tout cela ? en soumettant les Saxons et les Slaves, il en a fait des chrétiens, en protégeant les premiers royaumes d'Espagne, il a combattu les Infidèles ; c'était un barbare ! Mais il a fondé des écoles, il a ordonné d'instruire les enfants du peuple, il a réuni des bibliothèques.... Qu'importe encore ! dans ces écoles on apprenait à servir Dieu, les instituteurs de ces enfants étaient des prêtres et des moines ; dans ces bibliothèques, les Pères et les docteurs de l'Eglise étaient au premier rang ; c'était un barbare !

Et voilà comment les plus basses passions anti-cléricales ont amené la plupart des auteurs de manuels à passer sous silence la grande œuvre de Charlemagne ; et voilà pourquoi, poussant encore plus loin la haine ou le préjugé, MM. Aulard et Debidour, Calvet, Gauthier et Deschamps, ont osé dire :

1^o Que toutes ses guerres ont été inspirées par le fanatisme religieux.

2^o Que dans tous ses actes il se montra « un vrai barbare ».

Les documents vont nous montrer combien ces deux affirmations sont contraires à la vérité historique.

Charlemagne, disent MM. Aulard et Debidour, fit la guerre aux Saxons pour les convertir de force au christianisme, et M. Calvet ajoute gravement que, puisqu'il en fut ainsi, nulle guerre ne fut plus injuste; car aucun homme n'a le droit de combattre la liberté d'autrui! Les Saxons deviennent des martyrs de la libre pensée et des victimes de l'intolérance. L'histoire dit tout autre chose. Elle nous apprend que, dès le VI^e siècle, c'est-à-dire deux cent cinquante ans avant Charlemagne, les rois mérovingiens furent obligés de combattre les Saxons. Ceux-ci étaient en effet campés sur les frontières du royaume franc qu'ils menaçaient perpétuellement d'envahir, comme les Francs eux-mêmes avaient envahi l'Empire romain. C'était le grand mouvement des invasions barbares qui se poursuivait, risquant de submerger sous un flot de derniers venus ceux des barbares qui déjà s'étaient établis sur les terres romaines¹. En 531, le roi d'Austrasie soumit les Saxons au tribut. En 555, ils se révoltèrent contre Clotaire qui leur livra une grande bataille et leur imposa de nouveau la suprématie franque en 558. Sous Dagobert, les guerres recommencent entre les barbares demi civilisés qu'étaient les Francs et les Saxons restés encore dans leur barbarie primitive. Ces guerres durèrent pendant tout le VII^e siècle, et Charlemagne, quand il les reprit, au VIII^e, ne fit que continuer la tradition des rois mérovingiens et des maires du palais. « Contre la Saxe, dit l'*Histoire de France* de

1. LA VASSE. *Histoire de France*, II, 1^{re} partie, p. 129.

Lavisse, la guerre était commencée depuis longtemps¹ » quand parut Charlemagne. Avec ces barbares les hostilités étaient sans cesse à reprendre. « Cette race, disait Charlemagne lui-même, était perfide et infidèle aux traités². »

Pour avoir raison de ses perpétuelles attaques et la soumettre définitivement, pour en finir avec ces guerres toujours renaissantes, Charlemagne ne vit qu'un moyen : assimiler la Saxe en la civilisant ; et comme il n'y avait qu'une civilisation à opposer à la barbarie, la civilisation chrétienne, le christianisme, l'évangélisation de la Saxe prend, dès lors, sa vraie signification. Ce n'est pas une entreprise de fanatisme ; c'est un plan mûrement raisonné qu'inspiraient les nécessités politiques autant que le souci de la vérité religieuse. C'était un moyen de finir la guerre, et non la cause de la guerre. C'était l'application d'une méthode de pacification que les écrivains politiques ont toujours prônée, la méthode d'assimilation des vaincus ; en la pratiquant, Charlemagne faisait preuve non de fanatisme, mais de sens politique. Qu'il l'ait fait parfois avec une sévérité excessive, c'est possible ; notre grand historien catholique, Ozanam, a eu la franchise de déclarer que le massacre de Verdun où furent immolés un grand nombre de Saxons révoltés, est la grande tache du règne de Charlemagne ; mais ces faits ne diminuent en rien la haute valeur de la politique qui voulait pacifier définitivement la Saxe en la civilisant par le christianisme.

Ce n'est pas non plus le fanatisme qui a inspiré les guerres contre les autres peuples. En 791, Charlemagne attaqua les Avars ; ce fut, nous disent les chroniques contemporaines, « à cause des maux excessifs et intolérables qu'ils avaient fait subir à la sainte Eglise et au peuple chrétien, sans qu'il fût possible d'obtenir d'eux

1. *Ibid.*, p. 285.

2. *Ibid.*, p. 200.

aucune justice. » M. Jules Ferry a fait faire la guerre au bey de Tunis parce que la France ne pouvait pas obtenir de lui justice des pillages effectués par les Kroumirs en Algérie, et ce fut l'origine de la conquête de la Tunisie. De nos jours, nous sommes allés faire la guerre au Maroc pour avoir raison des dommages dont avaient eu à souffrir nos nationaux et en empêcher le retour. Charlemagne n'a pas agi autrement quand il a attaqué et soumis les Avars ; en quoi la religion lui a-t-elle servi de prétexte ? C'est pour la même raison qu'il attaqua les Slaves ; ils pillaient sans cesse la Saxe nouvellement conquise, et ce fut pour la protéger contre les incursions de ces barbares que Charles leur fit la guerre et établit contre eux la Marche qui devint plus tard le Brandebourg.

Lorsque, passant les Pyrénées, il combattit les Sarrasins, on pourrait croire qu'il dirigeait une guerre sainte, une croisade. Et cependant il n'en était rien. Il était appelé par les princes chrétiens des Pyrénées mais aussi par l'émir de Saragosse ; surtout, il avait à couper court aux secours que les Musulmans avaient toujours fournis aux Vascons révoltés, et d'autre part, à regagner la Septimanie que les Arabes détenaient depuis leur invasion de 732. La guerre était donc nationale autant et plus peut-être que religieuse.

Il faut en finir avec cette légende, exploitée par les manuels anti-léricains, d'après laquelle Charlemagne aurait multiplié les guerres et fait périr, dans de nombreux combats, des multitudes d'hommes, pour le bon plaisir de l'Eglise. En réalité, les intérêts du christianisme, de la civilisation et de l'Empire franc étaient solidaires ; un barbare païen était une menace perpétuelle pour les Francs ; en devenant chrétiens, les barbares cessaient d'être dangereux. Travailler à étendre le christianisme, c'était accroître la sécurité et la grandeur du royaume franc et suivre la seule politique qui fût possible en face de la barbarie sans cesse menaçante.

Charlemagne, nous dit-on, « resta un vrai barbare ». Son caractère, ses actes, son gouvernement donnent un démenti formel à cette assertion. « Il excelle aussi bien dans les arts de la guerre que dans ceux de la paix et toujours il se montre supérieur à la fortune. Avant tout, il possède ces deux maîtresses qualités de l'homme d'Etat : la justesse du coup d'œil et la fermeté de la main. Son intelligence est immense, sa volonté invincible. Il n'est aucun besoin social qu'il n'ait entrevu ou cherché à satisfaire. L'administration, la législation, l'instruction publique, les arts, les lettres, le commerce, l'industrie préoccupent également ce grand esprit ouvert à toutes les idées. Chose rare, même chez les intelligences les plus puissantes, il voit à la fois l'ensemble et tous les détails et il n'y a rien qui lui paraisse au-dessus et au-dessous de son génie. Pendant qu'il fait le partage de son empire ou qu'il trace le programme des études supérieures de la nation, il détermine, dans un capitulaire, les espèces de plantes que l'on devra cultiver dans ses jardins.... Dans un règne qui a duré quarante-sept ans, il a fait cinquante-trois expéditions militaires ; la plupart ont été guidées par lui en personne ; et consacré huit ans à la guerre des Avars et trente-trois à celle des Saxons ; il a promulgué à lui seul plus de lois que tous ses prédécesseurs réunis, tant les Mérovingiens que les princes de sa famille ;.. la plus grande partie de son activité législative se développe dans les dernières années de sa carrière, après 800. Rien ne se détend chez cet homme de fer. Son regard reste perçant et ses bras vigoureux jusqu'à la fin et il descend debout au tombeau ¹. »

Ce prince que l'on nous représente comme un conquérant barbare et brutal, montrait, dans l'organisation des conquêtes et dans les rapports avec les vaincus, autant de modération et de sagesse qu'il avait déployé d'énergie dans la guerre.

1. KURTH. *Les origines de la Civilisation moderne*, 1, p. 242.

« En Saxe, dit M. Kleinclausz, il traita les vaincus avec une générosité qui fut une grande habileté politique ¹. » En Italie, « il tempéra sa victoire par une clémentine et rare modération. C'est un des vaincus qui le dit, le Lombard Warnefried (Paul Diacre) ². » « Jamais homme d'Etat n'a fait plus de concessions opportunes au sentiment national des peuples soumis... Les Lombards continuèrent de former un royaume nominal ; ils eurent une administration et une législation propres, et, pour que rien ne manquât à leur autonomie, ils reçurent pour vice-roi un fils de Charlemagne lui-même. L'Aquitaine se vit à son tour gratifiée d'un gouvernement à elle, auquel était préposé un autre fils du souverain. Les Basques et les Bretons gardèrent leurs ducs, qui leur étaient trop chers pour qu'on les en privât et trop peu dangereux pour qu'on les craignît... Ainsi, au lieu de faire peser sur tous ces peuples une autorité uniforme qui n'aurait tenu aucun compte de leurs besoins spéciaux et de leurs aspirations particulières, Charlemagne gouvernait chacun comme l'aurait fait son souverain national et héréditaire. Chez tous, il laissa subsister les éléments constitutifs de leur existence politique : la langue et le droit ; et s'il les amenda, ce fut pour les perfectionner et non pour les détruire ³. »

Assurément, ce ne fut pas avec les peuples vaincus qu'il se conduisit « en vrai barbare ; » ce fut encore moins avec les autres.

M. Kleinclausz fait remarquer qu'il essaya de réformer les lois qui avaient cours dans les diverses nations de son Empire ; or, il ne les changea que pour leur enlever le caractère barbare qu'elles tenaient de leurs origines. Il s'en prit à quelques pratiques qui rappelaient l'antique Germanie, telles que le droit de vengeance. S'il ne réussit pas toujours dans cette œuvre de transformation, c'est parce

1. *Hist. de France*, II, 1^{re} partie, p. 291.

2. *Ibid.*, p. 292.

3. KURTH. *op. cit.*, p. 255.

qu'elle ne fut pas suffisamment comprise et que, par ses idées civilisatrices, Charlemagne devançait son temps. Malgré ces difficultés, il parvint à édifier, avec ses capitulaires, une législation qui peut soutenir la comparaison avec les meilleures. « Il faut tout d'abord admirer le prodigieuse multiplicité des sujets dont s'occupe le législateur. Les questions les plus hautes et les plus infimes, il les étudie avec la même conscience et il met à les résoudre le zèle réfléchi qu'il apporte en toute chose.... Tantôt, c'est une page qu'il ajoute à un vieux code national d'un peuple, à la suite d'une délibération particulièrement solennelle ; tantôt, ce sont des édits d'un caractère général que les commissaires royaux font connaître de canton en canton ; tantôt encore, ce sont des mesures de circonstance prises pour résoudre certaines difficultés locales. Parfois, le monarque se borne à faire des recommandations paternelles qui ressemblent à des homélies bien plutôt qu'à des lois ; d'autres fois, c'est sous forme de questions pressantes et sévères aux délinquants que sont exprimées les pensées du souverain. Mais sous quelque aspect qu'elles se présentent, toujours elles nous font admirer l'universelle attention d'un génie supérieur, à qui aucun des intérêts supérieurs de l'humanité ne reste étranger ¹ ».

Toutes les entreprises de la vie nationale, Charlemagne les encouragea et parfois en prit l'initiative, avec le désir de promouvoir le bien-être et la civilisation. Pour favoriser le commerce, il fit tracer tout un réseau de routes, commença un canal du Rhin au Danube par la jonction de l'Altmuehl à la Regnitz, construisit, au prix de dix ans d'efforts, un pont sur le Rhin, à Mayence.

A l'agriculture il donna un magnifique manuel avec son Capitulaire *de villis*, « qui constitue presque un traité

1. *Ibid.*, p. 261.

d'économie rurale et restera, sous ce rapport, une des preuves les plus éclatantes de sa supériorité intellectuelle. Grâce à lui, « le siècle de Charlemagne fut un des grands siècles de l'histoire de l'agriculture.... C'est alors notamment que les cultivateurs francs apprirent à connaître l'assolement triennal, progrès considérable dans les relations de l'homme avec la pratique de la terre.... Tous les ans, des essaims de travailleurs se répandaient dans les solitudes vierges pour y créer de nouvelles ruches de population. Partout, la forêt primitive s'éclaircissait : de larges clairières trouaient ses profondeurs jusqu'alors inaccessibles et devenaient les emplacements des villages futurs. .. Les grands fauves qui s'y promenaient jadis comme les rois de la solitude, reculaient devant l'homme, en reconnaissant leur maître ; l'ours et l'aurochs se retiraient définitivement, chassés par le bruit du travail humain. »

Dans le domaine intellectuel, c'était la même activité pour le progrès et la civilisation. Charlemagne n'avait pas appris à écrire dès son jeune âge, et cependant « il fut le directeur des études de son siècle et le promoteur de toute une littérature. » Etudiant toute sa vie, il était parvenu lui-même à une culture supérieure. « Outre sa langue maternelle, il maniait parfaitement la latine et savait assez bien la grecque ; il était versé dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité profane et sacrée. Tous les problèmes intellectuels le passionnaient. Il discutait avec la même ardeur des questions d'accentuation et des difficultés de théologie. Il avait la passion des manuscrits et en fit exécuter de magnifiques pour la bibliothèque de son palais. L'instruction qu'il aimait tant pour lui-même, il la propagea de toutes manières. Dans son propre palais, il avait institué une académie, à laquelle il convoqua des écrivains et des savants de tous pays, et une école où était instruite l'élite de la nation. Il multiplia les écoles sur tout le territoire de l'Empire : ce fut alors que surgirent, l'une après

l'autre, les brillantes écoles d'Orléans, de Reims, de Lyon, de Salzbourg, de Fulda, de Liège et tant d'autres qui jetèrent un si vif éclat au x^e siècle et qui ne devaient s'éclipser que vers le xii^e, à l'apparition des Universités¹. » On nous parle sans cesse des bienfaits de l'enseignement populaire dans les écoles gratuites, et on en fait honneur à la troisième République. Un évêque, Théodulphe d'Orléans, et Charlemagne ont inventé ces écoles, mille ans avant Jules Ferry. Voici en effet ce que disait, d'accord avec le grand empereur, l'évêque d'Orléans, Théodulphe : « Que les prêtres des bourgs et des villages tiennent des écoles. Et si un fidèle veut leur confier ses enfants, qu'ils ne refusent pas de les accueillir et de les enseigner. Au contraire, qu'ils mettent la plus grande charité à les instruire, se souvenant de cette parole divine : « Ceux qui auront été enseignés brilleront comme la splendeur du firmament et ceux qui en auront instruit plusieurs dans les voies de la justice resplendiront comme les étoiles dans toute l'éternité. » (Daniel xii, 3). En s'acquittant de cette tâche, ils ne demanderont pas de salaire et n'en accepteront pas, excepté ce que les parents voudront bien leur offrir spontanément, comme marque de reconnaissance². »

Voilà ce que les manuels laïques auraient dû nous dire et ce qu'ils ont eu grand soin de cacher. Ils insistent sur les rigueurs déployées par Charlemagne en Saxe, mais ne parlent pas des bienfaits qu'il a répandus sur tous les peuples ; il leur plaît de le traiter en barbare et ils taisent toutes ses grandes œuvres civilisatrices. Ces Vandales d'un nouveau genre s'appliquent, par le mensonge et la dissimulation de la vérité, à détruire ainsi l'une de nos grandes gloires nationales parce qu'elle a, à leurs yeux, le tort d'être chrétienne. Il suffit de remettre en lumière les faits que, de parti-pris, ils passent sous silence, pour

1. *Ibid.*, p. 290.

2. SIMONIS, *Concilia Galliarum* II, 210

rendre à Charlemagne son titre de bienfaiteur de l'humanité. Ce barbare a été, quoi qu'en dise M. Calvet, l'un des grands artisans de la civilisation, et cette civilisation qu'il a répandue si largement à travers l'Europe, il est allé la puiser aux pures sources de l'Évangile, qui par lui a régné sur le monde.

BIBLIOGRAPHIE

OZANAM. *La civilisation chrétienne chez les Francs.*

KURTH. *Les origines de la civilisation moderne.*

VETAULT. *Charlemagne.*

XVIII

Révoltes sous Louis le Pieux.

CALVET (Cours supérieur, p. 18).

« Les Francs, qui ne voulaient pas être gouvernés par les gens d'Église, se révoltèrent plusieurs fois.

SOMMAIRE. — Affirmation de pure fantaisie. — Les chefs de l'Église se retrouvent pour la plupart dans les armées qui attaquent Louis le Pieux. — Raison de ces révoltes : désir de sauvegarder l'unité de l'Empire compromise par les divers partages opérés par l'Empereur. — Aucune trace d'anticléricisme dans des mouvements favorisés par le pape et les évêques.

Cette affirmation de M. Calvet est de la pure fantaisie ; une simple observation suffira à en montrer la fausseté complète. Si les révoltes des Francs contre Louis le Débonnaire avaient eu pour cause leur désir de secouer le joug des gens d'Église, ceux-ci se seraient tous rangés du côté de Louis le Pieux, et rares auraient été ceux qui auraient fait cause commune avec les rebelles. Or c'est le contraire que nous remarquons : malgré sa piété, malgré sa déférence pour l'Église, les hauts prélats, les papes eux-mêmes se déclarent presque toujours pour les révoltés contre Louis le Pieux.

La première révolte des fils de Louis le Pieux éclata en 829, lorsque l'Empereur refit l'acte de partage de 817, afin de donner une part de ses possessions à son jeune fils Charles. Le remaniement territorial qui fut promulgué cette année-là, à la diète de Worms, arma Lothaire et Louis le Germanique contre leur père. Or nous trouvons à leurs côtés Hilduin, abbé de Saint-Denis, Jessé, évêque

d'Amiens, et Wala, abbé de Corbie. Deux ans après, un nouveau partage amène les mêmes révoltes, et de nouveau les représentants les plus qualifiés du haut clergé prennent parti contre Louis le Pieux, en faveur des rebelles. Le plus irrité des prélats était aussi le plus considérable ; c'était l'archevêque de Lyon, Agobard. Enfin le pape lui-même, Grégoire IV, passa les Alpes, malgré son grand âge, pour apporter son appui à Lothaire contre son père, et lorsque, en 833, l'Empereur fut déposé, à la diète de Compiègne, ce fut sous la présidence de Lothaire et en présence « des évêques les plus respectés et les plus glorieux, du collège des abbés et des comtes et du peuple de condition inférieure ¹. » Celui qui formula contre lui l'acte d'accusation fut Ebbon, archevêque de Reims. « Une liste de griefs dressée par les évêques fut ensuite mise sous les yeux de Louis, « afin qu'il vit comme dans un miroir l'horreur de ses actes » (Agobard) ; et lorsqu'il en eut reconnu la justesse, les mêmes évêques rédigèrent et signèrent séparément un acte par lequel ils le déclaraient coupable ². »

Où voit-on en tout cela que les Francs se soient révoltés contre Louis le Pieux « parce qu'ils ne voulaient pas être gouvernés par les gens d'Eglise ? »

En réalité, les révoltes sont dirigées non contre l'Eglise, mais par elle.

Et la raison en est bien simple. L'Eglise franque et l'Eglise romaine étaient restées fidèles à l'idéal de Charlemagne qu'elles défendaient contre toute atteinte ; elles s'efforçaient donc de préserver l'unité de l'Empire de la dissolution qui le menaçait de toute part. Or les partages que Louis le Pieux fit subir à plusieurs reprises à son Empire brisaient cette unité et par là même étaient

1. KLEINCLAUSZ. *L'empire carolingien, ses origines et ses transformations*, p. 305 et suiv.

2. *Ibid.*, p. 317.

odieux à l'Église ; ce sont les actes qu'Agobard, archevêque de Lyon, et Ebbon, archevêque de Reims, lui reprochèrent avec une si grande énergie.

On voit par là combien l'affirmation de M. Calvet est loin de la vérité ; elle en est exactement la contre-partie ; c'est un contre-sens historique.

Faut-il y voir un mensonge perpétré de parti-pris pour induire des enfants en erreur ? Non ! ce contre-sens est l'effet d'une légèreté d'esprit étrange. On a vu, dans l'histoire, des révoltes contre un Empereur surnommé le Pieux, et, sans pousser plus loin les recherches, on en a conclu que ces révoltes avaient été dirigées contre la piété de l'Empereur et contre l'ascendant que cette piété devait donner à l'Église. On a été suggestionné par ces empiètements du pouvoir clérical que le pouvoir civil et laïque doit s'appliquer à réprimer, et on a transporté au règne de Louis le Pieux les préoccupations du ministère de M. Combes. Et voilà à quelles aberrations on arrive lorsqu'au lieu de se laisser conduire par les faits et les textes on est guidé aveuglément par l'esprit de système et de secte.

BIBLIOGRAPHIE

KLEINCLAUSZ. *L'empire carolingien, ses origines et ses transformations*

XIX

L'an mil.

BROSSELETTE (Cours moyen, p. 30).

On dit même qu'en l'an mil, les hommes accablés attendaient la fin du monde. Échappés à cette crainte, ils se mirent à bâtir en grand nombre des cathédrales, des églises, des couvents. Le clergé devint alors très puissant.

DEVINAT (Cours moyen, p. 10).

Vers l'an mil, une affreuse famine désola le royaume et chacun crut à la prochaine fin du monde.

GAUTHIER et DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 30).

La fin du monde était prédite pour l'an mil.

(Cours moyen, p. 7). Les gens à cette époque sont si malheureux qu'ils croient à la fin prochaine du monde. L'an mil, une grande partie des nobles, par terreur de la damnation éternelle, donnent à l'Église leurs fiefs, pensant se sauver ainsi. Dès lors, immensément riche, l'Église devient la base de toute souveraineté.

GUIOT et MANE (Cours moyen, p. 44).

L'an mil approche. Une croyance universellement répandue fixe à cette époque la fin du monde ; le seigneur féodal est pris de peur... il donne tout à l'Église, châteaux, terres et serfs.

Ibid. p. 47. Devoir : l'Église au Moyen-Age. Plan : 1^o l'Église devenue riche grâce à la terreur de l'an mil.

SOMMAIRE. — Les terreurs de l'an mil, légende née au XVI^e siècle, propagée de nos jours par des historiens peu au courant et par des pamphlétaires anticléricaux. — Mauvaise interprétation des documents. — Aucun texte du X^e siècle ne fait allusion à la fin du monde prochaine. — Aux environs de l'an mil, les hommes se conduisent comme si le monde devait durer. — Ignorance ou mauvaise foi de ceux qui exploitent contre l'Église une croyance qui n'a pas existé.

Depuis la fin du xvi^e siècle, beaucoup d'historiens ont cru aux terreurs de l'an mil : d'après eux, les populations de l'Europe entière qui vécurent au x^e siècle, auraient cru que l'an mil verrait la fin du monde et tous les bouleversements prédits par l'Évangile pour cette terrible échéance ; elles s'y seraient préparées dans la terreur et, pour racheter le pardon de leurs fautes, elles auraient abandonné presque tous leurs biens à l'Église. L'inspirateur de nos faiseurs de manuels, Michelet, a donné tête baissée dans cette légende, sans chercher à en éprouver la valeur historique ; elle répondait trop bien à son esprit apocalyptique et à son imagination malade, avide de scènes tragiques et de tableaux aux couleurs heurtées et éclatantes. C'est en termes mélodramatiques qu'il raconte les angoisses du peuple, le moment terrible où le monde allait s'effondrer dans le feu et le chaos.

Les historiens anticléricaux ont fait écho à Michelet ; car dans ces frayeurs chimériques de l'an mil, ils voulaient prendre l'Église en faute, convaincre d'erreur ceux de ses prophètes qui avaient annoncé de bonne foi la fin du monde, mais surtout jeter le discrédit sur la propriété ecclésiastique démesurément agrandie, en l'an mil, par l'exploitation de la crédulité populaire, à la faveur d'une erreur qui, profitant à l'Église, avait toutes les apparences d'une supercherie intéressée. Henri Martin, Duruy, Flammarion renchérirent sur les affirmations de Michelet et insistèrent sur le prétendu profit que retira l'Église des terreurs de l'an mil. Enfin nos modernes anticléricaux s'empressèrent de relever chez ces historiens cette nouvelle preuve de l'indignité de l'Église, et les débitèrent aux simples sous forme d'articles de journaux, de conférences, de pamphlets historiques et d'images. « L'enseignement patriotique par l'image, » œuvre maçonnique par excellence, a édité une gravure sur l'an mil. « Que voyons-nous ? Des êtres humains à demi nus, aux longs cheveux embroussaillés, à la barbe hirsute. La faim a creusé leurs

visages et enfoncé leurs yeux. Ici un vieillard dévore des racines, là des hommes viennent de déterrer un cadavre pour le manger ; des os, horribles à voir, gisent à leurs pieds.... Plus loin, sur le seuil d'un monastère, des moines énormes et repus se tiennent. Voici l'abbé, la crosse en main qui reçoit des fruits, des oies grasses, des poulets dodus. A côté de lui, un moine, un bâton à la main, relève ses manches pour frapper à tour de bras sur des miséreux qui sollicitent les miettes du festin, sur une femme dont l'enfant expire à ses pieds, cependant qu'arrivent, du fond de la campagne, de longues théories de manants surchargés de victuailles¹. » Voilà où nos manuels sont allés chercher leurs affirmations.



Or ces assertions des historiens anticléricaux, des pamphlétaires et des manuels laïques sont purement imaginaires : elles rapportent et exploitent des légendes qui ont fait leur première apparition à la fin du xvi^e siècle, c'est-à-dire *sept cents* ans après les prétendus événements qu'ils racontent. Elles sont la preuve de ce manque absolu de critique que nous avons maintes fois relevé chez les auteurs de manuels laïques et chez les écrivains qui leur tiennent lieu d'oracles. En les reproduisant, MM. Brossette, Devinat, Gauthier et Deschamps, Guiot et Mane prouvent une fois de plus qu'ils ne sont pas au courant des résultats actuels de la science historique et qu'ils acceptent aveuglément, sans le moindre contrôle, les légendes les plus grossières, pourvu qu'elles puissent nuire à l'Église.

En interrogeant les documents et les chroniques de l'époque, la science moderne a constaté que les terreurs de l'an mil n'ont pas existé.

1. DUVAL. *Les terreurs de l'An Mil*, p. 23.

Elle a examiné tout d'abord les dix textes où l'on a vu des preuves de cette croyance à la fin du monde. Or les uns, antérieurs d'un siècle à l'an mil, parlent en termes vagues du cataclysme final, comme l'ont fait de tout temps certains mystiques¹; d'autres ont été mal interprétés²; d'autres parlent bien de la fin du monde, mais il est prouvé qu'ils ont été écrits après l'an mil³. Enfin plusieurs sont apocryphes et ne méritent aucune confiance. En réalité, aucun document antérieur à l'an mil ne nous dit formellement que le monde attendait pour cette date sa fin.

En revanche, une multitude de documents parlent de prodiges, de calamités qui se sont produits à la fin du x^e siècle, sans faire le moins du monde allusion à cette croyance; ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire si elle avait vraiment existé. Dans sa savante histoire de Robert le Pieux, l'un de nos meilleurs historiens du Moyen Age, M. Pfister, professeur à la Sorbonne (et protestant), l'affirme énergiquement: « De 970 à l'an mil, dit-il, absolument aucun texte ne nous autorise à dire que les hommes, quittant tout travail, n'attendaient que la catastrophe finale⁴. » Nous avons cent cinquante bulles de papes

1. Comme par exemple le Concile de Trosly de 909, LABBE, *Concilia*, IV, 520.

2. Comme par exemple le *Libellus de Antechristo* du moine Adson (MIGNE, *Patrol. latine*, tome 101,) où il est dit que la fin du monde viendra après l'Antéchrist, mais qu'on ne sait quand viendra l'Antéchrist lui-même.

3. La plupart des historiens qui parlent de l'an mil s'appuient sur un texte du moine Raoul Glaber. Or le texte en question fait allusion à des faits qui se sont passés en 1033. D'ailleurs, Raoul Glaber est un exalté dont les affirmations ne doivent jamais être acceptées que sous bénéfice d'inventaire.

De même, le texte des *Annales de Quedlimbourg* que l'on allègue souvent, se rapporte à l'an 1014, et les *miracles des Ayeul*, au milieu du XI^e siècle, cinquante ans après l'an mil. La croyance à la fin prochaine du monde que l'on relève, d'ailleurs à tort, dans ces documents, serait postérieure à l'an mil.

4. *Essai sur le règne de Robert le Pieux*, p. 282.

expédiées pendant ces trente ans : aucune ne fait allusion même de la façon la plus vague à la fin prochaine du monde. Vingt conciles se sont tenus de 990 à 1.000 ; aucun ne parle de cette date fatale ; tous au contraire légifèrent pour les années qui suivront l'an mil, preuve que les évêques ne croyaient pas au brusque arrêt de la vie à cette date. C'est ainsi que le concile de Rome de 998 inflige au roi Robert une *pénitence de sept ans*, par conséquent jusqu'en 1.005¹. Voilà comment l'Eglise annonçait la fin du monde !

Pour prouver l'universalité de cette croyance, Michelet nous dit que les hommes s'enfermaient dans l'inaction d'un morne désespoir : « Ce n'était plus la peine de se battre ou de faire la guerre pour cette terre maudite qu'on allait quitter². » Or c'est tout le contraire qui se passe ; les guerres se poursuivent, aux alentours de l'an mil avec la même intensité qu'auparavant et qu'après.

Le roi Robert le Pieux luttait alors contre le comte d'Anjou, Foulques Nerra, et contre Aldebert de Périgord ; en 997, les paysans normands se soulèvent et s'organisent pour se protéger à l'avenir contre les réactions féodales ; l'auraient-ils fait s'ils avaient attendu dans les trois ans la fin du monde ? En 990, au Puy, en 998 dans une ville dont le nom ne nous est pas parvenu, en l'an 1000, à Poitiers, des conciles établissent pour les années qui vont suivre les réglemens de la Paix de Dieu ; l'auraient-ils fait si la croyance à la fin imminente du monde avait été générale ?

Un autre signe plus important témoigne que jamais ces terreurs n'ont existé. Dans les années qui précèdent immédiatement l'an 1000, on commence des constructions civiles ou religieuses qui ne seront terminées qu'au bout de nombreuses années, c'est-à-dire après l'an mil, et qui supposent que la vie militaire, la vie civile et la vie religieuse se poursuivront encore longtemps après cette

1. MANSI, *Concilia*, 235 et 255.

2. MICHELET, *Histoire de France*

échéance. En 990, Hugues Capet fait construire les remparts de Laon ; en 996, il fait fortifier Abbeville. Dans la seule année 997, nous relevons la fondation des monastères de Néanfle-le-Vieux au diocèse de Chartres ; des SS. Gervais et Protais au diocèse de Mende, la restauration de Saint-Etienne de Beauvais, la construction des églises de Saint-Sever en Béarn, de Bray-sur-Seine, de Morienvail en Valois, d'Ahun au diocèse de Limoges, de Saint-André de Villeneuve près d'Avignon. En 998, on reconstruit les cathédrales d'Orléans et de Senlis, les abbayes de Montmajour près d'Arles, de Moutier-en-Der en Champagne, de Saint-Vincent du Mans. « Bref, de 950 à 1000 et en France seulement, près de cent vingt abbayes ou monastères célèbres furent construits ou réparés de toutes parts ¹. » Encore une fois, aurait-on élevé des fortifications, des églises et des abbayes si tout avait dû être détruit, dans les deux ans, par le cataclysme final ? En réalité, l'humanité vit, agit, prépare l'avenir, fait des plans et des projets à longue échéance, comme ayant encore devant elle un temps illimité de vie.

Mais alors que devient cette fameuse terreur de l'an mil que l'on nous représente comme universelle et qui, d'après Michelet, paralysait toute activité militaire, intellectuelle, matérielle ? C'est, dit M. Pfister, « une légende entièrement contraire à la vérité. Toujours, après comme avant l'an mil, le roi Robert a agi comme si le monde devait durer encore longtemps ; il a jeté en terre les semences d'une moisson que ses successeurs devaient cueillir. ². » Et cette même constatation est faite par un autre maître de l'histoire du Moyen Age, M. Noël Valois, membre de l'Institut : « A part des cas exceptionnels, la chrétienté, en général, prêta une attention médiocre aux menaçantes prédictions que certains oracles lui faisaient entendre, et même au x^e siècle, aux approches de cet an mil que la

1. DUVAL, *op. cit.*, 61

2. PFISTER, *op. cit.*, 334.

légende représente comme un terme fatal attendu dans l'an-goisse par les populations, on ne trouve aucune trace d'un abattement général, d'une torpeur résignée ou d'un accablement fébrile, comme il s'en manifesterait assurément chez un peuple persuadé qu'il arrive au terme de son existence¹.»

Mais si les terreurs de l'an mil n'ont pas existé, l'Eglise n'a pas pu les exploiter et en tirer parti; elle ne leur a pas dû les biens considérables qu'elle a reçus des princes et des humbles; elle n'a pas bâti des églises et des monastères en profitant de la crédulité populaire et de frayeurs imaginaires. Elle n'a pas commis cette grande escroquerie qui aurait consisté à affoler le peuple de craintes chimériques et frauduleusement entretenues. Mais alors que mettront les élèves dans le « devoir » que leur donnent MM. Guiot et Mane sur *l'Eglise devenue riche grâce à la terreur de l'an mil*?

Nous leur conseillerions de répondre ainsi: « La terreur de l'an mil n'ayant pas existé, l'Église ne lui a dû aucune richesse, et ceux qui continuent à affirmer ces terreurs et le parti qu'en aurait tiré le clergé, sont ou bien des ignorants qui ne sont pas au courant du mouvement historique moderne ou des calomniateurs qui persistent à propager une légende fausse, et qu'ils savent fausse, pour combattre l'Eglise par le mensonge; dans l'un et dans l'autre cas, ils ne méritent aucune confiance. »

BIBLIOGRAPHIE

F. DUVAL. *Les terreurs de l'an mil.*

DOM PLAINE. *Les prétendues terreurs de l'an mil.* (*Revue des questions historiques*, 1873).

J. ROY. *L'an mil. Formation de la légende de l'an mil.*

NOEL VALOIS. *De la croyance à la fin du monde au Moyen-Age.* Lecture faite à la séance publique annuelle de l'Institut de Franco. 1904.

1. NOEL VALOIS. *Communication à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*; citée par M. Duval, p. 69.

La féodalité, les seigneurs féodaux.

BUSSOLETTE (Cours moyen, p. 17).

Les barons féodaux étaient brutaux et farouches ; quelques-uns n'étaient pas moins féroces que les Huns venus jadis en Gaule.

p. 18 Image I représente un château féodal avec cette légende : *« son gibet, ses souterrains, ses oubliettes attendent ceux qui ont le malheur de déplaire au seigneur. »*

Image II représente un baron féodal avec cette légende : *« Foulques le Noir, comte d'Anjou, a tué sa femme, pillé des couvents, incendié des églises massacré sans pitié ses ennemis : saisi de la peur de l'enfer, il va à Jérusalem pour obtenir son pardon.*

GUIOT et MAXE (Cours supérieur, p. 79).

Souvent accompagné de ses hommes d'armes, (le seigneur) guerroyait contre les seigneurs voisins ; il vit uniquement de brigandage, pille les chaumières, détrousse les voyageurs ; la guerre, toujours la guerre, voilà ce que rêve cet homme épaïs et brutal... ses plaisirs sont barbares.

p. 80... *Que de charges pèsent sur ce misérable (le serf) ! il construit gratuitement les routes, il creuse les fossés, il aide à élever les fortifications du château. Dieu sait si le tyran abuse !... Souvent la chaumière est brûlée, chaque année les moissons sont saccagées... réduit à se nourrir d'herbes, d'animaux immondes, les misérables se révoltent.*

Cours moyen, p. 36. (Cf. aussi Cours élémentaire, p. 34).

Le seigneur est un guerrier brutal, cruel, ignorant ; la guerre est son unique occupation... p. 37, il foule les moissons durées ; il sème partout la ruine... p. 38. Le serf a moins de valeur qu'une bête.

Cours élémentaire, pp. 34 et 35.

Le serf vit comme un lièvre poltron ; toujours il a l'oreille tendue ; au premier signal, il s'enfuit avec sa femme.... il vit dans l'épouvante.

(Cours moyen, p. 35). *La féodalité est une époque excessivement malheureuse... un affreux régime.*

CALVET (Cours moyen, p. 23.)

On se demande comment un pareil régime a pu durer plusieurs siècles.

DELABAT (Cours moyen p. 11),

Image I : Château féodal avec donjon et, au pied, des cabanes
légende : « *Le serf est réduit à débiter l'écorce des arbres, l'herbe des prairies.* »

Image III : Serf curant les fossés du château, avec cette légende : « *il cure les fossés du château ; il passe ses nuits à en battre l'eau pour faire taire les grenouilles qui troublent le sommeil du maître.*

SOMMAIRE. — Exagérations heurtant le bon sens et la vérité historique. — Raisons données par Taine pour expliquer la féodalité. — Les abus incontestables de la féodalité ne doivent pas faire oublier ses services. — Seigneurs féodaux amis de l'ordre et de la justice poursuivant les pillards. — Œuvres de charité et d'assistance créées par la féodalité. — Hôpitaux, léproseries. — Seigneurs féodaux lettrés. — Troubadours du Midi. — Les Cours féodales et les troubadours. — Les seigneurs féodaux et la poésie du Nord de la France. — Seigneurs féodaux écrivains : Villehardouin, Joinville.

M. Calvet se demande dans l'un de ses manuels « comment la féodalité a pu durer plusieurs siècles, » et cette énigme devant laquelle sa science se déclare confondue, lui donne le sentiment du mystère. Si en effet le régime féodal a présenté les traits sous lesquels les manuels le décrivent, si tous les seigneurs étaient « brutaux et farouches et parfois aussi féroces que les Huns » (Brossolette), s'ils passaient tout leur temps à fournir de victimes le gibet, les souterrains et les oubliettes, comme nous le montre une image mélodramatique de M. Brossolette, ou à vivre de brigandage, piller les chaumières, détrousser les voyageurs, « fouler les moissons dorées, » et semer partout la ruine, comme nous le racontent MM. Guiot et Mane,

M. Calvet a raison et nous sommes en présence d'un mystère. Comment un pareil régime a-t-il pu durer plus de cinq siècles ? Les Français du XVIII^e siècle étaient fort patients ; ils ont fait cependant la Révolution contre un ensemble de coutumes bien moins dures que celles que nous venons d'énumérer. Les Français de nos jours, encore plus pacifiques puisqu'ils ont supporté « le régime abject » qu'a décrit l'un de ses représentants, M. Millerand, ne s'accommoderaient quand même pas longuement des horreurs accomplies par la féodalité pendant cinq siècles... si nous en croyons les manuels. C'est même à se demander comment la race humaine a pu échapper à cette mise en coupe réglée dont, paraît-il, elle a été si longtemps victime ! Un pareil régime aurait dû ruiner à jamais l'agriculture, le commerce, décimer les populations et finalement se détruire lui-même, comme ont fait ces Huns auxquels M. Brossolette compare les seigneurs.

Or il n'en a rien été. Comment l'expliquer ?

La clef de cette énigme pourrait être plus facile à trouver que ne le suppose M. Calvet. S'il est démontré que ces actes de tyrannie, de brigandage et de cruauté étaient moins nombreux qu'on nous le dit, que tous les seigneurs n'étaient pas forcément des brutes et des Huns, que beaucoup même étaient cultivés et bons, et qu'enfin la féodalité a pu rendre quelques services, le mystère s'éclaircira peu à peu, jusqu'à devenir très facilement explicable.

Que M. Calvet se rassure donc et qu'il approfondisse ailleurs que dans les délires de Michelet l'histoire de la féodalité. Il découvrira qu'il en a été d'elle comme de tous les régimes. Elle s'est créée parce qu'elle répondait à un besoin social et qu'elle était l'expression naturelle de son temps ; elle s'est maintenue tant qu'elle a rendu des services ; enfin, lorsque ses abus l'ont emporté sur ses bienfaits au point de les faire oublier, elle a décliné, et, sous les coups combinés du Tiers-Etat et de la royauté, elle est devenue cette noblesse domestiquée qui encombrait, à

l'affût de faveurs, les antichambres de la royauté absolue. C'est la théorie qu'a mise en lumière un homme dont nul ne contestera la vaste intelligence, qui a été aussi grand historien que grand écrivain et grand philosophe, Taine, dans son *Ancien Régime*.

Dès les premières pages de ce livre, il montre, en un magnifique tableau, la mission sociale qu'a remplie la féodalité, et par là, la raison d'être de son existence, répondant ainsi d'avance au problème qu'a posé M. Calvet mais que sa courte science et ses préjugés n'ont pas su résoudre.

« Après Charlemagne, dit-il¹, tout s'effondre (avec la dissolution de l'empire carolingien). Il n'y a plus d'hommes de guerre à partir de la bataille de Fontanet. Pendant un demi-siècle, des bandes de quatre ou de cinq cents brigands (les Normands) viennent impunément tuer, brûler, dévaster tout le pays. Mais par contre-coup, à ce moment même, la dissolution de l'Etat suscite une génération militaire. Chaque petit chef a planté solidement ses pieds dans le domaine qu'il occupe ou qu'il détient; il ne l'a plus en prêt ou en usage, mais en propriété et en héritage. C'est sa manse, sa bourgade, sa comté, ce n'est plus celle du roi; il va combattre pour la défendre. A cet instant, le bienfaiteur, le sauveur est l'homme qui sait se battre et défendre les autres, et tel est effectivement le caractère de la nouvelle classe qui s'établit. Dans la langue du temps, le noble est l'homme de guerre, le soldat (*miles*), et c'est lui qui pose la seconde assise de la société moderne (la première ayant été posée par le clergé).

» Au x^e siècle, peu importe son extraction! Souvent c'est un comte carlovingien, un bénéficiaire du roi, le hardi propriétaire d'une des dernières terres franches. Ici, c'est un évêque guerrier, un vaillant abbé, ailleurs un païeu converti, un bandit devenu sédentaire, un aventurier

1. TAINE. *L'ancien régime*, pp. 9-13

qui a prospéré, un rude chasseur qui s'est nourri longtemps de sa chasse et de fruits sauvages. Les ancêtres de Robert le Fort sont inconnus et l'on racontera plus tard que les Capétiens descendent d'un boucher de Paris. En tout cas, le noble, alors, c'est le brave, l'homme fort et expert aux armes qui, à la tête d'une troupe, au lieu de s'entourer et de payer rançon, présente sa poitrine, tient ferme et protège par l'épée un coin du sol. Pour faire cet office, il n'a pas besoin d'ancêtres, il ne lui faut que du cœur, il est lui-même un ancêtre; on est trop heureux du salut présent qu'il apporte pour le chicaner sur son titre.

» Enfin, après tant de siècles, voici dans chaque canton des bras armés, une troupe sédentaire capable de résister à l'invasion normande; on ne sera plus en proie à l'étranger. Au bout d'un siècle, cette Europe que saccageaient des flotilles de barques à deux voiles, va jeter deux cent mille hommes armés sur l'Asie (croisades) et désormais, au Nord et au Midi, en face des Musulmans (Espagne), en face des païens (pays scandinaves et haltiques), au lieu d'être conquise, elle conquiert. Pour la seconde fois, une figure idéale se dégage après celle du saint, celle du héros, et le nouveau sentiment, aussi efficace que l'ancien, groupe aussi les hommes en une société stable (la féodalité).

» Celle-ci (la féodalité) est une gendarmerie à demeure où, de père en fils, on est gendarme. Chacun y naît avec son grade héréditaire, son poste local, sa solde en biens fonds, avec la certitude de n'être jamais abandonné par son chef. *En ce temps de guerre permanente, un seul régime est bon, celui d'une compagnie devant l'ennemi, et tel est le régime féodal; par ce seul trait, jugez des périls auxquels il pare, et du service auquel il est astreint.* « En ce temps-là, dit la chronique générale d'Espagne, les rois, comtes, nobles et tous les chevaliers, afin d'être prêts à toute heure, tenaient leurs chevaux dans la salle où ils couchaient avec leurs femmes. » Le vicomte, dans la tour qui défend l'entrée de la vallée ou le passage du gué, le marquis jeté

en enfant perdu sur la frontière brûlée, sommeille la main sur son arme. Sa maison n'est qu'un camp et un refuge; on a mis de la paille et des tas de feuilles sur le pavé de la grande salle; c'est là qu'il couche avec ses cavaliers, ôtant un éperon quand il a chance de dormir, les meurtrières laissent à peine entrer le jour; c'est qu'il s'agit avant tout de ne pas recevoir des flèches. Tous les goûts, tous les sentiments sont subordonnés au service; il y a tel point de la frontière européenne où l'enfant de quatorze ans est tenu de marcher, où la veuve, jusqu'à soixante ans, est forcée de se remarier. Des hommes dans les rangs pour combler les vides, des hommes dans les postes pour monter la garde! voilà le cri qui sort à ce moment de toutes les institutions, comme l'appel d'une voix d'airain.

» *Grâce à ces braves, le paysan est à l'abri.* On ne le tuera plus, on ne l'emmènera plus captif avec sa famille, par troupeaux, la corde au cou. Il ose labourer, semer, espérer; en cas de danger, il sait qu'il trouvera un asile pour lui, pour ses grains et pour ses bestiaux, dans l'enclos de palissades au pied de la forteresse. Par degrés, entre le chef militaire du donjon et les anciens colons de la campagne ouverte, la nécessité établit un contrat tacite qui devient une coutume respectée. Ils travaillent pour lui, cultivent ses terres, font ses charrois, lui paient des redevances, tant par maison, tant par tête de bétail, tant pour hériter ou vendre: il faut bien qu'il nourrisse sa troupe. Mais ces droits acquittés, il a tort, si par orgueil ou avidité, il leur prend quelque chose de plus.

» Quant aux vagabonds, aux misérables qui, dans le désordre et la dévastation universelle, viennent se réfugier sous sa garde, leur condition est plus dure; la terre est à lui puisque, sans lui, elle serait inhabitable; s'il leur en accorde une parcelle, si même il leur permet seulement d'y camper, s'il leur donne du travail ou des semences, c'est aux conditions qu'il édicte. Ils seront ses serfs ses

maïumortables ; quelque part qu'il aillent, il aura le droit de les ressaisir et ils seront de pères en fils ses domestiques applicables au métier qu'il lui plaira, taillables et corvéables à sa merci, ne pouvant rien transmettre à leur enfant que si celui-ci, « vivant à leur pot », peut, après leur mort, continuer leur service. « Ne pas être tué, dit Stendhal, et avoir l'hiver un bon habit de peau, tel était pour beaucoup de gens le suprême bonheur au x^e siècle. » Quand on se représente un peu nettement la condition des hommes, en ce temps-là, on comprend qu'ils aient accepté de bon cœur les pires droits féodaux, même celui de marquetterie ; ce qu'on subissait tous les jours était pire encore. La preuve en est qu'on accourait dans l'enceinte féodale, sitôt qu'elle était faite. En Normandie, par exemple, dès que Rollon eut divisé les terres au cordeau et pendu les voleurs, les gens des provinces voisines affluèrent pour s'établir ; un peu de sécurité suffisait pour repeupler un pays.

» On vit donc, ou plutôt on recommença à vivre sous la rude main gantée de fer qui vous rudoie mais qui vous protège. Souverain et propriétaire, à ce double titre le seigneur garde pour lui la lande, la rivière, la forêt, toute la chasse ; le mal n'est pas grand, puisque le pays est à moitié désert et qu'il emploie tout son loisir à détruire les grandes bêtes fauves.

» Ayant seul des avances, il est le seul qui puisse construire le moulin, le four et le pressoir, établir le bac, le pont ou la rouie, endiguer l'étang, élever ou acquérir le taureau ; pour se dédommager, il en taxe ou en impose l'usage. S'il est intelligent et bon fermier d'hommes, s'il veut tirer meilleur profit de sa terre, il relâche ou laisse se relâcher par degrés les mailles du rets où ses vilains et ses serfs travaillent mal parce qu'ils sont trop serrés. L'habitude, la nécessité, l'accommodation volontaire ou forcée font leur effet ; à la fin, seigneurs, vilains, serfs et bourgeois, adaptés à leur condition, reliés par un intérêt

commun, font ensemble une société, un véritable corps. La seigneurie, le comté, le duché deviennent une *patrie* que l'on aime d'un instinct aveugle et pour laquelle on se dévoue. Elle se confond avec le seigneur et sa famille ; à ce titre, on est fier de lui, on conte ses grands coups d'épée, on l'acclame quand sa cavalcade passe dans la rue, on jouit par sympathie de sa magnificence. Lorsqu'il est veuf et sans enfants, on députe auprès de lui pour qu'il se remarie et que sa mort ne livre pas le pays à la guerre des prétendants ou aux convoitises des voisins. »

Voilà, esquissées avec autant de netteté que de vérité par l'un des plus grands historiens du XIX^e siècle, l'origine et la raison d'être de la féodalité : ces belles pages qui sont appuyées sur une multitude de faits et de documents, nous pouvons les résumer en ces quelques propositions :

1^o Dans l'anarchie qui a accompagné la dissolution de l'Empire carolingien et les grandes invasions du IX^e siècle (Normands, Sarrasins, Hongrois), s'est constituée une élite de propriétaires soldats, qui ont été les premiers seigneurs féodaux.

2^o Leur pouvoir s'est imposé parce qu'ils protégeaient les populations contre les maux de l'invasion et de la guerre et assuraient dans l'anarchie une certaine discipline sociale. C'est donc par les services qu'elle rendait que la féodalité a été acceptée.

3^o Par une sorte de « division du travail », les nobles féodaux se sont chargés de la guerre et de tout ce qui la concernait, de la police, de la justice et autres attributions des gouvernements disparus ; et en échange, on leur a payé les impôts dus jadis aux princes.

4^o Ces impôts étaient payés non seulement en argent — car il était rare —, mais en services personnels (corvée) ou en contributions en nature (dîmes et redevances sur toutes les productions).

5^o Les banalités ont été établies par le seigneur, comme des services publics que seul il pouvait entretenir.

Ainsi, ces usages que l'on se représente comme des monstruosité, des exemples inouïs de l'exploitation de l'homme par l'homme, lorsqu'on est ignorant, s'expliquent tout naturellement, quand on en a étudié l'origine et la raison d'être. Ils sont devenus abusifs, vexatoires, quand la féodalité ne rendit plus les services protecteurs des premiers temps ; mais à l'origine, ils étaient légitimes ; car ils étaient nécessaires à la vie et au salut de la société dont la féodalité avait assumé la défense et la protection.

La culture bornée des auteurs de manuels et leurs préjugés de primaires leur interdisaient ces larges vues sur l'histoire de la féodalité. Ils se sont trouvés condamnés à ne voir de cette institution que quelques excès inévitables dans la vie de toute institution humaine. Généralisant ensuite ces abus, les voyant à travers les verres grossissants et noirs que leur prêtait Michelet, ils nous ont présenté de la féodalité et des seigneurs féodaux la plus ridicule caricature. Et comme la féodalité elle-même a été le régime social et politique de la plus grande partie du Moyen Age, en la défigurant, ils se trouvent avoir défiguré en même temps plusieurs siècles de notre histoire.

C'est un volume tout entier que nous devrions écrire, si nous voulions opposer aux tableaux fantastiques de MM. Calvet, Brossolette, Guiot et Mane, la vraie physiologie de l'époque féodale. Nous nous contenterons de montrer la fausseté des traits avec lesquels ils ont essayé de nous la décrire.

« La féodalité, disent MM. Guiot et Mane, a été une époque excessivement malheureuse, un affreux régime. » C'est surtout à cause d'elle que revient si souvent dans les manuels cette phrase destinée à inspirer aux enfants l'horreur de cette époque : « Le Moyen Age a été misérable, la misère a régné au Moyen Age, ce fut alors pendant cinq siècles la « misère noire ». Et pourquoi en était-il ainsi ? parce que l'humanité avait été réduite en esclavage par les seigneurs qui exploitaient ses peines et ses

sueurs. Et pourquoi les seigneurs agissaient-ils ainsi? parce qu'ils étaient : 1° brutaux et farouches, 2° barbares et ignorants.

Que plusieurs d'entre eux aient en effet répondu à un signalement aussi peu flatteur, c'est certain; tous les régimes qui se succèdent en ce monde ont souvent de bien vilains représentants. Au fond de leur âme, MM. Guiot et Mane se doutent bien que même notre régime « démocratique et républicain », qui est pour eux le dernier terme du progrès humain, a des spécimens peu recommandables, pratiquant cyniquement l'exploitation de l'ignorance, de la sottise et de la faiblesse et faisant de la lutte pour la vie l'unique règle de l'existence. Qu'il y ait donc eu au Moyen Age des seigneurs abusant de leur force, tyrannisant les faibles, pressurant les malheureux, commettant des actes de rapine et de cruauté, c'est certain et d'ailleurs nullement étonnant. Mais ce qui serait vraiment extraordinaire, c'est que *tous* eussent été aussi abominables; car une pareille unanimité dans le mal, se perpétuant pendant plusieurs siècles, aurait été aussi inexplicable qu'une unanimité de saints, l'enfer, pas plus que le ciel, n'étant de ce monde terrestre. Ce simple raisonnement de bon sens suffirait donc à ruiner la thèse des manuels, en montrant en elle une conception simpliste et vraiment enfantine.

Mais quelques faits, empruntés aux documents et aux chroniques du Moyen Age, en montreront rapidement la fausseté historique.

1° Tous les seigneurs, nous dit-on, étaient des « guerriers cruels semant partout la ruine » (Guiot et Mane), des hommes « brutaux et farouches » (Brossolette). Or l'histoire du Moyen Age nous a conservé les souvenirs de princes fermes, justes, faisant régner autour d'eux la paix, l'équité et le bon ordre. Dans la série des comtes de Flandre, elle signale Robert II (1093-1111), « brave soldat qui passe sa vie sous la cotte de maille, sans être pourtant

un conquérant, et qui, l'année de sa mort, réunissait ses grands dans une assemblée générale et les obligeait à jurer la paix. » Protéger son fief contre toute attaque de l'extérieur et faire observer la paix à l'intérieur, tel était le programme de son gouvernement.

Son fils Beaudouin VII montra encore plus le souci de l'ordre. « A peine couronné, il convoque les seigneurs flamands à Arras, leur fait prêter une fois de plus, sur les reliques des saints, le serment de respecter l'ordre et édicte les peines les plus rigoureuses contre les perturbateurs de la paix. Défense à tous les Flamands de porter des armes, à moins qu'on ne soit bailli, châtelain ou officier du prince. Pour les coups et blessures la peine du talion. Pour la violation nocturne de domicile, l'incendie ou la menace d'incendie, la peine de mort.... Les officiers du comte qui ont commis des délits punissables d'une amende la paieront double.... Ce juge de paix très rude exécute lui-même ses arrêts et sa justice est des plus sommaires. Un noble a détrossé des marchands qui se rendaient à une foire : il le fait pendre, lui et ses complices, dans la prison de son château de Wynendale.... Son successeur Charles le Bon eut le même zèle pour la sécurité de ses sujets et la protection des faibles : « il témoignait aux classes déshéritées une préférence évidente ; d'où sa popularité et les plaintes naïves que sa mort suscita. » Le chroniqueur Gilbert raconte plusieurs traits de sa justice : « Un jour, dit-il, deux cents malheureux viennent trouver le comte pendant la nuit, se prosternent à ses pieds et le supplient de leur accorder, comme à l'ordinaire, son secours paternel. Ils demandent qu'on leur rende ce qu'on leur a pris : leur bétail, leur argent, les meubles de leur maison, tout ce qui leur a été volé par les neveux du prévôt de Saint-Donatien de Bruges et surtout par Bouchard. » Le lendemain, par arrêt de la justice coutale, Bouchard était mis au ban et sa maison livrée au feu. » Des actes de ce genre établirent la sécurité dans tout le

comté de Flandre et contribuèrent grandement au progrès du commerce et de l'industrie. Sous ce règne, disent les historiens flamands, la Flandre jouit d'un calme profond et d'une prospérité inouïe (1119-1127)¹.

Comme la Flandre, la Normandie eut une série de ducs justiciers faisant la police de leurs terres et punissant sévèrement ceux qui violaient les droits des faibles. Son premier duc, Rollon, a laissé dans l'histoire le souvenir d'un prince ennemi du désordre et assez ferme pour faire régner la paix publique. « Il garantit sûreté à toutes gens qui voudraient s'établir sur sa terre... assigna au peuple des droits, et des lois perpétuelles et contraignit chacun à les observer pacifiquement... Il établit une loi suivant laquelle tout homme qui prêtait assistance à un voleur était pendu comme le voleur lui-même... Un jour qu'après la chasse, il prenait son repas près d'une mare, dans une forêt voisine de Rouen, il suspendit ses bracelets d'or aux branches d'un chêne; les bracelets demeurèrent là trois années durant, sans que personne osât y toucher². » C'est par son bon gouvernement, dit de son côté la Chronique de Fontenelle, que « Rollon se concilia l'affection des gens de toute race et de tous métiers et fit un seul peuple de tant de gens de nations différentes³. Son illustre successeur, Guillaume le Conquérant se modela un siècle plus tard sur son exemple. Son biographe, Guillaume le Poitevin⁴ nous le décrit, protégeant les églises et les monastères, se faisant le défenseur de la veuve et de l'orphelin, l'appui des faibles et l'ennemi juré des méchants.

1. Ces faits sont empruntés à l'*Histoire de France*, de Lavisse t. 11, p. 1 (chapitre rédigé par Luchaire): Charles le Bon périt assassiné par ceux dont il avait réprimé les excès; il fut par conséquent martyr de son amour du bien public; l'Eglise l'a béatifié.

2. GUILLAUME DE JUMIÈGES, II, 18-20.

3. *Chronique de Fontenelle*.

4. GUILLAUME LE POITEVIN dans DUCHESNE. *Historiæ Normaniz scriptores antiqui*, pp. 176, 182, 193.

« Il ne souffrait ni homicide, ni voleur, ni pillard, ni autre malfaiteur. Quiconque se trouvait convaincu de l'être était puni sans miséricorde. Il modéra les impôts afin que personne ne fût surchargé et rendit à tous la justice selon les lois de l'équité. Il réussit à établir partout un si bon ordre et tant de prospérité que les peuples s'applaudissaient de leur bonheur et célébraient publiquement dans des cantiques de louange le prince qui le leur procurait¹. » Le chroniqueur Orderic Vital rend le même témoignage à Henri I^{er}, petit-fils de Guillaume le Conquérant² : « Depuis qu'il eut réuni sur sa tête le royaume d'Angleterre et le duché de Normandie, il gouverna ces deux états avec sagesse. Il sut tenir en bride la noblesse inquiète, prévenir les émotions de la bourgeoisie pétulante, réprimer les attentats des tyrans audacieux qui voulaient s'égalier à lui. Quant à ceux qui étaient naturellement pacifiques, les religieux et le petit peuple, il les traita toujours avec douceur et ne cessa de les protéger... il mit toute son application à procurer la paix à ses peuples et exerça des châtimens rigoureux sur ceux qui osèrent la troubler... Il était l'arbitre universel de tous les différends qui s'élevaient parmi ses sujets. »

Ces seigneurs féodaux, les manuels scolaires nous les montrent occupés sans cesse à rançonner le voyageur, piller le paysan, détruire les récoltes ; le manant, le vilain ne doivent attendre de lui que le fouet, la prison, et pour symboliser les rapports qui existaient entre nobles et paysans, M. Devinat publie une première image où s'opposent le fier donjon féodal et la cabane misérable où « le serf dévore l'écorce des arbres et l'herbe des prairies, » et une seconde image qui représente le paysan curant les fossés du château, avec cette légende : « le serf passe la nuit à

1. *Histoire littéraire de la France*, VIII, p. 174-175.

2. ORDERIC VITAL trad. dans *l'Histoire littéraire de la France*, XII, p. 192.

battre l'eau des fessés, pour faire taire les grenouilles qui troublent le sommeil du maître. » MM. Guiot et Mane ne perdent pas l'occasion d'accentuer encore le ridicule de telles histoires, par le commentaire qu'ils en font. Eux aussi, ils publient deux images du même genre : et ils ajoutent que le seigneur brûle la chaumière du pauvre, saccage ses moissons, si bien que le malheureux serf « vit comme un lièvre poltron, toujours l'oreille tendue... dans l'épouvante ! » Les documents viennent donner un démenti formel à ces gravures tendancieuses et à ces récits de croquemitaine. A côté des seigneurs barbares et cruels, (car il y en avait), ils nous en montrent beaucoup s'inclinant vers le pauvre pour le relever et le soulager. Car enfin, ils avaient beau être des seigneurs, ils étaient des hommes et par conséquent leur cœur était capable de sentiments humains, surtout lorsqu'ils étaient pénétrés par les enseignements de la charité chrétienne. Les Archives publiques sont riches de chartes par lesquelles les seigneurs du Moyen Âge créent des hôpitaux pour toutes les maladies, des hospices pour toutes les misères, des œuvres d'assistance, les dotent, les développent pour le soulagement des malheureux, la gloire de Dieu et le salut de leur âme. M. Lallemant les cite souvent dans son *histoire de la Charité* à laquelle nous allons emprunter plusieurs traits ¹.

Etudiant les fondations hospitalières au Moyen Âge, il nous en fait connaître plusieurs qui tirent de générosités féodales leur existence, leur développement et leurs moyens de subsistance. L'*Aumône Notre-Dame* de Chartres est fondée, vers 1069, par la comtesse Berthe, veuve de Hugues II, comte du Maine ; l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, par Jean II, comte de Ponthieu (1158) ; la maison du Saint-Esprit de Dijon, par le duc de Bourgogne, Eudes III ; l'hôpital de Bar-sur-Seine, par le comte de Bar (1210) ; celui

1. LALLEMAND. *Histoire de la charité*, III. *Le Moyen Âge*, p. 48.

de Montils-près-Blois, par la comtesse Alix, femme de Jean I, comte de Blois, (1286). Au XIII^e siècle, Jeanne, comtesse de Flandre, et Marguerite, comtesse de Hainaut, créent les hôpitaux de Lille, Seclin, Orchies et Comines. La ville de Tonnerre possède encore le palais que construisit pour les malades, Marguerite de Bourgogne, belle-sœur de saint Louis. « A cette époque, dit M. Lallemand, renaissent de nombreuses fondations faites en Bretagne par les seigneurs, sans que les titres en parviennent jusqu'à nous. L'Île-de-France et la Champagne nous montrent aussi beaucoup de petits établissements dus aux châtelains. C'est ce que prouve M. Le Grand par sa statistique des hôpitaux du diocèse de Paris au Moyen Age : « fréquemment, dit-il, les barons ont cherché à assurer l'assistance des pauvres dans le ressort de leur châtellenie, au même titre qu'ils pourvoyaient aux autres services publics. C'est ce qu'on voit pratiquer au diocèse de Paris par les sires de Montmorency, qui élevèrent les Maisons-Dieu de Montmorency et de Moisselles et par le seigneur châtelain de Tournan, auquel on peut vraisemblablement attribuer la fondation de l'Hôtel-Dieu de cette ville qu'il dota d'une chapellenie et dont le maître était à sa nomination¹... Maints chevaliers... mus de charité, en pitié et en aumône et à l'honneur de Dieu » consacrent au soulagement des malades ou des pauvres « les biens qui, de la grâce de Dieu, leur sont venus » et constituent les rentes nécessaires à la construction et à l'entretien d'un petit Hôtel-Dieu, ou bien transforment leurs propres maisons en asiles destinés à la réception des « pauvres membres de Notre Seigneur. Dans le diocèse de Paris, aux XII^e et XIII^e siècles, cette initiative de la charité privée se manifeste surtout par des fondations dues à des chevaliers, à des

1 LE GRAND. *Les Maisons-Dieu et les léproseries du diocèse de Paris au milieu du XIV^e siècle*. Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris, XXV, p. 81.

personnes nobles, comme pour la Maison-Dieu Saint-Gervais à Paris, et pour celles de Guyancourt, de Gonesse, de Chateaufort et de Briis¹. » Or les documents nous prouvent que ce qui était vrai pour le diocèse de Paris, l'était aussi pour le reste de la France et de l'Europe féodale.

L'un des fléaux dont eurent le plus à souffrir les populations du Moyen Age, fut la terrible contagion de la lèpre. Aussi multiplia-t-on les léproseries et maladreries où les lépreux étaient à la fois soignés, entretenus et isolés du reste de la population, qu'ils pouvaient contaminer. Les seigneurs contribuèrent si largement à ces créations, que l'on en vint à considérer l'existence d'un asile de lépreux comme un des signes distinctifs de la châtellenie. « Chastel qui porte nom de chastellenie, dit un texte juridique du xv^e siècle, doit avoir marché une fois l'an, chapelle et maladrerie rentées et douées au ressort. » Et en effet, « si l'on examine les aveux de châtellenies dans différentes régions, on voit que bon nombre d'entre eux joignent les droits sur les maladreries aux autres prérogatives des seigneurs châtelains... L'hypothèse la plus plausible est que les seigneurs châtelains fondèrent souvent des léproseries, sans toutefois en avoir l'obligation rigoureuse et que cela se produisit assez fréquemment pour qu'on ait fini par considérer cette fondation comme l'accomplissement d'un devoir absolu². »

Ces documents dont l'on pourrait allonger considérablement la liste, nous montrent donc les seigneurs féodaux sous un autre jour que les manuels scolaires. Loin d'être tous des brutes cruelles, insensibles aux misères et aux souffrances de l'humanité, ils contribuaient à les soulager, en multipliant les œuvres de charité et d'assistance, et en les dotant de bâtiments, de terres

1. *Ibid.*, p. 82.

2. *Ibid.*, pp. 118-119.

et de rentes. C'est que, malgré leurs mœurs souvent rudes, ils avaient appris de l'Église que les pauvres et les malades sont « les membres souffrants de Jésus-Christ¹ ; » ils savaient aussi que « la charité couvre une multitude de péchés, » et souvent c'était par des fondations charitables qu'ils essayaient de racheter les faiblesses de leur vie. D'ailleurs, leur intérêt bien entendu était de soulager la misère au lieu de la provoquer. En affranchissant la plupart de ses serfs, un prélat du Moyen Age disait qu'une fois libres, ils travailleraient avec plus de zèle et plus d'entrain, puisque le fruit de leur travail leur appartiendrait, et que le pays tout entier profiterait de la plus-value de leur production. Ce raisonnement juste a été fait assurément par un grand nombre de seigneurs. Ils comprenaient que « fouler les moissons dorées du paysan » loin de leur rapporter, déterminerait dans l'ensemble du pays une disette et une misère qui remonteraient jusqu'à eux, en supprimant d'importantes sources de revenus et il est à supposer qu'ils ne se sont pas livrés à cet exercice aussi souvent que voudraient nous le faire croire MM. Guiot et Mane, avec leur conception simpliste et naïve de l'histoire. Les actes de grossier vandalisme et de brutale tyrannie ont été le fait, au Moyen Age comme dans tous les temps, de cœurs dénaturés et d'intelligences bornées qui sont, grâce à Dieu, des exceptions dans l'humanité. Et voilà pourquoi, malgré l'étonnement de M. Calvet, la féodalité a pu se perpétuer pendant des siècles, en France et dans tout le monde civilisé du Moyen Age.

1. Voir à ce sujet les instructions de S. Louis à son fils. « Le cœur aie doux et piteux aux pauvres, aux chétifs et aux mésaisés et les conforte et aide selon ce que tu pourras... Ne convoite pas sur ton peuple, ne le charge pas de toute (impôt) ni de taille, si ce n'est pour en cas de grande nécessité. » JOINVILLE. *Histoire de S. Louis* (éd. WAILLY), CXLV.

Représenter, d'autre part, tous les seigneurs féodaux comme des barbares ignorants, insensibles aux charmes des lettres et des arts, c'est prouver que l'on ignore entièrement l'histoire littéraire et artistique du Moyen Age. Sans doute, il a existé, le type du noble grossier ne sachant manier que son épée, passant sa vie dans les guerres et les tournois, méprisant les poètes et les artistes; mais le Moyen Age a connu aussi des empereurs, des rois, de grands feudataires, de simples barons qui se piquaient de vie intellectuelle, aimaient à s'entourer de troubadours et de trouvères, collectionnaient les beaux manuscrits et les objets précieux dans les salles magnifiquement ornées de leurs châteaux, et cultivaient eux-mêmes la poésie et les arts. Cela est si vrai que, parmi les genres littéraires du Moyen Age, l'un de ceux qui s'est le plus développé et nous a laissé le plus d'œuvres, c'est la poésie courtoise, celle qui est née et a grandi à la cour des princes. Les romans de chevalerie, les chansons de gestes ont été inspirés par les exploits de la féodalité, composés le plus souvent à la demande des barons par les jongleurs et les poètes dont ils étaient les protecteurs. N'est-il pas curieux de constater que le premier des troubadours, « celui qui a donné naissance à cette poésie méridionale, objet d'admiration pour l'Europe tout entière » a été un grand seigneur, Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, dont le règne s'étend de 1087 à 1127? C'est que, comme le fait remarquer M. Anglade, la poésie des troubadours « est essentiellement courtoise et aristocratique il faut entendre par là une poésie de cour faite exclusivement pour des milieux élégants, rarement pour la bourgeoisie, jamais pour le peuple¹. » Les destinées de la poésie provençale et languedocienne se confondent avec celles de la noblesse méridionale. Tant que les seigneurs sont puissants, riches, fastueux, la poésie jette un

1. ANGLADE, *Les troubadours*, p. 14.

vil éclat et produit un grand nombre d'œuvres : quand la noblesse s'affaiblit et s'appauvrit avec la guerre des Albigeois, la poésie des troubadours tombe en décadence et finit par disparaître.

Une première raison de ce fait, c'est que un grand nombre de troubadours sortirent des grandes familles féodales du Midi. Si leur liste s'ouvre par le nom de Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, elle se continue par plusieurs rois : Alphonse II, roi d'Aragon (1162-1196), comte de Provence et de Roussillon, dont il nous reste encore une poésie, Richard Cœur-de-Lion, comte de Poitiers et roi d'Angleterre, dont son biographe nous dit qu'il composait des chants d'amour ;¹ enfin Pierre III, roi d'Aragon, l'instigateur des Vêpres siciliennes. « La liste des troubadours comprend encore dix comtes, cinq marquis et autant de vicomtes. Beaucoup d'autres sont de puissants barons ou de riches chevaliers. Plusieurs, par contre, sont des chevaliers sans fortune, qui abandonnent le métier des armes pour la poésie.² » Dans ces familles féodales, les femmes, elles aussi, se piquaient d'un vit amour pour les vers ; dans le nombre des troubadours, on compte dix-sept poétesses, presque toutes de la plus noble extraction ; citons Marie de Ventadour, femme d'Ebles IV, et Béatrix, comtesse de Die, aussi célèbre par ses chansons que par son roman d'amour avec un autre troubadour de haut parage, Raimbaud, comte d'Orange. Dans certaines familles féodales, les deux époux étaient poètes l'un et l'autre et transmettaient leurs goûts délicats à leurs descendants ; c'étaient, par exemple, Raymond de Maraval et sa femme Gaudairena, Hugolin de Forcalquier et sa femme Blanchemain. A un certain moment, la famille des seigneurs d'Ussel ne se composa que de troubadours. « Gui

1. Voir leur biographie dans DIEZ, *Leben und Werke der Troubadours* (éd. BARTSCH).

2. ANGLADE, *op. cit.*, p. 27-28.

d'Ussel, dit son biographe, était un noble châtelain, l'un de ses frères s'appelait Ebles, l'autre Pierre, son cousin s'appelait Elie et tous quatre étaient troubadours. Gui trouvait de bonnes chansons, Elie de bonnes tensons et Ebles les mauvaises. Pierre chantait tout ce que son cousin et ses frères composaient. »

Les plus illustres représentants de la poésie provençale et romane appartenaient à la haute noblesse. Citons Jaufré Rudel qui était prince de Blaye, celui qui s'éprit d'amour pour la princesse de Tripoli, sans la voir, pour le grand bien et la courtoisie qu'il entendit dire d'elle aux pèlerins qui revenaient d'Antioche « et fit sur elle mainte belle poésie avec de belles mélodies » ; et surtout Bertrand de Born, le poète de la guerre, qui poursuivait à la fois ses ennemis de ses poésies et de ses armes, et maniait avec la même énergie la plume et l'épée.

Si le sort de la poésie méridionale dépendit beaucoup de l'aristocratie féodale, c'est que c'était dans les grandes familles que les troubadours peu fortunés trouvaient les riches et puissants protecteurs qui favorisaient leur talent et parfois l'éveillaient, en lui donnant l'occasion de s'exercer. Les comtes de Toulouse et de Provence, les vicomtes de Marseille, les seigneurs de Montpellier, les vicomtes de Béziers, les vicomtes de Narbonne, les comtes de Rodez et d'Astarac ont tenu à honneur d'avoir des troubadours dans leur intimité. Poète lui-même, Richard Cœur-de-Lion aimait à s'entourer de poètes. Il fut le protecteur d'Arnaud Daniel, de Peire Vidal, de Folquet de Marseille et une touchante légende nous a conservé le souvenir de l'attachement que lui garda le trouvère Blondel, celui qui, par ses chants, le délivra de captivité.

Il tenait ces goûts de sa mère Éléonore d'Aquitaine, la protectrice de Bernard de Ventadour, qui passa auprès d'elle la plus grande partie de sa vie ; elle était elle-même la petite-fille du plus ancien des troubadours, Guillaume IX d'Aquitaine, dont elle avait hérité un grand amour pour

la poésie et beaucoup de sympathie pour les poètes ; elle fut chantée des ménestrels. A la fin du XII^e siècle, la cour de Raymond V, comte de Toulouse, était le rendez-vous des troubadours. On y voyait, avec Bernard de Ventadour, Peire Rogier, Peire Ramon, Peire Vidal, Folquet de Marseille ; et dans le même temps, l'entourage d'Ermengarde, vicomtesse de Narbonne (1142-1193), était aussi lettré. A la fin du XIII^e siècle, c'est auprès des grands seigneurs du Midi que la poésie provençale fait entendre ses derniers accents. Le dernier des troubadours, Guiraud Riquier de Narbonne, passa une partie de sa vie auprès d'Alphonse X, roi de Castille et l'autre auprès de Henri II, comte de Rodez. « Les seigneurs de ce comté, dit M. Anglade, avaient été de tout temps les protecteurs des troubadours et se piquaient eux-mêmes de poésie. Pendant la dernière période de décadence, il y eut autour du comte Henri II une sorte d'école poétique, la dernière. De nombreuses tençons nous laissent entrevoir ce qu'y fut la vie de société. On y discutait des questions de casuistique amoureuse, certaines tençons à trois ou quatre personnages ressemblent déjà à des comédies de salon. Nous savons même qu'on rendait des jugements à la suite de ces discussions, ¹ » et que les dames y prenaient part. Le comte de Rodez ne se contentait pas de protéger les poètes, il excitait encore leur talent en lui donnant des occasions de s'exercer. Un jour, « il choisit parmi les troubadours qui se pressaient autour de lui, quatre des meilleurs et il leur donna à commenter une chanson de Guiraud de Calanson, un des modèles les plus parfaits du style obscur. On distribua aux concurrents le texte de la chanson, sans aucune modification. Ce fut, comme on voit, une sorte de concours de critique littéraire. Riquier fit diligence et n'eut pas de peine à triompher : il obtint le prix. Après avoir pris conseil des connaisseurs, Henri II déclara solen-

1. *Ibid.*, p. 288.

nellement que Riquier avait compris le sens de la chanson et l'avait bien commentée, et pour que nul n'en ignorât, il fit faire un diplôme, muni de son sceau, où fut transcrite cette déclaration.

Sans être aussi brillante que celle du Midi, la noblesse féodale du Nord de la France était sensible, elle aussi, aux choses de l'esprit. A côté de seigneurs grossiers et batailleurs, elle a connu des gentilshommes poètes, écrivains et protecteurs des lettres. On en trouve beaucoup dans la série des ducs de Normandie. Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, vers 1060, et sa fille Adèle étaient renommées pour leur amour des lettres, de l'histoire et de la poésie ;¹ cette dernière faisait elle-même des vers avec un certain succès. Mathilde, fille de Henri I, roi d'Angleterre, et femme successivement de l'Empereur Henri V et de Geoffroy Plantagenet, « était aussi remarquable par son savoir que par ses autres qualités »...² elle prenait tant de plaisir aux matières philosophiques que Guillaume de Conches crut l'obliger en l'introduisant pour son interlocuteur dans son traité des substances. » Son second mari, Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, « passait pour avoir beaucoup de savoir et ne le cédait à aucun autre laïc ou clerc pour l'éloquence : *optime litteratus, inter clericos et laicos facundissimus.* »³ Né de tels parents, Henri II, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine et de Normandie, reçut une instruction fort soignée ; il se délassait de son gouvernement dans l'étude des lettres. « Sa cour était une assemblée de savants, avec lesquels il se plaisait à discuter et à résoudre des questions sur des points de littérature.... » Il s'entendait si bien en poésie que Jean Serlon, moine de Fontaines, lui dédiant son poème sur l'Oraison Dominicale que ce prince lui avait demandé,

1. *Histoire littéraire de la France*, VII, 152 et 153.

2. *Ibid.*, p. 131.

3. *Ibid.*, p. 7.

faisait dépendre le mérite de sa pièce du jugement qu'il en porterait. En un mot, sa science, dit le nécrologe de Fontevraud où il fut enterré, le faisait regarder comme le Salomon du XII^e siècle. Descendant par son père, Henri II, de ces lignées si cultivées des ducs de Normandie et des comtes d'Anjou, et par sa mère Eléonore, du fameux Guillaume, duc d'Aquitaine, le premier des troubadours, Richard Cœur-de-Lion hérita de leurs goûts littéraires comme de leurs nombreuses possessions et c'est ainsi qu'il devint, à son tour, l'un des Mécènes et des poètes les plus renommés de la fin du XII^e siècle.

Les mêmes qualités se retrouvent dans la maison féodale de Champagne. Henri le libéral († 1181) avait un tel goût pour les lettres et l'étude, qu'on lui reprochait de négliger pour elles le soin de ses États. Il était au contraire l'objet de l'admiration de tous les esprits cultivés : Philippe, abbé de Bonne Espérance, le félicitait « non d'avoir succédé aux grands biens et aux éminentes qualités de son père, mais de l'avoir surpassé par sa solide instruction ¹. » Ses bienfaits envers l'Église, les lettres et les pauvres lui avaient fait donner, de son vivant, le surnom de *Libéral*. La profondeur de son instruction se voyait aux questions érudites qu'il adressait à l'un des grands savants de son temps, Jean de Salisbury. Sa sœur, Alix de Champagne, femme de Louis VII, roi de France, donnait des fêtes où les meilleurs poètes venaient faire connaître leurs œuvres nouvelles ; et une autre princesse de la même maison, Marie de Champagne, inspira, vers 1180, à Chrétien de Troyes, son protégé, le roman de *Lancelot*. Au XIII^e siècle, le meilleur représentant de la poésie lyrique en France est un comte de Champagne, Thibaut le Chansonnier, mort en 1253. Les villes où les comtes de Champagne faisaient leur résidence, Troyes, Bar, Provins, étaient les rendez-vous des chevaliers lettrés et des poètes.

1. *Histoire littéraire*, XIV, p. 207.

Les comtes de Flandre, Philippe d'Alsace, Baudouin VIII et Baudouin IX, le premier empereur latin de Constantinople, forment, à la fin du xii^e siècle et au commencement du xiii^e siècle, une dynastie de princes lettrés. « Philippe d'Alsace communique à Chrétien de Troyes un poème anglo-normand d'où celui-ci tirera son fameux conte de *Perceval*. Baudouin VIII fait traduire en français par Nicolas de Senlis un beau manuscrit latin qu'il possède, *la Chronique de Turpin* ; Baudouin IX montre un goût particulier pour l'histoire et les historiens. Il fait recueillir des abrégés de toutes les chroniques latines relatives à l'Occident, et les fait mettre en langue française. Entouré de jongleurs (poètes populaires) et de jongleuses qu'il paie largement, il cultive lui-même la poésie, même la poésie provençale ¹. » Ce même goût de la poésie et des lettres se retrouve dans les cours seigneuriales de Blois et du Hainaut et à la cour de France surtout. Tous nos rois du Moyen Age se sont fait honneur de protéger les lettres et de s'entourer de poètes et de savants. Il n'est donc pas étonnant que dans leur propre famille, on trouve des écrivains ; c'est ainsi que deux frères de saint Louis, Charles d'Anjou, plus tard roi de Naples, et Robert, comte d'Artois, rivalisaient, comme poètes, avec leur cousin Thibaut le Chansonnier, comte de Champagne.

L'exemple que donnaient les rois et les grands feudataires était suivi par les barons et les seigneurs plus modestes. Baudouin II, comte de Guines, à la fin du xii^e siècle, est le type du baron faisant régner le goût des lettres dans son petit domaine féodal. « Les clercs dit son chroniqueur, lui avaient appris plus de choses qu'il était nécessaire et il passait son temps à les questionner, à les embarrasser de ses objections. Il tenait tête aux maîtres ès arts ainsi qu'aux docteurs en théologie, si bien que ses

¹ *Histoire de France de LAVISSE* (Chap. IV du livre III, sur la noblesse par M. LUCHAIRE), t. III, p. I, page 380.

interlocuteurs l'écoutaient avec admiration, s'écriant : « Quel homme ! nous ne pouvons que le combler d'éloges ; car il dit des choses merveilleuses. Mais comment peut-il connaître à ce point la littérature, lui qui n'est ni clerc ni lettré ? » Il fait venir auprès de lui un des grands lettrés de la région, Landri de Waben, lui fait traduire en langue vulgaire le *Cantique des Cantiques*. Un autre lettré Anfroï lui avait traduit des fragments de l'Évangile et la Vie de saint Antoine ; on lui expliquait ces textes et il les apprenait. Maître Godefroy mit en français pour lui un ouvrage latin qui traitait de la physique. Le grammairien latin Solin, l'auteur du *Polyhistor*, sorte de pot-pourri de sciences et de géographie, fut traduit et lu en sa présence par une des célébrités de la Flandre, le clerc Simon de Boulogne, un des auteurs du roman d'*Alexandre*. Le biographe de Baudouin de Guines est émerveillé du nombre des manuscrits que le comte avait rassemblés dans sa bibliothèque. « Il en avait tant et il les connaissait si bien qu'il aurait pu lutter avec Augustin pour la théologie, avec Denys l'Aréopagite pour la philosophie, avec Aristide de Milet pour l'art des contes drôlatiques. Il aurait pu en remonter aux plus célèbres jongleurs pour la connaissance des chansons de gestes et des fabliaux. Il avait pour bibliothécaire un laïque, Hasard d'Andrechem, qu'il forma lui-même¹. »

Ils étaient des seigneurs du genre de Baudouin de Guines, les deux écrivains qui les premiers ont écrit l'histoire en langue française, et figurent ainsi parmi les fondateurs de notre prose nationale, Geoffroy de Villehardouin et Joinville.

Le premier était possesseur de la seigneurie de Villehardouin, sise à sept lieues de Troyes entre Arcis-sur-Aube et Bar-le-Duc. Maréchal de Champagne, il vécut à la cour de ces comtes de Champagne où on se piqua toujours de poésie

1. *Ibid.*, p. 381-382.

et de littérature. Après avoir pris part à la quatrième croisade, il la raconta dans sa *Conquête de Constantinople*. « Il n'y a qu'une voix pour louer en cet homme d'épée l'écrivain. Le style de Villehardouin, le premier des grands prosateurs français, est clair, d'une simplicité grave et nue. Une vigoureuse et lucide intelligence a dominé les faits, saisi les grandes lignes, choisi, groupé, organisé. Villehardouin fut, nous le savons, un excellent orateur; il lui a suffi, pour bien écrire, d'écrire comme il parlait ¹. » Si Villehardouin était maréchal du comté de Champagne, Joinville en était le sénéchal; il appartient donc à la même noblesse et à la même cour que son illustre devancier. Son *histoire de saint Louis*, dit M. Langlois, est d'un « conteur incomparable » et l'une des meilleures œuvres de notre ancienne littérature ².

Ces deux noms de Joinville et de Villehardouin ont éclipsé les noms des autres chroniqueurs de XII^e et du XIII^e siècle. Si nous allons les retrouver dans l'oubli où on les a si longtemps et si injustement tenus, nous découvrirons encore parmi eux des gentilshommes de la petite noblesse : Robert de Clari, pauvre chevalier picard « brave, pieux et crédule », qui écrivit lui aussi le récit de la quatrième croisade, après son retour en France, en 1210; Henri de Valenciennes, qui fit de même vers 1212 et, avant eux, Caron de Béthune, qui chanta la troisième guerre sainte.

Arrêtons ici cette énumération, déjà longue, de seigneurs féodaux poètes, historiens ou lettrés. Elle nous montre suffisamment ce qu'il faut penser des manuels qui nous présentent tous les seigneurs du Moyen Age comme des monstres de cruauté, de barbarie et d'ignorance. Ces histoires sont partiales; car elles ne nous découvrent qu'une

1. PETIT DE JULLEVILLE. *Histoire de la littérature française*, (*l'historiographie* par LANGLOIS), II, p. 286.

2. *Ibid.*, p. 306

partie de la vérité. Elles signalent les types grossiers qui, certainement, ont existé, mais elles dissimulent soigneusement les types élevés et délicats qui n'ont pas été moins réels. Elles insistent sur les actes de brigandage et de tyrannie dont on eut assurément à souffrir ; mais elles gardent un silence injuste sur les fondations pieuses et charitables par lesquelles au Moyen Age, aussi bien que de nos jours, on a essayé de soulager la souffrance et les misères de l'humanité. Elles rendent odieuses et inexplicables les pratiques de la féodalité, les relations des manants et des paysans avec leurs seigneurs, parce qu'elles omettent à dessein de nous donner les raisons qui nous les expliquent et les font comprendre. On saisit encore là, sur le fait, les procédés d'une école qui assujettit les faits à ses conceptions étroites et sectaires.

BIBLIOGRAPHIE

TAINE. *L'ancien régime* (premiers chapitres).

LALLEMAND. *Histoire de la charité*, t. III, *Moyen-Age*.

ANGLADE. *Les troubadours*.

PETIT DE JULLEVILLE. *Histoire de la littérature française*, tomes I et II.

L'Église et la Trêve de Dieu.

AULARD et DEBIDOUR. Cours supérieur, p. 28. (Cf. Cours moyen, 28).

L'Église essaya d'entraver dans une certaine mesure les guerres féodales par la Trêve de Dieu qui ne fut jamais bien observée.

(Récits familiers, p. 43). *Les évêques s'interposaient dans les querelles des grands... (en faisant régner la paix de Dieu) ils agissaient par charité, mais trop souvent par ambition.*

CALVET (Cours moyen, p. 27).

Les serfs... ne sont qu'imparfaitement protégés par la Trêve de Dieu et la chevalerie qui profite surtout à l'Église.

(Cours élémentaire p. 42). *Pour se protéger et aussi pour soulager la misère des serfs, l'Église institua la Trêve de Dieu.*

SOMMAIRE. — En établissant la Trêve de Dieu, l'Église n'a jamais séparé de ses intérêts ceux des pauvres et des faibles. — Nombreuses prescriptions des conciles en faveur des manants et des vilains. — La Trêve de Dieu ne fut imposée qu'au prix d'efforts persévérants; mais elle a réussi. — Elle a préparé la disparition complète des guerres privées, achevée par les communes et la royauté.

Le service rendu à l'humanité par l'Église, lorsqu'elle institua la Trêve de Dieu, est si grand que la plupart des auteurs des manuels « laïques » le reconnaissent. MM. Gauthier et Deschamps proclament hautement dans leur Cours supérieur (p. 30) que « la Trêve de Dieu doit être considérée comme l'une des plus glorieuses institutions du clergé au Moyen Âge. »

Plus sectaires que les autres, MM. Aulard et Debidour et Calvet ne peuvent pas se résigner à rendre cet hommage à l'Église. Forcés de reconnaître les efforts qu'elle multiplia pour établir la paix de Dieu, mis dans l'impossibilité de nier des documents que tout le monde connaît et que des auteurs anticléricaux n'ont pas craint de publier, ils

essaient de rapetisser et de réduire à des proportions vulgaires cette grande œuvre du catholicisme, et ils insinuent, sans d'ailleurs en donner la moindre preuve :

1^o Que l'Église a établi la paix de Dieu dans son intérêt, pour protéger ses propres biens, sa propre sécurité et qu'ainsi on ne lui doit pas grande reconnaissance si, par hasard, les serfs, les pauvres et les humbles ont profité d'une œuvre dans laquelle elle n'avait cherché que son avantage personnel.

2^o Que ses efforts d'ailleurs ont été en partie stériles, puisque la paix de Dieu « ne fut jamais bien observée. »

La première affirmation est une pure calomnie inspirée par cet esprit de dénigrement dont les sectaires, tels que MM. Calvet, Aulard et Debidour, sont incapables de se départir, même quand ils sont obligés de signaler une belle page dans l'histoire de notre religion.

Que l'Église ait profité de la Trêve de Dieu c'est naturel ; par une aberration ridicule, elle n'allait pas s'exclure elle-même du bénéfice d'une législation bienfaisante pour toutes les classes de la société. Mais ce qu'il importe de voir, c'est que jamais elle n'a séparé, dans ces circonstances, l'intérêt des pauvres du sien. C'est toujours en faveur des humbles et des opprimés qu'elle élève la voix dans ses conciles, lorsqu'elle promulgue les règlements de la Trêve de Dieu ; c'est pour défendre le bien et la liberté des humbles qu'elle lance l'excommunication et l'interdit contre les seigneurs violateurs de la paix. Dès 989, un concile réuni à Charreux, sous la présidence d'un archevêque de Bordeaux, lance l'anathème contre quiconque « entrera de force dans une église et en enlèvera quelque chose, contre quiconque volera le bien des paysans ou des autres pauvres, leur brebis, leur bœuf, leur âne ¹ ! » L'année suivante, un grand nombre d'évêques se réunissent au Puy, « à cause des malheurs qui frappent con-

1. LAVISSE. *Histoire de France*, t. II, 2^e partie, p. 133.

stamment le peuple » et pour soulager ces malheurs, ils promulguent un « pacte de paix » ou acte de police, qu'ils s'engagent tous à faire observer dans leurs diocèses respectifs ; or ils mettent au premier rang de leur préoccupation la défense des faibles . « que personne ne ravisse des chevaux, des poulains, des bœufs, des vaches, des ânes, des ânesses ni leurs fardeaux, les chèvres et les porcs... Que nul n'arrête les marchands ou pille leurs marchandises¹ ! » En 1023, l'évêque de Beauvais, Warin, soumit au roi Robert le serment que l'Eglise faisait prêter à tous les fidèles auxquels elle imposait la paix de Dieu. Il y est surtout question de la sauvegarde des biens du paysan : « Je n'enlèverai ni bœuf, ni vache, ni aucune autre bête de somme. Je ne saisirai ni le paysan, ni la paysanne, ni les marchands ; je ne leur prendrai pas leurs deniers et ne les obligerai pas à se racheter. Je ne ferai pas en sorte qu'ils perdent leur avoir à cause de la guerre de leur seigneur et je ne les touetterai pas pour leur enlever leur subsistance. Depuis les calendes de mai jusqu'à la Toussaint, je ne saisirai ni cheval, ni jument, ni poulain, dans les pâturages. Je ne détruirai ni n'incendierai les maisons, je ne déracinerai ni ne vendangerai les vignes sous prétexte de guerre². »

En 1041, un concile réunit près de Perpignan, sous la présidence de l'archevêque de Narbonne, tous les évêques du Midi de la Gaule ; ils promulguèrent la Trêve de Dieu, ainsi que les règlements qui devaient la faire observer et ils prirent des mesures pour l'imposer de force à ceux qui voudraient la violer. Or ceux qu'il s'agissait avant tout de protéger, c'étaient les paysans : « Qu'aucun homme ne brûle ou ne détruise les demeures des paysans, les colombiers et les greniers. Qu'aucun homme n'ose tuer, frapper, blesser le paysan, le serf et sa femme, ni les prendre et les

1. SÉMICHON, p. 13.

2. LAVISSE. *Histoire de France*, *ibid.*, p. 134.

3. SÉMICHON, p. 53.

enlever, si ce n'est pour des fautes qu'ils auraient personnellement commises, encore qu'il ne faille les enlever que pour les conduire devant la justice... Que les vêtements des paysans ne soient point enlevés, que personne n'incendie ni ne brûle les charrues, les boues, les champs d'oliviers. ¹» Ces prescriptions furent renouvelées, presque dans les mêmes termes, par le concile d'Elne d'avril 1059. En même temps qu'il ordonnait la croisade, le concile de Clermont de 1095 rappelait les règlements de la Trêve de Dieu, et prenait sous la spéciale protection de l'Église les populations des campagnes. De retour en Normandie, les évêques normands, réunis sous la présidence de l'archevêque de Rouen, promulguèrent, pour leur province, les canons de Clermont; or ils placèrent sous la protection de la paix perpétuelle « toutes les églises et leurs dépendances, les moines, les clercs, les religieuses, les voyageurs, les marchands et leurs serviteurs, les bœufs et les chevaux de charrue, les laboureurs et les charretiers ². » Toujours le même souci de ne jamais séparer les intérêts de l'Église et ceux des humbles, des pauvres et des travailleurs!

On voit donc ce qu'il faut penser de ce mobile égoïste que M. Calvet et MM. Aulard et Debidour ont prêté calomnieusement à l'Église quand elle institua la Paix de Dieu.

2^o Ils sont aussi peu justes quand ils reprochent à l'institution de la Trêve de Dieu d'avoir échoué. Sans doute, il fut particulièrement difficile d'imposer la paix à des seigneurs qui considéraient le droit de guerre privée comme l'une de leurs principales prérogatives. Discipliner une féodalité turbulente, accoutumée à confier aux combats le soin de régler les contestations et les différends, fut une œuvre de longue haleine. L'Église l'entreprit et la poursuivit à travers le x^e, le xi^e et le xii^e siècle, avec une ténacité dont les prescriptions répétées et les sanctions

1. *Ibid.*, p. 96. — 2. *Ibid.*, p. 125.

sans cesse renouvelées des conciles nous fournissent la preuve. La persévérance qu'elle y mit nous donne la mesure du zèle qu'elle déploya alors pour la protection des faibles et les progrès de la civilisation. Malgré ces difficultés, on peut dire qu'elle a réussi, car elle donna l'impulsion à un mouvement qui ne s'est arrêté qu'avec la disparition des guerres privées.

Son œuvre fut en effet continuée par les communes urbaines et rurales, auxquelles l'organisation de la Trêve de Dieu donna naissance. Les évêques ne s'étaient pas contentés de promulguer contre les violateurs de la paix, des sentences platoniques; ils avaient groupé citadins et paysans en associations armées qui se chargeaient de faire respecter, par la force de leurs milices, la paix de Dieu promulguée par l'Eglise. Ces associations d'origine ecclésiastique firent la police des campagnes et réduisirent, dans une grande mesure, le nombre et la durée des guerres féodales. Au XII^e siècle, le mouvement pacifique l'emportait décidément, lorsque la royauté intervint pour arrêter à son tour les guerres privées. Quand Philippe-Auguste et saint Louis imposèrent à tous les seigneurs la Quarantaine-le-Roi, qui obligeait la féodalité à soumettre, non au sort des combats mais à la justice royale, le règlement de tous les différends, la royauté française bénéficiait des efforts qui avaient été faits bien avant elle par l'Eglise, dès l'an mil. La Quarantaine-le-Roi porta le coup de grâce aux guerres privées, mais elles avaient reçu une blessure mortelle le jour où les évêques avaient promulgué la Trêve de Dieu et groupé, pour la défendre, les milices bourgeoises et rurales. Voilà ce que n'auraient pas dû oublier MM. Aulard, Debidour et Calvet, s'ils avaient voulu traiter l'histoire du catholicisme en historiens impartiaux et bien informés — et non en pamphlétaires.

BIBLIOGRAPHIE

- SÉMICHON. *La paix et la Trêve de Dieu.*
L. HUBERTI. *Gottesfrieden und Landfrieden.*

Les Croisades.

AULARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 92).

Les croisades firent beaucoup plus de mal que de bien.

(Cours moyen, p. 28). *Les croisades d'Orient échouèrent et rendirent plus violente cette haine des Musulmans contre les chrétiens, encore aujourd'hui si regrettable. Elles firent tuer des millions d'hommes et amenèrent la destruction de beaucoup de villes même chrétiennes, comme Constantinople, qui fut pillée et brûlée par les croisés.... On a dit qu'elles avaient étendu le commerce de l'Europe et fait connaître à l'Occident des cultures, des arts, des inventions qui devaient l'éclairer et l'enrichir; mais les peuples seraient devenus plus riches et plus éclairés en vivant en paix les uns avec les autres qu'en s'entrégorgeant pour cause de religion.*

(Récits familiers, p. 57). *(Après la prise de Jérusalem), les croisés massacrèrent toute la population; 60.000 Musulmans périrent. Des monceaux de pieds, de mains, de têtes humaines couvraient les places et les rues de Jérusalem.*

(Ibid., p. 64). *Les croisades avaient fait couler des flots de sang et causé la destruction de villes admirables. Elles avaient amené les chrétiens et les Musulmans à se connaître mieux, mais aussi à se haïr plus que par le passé. Par suite, elles avaient rendu plus difficile le commerce avec l'Orient. En somme, elles avaient fait plus de mal que de bien.*

BROSSOLETTE (Cours moyen, p. 23).

Récit sur la prise de Jérusalem : raconte au long, comme Aulard, les massacres de Musulmans; reconnaît cependant les bons résultats des Croisades sur la civilisation et le commerce.

CALVET (Cours moyen, p. 34).

Ne leur attribue que des mobiles intéressés, ne voit l'enthousiasme religieux que chez le peuple. « *La papauté voyait dans une guerre sainte en Orient le moyen de montrer sa force et de*

servir ainsi sa prétention à la domination du monde.... Quant aux barons, ils ont vu dans ces entreprises de beaux coups à donner peut-être des royaumes à acquérir ; du reste ils s'ennuyaient dans leurs châteaux.... enfin c'est l'amour des richesses qui a poussé beaucoup de gens....

SOMMAIRE. — Comme toute œuvre humaine, les croisades présentent des taches ; mais cela ne saurait justifier les jugements partiels portés contre elles. — Elles ont été principalement inspirées par le sentiment religieux et le patriotisme chrétien. — Elles n'ont pas conquis définitivement le tombeau du Christ à la chrétienté, mais elles ont réussi à en rendre l'accès libre et à le protéger contre toute profanation. — Elles ont préservé l'Europe de la domination de l'Islam. — Loin d'accroître la haine contre les Infidèles, elles ont développé la pratique de la tolérance. — Magnifiques conséquences directes ou indirectes des Croisades. — Conséquences politiques et sociales. — Élargissement des connaissances et des idées. — Développement du commerce et de l'industrie. — Progrès de la civilisation et du bien-être.

Les croisades sont l'épopée du christianisme ; pendant plusieurs siècles, des multitudes de toute nation et de toute condition se levèrent, à l'appel de l'Église, pour repousser les hordes musulmanes des Lieux Saints et de l'Europe chrétienne, et maintenir dans le monde la suprématie de la Croix, avec sa loi d'amour et sa civilisation puisée aux sources de l'Évangile. C'est assez pour que les ennemis du nom chrétien aient essayé de toutes manières, en falsifiant les textes et surtout en ne les citant pas, de jeter le discrédit sur ce magnifique élan de patriotisme et de foi. Les philosophes du XVIII^e siècle avaient déjà entrepris cette œuvre de calomnie et dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, Chateaubriand leur avait magnifiquement répondu. Les auteurs des manuels condamnés ont repris leurs assertions tendancieuses ; à nous de voir, en toute

impartialité, où est la vérité scientifique et de faire parler les documents.

Qu'au cours d'expéditions qui se sont succédé pendant cinq siècles, des abus puissent être signalés, rien de plus naturel. Tous les croisés n'étaient pas des saints; la passion, la fureur de la guerre, le fanatisme religieux ont pu les entraîner à des actes blâmables; parmi eux, ont pu se glisser des aventuriers cherchant à tirer parti de guerres entreprises au nom de Dieu. Enfin, lorsqu'on a souffert, lorsqu'on a vu ses amis tomber sous les coups d'ennemis barbares et sans pitié, on a une tendance naturelle à se venger; s'en abstenir, et garder au milieu de la victoire le sang-froid et la charité, c'est le signe d'une nature d'élite; or, tous ceux qui prirent la Croix ne furent pas des natures d'élite parce que dans l'humanité, elles sont des exceptions. Nous ne faisons dès lors aucune difficulté de reconnaître et de flétrir les cruautés qui furent commises, au cours de ces expéditions. Après la prise de Jérusalem, les soldats de Godefroy de Bouillon se livrèrent contre les Musulmans à des massacres que MM. Aulard et Debidour, ainsi que M. Brossolette, racontent avec complaisance. Nous n'atténuerons ni n'excuserons l'horreur de ces scènes, que nous rapportent les chroniqueurs contemporains. Mais pour être tout à fait justes, MM. Aulard et Debidour et M. Brossolette auraient dû faire remarquer qu'elles furent l'œuvre d'une foule en délire, exaspérée par les souffrances qu'elle avait endurées, dans sa pénible traversée de l'Asie et par les cruautés inouïes que lui avaient fait subir les Musulmans. Ils auraient dû rappeler que, pendant plusieurs siècles, les pèlerins chrétiens qui étaient venus à Jérusalem avaient été l'objet de la part des Mahométans des pires insultes et des plus indignes traitements; le récit qu'en avait fait Pierre l'Ermite, au concile de Clermont, avait arraché des larmes et des cris d'indignation à toute l'assistance. Il aurait fallu rappeler aussi que les chefs de l'armée Godefroy de Bouillon et Beaudouin, non seule-

ment ne prirent aucune part à ce carnage, mais s'efforcèrent de l'empêcher. S'ils n'y réussirent pas, ils eurent du moins la joie de sauver un grand nombre de vaincus ; à la différence de la foule, en général aveugle et implacable quand elle est déchaînée, les chefs de l'expédition conservèrent, au milieu de leur victoire, des sentiments chrétiens ! En décrivant longuement les actes de cruauté, en faisant soigneusement les actes d'humanité, nos manuels accusent leur partialité. Ils la trahissent encore plus lorsque, dans tout le mouvement des Croisades, ils ne voient que misères, mesquineries et ruines, laissant de côté les sentiments élevés qui l'ont inspiré et les magnifiques conséquences qui en sont résultées non seulement pour l'Eglise, mais encore pour l'humanité et la civilisation.

1° D'après M. Calvet, les expéditions contre les Infidèles sont dues uniquement à des mobiles intéressés : la papauté les a lancées « pour montrer sa force et servir ainsi sa prétention à la domination du monde » ; les barons y ont pris part « dans l'espoir de beaux coups à donner, de royaumes à acquérir » ; d'ailleurs « ils s'ennuyaient dans leurs châteaux » et ils partirent en Orient pour se distraire ; enfin la plupart des soldats eux-mêmes étaient poussés par « l'amour des richesses. » Plus impartial, le manuel Gauthier et Deschamps proclame le noble idéal que poursuit l'ensemble des croisés. « La cause profonde et déterminante des croisades, dit-il, leur cause première fut la foi ardente qui caractérise l'époque du Moyen Age. » En affirmant ainsi le caractère hautement idéaliste des croisades, MM. Gauthier et Deschamps ont raison et sont d'accord avec les documents.

Lorsque à Clermont, Pierre l'Ermite prêcha la croisade devant le concile et la foule, il se contenta de décrire l'opprobre des Lieux Saints et les persécutions sans nombre dont les pèlerins étaient accablés par les infidèles : « Il parla des outrages faits à la foi du Christ :

il rappela les profanations et les sacrilèges dont il avait été témoin, les tourments et les persecutions qu'un peuple sans Dieu faisait souffrir à ceux qui allaient visiter les Saints Lieux. Il avait vu des chrétiens chargés de fers, trainés en esclavage, attelés au joug comme des bêtes de somme ; il avait vu les oppresseurs de Jérusalem vendre aux enfants du Christ la permission de saluer le tombeau de leur Dieu, leur arracher jusqu'au pain de la misère et tourmenter la pauvreté elle-même pour en obtenir des tributs ; il avait vu les ministres du Tout-Puissant arrachés au sanctuaire, battus de verges et condamnés à une mort ignominieuse. » Et lorsque, au récit de ces humiliations et de ces souffrances, la foule éclatait en sanglots, elle ne pensait pas aux richesses qu'elle pouvait acquérir, mais au tombeau du Christ qu'il fallait délivrer, aux chrétiens qu'il fallait venger de leurs souffrances, à la religion qu'il fallait défendre contre les insultes et les persécutions des infidèles. C'était l'enthousiasme religieux, c'étaient les sentiments les plus élevés qui faisaient couler les larmes des assistants.

C'est aux mêmes sentiments que fit appel Urbain II. Il montra le tombeau du Christ, « ce tombeau miraculeux où la mort n'avait pu garder sa proie, ce tombeau, source de la vie future, sur lequel s'est levé le soleil de la résurrection, souillé par les ennemis du nom chrétien, » il rappela les indignes persécutions de « la race des élus ». « Guerriers qui m'écoutez, leur dit-il, vous qui cherchez sans cesse de vains prétextes de guerre, réjouissez-vous ; car voici une guerre légitime !... Il ne s'agit pas de venger les injures des hommes, mais celle de la divinité ; il ne s'agit plus de l'attaque d'une ville ou d'un château,

1. Sur la prédication de la croisade au concile de Clermont par Pierre l'Ermite et Urbain II, voir l'Histoire de Guillaume de Tyr, 1, 14 et 15. (*Historiens des Croisades*, t. 1, 38 et suiv.)

mais de la conquête des Lieux Saints ! » C'est donc un but surnaturel, que le pape assigne à l'expédition et il ne fait appel qu'au sentiment chrétien. A un moment de son discours cependant, le pape mit en cause les intérêts de ce monde ; mais c'étaient les intérêts de la chrétienté tout entière, de la civilisation occidentale, menacés par les progrès de la barbarie asiatique et de l'Islam. « L'impiété victorieuse, disait-il, a répandu ses ténèbres sur les plus belles contrées de l'Asie · Antioche, Ephèse, Nicée, sont devenues des cités musulmanes ; les hordes barbares des Turcs ont planté leurs étendards sur les rives de l'Hellespont *d'où elles menacent tous les pays chrétiens*. Si Dieu lui-même, armant contre elles ses enfants, ne les arrête dans leur marche triomphante, quelle nation, quel royaume pourra leur fermer les portes de l'Occident ? » C'est donc à la défense de l'Europe chrétienne que le pape appelle les foules de Clermont ; c'est le patriotisme chrétien qu'il excite dans leur cœur. Et ainsi l'ont-elles compris. Nous en avons pour preuve le cri par lequel elles répondirent aux appels de Pierre l'Ermite et du pape · Dieu le veut ! résumant en ces trois mots le mobile d'ordre surnaturel, l'enthousiasme religieux, l'élan désintéressé qui donnaient naissance à la croisade.

Que dans la suite, des sentiments moins élevés, des pensées de lucre et d'ambition se soient mêlés à ce noble idéal et l'aient parfois obscurci, c'est possible ; mais aussitôt l'expédition perdait sa force, parce qu'elle n'avait plus, au même degré, l'aliment qui devait la soutenir. Les historiens ont maintes fois remarqué en effet que lorsque l'idéal religieux s'affaiblit, le mouvement des croisades diminua de puissance : tant il est vrai qu'il la puisait aux sentiments fortement chrétiens et idéalistes qui l'avaient lancé. D'ailleurs, quelque affaibli qu'on le suppose, l'idéal religieux persista dans toutes les croisades. Étaient-ce les richesses que promettait aux foules l'austère saint

Bernard, lorsqu'il leur prêchait la seconde croisade ? c'était à leur âme chrétienne qu'il s'adressait et elles lui répondaient, elles aussi, par le cri de « Dieu le veut ! » Les chevaliers de Saint-Jean et du Temple qui ont guerroyé sans cesse, dans une croisade ininterrompue contre les infidèles, en Palestine, puis à Rhodes, puis dans tout le bassin de la Méditerranée, étaient des soldats, mais aussi des moines, se consacrant à la guerre sainte par des vœux religieux. Saint Louis, lorsqu'il organisait ses expéditions d'Égypte et de Tunis, n'était-il pas poussé par un mobile exclusivement religieux dont le contrecoup se retrouvait chez tous ses chevaliers, même quand ils avaient l'âme positive de Joinville ? Trois siècles plus tard, c'est encore le patriotisme chrétien, l'amour de la civilisation, l'appel du pape qui précipita les chrétiens contre les Turcs à la bataille de Lépante, et c'est par l'institution d'une fête catholique, c'est par l'extension de la dévotion du Rosaire que cette victoire est célébrée dans l'Europe tout entière comme une nouvelle victoire de la Croix sur le Croissant, de la civilisation européenne sur la civilisation asiatique. Et lorsque le dernier des croisés, le roi de Pologne, Sobieski, accourut au secours de Vienne assiégée par les Turcs, il le fit avec le désir exclusif de servir la cause de Dieu et de la civilisation chrétienne. A ceux qui lui montraient les mauvais procédés à son égard de l'Empereur Léopold, dont il allait sauver la capitale, à Louis XIV qui, par des raisons politiques, essayait de le détourner de cette expédition, il se contenta de répondre que le service de Dieu le poussait à défendre, avec Vienne, la chrétienté tout entière. Le pape souligna le caractère religieux de la victoire de Sobieski en commémorant le succès de cette « quatorzième croisade » par l'institution de la fête du Saint Nom de Marie. Voilà ce que n'auraient pas dû oublier, ou, s'ils le savent, passer sous silence, les auteurs de manuels scolaires qui veulent assigner au grand mouvement des croisades des

raisons uniquement vulgaires et leur enlever leur caractère d'épopée chrétienne et de victoire de la civilisation.

2° Les croisades, nous dit-on encore, ont eu pour but de disputer aux Musulmans un tombeau vide et comme en somme il est resté entre leurs mains, elles ont échoué. Valait-il la peine de faire tuer pour un pareil résultat, des millions d'hommes ?

Remarquons d'abord que si les Lieux Saints sont en Turquie et non en pays chrétien, le vœu d'Urbain II et de Pierre l'Ermite n'en est pas moins réalisé. Les chrétiens y ont libre accès et ne sont plus soumis aux persécutions et aux avanies de toutes sortes que signalaient les apôtres de la croisade. Quoique en terre turque, ils sont sous le protectorat des nations chrétiennes, en vertu de traités signés entre elles et le Sultan. On peut les considérer en quelque sorte comme des enclaves chrétiennes au milieu de l'empire ottoman qui ne peut plus rien contre eux. Le mouvement des croisades a donc réussi à libérer le Saint-Sépulchre et les Lieux Saints de Palestine.

Mais limiter à cela leur objet, c'est singulièrement les diminuer. Beaucoup d'historiens ont fait maintes fois remarquer que l'enjeu qui se disputait entre chrétiens et musulmans avait une tout autre importance que la possession de ces sanctuaires, si vénérables fussent-ils. Ecoutez, à ce propos, la grande voix de Chateaubriand dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* : « N'apercevoir dans les croisades que des pèlerins armés qui courent délivrer un tombeau en Palestine, c'est montrer une vue très bornée en histoire. Il s'agissait non seulement de la délivrance de ce tombeau sacré, mais encore de savoir qui devait l'emporter sur la terre ou d'un culte ennemi de la civilisation, favorable par système à l'ignorance, au despotisme, à l'esclavage, ou d'un culte qui a fait revivre chez les modernes le génie de la docte antiquité et aboli la servitude. Il suffit de lire le discours du pape Urbain II au concile de Clermont pour se convaincre que les chefs

de ces entreprises guerrières n'avaient pas les petites idées qu'on leur suppose, et qu'ils pensaient à *sauver le monde d'une inondation de nouveaux barbares*. L'esprit du mahométisme est la persécution et la conquête : l'Évangile au contraire ne prêche que la tolérance et la paix.... Où en serions nous si nos pères n'eussent repoussé la force par la force ? Que l'on contemple la Grèce et l'on apprendra ce que devient un peuple sous le joug des Musulmans. Ceux qui s'applaudissent tant aujourd'hui du progrès des lumières auraient-ils donc voulu voir régner parmi nous une religion qui a brûlé la bibliothèque d'Alexandrie, qui se fait un mérite de fouler aux pieds les hommes et de mépriser souverainement les lettres et les arts ? Les croisades, en affaiblissant les hordes mahométanes au centre même de l'Asie, nous ont empêchés de devenir la proie des Turcs et des Arabes ¹. »

Rien n'est plus vrai que cette page de Chateaubriand. Comme le dit excellemment le manuel Gauthier et Deschamps, bien inspiré sur ce point, force était à la chrétienté de porter la guerre aux Turcs si elle ne voulait pas les voir déborder chez elle en hordes envahissantes, ainsi qu'avaient fait les Arabes avant la bataille de Poitiers : « C'était aux chrétiens de les combattre non pour les contraindre à croire, mais pour les empêcher de nuire ² » Tel est le but hautement politique que se sont proposé les croisés et sur ce point ils ont pleinement réussi ; la civilisation gréco-latine d'Occident, la société chrétienne issue de l'Évangile ont été sauvées, du XII^e au XVII^e siècle, par cinq siècles de croisades. En 1095, le monde musulman avait reçu une nouvelle force et une nouvelle poussée de fanatisme par l'arrivée des Turcs et des Mongols, s'ils n'avaient pas été arrêtés en Palestine par les guerres saintes du Moyen Âge, l'Europe eût été de nouveau envahie. Lors-

¹ *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, (éd. GARNIER), p. 334.

² GAUTHIER et DESCHAMPS, *Cours supérieur*, p. 36.

que le Croissant entra, avec Mahomet II, à Constantinople, en 1453, il se proposait de soumettre l'Europe tout entière ; les flottes turques ravageaient déjà l'Adriatique et la Méditerranée, tandis que les soldats du Sultan détruisaient, en 1526, à Mohacz, le royaume chrétien de Hongrie, l'Allemagne, la France elle-même étaient à la veille d'être envahies · les croisades modernes ont arrêté cette marche de l'Islam. A Lépante, la croisade de don Juan d'Autriche détruisait ses forces navales à Vienne et à Bude, la croisade de Jean Sobieski détruisait ses forces terrestres. Le flot envahisseur et devastateur était ramené dans son lit et réduit à l'impuissance. Frappés dans leur force vive d'expansion, les Turcs n'ont cessé de s'affaiblir depuis les expéditions chrétiennes du xvii^e siècle · bientôt, les chrétiens qu'ils avaient subjugués ont pu reprendre leur liberté et leur indépendance dans la péninsule des Balkans, et aujourd'hui, c'est la civilisation chrétienne avec sa politique ses découvertes, ses lois, sa science qui pénètre de toute part le vieux monde de l'Islam. S'il en est ainsi, nous le devons aux croisades. Nous recueillons maintenant le bénéfice des longs combats qu'ont livré, de Godefroy de Bouillon à Sobieski, les chrétiens groupés sous l'étendard de la Croix ; les millions d'hommes qui ont lutté pendant cinq siècles ont valu au christianisme et à la civilisation la victoire définitive dont le xx^e siècle est le témoin. N'est-ce pas un résultat magnifique comme en enregistre bien rarement l'histoire de l'humanité ? et en face du monde musulman de toutes parts pénétré et colonisé par l'Europe chrétienne, peut-on dire que les croisades ont échoué ? Ne doit-on pas plutôt célébrer, avec Chateaubriand, leur triomphe ?

3^e MM. Aulard et Debidour n'ont pas abordé de front cette grande question dont ils pressentaient la solution contraire à leurs désirs. Ils ont cru plus habile d'examiner les résultats particuliers et secondaires des croisades et de conclure par cette condamnation sommaire · « elles ont

fait beaucoup plus de mal que de bien. » Il semble qu'une pareille conclusion aurait dû être précédée d'un bilan, où l'on aurait confronté le bien et le mal sortis des croisades. MM. Aulard et Debidour ont une manière à eux de faire un bilan; ils suppriment le bien et n'énumèrent que les maux. Tout en reconnaissant dans cette phrase que les Croisades ont fait du bien, ils ne mentionnent que celles de leurs conséquences qui leur semblent fâcheuses; encore un procédé qui peut nous faire mesurer leur partialité:

« Ces expéditions, disent-ils, rendirent plus violente cette haine des musulmans contre les chrétiens, encore aujourd'hui si regrettable. » On pourrait, avant d'aller plus loin, demander à MM. Aulard et Debidour, pourquoi ils rendent les chrétiens responsables de ces haines. Ont-ils été les agresseurs? Lorsque le flot musulman, déchainé par les prédications sectaires de Mahomet et des premiers califes, se répandit en Syrie, en Perse, dans l'Empire grec, dans l'Afrique du Nord tout entière, détruisit, à Xérès, le royaume wisigoth d'Espagne et vint se briser à Poitiers contre les forces franques de Charles Martel, était-ce le monde chrétien qui propageait la haine contre le monde arabe? Et lorsque les chrétiens venus à Jérusalem étaient soumis aux pires traitements, faut-il incriminer le fanatisme chrétien ou le fanatisme musulman? Le manuel Gauthier et Deschamps dit vrai quand il déclare que les croisades avaient été rendues nécessaires par l'intolérance musulmane et que, menacée dans son existence, l'Europe chrétienne devait se défendre et réduire l'Islam à l'impuissance. Est-ce l'agneau que l'on doit rendre responsable de la haine qui existe entre lui et le loup?

Les historiens d'ailleurs ont fait une constatation qui va à l'encontre des affirmations de MM. Aulard et Debidour et qu'enregistre M. Calvet lui-même. Au lieu de les accroître, les croisades atténuèrent les haines qui existaient entre chrétiens et infidèles. Au cours de la troisième

croisade s'établirent, entre l'armée du sultan Saladin et celle de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion, des relations courtoises qui auraient certainement étonné les premiers croisés. « Chrétiens et musulmans, dit l'historien Henri Martin, n'avaient plus les uns pour les autres cette superstitieuse horreur des temps passés. L'Orient et l'Occident, en se connaissant mieux, se haïssaient moins... Les chevaliers français étaient étonnés et joyeux de retrouver leurs idées et, jusqu'à un certain point, leurs mœurs parmi les valeureux compagnons de Saladin. Dans l'intervalle des combats, on se visitait, on joutait, on trafiquait, on banquetait ensemble ; les troubadours mêlaient leurs *cançons* aux *gazzels* des lauréats du Caire, la métropole des lettres orientales¹. » Vincent de Beauvais rapporte un fait, qui nous prouve à quel point la tolérance entre les chrétiens et les musulmans avait grandi au XIII^e siècle : des alliances de famille et des mariages mixtes furent négociés parfois entre Turcs et chrétiens. En 1243², le sultan tartare demanda en mariage une nièce de l'Empereur latin de Constantinople Beaudouin, « avec assurance qu'elle et tous ses officiers laïques et ecclésiastiques auraient une entière liberté pour la religion... L'amiral promit même que le sultan ferait bâtir des églises dans toutes les villes et obligerait tous les évêques grecs ibériens et russes, qui étaient en grand nombre dans ses états, à reconnaître le patriarche de Constantinople et la communion romaine ; et il ajouta que si la princesse savait adroitement ménager l'esprit du sultan, elle n'aurait pas de peine à lui faire embrasser la foi catholique. » Qui ne connaît l'histoire rapportée par Joinville³, des Mamelucks d'Égypte pensant à donner comme successeur au sultan qu'ils venaient de tuer dans leur révolte, saint

1. HENRI MARTIN, *Histoire de France*, III, 532.

2. VINCENT DE BEAUVAIS cité par LENAÏN DE TILLEMONT. *Histoire de saint Louis*, chap. 182.

3. TILLEMONT *op. cit.*, chap. 291.

Louis lui-même, malgré sa qualité de chrétien ? Catholiques et musulmans ne se considéraient donc plus comme ennemis irréconciliables. Ils avaient appris à se combattre loyalement, et usaient les uns vis à vis des autres de procédés chevaleresques. Souvent ils signèrent des traités, des trêves et des alliances qui furent le résultat de négociations courtoises, et amenèrent des relations amicales entre ennemis de la veille. La guerre eut donc pour effet d'établir entre des adversaires qui s'étaient mesurés sur le champ de bataille, en s'admirant mutuellement, une estime réciproque et au point de vue religieux, des sentiments de tolérance. Quelque paradoxale que paraisse cette affirmation, elle est corroborée par beaucoup de cas analogues ; après les chaudes batailles qui se livrèrent autour de Sébastopol, ne vit-on pas se nouer entre Russes et Français des relations plus courtoises, plus cordiales mêmes qu'avant la déclaration de la guerre, et l'expédition de Crimée n'eut-elle pas pour résultat de créer entre les peuples qu'elle mit aux prises, une intimité inconnue avant leur lutte ? Ainsi en fut-il des chrétiens et des musulmans pendant les croisades. Aussi M. Calvet est-il plus juste et plus sincère que MM. Aulard et Debidour, quand il reconnaît que les croisades atténuèrent les haines entre les chrétiens et les infidèles et firent faire de grands progrès à la tolérance.

M. Calvet et M. Brossolette admettent qu'aux points de vue politique, économique et social, les Croisades ont eu les plus heureux résultats. MM. Aulard et Debidour n'osent pas le nier ; mais ils prétendent que les peuples seraient devenus aussi riches et aussi cultivés, en vivant en paix, et n'auraient pas eu besoin pour cela des croisades. Nous nous contenterons de rappeler à ces deux historiens que leur affirmation est une pure hypothèse. Nous savons bien ce qu'a été la civilisation occidentale après les croisades, parce que nous pouvons nous en rendre compte d'après des faits positifs et tangibles ; tandis que, chercher à savoir

ce qu'elle *aurait été* sans les croisades, c'est faire œuvre de pure imagination, c'est-à-dire employer un procédé tout à fait contraire à la science et par là même interdit en histoire.

Laissons donc MM. Aulard et Debidour à leurs suppositions antiscientifiques et voyons nous-mêmes, d'après les faits et les documents, ce que la civilisation a dû au mouvement des croisades.

Au point de vue politique, les croisades eurent un résultat imprévu et indirect, mais bien certain : elles accentuèrent l'ascension du Tiers-Etat vers la liberté. Un grand nombre de seigneurs prirent part à ces expéditions ; leur absence permit parfois aux bourgeois des villes de se constituer en communes et aux habitants des campagnes de proclamer leur liberté. Souvent aussi, les seigneurs, ayant besoin d'argent soit pour s'équiper, soit pour réparer les pertes qu'ils avaient faites dans ces guerres lointaines, vendirent aux riches commerçants des chartes communales, aux serfs qui pouvaient les payer des chartes d'affranchissement. Cet affaiblissement de la féodalité, décimée par des combats meurtriers, profita aussi à la royauté qui exerça sur ses vassaux et ses arrière-vassaux une autorité de plus en plus étroite et incontestée. Or ces progrès de la royauté mirent de l'ordre dans la société jadis morcelée à l'excès et firent faire les plus grands progrès à l'unité nationale.

En même temps qu'elles disciplinaient et libéraient la société occidentale, les croisades élargissaient ses horizons et lui révélaient l'immensité et la variété du monde. Tandis que, avant l'an mil, les peuples chrétiens avaient été en quelque sorte repliés sur eux-mêmes, après la première croisade, ils entrèrent en relations chaque jour plus étroites avec des peuples nouveaux et des civilisations qu'auparavant ils avaient à peine entrevues. Sans doute, dès les temps carolingiens et même mérovingiens, ils avaient connu les Byzantins et même les Arabes ; nous en

avons pour preuve les rapports de Charlemagne avec l'impératrice de Constantinople, Irène, et le kalife de Bagdad, Haroun-al-Raschid. Mais pendant les croisades, ce ne furent pas seulement les princes par l'intermédiaire d'ambassades solennelles, ou de rares pèlerins partis pour des voyages lointains et périlleux, qui entrèrent ainsi en contact avec les populations orientales ; ce furent les nombreux croisés s'engageant, presque chaque année, pour la défense de la Terre Sainte, et à leur suite, ce furent les marchands et les négociateurs. Bientôt, les grands ports de la France et de l'Italie créèrent des établissements dans les Échelles du Levant pour faciliter leur commerce, y fondèrent des colonies et des consulats, et généralisèrent, dans toute la Méditerranée orientale, la mer de Marmara et la mer Noire, ce qu'avaient déjà tenté, avant l'an mil, les marchands de Salerne et d'Amalfi.

Les invasions mongoliques étaient venues, avant l'époque des Croisades, disputer aux Arabes la Syrie et l'Asie mineure ; elles furent encore plus nombreuses au XII^e et au XIII^e siècles et les croisés se trouvèrent en rapports non seulement avec les Arabes et les Turcs, mais encore avec les Tartares et les Mongols. Bientôt, on négocia avec eux et des voyageurs intrépides pénétrèrent, au prix de mille difficultés, dans les steppes de l'Aral, dans les plateaux glacés du Karakoroum, dans les déserts de Chine, allant porter aux chefs de la Horde d'Or ou de la Chine, les lettres des rois de France et des Souverains pontifes. A leur suite, marchaient les missionnaires franciscains et dominicains ; et ainsi, au XIII^e et au XIV^e siècles, l'Asie était parcourue, jusqu'à Pékin et jusqu'à Malacca, par les envoyés de l'Occident. Le vieux monde voyait ses cadres s'élargir et c'était le dernier aboutissement du mouvement d'expansion qu'avaient inauguré les croisades.

L'élargissement de l'univers amena un élargissement des sciences et de l'esprit humain lui-même. Les progrès

des connaissances géographiques influèrent sur les progrès des idées et de la civilisation. Les légendes orientales pénétrèrent de plus en plus les littératures européennes ; la philosophie, les sciences et l'art de l'Orient furent étudiés par les Européens et la combinaison harmonieuse des civilisations les plus différentes produisit l'art du Moyen Age, où se rencontrent avec la tradition latine, des influences syriennes, byzantines et arabes. La scolastique elle-même et la théologie catholique ne craignirent pas de faire leur profit des écrits arabes ou byzantins et étudièrent Aristote à la lumière d'Averroès.

Dans le domaine des choses matérielles, les croisés révélaient à l'Occident les procédés de culture des Orientaux dont ils avaient reconnu les avantages et ils importaient en Europe des arbres, des cultures, des produits alimentaires ou industriels jusqu'alors rares ou complètement ignorés.

Les croisades activèrent surtout le commerce maritime : « Le midi de la France reçut des cargaisons de sucre, de soie, de coton et de substances tinctoriales propres à alimenter divers métiers ; et ces divers produits tirés non seulement de l'Asie mineure et de la Syrie, mais encore de l'Asie tout entière, surtout de l'Inde et de la Chine, eurent pour effet de développer les industries européennes déjà existantes et d'en créer de nouvelles. L'industrie textile de l'Italie, du midi de la France, des Pays-Bas, prit un nouvel essor à la suite des croisades. Devenu plus intense, le commerce dut multiplier et simplifier ses moyens d'action. On créa, dès lors, ces grandes foires internationales de Beaucaire, de Champagne, qui devinrent, pendant des mois entiers, les lieux de rendez-vous des marchands d'Europe et d'Asie. Le Juif Benjamiu de Tudèle nous dit que de son temps (1173), les Arabes d'Afrique et d'Asie affluaient aux foires de Montpellier. D'autre part, les négociants de Marseille, Gènes, Pise, Narbonne et Venise envoyaient chaque année des flottes en Syrie, pour en exporter les produits de

Palestine et recevoir ceux qu'apportaient les caravanes des régions les plus éloignées de l'Asie ¹.

Voilà le tableau qu'auraient dû esquisser les manuels scolaires pour donner une idée sommaire de l'influence considérable qu'ont exercée les croisades sur les institutions, la civilisation, l'agriculture, le commerce et l'industrie. On peut dire que, directement ou indirectement, soit par elles-mêmes, soit par le mouvement d'idées et d'échange qu'elles ont déterminé, elles ont transformé la face de l'Europe, et élargi pour les Occidentaux les limites du monde. Ce n'est pas assurément ce que cherchaient les pauvres paysans et les chevaliers qui répondaient par le cri de *Dieu le veut!* aux prédications touchantes de Pierre l'Ermite : ils ne songeaient qu'à délivrer le tombeau sacré profané par l'infidèle. Leur dévouement a produit, pour l'histoire de la civilisation, des résultats bienveillants qu'ils ne soupçonnaient même pas. C'est une application historique de la profonde parole de l'Évangile : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et toutes choses vous seront données par surcroît. » On ne peut pas dire, en tout cas, que les multitudes de chrétiens qui sont allés mourir glorieusement dans les montagnes de Judée ou dans les plaines d'Égypte, aient versé inutilement leur sang. Ils ont travaillé héroïquement pour la cause de Dieu et de la civilisation et c'est une raison suffisante pour qu'au lieu de les mépriser, comme le font certains manuels « laïques », on salue en eux des héros de l'Église et du progrès.

BIBLIOGRAPHIE

MICHAUD. *Histoire des Croisades.*

HEBREN. *Essai sur l'influence des Croisades.*

BREHIER. *L'Église et l'Orient au Moyen Age. Les Croisades*, dans la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*; donne d'abondantes bibliographies.

HEYD. *Histoire du commerce du Levant au Moyen Age* (trad. Raynaud).

1. CALVET. *Cours moyen*, p. 34.

La Croisade des Albigeois.

ALLARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 91).

La secte des Cathares (ou purs)... reprochait la corruption et les excès de l'Église et voulait, tout en simplifiant le culte, ramener la morale chrétienne à une parfaite pureté... le pape Innocent III prescrivit contre eux, en 1208, une croisade qui dura plus de vingt ans et ne fut qu'un long brigandage... de grandes villes furent brûlées, on massacra des populations entières sans épargner les femmes et les enfants; tout le Midi de la France fut pillé, mis à feu et à sang.

(Cours moyen, p. 29). *Les Albigeois, population du Midi de la France qui ne comprenait par la religion chrétienne de la même manière que les catholiques, furent exterminés, au XIII^e siècle, par la volonté du pape Innocent III.*

(Récits familiers, p. 71). *Le clergé étant devenu très corrompu, une partie du peuple demandait que l'Église fût soumise à une réforme dont les partisans, nombreux surtout dans le Midi de la France, étaient généralement appelés Albigeois... les croisés venus du Nord se comportèrent avec féroce; ils brûlaient leurs prisonniers par centaines.*

BROSSETTE (Cours moyen, p. 22).

Les Albigeois ne pratiquaient plus tout à fait la religion catholique... Beziers, Narbonne, Toulouse furent saccagées.

Quatre images : I, les hérétiques du Midi buvant saint Dominique; II, le comte de Toulouse faisant pénitence et frappé par des prêtres; III, le sac de Béziers; IV, la grotte de l'Ombrives où des Albigeois sont murés.

DEVINAT (Cours élémentaire, p. 58).

A l'appel du pape qui n'avait pu les convertir, les chevaliers du Nord de la France se ruèrent sur les Albigeois.

(Cours moyen, p. 14). *Le pape les fit d'abord prêcher par des moines, en particulier par un moine espagnol Dominique; mais*

les hérétiques... ne se soumirent pas. Alors le pape recourut à l'épée.

CALVET (Cours moyen, p. 42).

Ce fut une horrible tuerie... p. 36. « Les habitants du Languedoc soupçonnés d'hérésie. » (Cf. Cours préparatoire, p. 36).

(Cours élémentaire, p. 58). Dans le Midi de la France l'Église n'était pas aimée; ainsi on raconte que les prêtres cachaient leur tonsure pour ne pas être insultés... les habitants en effet étaient hérétiques... le pape Innocent III envoya au comte de Toulouse Raymond VI, pour le rappeler à la foi. un légat qui fut assassiné... Indigné il prêcha une croisade.

GAUTHIER et DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 34).

(Les Albigeois)... gens simples, de mœurs pacifiques mais peu austères, qui demeuraient en dehors de l'Église. A l'appel d'Innocent III, des milliers de pillards du Nord se ruèrent sur le beau pays des troubadours... le chef des pillards, Simon de Montfort, pour prix de ses exploits, reçut du pape les États du malheureux comte de Toulouse... ceux qui résistaient étaient mis à la torture, puis ensevelis vivants dans un cachot... cette guerre monstrueuse, inexcusable, qui détruisit la brillante civilisation du Midi,... réunit la France d'oïl et la France d'oc.

(Cours moyen, p. 12). Louis VIII eut le tort de participer à l'abominable croisade.

GUÏOT et MARE (Cours supérieur, p. 86).

Les Albigeois, heureuse population, paisiblement adonnée au commerce, qui cultive la poésie, l'harmonieuse et sonore langue des troubadours... Sus à eux!... ils ont des idées réputées hérétiques.

(Cours moyen, p. 52). La prospérité des villes du Languedoc excite la convoitise des seigneurs du Nord; les habitants du Midi sont accusés d'hérésie.

ROGEE et DESPIQUES (Cours supérieur, p. 131).

La doctrine des Albigeois voulait rétablir la pureté et la simplicité des mœurs des premiers hommes.

SOMMAIRE. — Contradictions anticléricales au sujet des Albigeois. — L'Albigéisme était une religion hostile au christianisme et non une simple hérésie. — Ses doctrines théologiques et métaphysiques. — Sa morale. — Négation du mariage et de la famille. — Mariage et libertinage.

— Négation des sanctions sociales et de la patrie. — Modération d'Innocent III n'employant d'abord que la persuasion. — Prédication de la croisade provoquée par l'assassinat du légat Pierre de Castelnau. — Pendant la croisade, excès du côté des Albigeois comme du côté des croisés. — Innocent III rappelle souvent les croisés au respect de la justice et de la charité. — Sa modération dans la victoire. — Il aurait voulu clore la croisade en 1213. — Hommage de M. Luchaire à la sagesse du pape.

La croisade contre les Albigeois est l'un des grands faits historiques que les auteurs de manuels et les historiens « laïques » reprochent avec le plus d'amertume à l'Église. Pour accentuer leurs griefs, ils chargent le Saint-Siège de toutes les responsabilités et font d'autre part un tableau idyllique des croyances et des mœurs des Albigeois.

Avant d'examiner la sincérité des arguments qu'ils ont employés dans les deux cas, une observation préliminaire s'impose.

Remarquons tout d'abord que nos auteurs se contredisent parfois si bien qu'il n'y a qu'à les opposer les uns aux autres pour mettre en doute leurs récits. Si nous en croyons MM. Aulard et Debidour et MM. Rogie et Despiques, les Albigeois auraient voulu réformer les mœurs du clergé. Austères, épris de vertu et de sainteté, ils auraient été scandalisés par la vie facile que menait dans le Midi de la France l'Église catholique, et auraient voulu y remédier en la ramenant aux pratiques pures du christianisme primitif. Au contraire MM. Gauthier et Deschamps écrivent que les Albigeois étaient des gens simples, de mœurs pacifiques et *peu austères*. Quelle a été l'origine de cette lutte et qui doit en porter la responsabilité? C'est l'Église, qui par fanatisme a déchainé la guerre sur ces hommes paisibles et inoffensifs, disent MM. Aulard et Debidour, Devinat, Gauthier et Deschamps. Ce sont les seigneurs du Nord qui, poussés par la cupi-

dité, ont pris pour prétexte la défense de l'orthodoxie et se sont rués sur des populations dont ils convoitaient les fortunes et les terres, disent MM. Guiot et Mane. Et lorsque l'Eglise fit prêcher la croisade contre les Albigeois, à quel mobile obéissait-elle? Au fanatisme, insinuent la plupart des auteurs « laïques », au dépit de n'avoir pas pu convertir le Midi, écrit M. Devinat, au désir de venger son légat assassiné par ordre du comte de Toulouse, dit M. Calvet.

Ces contradictions nous prouvent que les problèmes soulevés par la croisade des Albigeois sont multiples et délicats ; la plupart des historiens n'ont vu qu'un côté de la question, les autres leur ont échappé. L'ami de la vérité scientifique doit les envisager tous. Quand il l'aura fait, il s'apercevra que les faits sont plus complexes que ne le pensent en général nos primaires et que les responsabilités sont fort partagées dans une guerre à la fois religieuse et politique, dont les combattants ont été mis en mouvement par les mobiles les plus disparates : la foi et l'ambition, le service de Dieu et l'amour du pillage, et qui enfin a été dirigée à la fois par les chefs de la féodalité laïque et les représentants de l'Eglise. Mettre au compte du catholicisme des faits qui ont été inspirés par la politique féodale, des actes de cruauté et de spoliation dictés par la cupidité et l'ambition, serait souverainement injuste, surtout s'il est démontré que l'Eglise a protesté contre ces faits et condamné ces actes. C'est donc avec les plus grandes précautions qu'il faut aborder cette question délicate entre toutes, en se délivrant des préjugés et des passions des partis, pour ne laisser parler que les textes.

Les jugements les plus contradictoires sont portés par les historiens anticatholiques sur les croyances et les mœurs des Albigeois. M. Calvet nous dit qu'ils étaient seulement « soupçonnés d'hérésie », MM. Guiot et Mane qu'ils avaient des « idées réputées hérétiques », et M. Brossolette

« qu'ils ne pratiquaient pas *tout à fait* la religion catholique. » La conclusion que ces auteurs veulent suggérer, c'est que la répression était d'autant plus barbare et odieuse que faible et en quelque sorte imperceptible était la nuance qui distinguait les Albigeois des catholiques. MM. Gauthier et Deschamps au contraire nous disent que les Albigeois « demeuraient en dehors de l'Église ». De ces deux affirmations contradictoires ou en tout cas assez différentes l'une de l'autre, celle de MM. Gauthier et Deschamps est la vraie. En réalité, la métaphysique et la théologie des Cathares étaient aux antipodes de la métaphysique et de la théologie chrétiennes. L'Église enseigne que Dieu est un, les Cathares qu'il y a deux dieux, le Dieu bon et le Dieu mauvais, éternels tous les deux, également puissants et luttant sans cesse l'un contre l'autre. L'Église dit que notre monde a été créé par Dieu sous l'action de son amour et que l'homme a reçu de son Créateur l'existence pour son bien. Les Cathares prêchaient que la nature et l'homme sont l'œuvre du Dieu mauvais dont ils sont le jouet et sur lesquels il exerce sans cesse sa malignité. Pour les chrétiens, le Christ est Dieu lui-même, venant en ce monde pour expier la faute originelle de l'humanité, par l'œuvre de la Rédemption, pour les Cathares, c'était un éon ou émanation lointaine de la divinité, venu pour apporter à l'homme la science de ses origines et par là, le soustraire, non par la vertu de son sang, mais uniquement par sa doctrine, à sa misérable servitude ; et ainsi sur tous les points, c'était l'antagonisme déclaré entre le christianisme et l'albigéisme¹.

De ces doctrines métaphysiques et théologiques, les Albigeois tiraient une morale en opposition formelle avec la morale chrétienne, et MM. Aulard et Debidour se

1. Sur la théologie et la métaphysique des Albigeois, lire les chapitres que nous leur avons consacrés dans *l'Albigéisme langue-Ancien du XIII^e siècle*, introduction de notre *Carlulaire de N.-D. de Prouille*.

rompent grossièrement quand ils nous les présentent comme voulant tout simplement « ramener la morale chrétienne à une parfaite pureté » ; en réalité, leur idéal moral était le contraire de l'idéal chrétien et entre l'un et l'autre aucune conciliation n'était possible.

Quelles que soient les manières différentes dont les chrétiens ont essayé de mettre en pratique leurs principes, on peut cependant résumer en quelques propositions sûres la théorie que l'Eglise nous présente de la vie, de sa valeur et du but auquel elle doit tendre. Pour elle, la vie de ce monde n'est qu'une épreuve. Incliné vers le mal par les mauvais instincts de sa nature viciée, les séductions et les infirmités de la chair, les tentations du démon, l'homme est appelé au bien par la loi divine, les bonnes tendances que la chute originelle n'a pas pu faire entièrement disparaître en lui, et surtout par ce secours divin qu'il suffit de demander pour l'avoir, qui décuple les forces de la volonté humaine, sans détruire sa liberté et sa responsabilité, et que l'on appelle la grâce. La perfection consiste à triompher des mauvais instincts de la chair, de telle manière que le corps demeure ce qu'il doit être, le serviteur de l'âme ; à subordonner tous les mouvements de l'âme à la charité, c'est-à-dire à l'amour de Dieu, de telle manière que Dieu soit à la fois le principe et la fin de l'homme, de toutes ses énergies, de toutes ses actions. Pour cela, il faut accepter avec résignation les épreuves de la vie, les traverser avec courage et faire de toutes les circonstances au milieu desquelles on se trouve des occasions de sanctification et de salut. Qui ne voit dès lors que pour le chrétien, la vie a un prix infini, puisqu'elle lui fournit le moyen d'acquérir la sainteté et la béatitude éternelle qui en est la conséquence ? Qui ne voit que, pour lui, les actions les plus vulgaires prennent une noblesse surnaturelle lorsque, faites en vue de Dieu, elles apparaissent avec un reflet de l'éternité, « *sub specie æternitatis* ? »

Tout autre était l'idée de la vie que l'Albigeois tirait de sa conception de Dieu et de l'univers. Procédant à la fois du bien et du mal par une double création, l'homme était une contradiction vivante; l'âme et le corps qui le composaient ne pouvaient jamais se concilier. Prétendre vouloir les mettre en harmonie était aussi absurde que de vouloir unir les contraires, la nuit et le jour, le bien et le mal, Dieu et Satan. Dans le corps, l'âme n'était qu'une captive et son supplice était aussi grand que celui de ces malheureux qu'on attachait jadis à des cadavres. Elle ne pouvait retrouver la paix qu'en reprenant possession de sa vie spirituelle et elle ne devait le faire que par sa séparation d'avec le corps. Le divorce de ces deux éléments inconciliables, c'est-à-dire la mort — la mort non seulement subie mais embrassée comme une délivrance, — était le premier pas vers le bonheur. Tout ce qui la précédait et la retardait n'était que misère et tyrannie. Ce monde n'était qu'une prison, et les actions humaines étaient méprisables parce que s'exerçant par un corps corrompu, elles portaient en elles le stigmate de sa corruption.

Dès lors, le suicide s'imposait; il était la conséquence directe de pareils principes, l'unique devoir de la vie étant de la détruire. Chez les Cathares, dit Mgr Douais¹, le suicide était pour ainsi dire à l'ordre du jour. On en vit qui se faisaient ouvrir les veines et mouraient dans un bain; d'autres prenaient des potions empoisonnées, ceux-ci se frappaient eux-mêmes. L'*Endura* semble avoir été le mode de suicide le plus répandu chez les Albigeois. Il consistait à se laisser mourir de faim. Dellinger en a relevé plusieurs cas dans des dépositions faites devant l'Inquisition, en 1308², et contenues dans le manuscrit latin 4269 de la Bibliothèque Nationale. Sans faire de cette pratique un devoir absolu, les chefs de la

1. DOUAIS. *Les Albigeois*, p. 253.

2. DELLINGER, *Dokumente*.

secte l'encourageaient et la présentaient comme une grande marque de sainteté. En mettant les « consolés » en *endura* aussitôt après leur initiation, ils les garantissaient par une mort prompte contre toute tentative d'apostasie et de péché, « *ne perderent bonum quod receperant.* »

Si tous les Albigeois ne se tuaient pas, ils n'en croyaient pas moins de leur devoir de tarir le plus possible en eux les sources et les manifestations de la vie. Ils regardaient comme leurs modèles et leurs saints ceux d'entre eux qui avaient atteint les profondeurs de l'anéantissement, le nirvana. On en trouvait en Languedoc. Barbeguera, femme de Lobent, seigneur de Puylaurens, alla voir par curiosité un de ces Parfaits. « Il lui apparut, racontait-elle, comme la merveille la plus étrange. Depuis fort longtemps, il était assis sur sa chaise, immobile comme un tronc d'arbre, insensible à ce qui l'entourait ¹. »

La théorie que se faisaient les Albigeois du mariage était la conséquence logique de l'idée profondément pessimiste qu'ils se faisaient de la vie. Si elle était, comme ils l'enseignaient, le plus grand des maux, il ne fallait pas se contenter de la détruire en soi-même par le suicide ou le nirvana; il fallait aussi se garder de la communiquer à de nouveaux êtres que l'on faisait participer au malheur commun de l'humanité, en les appelant à l'existence. Aussi, lorsque les Cathares conféraient l'initiation du *Consolamentum*, ils faisaient souscrire à l'initié un engagement de chasteté perpétuelle ². Les ministres albigeois ne cessaient de répéter que l'on péchait avec sa femme comme avec toute autre, le contrat et le sacrement de mariage n'étant pour eux que la légalisation et la régularisation de la

¹ DORVILLE, *Op. cit.*, p. 18.

² « Quod non aliquando libidinem exercerent toto tempore vite »

débauche. Dans l'intransigeance farouche de leur chasteté, les Purs du XIII^e siècle trouvèrent la formule qu'ont reprise de nos jours les tenants de l'union libre et du droit au plaisir sexuel : « *Matrimonium est meretricium* ¹, le mariage est un concubinat légal. »

Les hérétiques avaient une telle aversion pour le mariage, qu'ils allaient jusqu'à déclarer que le libertinage lui était préférable et qu'il était plus grave « *facere cum uxore sua quam cum alia muliere* ². » Ce n'était pas là une boutade, car ils donnaient de cette opinion une raison tout à fait conforme avec leurs principes. Il peut arriver souvent, disaient-ils, que l'on ait honte de son inconduite ; dans ce cas, si on s'y livre, on le fait en cachette. Il est dès lors toujours possible qu'on s'en repente et que l'on cesse ; et ainsi, presque toujours, le libertinage est caché et passager. Ce qu'il y a au contraire de particulièrement grave dans l'état de mariage, c'est qu'on n'en a pas honte et qu'on ne songe pas à s'en retirer, parce qu'on ne se doute pas du mal qui s'y commet ³. C'est là ce qui explique la condescendance vraiment étrange que les Parfaits montraient pour les désordres de leurs adhérents. Ils faisaient eux-mêmes profession de chasteté perpétuelle, fuyaient avec horreur les moindres occasions d'impureté ; et cependant, ils admettaient dans leur société les concubines des Croyants et les faisaient participer à leurs rites les plus sacrés, même lorsqu'elles n'avaient aucune intention de s'amender. Les Croyants eux-mêmes n'avaient aucun scrupule de conserver leurs maîtresses, tout en acceptant la direction des Parfaits. Parmi les Croyants qui se pressaient, vers 1240, aux prédications de Bertrand Marty, à Montsé-

1. Ces notes reviennent à chaque instant dans les dépositions faites par les hérétiques devant l'Inquisition. Cf. le ms. 609 de la Bibl. de Toulouse f^{os} 41^v et 64.

2. DUELLINGER. *Dokumente*, p. 23.

3. « Quia magis publice et sine verecundia peccatum fiebat. » *Ibidem*

gur, nous distinguons plusieurs faux ménages : *Guillelma Calveta amasia Petri Vitalis, Willelmus Raimundi de Roqua et Arnauda amasia ejus, Petrus Aura et Boneta amasia uxor ejus, Raimunda amasia Othonis de Massabrac*¹. »

Ces concubines et ces bâtards, qui paraissent si souvent dans les assemblées cathares, ont fait accuser ces hérétiques des plus vilaines turpitudes. On a dit que leurs doctrines rigoristes n'étaient qu'un masque sous lequel se dissimulaient les pires excès. MM. Gauthier et Deschaups se font l'écho de ces accusations quand ils présentent les Albigeois comme des gens simples, de mœurs pacifiques *et peu austères*. D'autre part, il est certain que les populations se laissaient très souvent gagner par l'impression d'austérité que produisaient sur elles les Parfaits et c'est à cela que font allusion MM. Aulard et Debidour, Rogie et Despiques quand ils parlent des *mœurs pures* de ces hérétiques.

Il est facile de résoudre cette apparente contradiction en se rappelant qu'il y avait deux sortes d'Albigeois : les Croyants qui donnaient leur sympathie aux doctrines cathares et subissaient incomplètement leur influence ; les Parfaits qui y adhéraient entièrement et en pratiquaient toutes les prescriptions. Du moment que les Croyants n'avaient pas reçu l'initiation complète, ils pouvaient à la rigueur vivre avec une femme, mais en dehors des liens du mariage. Tout commerce sexuel était sans doute mauvais, mais le concubinat pouvait se tolérer, et non le mariage parce que, en cas d'initiation complète, il semblait plus facile de rompre un lien non légal.

Il est inutile d'insister longuement sur les conséquences antisociales d'une pareille doctrine. Elle ne tendait à rien moins qu'à supprimer l'élément essentiel de toute société,

1. Bibliothèque nationale, collection Doat n° 24 p. 59-60. Remarquez l'expression assez cynique *amasia uxor*.

la famille, en faisant de l'ensemble de l'humanité une vaste congrégation religieuse sans recrutement et sans lendemain. En attendant l'avènement de cet état de choses, qui devait sortir du triomphe des idées cathares, les Parfaits brisaient peu à peu, par suite des progrès de leur apostolat, les liens familiaux déjà formés. Quiconque voulait être sauvé, devant se soumettre à la loi de la chasteté rigoureuse, le mari quittait la femme, la femme le mari, les parents abandonnaient les enfants, fuyaient un foyer domestique qui ne leur inspirait que de l'horreur; car l'hérésie leur enseignait « que personne ne saurait se sauver en restant avec son père et sa mère ¹. » Et ainsi disparaissait toute la morale domestique, avec la famille qui était sa raison d'être.

Cette haine de la famille n'était d'ailleurs chez les Albigeois qu'une forme particulière de leur aversion pour tout ce qui était étranger à leur secte. Ils s'interdisaient toute relation avec quiconque ne pensait pas comme eux, si ce n'est lorsqu'ils jugeaient possible de le gagner à leurs propres doctrines et ils faisaient la même recommandation à leurs Croyants. Au jour de l'examen de conscience ou *apparellamentum*, qui se présentait tous les mois, ils leur demandaient un compte sévère des rapports qu'ils avaient pu avoir avec les infidèles. Et cela se comprend : ils ne considéraient comme leur semblable, leur prochain, que celui qui, comme eux, était devenu, par le *consolamentum*, un fils de Dieu ; quant aux autres qui étaient restés dans le monde diabolique, ils appartenaient en quelque sorte à une autre race et étaient des inconnus pour ne pas dire des ennemis ².

Les autres engagements que prenaient les hérétiques

1. « Quod homo non potest salvari cum patre et matre. » *Somme contre les hérétiques* (résumé des doctrines des hérétiques par les Inquisiteurs), p. 132.

2. *Ibid.*, p. 132.

en entrant dans la secte, allaient à l'encontre des principes sociaux sur lesquels reposent les constitutions de tous les états.

Ils promettaient, au jour de leur initiation, de ne prêter aucun serment *quod non jurarent*¹; car, euseignaient toutes les sectes cathares, *juramentum non debet fieri*. Il existe de nos jours des sectes philosophiques ou religieuses qui rejettent avec la même énergie le serment et l'on sait toutes les difficultés auxquelles elles donnent lieu dans une société qui, malgré sa « laïcisation », fait encore intervenir le serment dans les actes les plus importants de la vie sociale. Quels troubles, autrement profonds, de pareilles doctrines ne devaient-elles pas apporter dans les états du Moyen Age, où toutes les relations des hommes entre eux, des sujets avec leurs souverains, des vassaux avec leurs suzerains, des bourgeois d'une même ville, des membres d'une confrérie les uns avec les autres, étaient garanties par un serment, où enfin toute autorité tirait du serment sa légitimité ? C'était l'un des liens les plus solides du faisceau social que les Manichéens détruisaient ainsi, et en le faisant, ils avaient l'apparence de vrais anarchistes.

Ils l'étaient vraiment quand ils déniaient à la société le droit de verser le sang pour se défendre contre les ennemis du dehors et du dedans, les envahisseurs et les malfaiteurs. Ils prenaient à la lettre et dans son sens le plus rigoureux, la parole du Christ, déclarant que quiconque tue par l'épée doit périr par l'épée, et ils en déduisaient la prohibition absolue non seulement de l'assassinat, mais encore de tout meurtre pour quelque raison que ce fût : *nullo casu occidendum*². De ce prin

1. Formule du *Consolamentum* ou initiation cathare. Sur le *Consolamentum*, voir le chapitre que nous lui avons consacré dans *l'Albigéisme languedocien du XII^e siècle*.

2. DOAT. 92, p. 100. « Non est puniendum neque in aliquo casu »

cipe découlaient les plus graves conséquences sociales et dans leur redoutable logique, les Albigeois ne reculaient pas devant elles. Toute guerre même juste dans ses causes, devenait criminelle par les meurtres qu'elle nécessitait : le soldat défendant sa vie sur le champ de bataille, après s'être armé pour la défense de son pays, était un assassin, au même titre que le plus vulgaire des malfaiteurs ; car rien ne pouvait l'autoriser à verser le sang humain.

Pas plus que le soldat dans l'ardeur de la bataille, le juge et les autres dépositaires de l'autorité publique sur leurs sièges n'avaient le droit de prononcer des sentences capitales. « Dieu n'a pas voulu, disait l'Albigeois Pierre Garsias, que la justice des hommes pût condamner quelqu'un à mort ¹ » ; et lorsque l'un des adeptes de l'hérésie devint consul de Toulouse, il lui rappela la rigueur de ce principe ².

Les hérétiques du XIII^e siècle déniaient-ils à la société tout droit de répression ? Il est difficile de l'affirmer, car si la plupart d'entre eux semblaient le dire en proclamant « *quod nullo modo facienda justitia, quod Deus non voluit justitiam,* » d'autres ne manquaient pas de restreindre cette négation si absolue aux sentences capitales, « *aliquem condemnando ad mortem* ». Ces derniers toutefois nous apparaissent comme des politiques, atténuant par des restrictions habiles la rigueur du précepte. La *Somme* nous dit en effet que toutes les sectes enseignaient *quod vindicta non debet fieri, quod justitia non debet fieri per hominem* ; ce qui semble bien indiquer que la pure doctrine cathare déniait absolument à la société le droit de punir.

En tout cas, par la prohibition absolue du serment et occidendum. » *Somme*, p. 133, proposition enseignée par toutes les sectes albigeoises ; « Non licet alicui occidere. »

1. *Ibid.*, p. 89.

2. *Ibid.*, p. 100.

de la guerre, par les restrictions du droit de justice, les Albigeois rendaient difficile l'existence et la conservation, non seulement de la société du Moyen Age, mais encore de toute société; et l'on comprend que l'Eglise ait dénoncé sans relâche le péril que leurs doctrines pouvaient faire courir à l'humanité. « Il faut avouer, dit l'auteur des *Additions à l'histoire du Languedoc*, que les principes du manichéisme et ceux des hérétiques du XII^e et du XIII^e siècle, attaquant les bases mêmes de la société, devaient produire les plus étranges, les plus dangereuses perturbations et ébranler pour toujours les lois et la société politique. »

Voilà les hérétiques que MM. Aulard et Debidour nous représentent comme de simples réformateurs du christianisme, MM. Gauthier et Deschamps comme « des gens simples et pacifiques » et MM. Guiot et Mane comme des hommes inoffensifs et doux ne rêvant que poésie. M. Lea, dans son *Histoire de l'Inquisition*¹, les a mieux compris. Quoique protestant et ennemi de l'Eglise, il a vu que le nihilisme des Albigeois marquait un retour à la barbarie, tandis que la doctrine chrétienne représentait la civilisation et le progrès. La victoire des Albigeois, c'était le déchainement du fanatisme le plus terrible puisqu'il faisait gloire à l'homme de se suicider et un devoir à la famille de se dissoudre; en les combattant, l'Eglise catholique défendit, avec la vérité dont elle est dépositaire, la cause de la vie, du progrès, de la civilisation. C'est ce que les documents répètent de toutes manières à ces historiens sans conscience qui tracent des Albigeois un portrait tantaisiste et faux, pour mieux les poser en victimes innocentes de l'Eglise.

La plupart des manuels rejettent sur le pape Innocent III la responsabilité de la croisade contre les Albigeois et des excès que parfois commirent les croisés. Qu'y a-t-il

1. LEA. *Histoire de l'Inquisition*.

de vrai dans cette assertion et peut-on dire que l'expédition des chevaliers du Nord contre les populations du Midi fut déchainée par le fanatisme de la papauté ?

Remarquons tout d'abord que l'Église commença par employer contre l'hérésie albigeoise les moyens de persuasion. Au cours du XII^e siècle, elle envoya contre elle des missionnaires dont le plus célèbre fut saint Bernard. Encore à la fin du XII^e et au commencement du XIII^e siècle, elle avait confié l'évangélisation du Midi aux prédications pacifiques des religieux Cisterciens dirigés par l'abbé de Cîteaux, légat du saint Siège. C'est ce que reconnaît M. Devinat quand il écrit : « le pape les fit d'abord prêcher par des moines et en particulier par un moine espagnol, Dominique ¹. A ces procédés inspirés par la tolérance et la charité, les Albigeois répondirent par la haine et la violence. Lorsque saint Bernard alla prêcher chez eux, il dut affronter leurs injures ². Saint Dominique fut de leur part l'objet de plusieurs tentatives d'assassinat ³. Le clergé catholique était, dans les pays du Midi de la France, opprimé, spolié de ses biens et même de ses églises. Quand la croisade des Albigeois fut décidée, les chanoines de Saint-Nazaire de Béziers avaient dû fortifier leur cathédrale pour y trouver un abri contre les violences des hérétiques ⁴. Ceux-ci avaient transformé en temples de leur secte les églises de Castelnaudary. Lorsqu'il prit possession de son siège de Toulouse, Foulques trouva la mense épiscopale totalement dilapidée par eux. Ainsi, avant d'être persécutés par les

1. En faisant de S. Dominique un *moine* espagnol, M. Devinat commet une légère erreur. Quand saint Dominique commença ses missions en Languedoc, il était *chanoine* d'Osma; or les chanoines n'étaient pas des moines. Voir à ce sujet notre *Saint Dominique*.

2. VACANDARO. *Vie de saint Bernard*, t. II, p. 222.

3. J. GUIRAUD. *Saint Dominique*, p. 31.

4. DOM VAISSÈTE. *Histoire du Languedoc*, (éd. MOLINIER), VI, pp. 154 et suiv.

croisés du Nord, les Albigeois avaient commencé eux-mêmes par être persécuteurs. Plusieurs manuels scolaires le reconnaissent : M. Brossolette donne une image représentant « les hérétiques du Midi bafouant saint Dominique, » et M. Calvet rapporte — ce qui d'ailleurs est vrai, — « que les prêtres cachaient leur tonsure pour ne pas être insultés. »

Malgré toutes ces provocations, Innocent III persista longtemps à n'employer que les armes de la persuasion. A ceux qui le poussaient aux actes de répression, il répondait qu'il voulait « la conversion des pécheurs et non leur extermination. » Encore le 19 novembre 1206, il recommandait à ses légats les moyens pacifiques du bon exemple et de la prédication : « Nous vous ordonnons, leur écrivait-il, de choisir des hommes d'une vertu éprouvée et que vous jugerez capables de réussir dans cet apostolat. Prenant pour modèle la pauvreté du Christ, vêtus humblement mais pleins d'ardeur pour leur cause, ils iront trouver les hérétiques et par l'exemple de leur vie comme par leur enseignement, ils tâcheront, avec la grâce de Dieu, de les arracher à l'erreur. » Mais dans les premiers jours de 1208, survint un fait qui força le pape à modifier son attitude. Son légat, le moine cistercien, Pierre de Castelnau, fut assassiné par un officier du comte de Toulouse auquel il avait reproché la faveur qu'il accordait aux hérétiques. Ce fut pour punir ce crime que le pape fit prêcher la croisade contre les Albigeois et leur protecteur le comte de Toulouse. C'est ce que reconnaît loyalement l'un des auteurs de manuels, M. Calvet : « Le pape Innocent III dit-il, envoya au comte de Toulouse Raymond VI, pour le rappeler à la foi, un légat qui fut assassiné... indigné, il prêcha une croisade.

Rien n'est plus naturel : toute nation, toute puissance qui est insultée dans son ambassadeur en réclame justice par la guerre : ce fut parce que le dey d'Alger avait effleuré du bout de son éventail notre envoyé, que la Franco

lui déclara la guerre en 1209 et commença la conquête de l'Algérie. Innocent III avait reçu du comte de Toulouse une injure autrement grave, puisque son ambassadeur était assassiné ; la justice la plus élémentaire, le droit des gens lui laissent un devoir de demander raison d'un pareil attentat. La croisade était donc justifiée, non seulement par les doctrines subversives des Albigeois, et par les outrages de toutes sortes que depuis cent ans ils avaient accumulés contre les catholiques, mais aussi par ce meurtre qui frappait l'Église catholique tout entière dans la personne d'un légat du Saint-Siège.

Les manuels « laïques » insistent sur les excès qui furent commis au cours de la croisade et, fait curieux, ils n'en signalent que du côté des croisés. Ils sont « des brigands féroces qui n'ont cessé de tuer, de piller, de brûler ; » Gauthier et Deschamps voient dans leur chef, Simon de Montfort « un chef de pillards. » A la guerre, cependant, les excès sont commis par les belligérants des deux côtés, parce que ce ne sont pas des saints qui luttent contre des diables, mais des hommes contre des hommes et que l'humanité se retrouve avec ses mauvais instincts sous quelque drapeau qu'elle combatte. De fait les documents, moins discrets que les manuels, signalent des actes de cruauté et de brigandage, commis par les Albigeois comme par les croisés. Lorsque, en 1213, le comte de Toulouse prit aux croisés le château de Pujol (Haute-Garonne) il souilla sa victoire par un odieux massacre. Bien qu'il eut promis la vie sauve à tous les assiégés, en acceptant leur capitulation, il fit tuer sur le champ leur chef, Simon de Lisesne, fit conduire à Toulouse les autres prisonniers « soixante des principaux y furent pendus, après qu'on les eut fait promener dans la ville, attachés à la queue de leurs chevaux et que tout le reste de la garnison fut passée au fil de l'épée¹. » L'un des chefs des Albigeois,

1. Innocent III dans *Patrologie latine* de Migne, t. 215, p. 1024. POTTHAST. *Regesta pontificum romanorum*, n° 2912.

le comte de Foix, se vantait ainsi, devant le concile de Latran de toutes les cruautés qu'il avait fait subir au croisés : « Ceux-là, traîtres et parjures, aucun n'a été pris par moi et par les miens qu'il n'ait perdu les yeux, les pieds, les poings et les doigts. J'ai plaisir à la pensée de ceux que j'ai mis à mort et je regrette de n'avoir pu en saisir beaucoup plus. » Il faisait ainsi allusion à *six mille* croisés allemands qu'il avait surpris dans une embuscade et à peu près tous tués. Un chevalier du Midi, Arnaud de Villemur, entendant reprocher ce massacre au comte de Foix, s'écriait de son côté devant les Pères du Concile : « Seigneur, si j'avais su que ce méfait dût être mis en avant et qu'en la Cour de Rome, on en fit tant de bruit, je vous assure qu'il y en aurait eu davantage de ces croisés sans yeux et sans narines! ¹ » Ce n'était donc pas seulement les croisés qui tuaient « leurs prisonniers par centaines... et se comportaient avec férocité » comme voudraient le faire croire MM. Aulard et Debidour; les Albigeois pouvaient sur ce point rivaliser avec eux. Étalor les cruautés des uns et taire celle des autres c'est être partial et par conséquent faire œuvre antiscientifique.

Nous nous garderons bien de notre côté d'imiter de semblables procédés en niant les actes de violence des croisés. Nous ne dissimulerons pas que le sac de Béziers fut marqué par un massacre qui, pour avoir été singulièrement exagéré par la passion anticléricale, n'en est pas moins réel; nous savons aussi que des actes du même genre ont suivi la prise de Lavaur et en 1243, celle de Montségur ².

1. DOM VAISSÈTE. *Histoire du Languedoc*, (éd. MOLINIER, t. VI p. 420.

2. MM. AULARD et DEBIDOUR commettent une erreur quand ils mettent au compte de l'Inquisition le meurtre des hérétiques de Montségur (*Cours moyen*, p. 33). Cet acte, que nul ne saurait, d'ailleurs défendre, fut un fait de guerre dont seuls sont responsables les vainqueurs de Montségur; les inquisiteurs n'y prirent aucune part et il n'y eut aucun jugement de l'Inquisition.

Ces excès sont la triste conséquence des passions guerrières, et de nos jours, les progrès de la civilisation n'ont pas encore réussi à empêcher les cruautés inutiles de suivre trop souvent les victoires. Il serait injuste d'accuser l'Église de taits qu'elle s'efforça de prévenir. Elle chercha en effet à maintenir les croisés dans la modération, condamnant tous leurs excès et leur rappelant les principes chrétiens. Innocent III leur donna l'exemple de la miséricorde. Il avait appelé les croisés contre Raymond VI, meurtrier de son légat, mais lorsque deux ans plus tard, en 1210, ce même Raymond vaincu « ne sachant plus ce qu'il devait faire », vint à Rome implorer la clémence du Saint-Siège, Innocent III le reçut à bras ouverts : « il lui donna un manteau de prix, un anneau d'or fin, dont la pierre seule valait cinquante mares d'argent et un cheval. Ils devinrent bons amis de cœur ¹. » En même temps, le pape écrivait à ses légats qui voulaient prononcer la déposition du comte de Toulouse, pour le leur défendre et les rappeler à la modération. « Vous dites qu'il est déchu de ses droits sur ses places fortes, comme ayant tailli à sa parole ; mais il n'est pas convenable que l'Église s'enrichisse des dépouilles d'autrui. En vertu de la bienveillance apostolique, et sur l'avis de notre Conseil, nous avons décidé que le fait de n'avoir pas encore exécuté toutes les clauses du contrat, ne pouvait lui faire perdre son droit de propriété, pas plus que nous ne voulons nous prévaloir de l'engagement pris par lui de renoncer à certaines villes au cas où il n'obéirait pas à tous nos ordres. Par l'effet du même principe, nous avons enjoint à l'armée chrétienne qui opère selon nos prescriptions contre les hérétiques, de ne pas toucher à son domaine ². » A quelque temps de là, le légat Arnaud

1. *Chanson de la Croisade* citée par LUCHAIRE. *Innocent III. La guerre des Albigeois*, p. 152.

2. *Innocent III* cit. par LUCHAIRE. *p. cit.*, Op. 153.

de Citeaux, rappela les principes de charité du pape aux croisés qui venaient de prendre la place forte de Minerve, et ce fut malgré sa défense formelle que des exécutions suivirent cette victoire ; l'un des chefs de l'armée, Mauvoisin, lui avait déclaré que les seigneurs n'accepteraient pas les conditions pleines de modération qu'il avait promises aux vaincus ¹. Aussitôt que la défaite de Raymond VI eut suffisamment puni le comte de Toulouse, Innocent III, voulut mettre fin à la croisade ; il le signifiait, dès le 15 janvier 1213, à l'archevêque de Narbonne. « Des renards détruisaient dans le Languedoc la vigne du Seigneur, on les a capturés. Par la grâce de Dieu et la vertu des opérations de la guerre, l'affaire de la toi a pris fin en ce pays avec un succès très suffisant.... En conséquence nous t'engageons à t'entendre avec notre cher fils, l'illustre roi d'Aragon, et avec les comtes, barons et autres personnes avisées dont l'aide te paraîtra nécessaire pour arrêter des conventions de trêve et de paix. *Applique-toi avec zèle à pacifier tout le Languedoc ; cesse de provoquer le peuple chrétien à la guerre contre l'hérésie et ne le fatigue plus par la prédication des indulgences que le Siège apostolique a promises autrefois pour cet objet* ². »

Cette lettre est de la plus haute importance ; car elle prouve que, pour Innocent III, la Croisade était terminée à la fin de 1212 ; si elle dura encore *seize ans*, ce fut malgré le Saint-Siège. Il en avait été de cette expédition comme de la croisade de 1204, qui au lieu de se diriger sur Jérusalem, comme le voulait le pape, avait abouti à la prise de Constantinople ; les intérêts politiques l'avaient emporté sur les intérêts religieux, les convoitises des princes sur la défense de la chrétienté. La croisade, à

1. LUCHAIRE *op. cit.* 166.

2. INNOCENT III dans *Patrologie latine* de Migne, t. 216, p. 744. POETHAST, n° 4648.

dater de 1213, n'était plus qu'une guerre poursuivie par les seigneurs du Nord, pour déposséder les seigneurs du Midi, par les rois de France pour réunir à la couronne la magnifique province qu'était le Languedoc.

Il serait souverainement injuste, dans ces conditions, de rendre l'Eglise responsable d'une guerre qu'elle n'a plus approuvée et encore moins dirigée, et d'actes de spoliation et de conquête qui sont dus à l'ambition personnelle des chevaliers et des chefs de l'expédition.

Tout en désapprouvant la continuation de la guerre, Innocent III continua à la surveiller pour défendre les opprimés et rappeler sans cesse les vainqueurs à la modération et à la justice. En 1215, dépouillés de leurs terres par la victoire de Simon de Montfort, Raymond VI et son fils demandèrent la protection du pape dont ils connaissaient la justice et la charité et leur espoir ne fut pas trompé¹. « Garde-toi de désespérer, répondit Innocent III aux supplications du comte de Toulouse. Si Dieu me laisse assez vivre pour que je puisse gouverner selon la justice, je ferai monter ton droit si haut que tu n'auras plus cause de t'en plaindre ni à Dieu ni à moi. Tu me laisseras ton fils : car je veux chercher par quel moyen je pourrai lui donner ton héritage. » En attendant, par un décret qui essaya de concilier le droit de conquête de Simon de Montfort et les droits héréditaires de Raymond VI, le pape partagea entre eux les anciennes possessions des comtes de Toulouse. « Qu'on examine de près la rédaction de cet instrument, reconnaît loyalement M. Luchaire, et on y verra qu'Innocent III a encore fait ce qu'il a pu pour atténuer le gain des vainqueurs et ménager l'autre parti. » Enfin, le dernier acte d'Innocent III dans le Languedoc, — acte qu'il accomplit le 21 décembre 1215, ² six mois avant sa mort — fut encore en faveur des Albigeois vaincus contre les

1. LUCHAIRE. *op. cit.*, p. 255.

2. *Ibid.*, p. 992. POTTHAST, n° 5014.

vainqueurs. Il donna mission à l'évêque de Nîmes et à l'archidiacre de Conflans « de reprendre au chef des croisés le château de Foix et de faire une enquête pour savoir au juste dans quelles circonstances le domaine du comte avait été envahi et annexé aux terres conquises. » C'était remettre en question la légitimité des mesures prises contre Raymond-Roger, l'homme que les partisans de la croisade redoutaient le plus, parce qu'il les avait combattus avec le plus d'énergie et aussi de cruauté. M. Luchaire qui cite ce fait le commente en faisant ressortir l'esprit de justice du pape : « N'ayant pu maintenir à la croisade son caractère religieux, il voulait empêcher qu'elle aboutit dans l'ordre emporel à ses conséquences extrêmes. A plusieurs reprises, il avait défendu contre les violents la cause de la modération et de la justice¹. » Le successeur d'Innocent III, Honorius III, suivait la même politique, lorsqu'en 1224 il essayait d'amener la pacification du Languedoc par un accord entre Raymond VII et Amaury de Montfort, fils de Simon, et lorsque bientôt après, il entamait, par l'intermédiaire du cardinal Conrad, son légat, les négociations qui devaient aboutir, en 1228, à la paix de Meaux et à la fin de la guerre des Albigeois².

Arrivés au terme de cette rapide esquisse, nous pouvons mettre au point, d'après les documents, les questions que nos auteurs « laïques » ont traitées d'après leurs passions anticléricales.

Ils nous présentaient les Albigeois comme des hommes doux et inoffensifs, les documents nous ont fait constater le caractère fanatique, barbare même, nihiliste et anarchiste des doctrines albigeoises.

Ils nous présentaient les hérétiques du midi comme des rêveurs et nous les avons vus diriger contre l'Eglise

1. LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 258-259.

2. DOM VAISSÈRE, *Histoire du Languedoc*, (éd. MOLINIER), t. VI, pp. 579 et suiv.

leurs sarcasmes, leurs injures et leurs agressions.

Ils nous présentaient Innocent III comme un sectaire déchainant par fanatisme la croisade contre des pays pacifiques, et à la lumière des documents, ce pape nous est apparu comme un chrétien animé de sentiments de justice et de charité, employant tout d'abord les moyens de persuasion, ne recourant aux autres que pour punir l'assassinat de son légat, mais gardant toujours la plus grande modération et défendant contre les vainqueurs les droits de ses ennemis vaincus.

Ils insistaient uniquement sur les excès des croisés et les documents nous ont prouvé que les compagnons de Simon de Montfort n'ont pas eu le monopole de la cruauté, et que, sur ce point, les soldats du comte de Toulouse, du vicomte de Béziers et du comte de Foix se sont montrés leurs dignes émules.

Enfin, ils ont voulu faire remonter jusqu'à l'Eglise la responsabilité de ces actes blâmables, et il se trouve que l'Eglise a essayé de les conjurer et qu'ils se sont multipliés lorsque, devenue de croisade simple guerre politique, l'expédition a échappé à sa direction.

Et ainsi une histoire vraiment scientifique, puisqu'elle se contente de laisser parler les documents, n'a pas de peine à convaincre de mensonge des pamphlets inspirés par l'esprit de haine et de secte.

BIBLIOGRAPHIE

J. GUIRAUD. *L'Albigéisme languedocien au XII^e siècle*. (Introduction au *Cartulaire de N.-D. de Proiulle*. (C'est au chapitre de cet ouvrage sur la morale des Albigeois qu'a été empruntée la plus grande partie de cette étude).

J. GUIRAUD. *S. Dominique* (Collection *les Saints*).

MGR. DOUAI. *Les Albigeois*.

MGR DOUAI. *L'Église et la Croisade contre les Abigeois*.

LUCHAIRE. *Innocent III. La Croisade des Albigeois*.

XXIV

Sac de Béziers. « Tuez-les tous !... »

AULARD et DEBIDOUR. (Cours moyen, p. 33.) (Cf. aussi fléicits familiaux, p. 72).

A Béziers, on demandait au légat comment on pourrait distinguer des hérétiques ceux qui ne l'étaient pas. « Tuez-les tous, dit-il, Dieu reconnaîtra les siens. »

BROSSELETTE (Cours moyen, p. 22).

Image III représente le sac de Béziers avec cette légende : « Les barons du Nord... se jetèrent sur Béziers, les habitants furent massacrés. Tuez-les tous ! Dieu reconnaîtra les siens, aurait dit un des croisés. » Il y eut 60.000 victimes. La ville fut pillée et brûlée.

CALVET (Cours élémentaire, p. 59).

A Béziers, toute la population fut massacrée.

DEVINAT (Cours moyen, p. 14).

C'est à Béziers qu'eut lieu le premier choc, où les hommes du Nord... trouvèrent la foule du peuple entassée dans les églises et les prêtres à l'autel ; dans cette foule, il y avait des hérétiques mais aussi de bons chrétiens. Comment distinguer les hérétiques ? on le demanda à un légat du pape ; le légat répondit : « Tuez-les tous ! Dieu saura reconnaître les siens ! » Tout fut tué, hérétiques et catholiques, prêtres et soldats, femmes et enfants ; il ne resta pas âme vivante à Béziers.

GAUTHIER et DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 34).

Béziers fut saccagé et 60.000 habitants massacrés.

GUIOT et MANE (Cours supérieur, p. 86).

« Tuez les tous ! » Ces infortunés sont exterminés en masse.

SOMMAIRE. — Le nombre des victimes du sac de Béziers a été singulièrement exagéré. — Le massacre n'a pas été inspiré par les représentants de l'Église, mais permis par les chefs de l'expédition, pour des raisons militaires. — Le

mot attribué au légat est apocryphe. — On ne le trouve dans aucun historien, témoin oculaire ou contemporain de la Croisade. — Il a été inventé après coup par la légende.

On a singulièrement exagéré le nombre des victimes qui furent faites au sac de Béziers. Césaire de Heisterbach, moine allemand, qui racoutait ces événements, sans y avoir assisté et plus de soixante ans après la croisade, le porte à cent mille ! Il n'est plus que de soixante mille dans la *Philippeis* de Guillaume le Breton : mais n'oublions pas que Guillaume le Breton a écrit un poème épique dans lequel les exagérations, les récits mythiques et légendaires sont de règle. Avec le chroniqueur Guillaume de Nangis, plus au courant des méthodes historiques, nous descendons à dix-sept mille ; enfin le légat, Arnaud de Cîteaux, dans sa relation au pape Innocent III, ne parle plus que de quinze mille tués, exactement le quart du total qu'affirment MM. Brossolette, Gauthier et Deschamps, d'après les exagérations fort épiques de Guillaume le Breton.

Quelque réduit qu'il soit, ce chiffre lui-même semble exagéré et inspiré par le désir de souligner auprès du pape le désastre des Albigeois. Le principal massacre eut lieu dans l'église de la Madeleine qui ne pouvait pas contenir plus de deux mille personnes et, à moins de supposer que les vainqueurs se soient égorgés eux-mêmes, on ne peut pas admettre que l'on ait tué dans l'église toutes les personnes qu'elle contenait. Quant à la population qui, d'après MM. Calvet et Devinat, fut massacrée tout entière, elle le fut si peu que, derrière les croisés, la ville se réorganisa comme par le passé et se prépara à de nouvelles résistances. Comment aurait-elle pu le faire, si tous ses habitants avaient été massacrés ?

Quelque réduit que puisse être le nombre des victimes, ce carnage doit nous faire horreur et nous ne saurions

l'excuser : il était barbare de tuer ainsi des ennemis vaincus et sans défense. Mais à qui remonte la responsabilité de cet acte ; est-ce à l'Eglise ? Quel sentiment l'a inspiré ? est-ce le fanatisme religieux ? Nous sommes renseignés sur ce point par un historien de la croisade, Guillaume de Tudèle¹. Il nous dit que ce massacre avait été décidé à l'avance par les seigneurs qui conduisaient l'armée du Nord ; ils voulaient par cette mesure cruelle intimider les populations du Midi qu'ils allaient combattre et hâter leur soumission en leur inspirant la terreur de subir le même sort dans le cas où elles résisteraient. C'est donc un mobile d'ordre militaire et politique qui a inspiré cet acte ; il fut le résultat d'un plan froidement réfléchi, et non l'explosion du fanatisme catholique. Il faut donc incriminer la cruauté des chefs militaires, les nécessités de la guerre et non le sentiment religieux. Le massacre de Béziers fut un fait de guerre comme l'incendie du Palatinat ordonné par Louis XIV.

Quant au mot barbare attribué au légat, Arnaud de Cîteaux, *Tuez les tous, Dieu reconnaîtra les siens!* il est apocryphe, et aucun historien sérieux n'ose plus le citer. MM. Gauthier et Deschamps, ainsi que Calvet, n'ont pas voulu s'en servir ; Brossolette, qui n'a pu se décider à rejeter entièrement cette arme rouillée, ne l'emploie qu'avec précaution ; il déclare que le légat *aurait dit* ce mot. Mais MM. Aulard et Debidour, Guiot et Mane, l'affirment, trop heureux d'avoir cette légende à exploiter contre l'Eglise. M. Auguste Molinier dont l'anticléricisme était notoire, a écrit dans ses notes à l'*histoire du Languedoc* : « On doit déclarer absolument apocryphe ce mot barbare que la plupart des auteurs ont prêté au légat Arnaud. »

1. Ce même renseignement nous est formé par le meilleur historien de la Croisade, Pierre de Vaux-Cernay, qui vivant dans l'entourage et dans l'intimité de Simon de Montfort, était fort bien au courant des projets et des décisions des chefs de l'expédition.

Il s'est senti entièrement convaincu par l'étude qu'a écrite sur ce sujet M. Tamisey de Larroque dans les *Annales de philosophie chrétienne*. Dans cet article, cet érudit conteste absolument l'authenticité de ce mot pour deux raisons : 1° Il n'est rapporté par aucun des témoins oculaires ou des écrivains contemporains dignes de foi. On ne le trouve ni dans Pierre de Vaux-Cernay qui a suivi en personne l'expédition qu'il raconte et, abbé cistercien, vivait dans l'intimité du légat Arnaud, abbé de Cîteaux ; ni dans Guillaume de Puylaurens qui, méridional lui-même, n'a pas manqué de rapporter ce qui était désavantageux aux Croisés ; ni dans Guillaume de Tudèle, ni dans les actes de chancellerie et les chartes. Le seul qui cite ce mot, c'est le moine allemand, Césaire de Heisterbach dont l'œuvre n'a aucune valeur historique, parce qu'elle a été écrite soixante ans après les événements, d'après des racontars et sans la moindre critique. 2° M. Tamisey de Larroque fait ensuite remarquer combien il est étrange de supposer que des soldats, échauffés par le combat et ayant déjà commencé le sac d'une ville, suspendent leur fureur et leur pillage pour demander au prélat une consultation sur l'extension à donner au massacre.

L'argumentation de M. Tamisey de Larroque a été admise non seulement par M. Molinier, mais par tous les historiens qui se respectent ; elle ne traîne plus que chez les auteurs ignorants ou de mauvaise foi.

BIBLIOGRAPHIE

- TAMISEY DE LARROQUE. *Annales de philosophie chrétienne*, 1861, VI, pp. 115-128.
- AUG. MOLINIER. *Histoire du Languedoc de DOM VAISSÈTE* (note au récit du sac de Béziers).
-

L'Inquisition et l'hérésie au Moyen Age.

AULARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 91-92).

L'accusé n'avait pas de défenseur... L'Inquisition détruisit toute pensée libre dans le Midi de la France où elle fit, au XII^e siècle, d'innombrables victimes....

L'Inquisition, juridiction purement ecclésiastique qu'instituèrent les papes ;... plus tard c'est surtout en Espagne qu'elle exerça ses persécutions.

Cours moyen, p. 33. (Cf. aussi Récits familiaux, p. 73).

Un tribunal abominable, nommé l'Inquisition, fut organisé par les papes pour juger quiconque était dénoncé comme hérétique... en 1244, on brûla deux cent cinq hérétiques à la fois dans la petite ville de Montségur.... (Voir dans notre chapitre sur les Albigeois ce que nous disons de ce fait et de l'erreur que commettent ici MM. Aulard et Debidour)... en 1328, plusieurs centaines d'autres furent emmurés dans une gralle près de Faix où on les fit mourir de faim ; l'Inquisition, répandant partout la Terreur et empêchant les hommes de penser, fonctionna plusieurs siècles dans les pays catholiques (Espagne, France).

GIROT et MANE (Cours supérieur, p. 86).

Le peines sont atroces, la torture, l'emmurement perpétuel, le bûcher ; la liberté de pensée est étouffée sous les entraves d'innombrables victimes... le Moyen-Age est à plaindre ; il n'a pas connu la plus exquise des vertus, la tolérance.

SOMMAIRE. — Les tribunaux de l'Inquisition. — Garanties données aux accusés. — Torture, alors d'un usage général, presque pas employée par l'Inquisition. — Liberté sous caution. — Adoucissement des peines. — La loi Béranger avant la lettre. — Les châliments de l'Inquisition visaient l'amendement du coupable. — Exagération du nombre des « victimes de l'Inquisition ». — Inquisiteurs

parfois désavoués ou rappelés à la modération par les papes. — Doctrines antisociales des hérétiques du Moyen-Age. — Néo-manichéens. — Albigeols et Vaudois. — *Fra-ticelli*, bégards et lollards. — Wicklef. — Jean Huss. — Négations de la famille, de la patrie, des sanctions sociales, de la propriété. — Anarchisme et communisme. — L'Inquisition défendait à la fois la société et l'Église contre des hérétiques qui de la spéculation passaient à l'action.

Avec la Saint-Barthélemy et le procès de Galilée, l'Inquisition est l'un des faits classiques que les anticléricaux exploitent contre l'Église; il en est souvent question dans leurs journaux, leurs conférences politiques, les polémiques locales. C'est le thème favori des orateurs de la Libre-Pensée qui en parlent avec une merveilleuse hardiesse souvent fondée sur une complète ignorance. Cette question importante et si controversée réclame donc une étude sérieuse et impartiale. Les assertions que nous avons relevées chez MM. Aulard et Debidour, Guiot et Mane, peuvent se résumer dans les propositions suivantes :

1° L'Inquisition a été un tribunal redoutable, ne présentant aucune garantie aux accusés et les condamnant aux peines les plus barbares.

2° L'Inquisition a fait un grand nombre de victimes, surtout dans le Midi de la France, au XIII^e siècle, et plus tard en Espagne.

3° L'Inquisition a détruit toute pensée libre.

Nous laisserons de côté pour le moment l'Inquisition espagnole qui, sur beaucoup de points, diffère de l'Inquisition du Moyen Age, et nous ne nous occuperons dans ce chapitre que de cette dernière.

MM. Aulard et Debidour ne définissent pas au juste les châtimens et la procédure de l'Inquisition; ils se contentent de parler de bûchers et de massacres; ils sont prudents. En leur qualité de « primaires » ayant une

assurance d'autant plus imperturbable que leur science est légère ou récente, MM. Guiot et Mane précisent un peu plus et parlent de tortures. Pour apporter nous-même un peu plus de lumière, il nous suffit de consulter le code de procédure que suivaient les inquisiteurs, et les Registres de leurs enquêtes et de leurs sentences. Ces documents sont connus depuis longtemps; ils ont même été édités en grande partie par un évêque, Mgr Douais; ce qui prouve en passant que l'Église n'a jamais redouté d'éclaircir ces terribles questions.

Elle a bien raison; car les documents la justifient des accusations passionnées de ses ennemis.

On nous représente l'Inquisition comme un tribunal redoutable où l'accusé n'avait pas de défenseur, était soumis aux pires tortures et finalement condamné presque toujours aux châtimens les plus barbares. Or les textes nous démontrent que les tribunaux de l'Inquisition donnaient aux inculpés des garanties inconnues, à la même époque, des juridictions civiles et que son Code pénal et ses sentences témoignaient d'une indulgence que l'on aurait vainement demandée, au même moment, aux autres tribunaux. En voici quelques preuves.

Lorsque Innocent IV donna des réglemens à l'Inquisition qui s'établissait dans le Midi de la France, il défendit, il est vrai, aux avocats de prêter leur concours aux hérétiques poursuivis,¹ et c'est là ce qui a fait dire à MM. Aulard et Dehidour que « l'accusé n'avait pas de défenseur. » Mais s'ils avaient été justes et vraiment soucieux de la vérité historique, ils auraient dû ajouter que ce décret d'Innocent IV *ne fut pas appliqué*, comme on le voit par les procès-verbaux et les instructions des inquisiteurs. Les accusés obtenaient pour leur défense non seulement un avocat, mais encore un procureur, et Eymeric dans son manuel des Inquisiteurs nous dit que

1. Bulle *Si adversus nos* (1205). DÉCRET, V, VII, 11. de *hæreticis*.

« ces défenseurs devaient être des hommes d'une probité éprouvée, fidèles observateurs de la légalité, experts dans l'un et l'autre droit ¹ », c'est-à-dire présentant toutes les garanties possibles d'honorabilité et de science juridique. L'eut-on dire, après cela, que les accusés étaient laissés sans défense ?

Ils jouissaient encore d'autres droits. Ils pouvaient récuser l'Inquisition elle-même. Ils gardaient, pendant tout le cours du procès, le droit de frapper d'appel, non la sentence définitive qui n'était pas encore prononcée, mais tout acte de procédure, toute démarche des juges qui auraient prêté à la critique ; et cet appel allait directement à Rome et était reçu par le pape. « L'inquisiteur devait bien se garder d'agir contre les appelants ou de contrarier l'appel ; car la Cour de Rome était fort jalouse de son droit. Les appels furent très nombreux : c'était un moyen de traîner les procès en longueur et de se faire juger par la Cour romaine elle-même, dont l'indulgence était bien connue. A plus forte raison, l'accusé avait-il le droit d'en appeler de la sentence elle-même, une fois rendue ². »

Les Conventionnels, si chers au cœur de M. Aulard, avaient imaginé des procédés plus expéditifs pour fournir de victimes la guillotine. Non seulement, avec la loi du 22 prairial, ils avaient supprimé les plaidoieries et privé les accusés de toute défense, en face du tribunal révolutionnaire, non seulement ils avaient établi des jugements sans appel, mais encore ils avaient supprimé tout débat, tout interrogatoire, le tribunal se contentant de

1. EYMERIC. *Directorium*. p. 446, Defensiones juris sunt ei concedendæ et nullatenus denegandæ. Et sic conceduntur sibi advocatus, probus tamen et de legalitate non suspectus, vir utriusque juris peritus.... et procurator pari forma ac processus totius copia.

Ce texte nous prouve aussi que les avocats des hérétiques avaient droit à la communication de tout le dossier (*copia totius processus*)

2. *Directorium*, p. 453.

vérifier l'état-civil de l'accusé et prononçant aussitôt sa sentence de mort, exécutée sans délai ; car la guillotine était dressée en permanence à côté du tribunal¹. Voilà certes une juridiction plus expéditive que l'Inquisition et devant laquelle on peut dire, en toute vérité, que l'accusé « n'avait pas de défense. » M. Aulard la connaît bien puisqu'il l'a étudiée spécialement. Mais il se garde de nous révéler dans ses manuels les procédés expéditifs qu'elle a inventés et que l'Inquisition n'a jamais connus.

On nous dit encore que, pour arracher des aveux aux inculpés, l'Inquisition leur faisait subir les plus affreux tourments. Les images des manuels, comme maintes autres affichées sur les murs, nous représentent, des moines à la mine effrayante, revêtus de leur capuchon pour paraître encore plus terribles, et qui, à la lueur rougeâtre des torches, président à la torture des hérétiques et excitent le zèle des tortionnaires. Mais ce qu'on ne nous dit pas, c'est que l'Inquisition lorsqu'elle a été établie au cours du XIII^e siècle, a trouvé la question en usage partout, devant tous les tribunaux. Une seule juridiction l'avait supprimée, la juridiction ecclésiastique² ; le droit canonique ne l'admettait pas, et en cela, il était singulièrement en avance sur le droit séculier, appliqué par les tribunaux civils. Ce fut par une dérogation à la discipline courante de l'Église que le pape Innocent IV autorisa l'emploi de la question dans les causes d'hérésie ; ce qui était l'usage général de toutes les juridictions laïques ne fut qu'une exception dans les juridictions ecclésiastiques.³

On ne l'appliqua qu'avec les plus grandes précautions et dans des cas fort rares. Innocent IV, en autorisant la question, précise qu'elle ne doit laisser aucune infirmité

1. Nous traiterons dans notre second volume la question du tribunal révolutionnaire.

2. DOUAI. *L'Inquisition*, p. 172.

3. POTTHAST. *Regesta pontificum romanorum*, n^o 1459a.

au patient ni menacer sa vie, *ultra membri diminutionem et mortis periculum*. De plus, « elle ne pouvait être employée que si le sujet avait varié dans ses dépositions et si de nombreux et sérieux indices autorisaient à le croire coupable : *il fallait un commencement de preuve*. D'ailleurs, la torture n'était permise que pour établir la culpabilité, à telles enseignes que si l'inquisiteur en avait par ailleurs la preuve juridique, il devait l'écarter. Son devoir était de l'éviter le plus longtemps possible ; il ne s'y décidait qu'après avoir utilisé les autres moyens et avoir même attendu longtemps... De fait, la torture fut appliquée avec modération et même rarement. Bernard Gui n'en dit presque rien dans sa *Practica*. Les documents qui nous restent sur l'Inquisition dans le Languedoc où elle fut si active, ne nous mettent en présence que de *trois cas certains*¹. » Il est à remarquer que dans son manuel de l'Inquisiteur, Eymeric — inquisiteur lui-même — déconseille tout à fait la question comme ne donnant que de mauvais résultats « *Quæstiones sunt fallaces et inefficaces*². »

Ce que ne disent ni MM. Aulard et Debidour, ni MM. Guïot et Mane, ni les autres détracteurs de l'Inquisition, c'est qu'elle s'est attaquée à un abus que les juristes signalaient depuis des siècles et qui n'en persiste pas moins dans notre procédure actuelle, la prison préventive. Les inculpés pour crime d'hérésie n'y étaient pas soumis, mais étaient laissés en liberté. « L'accusé, tant qu'il n'avait pas subi de condamnation, pouvait espérer l'acquiescement ; en tout cas il n'était pas condamné : pourquoi une peine en attendant ? Le tribunal de l'Inquisition a usé largement de la faculté qui lui était reconnue de pouvoir *laisser l'accusé en liberté*³ » C'était naturellement moyennant cau-

1. DOUAI, *op. cit.*, p. 172.

2. *Directorium*, p. 481.

3. DOUAI, pp. 190 et 195.

tion. Ainsi, sur ce point capital, la procédure inquisitoriale du XIII^e siècle était en avance sur celle du XX^e siècle et certainement plus humaine. « Nous avons la prison préventive : notre procédure en vigueur l'impose à l'inculpé sauf de rares exceptions. L'Inquisition ne la connaissait guère ; au contraire, l'inculpé restait en liberté. Plus d'un en éprouvera de l'étonnement. Mais cela était. »

Pendant tout le cours du procès et jusqu'au prononcé de la sentence inclusivement, l'accusé avait une garantie qui limitait dans une large mesure les pouvoirs de l'inquisiteur. Son juge était assisté d'assesseurs *assidentes*, devant lesquels les pièces du procès étaient produites, les accusations et la défense entendues, les témoins interrogés et dont l'inquisiteur devait prendre l'avis avant de rendre sa sentence. Pour plusieurs procès, nous avons les noms de ces assesseurs. C'étaient, outre l'évêque diocésain ou son représentant, des dignitaires ecclésiastiques, des juriscultes, des avocats du roi, des consuls et autres magistrats municipaux, des professeurs de droit¹. Ces *boni viri*, (c'est ainsi qu'on les appelait) devaient être d'une moralité incontestée et d'une science juridique reconnue ; ils juraient de s'inspirer de leur conscience et de leurs propres lumières et de donner un avis « bon et sain ». L'inquisiteur devait les consulter en toutes choses et ne prononcer son jugement qu'après avoir recueilli leur sentiment : « *communicato bonorum virorum consilio*, » disent les libellés des jugements. On voit dès lors le rôle qu'ils jouaient ; ils formaient, à côté de l'inquisiteur, un vrai jury. Or, remarquons-le, l'institution du jury en Angleterre, au cours du Moyen Age, est célébrée comme une grande victoire de la civilisation : on loue sur un ton lyrique le bienfait qu'a apporté la Révolution en générali-

1. Mgr DOUAIS en a donné plusieurs listes, d'après les registres de l'Inquisition, dans son ouvrage déjà cité, pp. 246 et suiv. et en *Appendice*.

sant cette institution en France, et l'on oublie de dire que les tribunaux de l'Inquisition avaient déjà leur jury. On trouve plus commode de répéter avec M. Aulard, l'apologiste du tribunal révolutionnaire, qu'en fait de garanties, leurs accusés n'en avaient aucune ! Est-ce ignorance, est-ce mauvaise foi ? au lecteur de décider.

On insiste enfin sur la cruauté des condamnations prononcées par les tribunaux « abominables » de l'Inquisition. Au dire de MM. Guiot et Mane, ils infligeaient des « peines atroces, la torture, l'emurement perpétuel et la mort par le bûcher ! » Les documents donnent encore d'éclatants démentis à ces exagérations dictées par le parti-pris.

La plupart du temps, les châtimens de l'Inquisition, étaient des pénitences canoniques et des œuvres pies : « la construction de quelque sanctuaire, la visite de certaines églises, des pèlerinages, l'offrande d'un cierge, le départ pour la Croisade, le port sur les vêtements, pendant un certain temps, de croix en étoffes, un simulacre de flagellation publique, le dimanche, à l'église. » Ces pénalités pouvaient assurément être désagréables, mais nul ne les qualifiera d'abominables et d'atroces. Quelquefois, elles étaient plus importantes ; on était condamné à l'amende, à la confiscation des biens, si l'on était laïque, à la dégradation, si l'on était ecclésiastique, à l'incapacité civile. Enfin, dans certains cas fort rares, le coupable était livré au bras séculier, c'est-à-dire à la rigueur des lois civiles édictées contre l'hérésie, et alors, on courait le risque d'une sentence capitale et du bûcher.

De cette énumération, il faut tirer cette première conclusion que si quelques châtimens étaient sévères, ils ne constituaient que de rares exceptions.

C'est un principe de droit pénal que ce qui importe le plus, ce n'est pas la peine édictée, mais l'esprit avec lequel elle est infligée. Or quel était l'esprit de la répression inquisitoriale ? « Elle se préoccupait avant tout

de corriger, d'amender, de convertir le coupable; elle avait l'ambition de le ramener à la foi... Moins rigoureuse que la justice séculière, la justice d'Eglise cherchait le bien moral de celui qui comparaisait à sa barre¹; et selon l'expression alors proverbiale, elle voulait non la mort du pécheur, mais sa conversion. Remarquons ici en passant ce qu'a de moderne un pareil principe. Les criminalistes s'accordent de plus en plus pour déclarer que le châtement doit être moins une vengeance exercée par la société contre celui de ses membres qui l'a outragée, qu'un moyen de corriger et d'amender le coupable; l'idée d'amendement, de progrès moral doit l'emporter sur l'idée de « vindicte » publique; et l'on fait honneur à Beccaria et aux philosophes du XVIII^e siècle de cette conception plus humaine de la répression pénale. Là encore, on met au compte des philosophes de l'avant-dernier siècle des idées qu'ils n'ont nullement inventées; car bien avant eux, ces inquisiteurs que l'on veut nous présenter sous des couleurs si sombres, les avaient mises en œuvre, après les avoir puisées aux premières sources de l'Evangile qui promet à tout péché miséricorde, pourvu qu'il soit suivi de correction et de bon propos.

La conséquence de cette conception, c'est l'application avec tact et douceur des sanctions même les plus rigoureuses. Aussi, il ne faut pas nous contenter d'examiner la lettre du code inquisitorial, tel que nous le trouvons dans les *Directoria*, la *Practica*, les canons des conciles et les lettres des papes. Il faut encore voir, d'après les Registres mêmes de l'Inquisition, comment ces peines étaient appliquées. Parfois, c'était la remise totale ou la commutation en une peine beaucoup plus douce; on en trouve de nombreux exemples dans les Registres de l'Inquisition de Carcassonne. Bernard Gui² — un inquisiteur — recom-

1. DOUAIS. *op cit.*, chap. VI:1, pass.

2. B. GUI, *Practica*, pp. 50-53.

mande ces mesures gracieuses dans les cas de vieillesse, d'infirmité, de besoins ou de raisons de famille, de retour spontané ou de contrition du passé, de services rendus, d'intercession de personnes recommandables et lui-même se conduisit d'après ces conseils dans ses fonctions inquisitoriales. Souvent aussi, sans être remise totalement ou en partie, la peine était dans la pratique adoucie au point de disparaître. En voici quelques cas relevés par Mgr Douais dans les Registres de l'Inquisition. « Tel hérétique est condamné à la prison perpétuelle, mais l'inquisiteur lui donne la permission de rester auprès de son père qui est malade, pauvre et bon catholique. » Cette condamnation à l'emmurement perpétuel avec laquelle MM. Guiot et Mane ont essayé de nous faire frémir, est devenue sans effet; le condamné n'est plus qu'un emmuré honoraire! « Je relève, dit Mgr Douais, les raisons pour lesquelles la sortie de prison était facilement accordée: la maladie ou l'infirmité, les couches pour une femme, un travail d'un caractère religieux, la demande d'un tiers.... On se montrait vraiment facile; en preuve les deux faits suivants. Un fils obtient pour son père qu'il sorte de prison à la simple demande qu'il en fait. Un détenu en est sorti sans permission, l'inquisiteur proroge sa sortie jusqu'au samedi suivant¹. » Je doute que les prisonniers de la troisième République obtiennent ces permissions données si facilement par l'Inquisition à ses « emmurés ».

Est-ce à dire que jamais il n'y ait eu de répression rigoureuse? Si nous l'affirmions, nous répondrions à des exagérations par d'autres exagérations et nous méconnaîtrions nous aussi les faits. Il y a eu des « victimes » de l'Inquisition, c'est-à-dire des individus condamnés par l'Inquisition, ou livrés par elle au bras séculier, et qui subirent des peines sévères, telles que la prison perpétuelle et le bûcher. Il nous reste à rechercher si ces victimes ont été

1. DOUAIS, *op. cit.*, p. 233.

« innombrables », et pour quelles raisons elles ont été condamnées.



L'Inquisition, nous dit-on, a fait périr un nombre incalculable de victimes ; et l'on cherche à frapper nos imaginations par le spectacle du bûcher dressé en permanence pour consumer quiconque ne pensait pas comme l'Église. Les textes cependant nous affirment que les condamnations capitales furent exceptionnelles et que le bûcher fut allumé rarement.

Commençons d'abord par écarter plusieurs confusions ou préjugés que l'on entretient à dessein parce qu'on en tire parti.

1° Il faut distinguer soigneusement l'Inquisition du Moyen Age dont l'Église est responsable, parce que c'est elle qui l'a instituée, et l'Inquisition espagnole des xv^e-xix^e siècles dont l'Espagne est responsable, parce que c'est elle qui l'a établie pour la faire servir à des vues presque toujours nationales et politiques. Nous ne parlons ici que de l'Inquisition du Moyen Age, nous réservant de parler plus tard de l'Inquisition espagnole.

2° Le nom de l'Inquisition évoque l'idée des autodafés sur lesquels circulent toutes sortes de légendes. Pour les naïfs élevés à l'école anticléricale, l'autodafé est le lamentable défilé des condamnés conduits au supplice par des moines en cagoule ; c'est le bûcher jetant de sinistres lueurs au milieu d'une foule fanatisée que réjouissent les souffrances des victimes ; ce sont les prêtres, jetant une dernière malédiction aux hérétiques qu'ils ont livrés aux flammes. Or l'autodafé n'a jamais été rien de cela. C'était une grande réunion où, devant la foule, était prononcé un sermen sur la foi chrétienne ; on y promulguait *quelquefois*, mais non toujours, des sentences contre les hérétiques ; et

ces sentences étaient rarement capitales. « Sur les dix-huit autodafés présidés par le fameux inquisiteur Bernard Gui, sept ne prononcèrent pas de peine plus forte que la prison ¹ ! »

3° On s'imagine enfin que l'Inquisition a régné pendant tout le Moyen Age sur tout le monde chrétien. Or il faut remarquer qu'elle n'a été instituée que dans le premier quart du XIII^e siècle et que la plupart des pays de l'Europe ne l'ont pas connue, ou l'ont adoptée beaucoup plus tard. « Son champ d'action, bien que très vaste, ne comprit jamais toute la chrétienté ni même la latinité. Les États scandinaves lui échappèrent à peu près complètement; elle ne pénétra en Angleterre qu'à propos de l'affaire des Templiers, et uniquement pour cette affaire, la Castille et le Portugal ne la connurent pas avant l'avènement de Ferdinand et d'Isabelle; en France, elle ne fonctionna guère d'une façon suivie que dans les régions méridionales, dans ce que l'on appelait le comté de Toulouse et plus tard le Languedoc. Elle entretenait aussi des tribunaux dans l'Aragon... la haute Italie, fut de bonne heure dotée d'inquisiteurs. Grâce au concours de Frédéric II, ceux-ci purent s'établir dans les Deux Siciles, en maintes cités de l'Italie et de l'Allemagne. ² » Enfin l'Inquisition ne fut active en Flandre et en Bohême qu'au XV^e siècle.

Il ne faut pas rendre responsable l'Eglise d'actes qui furent dictés aux inquisiteurs non par leur zèle évangélique, mais par leurs haines personnelles ou la pression des gouvernements civils. Lorsque Philippe le Bel arma l'Inquisition contre les Templiers, ce fut par raison politique, puisque ce fut pour détruire une institution dont la puissance lui portait ombrage et dont les richesses le tentaient. L'Inquisition, dans ce cas, a été l'esclave du pouvoir civil beaucoup plus que l'instrument de l'Eglise.

1 VACANDARD, *L'Inquisition*, p. 248.

2. *Ibid.*, p. 218.

Nous en dirons autant du procès de Jeanne d'Arc que l'Inquisition de Rouen dirigea par ordre du roi d'Angleterre. « Nous avons reçu du roi l'ordre de te juger et de te condamner, dirent les juges à la Pucelle! » Il va de soi que dans ce cas-là, la sentence inquisitoriale est dictée par le pouvoir civil qui seul en est responsable.

Parfois il faut le reconnaître, des inquisiteurs ont jugé avec une sévérité qui devient de la barbarie. Lorsque Conrad de Marbourg n'accordait aucun répit aux accusés qui comparaissaient devant lui, les mettant en demeure de répondre par *oui* ou *non* à ses questions, sans se défendre plus amplement, il mérite d'être réprouvé par tout homme juste et vraiment chrétien; cet inquisiteur annonce déjà les juges du tribunal révolutionnaire de 1793. L'Église a condamné et révoqué de leurs fonctions plusieurs inquisiteurs de ce genre. Tel fut le cas de Robert le Bougre, cet ancien Cathare qui, converti, se fit inquisiteur pour persécuter ses premiers coreligionnaires. Après en avoir envoyé à la mort un certain nombre, il fut accusé « de confondre dans son aveugle fanatisme les innocents et les coupables et d'abuser de la simplicité des pauvres gens pour augmenter le nombre de ses victimes. Une enquête montra que ces récriminations étaient justifiées... Robert le Bougre fut d'abord suspendu de son office et finalement condamné à une réclusion perpétuelle¹. » Voilà ce que faisait l'Église des inquisiteurs qui exerçaient avec cruauté leurs fonctions.

Dans une autre circonstance, le pape Clément V reprocha, le 15 mars 1306, à l'Inquisition du Midi de la France ses actes d'excessive rigueur contre des citoyens de Carcassonne, d'Albi et de Cordes et leur ordonna d'adopter une ligne de conduite meilleure².

1. *Ibid.*, p. 221.

2. DOUAIS. *Documents pour servir à l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc*, II, p. 307.

Il faut avoir ces faits présents à l'esprit quand on cherche à discerner le nombre des victimes de l'Inquisition.

Consultons un historien que nul ne suspectera de cléricalisme, M. Lea; il est protestant, libre penseur et a été révélé à la France par un juif, M. Salomon Reinach, son traducteur. Or il a écrit cette phrase qui frappera de stupeur nos auteurs de manuels laïques : « Le bûcher (de l'Inquisition) n'a fait comparativement *que peu de victimes*¹. » Elle a été dictée par les documents à la bonne foi de M. Lea. Nous avons une grande partie des registres de l'Inquisition du Midi de la France. On y lit les enquêtes, les interrogatoires et les sentences qui ont marqué les procès pour faits d'hérésie. Or ils nous prouvent, comme dit M. Lea, que les condamnations capitales furent rares. « Sur neuf sessions » ou autodafés, tenus par le tribunal de Pamiers (1318-1324) et portant condamnation de soixante-quatre personnes, *cinq* hérétiques seulement ont été livrés au bras séculier. » C'est une moyenne de *un* par an ; si le tribunal révolutionnaire n'avait fait que deux victimes, une en 1793 et l'autre en 1794, en parlerait-on seulement? Bernard Gui présida, dans sa longue carrière, dix-huit autodafés et porta neuf cent trente condamnations ; *quarante-deux* furent capitales. Nous sommes encore bien loin des milliers de victimes envoyés à la guillotine par le tribunal révolutionnaire. « La proportion de ces condamnations était, dans le tribunal de Pamiers, de une pour treize, dans le tribunal de Toulouse de une pour vingt-deux ou vingt-trois.... Cette statistique est loin des fantômes qu'évoque volontiers la plume grossissante des pamphlétaires mal informés² », et elle cadre tout à fait avec l'affirmation loyale de M. Lea.

1. LEA, *Histoire de l'Inquisition* (trad. Reinach), 1, p. 489.

2. VACANDARD, *op. cit.*, p. 236.

. . .

On nous dit encore que l'Inquisition a supprimé, aux siècles du Moyen Age, toute pensée libre ; et qu'ainsi elle a rendu impossible tout progrès intellectuel et scientifique. A cela nous répondrons tout d'abord que, pendant de nombreux siècles, l'Inquisition n'a pas existé puisqu'elle ne date que du XIII^e siècle. Elle n'a donc eu aucune influence sur la pensée humaine avant cette date. Ce que ne disent pas nos auteurs laïques, soit parce qu'ils ne le savent pas, soit parce qu'ils veulent le taire, c'est que, avant l'an mil, les chefs autorisés de l'Eglise interdisaient toute mesure de rigueur contre les hétérodoxes. Saint Hilaire de Poitiers protestait énergiquement, en 365, contre les lois rendues en faveur de l'orthodoxie par les empereurs romains, rappelant que la persuasion avait été la seule arme du Christ et des apôtres. « Je vous le demande, évêques, de quels suffrages se sont servi les apôtres pour la prédication de l'Évangile, sur quelle puissance s'appuyaient-ils pour prêcher Jésus-Christ? ¹ » Lorsque, à la fin du IV^e siècle, l'empereur Maxime fit mettre à mort l'hérétique Priscilien, saint Martin et saint Ambroise élevèrent les plus énergiques protestations ² ; et au commencement du V^e siècle, saint Jean Chrysostome leur faisait écho lorsqu'il rappelait que le Sauveur a défendu d'arracher l'ivraie du champ du père de famille : « Mettre à mort un hérétique, déclare-t-il, ce serait introduire sur la terre un crime inexplicable ³. » Aussi voyons-nous, du VI^e au XI^e siècle, les hétérodoxes, peu inquiétés ; si un moine hérétique est parfois jeté en prison ou battu de verges, c'est moins en vertu d'une légis-

1. *Contra Auxentium*, chap. IV.

2. SULPICE SÉVÈRE *Dialogi* III. 11-13.

3. *Homélie XLVI in Math.*, chap. 1.

lation générale, qu'en exécution des règlements particuliers de l'ordre religieux ou du monastère dans lesquels il continue à vivre¹.

Pourquoi donc, vers l'an mil, les répressions matérielles se sont-elles de plus en plus multipliées jusqu'à ce que l'Inquisition leur donnât une règle précise ? C'est qu'alors les hérésies prennent un caractère de plus en plus antisocial ; elles cessent d'être des spéculations purement théologiques et intellectuelles ; elles passent dans le domaine de l'action et des faits en tirant les conséquences politiques de leurs doctrines. Devenant un danger social, elles provoquent la répression d'une société qui veut se défendre. C'est assurément l'erreur que les lois et que l'Inquisition vont essayer de proscrire par leurs supplices ; mais ce sont aussi les conséquences anarchiques de cette erreur ; si bien que la protection de la vérité religieuse et celle de l'organisme social sont intimement mêlées dans cette action répressive.

Les premiers hérétiques qui furent brûlés en France furent les Manichéens d'Orléans, jugés par ordre du roi Robert. Or, dit Raoul Glaber, si le roi se montra aussi sévère contre eux, « ce fut parce qu'il appréhendait de leurs doctrines *la ruine de la patrie et la mort des âmes* ». En effet, si ces néo-manichéens n'avaient les dogmes fondamentaux, les sacrements et les pratiques de l'Eglise, ils attaquaient aussi les bases de toute société, le mariage et la famille. « Ils condamnaient les mariages légitimes, *legitima connubia execrari*. » Et comme la plupart d'entre eux, tout en restant dans le célibat, ne gardaient pas la chasteté, il s'ensuivait les pires désordres.

Au siècle suivant, les Cathares et les Albigeois reprenaient les mêmes doctrines en les développant et en en tirant toutes les conséquences sociales qui en découlaient

1 VACANDARD. *op. cit.*, p. 37.

2. RAOUL GLABER. *Histoire* III, chap. VIII.

logiquement. Contre ce danger public qui devenait plus grave et plus général, l'Inquisition fut créée, et ainsi, elle eut à la fois à défendre la vérité religieuse et l'ordre social menacés par les mêmes doctrines¹. Avec les Albigeois, furent poursuivis les Vaudois : eux aussi menaçaient les principes sur lesquels sont établies toutes les sociétés. Le concile de Tarragone, tenu en 1242, les condamne formellement parce que, dit-il², « ils enseignent qu'en aucun cas, on ne doit prêter serment, qu'il ne faut obéir ni à l'autorité ecclésiastique, ni à la puissance séculière, que personne n'a le droit de répression corporelle. » D'après eux, dit l'inquisiteur Raynier Capocci, « personne ne peut infliger des châtimens corporels. » « Ils disent, déclare Étienne de Bourbon, que quiconque exécute un jugement ou verse le sang, en vertu de la loi, commet un péché. Ils considèrent comme des assassins ceux qui préchent la guerre contre les Sarrasins, les Albigeois ou toute autre catégorie de personnes³. » On reconnaît là les doctrines anarchistes, antipatriotiques, antimilitaristes qui seraient la ruine des sociétés si elles triomphaient.

Au XIV^e siècle, ce fut surtout contre des hérétiques de même espèce appelés *bizocchi* et *fraticelli* en Italie, bégards en Allemagne, lollards en Angleterre, spirituels en France, que l'Inquisition eut à sévir. Or, en les condamnant, dans la bulle du 23 janvier 1317, Jean XXII⁴ les accusait d'attaquer le mariage. Dolcino, l'un de leurs chefs, enseignait à ses disciples que les biens de la terre devaient être possédés en commun et les femmes avec eux⁵. D'autres enfin, exagérant le proverbe *Omnia munda mundis*, se croyaient tout permis

1. Voir l'article *Albigeois*.

2. LABBE. *Concilia* XI. pars II, p. 593.

3. D'ARGENTRÉ, *Nova collectio judiciorum*, pp. 88-89.

4. *Ibid.*, p. 330.

5. VILLANI. *Chronique* VIII, 24.

quand ils se sentaient sous l'action de l'Esprit-Saint et commettaient sans scrupules les actes les plus impurs. Tous ils érigeaient en loi générale la pratique de ces excès et enseignaient que ni les apôtres, ni les disciples du Christ, ni les saints de la primitive Église n'avaient pratiqué la continence, et qu'à leur exemple, les élus devaient user indifféremment de leurs femmes et de celles d'autrui, cette promiscuité n'étant que le signe d'une plus grande charité¹. C'est en vertu de ce principe que l'apôtre des *bizocchi* rayait de la liste des péchés capitaux celui de luxure. Mais que restait-il, après cela, du mariage et de sa sainteté, de la famille et de sa fixité? Ces doctrines les réduisaient à néant.

A la fin du xiv^e siècle et au xv^e siècle, naquirent deux hérésies dont la seconde est le développement de la première, celle de Wicklef et celle de Jean Huss; l'une et l'autre furent énergiquement poursuivies par l'Inquisition et les pouvoirs publics. Or il n'est pas nécessaire d'examiner longuement les enseignements de ces deux hérétiques pour y découvrir un caractère d'anarchisme mystique.

D'après Wicklef², le pouvoir n'étant qu'une communication faite par Dieu à l'homme de son pouvoir suprême, et d'autre part, Dieu ne se communiquant qu'à ceux qui sont en état de grâce, quiconque est en état de péché mortel et ainsi séparé de Dieu, ne saurait exercer une autorité quelconque. Usurpateur par conséquent, quiconque, en vertu de prétendues lois de succession, du consentement populaire ou de la possession, veut gouverner, sans être en état de grâce. C'est un devoir pour tout fidèle de se dresser contre lui et de détruire une tyrannie d'autant plus

1. TERTIÈME. *Chron. Hirsaugiense*.

2. Voir dans d'ARGENTRÉ. *op. cit.*, 1, pars 12, p. 44, le texte des propositions que le concile de Constance releva dans les œuvres de Wicklef pour les condamner.

odieuse qu'elle s'attaque à Dieu lui-même. Une simple remarque suffit à découvrir le caractère anarchique d'une pareille théorie. Cette faute, ce vice qui, d'après Wicklef, rendent le coupable inapte à gouverner, qui en déterminera la gravité? Qui pourra dire d'une manière certaine si le péché est mortel? Quel homme peut scruter les consciences, au point de pouvoir dénoncer avec certitude chez le prince, le péché mortel qui doit être puni de déposition? En toute logique, Dieu seul pourrait le faire; or Wicklef reconnaît ce droit à chacun. Toute personne qui voit dans son supérieur la mort spirituelle a le droit et le devoir de se soustraire à son obéissance, de prêcher contre lui l'insoumission. C'est la révolte à tout propos, le signal de la révolte donné par le premier venu, pour n'importe quel acte! et de la sorte, si Wicklef ne nie pas l'existence théorique de l'autorité, il en rend la pratique impossible. L'anarchisme est la conséquence nécessaire de ses doctrines théologiques.

Le communisme s'en dégage aussi avec une logique non moins forte. On peut résumer en deux propositions les idées de Wicklef sur la propriété : 1° sans l'état de grâce, la propriété c'est le vol! 2° l'état de grâce donne droit à la propriété. Or toutes les convoitises, toutes les spoliations peuvent être ainsi légitimées. A une dénonciation intéressée qui lui était faite contre un fonctionnaire accusé de *carlisme*, Louis-Philippe répondit finement que le fonctionnaire carliste était celui dont quelqu'un convoitait la place. Ne pourrait-on pas dire avec beaucoup plus de raison, que le jour où le système de Wicklef aurait force de loi, les propriétaires dont on convoiterait les biens, — c'est-à-dire tous — seraient immédiatement réputés en état de péché mortel.

Et que signifie le droit à la propriété conféré par la grâce, sinon le droit de chacun à la propriété? car enfin, si les consciences sont plus fortement inclinées au mal qu'au bien, il n'est impossible à personne d'atteindre, pour un

temps plus ou moins long, l'état de grâce, c'est-à-dire la propriété, et pour ménager à chacun l'accès de la propriété, le jour où la pureté de sa conscience le voudra, il n'y a qu'un moyen, l'établissement du communisme. Wicklef, d'ailleurs, n'a pas reculé devant ces conclusions et dans son traité sur le pouvoir civil¹, il a formulé ce théorème collectiviste : « Tous les biens de Dieu doivent être communs ; je le prouve ainsi : tout homme doit être en état de grâce et, s'il y est, il est le maître de la terre et de tout ce qu'elle contient. Or cela ne pourrait pas s'accorder avec la multiplicité de la race humaine, si les biens ne devaient pas être communs : donc ils doivent l'être, c. q. f. d. »

Enfin l'idée de patrie était rejetée par Wicklef et par ses disciples ; car recommander, comme il le faisait, une attitude toujours passive devant les attaques de l'ennemi, condamner le défenseur du pays envahi, voir en lui un coupable, n'était-ce pas rendre impossible l'existence de toute patrie ? Et voilà comment nous retrouvons dans l'âme mystique de ce prédicateur anglais du xiv^e siècle, les idées utopiques et antipatriotiques que propagent, de nos jours, les internationalistes modernes. Et ainsi, anarchiste, communiste, « sans patrie », le système de Wicklef apparaissait, à la société de son temps, comme une menace perpétuelle.

Jean Huss semble l'avoir adopté presque tout entier. L'hérésiarque de Prague en effet s'est toujours réclamé de Wicklef comme d'un maître et leur temps n'a fait aucune différence entre l'un et l'autre². D'autre part, si le concile de Constance et Martin V, dans leurs bulles de condamna-

¹ *De civili dominio*, cité par d'ARGENTRÉ, *op. cit.*

². « Un des faits qui résultent de la publication de Flayshans (*Magistri Johanni Huss super IV sententiarum*, Prague 1905), c'est que l'action de Wicklef a été très forte sur Huss, beaucoup plus forte que je ne l'avais cru. » DENIS, dans *Revue historique* du 1^{er} janvier 1906.

tion, ont surtout mis en relief les erreurs théologiques de Jean Huss, certains indices nous permettent cependant de découvrir ses théories antisociales. Les Pères de Constance déclarèrent solennellement qu'elles étaient « séditionnelles ¹ », qu'elles prêchaient la révolte au nom de la grâce, et ils formulèrent en cette phrase ce qu'elles enseignaient sur l'autorité : « Tout homme en état de péché mortel n'est ni prince temporel, ni prélat, ni évêque ². » Cette doctrine était bien celle que Jean Huss enseignait ; car lorsque, plus tard, Eneas-Silvius Piccolomini raconta la guerre des Hussites, il rapporta que, d'après eux, quiconque était coupable de péché mortel devenait incapable d'exercer n'importe quelle fonction ecclésiastique ou séculière, et que, dans ce cas, la révolte était le plus sacré des devoirs.

Et que l'on ne prétende pas, avec Michelet ³, que ces doctrines étaient inoffensives parce qu'elles étaient les spéculations de rêveurs sans action sur la société. C'est le contraire qui est vrai : leurs prédications avaient pour conséquences presque immédiates des troubles politiques et sociaux et des guerres civiles.

En Italie, les Cathares réussirent à prendre le pouvoir dans certaines villes. Or voici la tolérance que ces rêveurs inoffensifs témoignèrent aux catholiques. A Brescia, en 1225 ⁴, ils armèrent leurs tours contre eux, incendièrent quelques églises et lancèrent des torches enflammées sur les maisons des fidèles. « En 1233, à Milan ⁵, ils profanèrent les crucifix, transportèrent des immondices dans les

1. RINALDI. *Annales ecclesiastici*.

2. Trentième proposition condamnée par le concile de Constance.

3. MICHELET. *Histoire de France*, (éd. définitive), III, pp. 153, 154.

4. RINALDI. *Annales ecclesiastici*.

5. MATHIEU PARIS, *Historia anglicana*, citée par d'ARGENSTRÉ, *op. cit.*, I, p. 77.

églises, souillèrent les autels et jetèrent des ordures aux prêtres. Lorsque les *fraticelli* de Dolcino, voulurent, en 1308, fonder leur cité communiste, ils s'armèrent, ravagèrent les environs de Novare, promenant partout la terreur, à tel point qu'il fallut prêcher contre eux une croisade et faire marcher contre leurs bandes forcenées de vraies armées. Cette guerre sociale ne prit fin que lorsque Dolcino, après une résistance acharnée, fut tombé entre les mains des défenseurs de l'ordre et mis à mort avec quatre cents de ses compagnons. Quelques années plus tard, les Spirituels s'enrôlèrent en grand nombre dans les armées que Louis de Bavière fit descendre en Italie contre les partisans de Jean XXII et de Benoit XII, et ils furent les principaux artisans de ces guerres entre Guelfes et Gibelins qui ruinèrent l'Italie du XIV^e siècle. Sous Martin V et Eugène IV (1417-1447), ils ravageaient encore les provinces des Marches et des Romagnes et il fallait, pour en finir avec eux, envoyer contre eux des troupes en même temps que des missionnaires franciscains.

En Angleterre, les Lollards suscitèrent des révoltes formidables, sous le règne de Richard II (1377-1399), saccageant les comtés d'Essex, de Kent, de Suffolk et de Norfolk, ouvrant les portes des prisons, massacrant les gens d'Eglise, de loi et de finances. Le 13 juin 1381, jour de la fête du Saint-Sacrement¹, ils entrèrent à Londres et le lendemain, ils tuèrent l'archevêque de Cantorbéry et le grand prieur de Saint-Jean de Jérusalem dont les têtes furent promenées dans toute la ville au bout de piques. Que Wicklef ait été, sinon l'instigateur direct de ces atrocités, du moins le théoricien de cette secte, c'est ce qu'il est difficile de nier. Les Lollards et en particulier leurs chefs, Wat-Tyler et John Ball, se réclamaient de lui ; dans la suite, l'opinion publique fit remonter jusqu'à ses prédications la

1. Ces faits nous sont rapportés à cette date par l'historien anglais Walsingham.

responsabilité de toutes ces violences : enfin, il est impossible de ne pas reconnaître une étroite relation entre ses déclamations contre l'Eglise, la richesse et l'autorité, et d'autre part, ces excès contre les clercs les prélats, les financiers, les magistrats.

Comme celles de Wicklef les doctrines de Jean Huss devaient déchaîner le désordre et la guerre civile. En les condamnant, l'Université de Paris avait prédit que « cette hérésie pernicieuse, féconde en lamentables crimes, ne pouvait qu'entraîner les peuples à l'insoumission et à la révolte et finirait par attirer sur le pays, assez malheureux pour l'accueillir, la malédiction de Cham¹ ». Cette prédiction se réalisa à la lettre puisque, pendant une grande partie du xv^e siècle, la Bohême fut ravagée par la guerre des Hussites. D'après les historiens anticatholiques, ces guerres auraient été allumées par le bûcher qui consuma, à Constance, Jean Huss et Jérôme de Prague, malgré le saut-conduit que leur avait délivré le roi des Romains, Sigismond : la conscience loyale de la Bohême se serait soulevée contre cette odieuse violation de la foi jurée. D'autres historiens attribuent, avec plus de raison, une cause politique à ces luttes : ils y voient un premier soulèvement des aspirations slaves, identifiées avec l'hérésie, contre le germanisme catholique. Mais il ne faut pas perdre de vue le caractère socialiste, communiste même, des revendications hussites et, à ce point de vue, le mouvement révolutionnaire de Bohême procédait directement des doctrines de Jean Huss et de Wicklef.

Dans sa belle *Histoire du peuple allemand*, Janssen met cette vérité en lumière². « Par une adresse au Conseil de Prague, raconte-t-il, une fraction du parti hussite propose l'adoption de douze articles principaux. Ces articles réclament l'abolition de tous droits contraires aux comman-

1. JANSSEN. *Histoire du peuple allemand*. (trad. Paris), II, p. 422

2. *Ibid.* II, p. 420.

dements de Dieu. L'abrogation du droit existant était le premier pas à faire vers le but que l'on voulait atteindre : le libre usage des eaux, forêts et pâturages pour tous. Dans l'administration de la justice, tout devait être basé sur le droit divin. Les hommes étant frères, nul ne devait être soumis à qui que ce fût. D'autres voulaient la communauté des biens : personne ne devait plus posséder une propriété particulière. Celui qui gardait un bien pour lui seul était en état de péché mortel. »

Légat en Bohême, le cardinal Branda insistait, en 1424, sur le caractère antisocial des aspirations hussites¹. « La plupart de ces hérétiques, dit-il, veulent la communauté des biens et soutiennent qu'on ne doit aux autorités ni tribut, ni obéissance. Or, par ces principes, toute civilisation est détruite.... Les Hussites regardent comme nou-
 avenus les droits divins et humains et ne songent qu'à s'en débarrasser par la violence. Les choses iront si loin que ni rois, ni princes dans leurs royaumes ou principautés, ni bourgeois dans leurs villes, ni particuliers en leur propre maison, ne seront plus en sûreté ; car cette abominable secte ne s'en prend pas seulement à la foi et à l'Église ; dirigée par Satan, elle déclare la guerre à l'humanité tout entière dont elle attaque et renverse tous les droits. » Et il concluait en disant que le salut de la société humaine, *conservatio societatis humanae*, était intéressé autant que l'Église à la défaite des Hussites. Voilà les hérétiques que Michelet nous donne comme des rêveurs inoffensifs, injustement persécutés par l'Église !

Ces renseignements fournis par les textes mettent à néant les affirmations tendancieuses de MM. Aulard et Debidour, de MM. Guiot et Mane et des autres auteurs de manuels scolaires.

Ils prétendent que l'Inquisition a été un tribunal abominable, d'une férocité sans exemple : les documents leur

¹ *Ibid.* II, p. 422.

répondent que la procédure de l'Inquisition a marqué un réel progrès et qu'elle a été en avance sur celle des juridictions civiles du XIII^e siècle.

Ils prétendent que l'Inquisition a immolé un grand nombre de victimes, et les documents répondent que les inquisiteurs ont rarement condamné à mort, et qu'ils se sont contentés le plus souvent de peines bénignes préparant la conversion du coupable.

Ils prétendent que les sentences de l'Inquisition ont arrêté, au Moyen Age, toute pensée libre et les documents répondent que le Moyen Age n'a connu qu'assez tard la répression de l'hérésie et que les erreurs qui ont été le plus poursuivies, loin de servir la cause du progrès et de la civilisation, étaient anarchiques et préparaient la ruine de toute société. Une fois de plus les textes authentiques, interprétés avec impartialité, donnent un éclatant démenti à ces prétendus historiens qui veulent asservir la science à leurs haines et à leurs préjugés.

BIBLIOGRAPHIE

Mgr DOUAI. *L'Inquisition.*

VACANDARD. *L'Inquisition.*

GIRAUD. *Questions d'histoire et d'archéologie chrétiennes.* (article sur *la Répression de l'hérésie au Moyen Age.*

ROMAIN. *L'Inquisition.* (Collection *Science et religion.*)

Philippe le Bel et Boniface VIII. L'attentat d'Anagni.

AULARD et DEBIDOUR, Cours supérieur, p. 100. (Cf. presque dans les mêmes termes. Cours moyen, p. 32).

Les agents de Philippe allèrent braver, jusque dans son palais, le pape Boniface VIII, ... peu après, Philippe fit élire pape un Français, Clément V, qui lui était tout dévoué et l'établit non à Rome, mais à Avignon, où lui et ses successeurs demeurent plus de 70 ans; la papauté fut à cette époque la servante des rois de France.

BROSSETTE (Cours moyen, p. 25).

Image représentant le souflet d'Anagni avec cette légende : « le pape Boniface VIII excitait le clergé français contre le roi Philippe le Bel; celui-ci envoya en Italie Nogaret et Colonna qui arrêtèrent le pontife à Anagni; la légende dit que Colonna souffleta le vieillard de son gantelet de fer. »

CALVET (Cours supérieur, p. 40).

Le pape Boniface VIII prétendait être le maître des rois. Philippe s'opposa à cette prétention et il voulut faire arrêter dans ses états Boniface; mais le pape fut délivré par les Italiens. Il mourut quelque temps après peut-être du chagrin causé par cette humiliation. Son successeur Clément V, se résigna à n'être que le serviteur du roi de France et il quitta Rome pour venir résider à Avignon.... p. 41 Certes, dans cette lutte, il employa des moyens détestables, mais sa victoire ne fut pas sans utilité. Si les papes l'avaient emporté, ils auraient sans doute voulu imposer par la force à tous les peuples la religion catholique, ils auraient profité de l'accroissement de leur puissance pour punir tous ceux qui ne croyaient pas comme eux et ainsi la liberté de conscience, ce bien si précieux, ne se serait jamais établi.

(Cours moyen, p. 40). L'Église ne voulait pas se soumettre aux lois, elle avait ses tribunaux particuliers et refusait de payer les impôts que Philippe le Bel levait.... (Cf. Cours supérieur, p. 40).

p. 41. Résumé. *Les papes auraient voulu, à cette époque, être les maîtres du monde, Philippe le Bel les force à obéir à la France... La défaite de la papauté profite à la liberté de conscience que l'Église victorieuse aurait eu sans doute la tentation d'étouffer.*

(Cours élémentaire, id. p. 65). Exercice : *Si Philippe le Bel avait été vaincu, que serait devenue la liberté de conscience ?*

DEVINAT (Cours moyen p. 16).

(Raconte l'attentat d'Anagni)... *à Anagni le pape adressa des injures au roi de France.*

GAUTHIER et DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 39).

1302 date solennelle dans l'histoire de la civilisation I (en fait sortir les deux Concordats de Bologne et de 1801.)

(Cours élémentaire, p. 24). *Le pape ne voulait pas que le clergé payât l'impôt au roi.*

(Cours moyen, p. 17). *La famille des Capétiens directs est celle qui a rendu les plus éminents services à la nationalité française. Avec les Capétiens directs, l'époque héroïque de la féodalité disparaît, la monarchie universelle de l'Église est abolie, l'époque de son ardeur est finie.*

SOMMAIRE. — Récit de l'attentat d'Anagni d'après Renan.

— En général l'histoire anticléricale omet d'en relever le caractère particulièrement odieux et immoral. — Boniface VIII et l'Église ne refusaient pas de contribuer aux charges du pays. — Mais le pape défendait le principe libéral que l'impôt avant d'être levé devait être voté. — Grandes concessions faites par Boniface VIII au roi de France. — Philippe le Bel n'a pas eu l'idée de la liberté de conscience. — Immunité ecclésiastique reconnue par Philippe le Bel, comme par tout le Moyen Âge. — Persiste même de nos jours avec les juridictions spéciales. — L'attentat d'Anagni n'a nullement préparé les Concordats.

Dans la deuxième quinzaine de mars 1303, partirent de Paris Guillaume de Nogaret, secrétaire du roi de France, Philippe le Bel, et trois autres personnages. Ils s'arrêtèrent à Florence pour prendre de l'argent chez les Peruzzi, banquiers du roi de France, preuve que leur voyage était

commandé par Philippe le Bel. Ils allèrent ensuite près de Poggibonsi, au château de Stagia, qui appartenait à Musciatto di Francezi, autre banquier florentin de la cour de France. Là, ils convoquèrent tous les seigneurs toscans ou romains qui conspiraient contre l'Eglise Romaine et le pape Boniface VIII, en particulier les Colonna. Sciarra Colonna, « qui portait aux derniers excès les haines de sa famille », forma une troupe de trois cents cavaliers qui bientôt fut portée à huit cents hommes. « Tout ce monde était payé par le roi, portait l'étendard des lis, criait : Vive le Roi ! »

Commandée par Sciarra et Nogaret, grossie de pillards et de contingents communaux, cette petite armée se dirigea vers Anagni, où Boniface VIII était venu passer l'été dans ses possessions de famille. Profitant de la trahison des gens d'Anagni, elle entra sans difficulté dans la ville aux cris de « Mort au pape Boniface ! Vive le roi de France ! » (7 septembre 1303).

Cette troupe de mille hommes marchait contre un vieillard de quatre-vingt-six ans, que ses concitoyens venaient d'abandonner et qui avait pour seuls appuis trois membres de sa famille et trois vieux cardinaux ! Et ce vieillard était le pape Boniface VIII. Ses parents furent vite forcés dans leur palais, les trois cardinaux faits prisonniers, le pape resta seul ! Une armée de mille hommes contre un vieillard de quatre-vingt-six ans, seul, sans défense ! Quelle belle campagne !

Les portes du château pontifical étaient fermées ; ce fut par la cathédrale qui lui était contigüe que les conjurés résolurent d'y pénétrer. « Ils mirent donc le feu aux portes de la cathédrale ; les fleurs de lis du petit-fils de saint Louis entrèrent par effraction dans le parvis sacré, l'église fut pillée, les clercs, chassés et dépouillés, s'enfuirent, le pavé fut souillé de sang, en particulier de celui de l'archevêque élu de Strigonie... les agresseurs se précipitèrent de l'église profanée et éclairée par les flammes dans le manoir papal. »

La nuit approchait. Quand le vieux pontife entendit briser les portes, les fenêtres et qu'il vit y mettre le feu, quelques larmes coulèrent sur ses joues : « Puisque je suis trahi comme Jésus-Christ, dit-il à deux clercs qui étaient à côté de lui, je veux du moins mourir en pape. » Il se fit revêtir alors de la chape de saint Pierre, mit sur sa tête la mitre, prit dans ses mains les clefs et la croix et s'assit sur la chaire pontificale, ayant à ses côtés deux cardinaux qui lui étaient restés fidèles.

A ce moment, la porte céda ; Sciarra entra le premier, s'élança d'un air menaçant et adressa au pontife vaincu des paroles injurieuses. Nogaret, qui s'était un moment écarté, le suivit de près. Le dessein de Nogaret était d'intimider le pape, de l'amener à se démettre ou à convoquer le concile qui l'eût déposé. « A ses sommations, » Boniface ne répondit pas, aux gestes furieux de Sciarra, il n'opposa que ces mots : « Voici ma tête, voici mon cou ! » Chaque fois qu'on lui proposa de renoncer à la papauté, il déclara obstinément qu'il aimait mieux perdre la vie. Sciarra voulait le tuer, Nogaret l'en empêcha : seulement, pour intimider le vieillard, il parlait de temps en temps de le faire amener garrotté à Lyon....

Pendant que cette scène étrange se passait, le manoir papal ainsi que les maisons de Pierre Gaëtani et des cardinaux amis du pape, étaient livrées au pillage. Le trésor pontifical qui était très considérable, les reliquaires, tous les objets précieux furent la proie des Colonna et de leurs partisans, les vins du cellier furent bus ou enlevés. Simon Gérard, « marchand du pape, » eut peine à s'échapper, la vie sauve.... Villani parle d'outrages adressés au pape par Nogaret Une tradition fort acceptée veut que Sciarra ait frappé Boniface de son gantelet.

Lelendemain, dimanche 8 septembre, la troupe de Sciarra se débanda ; satisfaits de leur butin, les pillards qui la composaient, allèrent le mettre à l'abri. Le 9 septembre, un revirement se produisit dans la ville. Honteux d'avoir

abandonné le pape, les habitants s'armèrent et chassèrent les agents du roi de France. Le pape repartit pour Rome, mais ses quatre-vingt-six ans ne purent résister à d'aussi tragiques émotions. « Il avait des moments d'aliénation mentale..., mais comme son âme était grande et forte, il retrouva, ce semble, le calme à ses derniers moments, il mourut le 11 octobre. »

Le roi récompensa Nogaret de cette expédition. « Au don de trois cents livres de rentes qu'il lui avait fait avant le départ pour l'Italie, il ajouta cinq cents nouvelles livres de rente sur le trésor royal de Paris ; le jour des Cendres 1304, il lui donna plein pouvoir de mettre en liberté toute personne, laïque ou ecclésiastique détenue en prison pour n'importe quel motif ¹ ».

Tel est le récit de ce fait inouï qui porte dans l'histoire le nom d'attentat d'Anagni. C'était vraiment un lâche attentat cette expédition d'une bande de mille hommes contre un homme désarmé ; cette violence barbare exercée par des hommes d'armes dans la force de l'âge contre un vieillard ; ces injures lancées par le représentant du roi de France à un prisonnier sans défense, ce soufflet donné avec un gantelet de fer, par un vulgaire aventurier, au Vicaire de Dieu ! Ah ! quel beau thème pour flétrir les excès de la force et leur opposer la grandeur d'âme du vieux prêtre, acceptant la mort plutôt que le déshonneur, et gardant sa majesté sous les insultes et les coups ! Quelle leçon de choses éloquente pour prouver aux enfants de nos écoles la supériorité infinie de la faiblesse désarmée sur la force déchainée, de la valeur morale sur la puissance matérielle ! Aveuglés par leur sectarisme les auteurs de manuels « laïques » n'ont pas su la tirer. Un seul,

1. Nous empruntons les principaux traits de ce récit à un auteur qu'on ne suspectera pas de cléricisme, M. Renan. *Notices de Guitalume de Nogaret dans l'Histoire littéraire de la France*, t. XVIII, p. 233-371. Voyez surtout pp. 245-266.

M. Calvet, a déclaré « détestables » ces moyens employés par Philippe le Bel dans sa lutte contre Boniface VIII. Les autres ont jeté un voile sur les scènes révoltantes et leur ont trouvé d'heureuses conséquences; pas un blâme n'est tombé de leur plume contre Sciarra et Nogaret, ces deux forbans, insulteurs de la faiblesse et de la vieillesse! et comme si la fin justifiait les moyens, ils ont célébré les magnifiques résultats de cette campagne d'Anagni que personne avant eux n'avait osé inscrire parmi les titres de gloire et les victoires de la France!

MM. Gauthier et Deschamps déclarent qu'elle marque « une date solennelle dans l'histoire de la civilisation! » M. Calvet salue en elle le triomphe de la liberté de conscience, et MM. Aulard et Debidour la défaite de la papauté!

Pour la jeunesse auxquels ces livres s'adressent, ce sont des leçons immorales puisqu'elles glorifient devant elle des coups de force et la brutalité s'acharnant contre ce qu'il y a de plus respectable au monde : la faiblesse, la vieillesse, l'autorité morale.

Ce sont aussi des leçons de mensonge; car les manuels essaient de justifier par des erreurs historiques l'attentat d'Anagni.

« Le pape, disent-ils, ne voulait pas que le clergé payât l'impôt au roi ». Rien n'est plus faux. Après avoir proclamé dans sa bulle *Clericis laicos* (24 février 1296), que les impôts prélevés sur l'Eglise devaient être consentis par elle, le pape déclarait, le 25 septembre suivant, dans sa bulle *Ineffabilis amoris*, qu'elle n'entendait pas pour cela se soustraire aux charges du pays. « Nous n'avons pas déclaré, mon cher fils, que les clercs de ton royaume ne pourraient point t'accorder à l'avenir des subsides pécuniaires pour la défense de ton royaume, *pro defensione regni tui*; mais seulement à cause des excès commis par tes officiers, que pareilles levées ne pourraient être faites sans notre permission. Je sais qu'il y a autour de toi des malveillants qui insinuent : « les prélats ne vont plus

pouvoir servir le roi pour leurs fiels; ils ne pourront plus lui donner même une coupe, même un cheval. C'est faux! Nous l'avons maintes fois expliqué de vive voix à tes familiers ¹. »

Que voulait donc Boniface VIII, sinon maintenir contre l'absolutisme, chaque jour grandissant, de Philippe le Bel, le grand principe libéral du Moyen Age — principe d'où sont sorties les libertés politiques de l'Angleterre — que l'impôt, avant d'être levé par l'autorité royale, devrait être consenti par le contribuable?

Remarquons que jusqu'à Philippe le Bel, il en avait été toujours ainsi des contributions ecclésiastiques et que lui-même, dans les premières années de son règne, avait observé cette coutume séculaire. Le 25 septembre 1288, le pape Nicolas IV lui avait accordé, à sa demande, un dixième des revenus ecclésiastiques de l'Église de France, à percevoir pendant trois années consécutives. De nouveaux décimes avaient été votés au roi par le clergé de France, en 1294 et en 1296, et Boniface VIII n'y avait fait aucune opposition, même après la bulle *Clericis laicos*; en 1297, il autorisa et même favorisa la levée de nouveaux décimes. « Le 28 février, le pape protestant une fois de plus de sa sollicitude particulière pour la France, accorda l'autorisation demandée. Le 7 mars, il ordonna à l'ordre de Citeaux de céder. Enfin en juillet, il abdiqua tout à fait, par des lettres adressées au clergé, à la noblesse et au peuple de France : il abandonnait au roi majeur, et en cas de minorité au Conseil royal, le soin de décider souverainement quand il y aurait « nécessité », et par conséquent le droit de décider si, pour les levées de décimes consenties par les prélats, le pape serait consulté. ² » Ainsi, par esprit de conciliation, ce pape que l'on nous

1. POTTHAST. *Regesta pontificum Romanorum*, n° 24.398.

2. LANGLOIS dans l'*Histoire de France* de LAVISSE, t. III, 2^e partie, pp. 128 et 131.

représente comme l'intransigeance et l'orgueil mêmes, va jusqu'à renoncer à un droit que jusqu'alors tous les souverains de France avaient reconnu au Saint-Siège; mais il maintient le principe que l'Eglise gallicane devra voter les impôts qui lui seront demandés.

Si les auteurs des manuels étaient logiques et si la haine du catholicisme ne troublait pas leur raisonnement, ils devraient se prononcer, dans ce débat, pour Boniface VIII contre Philippe le Bel; car la thèse de Boniface VIII sur la nécessité du vote de l'impôt, c'était celle que le Moyen Age avait connue tant que l'absolutisme royal n'avait pas confisqué les libertés publiques, et c'est celle qui, après la chute de l'ancien régime, a pu renaître avec la Révolution, continuateur en cela du Moyen Age; c'est la thèse de la liberté. Au contraire, la prétention du roi à lever tous les impôts sans autorisation, sans contrôle, selon son bon plaisir et d'être lui-même « au-dessus des lois¹, » comme le proclamaient, en son nom, les légistes, c'est la thèse despotique d'où est sortie l'Ancien Régime; c'est la négation de toute liberté. C'est donc bien là que l'on saisit l'anticléricisme foncier de ces manuels scolaires: entre une thèse libérale défendue par un pape, et une thèse absolutiste posée par un roi, *ils choisissent sans hésitation la thèse absolutiste.*

Leur illogisme devient grossier, quand ils veulent faire de ce roi un champion de la liberté. Ce paradoxe a été tenté par M. Calvet, avec une hardiesse qui ne s'explique que par une profonde ignorance. « Si Philippe le Bel avait été vaincu, dit-il aux élèves dans un exercice, que serait devenue la liberté de conscience? » Pour peu que ses élèves soient instruits, ils répondront que la liberté de conscience n'avait rien à gagner ni rien à perdre dans le conflit entre le pape et le roi de France. Et cela pour cette première raison qu'elle n'était pas en cause. Il s'agissait

1. *Ibid.* p. 133.

uniquement de savoir si, oui ou non, le gouvernement royal aurait le pouvoir de puiser, comme il l'entendrait et selon son bon plaisir, dans les trésors de l'Église, et non de pensées plus ou moins audacieuses, de théologie plus ou moins hardie. La politique fiscale de Philippe le Bel était, dans ce cas, à la recherche de gros sous et non de liberté de conscience, et Boniface VIII poursuivait la défense des droits ecclésiastiques et non l'écrasement de l'hérésie. Remarquons d'ailleurs que Philippe le Bel n'avait aucune idée — pas plus d'ailleurs que ses sujets — de ce que nous appelons de nos jours la liberté de conscience. Il croyait, comme saint Louis, son aieul, et comme tous les esprits les plus élevés du Moyen Age, que le catholicisme était la religion de la France et que le gouvernement royal devait le protéger contre toute hérésie et tout schisme, même par la répression violente ; il ne révoqua aucune des mesures prises contre les hérétiques et les blasphémateurs par les rois ses prédécesseurs. Non seulement il n'entrava pas l'œuvre de répression des hétérodoxes entreprise dans le royaume par l'Inquisition, mais il arma lui-même le bras de l'Inquisition pour le faire servir à ses propres projets. Il revendiqua le droit de protéger ce tribunal, de nommer lui-même le Grand Inquisiteur de France, et il lui donna de grandes occupations en lui faisant juger les Templiers. Ce fut à la demande de Philippe le Bel que les bûchers s'allumèrent à Paris et sur plusieurs autres points de la France pour brûler les Templiers, auxquels il fit, devant les tribunaux inquisitoriaux, des procès d'hérésie, pour les perdre et s'attribuer ensuite leurs riches dépouilles. Quel singulier apôtre de la liberté de conscience que ce roi qui nomme les inquisiteurs et alimente de victimes les bûchers !

Pour justifier l'odieux attentat d'Anagni, on nous dit encore que Philippe le Bel voulut soumettre l'Église à des lois qu'elle méprisait et lui enlever ses tribunaux par-

ticuliers. Une pareille affirmation est encore une erreur inspirée par des idées que le XIV^e siècle n'a jamais soupçonnées. Jamais, sous Philippe le Bel, l'Église de France n'a prétendu se soustraire aux lois séculaires qui réglaient son existence politique au sein du royaume. Si quelqu'un voulait les changer et préparer des bouleversements, c'était plutôt le roi. Dans le conflit de 1302, Boniface VIII ne fait que demander le maintien de la législation en vigueur, exigeant le consentement du clergé pour la levée des décimes, et c'est le roi qui viole les lois pour les remplacer par son bon plaisir. Dans ce cas, Boniface VIII et l'Église sont du côté de la loi, Philippe le Bel du côté de l'arbitraire et du despotisme.

Il en fut de même pour la question de la juridiction ecclésiastique. Une loi, dix fois séculaire, puisqu'elle remontait à Constantin, accordait à l'Église le privilège de l'immunité, en vertu duquel ses clercs et ses prélats devaient être justiciables de tribunaux ecclésiastiques. Ce privilège n'était d'ailleurs que l'application à l'Église de l'un des principes constitutifs du Moyen Age, voulant que chacun fût jugé par ses pairs, les grands vassaux par les grands vassaux de la Cour des Pairs, les seigneurs par les cours seigneuriales, les bourgeois par les bourgeois et par conséquent les ecclésiastiques par les gens d'Église. La juridiction épiscopale des officialités avait été établie en vertu de ce principe. Philippe le Bel ne prétendit jamais les supprimer ni contester leur légitimité. Lorsqu'il voulut trainer en justice l'évêque de Pamiers, Bernard de Saisset, il le traduisit non devant les tribunaux civils, mais devant l'archevêque de Narbonne, Aycelin, métropolitain de Pamiers, et par là, dans une cause qui cependant lui tenait fort à cœur, il reconnut lui-même les tribunaux ecclésiastiques et le principe qui les avait fait établir, l'immunité. Quand sa cupidité voulut perdre les Templiers, il les accusa d'hérésie et, à ce titre, les fit juger, non par ses Cours royales, mais par les seuls

tribunaux qui connaissaient de l'hérésie, les tribunaux de l'Inquisition: seconde circonstance solennelle où il reconnut la légitimité des Cours d'Église. Ce ne fut donc pas pour les détruire qu'il se prêta à l'odieux guet-apens d'Anagni, et pour le justifier, on n'est nullement fondé à reprocher à l'Église « ses tribunaux particuliers », sur lesquels ni les lois, ni le roi, ni l'opinion du XIV^e siècle n'élevaient la moindre contestation.

Même de nos jours, on ne saurait méconnaître la raison qui avait fait établir au Moyen Age ces juridictions spéciales. Ne lui devons-nous pas un certain nombre de tribunaux à compétence particulière qui ont été soit respectés, soit même créés par notre régime d'excessive centralisation : les Conseils de guerre pour les militaires le Conseil supérieur de l'instruction publique et les Conseils académiques pour les universitaires, les Chambres de prudhommes pour les ouvriers, la juridiction consulaire pour les commerçants ? Les officialités ecclésiastiques au Moyen Age ne se comprennent pas moins que nos modernes Conseils de guerres ² et nos tribunaux de commerce.

Enfin MM. Gauthier et Deschamps voient dans l'attentat d'Anagni le prélude du Concordat de Bologne de 1516 et du Concordat de 1801 ; mais ils se gardent bien de justifier ce jugement. Il est cependant quelque peu étrange et mériterait une glose. On ne voit pas, avec la clarté de l'évidence, comment un soufflet donné par le séide du roi de France à un pape a pu préparer les accords ultérieurs du gouvernement français avec le Saint-Siège. En creusant la question, on comprend de moins en moins, car on s'aperçoit qu'aucun des problèmes qui reçurent une solution des Concordats, ne se posait, en 1302, entre Boniface VIII et Philippe le Bel. Ils discutaient sur la contribution financière du clergé de France et sur le cas de Bernard de Saisset : or en 1516 et en 1801, il ne fut question, j'imagine, ni de l'un ni de l'autre.

Que d'absurdités il faut accumuler quand on ne veut pas dire tout simplement la vérité ! Mais justifier Boniface VIII et s'incliner, avec un pieux respect, devant sa majesté outragée, c'était trop pour l'anticléricisme de nos auteurs de manuels. Ils ont mieux aimé faire de Philippe le Bel un héros et présenter à l'admiration des enfants la brutalité de Nogaret et de Sciarra Colonna ; leur pédagogie tombe ainsi au niveau de leur histoire !

L'Église et l'enseignement au Moyen Age.

AULARD ET DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 111).

Le goût des lettres, très développé dans la Gaule romaine, s'affaiblit pendant la période barbare des Mérovingiens, mais se releva à partir du règne de Charlemagne et surtout dès l'époque des croisades. Les écoles qui avaient été réduites à peu de chose se multiplièrent et étendirent leurs programmes; l'Université de Paris, réunion des quatre facultés de théologie, des arts, de médecine, de droit canon commença à s'organiser sous Philippe-Auguste; elle attira bientôt un grand nombre d'élèves non seulement de France, mais de toutes les contrées de l'Europe. Elle acquit rapidement par ses maîtres une grande influence, elle servit de modèle à beaucoup d'autres Universités qui, à partir du XIII^e siècle, furent successivement fondées tant en France qu'à l'étranger.

BROSSETTE (Cours moyen, p. 21).

L'Église... avait seule alors quelques écoles.

CALVET (Cours supérieur, p. 56).

Le Moyen Age fut une époque de barbarie.

(Silence à peu près général, dans tous ses cours, sur les écoles au Moyen Age après Charlemagne.)

DEVINAT (Cours moyen, p. 40).

Au Moyen Age, l'ignorance était générale.

p. 12. L'Église conserve dans les monastères l'amour de l'étude au milieu de l'ignorance générale. L'Église toute-puissante est alors la bienfaitrice des peuples.

GAUTHIER ET DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 33).

Philippe-Auguste fonda l'Université de Paris (rien de plus dans tous ses cours).

GUIOT ET MANE (Cours supérieur, p. 359).

Pendant tout le Moyen Age, l'esprit d'examen est étouffé, la science reste d'abord enfermée au fond des monastères où rien ne vient troubler sa douce quiétude; mais quand des milliers d'étudiants viennent ensuite écouter les leçons des docteurs de l'Université de Paris, aussitôt saint Bernard jette le cri d'alarme.

GUIOT et MANE (Cours supérieur, p. 124).

Caractéristique du Moyen Âge opposé à la Renaissance : « *le fouet, la mémoire seule en honneur, tout est hérésie, l'esprit abêti.* »

SOMMAIRE. — Affirmations sur la barbarie au Moyen Âge contredites par le simple bon sens. — Les écoles à l'époque carolingienne. — Ecoles gratuites. — Ecoles épiscopales et abbatiales. — Liste incomplète d'un certain nombre de ces écoles. — Qu'y enseignait-on ? — Les Universités au Moyen Âge. — Leur caractère ecclésiastique. — Privilèges des papes les érigeant. — Personnel enseignant clérical. — Collèges de boursiers. — Les écoles primaires ou petites écoles : monastiques, paroissiales, municipales. — L'instruction dans les campagnes : Normandie. — Le fouet n'était pas toujours en honneur, comme on le prétend : Lanfranc, Fulbert de Chartres.

Comme le Moyen Âge passe pour l'époque de notre histoire où l'Église a exercé la plus grande influence, les écrivains anticléricaux s'efforcent de le présenter comme un temps abominable. Ils veulent, à tout prix, lui attribuer les deux fléaux dont l'humanité souffre le plus : la misère matérielle amenant la famine et la mortalité, la misère intellectuelle, produisant l'ignorance, la superstition, et, comme le disent élégamment MM. Guiot et Mane, l'abêtissement. A les entendre donc, nos ancêtres ont été pendant plus de huit siècles des imbéciles, abrutis par l'ignorance, écrasés par la tyrannie des nobles et des clercs, et se nourrissant d'écorces et d'herbes quand ce n'était pas d'ossements et de cadavres. A cette description, qui met la France du Moyen Âge au niveau des tribus les plus sauvages de l'Afrique ou de l'Océanie, on pourrait objecter la splendeur des cathédrales gothiques. Ne témoignent-elles pas d'un degré de civilisation bien supérieur à celui qu'on nous présente ? Ne sont-elles pas inspirées par une conception artistique à la fois sublime et délicate ? N'ont-elles pas été exécutées d'après des règles scientifiques déjà fort avancées et ceux qui les ont construites ne connais-

saient-ils pas les lois des mathématiques, de la mécanique et de la physique? On pourrait objecter aussi les merveilles artistiques que conservent les trésors de ces églises, les collections publiques et privées; ne dénotent-elles pas, dans ces temps que l'on nous dit si misérables, le goût du luxe qui est l'épanouissement de la richesse et naît au sein des sociétés prospères?

On pourrait surtout se demander comment un état social si déplorable a pu durer plusieurs siècles. Est-il possible que nos ancêtres aient montré, au sein de la misère et de l'ignorance, une si longue patience, alors qu'ils voyaient en face d'eux le luxe de l'Église et les fêtes seigneuriales? Ne se seraient-ils pas maintes fois révoltés et n'auraient-ils pas rapidement jeté à terre le régime qui les aurait opprimés à ce point? et s'ils ont été assez « abrutis » pour supporter une pareille misère matérielle et morale, comment ont-ils pu cependant promouvoir les grands mouvements populaires des croisades et des communes, et opposer aux invasions anglaises le magnifique élan patriotique dont le Grand Ferré, Eustache de Saint-Pierre, Alain Blanchard et Jeanne d'Arc sont les héros populaires? Les assertions des manuels scolaires soulèvent donc les plus graves difficultés, elles se heurtent aux faits les plus importants de notre histoire nationale et encore plus au simple bon sens. On pourrait se contenter de cette constatation pour affirmer leur invraisemblance, et passer outre. Mais il y a mieux à faire encore : interroger les documents et montrer par leurs réponses catégoriques combien sont parfois exagérés et le plus souvent faux de tous points les enseignements des manuels « laïques ».

C'est ce que nous allons faire en étudiant successivement :

- 1° Si le Moyen Age a été une époque d'ignorance.
- 2° Si le Moyen Age a été une époque de misère¹.

1. Cette question fait l'objet de l'un des chapitres suivants.



Qu'il y ait eu des écoles au Moyen Âge, que les moines aient cultivé les lettres, copié des manuscrits et organisé des bibliothèques dans leurs abbayes, que dans certaines villes, se soient créées, au XIII^e siècle, des Universités, c'est ce que nul n'ose nier; car ce sont des faits universellement connus. On a trouvé plus habile de les atténuer et de les travestir. On a dit :

1^o Que les écoles existaient sans doute, mais qu'elles étaient rares.

2^o Qu'elles n'admettaient que des clercs ou des moines et restaient fermées à la masse des laïques.

3^o Que l'on y enseignait la théologie, mais non les sciences et les lettres profanes, les seules qui pussent promouvoir le progrès et combattre l'ignorance des masses.

4^o Que les Universités excitaient la défiance de l'Église et que d'ailleurs la scolastique qui y régnaît en maîtresse ne pouvait avoir aucune influence sur le développement de l'intelligence et des connaissances humaines.

C'est par ces quatre propositions que l'on peut résumer l'enseignement que donnent sur les études au Moyen Âge les manuels « laïques ». Nous allons les examiner ¹.

Les écoles étaient-elles nombreuses au Moyen Âge? Qui recevaient-elles? Quels étaient leurs programmes? En étudiant l'enseignement pendant la période mérovingienne et sous Charlemagne, nous avons répondu déjà à ces questions pour le haut Moyen Âge. Nous avons vu que les canons des conciles, comme les capitulaires des rois et des empereurs, avaient ordonné une large diffusion de l'enseignement, que des écoles avaient été ouvertes en conséquence, non seulement pour les clercs et les novices,

1. La quatrième de ces questions sera examinée dans le second volume de ces études.

mais aussi pour les laïques de toutes les conditions sociales, dans les monastères, à côté des cathédrales et jusque dans les plus humbles paroisses de campagne.

Loin de se ralentir, ce mouvement s'est accentué à l'époque carolingienne, au ix^e siècle et même au x^e siècle. Sans doute, il a été, à plusieurs reprises, contrecarré par les malheurs qui accablèrent la société pendant cette période si critique de son existence. Les invasions des Normands, en pillant les monastères, en ruinant les abbayes et les cathédrales, en dispersant les populations, ont dû maintes fois détruire les écoles épiscopales, paroissiales et monastiques. L'anarchie dans laquelle on tomba à la suite de la dissolution de l'empire carolingien et pendant la lente élaboration du régime féodal, ne fut pas non plus favorable à l'expansion de l'instruction. Néanmoins l'impulsion donnée par l'Église était si forte qu'elle ne put être arrêtée par d'aussi grands obstacles et les progrès de l'enseignement des sciences et des lettres se poursuivirent malgré tout. « L'avènement de la dynastie carolingienne fait époque dans l'histoire de l'esprit humain, ¹ » a dit M. Renan, et il a célébré lui-même Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve comme les plus zélés promoteurs de la renaissance des études du ix^e siècle.

En effet, malgré les difficultés que rencontra son gouvernement, Louis le Pieux n'abandonna pas la cause de l'enseignement et il demanda, pour la promouvoir, le concours indispensable de l'Église. En 823², il rappela aux évêques leur engagement de fonder des écoles là où l'exigeaient les besoins des fidèles et des clercs et l'année suivante, l'épiscopat, réuni en concile à Paris, lui répondait : « Le devoir de chaque évêque est d'entretenir des écoles ; car il importe à l'Église d'avoir des défenseurs éclairés. Les écolâtres seront amenés aux conciles provin-

1. RENAN. *Mélanges religieux et historiques*, p. 259.

2. BALUZE. *Capitularia regum Francorum*, t. I, col. 634.

ciaux afin que les efforts de chacun puissent être contrôlés¹. » Et de son côté le pape Eugène II^e écrivait : « On doit s'efforcer d'établir des professeurs capables d'enseigner *les arts libéraux* et le dogme catholique dans tous les évêchés et dans toutes les paroisses. » Le règne de Charles le Chauve (840-877) nous a laissé des prescriptions analogues. Les deux conciles de Meaux (845) et de Paris (846)² déclarèrent toujours obligatoires les règlements antérieurs édictés sur la multiplication des écoles ; le concile de Valence ordonna de reconstituer, dans les provinces de Lyon, Vienne et Arles, les écoles de littérature sacrée et profane qui ne fonctionnaient plus³. En 858, l'archevêque de Tours, Hérard, rappela à ses prêtres leur devoir d'ouvrir des écoles⁴ ; enfin le concile de Saponnière de 859 ordonna « de fonder partout des écoles publiques, *ubicumque constituentur scholæ publicæ*,⁵ » afin que les sciences divines et humaines y fussent enseignées. Dans la plupart de ces écoles, l'enseignement était gratuit. L'évêque d'Orléans, sous Charlemagne, en avait fait une règle absolue pour son diocèse. Le biographe de saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, nous dit que, dans toute la Bourgogne, il ouvrit des écoles où les étudiants étaient logés, nourris et instruits gratuitement⁷. L'abbaye de Salzbourg avait fait graver à l'entrée de ses bâtiments le vers suivant proclamant la gratuité de l'instruction qu'elle donnait :

Discere si cupias, gratis quod quæris, habebis⁸.

1. BALUZE. *op. cit.* col. 1137. L'écolâtre était le chanoine qui avait reçu de l'évêque et du chapitre la direction de l'enseignement dans un diocèse.

2. *Annales ordinis S. Benedicti* II, p. 505.

3. *Concilia* (ed. Sirmond) III, p. 25.

4. *Concilia* (ed. Labbe) VIII, p. 142.

5. *Ut scholas presbyteri pro posse habeant*. Baluze, *Op. cit.* I, p. 288.

6. *Concilia* (ed. Labbe) VIII, p. 674.

7. BOLLANDISTES. *Acta Sanctorum*. Janvier I, p. 60.

8. MIGNÉ. *Patrologie latine*, t. 101, p. 757.

Charles le Chauve confirma le legs par lequel Amalric avait voulu, en 840, établir la gratuité de l'enseignement à Tours ¹.

Dévasté de toutes manières par l'anarchie et les invasions, le x^e siècle a été le plus triste du Moyen Age, le siècle de fer. Les études que le ix^e siècle avait développées subirent un temps d'arrêt, et cependant on s'y occupa des écoles et non seulement de celles qui devaient former les chefs de l'Eglise et des savants, mais aussi des « petites écoles » qui avaient pour mission de donner l'instruction primaire au peuple. On les trouve en pleine activité dans le diocèse de Toul; elles admettaient les enfants dès l'âge de sept ans. « Riculfe, évêque de Soissons, mort au commencement du x^e siècle, parle de ces petites écoles dont les curés étaient ordinairement chargés. On avait soin pour la bienséance que les filles ne fussent point mêlées avec les garçons. Il est marqué dans la Vie de Dadon, évêque de Verdun, qu'il avait une grande attention à faire instruire ou à instruire lui-même les enfants. On lit la même chose d'Eracle, évêque de Trèves après 950. Ce sage prélat voulait qu'à l'égard de cette jeunesse et des autres qui avaient moins d'ouverture, on leur tournât et développât les choses en cent façons jusqu'à ce qu'ils les comprissent, et c'est ce qu'il faisait très souvent lui-même avec une extrême bonté. Notger, un de ses successeurs, n'était pas moins soigneux de l'instruction des enfants. » Une simple réflexion de l'*Histoire littéraire* nous prouve que ces « petites écoles » étaient assez répandues : « L'existence des écoles où l'on enseignait les hautes sciences est une preuve complète qu'il y en avait de petites, puisqu'on ne pouvait parvenir aux autres sans avoir passé par celles-ci ². »

1. MARTÈNE. *Thesaurus novus anecdotorum*, t. 1. Voir aussi, MAITRE, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident*, 768-1180, qui nous a donné l'indication de la plupart de ces textes.

2. *Histoire littéraire de la France*, t. vi, p. 29.

Lorsque, avec le XI^e siècle, la réforme de Cluny se propagea dans la plupart des monastères de France et de la chrétienté, et surtout lorsque l'action de Grégoire VII eut rendu à l'Église catholique son activité et sa pureté, l'instruction prit un nouvel essor et un grand nombre d'écoles primaires, secondaires et supérieures couvrirent le sol de la France, dues à l'initiative des moines ou des évêques. Il nous est impossible de les étudier dans les détails de leur constitution, de leur vie et de leur influence. Ce travail a été fait dans les savantes études de l'*Histoire littéraire*, et dans une foule de monographies. Pour donner cependant la preuve que l'Église ne se contentait pas d'avoir « quelques écoles, » comme l'a écrit M. Brossolette et qu'elle ne gardait pas jalousement la science pour ses couvents et ses clercs, comme le disent MM. Guiot et Mane, MM. Rogie et Despiques, nous allons dresser la liste de celles de ces écoles dont les documents nous ont conservé l'histoire, au XI^e et au XII^e siècle.

ABBEVILLE. — École monastique au XI^e siècle (*Hist. litt.*, VII, 93).

AFFLIGHEM. — (Ancien diocèse de Cambrai, aujourd'hui en Belgique) École monastique de l'ordre de Cluny : on y enseignait les lettres divines et humaines. (Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, I, 66).

AMIENS. — École épiscopale (Martène, *Amplissima Collectio*, II, pp. 658 et 744.)

ANGERS. — École épiscopale florissante, en 1010 (Mabillon, *Annales*, I, 53). Au XII^e siècle, l'école épiscopale d'Angers prend encore plus d'importance ; on y donne des leçons publiques de lettres, de sciences, de théologie, de droit civil à des étudiants venus de différents pays ; c'est une université avant la lettre. Les moines de saint Benoît, Cîteaux et Fontevrault avaient dans la ville des prieurés pour ceux d'entre eux qui étudiaient à l'école épiscopale (*Histoire littéraire de la France*, IX, pp. 50-53).

Bourgueil. — École monastique où l'abbé Baudri enseignait les lettres et la poésie, étant poète lui-même (Mabillon, *Annales*, I, 69).

ANGOUËME. — École épiscopale où s'enseignaient, au XI^e siècle, les lettres et les sciences ecclésiastiques ; dans sa bibliothèque se trouvaient les œuvres de certains Pères grecs, tels que Grégoire de Nazianze et Origène, de presque tous les Pères latins et de théologiens du Moyen Age. Il y avait aussi des philosophes comme Boèce, des historiens, des auteurs anciens, tels que César et Cicéron. (*Gallia christiana*, I, p. 1001).

ARGENTEUIL. — Dans cette abbaye de femmes où Héloïse fut élevée, on enseignait aux jeunes filles et aux religieuses l'Écriture Sainte, les lettres, la musique, la médecine, et même la chirurgie, « afin que les femmes pussent être soignées par des femmes. » Abélard, qui y professa au XII^e siècle, y introduisit l'étude de l'hébreu et du grec, (*Lettres d'Abélard*. éd. 1616, pp. 337, 338, 200, 155, 156, 160, 262, 385).

ARRAS. — Les écoles épiscopales d'Arras étaient florissantes dès 960 (Martène, *Ampliss. Coll.* I, 205) ; on en retrouve la mention au XI^e siècle et au XII^e (*Histoire littéraire*, VII, p. 94 ; IX, 39 et 40).

AURILLAC. — École monastique de l'abbaye de Saint-Géraud. Son illustre élève Gerbert y apprit la grammaire et les lettres ; il lui communiqua lui-même ses découvertes dans l'arithmétique, la géométrie et les autres parties des mathématiques. Gerbert, qui devait être l'un des grands savants du X^e siècle et plus tard le pape Silvestre II, avait été élevé gratuitement dans cette abbaye (*Hist. litt.* VI, p. 23).

AUTUN. — École épiscopale célèbre au XI^e siècle (d'Achery *Spicilège*, I, p. 46t). Nous avons les noms de plusieurs écolâtres qui l'ont dirigée, au XII^e siècle, en particulier celui d'Honorius d'Autun, l'un des grands érudits de ce temps (*Gallia christiana*, IV, p. 392).

AUXERRE. — École épiscopale dont on connaît plusieurs écolâtres au x^e et xi^e siècle (Martène, *Amplissima collectio*, vi, pp. 708, 716, 719, 732, 733). Cette école dure au xii^e et au xiii^e siècle ; au xii^e, elle a pour élève Thomas Becket. On y étudiait la théologie et le droit. (*Hist. litt.* ix, 40).

Saint-Germain d'Auxerre. — École monastique, remise en pleine activité, au xi^e siècle, lorsque la réforme de Cluny eut été introduite dans ce monastère. On y cultivait en particulier l'art de la miniature. (*Hist. litt.*, vii, p. 100).

AVRANCHES. — École épiscopale qui eut pour maître, au xii^e siècle, l'illustre philosophe saint Anselme. (*Vie de saint Anselme* dans l'Appendice de ses Œuvres (éd. 1675) p. 3)

BAUME-LES-MESSIEURS (JURA). — École monastique qui eut pour directeur, vers 920, saint Odon, le futur abbé de Cluny.

BAYEUX. — École épiscopale, au xii^e siècle ; on y étudiait à la fois les sciences sacrées et les lettres profanes. (*Hist. litt.* ix 54).

BEAUVAIS. — École épiscopale, pourvue, au xii^e siècle, d'une belle bibliothèque ; on y enseignait la littérature, la poésie, la philosophie et la théologie (Yves de Chartres, *Lettre* 184).

LE BEC (au diocèse de Rouen). École monastique très florissante au xi^e et au xii^e siècle. On a ses statuts rédigés par l'un de ses directeurs, le célèbre Lanfranc. On élevait les jeunes gens par la douceur ; l'école était gratuite ; elle recevait des étudiants de tous pays non seulement de France, mais encore d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie. On y enseignait la philosophie et la théologie (elle eut pour élève l'un des plus grands philosophes du Moyen-Age, saint Anselme), la littérature, la poésie, l'histoire. Cette école avait une riche bibliothèque qui contenait des ouvrages de médecine, preuve que la médecine aussi y était enseignée (Martène. *Amplissima*

Collectio, I, 35-51). Des élèves de ce monastère devinrent à leur tour écolâtres d'un grand nombre d'écoles en France, Allemagne et Angleterre; d'autres furent des poètes distingués ou des historiens tels que Orderic Vital, l'historien de la Normandie au XII^e siècle. Cette école dura à travers le XII^e siècle (Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, IV, 530). La bibliothèque s'accrut encore au cours de ce siècle; l'évêque de Bayeux, Philippe d'Harcourt, lui donna à lui seul 140 manuscrits.

BESANÇON. — École épiscopale, décrite au XI^e siècle avec admiration par le légat saint Pierre Damien; elle avait une belle bibliothèque due surtout à l'archevêque Hugues. (Bollandistes, au 18 août p. 530); elle dut un nouvel éclat, à la fin du XII^e siècle, à la protection de l'empereur Frédéric Barberousse. (*Hist. litt.* IX, 42).

BÈZE. — École monastique, réformée au XI^e siècle, par saint Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon; outre son école claustrale réservée aux moines, elle en avait une autre pour les externes et les laïques; elle était gratuite comme toutes celles que régla saint Guillaume. (*Hist. litt.* VII, 37)

BORDEAUX. — École épiscopale florissante au XII^e siècle. (*Hist. litt.* IX 44).

BOURGES. — École épiscopale florissante au XII^e siècle. (*Ibid.*)

CAEN. — École monastique avec cours publics au XII^e siècle (d'Achéry. *Spicilege* III 139-142).

CAMBRAI. — On a un règlement sur les écoles de la ville et du diocèse de Cambrai vers l'an mil. Elles n'étaient pas seulement pour les clercs, mais aussi pour les laïques; on leur apprenait les sciences profanes, les lettres, les sciences ecclésiastiques « afin de les rendre capables de servir Dieu dignement et d'être même utiles au peuple dans les affaires temporelles. (Pithou, *Codex canonum*, p. 368). Ces écoles épiscopales durèrent à travers le XI^e siècle et continuèrent à enseigner tous les

arts libéraux, la dialectique, la physique, la morale. Nous avons, pour 1190, le nom d'un écolâtre de Cambrai, preuve que ces écoles duraient encore à la fin du XII^e siècle.

Outre l'école épiscopale, il y avait à Cambrai une école dans la collégiale de Saint-Géry (*Gallia Christiana* III, p. 70).

CASTRES. — École monastique dans l'abbaye Saint-Vincent, dès le XI^e siècle (d'Achery, *Spicilège*, VII, 341).

LA CHAISE-DIEU. — Une école monastique est établie dans cette abbaye par son fondateur saint Robert. Parmi les dignitaires de l'abbaye, figure toujours l'écolâtre. (Mabillon. *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, IX 208). Cette école était toujours florissante à la fin du XII^e siècle.

CHALONS-SUR-MARNE. — École épiscopale, fort célèbre au XI^e et au XII^e siècle; elle eut alors pour directeur Guillaume de Champeaux, le maître d'Abélard. (*Hist. litt.* IX 38).

CHALON-SUR-SAONE. — École épiscopale où l'on apprenait la grammaire et les arts libéraux et où par conséquent on faisait des études littéraires. (Bollandistes, *Vie de saint Hugues* au 29 avril p. 635).

CHARTRES¹. — École épiscopale fort célèbre qui a duré à travers tout le Moyen-Age, de l'époque franque à la Renaissance. Vers l'an mil, elle avait pour maître le célèbre Fulbert; on y enseignait alors la grammaire et la littérature, la dialectique, la musique, la médecine, la théologie; les élèves y accouraient même des pays étrangers. Avec Yves de Chartres, l'école épiscopale porta au plus haut degré l'étude du droit (commencement du XII^e siècle). L'un de ses principaux maîtres, au milieu du XII^e siècle, fut Jean de Salisbury, l'un des plus illustres lettrés de son temps, possédant à fond le grec autant que le latin.

1. Sur les écoles de Chartres, voir la belle étude que leur a consacrée, sous ce titre, M. Clerval.

Saint-Père de Chartres avait une école monastique.

CHATEAU-GONTIER. — École monastique au XII^e siècle. (*Hist. litt.* IX 53).

CHATILLON-SUR-SEINE. — École dirigée par des prêtres séculiers ; saint Bernard y apprit la grammaire et la littérature (Saint Bernard. *Opera*, II 1.063).

CHAUMONT. — École publique de lettres, vers 1150. (*Hist. litt.* IX 88).

CHINON. — École instituée, en 1142, par Hugues d'Estampes, archevêque de Tours, et dirigée par les chanoines de la collégiale. (*Hist. litt.* IX 87).

CLERMONT (OISE). — École ecclésiastique où l'on enseignait, vers 1150, les arts libéraux et la grammaire. (*Hist. litt.* IX, 87).

CLUNY. — École monastique fort importante dans l'illustre abbaye de ce nom ; elle donna à l'Église trois papes (Grégoire VII, Urbain II, Pascal II) des plus célèbres ; et aux écoles de la chrétienté de nombreux écolâtres, au XI^e et au XII^e siècle. Les études classiques y étaient en si grand honneur qu'en reprochait à l'abbé Pierre le Vénérable son admiration enthousiaste pour les auteurs païens. Pierre le Vénérable traduisit à Cluny le Ceran, après être allé en Espagne étudier l'arabe. On faisait à Cluny de nombreuses copies de manuscrits dont on corrigeait les textes par la critique et l'exégèse ; les copistes étaient dispensés d'une partie de l'office. La bibliothèque de Cluny était fort riche. (*Hist. litt.* VII. 38, 40 IX 111). Les innombrables prieurs qui se rattachaient à Cluny avaient chacun leur école.

CORBIE. — École monastique tellement florissante, vers l'an mil, qu'elle envoyait en Angleterre des maîtres de lettres et de musique (Martène, *Ampliss. Coll.* v. p. 1087).

CORMERY. — École monastique vers l'an mil ; on y enseignait les lettres (Mabillon. *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti* II 90. 93, 99) ; à la fin du XI^e siècle, elle

avait pour maître un helléniste distingué, Guillaume Louis. (*Hist. litt.* VII 56).

DEOLS. — École monastique au XI^e siècle. (*Hist. litt.* VII, 52).

DIJON. — École monastique de Saint-Bénigne réorganisée, après l'an mil, par l'abbé saint Guillaume; à côté de celle des moines, il y en avait une autre, *publique et gratuite*. « ouverte à tous ceux qui s'y présentaient, de quelque condition qu'ils fussent, libres ou serfs, pauvres ou riches. » *Saint Guillaume en créa de semblables dans les quarante monastères qu'il réforma.* Avec la théologie et la philosophie, on enseignait, à Saint-Bénigne, les mathématiques, la médecine, la musique, les arts industriels, l'architecture. Une élite d'architectes romans sortit de cette école et reconstruisit un grand nombre d'églises, dont Saint-Bénigne. On avait à Saint-Bénigne une belle bibliothèque; car des moines copiaient sans relâche des manuscrits. (Mabillon. *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti* VIII. 327-339.

Saint-Etienne de Dijon. — École monastique également célèbre (*Gallia christiana* IV 754).

DORAT (LE). — École de la collégiale, célèbre au XI^e siècle; on y enseignait la littérature classique et sacrée (Labbe, *Bibliotheca nova* p. 566-567 du tome II).

FERRIÈRES-EN-GATINAIS. — Dans l'école monastique, si célèbre à l'époque carolingienne, on continue, au X^e siècle, à cultiver la poésie (*Hist. litt.* VII, 34).

FLEURY-SUR-LOIRE. — École monastique fort célèbre dès le IX^e siècle; la réforme de Cluny y ravive, au X^e siècle, le goût de l'étude. La bibliothèque y était fort importante. On y possédait beaucoup d'ouvrages de l'antiquité classique; on y enseignait les lettres, la rhétorique, la dialectique, l'astronomie, la géométrie, la théologie, la musique. Hugues Capet y fit élever son fils. (*Hist. litt.* VI, 35 et suiv.).

FOUGÈRE. — École ecclésiastique au XI^e siècle (Martène, *Thesaurus novus anecdotorum* I 253).

GOURNAY. — École monastique au XII^e siècle. (*Hist. litt.* IX 87).

HAUTVILLIERS. — École monastique au XI^e siècle. (*Ibid.* VII 21).

JUNIÈGES. — Cette école monastique, fort célèbre aux X^e et XI^e siècles, avait une belle bibliothèque et d'excellents copistes qui transcrivaient les œuvres de l'antiquité classique; on y cultivait aussi l'histoire. (Montfaucon, *Bibliotheca bibliothecarum*, pp. 1204-1217).

LAGNY. — École monastique au XI^e siècle. (*Hist. litt.* XI, VII, 21).

LANGRES. — École épiscopale qui produisit, dès le X^e siècle, des philosophes et des théologiens. (*Hist. litt.* VII, 32).

LAON. — École monastique à l'abbaye de Saint-Vincent, dès la fin du X^e siècle. (Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, III, p. 594).

École épiscopale, dirigée, au XI^e siècle, par Anselme, maître d'Abélard; on y enseignait les lettres, et les étudiants y affluaient d'Italie, d'Allemagne et des pays du Nord. (*Hist. litt.* VII, pp. 89, 91). Elle conserva son renom pendant tout le XII^e siècle.

LÉRINS. — École monastique où l'on enseignait, au XI^e siècle, l'Écriture Sainte, les lettres classiques, l'histoire et l'astronomie. (*Hist. litt.* VII, 42).

LIMOGES. — École épiscopale, dirigée, au XI^e siècle, par une succession de savants.

Saint-Augustin de Limoges. — École monastique avec riche bibliothèque; on y étudiait les lettres. (*Hist. litt.* IX, 103). — *Saint-Martial de Limoges.* — École monastique dans l'abbaye de ce nom, dès le X^e siècle. (*Hist. litt.* VII, 46).

LISIEUX. — École épiscopale où, au commencement du XII^e siècle, l'évêque lui-même enseignait « les hautes sciences; » on y étudiait aussi les lettres. (*Hist. litt.* IX, 55).

LUXEUIL. — École monastique où, vers l'an mil, on accourait de Besançon, Lyon, Chalon, Mâcon, Langres et Strasbourg. (Mabillon, *Annales O. S. B.*)

LYON. — École épiscopale déjà fort célèbre avant l'an mil; on y enseignait la philosophie. Saint Odilon l'appelait « la mère et la nourrice de la philosophie. » On y étudiait aussi tous les arts libéraux et les lettres. (Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti* VII, 788). Saint Marcel, abbé de Cluny, y fut élevé. Au XII^e siècle, saint Bernard faisait l'éloge des études qui étaient florissantes à Lyon. (Saint Bernard, *Ep.*, 174). Il y avait une riche bibliothèque.

MACON. — École épiscopale où saint Mafeul enseigna les sciences ecclésiastiques, au milieu du X^e siècle. (*Hist. litt.* VI, p. 498).

MAGUELONNE. — École épiscopale, au XI^e siècle, où enseignait l'évêque lui-même Godefroi. (*Hist. litt.* VII, p. 43).

MAILLEZAIS. — École monastique au XI^e siècle. (*Hist. litt.* VII, 599.)

LE MANS. — École épiscopale fort brillante, au XI^e siècle, avec une succession d'écolâtres de valeur; l'un d'eux, pour mieux apprendre les lettres à ses élèves, leur faisait jouer des tragédies; les lettres étaient particulièrement en faveur. (*Hist. litt.* VII, 64.) Sa célébrité dura au XII^e siècle.

Saint-Vincent et La Couture du Mans. — Ecoles monastiques au XI^e siècle, (*Ibid.*, 65).

MARMOUTIER près Tours. — École monastique fort ancienne, reconstituée, au X^e siècle, avec la réforme de saint Mafeul; on y enseignait, au XI^e siècle, la grammaire, la rhétorique, la dialectique, les mathématiques, la musique, la médecine, le grec et même l'hébreu. On s'occupait aussi de la transcription des manuscrits. (*Hist. litt.* VII, 55-57). Aussi, au XII^e siècle, y avait-il une riche bibliothèque. (*Ibid.* IX, 92).

MEAUX. — École épiscopale au XII^e siècle. (*Hist. litt.* IX, p. 60).

METZ. — École épiscopale au XI^e siècle. (*Hist. litt.* VII, p. 28).

Saint-Vincent de Metz. — Cette école monastique, florissante dès le X^e siècle, avait une riche bibliothèque (*ibid.*) et les étudiants y affluaient de loin.

Saint-Arnould de Metz. — Ecole monastique avec riche bibliothèque (*ibid.*)

Saint-Symphorien et Saint-Clément de Metz. — Écoles monastiques (*ibid.*).

MICI OU SAINT-MESMIN près Orléans. — École monastique, florissante au X^e siècle. Gerbert lui communiquait alors ses découvertes scientifiques. (Mabillon *Acta*, I, 607, 598; Gerbert, Ep. 44, 81, 89, 95).

MONTFAUCON-EN-ARDENNES. — Ecole monastique dès le X^e siècle (*Hist. litt.* VI, 28).

MONTPELLIER. — Écoles célèbres bien avant l'an mil. Une lettre de saint Bernard nous parle de leur réputation universelle pour la médecine (saint Bernard, *ép.* 307) en 1133. Guillaume, seigneur de Montpellier, permet l'enseignement libre de la médecine à Montpellier en 1180. Le droit civil y fut aussi professé par une succession d'éminents jurisconsultes, au XII^e et au XIII^e siècles, jusqu'à la création de l'Université. (*Hist. litt.* IX, 87).

MONT-SAINT-MICHEL. — Écoles monastiques devenues fort prospères avec l'abbé Robert de Torigny (1154); on y étudiait les lettres, les sciences et l'architecture. Il y avait une fort belle bibliothèque.

Des écoles semblables avaient été créées dans toutes les abbayes ou prieurés qui dépendaient du Mont-Saint-Michel. (*Hist. litt.* IX, 110).

MOUTIER-LA-CELLE près Troyes. — École monastique où l'on enseignait la théologie, la philosophie, l'histoire, la littérature, le droit, au XII^e siècle. (*Lettres de Pierre de la Celle* III, 2; V 19; VI 8, 18; 23; VII, 7.)

MOYENMOUTIER. — École monastique, réorganisée au commencement du XI^e siècle. (*Hist. litt.* VII 26).

NEVERS. — École monastique au x^e siècle. (Bollandistes au 16 juin, *Vie de saint Amand*).

NOYON. — On trouve mention d'écolâtres dans l'église de Noyon au xii^e siècle; ce qui prouve l'existence d'une école épiscopale dans cette ville. (*Hist. litt.* ix 583).

ORLÉANS. — Écoles épiscopales fort célèbres, au xii^e siècle, pour les études de droit canon. (*Hist. litt.* ix 60).

PARACLET. — En s'y transférant d'Argenteuil, Héloïse y établit pour les religieuses et les jeunes filles du monde, une école dans le genre de celle d'Argenteuil. On y étudiait l'Écriture Sainte, les Pères de l'Église, la musique, la médecine, la chirurgie, le latin, le grec et même l'hébreu. (*Hist. litt.* ix 128).

PARIS. — École épiscopale où, dès le x^e siècle, on enseignait les lettres, la dialectique, l'astronomie, la géométrie, à un grand nombre d'élèves. Au xi^e siècle, on y venait d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne, de Pologne, de Rome.

Outre les écoles épiscopales, Paris avait plusieurs écoles monastiques dans ses importantes abbayes.

Saint-Denis. — Ecole monastique où furent élevés Louis VI le Gros et Suger.

Saint-Magloire. — École florissante, après la réforme de 1093.

Saint-Germain-des-Près. — École florissante, dès les temps carolingiens, réformée par saint Guillaume, abbé de Saint Bénigne.

Sainte-Geneviève. — École monastique au xi^e siècle.

Saint-Victor. — École monastique etc.

Sur ces écoles de Paris voir dans l'*Histoire littéraire*, ix 61-81, une notice qui n'est elle-même qu'un résumé.

PÉRIGUEUX. — Ecole épiscopale au xi^e siècle (*Hist. litt.* vii 48).

POITIERS. — Ecole épiscopale fort célèbre au xi^e siècle (*ibid.* vii 50.); elle a eu une suite ininterrompue d'écolâtres au xi^e et au xii^e siècle. On y enseignait les lettres, le droit, la dialectique (*ibid.* ix 45.)

Saint-Hilaire de Poitiers. — École de la collégiale de ce nom. (*Ibid* VII 51.)

Saint-Cyprien. — École monastique (*ibid* VII 52.)

PONTHIÈRE près Dijon. — Ecole monastique où la grammaire et les lettres étaient sérieusement étudiées, avant l'an mil. (Cf. *Hist. litt.* VI 222, la notice sur Lambert, moine de Ponthière).

REIMS. — Écoles épiscopales les plus florissantes de France avant l'an mil. Avec les lettres, on y étudiait les sciences, la philosophie, la géométrie, l'astronomie. Gerbert, le grand savant du temps, y enseigna. Il y réunit les œuvres de Cicéron, César, Pline, Suétone, Stace, Manilius, Victorin, Claudien, Boèce, des ouvrages scientifiques de juifs espagnols et d'arabes. Robert le Pieux y fut alors élevé. (*Hist. litt.* VI 24 et 25.) Un siècle plus tard, lorsqu'elles étaient dirigées par saint Bruno (avant son départ pour la Chartreuse), ces écoles étaient aussi prospères (1076); on y étudiait alors beaucoup les poètes classiques. Vers l'an 1100, il y avait à Reims des étudiants de toutes les nations voisines (*Hist. litt.* VII 86, 91) et vers 1130, « on y vit aborder un si grand nombre d'étudiants qu'il semblait surpasser celui des citoyens. »

Saint-Remi de Reims. — Ecole monastique (*Hist. litt.* IX 95.)

Saint-Nicaise de Reims. — École monastique (*ibid*).

Saint-Thierry de Reims. — Ecole monastique (*ibid*.)

SAINT-BERTIN. — École monastique, célèbre dès l'époque carolingienne. (*ibid* VII 211.) Au XI^e siècle, on y enseignait la théologie, la dialectique, la musique (*ibid* VII 95).

SAINT-ÉVROUL. — Ecole monastique, dès le IX^e siècle; pour sa bibliothèque, on copia un grand nombre de manuscrits contenant l'Écriture Sainte, un grand nombre de Pères et d'auteurs classiques (*ibid* VII 84).

SAINT-GERMER au diocèse de Beauvais. — École monastique au XI^e siècle (*ibid*. VII 92); on y étudiait, au XII^e siècle, l'Écriture Sainte, les lettres et la médecine. L'un des

historiens de ce temps-là, Guibert de Nogent, semble y avoir enseigné. (Guibert. *De vita sua* II 5).

SAINT-GILDAS DE RUIZ au diocèse de Vannes. — École monastique pour la jeunesse, au XI^e siècle. (*Hist. litt.* VII p. 67.)

SAINT-GILLES au diocèse de Nîmes. — École monastique où s'enseignaient publiquement les lettres, au XII^e siècle, (*Hist. litt.* IX 87.)

SAINT-HILAIRE au diocèse de Carcassonne. — École monastique où l'on enseignait, au XI^e siècle, la littérature religieuse et la littérature classique. (*ibid.* VII 43.)

SAINT-PONS. — École monastique fort importante, au XI^e siècle, puisque son influence se faisait sentir jusqu'en Espagne. (*ibid.* VII. 43).

SAINT-QUENTIN près Beauvais. — École collégiale où Yves de Chartres enseigna la théologie et le droit canon (*ibid.* VII 92).

SAINT-RIQUIER. — École monastique où l'on recevait les enfants des seigneurs ; on leur faisait étudier les lettres et en particulier les Pères grecs, saint Ignace, Eusèbe, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome (XI^e siècle) (*ibid.* VII. 93.)

SAINT-SAVIN dans le Poitou. — École monastique dès le X^e siècle (Mabillon. *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti* VII 90.)

SAINT VAAST d'Arras. — École monastique aux XI-XII^e siècles. (*Hist. litt.* IX 97.)

SEEZ. — École épiscopale florissante au XII^e siècle (*ibid.* IX 56).

SENS. — Avait, outre son école épiscopale, deux écoles monastiques, celles de *Saint-Remi* et de *Saint-Pierre-le-Vif*. (*ibid.*, VII 98).

SOISSONS. — Avait une école épiscopale et l'école monastique de *saint Crespin* (*ibid.* IX 37, 38, 192.)

TOUT. — Ecole épiscopale fort brillante, dès le X^e siècle ; elle eut pour élève Brunon, qui fut pape sous le

nom de Léon IX. « Outre la grammaire, la rhétorique, la dialectique et les autres sciences ordinaires, on donnait aussi à Toul des leçons de jurisprudence dès le XI^e siècle. On y faisait aussi des études de théologie et de musique. A Toul, comme d'ailleurs dans d'autres écoles, les étudiants les plus avancés servaient de moniteurs aux autres; l'était déjà l'enseignement mutuel.

Saint Epvre. — École monastique. (*Hist. litt.* VII 26.)

TOULOUSE. — Avait à la Daurade une école ecclésiastique des lettres et de musique au XI^e siècle (*ibid.* VII 44.)

TOURNUS. — École monastique dès le X^e siècle (*ibid.* VI 43.)

TOUNS. — École épiscopale dirigée, au XI^e siècle, par ce célèbre Bèrenger. On y étudiait la théologie, les lettres, la physique et la médecine (*ibid.* VII 53.); au XII^e siècle, elle jeta un vif éclat sous l'épiscopat de Hildebert de Lavardin.

TROYES. — École épiscopale dont l'un des écolâtres, au XI^e siècle, Aldrade, était surnommé « l'ornement de l'Eglise, la gloire du monde, le maître des chrétiens. » (*Ibid.* VII 20.)

VASSOR, (diocèse de Metz.) — École monastique où l'on étudiait à la fois les lettres et les arts, on y approfondissait les Écritures et la littérature et l'on travaillait l'or, l'argent et le cuivre. Il y avait aussi des petites écoles pour les enfants auxquels on donnait l'enseignement primaire. Il en fut ainsi du X^e à la fin du XII^e siècle. (*Hist. litt.* VII, 29)

VERDUN. — École épiscopale au XI^e et au XII^e siècle. (*ibid.* VI, 26; IX, 41.)

VEZELAY. — École monastique où l'on étudiait la grammaire, les lettres et les arts libéraux (*ibid.* XI, 103.)

La liste de ces écoles est assurément incomplète; elle ne donne que celles qui ont laissé un nom dans l'histoire soit par l'excellence de leur enseignement, soit par la célébrité de leurs élèves. Le nombre des écoles épiscopales

et monastiques au Moyen Age était beaucoup plus grand¹ ; les canons qui ordonnaient à tout évêque d'ouvrir des cours dans son palais épiscopal et à tout abbé dans son monastère restaient en vigueur au XI^e et au XII^e siècle. Le cas de saint Guillaume réglementant les quarante écoles des quarante abbayes qui furent réformées par lui, nous est une preuve que ces prescriptions étaient observées.

D'importantes conclusions découlent tout naturellement de cette liste et des renseignements sommaires qu'elle nous donne.

1^o On nous disait que l'Église avait à peine « quelques écoles » — et nous voyons qu'elle en avait couvert le sol de la France, en les établissant non seulement dans les grandes villes, mais dans des bourgs et presque dans les solitudes monastiques.

2^o On nous disait que, dans ces écoles, n'étaient admis que ceux qu'une vocation religieuse attirait vers l'Église, son clergé, et ses couvents — et de la plupart de ces écoles il est dit qu'elles servaient aux laïques voulant revenir dans le monde après leurs études, pour y vivre de la condition de leurs parents.

3^o On nous disait que, dans ces écoles, « on enseignait la religion plutôt que la science et qu'on dédaignait les livres des savants de l'antiquité, » — et la plupart de ces écoles avaient, dans leurs programmes d'étude, la grammaire, la littérature classique, la rhétorique, l'histoire, les

1. *Histoire littéraire*, IX, 88. « Les villes dont nous venons de parler n'étaient pas assurément les seules qui eussent des écoles publiques ; mais elles doivent faire préjuger que les autres, sur lesquelles l'histoire ne nous apprend rien, avaient aussi les leurs. En effet, il n'est pas vraisemblable, vu le grand nombre des gens de lettres que la Normandie, par exemple, et la Bretagne ou Armorique produisirent en ce siècle, qu'il n'y eut dans ces provinces d'autres écoles que les épiscopales et monastiques. »

sciences, la musique et même le droit civil et la médecine. A Argenteuil et au Paraclet, les religieuses professaient la médecine et la chirurgie!

4° On nous disait que l'instruction du peuple était négligée parce que l'Eglise avait intérêt à le laisser dans l'ignorance — et de la plupart de ces écoles on nous apprend qu'elles étaient ouvertes aux fils des serfs comme aux fils des seigneurs, que le plus grand nombre d'entre elles étaient gratuites, et que cette gratuité s'étendait non seulement à l'instruction mais aussi au logement et à la nourriture, puisque beaucoup de leurs élèves étaient internes.

5° On nous disait enfin que les moines « grattaient de précieux manuscrits d'auteurs classiques pour y écrire un banal livre de prières » Rogie et Despiques — et nous avons vu dans beaucoup de ces écoles monastiques s'organiser de belles bibliothèques où les œuvres de l'antiquité étaient copiées et conservées à de nombreux exemplaires, pour être mises à la disposition des étudiants.

MM. Aulard et Debidour, — que leurs connaissances scientifiques placent au dessus des primaires, auteurs de tous les autres manuels, — n'ont pas osé émettre des assertions aussi contraires à la vérité. Ils reconnaissent « qu'à partir du règne de Charlemagne et surtout à l'époque des Croisades, le goût des lettres s'est relevé et qu'alors les écoles se sont multipliées et ont étendu leurs programmes. » Mais s'ils ne dénaturent pas la vérité, ils la dissimulent en oubliant de faire remarquer que *toutes les écoles étaient ecclésiastiques* et qu'ainsi, dans les siècles du Moyen Age, l'Eglise fut la seule dépositaire, la seule dispensatrice des lettres, des sciences, de la culture intellectuelle et de la civilisation. S'ils l'avaient déclaré loyalement, s'ils avaient osé dire, avec M. Devinat « qu'elle fut alors la bienfaitrice des peuples, » ils auraient été fidèles à l'impartialité scientifique ; mais un pareil aveu a trop coûté à leur sectarisme!

C'est une mutilation « laïque » du même genre qu'ils ont

fait subir à la science historique lorsque, célébrant l'Université de Paris et les autres universités européennes du Moyen Âge, ils ont omis à dessein de dire qu'elles étaient toutes des institutions ecclésiastiques, fondées par l'Église et administrées par elle, et que leur enseignement était donné par des prêtres ou des clercs à des étudiants dont un grand nombre se composait de prêtres et de clercs. On ne se douterait pas de cela en lisant, dans le *Cours supérieur* de MM. Aulard et Debidour, que l'Université de Paris s'organisa sous Philippe-Auguste, qu'elle attira bientôt un grand nombre d'élèves non seulement de France mais de tous les centres de l'Europe... qu'elle acquit rapidement par ses maîtres une grande influence et servit de modèle à beaucoup d'autres Universités qui, à partir du XIII^e siècle, furent successivement fondées tant en France qu'à l'étranger. Cette omission complète du rôle de l'Église dans l'Université de Paris et dans les autres Universités de France et d'Europe pourrait faire croire qu'elles étaient « laïcisées, » comme nos Universités d'État et qu'elles avaient, comme la Sorbonne de nos jours, des Guignebert et des Debidour chargés de détruire le christianisme, sous prétexte de l'enseigner, et des Aulard chargés de glorifier les crimes des Révolutions sous prétexte d'en écrire l'histoire scientifique ! Et peut-être se trouve-t-il des instituteurs pour l'apprendre à leurs élèves ! MM. Guiot et Mane — deux excellents primaires eux-là ! — les y excitent. Ne disent-ils pas que saint Bernard, « jetait le cri d'alarme » quand il voyait les étudiants affluer à ces écoles, dont ils oublient aussi de signaler le caractère clérical ?

Sur ce point encore, il est donc nécessaire de rétablir la vérité scientifique à la lumière des textes.

« Il n'est pas vrai, écrit M. Luchaire, que la fondation des Universités marque, comme on l'a prétendu, une émancipation de l'esprit dans le domaine religieux, ni que « le mouvement universitaire » ait eu pour objet de

remplacer par des corporations pénétrées de l'esprit laïque les écoles cléricales des chapitres et des abbayes. Il est vrai par contre qu'en se faisant Universités, les associations scolaires se sont affranchies du pouvoir ecclésiastique local pour se mettre sous la main des papes¹. » Les Universités du Moyen Age ne furent donc que les anciennes écoles épiscopales transformées en écoles internationales et placées, à ce titre, sous la direction et la protection du pape, chef de l'Église universelle ; mais elles n'en restèrent pas moins, comme les écoles épiscopales auxquelles elles succédaient, « des associations d'ecclésiastiques organisées religieusement². »

Ecclésiastiques les Universités le sont par leur fondation qu'elles doivent aux papes.

PARIS. — Le premier privilège donné à l'Université de Paris est de Célestin III, après 1192, et son premier règlement est du cardinal-légat, Robert de Courçon, agissant au nom d'Innocent III³. (*Chartularium Universitatis Parisiensis*. n^{os} 19 et 20).

MONTPELLIER. — Le 26 octobre 1289, le pape Nicolas IV érige en Université les écoles de droit, de médecine et des arts de Montpellier, placées jusqu'alors sous l'autorité épiscopale. (Marcel Fournier. *Les statuts et privilèges des Universités françaises* II, p. 17).

AVIGNON. — Le 4 janvier 1227, le cardinal-légat Romain de Saint-Ange établit une école de théologie à Avignon pour combattre l'hérésie. (Fournier, *ibid.* II, 301).

CAHORS. — Le 7 juin 1332, le pape Jean XXII crée l'Université de Cahors. (*ibid.* II, 537).

GRENOBLE. — Le 12 mai 1339, le pape Benoît XII crée l'Université de Grenoble. (*ibid.* II, 723).

1. Dans l'*Histoire de France* de LAVISSE, t. III, partie I, p. 342.

2. C'est la définition que M. Luchaire donne des Universités dans son étude sur l'*Université de Paris sous Philippe-Auguste*, p. 15.

3. A ces références on trouvera l'acte de fondation de ces différentes Universités.

LYON. — En 1245, Innocent IV établit à Lyon un *studium generale* pour l'étude du droit. (Fournier, *ibid.* II, p. 733).

NARBONNE. — Le 15 mars 1247, Innocent IV érige une Université à Narbonne. (*ibid.* II, 735).

GRAY. — Le 7 mars 1291, Nicolas IV crée un *studium generale* à Gray. (*ibid.* II, 737).

PAMIEHS. — Le 18 décembre 1295, Bouiface VIII crée un *studium generale* à Pamiers. (*ibid.* II, 743).

GAILLAC. — Le 1^{er} février 1329, Jean XXII crée un *studium generale* à Gaillac. (*ibid.* II, 745).

ORLÉANS. — Le 27 janvier 1306, Clément V érige l'Université d'Orléans. (*ibid.* I, 11).

TOULOUSE. — Le 19 janvier 1217, création de l'Université de Toulouse par Honorius III. (*ibid.* I, 437).

AIX. — Le 7 décembre 1409, Alexandre V crée l'Université d'Aix. (*ibid.* III, 1).

NANTES. — Martin V érige l'Université de Nantes. (*ibid.* III, 34).

DOLE. — Le 21 novembre 1422, Martin V érige l'Université de Dôle. (*ibid.* III, 98.)

BESANÇON. — Le 1^{er} mai 1450, Nicolas V crée une Université à Besançon. (*ibid.* III, 126.)

CAEN. — Le 3 mai 1437, Eugène IV crée l'Université de Caen. (*ibid.* III, 149.)

POITIERS. — Le 29 mai 1431, Eugène IV crée l'Université de Poitiers. (*ibid.* III, 283).

BORDEAUX. — Le 7 juin 1441, Eugène IV crée l'Université de Bordeaux. (*ibid.* III, 337).

Ecclésiastiques, ces universités l'étaient aussi par leurs professeurs, tous membres du clergé séculier ou régulier, par leurs règlements pénétrés de vie chrétienne et édictant de nombreuses pratiques religieuses, par leur enseignement essentiellement catholique, enfin par la juridiction de l'Église et du pape s'imposant, à l'exclusion de toute juridiction civile, aux professeurs et aux étudiants. Tous les règlements sont donnés à l'Université

de Paris par la papauté. « Elle agit en souveraine avec ce corps privilégié.... Le pape a tout pouvoir sur les professeurs et sur les étudiants, pouvoir administratif et législatif, pouvoir de direction, de contrôle et de correction, pouvoir absolu sur les esprits comme sur les corps, sur les matières d'enseignement, comme sur le personnel chargé d'enseigner.... Rome était en toute chose, *mais surtout dans les choses universitaires*, le commencement et la fin, *principium et finis*.... Ce n'est pas le roi de France, ce n'est pas l'évêque de Paris, c'est le pape qui règne sur l'Université¹. »

L'Université était si bien regardée comme une institution ecclésiastique que ses étudiants, même laïques, même décidés à mener plus tard une vie laïque dans des carrières civiles, étaient considérés, pendant le temps de leurs études, comme faisant partie du clergé. On les appelait *clerics*, ils portaient la tonsure et ne relevaient que des tribunaux d'Église.

Ce caractère religieux était manifesté à tous par le sceau de l'Université. « Il est divisé en plusieurs compartiments : dans la niche d'en haut, à la place d'honneur, apparaît la Vierge Notre-Dame, patronne des universitaires et de l'Église où est née la grande école parisienne ; à gauche, l'évêque de Paris tenant la crosse ; à droite, une sainte entourée du nimbe... le tout est dominé par la croix². »

Et ce qu'affirme ainsi M. Luchaire de l'Université de Paris, les documents publiés par M. Marcel Fournier le prouvent pour les autres Universités françaises, et la magnifique étude du P. Denifle³ pour toutes les Universités européennes.

1. LUCHAIRE. *L'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, pp. 75, 58, 43.)

2. LUCHAIRE dans *Histoire de France de Lavoisier* III, partie I, 342.

3. DENIFLE. *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*

Autour des chaires de ces Universités se pressaient des étudiants si nombreux que, pour montrer le haut degré de prospérité de la Sorbonne moderne, son recteur M. Liard l'a glorifiée d'avoir autant d'étudiants que l'Université de Paris au XIII^e siècle. « En ce temps-là, affirme l'historien de Philippe-Auguste, Guillaume le Breton, les lettres florissaient à Paris. On n'avait jamais vu, dans aucune partie du monde, à Athènes ou en Egypte, *une telle affluence d'étudiants*. » Il est possible que, devant une pareille multitude d'étudiants, parmi lesquels il en était de débauchés, des hommes particulièrement austères, comme saint Bernard, aient jeté le cri d'alarme dont nous parlent MM. Guiot et Mane. Mais ce qui est encore plus vrai, c'est que ce cri d'alarme isolé est couvert par les accents d'enthousiasme des papes, des prélats, des abbés, devant la prospérité des Universités. « Heureuse cité, disait de Paris l'abbé de Bonne-Espérance¹, heureuse cité où les écoliers sont en si grand nombre que leur multitude en vient presque à dépasser celle des habitants ! » Et lorsque, en 1221, un conflit entre les étudiants et le pouvoir civil fit temporairement fermer l'Université, le pape Honorius III déplorait « que la voix de la science se tût à Paris » et s'indignait qu'on « arrêtât le cours de ce fleuve de science qui, par ses multiples dérivations, arrose et féconde le terrain de l'Eglise universelle². »

Comme jadis dans les écoles épiscopales ou monastiques, l'enseignement était libérement donné, dans les Universités, aux étudiants de toute nation et de toute condition, non seulement aux futurs prélats et aux fils des nobles et des riches bourgeois, mais aussi aux enfants du peuple. Pour aider les humbles, on avait imaginé une institution que l'on voudrait dater de notre

1. Cité par LUCHAIRE, *op. cit.*, p. 332.

2. *Ibid.*, p. 343.

temps mais qui remonte à la sollicitude du Moyen Age chrétien pour les humbles, l'institution des boursiers. Qu'étaient ces nombreux collèges auxquels font allusion MM. Guiot et Mane, *en se gardant d'ailleurs d'en définir le caractère ecclésiastique et le rôle essentiellement démocratique*, sinon des pensions recevant gratuitement les étudiants pauvres qui venaient étudier à l'Université? Dans la seule ville de Paris, mentionnons à titre d'exemples le Collège des Chollets fondé, en 1291, par le cardinal Jean Chollet pour loger gratuitement trente-deux étudiants pauvres des diocèses de Beauvais et d'Amiens¹;

Le collège de Beauvais ou Dormans-Beauvais, fondé par Jean de Dormans, évêque de Beauvais, pour vingt-quatre boursiers de Dormans au diocèse de Soissons;

Le collège de Lisieux, fondé par Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, pour vingt-quatre boursiers du diocèse de Lisieux (1336); le nombre en fut porté à trente-six par de nouvelles libéralités de Guillaume d'Estouteville, évêque de Lisieux (1414), et de sa famille.

Le collège de Bayeux, fondé, en 1370, par Gervais Chrétien, chanoine de Bayeux, pour vingt-six boursiers étudiants en théologie, médecine, droit, sciences et lettres.

Le collège de Sées, fondé en 1427, par deux prêtres, Grégoire et Jean Langlois, pour les étudiants pauvres du diocèse de Sées.

Le collège de Narbonne, fondé, au commencement du xiv^e siècle, par l'archevêque de Narbonne pour neuf étudiants pauvres de son diocèse; la bourse durait cinq ans pour les étudiants en médecine, dix ans pour les étudiants en droit canon, douze ans pour les étudiants en théologie.

Le collège du Plessis, fondé en 1322, par Geoffroy du

1. On trouvera une notice sur chacun de ces collèges dans la *Topographie du Vieux-Paris*, par MM. Berty et Tisserand. Voir aussi l'*Histoire de la Ville et du diocèse de Paris* par l'abbé Lebeuf.

Plessis, protonotaire apostolique, pour quarante boursiers du diocèse de Saint-Malo, des provinces de Reims, Sens, Rouen, (vingt littérateurs, dix philosophes, dix théologiens).

Le collège de Tréguier, fondé, en 1325, par Guillaume de Comehan, grand chantre de Tréguier, pour huit boursiers de son diocèse.

Le collège de Cambrai ou des Trois-Évêques, fondé par Guillaume d'Auxonne, évêque de Cambrai, et deux de ses collègues, pour sept boursiers (1348).

Le collège des Dix-Huit, fondé, au xi^e siècle, pour dix-huit boursiers pauvres.

Le collège des Trésoriers, fondé, en 1268, par Gemetial, archidiacre du Vexin normand, pour vingt-quatre boursiers du pays de Caux, (douze théologiens, douze étudiants de lettres et sciences).

Le collège de Calvy ou Petite-Sorbonne, fondé, en 1271, par Robert de Sorbon, chapelain de Saint-Louis, pour de eunes étudiants de grammaire.

Le collège de Reims, fondé, en 1390, par Guy de Roye, archevêque de Reims, pour des étudiants pauvres de son diocèse.

Le collège de Navarre, fondé, en 1304, par Jeanne, reine de France et de Navarre, pour soixante-dix boursiers, vingt étudiants en grammaire, trente en lettres et sciences, vingt en théologie.

Le collège de Montaigu, fondé, au xiv^e siècle, par un Montaigu, archevêque de Rouen, pour vingt-quatre boursiers.

Le collège de la Sorbonne, fondé, en 1270, par Robert de Sorbon, pour seize étudiants pauvres.

La fondation de ces collèges de boursiers n'était pas particulière à l'Université de Paris. On trouvait des créations semblables dans toutes les autres Universités : car procurer l'enseignement aux pauvres était considéré comme l'un des actes de charité les plus méritoires et

on tenait souvent à l'accomplir, à l'article de la mort, en faisant par testament des fondations scolaires. Plusieurs de ces fondations ont été dues à de hauts dignitaires de l'Eglise qui, ayant été eux-mêmes étudiants pauvres et ayant bénéficié personnellement de ces bourses, voulurent faire à d'autres le bien qu'ils avaient reçu eux-mêmes¹.

Haud ignara mali, miseris succurrere disco.

Les magnifiques fondations, dont jouissent encore les Universités anglaises, remontent à ces temps du Moyen Age qui faisaient de la diffusion de l'instruction une œuvre pie ; car chez nos voisins, il n'y a pas eu de Révolution venant confisquer au profit de l'État ces collèges de boursiers avec leurs dotations.

Les Universités et la plupart des écoles monastiques et épiscopales donnaient à leurs élèves l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire ; ce n'est pas à des enfants que l'on pouvait apprendre les sept arts du *quadrivium* qui constituaient le cycle des études scientifiques et littéraires et encore moins le grec, l'hébreu, la médecine, le droit, l'architecture, la musique ou la théologie, qui figuraient dans le programme de ces écoles et de l'Université. En partant de cette constatation, les détracteurs du Moyen-Age pourraient prétendre que si, à la rigueur, ces études nous prouvent l'existence d'une élite instruite, elles ne nous disent pas que les masses populaires aient reçu l'enseignement primaire qui leur convenait. Les auteurs de l'*Histoire littéraire*, ont répondu, il y a plus de 150 ans, à cette objection possible ; ils ont fait observer que, pour que des multitudes d'étu-

1. Nous n'avons pas la prétention d'avoir donné la liste complète des collèges de boursiers fondés à l'Université de Paris. M. Vallet de Viriville, *Histoire de l'instruction publique*, p. 155, en compte 78 : ce qui doit indiquer un total de plus de 1500 boursiers, au XIII^e et au XIV^e siècle.

dians aient pu suivre les études supérieures qui se faisaient dans les écoles cathédrales et abbatiales et plus tard dans les Universités, il fallait qu'auparavant elles eussent reçu, dans des écoles primaires, les premiers éléments de l'instruction. Par leurs programmes déjà si élevés, les centres d'études que nous venons d'énumérer, supposent donc l'existence d'une multitude encore plus grande d'école populaires. Les documents d'ailleurs nous les signalent; on en trouve d'abord sous le nom de *petites écoles* dans les monastères et à côté des cathédrales qui dès lors avaient un double cycle d'enseignement, le cycle primaire et le cycle secondaire et supérieur. D'autre part, les canons des conciles rappelaient sans cesse aux curés la législation canonique du concile de Vaison leur faisant un devoir d'ouvrir et d'entretenir pour le peuple des écoles paroissiales. « A Paris, dit M. Vallet de Viriville, l'enseignement primaire remontait à une antiquité immémoriale. En 1292, il y avait dans la capitale onze maîtres et une maîtresse d'école établie dans les différentes paroisses de la ville¹. » Au xv^e siècle, les écoles étaient déjà très répandues; car les registres du chapitre de Notre-Dame rapportent *qu'on comptait les élèves par milliers*, à une procession d'enfants qui eut lieu, le 13 octobre 1449². « Dans beaucoup de villes, l'administration municipale se chargeait de l'enseignement primaire et on avait déjà des *écoles communales gratuites*. C'est ce que nous prouvent les réglemens scolaires d'Albi, au xiv^e siècle. Cette ville avait un directeur d'école « qui devait distribuer l'instruction élémentaire à titre absolument gratuit à tous les jeunes enfants de la ville et du consulat. L'école devait être, en outre, pourvue d'un certain nombre de maîtres de manière à offrir tous les degrés de l'ensei-

1. Il ne faut pas oublier qu'alors, Paris avait environ quarante mille habitants.

2. VALLET DE VIRIVILLE. *Histoire de l'instruction publique*, p. 202.

gnement littéraire qui séparaient l' *a b c* de la théologie.¹ » C'était déjà l'enseignement intégral à base primaire que rêvent nos socialistes. Dans beaucoup d'autres villes, à Brest, Autun, Chalon-sur-Saône, Dijon, etc. les maîtres primaires étaient organisés en corporation, preuve non seulement qu'ils existaient, mais qu'ils étaient plusieurs.

Les nombreuses études d'histoire provinciale et locale qui se sont multipliées, au dernier siècle et de nos jours, nous montrent au Moyen Age des écoles jusque dans des hameaux et les paysans sachant en grand nombre lire et écrire. Dans notre aperçu rapide, il nous est impossible de pénétrer dans ces travaux aussi nombreux que minutieux ; nous nous contenterons de parcourir celui qui a servi de modèle à la plupart d'entre eux, les magistrales recherches de M. Léopold Delisle sur *la condition de la classe agricole en Normandie au Moyen Age*². « Ce n'est pas seulement au *xix*^e siècle, dit-il, qu'on a fondé des écoles dans les campagnes ; l'idée de cette institution remonte au Moyen Age. Nous en avons, au moins pour notre province, les preuves les plus incontestables. Les exemples que nous allons bientôt faire passer sous les yeux du lecteur, établiront surabondamment combien les écoles rurales étaient multipliées, au *xiii*^e siècle et aux suivants, dans la Normandie. » A la suite du chroniqueur Guillaume de Nangis, il en mentionne dans les hameaux, dans les châteaux³. « L'instruction religieuse occupait incontestablement une large place dans le programme des écoles rurales. Mais on ne peut douter qu'on y enseignât aussi la grammaire, c'est-à-dire les éléments de la langue latine... On initiait aux secrets de la lecture et de l'écriture un certain nombre de paysans, les vavasseurs

1. *Ibid.* p. 201.

2. p. 175.

3. *Ibid.*, pp. 180 et suiv.

par exemple. Pouvaient-ils en être autrement à une époque où les rapports du tenancier avec son seigneur étaient si compliqués... à une époque où les pièces écrites étaient d'un usage journalier dans les dernières classes de la société? » Et de fait, M. Delisle cite plusieurs actes où des paysans normands apposent eux-mêmes leur signature. Jeanne d'Arc était fille de paysans et elle savait écrire, puisque nous avons plusieurs pièces signées d'elle.

Si MM. Guiot et Mane veulent bien admettre l'existence de « rares écoles », de « quelques écoles » au Moyen Age, quel triste tableau ils en tracent! A les entendre, les maîtres n'y avaient qu'une besogne, frapper les élèves de coups de fouet et de verges et ceux-ci une seule occupation, en relation directe avec celle des maîtres, pleurer! Et s'adressant aux enfants terrifiés par de pareils récits, ils les engagent à plaindre les écoliers de jadis et à bénir le doux sort que leur fait la loi républicaine décrétant l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire!

On pourrait d'abord se demander si notre enseignement laïque ne connaît vraiment plus les châtimens corporels, et si les maîtres qui le donnent conservent tous, au milieu de leurs élèves, l'impassibilité d'un Epictète toujours maître de lui. Les tribunaux nous ont plusieurs fois appris qu'il en est parmi eux qui ont la main non seulement vive, mais dure et que parfois encore, quoi qu'en disent MM. Guiot et Mane, les enfants pleurent dans nos écoles laïques; et d'ailleurs, qui pourrait s'en étonner sinon MM. Guiot et Mane, qui s'imaginent que, sur les toits des écoles, les tuiles restent toujours neuves, comme les bancs dans les classes, que en toute saison, les prairies et les pelouses, qui par définition, s'étendent devant les maisons d'école, restent toujours vertes et que, depuis la Renaissance, toutes les

« routes sont gazonnées !¹ » Quand on avance si loin dans la voie de la naïveté, on peut bien croire qu'aujourd'hui les écoliers rient toujours, tandis qu'au Moyen Age ils pleuraient sans relâche !

Dans ces temps, il est vrai, les caractères étaient plus fermes et aussi les mœurs plus rudes sans doute parce qu'on n'avait pas entendu les tirades humanitaires et « sensibles » des philosophes du XVIII^e siècle, précurseurs des guillotineurs de 1793. Les corrections étaient peut-être plus sévères et nous ne nierons pas que les verges et le fouet n'aient parfois figuré dans le mobilier scolaire. Il en était d'ailleurs de même dans cette antiquité classique que l'on oppose au Moyen Age, et dans la Grèce « mère de toute civilisation et sanctuaire de là liberté ! » Mais il ne faudrait pas charger outre mesure nos pères des X^e-XV^e siècles, et croire qu'alors tout maître était avant tout et par essence un frère fouetteur. Nous avons maintes preuves du contraire. Fulbert de Chartres, le directeur des écoles épiscopales de cette ville au XI^e siècle « ignorait ces façons pédantesques trop ordinaires dans les écoles. Il n'employait que la douceur et la voie de persuasion². » Il n'avait attendu pour cela ni Pestalozzi ni les autres pédagogues du XIX^e siècle ! Dans les règlements qu'il donna, vers le même temps, à l'école monastique du Bec, le Bienheureux Lanfranc recommandait d'élever la jeunesse « en lui inspirant des sentiments d'honneur et de religion, en la formant aux manières d'honnêteté et de politesse. On était bien éloigné d'user envers elle de rigueur et de châtiment... mais s'accommodant à sa portée, on employait la douceur, la tendresse, la raison pour l'engager à faire ce qu'on exigeait d'elle. »³

1. Voir plus haut p. 35, et *Cours supérieur de Guiot e Maine*, p. 124.

2. *Histoire littéraire* VII, 13.

3. *Ibid.*, p. 75-76.

Il est à croire que Lanfranc et Fulbert ne furent pas les seuls, au Moyen Age, à pratiquer cette pédagogie humaine, témoignant à l'enfant autrement que par le fouet l'affection et l'intérêt que le maître lui portait.

BIBLIOGRAPHIE

MAITRE. *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident.*

CLERVAL. *Les écoles de Chartres.*

Histoire littéraire de la France, tomes VI. VII. IX.

LUCHAIRE. *L'Université de Paris sous Philippe-Auguste.*

DENIFLE. *Die Universitäten des Mittelalters.*

XXVIII

Le peuple était-il misérable au Moyen Age ?

BROSSETTE (Cours moyen, p. 18).

Image IV représente une famine, un cadavre, des gens décharnés qui se le disputent pour le manger, avec cette légende : *les paysans mangent l'écorce des arbres, l'herbe des champs, quelques-uns rongent les cadavres; des enfants, des voyageurs eux-mêmes furent dévorés (vers 1030).*

CALVET (Cours moyen, p. 23).

La famine était presque continuelle; il y en eut 48 en 73 ans au XI^e siècle. La peste, les maladies faisaient des ravages affreux. On se demande comment un pareil régime a pu durer plusieurs siècles.

(Cours supérieur, p. 294). *Le fumier encombrait trop souvent les cours seigneuriales. Aucun soin de propreté n'était pris; nos pères ignoraient ce respect de leur corps que l'on trouve actuellement dans toutes les classes de la société.*

CALVET (Cours élémentaire, p. 11).

« Les hommes furent presque toujours misérables. Cette triste époque s'est appelée le Moyen Age. p. 22. Au moyen Age les famines étaient fréquentes (Citation de Raoul Glaber, p. 22).

(Cours préparatoire, p. 42.) Image représentant une rue de ville avec pour tous passants un cul-de-jatte, un homme avec deux béquilles et une seule jambe, un autre qui mendie à genoux.

GUIOT et MANE (Cours supérieur, p. 80).

Réduits à se nourrir d'herbe, d'animaux immondes, les misérables se révoltent, les agneaux deviennent des loups : « Nous sommes hommes comme ils sont !. » telle est la Marseillaise du désespoir, entonnée par cent mille affamés.

Cours moyen, p. 38. (Cf. aussi Cours élémentaire, p. 34). *Le Moyen Age est l'époque des épouvantables famines. Alors, sur les chemins, les forts saisissent les faibles, les déchirent et les*

mangent. Quelques-uns présentent un fruit à un enfant, ils l'attirent à l'écart pour le dévorer !!

(Cours élémentaire, p. 42). Image représentant une famine, des gens qui se tuent, des loups et des oiseaux de proie qui viennent dévorer des cadavres; un homme déterre un mort pour le manger.

(Ibid. p. 43). *Beaucoup de gens pétrissaient, avec ce qui leur restait de farine et de son, une terre blanche pareille à l'argile et en faisaient des pains pour apaiser les tortures de la faim; ces malheureux avaient la figure blême et décharnée, la peau tendue et gonflée; ils parlaient d'une voix faible qui ressemblait au cri plaintif de l'oiseau mourant... On vit des hommes se jeter sur la chair humaine; attaqués sur les grands chemins, des voyageurs étaient déchirés, rôtis et dévorés !!*

ROGIE et DESPIQUES (*Petites lectures*, p. 41-42).

Image représentant une chaumière; description d'un taudis avec cette conclusion: *Telle fut la chaumière du paysan français pendant de longs siècles, du Moyen Age à la Révolution.*

SOMMAIRE. — Histoires d'ogres et de loups-garous. — Faits exceptionnels généralisés. — Disettes du Moyen Age plus nombreuses mais plus restreintes que de nos jours. — Évaluations et prix empruntés à M. d'Avenel. — Les salaires au Moyen Age. — Le travail « floffé ». — Le travail libre. — Prix des denrées de première nécessité au Moyen Age, plus variables que de nos jours. — Le blé. — Le vin. — La viande. — Le Moyen Age consommait beaucoup plus de viande que notre époque. — Peu de différence entre la vie matérielle du peuple au Moyen Age et de nos jours.

De toutes les questions qui ont été traitées dans leurs manuels, c'est peut-être celle-ci qui nous découvre le mieux l'état d'âme et la portée d'esprit de nos laïques Loriguets. N'ayant fait aucune étude personnelle sur la vie économique et sociale du Moyen Age, ignorant entièrement les problèmes complexes et difficiles que soulèvent les questions d'économie rurale, de salaires, de valeur absolue et

relative des monnaies, n'ayant jamais étudié les mercu-
riales des marchandises, ni demandé aux textes eux-mêmes,
le secret de la vie matérielle que menaient paysans et
ouvriers, ils se sont fiés aveuglément à celui qui pour eux
représente l'Histoire, Michelet. Or celui-ci n'a vu les
textes qu'à travers les verres grossissants de son imagi-
nation luxuriante. Au lieu de relever dans les archives
les nombreux documents, en grande partie inédits,
qu'elles conservent sur le prix du travail et de la vie
matérielle au Moyen Age, il a puisé dans les chroniques
les détails les plus horribles, non pour les contrôler et
le cas échéant, les discuter, mais pour en composer un
tableau poussé au noir et des descriptions plus dignes du
mélodrame que de l'histoire. MM. Brossolette, Calvet,
Guiot et Mane, Rogie et Despiques se sont inspirés de
lui et ils ont fait écho à ses déclamations, en les rendant,
s'il se peut, encore plus invraisemblables. Michelet soute-
nait ses affirmations par les beautés de son style;
incapables d'atteindre à son lyrisme, nos auteurs laïques
racontent platement les histoires les plus saugrenues qui,
dépouillées de la magie de la forme, apparaissent dans
toute leur sottise.

Les scènes apocalyptiques de Michelet deviennent des
histoires de loups-garous et d'ogres chez MM. Guiot et Mane,
Brossolette ou Calvet; au lieu d'inspirer une horreur
tragique, elles excitent le fou rire. Voyez-vous ces temps
bizarres où, dès qu'un enfant s'aventurait seul sur un
chemin, on l'attirait à l'écart, par l'appât d'une pomme,
pour le manger rôti ou même crû? où tous les gens étaient
dans la misère et se régalaient de chair humaine? où les
voyageurs étaient attaqués sur les grands chemins, pour
être ensuite déchirés, rôtis et dévorés par des faméliques!
N'est-on pas tenté, à tout instant, de se demander si de
pareilles histoires ne sont pas empruntées à de vulgaires
contes fantastiques destinés à donner le cauchemar
à la jeunesse? Pour rendre ces scènes plus sensibles et

les graver d'une manière plus profonde dans l'esprit des enfants, on les a mises en images. Voulez-vous voir la campagne au Moyen Age? M. Brossolette vous y conduira et sur la terre nue, dans la solitude immense, vous verrez des gens décharnés qui se disputent un cadavre pour le manger. Et une légende vous apprendra que, vers 1030, les paysans se nourrissaient d'écorces d'arbres, d'herbes des champs, agrémentées de cadavres d'enfants et de voyageurs. Si vous demandez à M. Calvet de vous accompagner à son tour, dans les villes du Moyen-Age, il vous en montrera une où vous verrez à la fois, dans la rue, un cul-de-jatte, un homme porté par deux béquilles et une seule jambe, et un mendiant à genoux; et cette image suggestive vous apprendra, comme elle apprend aux enfants des écoles, que, pendant les dix siècles du Moyen Age, — époque de misère et de barbarie! — les villes n'ont été habitées que par des unijambistes, des culs-de-jatte et des mendiants! Si vous sortez de cette ville étrange, ce sera pour tomber dans une plaine, où MM. Guiot et Mane vous exhiberont des gens qui se tuent pour se dévorer, et qui ne parviennent pas même à leurs fins horribles, puisque ce sont des loups et des oiseaux de proie qui mangent les morts, et que pour trouver un cadavre à se mettre sous la dent, il faut le déterrer!...

C'est ainsi que les auteurs de manuels présentent le Moyen Age aux enfants des écoles. Après les avoir lus, surtout si un « primaire » de leur genre trouve encore moyen de renchérir oralement sur leur prose, la jeunesse de France s'imaginera qu'au Moyen Age, tout voyageur était rôti, tout enfant mangé, tout cadavre déterré, que les populations ne se nourrissaient que de chair humaine, d'herbe et de bone et qu'à ce régime, tout naturellement, les teints étaient devenus blêmes, la face décharnée, la peau gonflée et tendue comme un tambour!...

Voilà ce que devient l'histoire dans les écoles laïques; voilà comment on représente aux petits Français dix siècles

de notre vie nationale ! Peut-on pousser plus loin le mépris de la vérité et l'esprit de dénigrement, être plus dépourvu du sens du grotesque ! Ces sottises calembredaines tombent sous leur ridicule ; il suffit de les étaler sous les yeux pour en faire justice. Il est bon cependant de voir les documents dont elles ont pris prétexte, et de rétablir la vérité historique dont elles ne nous présentent que la plus odieuse caricature.

C'est à Raoul Glaber que Michelet et par ricochet ses copistes ont emprunté leurs détails sur les famines au Moyen Age. On lit en effet dans sa chronique que vers 1030, se produisit une disette au cours de laquelle les malheureux durent se nourrir d'herbes et d'écorces ; Glaber ajoute que, dans le paroxysme de la faim, on recourut, *dit-on*, à la chair des cadavres. Remarquons en passant que ce chroniqueur ne garantit nullement la vérité du détail horrible qu'il cite d'après un *on-dit*. D'ailleurs, le fait serait-il vrai, il n'en serait pas moins monstrueusement exceptionnel, et ne saurait le moins du monde légitimer les images de M. Brossolette et de MM. Guiot et Mane, tendant à faire croire qu'il était général et se reproduisait souvent et partout. Réduit à la portée d'un horrible lait-divers, l'acte signalé sous réserves par Raoul Glaber et d'autres chroniqueurs n'est pas particulier au Moyen Age. Ne s'est-il pas reproduit en 1592 lorsque Henri IV assiégeait Paris ? et même, au siècle dernier, dont on oppose la prospérité et le bonheur parfait à la misère du Moyen Age, les annales judiciaires n'ont-elles pas eu à enregistrer le fait hideux d'hôteliers débitant de la chair humaine ? Sera-ce une raison, pour les historiens du xxx^e siècle, d'écrire qu'au xix^e, les hommes se nourrissaient d'ossements et de cadavres ? D'ailleurs, l'auteur qui a inspiré Michelet, Raoul Glaber, est sujet à caution. M. Gebhart, dont on connaît la fine critique, nous en trace un portrait qui doit nous inspirer une prudente méfiance envers sa chronique. C'était un moine à l'imagination

indisciplinée, hantée par la mélancolie et les lugubres visions et chargeant instinctivement des couleurs les plus noires, ses récits et ses tableaux.

Nous n'irons pas jusqu'à dire que les famines du Moyen Age sont légendaires. Elles ont existé et se sont même reproduites plus fréquemment que de nos jours, et cela se comprend. En un temps où les moyens de communication étaient beaucoup plus lents, puisqu'on n'avait ni canaux, ni vapeur, ni électricité; où le morcellement de l'autorité rendait les chemins moins sûrs et les droits de péage plus nombreux et plus lourds, les marchandises s'échangeaient moins facilement. Les marchés étant plus étroitement circonscrits, on ne voyait pas s'établir dans le prix des marchandises de première nécessité, ces cours moyens que connaît le commerce moderne. Les variations de température ou les accidents locaux, tels qu'une guerre féodale, déterminaient une disette de production dans une région, tandis que dans la région voisine régnait l'abondance, et le trop-plein de l'une n'allait pas compenser le déficit de l'autre. Il arrivait donc souvent qu'à de faibles distances se juxtaposaient, sans se corriger l'une par l'autre, l'abondance et la disette. Et c'est là ce qui explique ces famines dont on exagère assurément le nombre, mais qui n'en ont pas moins existé réellement au Moyen Age.

Ce qu'on oublie d'ajouter et ce qui est un grand correctif aux tableaux terribles qu'on présente à nos yeux, c'est que ces famines étaient *aussi localisées que fréquentes*. Elles ne se produisaient que dans des cantons peu étendus, eux-là seuls qui s'étaient trouvés sous une fâcheuse influence climatérique ou politique. La preuve en est dans les différences considérables de prix que l'on constate, la même année, sur les mêmes denrées, dans des régions cependant peu éloignées les unes des autres. En 1195 par exemple, l'hectolitre de blé se vendait 1 fr. 24 à Évreux, 5 fr. 30 à Bernay et 7 fr. 85 à Argentan; et ainsi, à moins de cent kilomètres de distance, les prix pouvaient varier du simple

au quintuple, l'abondance régner à Évreux et la disette menacer Argentan. En 1272, dans la seule province du Languedoc, le blé oscilla de 5 fr. 40 à 12 fr. l'hectolitre, c'est-à-dire du simple au double, et en Franche-Comté de 4 fr. à 13 fr., c'est-à-dire du simple au triple ¹.

De ces chiffres, dont nous pourrions allonger la liste, ressort toute une série de conclusions qui réduisent à des proportions bien modestes les exagérations fantastiques de Michelet et des manuels scolaires.

1° Les variations considérables qui se sont produites, au Moyen Age, dans le cours des marchandises, provenaient avant tout des difficultés de communication, et celles-ci étaient dues moins aux vices de la société et des gouvernements qu'à l'état où se trouvaient alors la science et ses applications. Supposez des bateaux à vapeur et des chemins de fer et ces oscillations se seraient atténuées en même temps que le nombre et l'intensité des disettes.

2° Ces disettes, que les textes nous mentionnent assez souvent, ne frappaient que des régions peu étendues ; les amines générales atteignant la France entière ou toute une province restaient fort rares.

3° Dès lors, ces famines, quoique répétées, n'ont pas fait un grand nombre de victimes. Il faut donc se garder de généraliser les affirmations des documents, et les auteurs qui, comme Michelet, ne prennent pas cette précaution, aussent l'histoire et dénaturent les faits.

Si on veut se faire une idée aussi précise que possible du degré de prospérité ou de misère d'une époque ou d'un pays, il faut s'y prendre autrement. Il ne suffit pas de réunir

1. D'AVENEL, *Histoire économique de la propriété, des salaires, des denrées, depuis l'an 1200 jusqu'en l'an 1800* tome III, p. 189. Nous empruntons à ces savantes études, deux fois couronnées par l'Institut, ces chiffres et tous ceux qui suivront.

Pour éviter à nos lecteurs toute confusion, nous leur rappelons que le franc du Moyen Age n'a pas la même valeur que celui d'aujourd'hui. Pour réduire à leur valeur actuelle les prix que nous citons, il faut les multiplier environ par trois.

quelques témoignages particuliers, aussi sincères d'ailleurs qu'on les suppose : les affirmations d'une chronique ou d'un auteur ne sont jamais qu'approximatives et vagues et ne visent que des cas particuliers. Il est plus sûr de procéder selon les règles de la science économique. Or elle nous enseigne à ce sujet que le degré de prospérité d'une région résulte de trois facteurs : la valeur de la terre, la valeur du travail, le prix des objets de première nécessité et encore plus les rapports de ces facteurs entre eux. Les salaires auront beau être élevés, si le prix des marchandises l'est encore plus, malgré la hausse des salaires, la misère régnera ; de même, si, à des salaires bas correspondent des prix encore plus bas, malgré la faiblesse du taux des journées de travail, il y aura abondance et prospérité. A la lumière de ces principes bien simples, nous allons étudier le sort des classes populaires que l'on nous représente comme si déplorable au cours du Moyen Age. Nous le ferons en nous aidant des savantes études de M. d'Avenel. Cet érudit a établi, pour tous les siècles du Moyen Age, d'après les documents d'archives, des séries de prix qu'il a traduits en monnaie actuelle. Ces prix méritent en général toute notre confiance ; car l'ouvrage de M. d'Avenel a été plusieurs fois couronné par l'Académie des sciences morales, qui compte nos plus grands économistes, et édité, aux frais du gouvernement, par l'Imprimerie nationale.

Nous poserons donc à M. d'Avenel cette première question, dont nul ne contestera l'importance pour le problème qui nous occupe : *Le travail de l'ouvrier était-il bien payé au Moyen Age ? l'abondance entraînait-elle par le travail au foyer de l'ouvrier ?*

Le travail, alors comme aujourd'hui, était rémunéré de plusieurs manières par le capital : 1° en nature, comme dans le cas du métayage où, moyennant la jouissance de certaine étendue de terre ou de certains produits, l'ouvrier travaille les terres du maître ; c'était ce que le Moyen Age

appelait travail donné en fief ou travail fieffé ; 2° en argent avec nourriture ou sans nourriture. Voyons dans chacun de ces cas quel était le sort de l'ouvrier du Moyen Age comparé à celui de l'ouvrier de nos jours.

1° Le travail fieffé, dit M. d'Avenel, ¹ était très largement rémunéré au XIII^e siècle.... Un tenancier qui jouit d'une terre de 7 Ha 1/2 doit comme redevance, au Moyen Age, labourer, herser, ensemençer de blé en saison, scier et lier au mois d'août 54 ares de terre et de plus faucher faner et engranger le foin de 27 ares de pré pour le compte de son maître.

Au prix actuel ces diverses façons agricoles représentent, pour les 27 ares de pré, environ 5 francs, pour les 54 ares de terre, 60 francs, si le cultivateur ne fournit pas la semence, et 85 francs s'il la fournit. C'est donc au maximum une somme totale de 109 francs que coûterait un pareil travail, tandis que le revenu de 7 Ha 1/2 (abandonnés pour ce travail au tenancier) par lequel il était jadis rétribué, correspond présentement à un chiffre moyen de 375 francs.

L'écart entre le prix du travail et le prix de la terre était donc, dans ce cas, au XIII^e siècle, trois fois et demie moindre qu'il ne l'est de nos jours.

Dès lors, le travail fieffé était trois fois et demie plus rémunéré au XIII^e siècle que de nos jours.

2° Le travail libre était aussi mieux payé que de nos jours. « Celui qui ferait l'histoire des familles paysannes ², en s'appuyant sur le salaire journalier des manœuvres de l'un et de l'autre sexe, observerait que l'homme et la femme employés aux travaux des champs gagnent, chaque jour, de 1250 à 1375, une somme d'abord peu inférieure, puis à peu près égale à celle qu'ils gagnent aujourd'hui ; que de 1376 à 1509, leurs salaires allant toujours s'accrois-

1. D'AVENEL, *op. cit.*, t. III, p. 11.

2. *Ibid.*, p. 19.

sant, ils sont payés, au cours du xv^e et au commencement du xvi^e siècle, plus cher qu'ils ne le sont de nos jours. » A l'appui de cette affirmation, M. d'Avenel établit une succession de salaires qui s'échelonnent à travers les diverses régions de la France et au cours des xiii^e, xiv^e et xv^e siècles, et qui le conduisent à cette conclusion générale : « Evalué en francs contemporains, le salaire annuel du journalier non nourri, pour 250 journées, s'était élevé de 728 fr., au commencement du règne de Charles VI, à 787 fr. de 1404 à 1426; il avait rétrogradé à 730 en 1426-1450, à l'époque de la plus grande désertion des campagnes, sans doute parce que les demandes des bouches étaient moindres que celles des bras. Il s'était maintenu à 750 en 1451-1475; puis, sous l'influence d'un nouvel essor, le gain annuel du journalier monte à 850 fr. en 1476-1525. Durant cette trop courte période, il fut supérieur de 15 pour 100 au gain de 1897, bien que le labour fut moindre de un cinquième. »¹

Ces salaires ne concernent que les travailleurs de la campagne. M. d'Avenel a fait des recherches analogues pour les ouvriers des villes. Il a étudié chaque corps de métiers et la série des salaires qu'il distribua à ses ouvriers au cours du Moyen Age, de la fin du xii^e siècle au xvi^e siècle. Nous ne pouvons pas le suivre dans toutes ces recherches si minutieuses. Nous nous contenterons de rapporter ce qu'il dit de l'une des corporations les plus importantes, celle des maçons. « Leur rémunération annuelle, calculée sur 250 jours de travail, ressort, au xiii^e siècle, à 950 francs d'aujourd'hui. Elle débute, au xiv^e siècle, à 782 fr. de notre monnaie, s'élève à 861, puis à 1040 fr. en 1376-1400. Au xv^e siècle, elle oscille entre 1237 et 1085. »² Elle était donc supérieure à la paie quotidienne du maçon de 1897 qui, avec le salaire moyen de 3 fr. 40 par jour, gagne dans l'année, à raison de 300 jours de travail, 1020 fr.

1. *Ibid.*, p. 28.

2. *Ibid.*, p. 133.

Nous pouvons tabler sur ces salaires payés aux ouvriers agricoles et aux maçons et conclure pour l'ensemble du monde du travail ; car il n'est pas probable que les cultivateurs et les ouvriers du bâtiment aient été plus ou moins favorisés que les autres, au cours de ces siècles. Nous appuyant en conséquence sur les prix dont on payait leurs journées, nous sommes en droit de conclure que les ouvriers du Moyen Age ont été, en général, aussi bien payés que ceux d'aujourd'hui et *parfois même à des taux sensiblement plus élevés.*

Pour mesurer le degré de prospérité matérielle du Moyen Age, il faut résoudre cette seconde question : *les denrées de première nécessité étaient-elles à un prix modéré ?* avec les salaires que nous venons d'établir le peuple des villes et des campagnes pouvait-il facilement se les procurer ? Ici encore, M. d'Avenel va nous fournir des séries de prix, empruntés à des documents d'archives et concernant la France entière et les diverses périodes du Moyen Age. Notre intention n'est pas d'en remplir ces pages forcément succinctes ; nous renvoyons à l'ouvrage même de M. d'Avenel quiconque voudrait faire sur ce sujet si important des études complètes et minutieuses. Nous nous contenterons de signaler les cours des denrées de première nécessité, telles que le blé, le vin, la viande.

Le blé. — « Au XII^e siècle¹, les prix de l'hectolitre de froment oscillent entre 87 centimes dans le département de l'Eure (1180) et 43 fr. 50 dans celui du Bas-Rhin (1197). Le blé vaut 10 fr. l'hectolitre en 1141, 6 fr. en 1146 à Rouen, 1 fr. 50 en 1150. Dans la seule province de Normandie, il se vend, durant la même année 1180, 1 fr. à Nonancourt, 1 fr. 70 à Verneuil, 2 fr. 50 à Bayeux, 4 fr. 50 dans le pays de Caux, 10 fr. à Mortain, 16 fr. dans le Cotentin. En 1198, il valut 1 fr. 24 à Evreux, 3 fr. 60 dans le Cotentin, 5 fr. 30 à Bernay, 7 fr. 85 à Argentan.

1 D'AVENEL, *op. cit.*, t. III, p. 189.

Dans le premier quart du XIII^e siècle (1201-1225), le prix moyen de l'hectolitre de blé fut de 3 fr. 80 ; dans le second (1226-1250), de 4 fr. 12. En 1251-1275, pendant la seconde partie du règne de saint Louis, il s'éleva à 5 fr. 80 et pendant le règne de Philippe le Hardi et la première partie de celui de Philippe le Bel (1276-1300), à 6 fr. 40.

An 1202, il coûtait 4 tr. 70 à Paris, 4 fr. 30 à Mortain et seulement 3 fr. en Champagne ; mais à Albi, il atteignait 5 fr. 20. Les chiffres de 1200 à 1225 vont de 1 tr. 75 à Pacy-sur-Eure, à 5 fr. 50 dans l'Aisne à Macquigny. En 1233, le blé ne dépassait pas 2 fr. 35 à Fécamp, 3 fr. 10 à Laon, 3 fr. 50 à Troyes. En 1250, il était de 5 fr. à Provins et de 31 fr. en Roussillon.

Dans la deuxième moitié du siècle (1251-1300), il varia en Alsace de 14 fr. 55 à 1 tr. 10, en Normandie de 0 fr. 92 à 11 fr. 60, en Champagne de 2 fr. 70 à 8 fr. En 1272, il vaut 10 fr. 60 dans les Ardennes et 11 fr. 60 à Coutances. En Languedoc, il oscilla de 5 fr. 40 à 12 fr. ; dans l'Île-de-France de 1 fr. 17 à 22 fr. ; en Franche-Comté de 4 à 13 fr.

Le blé montait rapidement au commencement du XIV^e siècle. Il ne descend pas au-dessous de 3 fr. 20 (1310) et il atteint, grâce aux mauvaises récoltes qui se succèdent alors, les taux de 17 fr. 50 en 1304, de 18 fr. en 1313, de 23 fr. en 1315. La moyenne des vingt-cinq années avec lesquelles finit la dynastie capétienne directe, est de 8 fr. 60 pour l'ensemble de la France. Elle varie, suivant les provinces, de 28 fr. pour l'Alsace à 2 tr. 30 pour la Franche-Comté. Elle est de 14 fr. dans l'Île-de-France et en Lorraine et de 2 fr. 50 en Saintonge et en Angoumois, de 12 fr. 85 en Languedoc et de 7 fr. en Normandie et en Limousin.

La période 1351-1375 fut la plus chère du Moyen Âge. La moyenne du blé en France s'éleva à 9 fr. l'hectolitre. Les Lorrains payèrent communément 20 fr., les Languedociens 17, les Parisiens 13, les Franes-Comtois jusqu'à 54. Il est

1. Pour ces prix, voir d'AVENEL, *op. cit.*, tome III, p. 266 et suiv.

vrai qu'en Limousin et en Champagne, le froment ne valut que 7 fr., et 3 fr. seulement en Normandie.

Au contraire, le prix moyen du blé diminua de moitié en 1376-1400 : de 9 fr. l'hectolitre il descendit à 4 fr. 65.

Le vin.— A la fin du xii^e siècle, le vin variait en Normandie de 4 fr. 75 à 20 fr. l'hectolitre, la moyenne paraît être de 8 à 9 fr., elle était de 12 fr. en Angleterre. En 1202, l'hectolitre, qui valait 6 fr. à Paris, se vendait 13 fr. à Montargis et 17 fr. dans le Calvados.¹

Le vin est peu coûteux dans les trois premiers quarts du xiii^e siècle ; il oscille entre 8 fr. et 5 fr. sur l'ensemble du territoire, c'est-à-dire à un chiffre quatre et même six fois plus bas que de nos jours. Le maximum de ces soixante-quinze années se trouve être de 26 francs, le minimum, de 2 fr. 50 à Agen en 1251 ; et ce prix n'était pas si extraordinaire puisque le vin blanc, dans l'Aisne, s'était payé 3 fr. en 1233.

Le vin haussa considérablement de 1276 à 1325. Dans le demi-siècle suivant (1326-1375), il demeura à peu près au même taux : 18 fr. 50 l'hectolitre. Avec la première moitié du xv^e siècle nous assistons à une baisse générale : au lieu de 18 fr. 50, l'hectolitre ne se vend plus en général que 14 fr. Mais à ce taux, il demeure plus cher qu'aujourd'hui.

De 1451 à 1515, il ne cesse de baisser : de 14 à 10 fr. sous Louis XI, à 9 fr. sous Charles VIII, à 7 fr. au commencement du règne de François I^{er}.

Au contraire du blé et de toutes les denrées en général, le vin a plutôt décréu de valeur depuis le Moyen Age jusqu'au xvi^e siècle, situation qui révèle un progrès agricole d'autant plus grand que, durant ce temps, le vin fut successivement chargé des impôts les plus lourds et les plus nombreux.

La viande. — De 1200 à 1300¹, tandis que le blé est seulement quatre fois moins cher qu'à présent, le prix de la viande de bœuf est presque *six fois plus bas*. De 1301 à 1450, alors que l'hectolitre de blé vaut la moitié ou le tiers

1 D'AVENEL, *op. cit.*, tome III, p. 244 et suiv.

de ce qu'il coûte aujourd'hui, le kilog. de bœuf ne participe pas à cette hausse et continue à se payer le sixième de son prix actuel.

A partir de 1450 jusqu'en 1525, tandis que la rémunération du travail était d'environ un quart supérieure à ce qu'elle est au commencement du xx^e siècle, le kilog. de bœuf s'achète *onze fois, dix fois, sept fois moins cher, le kilog. de porc sept et cinq fois meilleur marché*. Quoique le veau et le mouton surtout aient joui naguère, comme de nos jours, d'une légère plus-value, le kilog. de l'un et de l'autre, qui se vendent maintenant au meilleur marché 1 fr. 80, oscillent en moyenne entre 17 et 26 centimes de 1450 à 1525.

A l'heure actuelle, le manoeuvre, avec ses 2 fr. 50 de salaire, gagne 1560 grammes de bœuf et 1660 de porc. Au xiii^e siècle, le produit de sa journée équivalait à 1900 grammes de porc ou de bœuf ; au xiv^e siècle, elle correspondait à la même quantité de porc ou à peu près à trois kgr. de bœuf ; dans la première moitié du xv^e siècle, elle descend à 2 kgr. 300 de bœuf ou 1500 gr. de porc ; dans la seconde, elle atteint 3750 gr. de bœuf ou 2600 de porc. *La viande était donc, par rapport aux salaires les plus médiocres, à moitié prix de ce qu'elle est aujourd'hui.*

On s'imagine généralement qu'au Moyen Age le peuple mangeait peu de viande, qu'elle paraissait à sa table seulement le dimanche et les jours de fête, comme chez beaucoup de paysans de nos jours. C'est une erreur.

Comme elle était à bien meilleur marché qu'à présent et que, pour un même salaire que l'ouvrier de notre temps, le travailleur d'alors pouvait s'en procurer beaucoup plus, ou en consommait plus souvent et en plus grande quantité. Les documents du xiii^e, du xiv^e et du xv^e siècle nous l'affirment formellement en nous donnant des détails fort curieux, qui détruisent nos idées préconçues.

« Par son bon marché, dit M. d'Avenel ¹, la viande était

1. *Ibid.* t. III, p. 244.

un aliment de consommation journalière, « de première nécessité », croyait-on... Le *Ménagier de Paris* nous révèle qu'en 1393, les domestiques de la capitale mangeaient de la viande et buvaient du vin à tous les repas... Au xv^e siècle, en Normandie, les ouvriers mangent de la viande trois fois par semaine, dans l'Est tous les jours au dîner et au souper; la ration journalière que l'on constate pour certains journaliers nourris est de 600 à 700 grammes; ce qui est considérable. »

« La fin du Moyen Age (xv^e et commencement xvi^e siècle) a été, poursuit M. d'Avenel, un temps de bombance, non seulement en France, mais dans tous les pays d'Europe. « A Francfort-sur-l'Oder, dit Janssen, ¹ on tuait plus de 30.000 bœufs pour une population de 12.000 habitants; de sorte que la ville consommait douze fois plus de bœufs qu'en 1802. » « Dans la forêt de Lushart, près de Philipsbourg, 35.000 porcs appartenant aux sujets de Spire et 8.000 autres appartenant à l'Électeur palatin venaient à la glandée. C'est par centaines et par milliers que se comptent les porcs *d'aluchage* et les *porcs damas* envoyés à la paisson, chaque année, par de simples villages de Franche-Comté. La consommation de Vienne-en-Dauphiné s'établit par tête d'adulte à trois cochons par an. »

Ces documents nous prouvent surabondamment que, pour se nourrir, les gens du Moyen Age n'avaient nul besoin de recourir à l'écorce des arbres, à l'herbe et à l'argile; ils avaient assez de blé pour pouvoir s'en passer; et ils élevaient assez de bœufs, de porcs, de veaux et de moutons pour laisser dormir en paix les morts et ne point se repaître de leurs cadavres. Mais c'est trop demander à MM. Guiot et Mane de consulter les textes: ils aiment mieux les remplacer par des niaiseries et des absurdités. on ne prend pas la peine de les chercher dans de nombreux in-folios, quand elles coulent de source.

1. *L'Allemagne à la fin du Moyen Age*, p. 282 et suiv

Gardons-nous de notre côté de toute exagération. Si la viande était à bien meilleur marché au Moyen Âge que de nos jours, il n'en était pas de même de toutes les denrées de première nécessité. En somme, le blé était à des taux plus élevés ainsi que le vin. Depuis ce temps-là, « le lait et le beurre ont baissé de 10 à 13 %, les légumes de 19 %. L'huile à manger, l'épicerie et le poisson ont diminué de 35,40 et même 50 %, enfin le pain est de 16 % meilleur marché ¹. »

Il faut donc tenir compte de la hausse de ces denrées autant que de la baisse de la viande, si l'on veut dresser le budget alimentaire des populations du Moyen Âge et le comparer à celui de nos contemporains. M. d'Avenel l'a tenté et voici à quelles conclusions l'ont conduit ses calculs. Elles sont naturellement approximatives; car il est facile de se tromper sur des comptes aussi vastes et aussi délicats. Elles n'en donnent pas moins de curieuses indications et un démenti formel à Michelet et aux manuels qui l'ont aveuglément suivi.

« Le budget alimentaire aujourd'hui se trouve d'environ 9 % moins lourd qu'il n'était jadis. Il est vrai que les salaires sont aujourd'hui moindres de 13 %, qu'ils n'ont été au Moyen Âge. Par suite la position du journalier serait un peu inférieure — 4 % — au point de vue de l'alimentation à celle qu'elle était de 1200 à 1600 ². »

Arrivé ainsi au bout de son enquête sur l'alimentation, M. d'Avenel la recommence successivement pour l'habillement, le loyer, le chauffage, l'éclairage, l'ameublement et il arrive à cette conclusion générale.

« En somme ³, on peut admettre que durant cette période de cent cinquante ans où s'opère l'abolition du servage (1201-1350), le budget du pauvre s'équilibra à peu près de

1. D'AVENEL, *op. cit.*, t. III, p. 289.

2. *Ibid.*, p. 289.

3. *Ibid.*, p. 381.

la même manière qu'à la fin du XIX^e siècle. De 1200 à 1350, la journée lui avait rapporté autant qu'aujourd'hui : de 1351 à 1526, elle lui rapporte davantage, d'abord 20 % de plus de 1351 à 1400, puis 33 % de plus de 1401 à 1450 enfin 50 % de plus de 1451 à 1475, et 25 % de plus de 1476 à 1525. »

Il est possible de discuter l'exactitude rigoureuse de chacune de ces proportions ; mais ce qui en ressort avec évidence, c'est que la condition des travailleurs était certainement meilleure au Moyen Age que de nos jours. Non seulement le peuple se nourrissait plus abondamment de viande, mais encore son budget était moins resserré et les recettes subvenaient plus facilement aux dépenses. C'était l'aisance et non la misère. Les statistiques nous conduisent donc à des conclusions tout à fait opposées aux affirmations sans preuves des manuels, aux contes fantastiquement mélodramatiques de MM. Guiot et Mane. Une fois de plus, les déclamations « laïques » sont percées à jour par les recherches scientifiques.

XXIX

L'idée de patrie au Moyen Age.

AULARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 216).

Pour fonder la patrie, il fallait détruire le despotisme royal qui empêchait les membres de se rejoindre en un corps de nation, parce qu'il devoit dominer en divisant. Cette fondation de la patrie sous une même loi fut l'œuvre principale de la Révolution française.

P. 236. *A la Fédération, la patrie étoit fondée. C'est pourquoi le 14 juillet est la vraie fête de la patrie.*

CALVET (Cours supérieur, p. 34).

(A propos de Bouvines). Ce fut une grande joie par toute la France quand on connut cette victoire; il semble que déjà les Français ont un peu conscience qu'ils appartiennent tous à une même patrie.

(ibid. p. 51.) *C'est bien Jeanne d'Arc qui a créé, pour ainsi dire, le sentiment sublime qu'on appelle le patriotisme.*

(Cours élémentaire, p. 93.) *L'accueil fait à la trahison du connétable de Bourbon ne prouve-t-il pas que l'idée de la patrie, ignorée avant Jeanne d'Arc, s'étoit répandue dans les masses?*

(id. p. 83.) *Quel est le sentiment qui a, pour ainsi dire, pris naissance avec Jeanne d'Arc? (le patriotisme, dire pourquoi).*

GAUTHIER et DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 189).

Cite Edgar Quinet: Avec l'œuvre de la Constituante, « pour la première fois, la France apparut ».

(Cours moyen, p. 20.) (XIV^e et XV^e siècle.) *On y assiste à la naissance d'un sentiment tout nouveau, le patriotisme. On y voit, suivant l'expression d'un écrivain contemporain, « l'exaltation de la pensée populaire créer Jeanne d'Arc, qui devient la sainte et la patronne de la France. »*

(Cours élémentaire, p. 24.) (A propos de Philippe le Bel.) *Depuis Philippe Auguste, c'étoit la deuxième fois que les Français,*

sous un chef unique, le roi, se sentaient tous fils d'une même patrie, la France.

GUIOT et MANE (Cours supérieur, p. 75).

(Les peuples de l'Empire de Charlemagne) ayant déjà le sentiment d'une patrie particulière, désirent leur indépendance.

(Cours moyen, p. 56). (Pendant la guerre de cent ans) l'excès des maux fera surgir à la longue un sentiment nouveau, le patriotisme français.

(Cours élémentaire, p. 50). Sous le règne de Philippe-Auguste, est remportée la victoire nationale de Bouvines; à partir de cette mémorable journée, la France existe.

SOMMAIRE. — Contradictions sur l'origine de l'idée de patrie. — Cri de patriotisme chrétien dans la loi Salique. — Chants patriotiques populaires à l'époque mérovingienne. — L'épopée du patriotisme : la *chanson de Roland*. — Mouvement patriotique de Bouvines. — Le patriotisme populaire pendant la guerre de Cent Ans. — Erreur de Michelet. — Loin de naître en 1789, la patrie française date des premières années de notre histoire et son idée a été fort vive au Moyen Age.

Rendons cette justice aux auteurs des manuels scolaires qu'il n'en est pas un qui ait attaqué l'idée de patrie; mais les enfants retireront de leurs livres une idée bien vague et bien heurtée de ce qu'ils doivent entendre par ce mot *patriotisme*. Depuis MM. Guiot et Mane qui en font remonter les origines à Charlemagne, jusqu'à M. Aulard, qui en salue l'apparition pendant la Révolution, les auteurs assignent les dates les plus diverses à l'éclosion en France de ce sentiment. Bien mieux! non seulement ils ne s'entendent pas entre eux, mais ils n'arrivent même pas à s'accorder avec eux-mêmes. Ils changent d'avis d'un cours à l'autre, et ce que les petits enfants ont appris dans leur livre élémentaire, ils devront l'oublier en lisant le livre moyen ou supérieur. C'est ainsi que M. Calvet, qui fait dater le patriotisme de Jeanne d'Arc dans ses deux

premiers cours, l'aperçoit déjà à la journée de Bouvines, dans son cours supérieur. MM. Guiot et Mane le voient naître successivement sous Charlemagne, sous Philippe-Auguste et pendant la guerre de Cent Ans. Quant à MM. Gauthier et Deschamps, plus grandissent leurs lecteurs et plus ils rapprochent des temps modernes l'apparition du patriotisme. Pour les tout petits, il existait à Bouvines ; pour les moyens, c'est Jeanne d'Arc qui l'a créé ; mais pour les grands, ils devront savoir que la France n'apparut que sous la Constituante. Bien habile celui qui se reconnaîtra parmi ce tissu de contradictions.

A vrai dire, c'est toujours un tort de vouloir fixer précisément la date de ce qui n'est pas un fait, mais l'évolution d'un sentiment.

Alors que la France n'avait pas encore d'unité, qu'elle ne se composait que de petits états récemment conquis et toujours en danger d'être repris, le cri par lequel débute la loi salique : *Vive le Christ qui aime les Francs!* est déjà bien pourtant un cri d'amour, de fierté, un souhait de prospérité. Il s'adresse à la tribu plutôt qu'à la terre, mais c'est bien une des parties essentielles du patriotisme que cet esprit de corps, de solidarité, né d'un ensemble de coutumes et d'aspirations communes. La conversion des Francs au christianisme, en élevant leur âme, en leur donnant des ambitions plus nobles que celles des conquêtes matérielles, fortifia ce sentiment : « Grâce à l'adoption du catholicisme par les Francs, une conscience nationale s'éleva dans notre pays. La langue et le rythme populaire des Romains de la Gaule servit pour la première fois à exprimer un idéal national et religieux à la fois ¹ ».

A peine plus tard, l'orgueil du peuple franc, après une victoire, sentait déjà la nécessité de s'exprimer dans des chants, facilement répandus d'une extrémité du pays à l'autre.

1. GASTON PARIS, *Romania. La littérature française au Moyen Age*, p. 25.

« La victoire de Clotaire II sur les Saxons, dit Helgaire, évêque de Meaux, donna lieu à un chant public, *juxta rusticitatem*, qui volait de bouche en bouche et que les femmes chantaient en chœur en battant des mains¹ ». Si les luttes intestines, les guerres d'une province à l'autre venaient souvent semer la division et la haine entre enfants du même peuple, l'imminence d'un danger commun les réunissait. L'approche des Sarrasins apportait à tous la crainte, et tous saluaient la victoire de Charles Martel.

Un demi-siècle plus tard, l'ennemi ayant été définitivement refoulé en Espagne par Charlemagne, l'enthousiasme de ses sujets devenait assez vibrant pour se traduire en une épopée immortelle. La *Chanson de Roland* grandissait les faits et les hommes jusqu'à les rendre presque surnaturels. Et ne retrouve-t-on pas là cette tendance naïve du patriotisme de tous les temps à exagérer et à embellir, plus ou moins inconsciemment, tout ce qui touche à notre pays? Il ne faut pas s'en défendre : c'est dans cette admiration passionnée et peut-être en stricte justice excessive, qu'ont été puisés tous les dévouements, toutes les ardeurs de sacrifice qui ont fait la grandeur de la France.

« L'épopée est la première voix que l'âme française, prenant possession d'elle-même, ait fait entendre dans le monde, et comme il est arrivé souvent depuis, cette voix a éveillé des échos tout à l'entour². » L'amour de la « douce France » avait suscité notre première épopée nationale; à son tour, cette épopée, chantée de province en province, de château en château, anima partout le sentiment d'amour qui dormait en bien des cœurs. Lentement, vaguement encore, avec de magnifiques poussées sous l'influence d'un danger ou d'une victoire nationale, comme à Bouvines, des défaillances pendant les périodes de grandes misères

1. HELGAIRE, *Vie de saint Faron*.

2. GASTON PARIS, *Romania*. XIII, p. 626.

ou de guerres privées. le patriotisme grandit et s'épure ; il passe des chevaliers aux paysans, et des guerriers aux bourgeois. L'entrée de l'Anglais sur le sol de France détermine un brusque accroissement de sa vitalité : presque tous les cœurs battent ensemble dans l'angoisse de voir détruire les traditions élaborées en commun depuis dix siècles. L'Anglais est un intrus ; si tel grand seigneur, guidé par de mesquines pensées d'intérêt personnel, accepte de lui prêter soumission, le peuple n'en veut pas ; le Grand Ferré le lui fit bien voir. Ces exemples isolés ne sont pas rares pendant cette période ; les résistances en commun, plus fructueuses et plus significatives, ne le sont pas davantage. « Les communes firent preuve, sous Jean le Bon, d'un admirable patriotisme et d'une remarquable énergie. Les villes du Midi se distinguèrent surtout par leur ardeur à repousser les Anglais. Les registres de la chancellerie du règne de Charles V attestent hautement cette vérité... Les lettres qu'ils renferment se plaisent à raconter les actions héroïques des pauvres gens qui aimaient mieux souffrir les derniers maux que de reconnaître l'étranger ¹. »

Et ce n'est pas seulement devant l'ennemi, dans l'exaltation de la lutte, que le peuple prenait une conscience toujours plus vive de son amour pour la France : la guerre finie, lorsqu'un traité livrait quelque province à l'étranger, le cœur de ses habitants saignait comme a saigné, voilà quarante ans, celui des enfants de l'Alsace ; et le plus qu'ils pouvaient, ils se refusaient à obéir à une telle décision. Saint Louis ayant cru devoir, par scrupule de conscience, céder le Quercy à l'Angleterre, comme faisant partie de la succession d'Éléonore d'Aquitaine, le patriotique pays en garda rancune au saint roi au point de ne pas vouloir célébrer sa fête lorsqu'il fut canonisé. Plus tard, Froissart

1. BOUTARIC, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, v. série II, 4 p. 85.

nous retrace la douleur des provinces dont les Anglais prirent possession, après le traité de Brétigny. Il était répondu aux commissaires par les habitants « que cela leur venait à trop grand dommage, que cela leur était à trop grande dureté de devenir Anglais et spécialement ès lointaines marches de Comminges et de Périgord, et ils s'émerveillaient trop de ce que le roi les quittait et disaient quelques-uns qu'il n'appartenait aucunement à lui de les quitter, et que, par droit, il ne le pouvait faire ; car ils étaient à la Gascogne, ayant de toute antiquité chartes et privilèges du grand Charlemagne que nul roi de France ne pouvait les mettre en ressort à d'autre Cour que la sienne. »

De même, les Rochelais refusèrent, pendant un an, de recevoir les Anglais : « Et c'est grande merveille des douces et aimables paroles qu'ils écrivaient et réécrivirent au roi de France, le suppliant pour Dieu qu'il ne les voulût jamais quitter de leur foi ni éloigner de son domaine, ni mettre ès mains étrangères, et qu'ils préféreraient être taillés tous les ans de la moitié de leur chevance que d'être ès mains des Anglais. Le roi de France qui voyait leur bonne volonté et loyauté et entendait très souvent leurs excusations, avait grand pitié d'eux ; mais il leur mandait et récrivait affectueusement qu'il leur convenait obéir, autrement la paix serait enfreinte et brisée, de laquelle chose ce serait trop grand préjudice au royaume de France ; si bien que, quand ceux de la Rochelle virent pareille extrémité et que ni paroles, ni excusations, ni prières, quelles qu'elles fussent, ne leur valaient rien, ils obéirent, et disaient bien des plus notables de la Rochelle : « Nous avouerons les Anglais des lèvres, mais les cœurs ne s'en mouveront jamais ¹. »

Dans cette langue naïve, comme on sent bien la détresse de ces pauvres provinces qui, du fond du cœur, repoussent

1. FROISSART, chap. 461.

l'étranger et préféreraient donner la moitié de leurs biens que de lui appartenir, et qui ne finissent par obéir que, la mort dans l'âme, à cause du grand préjudice que serait une nouvelle guerre au royaume de France? Quelle force déjà que celle d'un peuple qui donne ainsi sa vie dans la lutte, ses larmes dans la défaite! Duguesclin connaissait cette force, il avait la confiance que les femmes françaises sacrifieraient jusqu'à leur pain quotidien, péniblement gagné, pour venir en aide à la France, et il ne craignait pas de dire fièrement au prince Noir : « Il n'est pas une fileuse qui ne filât une quenouille pour ma rançon. »

Tant d'humbles dévouements, de tenaces affections, de poétiques admirations ne constituent-ils pas le patriotisme? et peut-on sans injustice dire que ce sentiment était ignoré avant Jeanne d'Arc? « Ce mot qui va au cœur, dit Michelet en parlant de la France, c'est la première fois qu'on le dit. Pour la première fois, on le sent, la France est aimée comme une personne et elle devient telle du jour où elle est aimée.... Souvenons-nous toujours, Français, que la patrie est née du cœur d'une femme, de sa tendresse et de ses larmes, du sang qu'elle a donné pour nous¹. » Michelet, en écrivant ses lignes, s'est réellement laissé éblouir par cette merveilleuse incarnation du sentiment patriotique qu'a été Jeanne d'Arc, jusqu'à en oublier toutes les manifestations du même sentiment qui l'avaient précédée. Il s'est laissé guider par son imagination, comme c'est son habitude, et la plupart des auteurs des manuels l'ont suivi aveuglément, comme c'est la leur. Mais est-il juste, devant la lumière rayonnante qui émane subitement d'un brasier, d'oublier le feu couvant lentement qui l'avait précédée et préparée? L'amour plus pur, plus intense, plus généreux que Jeanne eut pour la France diminue-t-il l'amour d'abord obscur, mais s'affirmant de siècle en siècle davantage, qui lui avait été voué jusqu'alors par tant de ses enfants?

1. MICHELET. *Jeanne d'Arc*, VII, VIII.

Jeanne n'a pas créé le patriotisme ; mais, soutenue par la foi en sa mission divine, elle a porté à l'apogée un sentiment qui existait avant elle, mais que l'exemple et la contagion de son héroïsme ont généralisé, sans qu'aucun autre être ait pu depuis le ressentir ou le manifester avec plus de perfection.

Aucun, certes ; et pas même, n'en déplaise à M. Aulard, « nos grands ancêtres » de la Révolution ! On éprouve une certaine confusion d'avoir à combattre une affirmation aussi puérile. Dire que la France de Charlemagne, de saint Louis, de Jeanne d'Arc, d'Henri IV et de Louis XIV n'existait pas ; faire dater la fondation de la patrie du moment où ses enfants allaient s'entre-tuer dans le plus effroyable conflit d'idées amenant des débordements de haine inconnus jusqu'alors, c'est une opinion assurément originale, et où il est impossible de ne pas reconnaître l'esprit de parti poussé jusqu'à la dernière étroitesse. On peut attaquer les inconvénients du régime de la monarchie absolue, sans décréter cependant de prime abord qu'il est incapable de constituer ou de conserver une patrie. Les faits sont là pour prouver que Henri IV, Louis XIII, Louis XIV ont su rejoindre les membres de la France « en un corps de nation », et qu'ils l'ont faite grande, unie, glorieuse et honorée. Vouloir faire dater la fondation d'un peuple du moment où ses idées se sont rapprochées des nôtres, c'est rabaisser l'étude des événements historiques à de simples conceptions politiques personnelles, et témoigner ainsi d'une réelle incompréhension de l'histoire, qui doit être étudiée à la lumière des faits et non au feu des passions.

X X X

Jeanne d'Arc.

AULARD et DEBIDOUR (Cours supérieur, p. 107). (Cours moyen p. 37).

Jeanne d'Arc inspirée par son patriotisme... paysanne ignorante, exaltique... elle adorait la France et voulait la sauver.

(Rien dit du caractère surnaturel).

(Ibid. p. 40.) (Récits familiers, p. 97). *Comme Jeanne croyait fermement avoir vu et entendu des saints et des saintes qui lui ordonnaient de s'armer... et qu'elle refusait de se soumettre au jugement du pape sur la réalité de ces visions, ils la regardèrent comme coupable d'hérésie et de sorcellerie, prétendus crimes que l'Église punissait de mort.*

BROSSELETTE (Cours moyen, p. 38).

Le sentiment patriotique... allait faire des merveilles avec Jeanne d'Arc... elle croyait avoir entendu des voix... elle savait que dans un temps où la foi était vive, la cérémonie du sacre avait une grande importance.

p. 39. *Image représentant Jeanne d'Arc à Domremy avec cette légende : elle résolut de sauver la France perdue par les rois et par les nobles.*

CALVET (Cours supérieur, p. 51).

Jeanne prit pour un ordre de Dieu les appels de son cœur.

(Cours moyen, p. 53). *L'enthousiasme populaire (après le traité de Troyes) explique la défaite des Anglais... p. 55, Jeanne d'Arc est la plus belle personnification de notre peuple de France dont elle résume, en les amplifiant, les admirables qualités : héroïsme, constance, résignation, générosité, oubli de soi-même, pitié pour ceux qui souffrent... p. 60. La France, tel est le mot qui revient toujours dans son interrogatoire.*

(Cours élémentaire, p. 82). *Jeanne se crut appelée à être cette libératrice... il lui sembla entendre une voix.*

(Cours préparatoire, p. 47). *Elle avait dit : « Je veux chasser les Anglais de France » et c'était si beau de la voir quitter son vil-*

lage, ses parents, aller au devant de la mort pour sauver la pauvre France, que tout le monde voulait la suivre.

DEVINAT (Cours moyen, p. 24).

Il lui semblait que les Saintes lui répondaient.

GAUTHIER et DESCHAMPS (Cours supérieur, p. 49).

Jeanne croyait entendre des voix (Cf. Cours moyen, p. 25.

Cours élémentaire, p. 32).

GLIOT et MAVE (Cours supérieur, p. 105).

Le paysan se tranfigure, s'idéalise en Jeanne d'Arc (Michelet); avec l'héroïsme d'Orléans, l'élan est donné, il devient irrésistible.

Quel est le second sauveur (après Duguesclin) le sauveur définitif? le peuple qui souffre depuis Cent Ans, le peuple qui s'idéalise dans Jeanne d'Arc!

(Cours moyen, p. 65). Que représente la timide bergeronnette? le peuple de France qui souffre depuis Cent Ans.

(Cours élémentaire, p. 69). Elle crut entendre une voix.

SOMMAIRE. — Son histoire négligée ou mutilée par les manuels « laïques. » — Jeanne d'Arc « laïcisée » malgré l'histoire. — Jeanne d'Arc proclame elle-même le caractère surnaturel de sa mission, le caractère chrétien de son patriotisme. — Présentée par les anticléricaux comme une « hallucinée ». — Sincérité et exquis bon sens de Jeanne d'Arc. — Le grand miracle de Jeanne d'Arc : son œuvre accomplie comme elle l'a annoncé. — Dans sa vie et son rôle tout est surnaturel, tout s'explique par le surnaturel. — Son procès. — Elle a été jugée par des gens d'Église mais non par l'Église. — Jeanne réclamait la juridiction d'Église, mais ne la voyait pas dans le tribunal de Rouen. — Son appel au pape. — Jeanne d'Arc, sainte de la patrie, doit être l'objet du culte de tous les Français.

L'histoire de la vie et de la mort de Jeanne d'Arc est la plus intéressante, la plus touchante, la mieux capable d'inspirer de nobles sentiments à des esprits d'enfants, qui se puisse trouver. Historiquement, elle a une importance capitale, puisqu'à l'heure où Jeanne d'Arc apparut, la France allait être livrée à l'Anglais; ce qui aurait

amené la disparition de notre patrie et très probablement un bouleversement dans toutes les puissances européennes. Pratiquement, aucun récit de notre histoire nationale ne frappe davantage l'imagination des enfants, n'émeut plus profondément leur cœur, n'élève plus haut leur âme. Il semble donc qu'il doive être relaté en détail par les manuels scolaires ; on les excuserait de s'y attarder, de ne savoir choisir entre tant de faits touchants, naïfs, enthousiasmants que nous ont retracés les nombreux biographes de l'héroïne. Aussi, c'est avec une vraie stupeur qu'on compte les neuf lignes consacrées par MM. Aulard et Debidour, dans leur Cours moyen, à raconter toute la vie de la libératrice de la France ; ils y ajoutent un récit où ils retracent sa mort, dont l'Eglise seule est naturellement responsable (p. 37 et 39). M. Calvet est encore moins généreux : *trois* lignes et une lecture lui suffisent (p. 52, 55 et 60).

D'où vient cette hâte ? et pourquoi cet invraisemblable escamotage ? Ah ! c'est qu'il n'est pas facile d'écrire l'histoire de Jeanne d'Arc sans prononcer le nom de Dieu. Nos auteurs ont eu beau suer sang et eau, ils n'ont pu accomplir un tel tour de force, qu'en tranchant dans le vif, si bien qu'après tant de coupures, ici et là, au commencement, au milieu et à la fin, il ne leur est resté à nous servir qu'un récit tronqué, sans queue ni tête. Jeanne part au secours d'Orléans. Qui l'envoie ? Il ne peut être question de mission divine, ni des voix qui, à tant de reprises, lui commandèrent de s'armer « Une immense pitié la prend », dit M. Calvet, « elle adorait la France et voulut la sauver », disent MM. Aulard et Debidour. Comme c'est simple ! tout le monde aurait pu en faire autant ! Il ne s'agissait que d'aimer la France pour triompher à dix-sept ans de toutes les défiances des hommes d'armes, des grossièretés des soldats, des obstacles de la route, de l'incrédulité de Charles VII et de sa Cour ; et ayant enfin obtenu une armée, — bien petite et bien mal disciplinée !

— pour sauver, en trois jours, Orléans, assiégée depuis onze mois, pour poursuivre les Anglais et les battre à plusieurs reprises, pour faire sacrer à Reims Charles VII que presque personne ne reconnaissait plus auparavant comme le roi légitime ! Evidemment, si les manuels s'apésantissaient sur tous ces faits, le plus petit écolier, doué de réflexion, interromprait sa lecture, et dirait, pensif : « C'est miraculeux ! » Pour lui épargner la déchéance d'un tel jugement, MM. Aulard, Debidour et Calvet aiment mieux lui cacher les événements ou bien en faire en quelques lignes une indigeste accumulation d'où ne pourra plus sortir aucune pensée nette.

Les autres manuels sont un peu plus sincères ; ce qui leur a permis d'être aussi un peu plus complets. Leurs auteurs n'ont pas voulu déformer tout à fait la physionomie de Jeanne d'Arc, et ils ont dit la vraie cause de son départ : l'ordre de Dieu. Oh ! naturellement, ils n'y croient pas, et il est même amusant de voir de quelles précautions et de quelles réticences ils entourent tous cet aveu : « Il lui sembla entendre des voix... elle avait cru entendre... dans ses rêveries, elle entendit.... » On dirait qu'ils s'excusent d'avoir laissé entrevoir la vérité : « Nous serions navrés qu'on nous accusât de donner dans le surnaturel, s'écrieraient-ils volontiers, mais nous ne pouvions cependant pas, en parlant de Jeanne d'Arc, taire ce qu'elle pensait d'elle-même. » — C'est de la simple loyauté historique et c'est déjà un petit progrès sur les manuels Aulard-Debidour et Calvet.

Pour nous, catholiques, nous sommes heureux de pouvoir n'y pas faire tant de façons et de reconnaître tout simplement que la mission de Jeanne fut divine ; car c'est la seule conception qui éclaire tout, sa vie, sa condamnation, sa mort, et qui permette de raconter tels qu'ils sont les faits merveilleux de son histoire, sans se mettre l'esprit à la torture pour essayer de leur donner une explication rationnelle introuvable.

Du premier jour où Jeanne se décida à quitter Domremy jusqu'au bûcher, elle s'est toujours dite « envoyée par Dieu ». Aux conseillers du roi qui viennent au-devant d'elle, défiants, mal disposés à entendre et à croire cette fille de dix-sept ans, qui prétend réussir là où ils ont échoué, elle annonce hardiment sa mission : « Je suis venue de par Dieu, et j'ai de par le Roi des Cieux deux mandats à exécuter : faire lever le siège d'Orléans et mener le Dauphin à Reims pour qu'il y soit sacré et couronné¹. » Elle répète, en arrivant devant Charles VII, cette solennelle affirmation : « Très illustre Seigneur, je suis venue et suis envoyée de par Dieu pour donner secours au royaume et à vous². » Elle l'écrit au roi d'Angleterre : « Rendez à la Pucelle, qui est ici envoyée de par Dieu, le Roi du ciel, les clefs de toutes les bonnes villes... » Elle le reedit chaque jour, pendant ce long procès où, abandonnée des hommes, elle était souvent fortifiée du secours de ses voix : « Mon fait n'est qu'un ministère³. Tout ce que j'ai fait de bien, je l'ai fait par le commandement des voix⁴. Plutôt que d'être venue en France sans le congé de Dieu, j'aimerais mieux avoir tous mes membres tirés à quatre chevaux⁵. » Ce n'est donc pas le patriotisme seul qui l'a poussée. Elle avait toujours aimé son pays, certes; mais plus encore depuis que saint Michel lui avait raconté « la grande pitié qui était au royaume de France »; et elle ne se décida à partir que lorsqu'il lui eut promis « que Dieu l'aiderait ». Elle ne tire aucune gloire d'avoir été ainsi choisie par Dieu, mais elle sait qu'elle l'a été et le déclare tout simplement : « Il a plu à Dieu ainsi faire par une simple pucelle pour rebouter les ennemis du roi⁶. » Et dans un élan d'indignation, elle

1. Procès de Jeanne d'Arc, III, 115.

3. *Ibid.* III, 17, déposition du chevalier de Gaucourt.

2. *Ibid.* I, 251.

4. *Ibid.* I, 133 et 183.

5. *Ibid.* I, 174.

6. *Ibid.* I, 145.

s'élève au-dessus de ceux qui la jugent et ose bien apostropher ainsi Cauchon en personne : « Vous dites que vous êtes mon juge ; prenez garde à ce que vous faites ; car, en vérité, j'ai été envoyée par Dieu même !¹ » Sur l'échafaud, ce sera son cri suprême : « Non, mes voix ne m'ont pas trompée. Oui, ma mission était de Dieu ! » Après tant de témoignages si clairs, sans jamais la moindre variation, il n'y a pas de doute possible : Jeanne a été investie d'une mission divine, — à moins qu'elle n'ait menti, ou qu'elle ait été hallucinée.

Qu'elle ait menti, c'est ce que la plupart de ses détracteurs eux-mêmes n'ont pas osé soutenir. L'allure si vive, si gaie, si simple de son caractère, sa vie toujours si pure, sa modestie et son désintéressement suffiraient à écarter tout soupçon de ce genre. Qu'eût-elle gagné à mentir, la pauvre enfant ? Désirait-elle par vanité quitter sa famille et venir à la Cour ? Non, puisqu'elle s'effrayait des paroles de l'ange lui disant qu'il lui fallait secourir la France, et qu'elle résista d'abord, assurant qu'elle était une pauvre fille, qu'elle ne saurait monter à cheval ni faire la guerre. Plus tard, après le sacre de Reims, elle disait encore : « Je voudrais bien qu'il plût à Dieu, mon Créateur, que je m'en retournasse maintenant, quittant les armes, et que je revinsse servir mon père et ma mère, gardant leurs troupeaux, avec ma sœur et mes frères qui seraient bien aises de me voir². » Fut-elle poussée par l'exaltation de son patriotisme à se dire envoyée de Dieu, pour séduire plus facilement les esprits ? mais quel sens aurait eu alors tout le récit des premières apparitions où il n'est pas question de sa mission, où l'ange lui dit seulement d'être bonne fille et de fréquenter l'église ? et quelle apparence qu'une si jeune fille, une paysanne ignorante, ait pu soutenir son rôle de façon à tromper le roi, les chevaliers, les soldats,

1. *Ibid.* I, 62.

2. Paroles de Jeanne d'Arc à Dunois. *Ibid.* III, 14.

tout le peuple, qu'elle n'ait jamais eu une défaillance et pendant tout son procès, pas une contradiction! « Une villageoise née de parents pauvres, qui n'avait vaqué qu'aux travaux des champs et d'un pauvre ménage, n'a pu d'elle-même concevoir et mener à bonne fin une entreprise aussi ardue que celle qu'elle a réalisée. Elle n'y a pas été engagée par ses parents; ils en ont conçu une douleur extrême, alors qu'à leur insu, elle était partie pour l'exécuter. Elle n'y a pas été formée par l'habile stratagème d'un tiers; elle n'était pas d'un âge et d'une condition à s'y prêter et à la poursuivre avec la constance qu'elle a déployée. La Pucelle affirme avoir eu ses premières révélations à treize ans; elle n'en avait que dix-sept, quand elle s'est présentée au roi. Ce n'est pas à cet âge que l'on accepte et que l'on soutient longtemps un rôle si plein de dissimulation¹. »

D'ailleurs, nous avons la meilleure garantie de la sincérité de Jeanne d'Arc dans ce fait qu'elle a payé de sa vie sa foi en sa mission. Captive, abandonnée du roi, torturée par les questions subtiles de ses juges, sachant bien qu'on ne lui laisserait la vie sauve que si elle désavouait ses visions, elle les affirme hautement, parce qu'elle ne peut pas ne pas dire la vérité, fût-ce au prix de sa vie. On la menace de la peine du feu; elle répond avec son obstination admirable: « Si j'étais en jugement, que je visse le feu allumé, les bourrées préparées et le bûcher prêt à bouter le feu, et si moi-même j'étais dans le feu, je ne dirais autre chose et soutiendrais jusqu'à la mort ce que j'ai dit. » Et de fait, c'est bien ce qui lui est arrivé. Comment donc, après cela, l'accuser de ruse ou de duplicité?

Cette thèse n'étant pas soutenable, on s'est rejeté sur celle de l'hallucination. Tous les historiens rationalistes, tous les demi-savants qui nient a priori le surnaturel et

1. R. P. ATROLES. *La vraie Jeanne d'Arc*, t. 1, p. 338.

préfèrent donner aux faits les explications les plus fantaisistes ou les plus lamentables, lorsque l'explication toute simple vient de trop haut, ont cru pouvoir tirer bon parti de cette trouvaille : Jeanne est une mystique, par conséquent un esprit détraqué. C'est la thèse qu'ont soutenue récemment MM. Thalamas et Anatole France ; ils s'y sont tristement égarés, malgré le talent de l'un d'eux, et ils ont mérité d'entendre cette grave leçon donnée par le dernier historien de Jeanne d'Arc, un esprit non catholique, mais profondément sincère et équitable : « S'il est des choses que la raison ne peut atteindre, on s'inclinera devant le mystère, car il est de l'intelligence humaine de connaître elle-même ses limites ¹. »

MM. Thalamas et Anatole France, eux, sont plus difficiles ; ils veulent comprendre et naturellement ils veulent comprendre autrement que les simples d'esprit. M. Anatole France s'écrie : « Qu'est-ce à dire ? Jeanne eut des visions ? Cela signifie qu'elle avait des hallucinations de l'ouïe, de la vue, du toucher et de l'odorat ². » Voilà qui est un peu vite tranché, mais puisque que c'est M. Anatole France qui nous le dit, nous n'avons qu'à nous incliner. Jeanne est donc « une banale visionnaire », un « automate de la conscience subliminale ». Les termes sont un peu recherchés ; mais la chose était si difficile à exprimer ! la preuve, c'est que M. Thalamas n'a pas trouvé beaucoup mieux : « Elle objectivait en des saints les voix de sa conscience ³. » Décidément Jeanne est plus claire : « J'entends une voix qui me dit : « Fille Dè, va, va, va, je serai à ton aide, va ! » A la bonne heure, tout le monde peut comprendre ce langage-là. Ce n'est pas généralement celui qu'emploient les hystériques : leurs idées et leurs expressions sont vagues, incohérentes, très souvent contradictoires ; celles de

1. HANOTAUX. *Jeanne d'Arc dans Revue des Deux-Mondes*, t. LVII p. 218.

2. ANATOLE FRANCE. *Jeanne d'Arc*, pp. XXXII XXXIII.

3. Lettre à *l'Éveil démocratique* du 21 février 1909.

Jeanne sont nettes, sensées, pleines d'esprit de suite. « Toutes les paroles de Jeanne qui nous ont été transmises respirent la plus ardente piété, mais sont empreintes d'un bon sens exquis, d'une raison parfaite. En elle, rien d'une hallucinée. Elle a des apparitions, elle entend des voix, mais ces voix lui parlent un langage très clair et lui donnent des ordres formels : quitter son pays et sa famille, aller trouver le Dauphin, délivrer Orléans, mener le roi à Reims et l'y faire sacrer. Et cette entreprise impossible, si l'on songe à ce qu'est la pauvre enfant, elle l'exécute avec une persévérance et un courage vraiment surhumains¹. » Michelet rend également hommage à la raison si droite de Jeanne : « Ce qui fait l'originalité de la Pucelle, ce qui fit son succès, ce ne fut pas tant sa vaillance ou ses visions, ce fut son bon sens². » Non seulement ses paroles en sont imprégnées, mais tous ses actes : elle est « sobre, chaste », dit M. Hanotaux, alors que les malheureux hystériques cèdent aisément à toutes les tentations des sens ; elle est « toujours gaie », alors qu'ils sont accablés de mélancolie ou surexcités jusqu'à l'hilarité insurmontable ; elle est « toujours vive, décidée et prompte, sans hésitation et sans peur, mais mesurée et prudente, hardie et contenue, exerçant sur les hommes cette prise des âmes supérieures, l'ascendant³. » Comment donc peut-on la croire dans un état morbide ? A-t-elle jamais été malade ? a-t-elle eu des crises nerveuses ? est-elle seulement chétive de corps ? Non, sa santé a toujours été bonne, elle est « belle et bien fournée (d'Aulon), bien compassée de membres et forte (Chron. de la Pucelle), grande et moult belle (Mirouer des Femmes vertueuses), de grande force et puissance (Chron. de Lorraine), d'une force qui n'avait rien de viril ; elle avait la voix douce, une

1. COPPÉE. *Journal*, mai 1898.

2. MICHELET. *Histoire de France*, (éd. 1844), t. IV, p. 45.

3. HANOTAUX. *Op. cit.*, t. LVII, p. 284.

voix de femme, disent ceux qui l'ont entendue (Gui de Laval, P. de Boulainvilliers). « C'était, conclut M. Wallon auquel nous empruntons ces citations, une âme religieuse dans un corps robuste et sain¹. » Que reste-t-il donc en elle qui puisse permettre de l'accuser d'hystérie, si ce n'est le seul fait qu'elle a eu des visions, et que, lorsqu'on ne veut pas admettre la réalité des visions, il faut bien traiter de malades ceux qui en ont ! Mais vraiment, est-ce là un procédé scientifique ? « Considérer Jeanne, dit M. Hanotaux, une personne si droite, si vertueuse, si parfaitement équilibrée, si entière, comme une détraquée, une désordonnée, victime de tares physiologiques ou de lésions cérébrales, cela échappe complètement à la conception que nous avons normalement de la maladie et de la santé. » Et il conclut à bon droit : « La science ne serait pas pleine de doutes au sujet de telles affirmations, qu'au nom de la science elle-même, il serait difficile de les accepter². »

Les visions de Jeanne ne sont pas d'ailleurs les seuls faits surnaturels de sa vie ; il en est d'autres qui sont rapportés par les chroniques du temps, qui ont eu de nombreux témoins, et dont l'authenticité, très minutieusement examinée, ne permet pas qu'on les traite de légendes. A Vaucouleurs, Jeanne, sur l'indication de sa voix, reconnaît Robert de Beaudricourt qu'elle n'a jamais vu ; à Chinon, elle va de même droit à Charles VII, confondu parmi ses chevaliers et qui, pour l'éprouver, cherche même à la tromper et se défend d'être le roi. La voix lui avait fait savoir que le Dauphin la recevrait ; elle lui apprit où était l'épée dont elle devait s'armer, et on la trouva en effet sur son indication dans la chapelle de Sainte-Catherine de Fierbois. A Chinon, elle prédit la fin prochaine d'un homme qui l'avait insultée en blasphémant Dieu ; une heure plus tard, il se noyait accidentelle-

1. WALLON, *Jeanne d'Arc*, p. 81.

2. HANOTAUX, *Op. cit.*, t. LVII, p. 505.

ment. Avant d'entrer dans Orléans, elle assure, ce qui paraissait invraisemblable, que le convoi de vivres y pénétrera sans coup férir. Elle annonce qu'elle sera blessée à l'attaque des Tourelles.

Plus tard, déjà captive, elle prophétise la levée du siège de Compiègne, la prise de Paris dans les sept ans. Tout ce qu'elle a prédit se réalise, au temps marqué, tout, sauf sa « délivrance » que ses voix lui ont annoncée, au cours du procès « avant trois mois » ; mais bientôt, elle-même comprend que cette délivrance sera sa mort : « Prends tout en gré, lui avait dit sainte Catherine, ne te chaille de ton martyre ; tu viendras finalement au Paradis. »

Que si l'on ne veut cependant admettre la réalité de tant de révélations, de si nombreuses prédictions qui sont le secours visible de Dieu à l'enfant qu'il avait séparée de sa famille, pour la jeter dans la vie dangereuse des camps, ou l'exposer seule aux arguties subtiles de juges impitoyables, il est cependant un fait que nul ne pourra dénier et qui est, à lui seul, plus merveilleux que toutes ses extases et son don de prophétie : « Le vrai miracle de la vie de Jeanne est toujours le même, dit M. Haoutaux, la promesse d'accomplir et l'accomplissement ¹. » Elle se dit envoyée par Dieu pour lever le siège d'Orléans et faire sacrer le roi à Reims ; et malgré l'impossibilité absolue de tels actes pour une pauvre petite paysanne comme elle, Orléans est délivré, et le roi est sacré ; après quoi, les Anglais sont boutés hors de France en moins de sept ans, comme elle l'avait prédit. « Je suis née pour cela, » disait-elle résolument. Pourquoi donc ne pas croire à la réalité de ses visions et de ses révélations, puisqu'il nous faut toujours bien croire à la réalité de ses faits de guerre merveilleux et à leurs résultats inouïs, prévus d'ailleurs et annoncés par elle ?

1. *Ibid.*, p. 495.

Ses ennemis ont cherché naturellement à rabaisser son rôle, justement parce qu'il leur semblait humainement inexplicable. M. Anatole France dit : « Ce n'est pas Jeanne qui a chassé les Anglais hors de France. Si elle a contribué à sauver Orléans, elle a plutôt retardé la délivrance, en faisant manquer, par la marche sur Reims, l'occasion de recouvrer la Normandie¹. M. Thalamas écrit à M. Barrès : « Je déclare que si Jeanne d'Arc a joué *un certain rôle* dans la délivrance d'Orléans et le sacre de Reims, il est exagéré de prétendre qu'elle a sauvé la France et chassé les Anglais de France². » Une chose est sûre cependant : Orléans était assiégée depuis près d'un an, et se rendit en trois jours à Jeanne, et de ce jour, les Anglais ne connurent plus de succès durable dans cette France, qu'ils avaient presque entièrement conquise. Qui donc devons-nous croire, des historiens hostiles à Jeanne, écrivant près de cinq cents ans après sa mort, avec la préoccupation acharnée de trouver une explication naturelle à des faits surnaturels, ou des témoins, des compagnons de Jeanne qui s'émerveillaient, l'ayant vue à l'œuvre, de son génie militaire ? « Hors des faits de guerre, dit le duc d'Alençon, elle était simple et jeunette ; mais à la guerre, elle se montrait entendue, tant au port de la lance qu'à l'ordre d'une armée et à la préparation d'une bataille et surtout de l'artillerie. Un vieux capitaine de vingt ou trente ans de guerres, surtout pour l'artillerie, n'eût pas mieux fait³. » Qui donc lui avait donné cet art consommé qui tient à la fois de l'instinct, de l'éducation et de l'expérience ? Deux cents ans plus tard, la France s'étonna de voir le duc d'Enghien vainqueur des Impériaux à vingt ans, alors que, depuis son enfance, il était nourri de récits guerriers, et qu'à la bataille, il eut le

1. ANATOLE FRANCE, *op. cit.*, pp. xxxii-xxxiii.

2. *Bulletin de la Semaine* du 3 février 1909.

3. Procès III, 100.

secours d'une excellente armée habituée au succès ; néanmoins, l'action d'éclat du jeune prince souleva une admiration enthousiaste. Que penser donc du triomphe de la petite bergère, élevée à filer et à garder des troupeaux, et qui, dans une situation désespérée, avec une armée qui ne connaissait plus que les revers, change en quelques semaines les destinées de deux grands peuples ? Le fait même que lui reproche M. Anatole France, la marche sur Reims, n'est-il pas le signe d'un instinct politique extraordinaire ? Alors que presque tous les conseillers du roi voulaient se porter sur la Normandie, Jeanne, de tout le poids de son autorité, par ses adjurations et jusque par ses larmes, décida le roi à se faire d'abord sacrer. C'était bien là le point essentiel : que Charles reçût l'onction qu'avaient reçue ses pères ; la foi de ses fidèles s'en trouva raffermie, la foule des hésitants vint à lui, ceux qui l'avaient trahi tremblèrent, le roi d'Angleterre lui-même douta de son droit et du succès final. La Normandie pouvait bien attendre ; le sacre du roi, c'était le triomphe, avant même que son royaume fût reconquis.

Ce ne fut pas la seule circonstance où Jeanne eut à lutter contre les vues politiques étroites des conseillers royaux ; et si, malheureusement elle ne fut pas toujours écoutée, toujours les événements prouvèrent qu'elle aurait dû l'être et que sa clairvoyance admirable la guida infiniment mieux que les astucieuses combinaisons des gens du métier. Après le sacre, elle voulut marcher sur Paris ; c'était la vraie tactique, l'offensive qui eût conduit au succès. Elle déconseille de toutes ses forces les trêves que Charles VII s'efforce d'obtenir du duc de Bourgogne, de ces « traîtres Bourguignons adversaires », comme elle les appelle : ces trêves signées amènent l'échec de la tentative sur Paris. Elle lutte sans relâche contre la politique de conciliation qui, en entraînant l'inaction, risque de perdre tout, elle le voit bien. C'est la mort dans l'âme qu'elle est contrainte de suivre l'armée royale qui se

replie derrière la Loire ; et quand elle sait Compiègne assiégée, elle n'y tient plus ; avec une merveilleuse intuition, elle devine l'importance qu'il y a pour le duc de Bourgogne à prendre cette place qui assurerait les communications entre la Flandre et Paris, et sans prendre congé du roi, sans armée, presque seule, elle se porte à Compiègne. Peu de temps après, tout ce qu'elle avait craint et prévu arrive : le roi doit reconnaître qu'il a été trompé par le duc, et que presque une année a été perdue en tergiversations inutiles. Là encore, Jeanne a donc eu raison contre tous les conseillers du roi, et la petite paysanne s'est trouvée aussi habile à démêler les intrigues des partis qu'à les déloger des positions prises, à concevoir où devait être portée l'attaque qu'à la mener rapidement à bonne fin. Il semble que nous ne puissions porter sur elle de meilleur jugement que celui que l'affectueuse admiration de M. Hanotaux lui a décerné : « Qu'une enfant de dix-sept ans, venue de son village, ait sauvé le royaume de France du plus grand péril qu'il ait jamais couru, qu'elle ait « duré » juste assez pour réussir, et qu'elle ait fini par grandir encore par le mystère de l'abandon et du martyre, que son apparition et sa disparition aient eu les suites extraordinaires, les remous d'histoire infinis qui se sont produits et qui se développeront sans cesse, c'est vraiment un événement au-dessus des forces humaines ¹. »

Ce jugement de bon sens, les rationalistes n'y souscriront jamais : ils rabaissent la Pucelle tant qu'ils peuvent pour tâcher d'expliquer humainement son rôle, et par une étrange contradiction, quand ils l'ont ainsi diminuée défigurée, ils revendiquent pour eux seuls le droit de l'honorer, sous prétexte qu'elle a été condamnée et brûlée par l'Église.

Dans cette affirmation encore, voyons ce qu'il y a de vrai, en nous reportant aux textes mêmes.

1. HANOTAUX. *Op cit.*, LVII, p. 499.

Jeanne, ceci est hors de doute, a été condamnée par des juges ecclésiastiques. Ces juges représentaient-ils l'Eglise ?

Le plus illustre est Cauchon, créature du duc de Bourgogne, dont l'influence lui valut l'évêché de Beauvais. « Partial des Anglais, le plus obstiné qui fût oncques ¹, » il était bien désigné pour diriger les débats de ce procès inique. Le duc de Bedford savait qu'il tenait en sa main l'évêque simoniaque, qui avait trahi la cause française pour obtenir des Anglais les bénéfices qu'il convoitait, et qui avait déjà rendu le service de négociateur fort habilement les fameuses trêves entre le duc de Bourgogne et Charles VII. A lui on pouvait demander toute besogne ; aussi, bien que l'Université de Paris eût réclamé la prisonnière, le duc de Bedford s'empressa de la racheter, moyennant dix mille francs, à Jean de Luxembourg, et, puisqu'il fallait un juge ecclésiastique, de la livrer à l'évêque de Beauvais, sur le territoire duquel elle avait été capturée. Mais l'évêque n'a le droit de juger que sur son territoire, et il en est forcément éloigné puisque Beauvais s'est donné à Charles VII. Voilà qui permet de choisir à l'aise la ville où l'on jugera Jeanne : le chapitre de Rouen, entièrement dévoué à la cause anglaise, accorde la « concession de territoire » nécessaire. Au mépris de toute justice, la prisonnière sera jugée par ses ennemis, dans une ville ennemie ; dès lors, son sort est certain.

Cauchon s'adjoind, comme second juge, le vicaire de l'inquisiteur à Rouen, personnage insignifiant et pusillanime, qui essaie en vain de se dérober à la tâche qu'on lui fera accomplir par ordre ; comme assesseurs, il choisit lui-même trois cardinaux, dont le cardinal d'Angleterre et Louis de Luxembourg, chancelier de France pour les Anglais ; quelques évêques, soit Anglais, soit de la

1. SARRAZIN. *Pierre Cauchon*, p. 88.

province de Normandie, presque entièrement dévouée à la cause anglaise, et dix abbés mitrés triés avec soin parmi les abbayes normandes; à ces personnages il faut ajouter une soixantaine d'autres moins importants qui ne prirent part qu'à une ou deux séances du procès et dont beaucoup ne furent pas admis à délibérer. Enfin l'Université de Paris envoya à Rouen six émissaires qui assistèrent aux audiences, en firent rédiger un résumé en douze articles mensongers, et revinrent soumettre cette affaire aux Facultés réunies, qui décidèrent d'abandonner Jeanne au bras séculier. C'était la mort.

Quelle pouvait être l'indépendance d'un tel tribunal? La pression des Anglais s'exerçait sur tous ses membres: « Je vois, disait le vice-inquisiteur, que si le procès n'aboutit pas, nous courons danger de mort. » Devant l'admirable constance de Jeanne qu'on n'arrivait pas à prendre en défaut, un Anglais, Warwick, ne peut retenir sa mauvaise humeur: « Les affaires du Roi vont mal, cette fille va nous échapper. » Mais Cauchon le rassure: « Seigneur, n'ayez cure, nous la rattraperons bien. » S'il faut s'étonner de quelque chose, c'est que, parmi ces clercs choisis avec tant de soin et terrorisés par la tyrannie de Cauchon, il s'en soit trouvé quelques-uns pour obéir à leur conscience et élever des objections: « Le procès est illégal dans la forme et inique dans le fond, » affirmait Nicolas d'Houppesville. Un jurisconsulte éminent, Jean Lohier, refusa de siéger. L'évêque d'Avranches émit l'avis que « es choses douteuses qui touchent la foi, on doit toujours recourir au Pape et au concile général. » C'est ce qu'on se garda naturellement bien de faire.

Jeanne, avec son habituelle clairvoyance, ne s'y trompait pas, et si elle récusait ses juges, elle acceptait au contraire humblement de se soumettre à l'Eglise. Elle avait dit, dès le début du procès, à ceux qui l'interrogeaient: « Tout le clergé de Rouen et de Paris ne saurait me condamner s'il n'y a droit. » Et d'autre part, marquant

ainsi la différence entre ses juges ecclésiastiques qui faisaient son procès sans compétence, et l'Église dont elle reconnaissait l'autorité, elle répétait qu'elle voulait « aider et soutenir l'Église de tout son pouvoir¹ », qu'elle voulait « se soumettre à l'Église, comme le doit une bonne chrétienne² », qu'« elle s'y soumettait et demandait à être conduite au pape³. » Le jour même où on lui fit signer cette prétendue rétractation qui n'était qu'un faux, mais à l'authenticité de laquelle Michelet s'est laissé prendre bien à la légère, elle avait solennellement formulé de nouveau cet appel au Pape : « Je m'en rapporte à Dieu et à Notre Saint Père le Pape », et ses juges s'étaient contentés de lui répondre « qu'on ne pouvait aller chercher le Pape si loin ».

Il est incompréhensible devant la précision de tels textes que MM. Aulard et Debidour aient pu affirmer que Jeanne « refusait de se soumettre au jugement du Pape. » C'est tout le contraire qui est vrai : non seulement elle ne l'a pas refusé, mais elle a réclamé à plusieurs reprises. Comment donc pourrait-on soutenir encore que c'est l'Église qui l'a condamnée, quand elle-même en appelait à l'Église de l'iniquité de ses juges ? Les clercs qui formaient le tribunal devant lequel elle comparut, n'étaient pas plus l'Église, que les universitaires qui y siégeaient n'étaient l'Université. Et qui songe à rendre l'Université d'aujourd'hui responsable de la mort de Jeanne ! Encore en ce temps-là, l'Université connut-elle le procès par douze articles, à la vérité falsifiés dans un sens défavorable à l'accusée, et sur la foi desquels elle prononça à l'unanimité la condamnation ; au lieu que le Saint-Siège ne reçut aucun rapport, ne fut pas consulté et n'émit aucun avis. Encore une fois, quelle est donc la part prise par l'Église en ce procès ?

1. BEAUREPAIRE. *Recherches*, p. 301.

2. *Ibid.*, p. 332.

3. *Ibid.*, p. 308.

Cette part, la voici : vingt-cinq ans plus tard l'affaire connue, la France délivrée des Anglais, le Pape Calixte III ordonna une enquête et procéda à la réhabilitation de Jeanne d'Arc. « Bien que, par cette procédure d'Inquisition, dit le Pape, les juges n'eussent pas acquis — et ils ne pouvaient l'acquérir, — la certitude légale que Jeanne se fût rendue coupable... bien que ladite Jeanne eût requis qu'on renvoyât l'examen au Siège apostolique... usant, en cette occasion, d'une procédure entachée de nullité, ils prononcèrent une sentence définitive et inique. »

Voilà le vrai jugement de l'Église. Donc les manuels qui disent, sans autre explication, que Jeanne fut jugée par un tribunal d'Église, et surtout le manuel Anlard et Debidour qui assure qu'elle refusa de se soumettre au Pape, donnent aux enfants l'impression absolument fautive que l'odieuse responsabilité de la condamnation de Jeanne repose sur l'Église. Pour renforcer encore cette impression, quelques-uns d'entre eux (Brossolette et Calvet) ont bien soin, dans l'image qui représente le martyr de Jeanne, de nous montrer l'évêque assistant au supplice; ils ignorent probablement que les juges ecclésiastiques n'avaient pas le droit de voir l'exécution des sentences qu'ils ordonnaient, et que, la condamnation prononcée, avant que Jeanne montât sur le bûcher, Cauchon et ses collègues se retirèrent.

Devant cette idéale figure de Jeanne d'Arc, que toutes ces controverses, ces dissimulations, ces jalousies, ces accusations sont mesquines! Ne viendra-t-il pas le jour où, sans distinction de parti, guidés par le seul amour de la vérité et de la patrie, les Français s'uniront au moins sur ce point, le culte de leur héroïne nationale. Il faut le dire, si certains catholiques veulent l'accaparer, ils ont tort; car elle appartient à tous ceux qui aiment leur pays; mais certains incroyants veulent la diminuer et ils ont beaucoup plus tort encore. Qu'ils acceptent donc qu'elle

soit la « fille de Dieu », puisque — elle l'a dit elle-même, — c'est par là qu'elle a pu sauver la France. Croyants et incroyants, nous pouvons tous l'admirer en commun, pourvu que nous ayons un peu de charité et beaucoup de sincérité. « Il n'est pas permis aux Français d'ignorer, d'effacer ou d'altérer son souvenir, dit excellemment M. Hanotaux, il ne leur est pas permis de ne pas se connaître et s'aimer en elle¹. »

BIBLIOGRAPHIE

DUNAND. *Histoire de Jeanne d'Arc.*

R. P. AYROLES. *La vraie Jeanne d'Arc.*

M. SEPET. *Jeanne d'Arc.*

WALLON. *Jeanne d'Arc.*

PETIT DE JULLEVILLE. *La bienheureuse Jeanne d'Arc.* (Collection *les Saints*).

HANOTAUX. *Jeanne d'Arc.* *Revue des Deux Mondes*, mai-juillet 1910.

1. HANOTAUX. *Op. cit.*, LVII, p. 242.



TABLE DES MATIÈRES

AU LECTEUR	VII
Lettres de S. E. le Cardinal Merry del Val, secrétaire d'État de S. S. Pie X; de NN. SS. les Archevêques de Besançon, de Lyon, de Sens, d'Albi, d'Auch et de Chambéry; des Evêques de Carcassonne, de Fréjus, de Clermont, d'Amiens, de Saint-Claude, de Grenoble, d'Évreux, de Soissons, de Chartres, de Rodez, de Châlons, de Cahors, de Quimper, de Digne, de Périgueux, de Belley, Troyes, Montauban, Agen, Marseille et Verdun	IX
INTRODUCTION. — L'Histoire dans les manuels condamnés. L'Église condamne les manuels; l'État les impose. — Nos adversaires eux-mêmes attaquent les manuels scolaires. — Les manuels condamnés contiennent de nombreuses erreurs historiques. — Nombreuses contradictions, preuve d'une rédaction hâtive. — Les manuels condamnés sont écrits d'après des historiens tendancieux et démodés. — Le Moyen Age représenté comme une époque de misère et de désespoir. — La troisième République représentée comme une ère de concorde et de prospérité. — Les manuels condamnés trahissent les passions politiques de leurs auteurs. — Méconnaissance du rôle de la féodalité. — Méconnaissance du rôle de la royauté. — Glorification de la Révolution. — Les manuels condamnés trahissent les passions religieuses de leurs auteurs. — Méconnaissance du rôle civilisateur de l'Église au Moyen Age. — Calomnies ou jugements haineux sur l'Église. — Les Croisades. — La Croisade des Albigeois. — La Réforme. — Les guerres de religion. — Conclusion	I
CHAPITRE I. — L'antiquité de l'homme. — Tendance des auteurs matérialistes à reculer indéfiniment les origines de l'humanité. — Cette tendance s'explique par leur désir de contredire la Bible et de prouver l'hypothèse de l'évolution. — La Bible n'assigne aucune date à l'origine de l'humanité. — Cette question est du domaine exclusif de la science. — La vraie science ne peut lui apporter encore aucune solution.	75
CHAPITRE II. — La Grèce mère de toute civilisation. — Le christianisme a eu, lui aussi, une influence considérable sur notre civilisation. — Les religions viennent de	

- l'Orient. — Grandes idées issues de la Bible et de la civilisation hébraïque : unité de Dieu, la Providence, universalité de la religion. — Les républiques grecques, fondées sur l'esclavage, étaient en réalité d'étroites aristocraties, moins démocratiques que le peuple juif. — La Bible reste le Livre de l'Humanité. 81
- CHAPITRE III. — Les druides. — Les druides enseignaient l'existence d'un grand nombre de dieux. — Les grands dieux. — Teutatès. — Les dieux de la nature, des montagnes, des sources. 85
- CHAPITRE IV. — Les livres saints. — Attaques contre la Bible. — De quels livres se compose l'Ancien Testament. — Multiplicité de ses auteurs, âges divers de ses livres. — Transcendance de la Bible prouvée par la sublimité de sa doctrine. — Enseignements bibliques sur Dieu, le Messie, la Création, la Rédemption. — Nature de l'inspiration divine dans la Bible. — L'interprétation des Saintes Écritures. 87
- CHAPITRE V. — La personne et l'enseignement du Christ. — Embarras des manuels quand ils ont à parler du Christ. — La plupart le passent sous silence. — D'autres voient en lui un simple juif. — D'autres un philosophe « nouveau Socrate ». — On ne signale dans sa doctrine que des principes moraux. — Comment elle renferme aussi des dogmes. — Confession de la divinité du Christ. 97
- CHAPITRE VI. — L'origine du pouvoir des papes. — Primauté universelle de l'Église romaine au v^e siècle : Gélase I^{er}, saint Léon, Boniface I^{er}. — Au iv^e siècle : le pape Damase et le Concile d'Aquilée. — Au iii^e siècle : saint Cyprien. — Au ii^e siècle : saint Ignace d'Antioche. — L'origine de cette primauté se confond avec l'origine de l'Église romaine. — Exercice de cette primauté : Au iv^e siècle : Innocent I^{er}, Damase, Concile d'Arles. — au iii^e siècle : saint Denys d'Alexandrie. — Fin du i^{er} siècle : saint Clément et l'Église de Corinthe. — La venue de saint Pierre à Rome. 104
- CHAPITRE VII. — Les martyrs. — Ils ont été les premiers apôtres de l'invulnérabilité de la conscience. — Leur nombre a été considérable. — Les chefs de la primitive Église ont toujours recommandé la soumission aux empereurs, aux lois et aux magistrats. — Les fanatiques étaient des hérétiques. — Aucun soulèvement des chrétiens contre les empereurs persécuteurs. 115

- CHAPITRE VIII. — L'Église et l'Empire romain.** — Chrétiens représentés comme indifférents au sort de l'Empire romain et responsables, en cela, de sa chute. — Apologie indirecte des persécuteurs. — Les chrétiens ont été les meilleurs sujets de l'Empire. — Leurs charges civiles. — Leurs services dans l'armée. — Vraies causes morales, politiques et sociales de la décadence de l'Empire. — Le christianisme l'aurait sauvé s'il n'avait pas été persécuté. — Doctrine du christianisme sur la vie future et la vie de ce monde. — Le devoir social condamne l'indifférence. — Hommes d'État chrétiens au iv^e siècle. — L'Évêque *defensor civitatis*. 127
- CHAPITRE IX. — Constantin, l'Église et le paganisme.** Constantin proclame, par l'édit de Milan, la liberté des cultes. — Liberté et privilèges du culte païen. — Quelques mesures restrictives inspirées par le souci de la sécurité de l'État et le soin de la moralité publique. — Cultes païens immoraux. — Prohibition des sacrifices décrétée par Constantine mais non exécutée. — Culte païen public au iv^e et au v^e siècle à Rome, dans les villes et dans les campagnes. — Droits inouïs maintenus au paganisme par les empereurs chrétiens. — Supplice des Vestales. 139
- CHAPITRE X. — Julien l'Apostat.** — Julien a été un mauvais empereur, incapable de retenir l'Empire dans la voie de la décadence. — Il a donné libre cours à ses haines. — Il n'a accompli aucune œuvre de progrès. — Il n'a pas su protéger l'Empire contre l'invasion des Parthes. — Il n'a eu qu'une préoccupation : la destruction du christianisme. — Il a combattu le christianisme par la violence. — Mais surtout par la persécution légale, telle que celle dont les catholiques français sont aujourd'hui victimes : 1^o chrétiens éloignés puis exclus des emplois publics ; 2^o chrétiens victimes de l'injustice légale ; 3^o chrétiens dépouillés de la liberté d'enseignement ; 4^o chrétiens voués par Julien à l'ignorance. — Julien essaie de rendre la vie au paganisme en plagiant les enseignements et l'organisation du christianisme 146
- CHAPITRE XI. — L'Église et l'esclavage.** — La suppression de l'esclavage antique est l'une des plus grandes questions de l'histoire de la civilisation. — Presque tous les manuels la passent sous silence pour n'avoir pas à faire, à ce sujet, l'éloge de l'Église. — MM. Rogie et Despiques semblent en faire remonter le mérite aux philosophes païens. — Que

pensaient de l'esclavage les plus nobles philosophes païens ? — Le dogme de la fraternité humaine, prêché par le christianisme, tue l'esclavage. — Réhabilitation de l'esclave par la foi et le martyre. — L'affranchissement, œuvre de charité par excellence. — La rédemption des captifs. — Relèvement de la condition sociale de l'esclave. — Ame de l'esclave respectée. — L'Église lui rend une famille par le mariage chrétien. — Législation impériale, améliorant le sort de l'esclave, inspirée par l'Église. — Législation des Conciles. — Transformation de l'esclavage antique en servage. 153

CHAPITRE XII. — **Saint Martin.** — Saint Martin n'a détruit que des idoles. — Il l'a fait sans violence. — Le paganisme gaulois de son temps était grossier, sanguinaire et immoral. — En le combattant, saint Martin travaillait pour la civilisation. — Saint Martin a construit beaucoup d'églises rurales qui sont devenues des centres de population. — Ses miracles sont attestés par les documents les plus irréfutables 165

CHAPITRE XIII. — **Sainte Geneviève.** — Les actes de la vie de sainte Geneviève sont prouvés par l'histoire. — Sa vie a été démontrée authentique. — Sainte Geneviève a vraiment organisé la résistance de Paris et, par son patriotisme comme par sa foi, mérité le culte que lui a voué la capitale de la France 169

CHAPITRE XIV. — **Clovis.** — Rien ne prouve que la conversion de Clovis ait eu un caractère intéressé. — Elle eut, il est vrai, d'heureuses conséquences politiques. — Le récit de la bataille de Tolbiac n'est nullement légendaire. — Au contraire, les meurtres reprochés à Clovis sont légendaires. — En tous cas, si ces faits sont réels, ils se sont passés avant la conversion de Clovis. — Après sa conversion, Clovis se montra clément 173

CHAPITRE XV. — **L'Église sous les Mérovingiens.** — Chaos du monde romain au v^e siècle. — Société réorganisée par l'Église. — Repopulation des campagnes. — Défrichements par les moines. — Évêques administrateurs des villes. — Évêques protecteurs des populations. — Soulagement des misères, protection de la faiblesse par l'Église. — L'Église éducatrice patiente des rois barbares. 177

CHAPITRE XVI. — **L'Église et les écoles sous les Mérovingiens.** — Évêques savants et lettrés à l'époque méro-

- vingtienne. — Écoles épiscopales et monastiques ouvertes aux laïques comme aux clercs et aux novices. — Écoles paroissiales. — Canon du Concile de Vaison. 189
- CHAPITRE XVII. — Charlemagne. — En faisant la guerre aux Saxons, Charlemagne a continué l'œuvre de ses prédécesseurs. — La christianisation de la Saxe a été non la cause de la guerre, mais un moyen de pacification. — Causes politiques des autres guerres de Charlemagne. — Charlemagne a-t-il été un barbare? — Sa modération et sa douceur à l'égard des vaincus soumis. — Sa législation civilisatrice. — L'agriculture, le commerce, les lettres, l'instruction sous son règne. — L'enseignement populaire gratuit. — Charlemagne, gloire nationale et chrétienne. 194
- CHAPITRE XVIII. — Révoltes sous Louis le Pieux. 205
- CHAPITRE XIX. — L'an mil. — Les terreurs de l'an mil, légende née au xv^e siècle, propagée de nos jours par des historiens peu au courant et par des pamphlétaires anticléricaux. — Mauvaise interprétation des documents. — Aucun texte du x^e siècle ne fait allusion à la prochaine fin du monde. — Aux environs de l'an mil, les hommes se conduisent comme si le monde devait durer. — Ignorance ou mauvaise foi de ceux qui exploitent contre l'Église une croyance qui n'a pas existé. 208
- CHAPITRE XX. — La féodalité, les seigneurs féodaux. Exagération heurtant le bon sens et la vérité historique. — Raisons données par Taine pour expliquer la féodalité. — Les abus incontestables de la féodalité ne doivent pas nous faire oublier ses services. — Seigneurs féodaux amis de l'ordre et de la justice, réprimant les pillards. — Œuvres de charité et d'assistance créées par la féodalité. — Hôpitaux, léproseries. — Seigneurs féodaux lettrés. — Troubadours du Midi. — Les cours féodales et les troubadours. — Seigneurs féodaux et la poésie du Nord de la France. — Seigneurs féodaux écrivains : Villehardouin, Joinville 215
- CHAPITRE XXI. — L'Église et la Trêve de Dieu. — En établissant la Trêve de Dieu, l'Église n'a jamais séparé de ses intérêts ceux des pauvres et des faibles. — Nombreuses prescriptions des Conciles en faveur des manants et des vilains. — La Trêve de Dieu ne fut imposée qu'au prix d'efforts persévérants, mais elle a réussi. — Elle a préparé la disparition complète des guerres privées, achevée par les communes et la royauté. 242

CHAPITRE XXII. — Les Croisades. — Comme toute œuvre humaine, elles présentent des taches, cela ne saurait justifier les jugements partiels portés contre elles. — Elles ont été principalement inspirées par le sentiment religieux et le patriotisme chrétien. — Elles n'ont pas conquis définitivement le tombeau du Christ à la chrétienté, mais elles ont réussi à en rendre l'accès libre et à le défendre de toute profanation. — Elles ont préservé l'Europe de la domination de l'Islam. — Loin d'accroître la haine contre les infidèles, elles ont développé la pratique de la tolérance. — Magnifiques conséquences directes ou indirectes des Croisades. — Conséquences politiques et sociales. — Élargissement des connaissances et des idées. — Développement du commerce et de l'industrie. — Progrès de la civilisation et du bien-être 247

CHAPITRE XXIII. — La Croisade des Albigeois. — Contradictions anticléricales sur cette question. — L'Albigéisme était une religion hostile au christianisme et non une simple hérésie. — Ses doctrines théologiques et métaphysiques. — Sa morale. — Négation du mariage et de la famille. — Négation de la patrie et des sanctions sociales. — Modération d'Innocent III n'employant d'abord que la persuasion. — Prédication de la Croisade provoquée par l'assassinat de Pierre de Castelnau. — Pendant la guerre, excès du côté des Albigeois comme du côté des Croisés. — Innocent III rappelle souvent les Croisés au respect de la justice et de la charité. — Sa modération dans la victoire. — Il aurait voulu clore la Croisade en 1213. — Hommage de M. Luchaire à la sagesse du Pape. 264

CHAPITRE XXIV. — Sac de Béziers : Tuez-les tous !... — Le nombre des victimes du sac de Béziers a été singulièrement exagéré. — Le massacre n'a pas été inspiré par les représentants de l'Église, mais permis par les chefs de l'expédition pour des raisons militaires. — Le mot attribué au légat est apocryphe ; on ne le trouve dans aucun historien, témoin oculaire ou contemporain de la Croisade. — Il a été inventé après coup par la légende. 287

CHAPITRE XXV. — L'Inquisition et l'hérésie au Moyen Âge. — Les tribunaux de l'Inquisition. — Garanties données aux accusés. — Torture alors d'un usage général, rarement employée par l'Inquisition. — Liberté sous caution. — Adoucissement des peines. — La loi Bérenger

avant la lettre. — Les châtimens de l'Inquisition visaient avant tout l'amendement du coupable. — Exagération du nombre des victimes de l'Inquisition. — Inquisiteurs parfois désavoués ou rappelés à la modération par les papes. — Doctrines antisociales des hérétiques au Moyen Age. — Néo-manichéens. — Albigeois et Vaudois. — *Fraticelli*, bégards et lollards. — Wicklef. — Jean Huss. — Négation de la famille, de la patrie, des sanctions sociales, de la propriété. — Anarchisme et communisme. — L'Inquisition défendait à la fois la société et l'Église contre des hérétiques qui, de la spéculation, passaient à l'action. 291

CHAPITRE XXVI. — **Philippe le Bel et Boniface VIII.** — **Attentat d'Anagni.** — Récit de l'attentat d'Anagni d'après Renan. — En général, l'histoire anticléricate omet d'en relever le caractère particulièrement odieux et immoral. — Boniface VIII et l'Église ne refusaient pas de contribuer aux charges du pays ; mais le pape défendait ce principe libéral que l'impôt avant d'être levé doit être voté. — Larges concessions faites par Boniface VIII au roi de France. — Philippe le Bel n'a pas eu l'idée de la liberté de conscience. — Immunité ecclésiastique reconnue par Philippe le Bel comme par tout le Moyen Age. — L'immunité persiste même de nos jours avec les juridictions spéciales. — L'attentat d'Anagni n'a nullement préparé les Concordats. 316

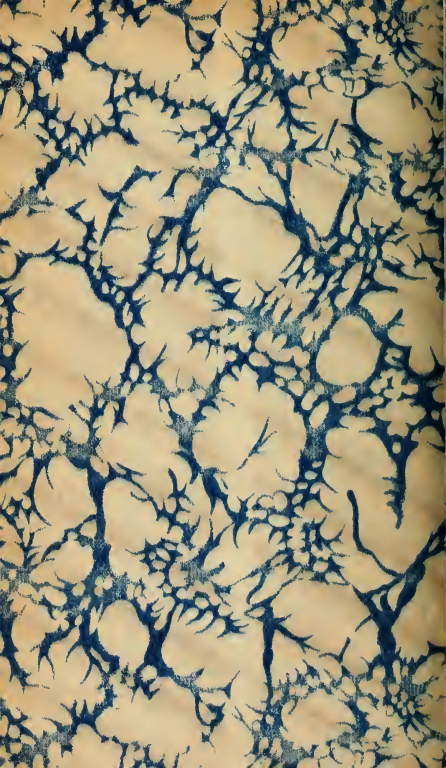
CHAPITRE XXVII. — **L'Instruction et l'Église au Moyen Age.** — Affirmations sur la barbarie au Moyen Age contredites par le simple bon sens. — Les écoles à l'époque carolingienne. — Écoles gratuites et populaires. — Écoles épiscopales et abbatiales. — Liste incomplète d'un certain nombre de ces écoles. — Qu'y enseignait-on ? — Les Universités au Moyen Age. — Leur caractère ecclésiastique. — Privilèges des papes les érigeant. — Personnel enseignant clérical. — Collèges de boursiers. — Les écoles primaires ou petites écoles. — Municipales, monastiques, paroissiales. — L'Instruction dans les campagnes : en Normandie. — Le fouet n'était pas toujours en honneur, comme on le prétend : Lanfranc, Fulbert de Chartres. . . 328

CHAPITRE XXVIII. — **Le peuple était-il misérable au Moyen Age ?** — Histoires d'ogres et de loups-garous. — Faits exceptionnels généralisés. — Disettes plus nombreuses mais plus restreintes au Moyen Age que de nos jours. —

Pourquoi? — Évaluations et prix empruntés à M. d'Avenel. — Les salaires au Moyen Age. — Le « travail fiéffé ». — Le travail libre. — Prix des denrées de première nécessité plus variables au Moyen Age que de nos jours. — Le blé. — Le vin. — La viande. — Le Moyen Age consommait beaucoup plus de viande que notre époque. — Peu de différence entre la vie matérielle du peuple au Moyen Age et de nos jours. 364

CHAPITRE XXIX. — L'idée de patrie au Moyen Age. — Contradictions sur l'origine de l'idée de patrie. — Cri de patriotisme chrétien dans la loi salique. — Chants patriotiques populaires à l'époque mérovingienne. — L'épopée du patriotisme : la *Chanson de Roland*. — Mouvement patriotique de Bouvines. — Le patriotisme populaire pendant la guerre de Cent Ans. — Erreur de Michelet faisant naître de Jeanne d'Arc l'idée de patrie. — Loin de naître en 1789, la patrie française date des premières années de notre histoire et a été fort vive au Moyen Age. 381

CHAPITRE XXX. — Jeanne d'Arc. — Son histoire négligée ou mutilée par les manuels « laïques ». — Jeanne d'Arc « laïcisée » malgré l'histoire. — Jeanne d'Arc proclame elle-même le caractère surnaturel de sa mission, le caractère chrétien de son patriotisme. — Présentée par les anticléricaux comme une « hallucinée ». — Sincérité et exquis bon sens de Jeanne d'Arc. — Le grand miracle de Jeanne d'Arc : son œuvre accomplie comme elle l'a annoncé. — Dans sa vie et son rôle tout est surnaturel et ne s'explique que par le surnaturel. — Son procès. — Elle a été jugée par des gens d'Église, mais non par l'Église. — Jeanne réclamait la juridiction d'Église mais la déniait à juste titre au tribunal de Rouen. — Son appel au pape. — Jeanne d'Arc, sainte de la patrie, doit être l'objet du culte de tous les Français. 386



HF.
G9655h

128691

Author Guiraud, Jean

Title Histoire partiale, Histoire Vraie.

Vol. 1

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

